MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-neuvième séance – Samedi 12 décembre 2009, à 8 h

Présidence de Mme Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *Mme Fabienne Aubry Conne*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *Mme Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Manuel Tornare*, *Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1er décembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre 2009, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, j'ouvre notre séance consacrée au budget. Je vous prie de prendre place, afin que nous puissions commencer.

Je passe la parole à M. Tornare pour une communication.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le Conseil administratif a nommé Mme Carine Bachmann au poste de directrice adjointe du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, en remplacement de Mme Simone Irminger qui, comme vous le savez, sera la directrice du département de mon excellent collègue Pierre Maudet dès le 4 janvier 2010. Je rappelle aussi, puisque certains m'ont posé la question, que Mme Francine Koch, numéro 2 de la Délégation à la petite enfance, remplacera, dès le 4 janvier 2010, l'irremplaçable Marie-Françoise de Tassigny, qui a pris sa retraite.

Par ailleurs, je vous annonce qu'à la suite du débat sur les bons de garde et la petite enfance, lors de votre dernière séance, nous avons décidé, avec l'approbation du Conseil administratif, d'organiser une journée d'étude et d'information facultative pour les conseillères et conseillers municipaux, en présence de Mme de Tassigny, à qui j'ai confié ce mandat. Sous le titre «Petite enfance: mode d'emploi», nous vous dirons tout sur les bons de garde, sur les mamans de jour, sur les trois modes de garde en Ville de Genève, sur les législations en préparation au niveau cantonal, où beaucoup d'objets sont en suspens à la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture. Cette séance aura lieu le samedi 23 janvier 2010, de 10 à 12 h, et elle sera suivie d'un brunch auquel vous serez conviés. Vous recevrez prochainement une lettre avec un talon-réponse pour vous inscrire.

Je rappelle également la soirée citoyenne qui aura lieu le lundi 1er février, à 20 h, au Théâtre du Léman, anciennement Grand Casino. En première partie, nous entendrons sans doute l'ancien conseiller fédéral Pascal Couchepin – qui doit encore me donner son feu vert – ainsi que d'autres invités.

Enfin, une dernière information: vous trouverez sur la table de la salle des pas perdus le *Guide des seniors* que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports a publié – certes, sur papier glacé, je vous prie de m'en excuser… Cet ouvrage est financé par la publicité et a été édité par la maison Slatkine. Nous soutenons ainsi l'édition et l'imprimerie genevoises.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, j'interviens au sujet de la proposition PR-762 et du droit de préemption aux Eidguenots que nous devons

exercer avant le 5 janvier 2010. J'aurais aimé faire modifier l'ordre du jour afin que nous puissions en discuter aujourd'hui, puisque c'est la dernière séance utile. Je propose donc, Madame la présidente, une motion d'ordre demandant la modification de l'ordre du jour et je vous la transmets immédiatement.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Je voudrais saluer, à la tribune du public, M. André Kaplun, ancien président du Conseil municipal, ainsi que M. Blaise Hatt-Arnold, ancien conseiller municipal. *(Applaudissements.)*

Le bureau souhaite la bienvenue à Silvia Machado, de retour parmi nous après avoir été hospitalisée. *(Applaudissements.)*

Nous saluons, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, les fonctionnaires qui vont faire tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M. Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, M. Philippe Krebs, adjoint de direction du département, M. Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, Mme Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget, Mme Geneviève Froidevaux ainsi que M. François Pasteur, collaborateurs de la section budget. *(Applaudissements.)*

Les membres du Conseil municipal sont priés de déposer leurs amendements le plus rapidement possible auprès de Mme Marie-Christine Cabussat.

Je reviens sur la motion d'ordre de M. Pagani. Nous avons eu une séance tout à l'heure, à 7 h 45, entre le bureau et les chefs de groupe, durant laquelle nous avons parlé de l'adjonction à l'ordre du jour que M. le maire vient de vous présenter. Il avait été décidé que nous traiterions cette proposition PR-762 le 22 décembre, de 17 h 30 à 19 h. Monsieur le maire, je vous laisse réagir…

M. Rémy Pagani, maire. Je ne veux pas plaider ce dossier maintenant. Je propose simplement de le mettre à l'ordre du jour aujourd'hui, et si le débat prend plus d'une demi-heure, à ce moment-là il faudra reporter la décision au 22 décembre. Bien que les avocats des promoteurs aient envoyé, à la dernière

minute, une lettre pour manifester leur mécontentement, cela ne change rien au fond de l'affaire. La cédule hypothécaire aurait dû être inscrite au Registre foncier depuis un mois en tout cas et cela n'a pas été fait. Tant que cette cédule hypothécaire n'est pas enregistrée, nous avons légitimement le droit de préempter ce terrain. Je vous propose donc de mettre cette proposition à l'ordre du jour et nous verrons comment se déroule le débat. Je le répète: s'il dure plus d'une demi-heure, nous le reporterons au 22 décembre.

La présidente. Monsieur le maire, je vous laisse déposer votre motion d'ordre. Toutefois, certains conseillers municipaux n'ont pas reçu les documents hier soir et n'en ont pris connaissance que ce matin. Cela risque donc d'être un peu difficile… Voilà, avant d'aborder la motion d'ordre, je voudrais terminer les communications du bureau.

Le rapport sur la pétition P-235, «Pour le maintien de la ligne du bus 32», sera traité dans le cadre de la discussion budgétaire, sous la cellule 2601000 «Aménagement urbain et mobilité», groupe de comptes 364 «Subventions accordées – sociétés d'économie mixte».

Il en sera fait de même pour le rapport PR-721 A concernant les frais de préétudes et d'études liés au 5e plan financier d'investissement, qui sera traité lors du débat budgétaire sur le département des constructions et de l'aménagement.

Nous avons reçu une lettre de l'Avivo, adressée au Conseil municipal de la Ville de Genève. Je prie Mme Buchet-Harder d'en donner lecture.

Lecture de la lettre:

Genève, le 11 décembre 2009

Concerne: prestations de la Ville aux rentiers AVS/AI

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

L'Avivo a pris connaissance de l'arrêt du Tribunal administratif rendu le 1er décembre 2009 (mais communiqué ce 11 décembre 2009) portant sur son initiative municipale «Pour le maintien des prestations de la Ville de Genève aux rentiers AVS/AI», qui avait été invalidée par le Conseil d'Etat le 13 février 2009.

Le Tribunal administratif ne s'est pas prononcé sur le fond du texte de l'initiative par rapport à la légitimité pour les communes de dispenser des prestations sociales en faveur des rentiers AVS/AI de condition modeste.

Le tribunal a, par contre, confirmé l'invalidation de l'initiative de l'Avivo pour des motifs purement formels, à savoir que le texte était trop précis, s'agissant d'une initiative qui est conçue pour être formulée de portée générale.

L'Avivo déplore ce formalisme excessif qui porte atteinte aux droits politiques. Les autorités cherchent de plus en plus les moyens d'empêcher le peuple de se prononcer pour des motifs purement formels. L'Avivo confirme donc sa décision de recourir auprès du Tribunal fédéral.

A ce sujet, nous relevons que le Conseil municipal et le Conseil administratif, qui se sont prononcés en faveur de l'initiative, auraient pu adopter un contre-projet pour éviter ce juridisme excessif. A défaut, l'Avivo pourrait lancer une nouvelle initiative populaire, selon le verdict du tribunal, qui respecterait les exigences des juristes formalistes, mais ce serait une sanction totalement disproportionnée.

Afin d'aller de l'avant, après deux ans d'attente, nous en appelons à la conscience du Conseil municipal pour qu'il confirme le contenu de notre initiative approuvé lors de sa séance du 4 novembre 2008, en adoptant un règlement municipal qui réponde à l'initiative. Nous savons qu'un tel projet a déjà été soumis au Conseil municipal et nous espérons qu'il pourra être adopté prochainement.

En vous remerciant par avance de la suite donnée à la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

Souhail Mouhanna
Président

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, en remplacement de M. Christian D'Andrès, démissionnaire (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 129, lettre B).

La présidente. Je demande le nom des candidats… Monsieur Carasso, vous avez la parole.

M. Grégoire Carasso (S). J'ai le plaisir de présenter l'excellente candidature de Thierry Sticher, avocat, pour siéger au sein de cette commission comme représentant du Conseil municipal.

La présidente. Y a-t-il d'autres candidats? Ce n'est visiblement pas le cas. L'élection est donc tacite.

M. Thierry Sticher est élu.

La présidente. Nous passons maintenant à la motion d'ordre déposée par M. Pagani, demandant de traiter en urgence la proposition PR-762, concernant le droit de préemption à l'avenue des Eidguenots. Je donne la parole à un membre par groupe pour s'exprimer sur cette motion d'ordre.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif a l'habitude de nous mettre devant le fait accompli. De la même façon, on veut nous imposer aujourd'hui un changement d'ordre du jour. Le magistrat essaie de passer en force, alors que nous avons reçu des documents supplémentaires hier après-midi et que nous n'avons pas eu le temps de nous informer auprès des personnes concernées, qui ont connaissance de la situation. On nous demande de prendre position aujourd'hui, mais pour le Parti démocrate-chrétien, c'est exclu! Nous rejoignons complètement la proposition du bureau et des chefs de groupe faite tout à l'heure, c'est-à-dire de renvoyer le débat sur la proposition PR-762 au 22 décembre.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, il ne s'agit pas d'être godillot, mais il y a manifestement urgence concernant l'exercice de ce droit de préemption. C'est la raison pour laquelle nous voterons la motion d'ordre.

M^me^ Isabelle Brunier (S). Effectivement, l'urgence est avérée, parce qu'il y a des délais légaux à respecter. Il est vrai aussi que nous avons reçu des courriers fort tardivement. Personnellement, je n'en ai même pas pris connaissance, un peu par ma faute. Toujours est-il que nous voterons la motion d'ordre. Si elle devait être refusée, nous accepterions de siéger le 22 décembre, puisque ce cas doit être tranché avant les fêtes, avant les féries. En effet, le délai pour préempter est fixé au 2 janvier, voire au 10 janvier au maximum.

La présidente. Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout de même de m'étonner, et le bureau avec moi: nous tenons une réunion avec les chefs de groupe, et une demi-heure plus tard les positions changent… *(Remarque de M. Pagani.)* Monsieur le maire, je me permets de faire cette remarque au nom du bureau, car il est difficile de travailler ainsi!

M. Rémy Burri (R). Oui, Monsieur le maire, nous avions déjà l'habitude de vos urgences, mais là j'ai l'impression qu'il y a en plus de la rétention d'informations. Nous avons reçu il y a quelques jours la proposition PR-762, qui était exposée en quelques lignes et qui semblait aller de soi. Puis, hier après-midi, nous recevons un document d'une vingtaine de pages, avec des avis complètement contradictoires. Par conséquent, nous n'arriverons pas à prendre une décision sérieuse sur ce sujet en un temps aussi court. Nous refuserons donc la motion d'ordre.

M. Pascal Rubeli (UDC). Nous refuserons également l'urgence et la motion d'ordre telle qu'elle est proposée. Nous sommes tout à fait d'accord de traiter cette proposition le 22 décembre, puisque le délai pour préempter est au 5 janvier. En outre, il n'était effectivement pas possible de prendre connaissance du dossier hier soir, puisque nous avons reçu les documents assez tard. A première vue, il y a quand même quelque chose de peu clair dans la démarche, d'autant plus que le Conseil administratif semble avoir été orienté de manière très précise par l'avocat des personnes en cause, soit oralement, soit par écrit. Nous refuserons donc l'urgence.

M. Alexandre Chevalier (L). Les libéraux refuseront cette motion d'ordre, tout d'abord parce que nous respectons une certaine vision démocratique du Conseil. Quand le bureau et les chefs de groupe se réunissent et prennent une décision, nous suivons en fait ce qui a été décidé, pour des questions de cohérence. Monsieur le maire, une solution de compromis vous a été présentée par le bureau ce matin, c'est-à-dire la possibilité de discuter de cette proposition avant la fin de l'année, soit le 22 décembre, et pourtant vous déposez une motion d'ordre.

Sur le fond, Mesdames et Messieurs, en démocratie, il y a un temps pour tout. Aujourd'hui, il est temps d'étudier le budget; le droit de préemption, ce sera pour le 22 décembre, lorsque l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux auront pu étudier les documents qui nous ont été envoyés hier, relatifs à des contestations de la part de l'avocat, à la convention qui a été signée par la Ville de Genève et à la validité de la préemption. Ces documents méritent d'être exami-

nés. Monsieur Pagani, nous sommes malheureusement habitués à travailler dans l'urgence et la méconnaissance des dossiers. Mais, cette fois-ci et une fois de plus, pour nous, ce sera non!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, croyez bien que je regrette cette situation. Après l'achat de la parcelle voisine, car c'est la même problématique, je vous avais annoncé que nous travaillerions avec un groupe d'entrepreneurs. Il y a plus d'une année, je les ai rencontrés pour faire en sorte que nous puissions mener une promotion de manière conjointe, pour que ces entrepreneurs puissent construire de la PPE, en nous versant, comme ils y sont obligés par la loi, 550 000 francs de compensation… *(Remarque.)* Oui, je plaide bien l'urgence!

Aujourd'hui, quasiment une année après, rien n'est fait. Voilà un mois qu'ils nous ont promis de signer la cédule hypothécaire et de l'inscrire au Registre foncier, mais j'ai bien peur qu'ils ne veuillent pas le faire. C'est pourquoi ils traînent les pieds et envoient des courriers de dernière minute qui déstabilisent votre Conseil. Pour ma part, j'ai fait les choses tout à fait normalement. J'ai présenté ce dossier à la commission des finances pour montrer qu'il n'y avait pas d'autre solution que la préemption, compte tenu des tergiversations et des éléments dont nous avions été informés, à savoir que ces promoteurs voulaient revendre le terrain à 2,7 millions, alors qu'ils ne l'avaient pas encore acheté à 2,2 millions! De ce point de vue là, je trouve que l'urgence est tout à fait justifiée.

Si vous voulez débattre de cette proposition le 22 décembre, c'est votre problème, mais sachez que nous serons exactement dans la même situation: la cédule hypothécaire ne sera toujours pas signée ni inscrite au Registre foncier. Mesdames et Messieurs, je n'ai qu'une parole et j'espère encore avoir votre confiance: c'est pourquoi je vous invite à entrer en matière sur cette proposition. Cela me donnera d'autant plus de moyens pour réclamer cette cédule avant l'échéance du délai de préemption et, à ce moment-là, je réexaminerai la situation.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 37 non.

La présidente. Bien, avant d'ouvrir la préconsultation, je donne la parole au Conseil administratif, s'il souhaite la reprendre… Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, merci de votre confiance. Dans ce quartier des Eidguenots, nous avons décidé, en début de législature, de

construire par l'entremise de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Nous avons déjà organisé deux informations publiques sur le plan localisé de quartier, qui doit être validé dans les six mois. Nous espérions mener cette opération, pour ce qui est du terrain voisin, avec un groupe d'entrepreneurs. Et puis, malheureusement, au fil du temps, nous nous sommes aperçus, selon l'exemple que j'ai donné à la commission des finances, que ces promoteurs avaient quasiment revendu des appartements qu'ils n'avaient même pas construits. En plus de cela, selon la loi sur les logements d'utilité publique, ils doivent bâtir 25% de logements HM (habitations mixtes), ou nous verser une soulte, pour nous aider à baisser le prix des logements construits par la fondation. Or, depuis bientôt deux mois, ils tergiversent, s'agissant d'inscrire cette cédule hypothécaire. Ils prétendent, dans la lettre envoyée hier, qu'ils ont tout mis en œuvre pour actionner un notaire. Toujours est-il que ce dossier traîne depuis une année. Nous sommes évidemment au bout des délais et ils espèrent que nous ne préempterons pas, de sorte qu'ils puissent revendre immédiatement le terrain, bien qu'ils prétendent le contraire, ce qui est de bonne guerre. En l'occurrence, ils ont montré depuis quelques mois qu'ils n'étaient pas du tout fiables.

J'en terminerai là, puisque mes collègues du Conseil administratif sont en train de bavarder… Merci à eux de me soutenir ainsi dans cette démarche un peu difficile! Mesdames et Messieurs, je vous prie donc de faire en sorte que le droit de préemption puisse être activé. Il n'est pas certain que nous irons au terme de cette préemption, puisque le jour où la cédule sera présentée nous réévaluerons la situation. Mais, aujourd'hui, je vous remercie de faire droit à cette demande un peu précipitée, que les délais légaux nous imposent.

La présidente. Monsieur Rubeli, je vois que vous proposez une motion d'ordre?

M. Pascal Rubeli (UDC). Oui, Madame la présidente, je propose en effet la motion d'ordre suivante: puisque nous allons traiter la proposition PR-762 pendant cette session, il faut au moins laisser le temps aux groupes d'analyser la situation et les documents que nous avons reçus hier, documents que la plupart d'entre nous n'ont pas eu le temps d'étudier. Je propose donc que nous traitions cette proposition PR-762 aujourd'hui, puisque l'urgence a été votée, mais un peu plus tard dans la journée, soit à 14 h.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je vous propose d'accepter la motion d'ordre de M. Rubeli; elle me paraît sage.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'aimerais faire remarquer à cette assemblée que nous sommes actuellement sous l'empire complet du «Lider Máximo» Pagani… *(Exclamations.)* C'est lui qui mène la barque, qui nous dit ce que nous devons faire: il est devenu le gouverneur du Conseil administratif! Mesdames et Messieurs, vous avez intérêt à en prendre note: sa puissance est telle qu'il a réussi, au-delà de toute raison, à retourner la gauche, qui était favorable au renvoi du débat au 22 décembre. Les chefs de groupe ont approuvé cette décision, mais ils se dédisent en ce moment, simplement parce que M. Pagani l'a décidé ainsi. Mesdames et Messieurs, vous voulez voter la tête dans le sac, examiner les documents à la va-vite: si c'est votre notion de la démocratie, ce n'est pas la nôtre. En l'occurrence, le débat sera reporté, mais la mascarade a commencé, mascarade que nous allons vivre pendant toute cette journée et peut-être même jusqu'à demain matin! *(Applaudissements.)*

M. Christian Zaugg (AGT). La motion d'ordre de notre collègue Rubeli nous semble frappée au coin du bon sens: nous acceptons donc de reporter le débat à 14 h.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M. Rubeli est acceptée sans opposition (quelques abstentions libérales).

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C)[1].

A. Rapport général et rapport de majorité de M. Gérard Deshusses.

Sommaire *Page*

1.	Généralités	2
2.	Composition de la commission des finances	3
3.	Président-e-s et rapporteur-euse-s des commissions spécialisées	4
4.	Calendrier des travaux de la commission des finances	5
5.	Auditions faites par la commission des finances	6
5.1	Remarque liminaire	6
5.2	Projet de budget 2010 – Perspectives économiques	6
5.3	Présentation générale du projet de budget 2010	31
5.4	Audition du département Autorités (première partie)	61
5.5	Rapport de la commission des finances sur le département des finances et du logement	75
5.6	Rapport de la commission des arts et de la culture sur le département de la culture et sur l'audition du département par la commission des finances	118
5.7	Audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité	187
5.7.1	Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public	187
5.7.2	Commission de l'informatique et de la communication	208
5.8	Audition du département Autorités (deuxième partie)	212
5.9	Audition du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	225
5.9.1	Commission de la cohésion sociale	225
5.9.2	Commission de la jeunesse et des sports	234
5.10	Audition du département des constructions et de l'aménagement	244
5.11	Audition de M. David Hiler	257
5.12	Audition de MM. Bernard Lambert et Jean-Luc Lederrey	288
5.13	Modifications apportées au projet de budget 2010 par le Conseil administratif	300
6.	Récapitulatif des amendements votés par la commission des finances au projet de budget 2010	335
7.	Prises de position des groupes et votes sur les projets d'arrêtés	374
8.	Rapports des commissions spécialisées sur le projet de budget 2010 et leurs annexes respectives (sauf CF – voir 5.5 – et CARTS – voir 5.6)	382

[1] Rapport à l'appui, 1330. Commission, 1387.

8.1 Rapport de la commission des travaux et des constructions 382
8.2 Rapport de la commission de l'informatique et de la communication 385
8.3 Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public 392
8.4 Rapport de la commission de la cohésion sociale 404
8.5 Rapport de la commission de la jeunesse et des sports 412
8.6 Rapport du bureau du Conseil municipal 420
9. Annexes 431
10. Réponses à la commission des finances 431

1. **Généralités**

La commission des finances s'est réunie à 12 reprises, sous la présidence de M^me^ Frédérique Perler-Isaaz, pour traiter de la proposition PR-720, soit les 2, 22 et 29 septembre, 6, 7, 27 et 28 octobre, 3, 4, 17 et 18 novembre 2009.

Elle s'est par ailleurs réunie le 19 mai 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour auditionner M^me^ Sandrine Salerno, accompagnée de M. Philippe Krebs, au sujet des perspectives économiques, ainsi que des priorités et objectifs retenus par Conseil administratif, en lien avec l'établissement du projet de budget 2010.

Le 2 septembre 2009, le Conseil administratif, représenté par la seule magistrate du département des finances et du logement, M^me^ Sandrine Salerno, accompagnée de MM. Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, et Philippe Krebs, directeur adjoint au département des finances et du logement, a présenté les grandes lignes du projet de budget 2010 à la commission des finances. Cette séance a été suivie par la traditionnelle conférence de presse donnée par le Conseil administratif.

C'est lors de la séance plénière du 16 septembre suivant que le Conseil municipal a renvoyé le projet de budget 2010 à la commission des finances et aux six commissions spécialisées pour l'étude de cet objet.

Le vote final de la commission des finances s'est déroulé le 18 novembre 2009.

L'analyse du projet de budget 2010 (proposition PR-720) s'inscrit à la suite de l'exposé de M^me^ Sandrine Salerno à la commission des finances, le 19 mai dernier, sur les perspectives économiques en lien avec l'établissement du projet de budget 2010 (voir ci-dessous).

Le projet de budget pour l'exercice 2010 déposé au Conseil municipal comprend deux documents: le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010 et le projet de budget 2010, auxquels s'ajoute le 5^e^ plan finan-

cier d'investissement 2010-2021 de la Ville de Genève, renvoyé pour la première fois simultanément en commission des finances et qui devrait être étudié en parallèle.

Comme l'an dernier, le bureau du Conseil municipal a décidé de fournir lui aussi un rapport à l'adresse de la commission des finances, se saisissant une nouvelle fois de l'étude du budget. Ledit rapport idoine du bureau se trouve au point 8.8.

Par ailleurs, la commission des finances, surprise par les estimations très positives que le Département cantonal des finances a fournies à la Ville à plusieurs reprises dans le courant de l'été et de cet automne concernant les recettes fiscales 2010, a obtenu, d'une part, l'audition de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé dudit département et, d'autre part, a souhaité également entendre MM. Bernard Lambert, économiste auprès de la banque Pictet & Cie, et Jean-Luc Lederrey, responsable des études financières auprès de la Banque cantonale de Genève.

Enfin, le rapporteur général tient à remercier ici chaleureusement pour leur grande disponibilité, l'ensemble du Conseil administratif, les président-e-s, commissaires, magistrat-e-s, ainsi que les collaborateur-trice-s de la Ville qui ont contribué ou collaboré à la réalisation de ce rapport général.

2. **Composition de la commission des finances**

Présidente	M[me] Frédérique Perler-Isaaz (Ve)
A gauche toute! (AGT):	M[me] Salika Wenger M. Christian Zaugg
Parti démocrate-chrétien (DC):	M[me] Marie Chappuis M. Robert Pattaroni
Parti libéral (L):	M. Alexis Barbey M. Alexandre Chevalier
Parti radical (R):	M. Olivier Fiumelli
Parti socialiste (S):	M. Gérard Deshusses M[me] Christiane Olivier M[me] Annina Pfund
Union démocratique du centre (UDC):	M[me] Catherine Buchet-Harder M. Jacques Hämmerli
Les Verts (Ve):	M. Mathias Buschbeck M[me] Frédérique Perler-Isaaz M. Miguel Limpo

3. **Président-e-s et rapporteur-euse-s des commissions spécialisées et répartition générale des rapports**

Département ou domaine *Conseiller-ère administratif-ve titulaire*	*Commission spécialisée* *Président-e et rapporteur-euse*
Autorités M. Rémy Pagani, maire	**Commission des finances** M[me] Frédérique Perler-Isaaz (Ve) M. Gérard Deshusses (S)
– **Bureau du Conseil municipal** M[me] Vera Figurek (AGT), présidente	**Bureau du Conseil municipal** M[me] Catherine Buchet-Harder (UDC)
Département des finances et du logement M[me] Sandrine Salerno	**Commission des finances** M[me] Frédérique Perler-Isaaz (Ve) M[me] Salika Wenger (AGT)
Département des constructions et de l'aménagement M. Rémy Pagani, maire	**Commission des travaux et des constructions** M[me] Maria Pérez (AGT) M[me] Ariane Arlotti (AGT)
Département de la culture M. Patrice Mugny	**Commission des arts et de la culture** M[me] Christiane Olivier (S) M. Thierry Piguet (S)
Département de l'environnement urbain et de la sécurité M. Pierre Maudet	**Commission de l'informatique et de la communication** M. Jean Sanchez (L) M. Christophe Buemi (S)
	Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public M[me] Patricia Richard (R) M[me] Valérie Bourquin (Ve)
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports M. Manuel Tornare	**Commission de la cohésion sociale** M. Pascal Rubeli (UDC) M[me] Sandrine Burger (Ve)
	Commission de la jeunesse et des sports M. Alexandre Chevalier (L) M. Christophe Buemi (S)

4. **Calendrier des travaux de la commission des finances**

19 mai 2009	Présentation par M[me] Sandrine Salerno des objectifs et priorités du Conseil administratif en vue de l'établissement du projet de budget 2010.
2 septembre 2009	Présentation générale du projet de budget par le Conseil administratif, représenté par M[me] Sandrine Salerno, accompagnée de deux collaborateurs.
16 septembre 2009	Renvoi du projet de budget 2010 à la commission des finances et aux commissions spécialisées.
22 septembre 2009	Désignation du rapporteur général (confirmation du 29 avril 2009). Audition de M. Rémy Pagani, maire, et de ses services, pour le département Autorités (première partie).
29 septembre 2009	Audition de M[me] Sandrine Salerno et de ses services, pour le département des finances et du logement.
6 octobre 2009	Audition de M. Patrice Mugny et de ses services, pour le département de la culture.
7 octobre 2009	Audition de M. Pierre Maudet et de ses services, pour le département de l'environnement urbain et de la sécurité.
27 octobre 2009	Audition de M. Rémy Pagani, maire, et de M. Jacques Moret, pour le département Autorités (deuxième partie). Audition de la rapporteuse du bureau du Conseil municipal, M[me] Catherine Buchet-Harder.
28 octobre 2009	Audition de M. Manuel Tornare et de ses services, pour le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.
3 novembre 2009	Audition de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département cantonal des finances. Audition de M. Rémy Pagani et de ses services, pour le département des constructions et de l'aménagement.
4 novembre 2009	Audition de MM. Bernard Lambert, économiste auprès de la banque Pictet & Cie, et Jean-Luc Lederrey, responsable des études financières auprès de la Banque cantonale de Genève. Audition du Conseil administratif pour présenter les modifications apportées au projet de budget 2010 déposé et examen de ces dernières par la commission.
17 novembre 2009	Discussion générale, vote des amendements, vote des arrêtés finaux du projet de budget 2010 et prises de position des différents groupes politiques.
18 novembre 2009	Prises de position et vote.

12 décembre 2009 Séance plénière du Conseil municipal consacrée au vote du budget 2010.

5. **Auditions faites par la commission des finances**

5.1 *Remarque liminaire*

Le rapport ci-dessous constitue le reflet des travaux de la commission des finances dans la chronologie même des séances au cours desquelles l'étude du budget 2010 a été effectuée. De nombreuses réflexions et questions sont relatées, mais il n'en demeure pas moins que le présent document ne saurait être exhaustif et que le rapporteur a dû effectuer une sélection, soucieux de présenter le cadre essentiel, comme l'esprit dans lesquels la commission des finances a effectué ses travaux et arrêté ses décisions.

Selon la procédure budgétaire habituelle, les commissions spécialisées communiquent à la commission des finances leurs analyses respectives concernant l'examen du projet de budget déposé. Elles nomment un-e rapporteur-euse qui assure tout à la fois le compte rendu des travaux effectués dans le cadre de la commission spécialisée, puis celui des échanges poursuivis devant la commission des finances lors de l'audition par cette dernière de la présidente/du président et de la rapporteuse/du rapporteur de ladite commission spécialisée, en présence du magistrat ou de la magistrate concerné-e, accompagné-e des responsables de ses différents services.

Le contenu de ces auditions figure dans le détail du point 5, sous la plume de chaque rappporteur/rapporteuse des commissions spécialisées.

Pour mémoire, les rapporteur-euse-s des commissions spécialisées ainsi que les domaines traités sont mentionnés au point 3 du rapport général. De même, toutes les dates des auditions du Conseil administratif sont indiquées dans le calendrier des travaux de la commission point 4 du rapport général.

Il convient enfin de souligner que le texte qui va suivre n'engage que le rapporteur dont l'absolue objectivité ne saurait être garantie, même s'il s'y est en tout temps efforcé, une totale honnêteté intellectuelle étant selon lui incontournable.

5.2 *Projet de budget 2010 – Perspectives économiques*

(Séance du 19 mai 2009)

Exposé de M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction

En préambule, M^me^ Salerno rappelle qu'elle a envoyé un courrier présentant les perspectives économiques conjoncturelles et structurelles (cf. annexe),

et que ce document constituera la base de la discussion. Elle ajoute avoir écrit à la commission des finances qu'elle n'avait reçu aucune réponse de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département cantonal des finances, à son courrier du 1er avril lui demandant de fournir des estimations chiffrées au sujet de l'assiette fiscale 2010 de la commune de Genève. Entre-temps, la magistrate annonce avoir reçu une réponse qui plaît à la Ville de Genève, mais moins à d'autres communes.

Questions de la commission

Un commissaire écologiste demande si le courrier de M. Hiler peut être lu. M. Krebs en résume la substance. Le Département cantonal des finances a communiqué les premières estimations concernant l'impôt centime additionnel personnes physiques (PP) et personnes morales (PM) pour 2010. Elles font état d'une diminution des rentrées PP de l'ordre de 100 millions. Ces chiffres tiennent compte du projet de loi visant à une baisse d'impôts actuellement à l'étude au Grand Conseil. Au niveau des PM, la diminution prévue est de 30 millions, mais il semble que cette estimation ne tienne pas compte de la situation conjoncturelle, dans la mesure où ces chiffres font état d'une diminution assez faible entre 2008 et 2009 et d'une stabilité entre 2009 et 2010. Aussi les services financiers de la Ville sont-ils assez circonspects sur l'estimation de la production estimée pour 2009, et s'attendent-ils à un repli plus marqué. Au total, le département des finances et du logement de la Ville estime la diminution conjoncturelle et structurelle sur les comptes 2008 à 150 millions pour les PP et PM réunies. M. Krebs souligne encore que les comptes 2008 contiennent des correctifs des années antérieures.

Le même commissaire s'inquiète des conséquences d'un budget déficitaire en 2010 et sans doute les années suivantes.

Mme Salerno déclare que ses services n'essayeront pas d'absorber les pertes fiscales dues à la conjoncture économique, alors même qu'il est difficile de se faire une idée précise de l'état réel de l'économie genevoise. En revanche, il faudra bien tenir compte d'un défaut de rentrées structurel, provenant d'une éventuelle baisse d'impôts, puisque, à terme, les finances de la commune doivent retourner à l'équilibre. Il convient donc de pallier les 46 millions manquants. Il est bien entendu que le scénario retenu est celui qui voit le peuple accepter ladite diminution d'impôts.

La détermination du Conseil d'Etat est d'ailleurs très claire, poursuit Mme Salerno. Les comptes des communes qui seront déficitaires durant un ou deux exercices budgétaires seront examinés avec clémence par le Canton. Mais, passé ce délai, les finances municipales devront retrouver l'équilibre. La magistrate souligne encore que ces dernières années ont été des années de croissance

et de recettes fiscales exceptionnelles. Il est donc compliqué d'établir des projections au sujet de ce qui pourrait advenir des recettes fiscales une fois la crise passée.

Le même commissaire demande si le Conseil administratif a déjà des pistes concernant des économies qu'il pourrait effectuer.

Mme Salerno répond que le Conseil administratif a décidé de ne pas économiser dans le domaine des prestations lors de la préparation du budget 2010. En période de crise, il a semblé à l'exécutif communal contre-productif de réduire les prestations sociales, alors que les populations les plus vulnérables devraient, selon toute probabilité, en avoir grand besoin. En termes macroéconomiques, il est bienvenu que les collectivités publiques continuent à assurer des dépenses qui contribuent à la consommation.

La marge de manœuvre de chaque département reste donc la même. Les dépenses ne seront pas accrues, certes, mais chaque magistrat dispose d'une enveloppe identique à la précédente. Chacun-e peut bien sûr proposer au Conseil administratif des rééquilibrages au sein de cette même enveloppe. Dans le cadre de son département, par exemple, la magistrate dispose du Fonds chômage qui peut être un outil intéressant en matière de soutien à l'emploi. Elle va donc essayer d'augmenter l'enveloppe de ce fonds en procédant à certains remaniements au sein du département des finances et du logement.

L'identique élu des Verts comprend que le Conseil administratif n'entend rien couper dans le projet de budget 2010 et que les pertes estimées, qu'elles soient d'ordre conjoncturel ou structurel, ne seront nullement absorbées. Et il s'en émeut vivement.

Mme Salerno confirme qu'il a été décidé d'établir un budget constant, de rééquilibrer les diverses attributions financières dans chaque enveloppe et d'enregistrer un déficit provenant de pertes fiscales dues à la conjoncture économique du moment.

Au niveau structurel, sur le long terme, une réflexion a commencé la semaine précédente au sein du Conseil administratif. Il est ainsi apparu que certains magistrats ne croyaient que moyennement à la possibilité d'une baisse d'impôts jusqu'à récemment. Aujourd'hui, leur perception s'est modifiée et la probabilité d'un manque de recette de quelque 46 millions est prise en compte, tout comme le fait que la loi sur l'administration des communes oblige les autorités communales à en prendre toute la mesure.

Dans cette perspective, la magistrate tient à relever qu'une partie de cette perte est d'ores et déjà comblée grâce à une gestion dynamique de la dette, le coût de cette dernière ayant diminué de quelque 12 à 15 millions, mouvement qui

devrait se poursuivre encore. Cette très belle opération permet de réduire d'autant les charges qui pèsent sur les finances de la Ville.

Un élu démocrate-chrétien estime que si, en 2008, le Conseil administratif avait été un gestionnaire responsable du point de vue économique, il aurait été plus prudent. Et de donner l'exemple de la conservation des 61 postes d'agentes et agents municipaux qui ne pouvaient pas être reconvertis dans des activités productives, même d'un point de vue social. Il est clair qu'il fallait supprimer ces postes. Le commissaire a cru comprendre que M. Maudet en était convaincu, mais que, n'étant pas majoritaire, il avait dû s'incliner. D'autres magistrats de même sensibilité politique auraient pris la précaution de ralentir la machine.

Par ailleurs, poursuit l'élu démocrate-chrétien, il y a un effet de seuil. Comme le département des finances et du logement avait placé la barre très haut concernant le budget 2009, il est à parier que, cette année, le déficit va s'élever à quelque 50 millions. Plusieurs partis, dont le Parti démocrate-chrétien, n' accepteront pas cette manière de faire, pas plus qu'un déficit programmé.

Le même commissaire pense que le budget de la Ville ne sera jamais reconsidéré, puisque, quand l'argent est là, les dépenses sont revues à la hausse par les magistrat-e-s et que, lorsque la manne fiscale reflue, les mêmes édiles rentrent la tête dans les épaules. L'élu conclut son propos en déclarant que ne pas mettre un frein aux dépenses municipales est socialement non responsable. Aussi le Parti démocrate-chrétien prône-t-il un budget à deux variantes, l'une avec déficit, l'autre sans.

M[me] Salerno ne partage pas du tout l'analyse faite au sujet des agentes et agents municipaux. Elle aurait compris pareille prise de position si elle avait été le fait d'autres partis, mais elle l'étonne venant d'un membre éminent du Parti démocrate-chrétien. Elle souligne avec force qu'il n'est pas possible de licencier 61 personnes du jour au lendemain, sous prétexte qu'une tâche ne sera plus accomplie par la collectivité publique.

Interrompant la magistrate, l'élu démocrate-chrétien tient à assurer qu'il ne pensait pas à des licenciements proprement dits, mais plutôt que ces collaboratrices et collaborateurs pourraient poursuivre leur tâche sous l'égide de l'Etat. Il sait que les syndicats s'y sont opposés et qu'ils ont vu une victoire dans le maintien des 61 postes.

M[me] Salerno poursuit en relevant que des propos ont été tenus dans la presse sur les agents municipaux, qui l'ont passablement heurtée. Ces personnes étaient traitées comme des pions sur un échiquier. Ils pourraient coller des amendes pour le compte de quiconque et ce serait égal. Voilà qui revient à ne pas faire grand cas ni de la personne humaine, ni de collaboratrices et de collaborateurs qui travaillent pour le service public. Elle ne pense pas que la proposition du commissaire aurait

été techniquement envisageable. La Ville est redevable, en tant qu'employeuse, et les collaboratrices et collaborateurs de la Ville sont protégés par un statut. Si le Conseil administratif n'avait pas fait le choix qui a été le sien concernant ce dossier, un conflit aurait été ouvert avec une partie de la fonction publique qui aurait trouvé de rapides soutiens. Au Conseil municipal, sur les bancs de la droite comme de la gauche, des interpellations, des motions auraient été déposées et débattues, sans que pour autant la suppression de ces 61 postes d'agents municipaux n'ait été d'aucune sorte la réponse à la crise économique actuelle.

Par ailleurs, la magistrate tient à préciser que ces 61 personnes ne se sont pas vu proposer des emplois fictifs. Elles sont affectées aux musées, aux espaces verts et à la Gérance immobilière municipale pour accomplir des tâches que le Conseil municipal a demandées. Ce sont des propositions qui ont un sens par rapport aux missions de la Ville. Ainsi, par exemple, en va-t-il du parc Hentsch. Et de rappeler que le maire, M. Tornare, avait déclaré dès le départ qu'accepter le cadeau offert par M. Hentsch impliquait la création de quatre postes supplémentaires au budget pour assurer l'entretien dudit parc.

M[me] Salerno aborde ensuite la supposée irresponsabilité du Conseil administratif évoquée par le commissaire démocrate-chrétien. La magistrate accepte bien volontiers qu'il soit loisible à tous et à chacun de diverger sur les politiques appliquées, mais en matière de budget, de respect des deniers publics, il convient tout de même, par pure honnêteté intellectuelle, de reconnaître que le choix du Conseil administratif a été respectueux des obligations légales (cf. santé et sécurité). Elle récuse l'interprétation faite par le préopinant et rappelle que, depuis le début de la législature, 350 millions de francs de dettes ont été remboursés. Le Conseil administratif a conduit un effort de cohérence et n'a pas été particulièrement prompt à la dépense.

Enfin, concernant la proposition du Parti démocrate-chrétien qui consiste à avoir un budget à deux variantes, la magistrate estime que la proposition n'est pas réaliste. Il n'est pas possible, par exemple, de fermer le Grand Théâtre et de licencier le personnel. Concrètement, si des économies doivent être faites, ce sera sur les prestations de la Ville. La responsable des finances se dit même capable de trouver les 46 millions manquants. Mais d'ajouter aussi rapidement que, lorsqu'elle entend le Conseil municipal voter unanimement la motion M-808 «Eté 2008, pas d'enfants abandonnés dans la rue!», elle constate que la chambre délibérative n'est pas en train de supprimer les prestations en lien avec la jeunesse. Elle comprend plutôt le discours inverse. Il faudrait donc impérativement redéfinir ce que souhaite le Conseil municipal avant que le Conseil administratif n'arrive avec des propositions concrètes.

Un commissaire libéral souhaite livrer une précision sur la motion précitée. Il rappelle que la motion demandait qu'il y ait une meilleure information sur les

camps de vacances, une inscription centralisée et une adaptation des horaires. Personne n'a demandé d'affecter un franc de plus à cette prestation. L'intention originelle a été largement déformée par le Conseil municipal au cours même de la séance plénière.

Par ailleurs, il aimerait rappeler, au niveau de la gestion du budget 2010, que le Conseil administratif a mis fin, en 2009, à l'usage du *personal stop*. Le commissaire pense que ce n'était pas un choix opportun. Les revenus fiscaux ont été extrêmement favorables l'année dernière, et les libéraux, comme tous les partis de droite, ont rendu la magistrate attentive au fait que ce n'était pas le moment d'augmenter les charges structurelles. Cette remarque a été complètement négligée par le Conseil administratif, dont la politique de gauche a consisté à engager autant de gens que l'administration le requiert pour couvrir les besoins qu'elle juge nécessaires.

Concernant les 41,5 postes que le Conseil administratif a imposés, le commissaire juge que la moindre des choses serait de les reconsidérer aujourd'hui.

M^me^ Salerno rebondit au sujet de l'élargissement des horaires des camps de vacances. Demander pareil élargissement des horaires revient immanquablement à demander une modification de la prestation fournie, parce qu'il faut demander à l'employé-e de travailler un peu plus tard. Il s'ensuit alors des échanges avec les différents partenaires sociaux qui se montrent parfois réticents. Et l'opération, conduite à son terme, aura nécessairement un coût financier. Rares sont les décisions du Conseil administratif ou du Conseil municipal qui n'ont pas de coût.

En ce qui a trait à la prise en compte des recettes fiscales, la magistrate donne rendez-vous aux commissaires des finances à l'occasion de la présentation des comptes 2009, au printemps 2010. A ce moment-là, il sera très simple de constater si les hypothèses sur lesquelles se sont basés ses services pour élaborer le budget 2009 étaient erronées ou non. A ce jour, elle n'a pas l'impression qu'ils se soient trompés, vu qu'ils n'ont fait preuve d'aucun optimisme. Son discours était de dire que le vent avait tourné et elle est personnellement venue très tard devant la commission des finances, soit au mois d'octobre 2008, parce qu'elle n'avait pas de boule cristal lui permettant de savoir, sans coup férir, comment allait évoluer la situation. En revanche, elle constatait que de nombreuses entreprises faisaient faillite, tout en étant incapable de mesurer l'ampleur de la situation, ce d'autant plus que l'Administration fiscale cantonale assurait haut et fort que tout allait bien.

Aussi ses services ont-ils établi des prévisions fiscales beaucoup plus pessimistes que celles du Canton, et il est piquant de constater que, à ce jour, ce même Canton s'est aligné sur les prévisions de la Ville.

M^me^ Salerno, au sujet de la création de nouveaux postes, prend pour exemple la demande de M. Maudet de pouvoir engager 12 informaticiens. Il avait détaillé

les missions pour lesquelles il en avait besoin. Dans ces conditions, soit le Conseil municipal entrait en matière, soit non. En revanche, en aucun cas, il n'était envisageable d'attendre un ou deux départs à la retraite pour reconstituer un poste d'informaticien. L'opération prendrait au moins cinq à dix ans, de sorte que, simplement, faute de personnel adéquat, certains objectifs ne seraient, le cas échéant, pas remplis.

La magistrate entend le discours libéral dont elle reconnaît la cohérence, mais vu la rigidité existant en matière de gestion des ressources humaines dans l'administration publique, il est impossible de jongler avec les postes. Ainsi, tous ses collègues du Conseil administratif sont favorables à la création d'une commission santé et sécurité au Grand Théâtre, mais aucun n'est disposé à céder deux postes pour la constituer. Pour éviter toute création de poste, soit on égare les demandes du Conseil municipal, soit on fait fi des obligations légales.

Le même commissaire libéral remercie la conseillère administrative de ses explications qui ne sont pas plus nouvelles que ses propres plaintes. Néanmoins, les libéraux regrettent, dit-il, particulièrement le blocage fait par les syndicats concernant l'externalisation de certaines prestations de la Ville. Cette disposition aurait constitué une soupape qui aurait permis aux magistrats de faire leurs arbitrages. Le principe en était acquis lors de la précédente législature et il n'en est malheureusement plus question aujourd'hui. Il en découle à ses yeux la légèreté budgétaire affichée par l'actuel Conseil administratif qui conduit tout le monde à se servir dans le gros gâteau fiscal. A entendre la magistrate, il a l'impression qu'elle a baissé les bras et que rien n'est faisable. Il compte beaucoup sur les négociations à propos du statut de la fonction publique pour arriver à trouver une solution pour mettre un terme à la croissance de l'administration municipale qui s'est multipliée par six en vingt ans, alors que la population n'a augmenté que de 4%. C'est la preuve qu'il y a une inflation de la prise en compte des demandes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait siennes les réflexions du groupe démocrate-chrétien. Il ajoute que c'est au pied du mur que l'on reconnaît le maçon. La majorité actuelle a une légitimité populaire et il lui appartient de ne pas décevoir celles et ceux qui l'ont élue. L'exécutif prendra ses responsabilités. Il proposera et le Conseil municipal disposera. Il pense que la commission des finances joue à se faire peur, car les comptes 2009 ne seront pas si mauvais que certain-e-s le prédisent, en raison des correctifs des années antérieures. L'année 2010 sera, quant à elle, beaucoup plus difficile, mais les élections ayant lieu fin mars 2011, l'élu fait confiance à la magistrate pour présenter les comptes 2010 en avril, voire mai 2011.

Concernant le remboursement de la dette, ce même commissaire prend acte de l'amélioration apportée aux finances de la Ville, qui leur permet d'afficher une meilleure mine sur le marché des emprunts.

Par ailleurs, revenant sur le dossier des agentes et agents municipaux, il tire un parallèle avec ce qui s'est passé au Département militaire fédéral. Le pacte de Varsovie s'étant dissous, il convenait de redimensionner l'outil de défense. La Confédération n'a pas fait autant de chichis avec ses collaboratrices et collaborateurs que le Conseil administratif n'en fait avec son personnel. Le Département militaire fédéral a perdu plus d'un tiers de ses employé-e-s et la gauche est restée muette.

Or, pour les agents municipaux, il observe qu'il existait un compartiment de terrain avec une mission, le contrôle du stationnement. Trois organes remplissaient cette mission. Par décision du Conseil d'Etat, l'entier de la mission est revenu à la Fondation des parkings qui devra la remplir avec un personnel à moitié moins nombreux. Dans ces conditions, le commissaire ne comprend pas qu'on n'ait pu transférer ces agentes et agents municipaux de la Ville à la Fondation des parkings. Un modus vivendi aurait pu être trouvé. Le Conseil administratif a fait tout faux et l'opération va lui coûter cher en termes politiques.

L'élu de l'Union démocratique du centre aborde, pour la bonne bouche, un sujet qui agite, à son avis, la République en ce moment, à savoir l'audit du Musée d'art et d'histoire (MAH). Il avoue n'avoir aucune compétence scientifique en la matière, mais il prétend connaître le fonctionnement d'un budget. L'audit dit qu'il y a 30% de moyens en trop dans ce musée. Le commissaire en déduit donc, logiquement, que 9 millions sur les 46 millions d'économie recherchés sont déjà tout trouvés. Et de conclure en déclarant que le Conseil administratif présentera le budget qu'il veut, mais qu'il serait de bonne politique qu'il eût un plan B.

M[me] Salerno note la proposition d'économie de 9 millions sur le budget alloué au MAH, et elle la transmettra sans faute à M. Mugny, puisque chaque magistrat doit effectuer des coupes dans le cadre du retour à l'équilibre. Mais elle tient à ajouter que le magistrat en charge de la culture a affirmé avoir gelé certains postes libres au MAH et avoir entrepris un réel travail.

Un commissaire socialiste tient à remercier M[me] Salerno des documents extrêmement pertinents qu'elle a envoyés à la commission des finances. Le fait qu'un budget déficitaire soit envisagé le rassure, parce que cela montre que les personnes qui sont à la tête de la commune sont des personnes responsables, qui ne paniquent pas devant une crise qui est extrêmement inquiétante. Il faut faire preuve de sérénité pour maîtriser la situation économique et les autorités communales se montrent à la hauteur de cette attente. Par ailleurs, il est très satisfait d'entendre que le Conseil administratif envisage de mener une politique anticyclique concernant la consommation. Le commissaire, constatant l'abaissement de la dette de quelque 350 millions, estime même, le cas échéant, que cet objectif puisse être poursuivi plusieurs années, et ce d'autant plus que les comptes 2009 ne devraient pas être catastrophiques, bien au contraire. Il faudra sans doute trois ou quatre ans pour se sortir de la crise, mais il se dit très satisfait de la politique

conduite par le Conseil administratif. Elle n'est pas facile, elle n'est pas démagogique, mais elle est sereine et responsable.

Par ailleurs, il se dit un peu surpris du débat sur les agentes et agents municipaux. Dans un premier temps, c'est M. Maudet qui est venu devant la commission des finances parler d'externalisation. Il s'est ensuite rendu auprès de Parking SA. Il était question, pour le magistrat, d'y transférer ces collaboratrices et collaborateurs. M. Maudet n'a pas réussi cette opération et c'est son échec à lui. C'était le mandat fixé et il ne l'a pas rempli. Mais, il y a plus. Il a déclaré à cette commission, il y a quelques mois, qu'il avait négocié extrêmement fermement avec le Canton sur la limitation, pour la Ville, d'un montant d'encaissement des amendes à 5,5 millions, jugeant cette recette bien insuffisante. Et ne voilà-t-il pas que les autorités cantonales, qui sont de droite, ont fait passer ledit magistrat sous les fourches caudines et qu'il en est revenu apparemment satisfait d'avoir obtenu un dédommagement de 3 millions par an sur trois ans, alors que, auparavant, la Ville encaissait par ce biais plus de 10 millions par année. Et de cette ponction supplémentaire du Canton, après les reports de charges, les commissaires de droite ne s'offusquent pas, alors même que la commune est en manque de recettes. C'est cela qui inquiète le commissaire socialiste, et non pas que des emplois aient été préservés par la Ville qui en a par ailleurs besoin. L'Etat n'opère donc pas que des transferts de charges sur le dos de la commune de Genève, mais se taille aussi des bénéfices considérables. La Ville va tantôt perdre plus de 10 millions l'an. Et l'élu socialiste de se demander si, derrière ces nouvelles dispositions, ne se cacherait pas aussi le désir d'affaiblir la politique de mobilité mise en place par la Ville de Genève, en plaçant les agents de Parking SA plutôt en périphérie qu'au centre de la cité, permettant de la sorte aux véhicules privés de réencombrer le centre-ville en relative impunité.

Un élu radical s'élève contre les propos du commissaire socialiste dont il ne comprend pas le jeu démagogique et assure que les chiffres avancés sont erronés.

M^me^ Salerno précise que le dédommagement de l'Etat consiste en 5 millions la première année, 3 millions la suivante et 1 million pour la dernière année. Elle ne pense par ailleurs pas, répondant à la crainte émise par le commissaire socialiste, qu'il y ait une volonté de la part du Conseil d'Etat, et de M. Cramer en particulier, de réengorger les rues de Genève. Reste que, en tant qu'autorité municipale, le Conseil administratif a un autre regard sur le territoire de la Ville. La magistrat cite alors l'exemple du tram Cornavin-Onex-Bernex. La Ville demandait une réduction du trafic sur la rue des Deux-Ponts à 8000 voitures par jour: *in fine*, sur décision cantonale, il en passera 20 000. Il en découle à l'évidence que la pesée des intérêts au niveau du Canton est différente de celle de la Ville et que la pilule est parfois bien difficile à avaler.

Un élu libéral admet que la Ville perd 10 millions d'encaissement, mais cette situation provient du fait qu'il est impossible pour la municipalité de se défaire

de ces postes. Et pourtant, l'analyse a montré que l'engagement de 40 agentes et agents municipaux a eu un coût salarial supérieur à l'augmentation des recettes relevant des amendes infligées. La responsabilité de M. Maudet n'est donc pas engagée, puisqu'il n'a fait qu'hériter d'un dossier particulièrement mal ficelé. La situation sera clarifiée par le fait qu'il y ait une seule autorité compétente concernant les parkings en Ville de Genève.

Un commissaire radical, revenant au point de l'ordre du jour, demande si le Conseil administratif, qui a par ailleurs validé l'option d'un budget 2010 déficitaire, a parallèlement effectué l'exercice visant à présenter un budget équilibré. Le cas échéant, il se dit curieux de connaître les pistes de réflexion retenues.

Mme Salerno souligne que la position qu'elle défend est celle qui a rallié la majorité du Conseil administratif. Certes, il s'agit d'un projet de budget déficitaire, mais accompagné d'une cautèle importante qui est que chacun-e travaille au sein de son enveloppe à rechercher des pistes d'économies.

Un commissaire écologiste demande si le projet de budget 2010 est constant au franc près.

La magistrate répond qu'il faut y ajouter, par rapport au budget 2009, l'indexation au coût de la vie, les mécanismes salariaux, la demi-annuité extraordinaire que le Conseil administratif s'est engagé à verser en 2010 et certaines obligations légales auxquelles la Ville ne pourra pas se soustraire.

Ces informations inquiètent le commissaire écologiste. Il explique que, depuis le mois de septembre 2008, chacun-e savait que la situation serait difficile en 2009. Aussi l'exécutif municipal aurait-il dû entamer bien plus tôt une réflexion approfondie sur les économies à effectuer dans le cadre du budget 2010. Or, s'il additionne l'ensemble des ajouts énoncés par la magistrate, l'élu arrive à quelque 200 millions supplémentaires, soit 20% du budget. Difficile dans ces conditions d'entendre que le Conseil administratif va commencer cette réflexion ce mois de mai 2009.

Mme Salerno entend presque avec plaisir les propos du commissaire. Elle souligne que, dans l'axe du budget, elle n'a pas, en tant que magistrate en charge des finances, une position de leader auprès de ses collègues du Conseil administratif, susceptible de les obliger à suivre une méthodologie. La Ville ne fonctionne pas comme le Canton, où le ministre des finances fixe des objectifs pour l'établissement du budget annuel qui doivent être suivis par l'ensemble des conseillers d'Etat. Elle entend la déclaration de l'élu Vert et elle est persuadée qu'il aura à cœur de défendre cette position face à son magistrat pour que ce dernier formule tantôt des propositions d'économies réalistes. Elle avoue que, si d'aventure elle avait un soutien clair de la part du Conseil municipal, son travail en serait, tout comme celui du Conseil administratif dans son entier, considérablement facilité.

Et si, en plus, ce même Conseil municipal voulait bien s'astreindre à une certaine rigueur par rapport à ses demandes auprès du Conseil administratif, et de citer le dossier «Rousseau 2012», la magistrate se trouverait totalement satisfaite.

Le même commissaire Vert reconnaît que des arbitrages seront nécessaires, mais il relève qu'il serait plus agréable qu'il n'appartienne pas au Conseil municipal de «couper à la hache» au terme du processus budgétaire.

A ce point de la discussion, M. Krebs souhaite donner quelques chiffres en lien avec la problématique des pertes conjoncturelles et structurelles. Il invite la commission à comparer les chiffres du budget 2009 voté avec ceux des comptes 2008. Il apparaît que des revenus budgétés en 2009 sont de fait inférieurs de 90 millions aux comptes 2008. Il convient donc de dire que l'effet conjoncturel est déjà passablement pris en compte dans le cadre du budget 2009 voté, et que ce constat permet d'appréhender 2010 de manière un peu plus sereine. En effet, la diminution attendue par les différents services du département municipal entre le budget 2009 voté et le projet de budget 2010 est de l'ordre de 66 millions. Ces 66 millions couvrent pour une grosse partie l'effet structurel, puisque le manque dû à la conjoncture économique est de 20 millions. La difficulté principale du budget 2010 est le problème structurel.

Une commissaire écologiste relève que, dans son courrier, M^me^ Salerno déclare que le Conseil administratif s'est interrogé sur la capacité de la Ville à mener une politique anticyclique. Après analyse, la conclusion à laquelle la magistrate arrive est qu'il faudrait investir à hauteur de 300 millions pour favoriser l'économie genevoise. Aussi, la commissaire souhaiterait-elle savoir comment l'exécutif municipal en est arrivé à cette conclusion. Elle aimerait aussi connaître les investissements prévus en 2010. Finalement, elle demande ce qu'on entend par la phrase: «(…) il faut rappeler, pour celles et ceux qui en douteraient, que la rapidité avec laquelle nous sommes en mesure de mener à bien des projets d'investissement ne nous permet pas d'envisager une participation rapide à un effort de relance de l'économie (…)».

M^me^ Salerno répond que les investissements resteront à 95 millions au prochain budget, du fait que, en moyenne, cette somme correspond à ce qu'il est possible de dépenser, bien que ces dernières années ce chiffre n'ait pu être atteint.

Si d'aventure le Conseil municipal votait de grands chantiers, s'ensuivrait un dépassement aux comptes suivants. Il faut dire que la Ville n'a pas une taille suffisante pour mener une politique anticyclique au niveau des investissements. Pour satisfaire de tels objectifs, il conviendrait de dépenser 300 millions par an; or le Conseil administratif dispose d'une enveloppe de 95 millions dont seuls 60 à 70 sont de fait régulièrement engagés. A cela s'ajoute aussi le temps démocratique que prend le traitement d'un objet en commission et qui rend plus difficile encore toute politique anticyclique.

Un commissaire radical s'interroge au sujet de la CAP, pour laquelle il est annoncé un déficit de 200 millions en 2008, et donc déjà de quelques dizaines supplémentaires en mai 2009. Et l'élu de demander si des mesures ont été prises dans le budget 2010 visant à l'assainissement de ladite caisse.

M. Krebs répond que le taux de couverture de la caisse, à la fin 2008, était de 76%, ce qui est assez proche de l'objectif visé de 80%. De plus, concernant les placements depuis le début de l'année, une nette amélioration a été enregistrée sur le marché depuis le 9 mars, de sorte qu'apparaissent désormais des rendements positifs compris entre 1 et 3%, en fonction des différentes allocations.

M[me] Salerno ajoute pour sa part que le projet de budget 2010 ne contient rien à ce sujet, parce que le travail de la CAP n'est pas encore terminé. Le comité de gestion s'est fixé l'automne 2009 comme délai pour arriver avec une proposition structurelle liée à l'assainissement de la caisse qui est dans une situation problématique, puisque le rapport entre membres actif-ve-s et retraité-e-s s'est inversé l'année dernière et qu'il y a aujourd'hui plus de retraités que d'actifs.

Un élu de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe souhaite que le prochain budget de la Ville soit présenté accompagné de la totalité des tâches pour lesquelles la commune a été mandatée. La loi de fusion, en date de 1930, présente une répartition des tâches entre la Ville, le Canton et les autres communes. Aujourd'hui, l'élu de l'Union démocratique du centre observe que plus de 80% des dépenses publiques sont en mains cantonales. La Ville ne peut intervenir qu'à titre subsidiaire ou complémentaire dans certains domaines. La culture, c'est son affaire. Les musées, qui représentent à eux seuls un coût de 75 millions, et le Grand Théâtre sont la propriété de la Ville. Il est de l'intérêt du Conseil administratif, à l'occasion de cette crise, d'établir un budget offrant une lecture claire des tâches régaliennes bien identifiées de la Ville. Il ne faut pas oublier que la Constituante est en train de plancher et que le cadre constitutionnel changera probablement bientôt. Il est inutile de tendre des verges pour se faire battre.

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

**Note au
Conseil administratif**

Genève, le 24 avril 2009

PB 2010 : perspectives économiques conjoncturelles et structurelles

Sandrine Salerno
Tél. 022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Maire,
Monsieur le Vice-Président,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers Collègues,

Le contexte de l'élaboration budgétaire 2010 est singulier à plusieurs égards.

Aspect conjoncturel
Singulier tout d'abord car il s'inscrit dans une période conjoncturelle particulièrement difficile. Dans le but de vous dresser un tableau exhaustif de la situation, j'ai demandé à mes services d'établir un rapport passant en revue les différentes variables conjoncturelles (annexe 1). Par ailleurs, vous trouverez joint à la présente le dernier rapport du groupe de perspectives économiques (annexe 2).

Il ressort de la lecture de ces documents que tous les pronostics s'accordent sur le fait que notre économie est entrée en récession et le restera tout au long de l'année 2009 notamment[1]. Il est à noter que ces pronostics sont encore plus pessimistes pour la région genevoise.

Face à la crise mondiale, les gouvernements ont tous réagi avec vigueur et se sont engagés résolument en faveur de plans de mesures agressifs plus ou moins concertés destinés à relancer la machine économique. Le dernier en date a été décidé par le G20 et porte sur 1'000 milliards de dollars américains. Suffisant ou non, la Confédération helvétique a également mis en œuvre un plan de relance. Finalement, certains cantons ont annoncé des plans de relance principalement axés sur des hausses d'investissements et des diminutions d'impôts visant à relancer la consommation. Notons au passage que la plupart des observateurs s'accorde à penser que les cantons sont des entités trop petites pour pouvoir réellement se targuer de mener des politiques anticycliques.

[1] Pour rappel, une économie entre en récession lorsqu'elle affiche durant deux trimestres consécutifs une croissance du PIB négative. La Suisse sera officiellement en récession dans quelques semaines.

Dès lors, il convient de s'interroger sur la capacité réelle d'une commune, la nôtre en l'occurrence, à mener une politique anticyclique.

Or, force est de constater que pour être efficaces, les plans de relance doivent être d'une relative importance par rapport à la taille de l'économie sur laquelle on souhaite agir. Par ailleurs, ils doivent intervenir très rapidement.

Après analyse, il convient de souligner que pour déployer des effets de manière sensible, la taille nécessaire d'un plan de relance au niveau de l'économie genevoise surpasse la capacité financière de notre collectivité. Pour la Ville, financièrement, un plan de relance devrait ascender approximativement à CHF 300 millions. Enfin, il faut constater pour ceux qui en douteraient que la rapidité avec laquelle nous sommes en mesure de mener à bien des projets d'investissements ne nous permet pas d'envisager une participation rapide à un effort de relance de l'économie. A cet égard, la lecture des comptes est particulièrement éloquente.

Aspect structurel
Le contexte budgétaire 2010 est également singulier, car en sus des difficultés conjoncturelles, le projet de budget risque fort d'être frappé par des difficultés d'ordre structurel. En effet, le Grand-Conseil a d'ores et déjà voté une mesure entraînant des réductions de la production fiscale (cf. votation prochaine relative à la diminution de l'impôt sur le capital des personnes morales), et prévoit d'en voter de complémentaires d'ici à la fin de l'été (mesures en faveur de familles).

Les premières estimations financières pour mesurer les effets de telles mesures, dans l'hypothèse d'une acceptation du peuple, tablent, pour notre commune, sur une diminution de revenus de CHF 50 millions environ.

Conséquences sur les budgets 2010 et suivants
Dès lors, sans prendre en compte d'éventuelles croissances de charges ou d'investissements, les premières projections réalisées font état d'un déficit important des budgets de fonctionnement et de financement.

Afin de disposer des prévisions fiscales réalisées par le Canton, j'ai adressé, en date du 1er avril 2009, un courrier au Conseiller d'Etat en charge du Département des finances, Monsieur David Hiler, lui demandant de partager ses réflexions quant aux hypothèses de croissance de production fiscale prises en compte par ses services. A ce jour, aucune réponse officielle ne m'est encore parvenue.

Ainsi, face aux difficultés à venir et ayant pris acte de la décision de notre Conseil[2], je vous propose, consciente qu'il nous sera difficile de combler en un seul exercice budgétaire le déficit structurel et conjoncturel prévu, d'envisager le dépôt d'un projet de budget 2010 déficitaire. Selon les dispositions légales et réglementaires, un tel budget doit être assorti d'un plan financier démontrant, sur 4 ans, le retour à l'équilibre. Un tel retour à l'équilibre ne peut être planifié qu'avec un plan de mesures tendant à stabiliser et à réduire les charges de fonctionnement.

Il est donc indispensable que nous prenions des décisions quant aux hypothèses émises pour l'établissement d'un tel plan financier. En effet, le gel de la progression des charges n'est, en l'état, pas suffisant.

Enfin, il me semble correct de tenir informée, par écrit, la Commission des finances de la situation ainsi que de l'absence d'indications quant aux hypothèses retenues par l'administration fiscale cantonale. En effet, sans ces données, il nous sera particulièrement difficile d'élaborer un scénario crédible pour l'établissement du PB10. Ce courrier est également l'occasion de leur faire part des instructions données aux services quant à l'élaboration du PB10.

---

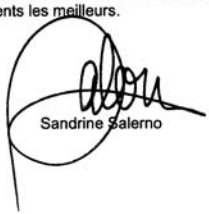
[2] Sous réserve de la publication de l'extrait CA : en date du 22 avril 2009, le Conseil administratif a décidé de proposer un projet de budget 2010 où les charges sont identiques à celles du budget 2009.

Projet de décision

Le Conseil prend acte de la note de Madame Sandrine Salerno, Conseillère administrative. Il valide l'option d'un déficit budgétaire aux comptes de fonctionnement et de financement au PB10.

Il charge Madame Sandrine Salerno d'organiser une discussion relative au retour à l'équilibre et de communiquer, par écrit et par oral, à la commission des finances, les hypothèses de travail dans lesquelles s'inscrivent le PB10.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-Président, Messieurs les Conseillers administratifs, chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Diffusion : 5 CA, 2 DG, Monsieur Philippe Aegerter.

Annexes mentionnées

VILLE DE GENÈVE
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU LOGEMENT

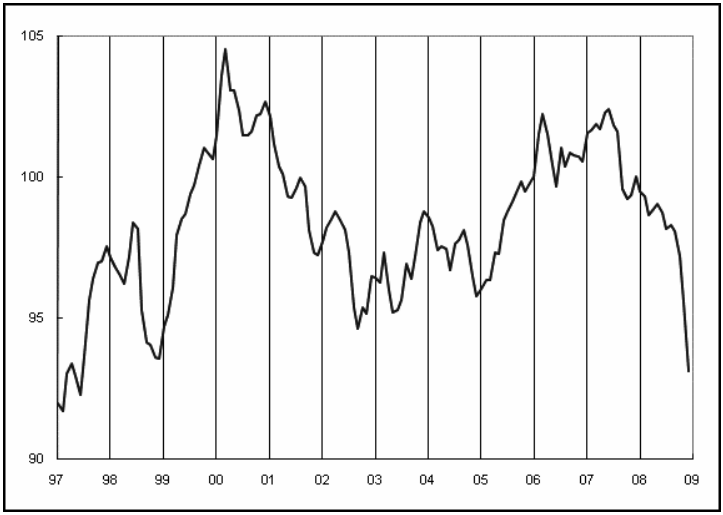
Rapport sur les perspectives conjoncturelles 2009-2010

Contexte

La grande difficulté de l'élaboration du projet de budget 2010 consiste à appréhender au plus juste l'évolution des rentrées fiscales. De nombreuses statistiques tendent à démontrer que la situation conjoncturelle se dégrade rapidement. Le présent rapport passe en revue ces différents indicateurs.

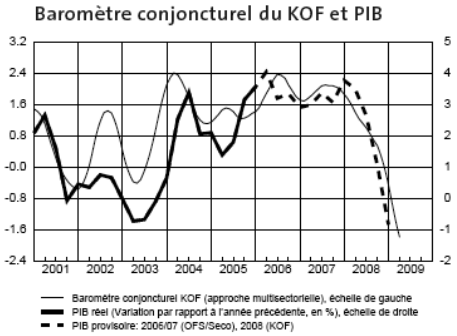
Indice LEA-Pictet

Cet indice est un indicateur conjoncturel avancé dont l'objectif est d'appréhender l'évolution conjoncturelle avec un décalage de deux à trois trimestres. La dernière publication de cet indice est basée sur les données du mois de décembre 2008. Cet indicateur est en chute libre, et il y a fort à parier que la situation ne s'améliore pas lors de la prochaine mise à jour.



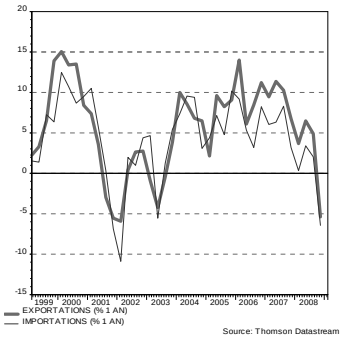
Baromètre conjoncturel du KOF

Le baromètre conjoncturel du KOF cherche à appréhender de manière avancée l'évolution du PIB suisse. Les dernières données sont également très négatives.



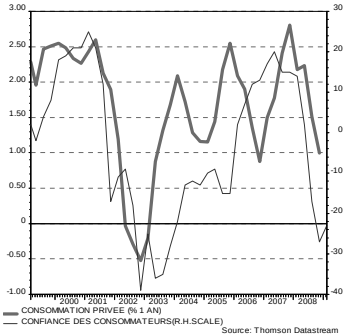
Exportations et importations

Les dernières statistiques en la matière font état également d'un important recul des exportations. Les estimations pour 2009 tablent sur un recul des exportations de 8%.



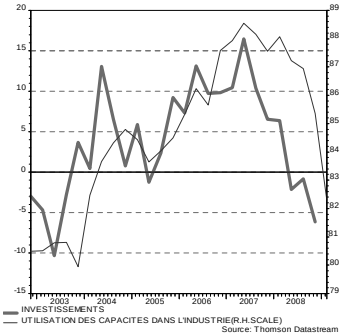
Consommation privée

Principal moteur de la croissance économique, la consommation privée, après avoir soutenu vigoureusement l'économie ces dernières années, marque également des signes de fléchissement. La confiance des ménages est en berne, mais marque toutefois des signes de stabilisation.



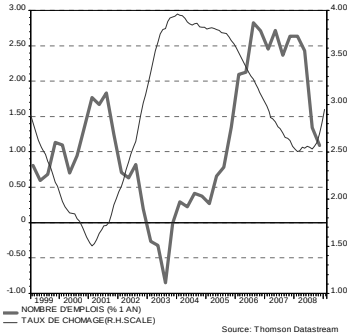
Investissements

Dernière composante importante dans les variables explicatives de la variation du PIB, les investissements naviguent également en territoire négatif. La baisse du taux d'utilisation des capacités dans l'industrie associée aux incertitudes auxquelles les entreprises sont actuellement confrontées continue de noircir ce tableau prospectif.



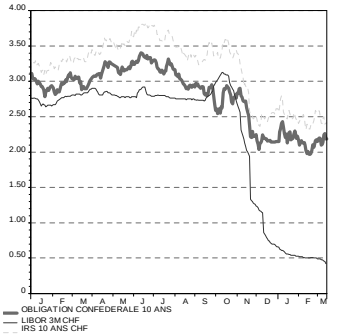
Marché du travail

Variable retardée par excellence, le taux de chômage est reparti à la hausse en Suisse. Les anticipations actuelles font état d'une rapide dégradation de la situation.



Taux d'intérêts

Au vu du marché bancaire toujours en situation de blocage et des marges de crédits encore importantes, la BNS a très rapidement baissé les marges de fluctuations du taux libor à 3 mois. Elle a par ailleurs manifesté son intention d'acheter des obligations afin de faire baisser les taux longs. Cette politique agressive est destinée à la fois à faire baisser les coûts du capital et à éviter que le franc suisse ne s'apprécie face aux monnaies étrangères. En effet, une appréciation du franc suisse pénaliserait les exportations, entraînant une détérioration supplémentaire de la conjoncture.



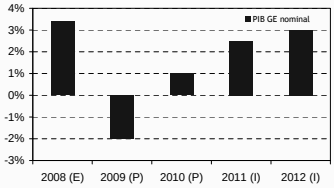
groupe de perspectives économiques

Mise à jour des prévisions - mars 2009

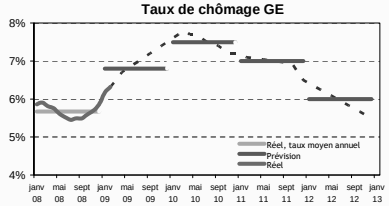
	2008 (E)	2009 (P) déc.08	2009 (P) mars.09		2010 (P) déc.08	2010 (P) mars.09		2011 (I) mars.09	
PIB CH réel (variation annuelle)	**1.6%**	*-0.5%*	-2.0%	↘	*1.2%*	0.3%	↘	1.5%	↘
PIB GE nominal (variation annuelle)	**3.4%**	*1.0%*	-2.0%	↘	*2.5%*	1.0%	↘	2.5%	↘
Renchérissement GE (variation annuelle)	**2.6%**	*0.3%*	-0.5%	↘	*1.0%*	0.5%	↘	0.8%	↘
Taux de chômage GE (moyenne)	**5.7%**	*6.3%*	6.8%	↗	*6.8%*	7.5%	↗	7.0%	↗

variations par rapport derniers pronostics

PIB GE nominal



Taux de chômage GE



	2008 (E)	2009 (P) déc.08	2009 (P) mars.09		2010 (P) déc.08	2010 (P) mars.09		2011 (I) mars.09	
Taux d'intérêts 3 mois (moyenne)	**2.48%**	*0.30%*	0.30%	→	*1.00%*	0.30%	↘	0.70%	↘
Taux d'intérêts 3 mois (décembre)	**0.66%**	*0.50%*	0.25%	↘	*1.50%*	0.40%	↘	1.00%	↘
Taux d'intérêts 10 ans (moyenne)	**2.90%**	*2.10%*	2.00%	↘	*2.80%*	2.40%	↘	2.80%	↘
Taux d'intérêts 10 ans (décembre)	**2.15%**	*2.50%*	2.20%	↘	*3.00%*	2.50%	↘	3.00%	↘

variations par rapport derniers pronostics

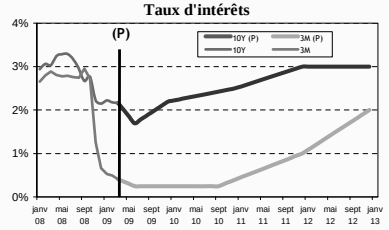
Définitions et notes méthodologiques

PIB CH réelle : variation annuelle réelle - déduction faite de l'évolution des prix - de la valeur nette de tous les biens et services produits en Suisse (somme des valeurs ajoutées produites sur le territoire suisse).
PIB GE nominal : variation annuelle du produit intérieur brut genevois (sans correction liée à l'évolution des prix).
Renchérissement GE : variation annuelle moyenne de l'indice genevois des prix à la consommation.
Taux de chômage GE : rapport entre le nombre de chômeurs inscrits et la population active résidente (à fin 2000).
Les taux d'intérêts de référence sont le taux **LIBOR CHF 3 mois** (3M) et **les rendements des obligations de la Confédération à 10 ans** (10Y). La moyenne représente la moyenne des valeurs de fin de mois. Décembre représente la valeur de fin d'année.

Dans les tableaux, les flèches (↗,→, ↘) indiquent la variation des recommandations du groupe par rapport aux derniers pronostics. Les données en caractère gras correspondent à des données observées. Lorsqu'une donnée n'est pas disponible, elle est indiquée par le signe (...).

(P) : années sur lesquelles portent les recommandations adoptées dans le cadre des rapports trimestriels.
(I) : année sur laquelle porte les premières indications du groupe qui ne constituent pas des recommandations au sens des prévisions adoptées dans le cadre des rapports trimestriels.

Taux d'intérêts



COMMENTAIRES DU GROUPE DE PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Composé de représentants des collectivités publiques genevoises (Ville et canton), de banques et des principales caisses de compensation du canton, le Groupe de perspectives économiques (ci-après le groupe) s'est réuni le 19 mars 2009. Il a procédé à une revue complète des prévisions en se fondant sur les informations recueillies auprès des principaux instituts de conjoncture du pays ainsi que sur les observations statistiques cantonales et nationales disponibles.

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RÉCENTS

Économie mondiale frappée de plein fouet

Apparue sur les marchés financiers des pays développés, la crise s'est étendue à l'économie réelle et concerne désormais tous les grands espaces économiques. La simultanéité et l'universalité des fléchissements conjoncturels entraînent l'économie mondiale dans une spirale négative dont la sévérité n'avait plus été observée depuis le choc pétrolier des années soixante-dix.

Les USA ont-ils atteint le creux ?

Dans un environnement extrêmement morose, certains voient cependant poindre quelques premiers signes tenues donnant à penser que l'économie américaine a atteint le creux de la vague. Si cela se confirme dans les prochains mois, le commerce mondial pourrait ainsi représenter le moteur d'une lente reprise économique.

L'économie suisse est en récession

La crise s'est véritablement abattue sur l'économie suisse à l'automne dernier. Ne résistant pas à l'effondrement de la demande étrangère, l'économie suisse est entrée brutalement et soudainement en récession au cours du troisième trimestre 2008. La Suisse connaît pour l'instant un recul du PIB moins marqué que celui des économies européennes. Toutefois, avec la fin des phénomènes de stockage, la contraction du PIB devrait s'accentuer au premier trimestre 2009, ce d'autant que le soutien de la consommation privée s'érode progressivement, reflétant ainsi la détérioration de la situation du marché du travail.

Idem pour l'économie genevoise

L'économie genevoise n'échappe pas aux phénomènes récessifs dont l'origine est principalement importée. La persistance des turbulences sur les marchés financiers a entraîné le secteur bancaire genevois dans des difficultés accrues. Privée de ses débouchés dans les grands espaces économiques, l'industrie a vu la marche de ses affaires se détériorer et a dû ajuster ses capacités de production. En conséquence, les exportations reculent pour la premières fois depuis 2005. Le commerce de détail connaît une dégradation de la marche de ses affaires. Le marché du travail enregistre les premiers signes du ralentissement économique. Seul facteur montrant encore des signes positifs, la masse salariale versée dans le canton croît de manière soutenue. Toutefois, selon FER-GE, les entreprises annoncent en ce début d'année 2009 de fortes corrections des cotisations paritaires versées au titre de l'exercice 2008 et font appel de manière accrue aux mesures prévues en temps de crise.

Aucun signe de reprise à l'horizon

Les enquêtes conjoncturelles montrent toutes des perspectives maussades pour les mois à venir. Hormis pour la branches des services, les appréciations émises par les entrepreneurs sont largement marquées par la dégradation de la situation économique. L'indicateur avancé du LEA-PICTET continue de chuter de façon marquée. Aucune reprise n'est anticipée au cours des six à neuf prochains mois.

Plans de relance d'ampleur inédite

Dans ces circonstances exceptionnelles, les décideurs politiques ont tous réagi avec vigueur et se sont engagés résolument en faveur de plan de mesures agressifs plus ou moins concertés favorisant la conjoncture. Dans un environnement où les craintes déflationnistes se faisaient jour, les banques centrales ont fortement relâché les conditions monétaires orientant leurs politiques sur un axe très expansif. De leur côté, les gouvernements ont également annoncé des plans de relance économique comprenant des baisses d'impôts et des augmentations des dépenses publiques. Alors que la politique monétaire agit sur la conjoncture avec un certain décalage (6 à 12 mois), les mesures fiscales discrétionnaires peuvent à court terme soutenir l'activité ce qui représente un échelonnement judicieux dans la stratégie des autorités.

Le pari des autorités

Bien que la plupart des observateurs juge favorablement les plans mis en oeuvre, la question de la soutenabilité des politiques monétaires et budgétaires se pose avec acuité. Partant du constat que la crise actuelle est notamment la conséquence du surendettement de l'économie américaine, certains s'interrogent sur un "policy mix" qui favorise à court terme une forte augmentation de l'endettement public et à moyen terme la reprise de l'endettement privé grâce à des taux d'intérêt très bas. En d'autres termes, les autorités ont pris le pari que les mesures budgétaires enclencheront une dynamique privée qui grâce aux conditions monétaires très favorables générera un accroissement d'activités permettant en retour au secteur public de servir sa dette sans devoir ni augmenter les impôts, ni réduire les dépenses. Quelle que soit l'issue du pari, cette stratégie comporte toutefois une dépendance accrue à des conditions monétaires durablement expansives car toute hausse intempestive des taux d'intérêt risqueraient d'étrangler les acteurs économiques, y compris les collectivités publiques.

Recul du renchérissement des prix

L'indice des prix à la consommation poursuit sa dégringolade entamée en novembre 2008. La baisse spectaculaire du prix du pétrole combinée à l'appréciation du CHF expliquent en grande partie cette évolution. Hors effets "pétrole", l'indice des prix à la consommation augmente de 1.3% en février 2009 sous l'impulsion principalement des loyers.

Marchés financiers très chahutés

Réagissant aux coups de butoir des interventions des banques centrales, les taux à court terme ont fortement baissé en fin d'année 2008. Depuis, ils poursuivent leur glissade mais à un rythme moins soutenu. Le LIBOR CHF 3M se situe à 0.41% à mi mars 2009. Les taux longs ont également connu une forte baisse en fin d'année 2008. Depuis le début de l'année, ils ont enregistré des mouvements à la hausse et à la baisse souvent de forte amplitude dans un court laps de temps. Sur toute la période, ils ont ainsi étonnement résisté donnant naissance à un raidissement de la pente des taux. Enfin, les cours boursiers ont encore connu des corrections massives au cours du premier trimestre 2009 entraînant le SPI à un niveau qui n'avait plus été observé depuis juillet 2003.

PRONOSTICS

Aggravation de la crise

En décembre dernier, le groupe tablait sur un scénario d'une récession d'amplitude moyenne confinée à 2009 uniquement et ensuite d'une reprise lente et progressive. À la lumière de l'aggravation de la crise internationale, les perspectives se sont assombries pour l'économie suisse. C'est pourquoi, le groupe de perspectives économiques a procédé à une révision complète des pronostics pour les années 2009 et 2010.

Plusieurs trimestres de récession puis lente reprise

Le groupe estime que le scénario le plus probable est celui d'une récession de quatre à six trimestres dont le creux devrait être atteint dans le courant du 2ème semestre 2009. Une reprise timide devrait se faire sentir en fin d'année 2009 tout d'abord du côté du secteur d'extérieur. Un retour au niveau de la croissance potentielle n'est pas envisagé avant l'horizon 2011. Ce scénario dépend de la capacité des plans de mesures annoncés par les autorités à stabiliser la situation conjoncturelle et à enclencher une dynamique privée. Par ailleurs, ce scénario est viable à condition que le système financier international ne rencontre plus d'incident systémique majeur.

Forte récession en 2009

Dans son appréciation de situation, le groupe souligne qu'en 2009, l'amplitude du phénomène récessif devrait être importante en raison du fait que tous les grands espaces économiques connaissent simultanément un coup d'arrêt de l'activité économique. Toutefois, la Suisse devrait être relativement épargnée en comparaison internationale pour les raisons suivantes :

- ✓ L'économie suisse est structurellement saine et ne risque pas l'éclatement d'une bulle immobilière.
- ✓ Au moment où la crise s'est manifestée, l'économie suisse connaissait un rythme de croissance particulièrement élevée reposant sur une base très large et très équilibrée.
- ✓ Bien qu'ayant ralenti, le secteur du crédit ne connaît pas d'effondrement comme ceux observés dans certains pays industrialisés.
- ✓ L'économie suisse est bien positionnée pour saisir les opportunités qui vont tôt ou tard se présenter. Dans cette constellation, la valeur du franc ainsi que les déclarations très explicites de la BNS à son sujet représentent un atout supplémentaire pour l'économie suisse.

Les scénarii alternatifs

Deux scénarii alternatifs ont été envisagés. Pointant vers une aggravation de la situation conjoncturelle, le premier privilégie une reprise retardée des économies américaine et des pays émergents qui aurait comme conséquence de prolonger la période récessive en Suisse et d'accroître son amplitude. Quant au second, il retient une stabilisation plus rapide de la situation conjoncturelle et un redémarrage plus précoce de la dynamique privée. À ce stade, le groupe juge ces deux scénarii comme étant plus improbables que celui finalement retenu. Il considère de plus que la probabilité de survenance du second est plus faible que celle du premier.

PIB CH - pronostics

En termes réels, le PIB suisse devrait décroître en moyenne annuelle de 2.0% en 2009, se stabiliser en 2010 avec 0.3% et enfin retrouver le cadran positif avec respectivement 1.5% en 2011 et 2.0% en 2012.

Risques de prévision très importants

L'environnement est inhabituellement incertain, l'évolution actuelle étant vraisemblablement unique dans l'histoire. L'incertitude porte davantage sur les années 2010 et 2011 que sur l'année 2009 et concerne essentiellement le contexte conjoncturel mondial. Le groupe rappelle que les risques de prévision sont très importants et asymétriques pointant surtout du côté d'une possible aggravation de la situation en 2010.

Genève : plus exposée que la Suisse en 2009

Le groupe estime que pour 2009, l'économie genevoise devrait connaître en termes réels une phase récessive plus ample que celle anticipée au niveau national. En revanche, l'économie genevoise pourrait enregistrer un regain d'activité un peu plus précoce grâce aux relations plus intenses entretenues avec les économies asiatiques et sa moindre dépendance à l'Allemagne. Dans un contexte aussi marqué par l'incertitude, le groupe considère le risque de prévision comme étant particulièrement important.

Pondération des forces et faiblesses dans le contexte conjoncturel actuel

Dans son appréciation, les éléments suivants ont joué un rôle prédominant dans l'établissement des atouts et handicaps de l'économie genevoise :

- ✓ Vu le poids plus important du secteur bancaire dans l'économie genevoise qu'en moyenne nationale, dans un contexte globalement déprimé et sans perspective favorable à vue humaine, toute porte à croire que le PIB genevois sera davantage affecté par une contribution négative du secteur financier qu'en moyenne nationale.
- ✓ Même si elle s'est restructurée de façon à accroître sa diversification géographique et sectorielle, l'économie genevoise reste très dépendante de son secteur extérieur. À ce titre, elle devrait à court terme souffrir davantage du contexte international que l'économie suisse justifiant en 2009 une phase récessive plus ample. À moyen terme, cette dépendance proportionnellement plus importante au secteur extérieur constitue un atout laissant espérer un rebond plus précoce.
- ✓ Positionnée dans des gammes de produits de luxe, l'horlogerie genevoise subit de plein fouet la crise économique et financière mondiale. Même si son poids dans l'économie cantonale est marginal (moins de 5 % selon la BCGE), cela constitue un handicap supplémentaire du point de vue des performances relatives attendues en 2009.
- ✓ Le commerce de détail genevois subit un ralentissement des activités dans la mesure où la récession affecte la sécurité de l'emploi ainsi que les revenus des ménages. Toutefois, rien ne laisse penser que ce secteur devrait connaître une évolution divergente de celle anticipée au niveau national. En termes de performance relative, le commerce de détail est considéré comme neutre.
- ✓ Peu sensible aux variations conjoncturelles, le secteur public et celui des organisations internationales, dont le poids est presque équivalent au secteur bancaire, devrait contribuer à stabiliser l'économie genevoise. Toutes autres choses étant égales par ailleurs, cet élément plaide pour une performance genevoise meilleure que celle anticipée au niveau national.

PIB GE - pronostics

En termes nominaux, le groupe table sur un recul du PIB genevois de 2.0% en 2009, de 1.0% en 2010, de 2.5% en 2011 et de 3.0% en 2012.

Faible renchérissement sur toute la période

La forte baisse des prix des matières premières, le ralentissement conjoncturel et des perspectives plus défavorables pour les mois à venir vont encore peser sur l'évolution des prix à la consommation. Un important effet de base devrait amener l'économie genevoise à connaître une période de recul de renchérissement des prix en 2009. Une fois digéré ces effets de base, l'indice des prix à la consommation devrait à nouveau croître, notamment en raison de l'augmentation des loyers des logements et des prix des services "administrés".

La déflation n'est pas à craindre

Pronostiquer un recul des prix à la consommation ne signifie pas automatiquement que l'économie entre dans une spirale déflationniste. À cet égard, l'inflation sous-jacente, c'est-à-dire le renchérissement des prix excluant les biens dont les évolutions sont les plus volatils, s'établissait à fin février à 1.3% à Genève.

Inflation GE - pronostics

Le renchérissement des prix à Genève devrait s'établir en moyenne annuelle à -0.5% en 2009, 0.5% en 2010, 0.8% en 2011 et à 1.0% en 2012.

BNS : le taux directeur est durablement à son plancher

Libéré de la contrainte liée aux risques inflationnistes, la BNS a utilisé ses marges de manœuvre en réduisant les taux de manière significative et dans un laps de temps inhabituellement court. Il est vraisemblable que pour assouplir davantage les conditions monétaires, la BNS devra utiliser d'autres canaux que celui de son taux directeur. En revanche, tout laisse présager que la politique monétaire de la BNS sera durablement expansive, un retour à une politique monétaire plus neutre du point de vue de la conjoncture n'étant pas attendu avant 2012.

Taux courts - pronostics

La modification du scénario de référence implique une forte révision à la baisse des pronostics du groupe qui table désormais sur un niveau en fin d'année de 0.25% en 2009, 0.40% en 2010, 1.00% en 2011 et 2.00% en 2012.

Les taux longs devraient encore reculer

En ce qui concerne les taux d'intérêts à long terme, le groupe estime que le marché obligataire pour les emprunts des collectivités de premier ordre sera durablement affecté par l'aversion au risque des investisseurs. Par ailleurs, sur le fond d'une économie mondiale tournant au ralenti, l'intégration des nouvelles anticipations en termes d'inflation devrait orienter à nouveau les taux longs à la baisse au cours des prochains mois. Dès les premiers signes de reprise aux États-Unis, les taux longs devraient évoluer lentement à la hausse. Le groupe relève toutefois que sur toute la période de prévision, les taux longs devraient se situer à des niveaux bas en comparaison historique.

Taux longs - pronostics

Le T-BONDS CH 10Y devrait reculer jusqu'au début de l'été (environ 50 pdb en cumul) et atteindre un niveau plancher de 1,70% environ. Ensuite, les taux devraient s'orienter très progressivement à la hausse. Les niveaux de fin d'année du T-BONDS CH 10Y devraient être de 2.20% en 2009, de 2.50% en 2010 et 3.00% en 2011/2012.

Perspective d'emploi moins favorable

En termes d'emploi, hormis les secteurs public et de la santé, les comportements tendent actuellement à s'uniformiser. Après avoir privilégié les mesures à moindres coûts sociaux, les entreprises procèdent maintenant à un redimensionnement de leurs effectifs. Dans les secteurs moins sensibles aux fluctuations conjoncturelles (secteur public et santé), l'emploi croît encore mais à un rythme plus faible. De manière encore assez subjective, il semblerait qu'en ce qui concerne les ajustements des effectifs pour des motifs économiques, les travailleurs frontaliers soient proportionnellement plus touchés que la population genevoise résidente.

Taux de chômage - pronostics

Ainsi, tout porte à croire que l'insécurité sur le marché de l'emploi va croître sensiblement agissant sur l'évolution des salaires et que le taux de chômage va s'orienter drastiquement à la hausse. Le groupe table sur une augmentation progressive du taux de chômage dont le pic est attendu au cours du premier trimestre 2010. À son apogée, le taux de chômage à Genève devrait flirter avec les 8%. Variable retardée par excellence, le repli devrait être lent à se matérialiser. En moyenne annuelle, le taux de chômage à Genève devrait s'établir à 6.8% en 2009, à 7.5% en 2010, 7.0% en 2011et à 6.0% en 2012. À relever que le différentiel de taux entre les niveaux genevois et suisse devrait se réduire au cours des deux prochaines années en passant d'un facteur 2 à un facteur 1.5.

Prochaine réunion

La prochaine réunion du groupe de perspectives économiques est prévue le 11 juin 2009.

5.3 *Présentation générale du projet de budget 2010*

(Séance du 2 septembre 2009)

Présentation du projet de budget 2010 de la Ville de Genève par M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de MM. Philippe Aegerter, directeur du département, et Philippe Krebs, adjoint de direction, ainsi que de M^me^ Valentina Wenger-Andreoli, adjointe de direction

La présidente de la commission des finances, M^me^ Frédérique Perler-Isaaz, ouvre la séance et remercie M^me^ Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement, de son accueil dans les salons du Palais Eynard.

La conseillère administrative salue la présence de la présidente du Conseil municipal, M^me^ Vera Figurek, et la remercie de son engagement dans le cadre de l'étude du projet budget 2010. Elle déclare que le département des finances et du logement est à sa disposition pour toute aide ou renseignements lui permettant de préparer au mieux avec le bureau du Conseil municipal la séance du mois de décembre consacrée au vote dudit budget 2010.

La conseillère administrative fait distribuer ensuite une présentation PowerPoint à l'ensemble des commissaires pour que chacun-e puisse suivre de manière optimale la présentation du projet de budget 2010.

M^me^ Salerno tient tout d'abord à excuser l'absence de ses collègues du Conseil administratif, tout en relevant qu'elle s'est rendu compte que pendant ce type de présentation, entre le temps occupé par son propre discours et celui accordé aux différentes interrogations légitimes des commissaires, les autres membres de l'exécutif ne trouvaient guère d'espace pour s'exprimer, ce d'autant plus qu'une grande majorité des questions ne s'adresse pas à eux directement.

Passant au vif du sujet, la magistrate commence par situer le contexte dans lequel le Conseil administratif a élaboré ce projet de budget 2010 durant le printemps et qui a été voté à la mi-juillet dans la forme soumise ce jour à la commission des finances. Le contexte est resté le même au cours de l'été et le Conseil administratif, souligne M^me^ Salerno, a donc fait preuve d'une très grande prudence en regard des différentes crises mondiales traversées depuis quelques mois. L'économie genevoise est entrée dans une récession qui induit une diminution des recettes fiscales comme de fortes baisses du produit intérieur brut (PIB). Aujourd'hui, à la lecture de la presse, chacun-e se rend compte que, même si certain-e-s spécialistes annoncent une reprise, toutes et tous en appellent néanmoins à la prudence. Il s'agit tout à la fois d'une crise financière liée à la surconsommation, à l'accès facilité aux crédits et à l'endettement des ménages privés dont l'ampleur n'a été mesuré en son temps par personne. Or, à cette crise financière a succédé une crise économique dont on peine à définir l'importance, mais qui a d'ores et déjà pour conséquence l'augmentation du

chômage. Aussi bien, c'est l'économie réelle qui est touchée et les répercussions sont ressenties concrètement par la population qui voit apparaître outre les licenciements, des réductions du temps de travail et des baisses de rémunération, notamment. De facto, cette crise est devenue une crise sociale qui conduit parallèlement à une réflexion critique sur le fonctionnement du système économique et financier. Dans une perspective de moralisation, il est question de fixer des mesures de réajustement et il est à parier, selon le Conseil administratif, que, si les pouvoirs politiques n'assurent pas leur primauté dans les décisions économiques fiscales et financières à prendre, le risque est important de voir nos collectivités se retrouver dans une situation identique dans quelques années.

Dans notre canton, le chômage augmente et la situation est suivie avec soin par l'Office cantonal de la statistique et l'Office cantonal de l'emploi. Les exportations ont fortement baissé à Genève (– 30%). Les secteurs qui sont le plus touchés sont l'horlogerie, la finance et le commerce. Dans ce contexte, le Conseil administratif a décidé de tenir une ligne prudente, de se baser sur les quelques éléments chiffrés qui proviennent de l'Office cantonal de la statistique.

Aussi l'exécutif municipal s'est-il référé aux résultats des années 2002-2003, années difficiles pour la Ville de Genève, ce d'autant plus qu'étaient enregistrées les répercussions liées au 11 septembre 2001, pour juger de l'impact de la crise actuelle sur les recettes fiscales 2010.

La magistrate précise ensuite que le budget déposé ne tient pas compte des effets de la loi L 10 199 modifiant l'imposition des personnes physiques, dont l'adoption sera soumise au peuple ultérieurement, soit le 27 septembre 2009. Seuls ont été considérés les effets conjoncturels. Il résulte de ce mode de faire un déficit du compte de fonctionnement de 20 millions avec un déficit du compte de financement de 47 millions. Le niveau des investissements est pareil à ceux des deux dernières années budgétaires, soit 95 millions.

Et de passer aux revenus nets de la municipalité. La manière dont la Ville enregistre les rentrées fiscales est l'objet de discussions récurrentes. Ordinairement, quand les hypothèses fournies par l'Etat apparaissent plausibles à la Ville, c'est sur elles que le département municipal des finances se base. Or, il convient cette année d'annoncer très clairement qu'il y a une divergence notable entre la Ville et le Canton sur la perception de la situation. Il a été décidé, d'entente avec l'Etat, de partir des chiffres communiqués par ce dernier concernant les personnes physiques. En revanche, l'Etat se montre aux yeux de la Ville par trop optimiste au sujet de la recette fiscale provenant des personnes morales. La commune se basera donc sur des estimations plus modestes effectuées par ses soins. Concernant ensuite le revenu des biens, le nouveau règlement de la Gérance immobilière municipale entraîne une diminution du loyer brut de 9,8 millions (cf. disparition des aides personnalisées). Au niveau des revenus divers, il faut

observer une diminution de 11,5 millions du revenu des amendes, faisant suite à l'abandon des tâches relatives au contrôle du stationnement. La magistrate invite les conseillères et conseillers municipaux à interroger M. Maudet sur ce point, lorsqu'il sera auditionné par la commission des finances. Elle indique néanmoins qu'une indemnité exceptionnelle sera versée à la Ville par le Canton consécutivement à cet abandon des tâches de contrôle du stationnement, soit 5 millions en 2010, 3 millions en 2011 et 1 million en 2012. Elle ajoute encore que la perception relevant des frais d'entretien des routes s'élèvera l'an prochain à 15 millions (cf. art. 20, loi sur les routes).

La conseillère administrative présente ensuite la composition des revenus de la Ville. (document page 9). Comme chaque année, les impôts sur les personnes physiques (PP), soit 52,1% du total des recettes fiscales, et les impôts sur les personnes morales (PM), soit 12,5% du même total, sont une partie prépondérante des revenus nets de la commune. Les charges de fonctionnement restent stables dans le projet de budget 2010 et elles sont même en diminution par rapport au budget 2009 voté. Ce phénomène résulte de la volonté du Conseil administratif de ne pas aggraver un déficit prévu à hauteur de 20,5 millions. La magistrate énumère les hypothèses formulées par l'exécutif municipal concernant la prise en compte de ces charges de fonctionnement: l'allocation vie chère a été estimée à 0%, les mécanismes salariaux sont maintenus, comme l'octroi d'une demi-annuité extraordinaire promise l'an dernier. En revanche, aucun nouveau poste de travail n'est créé et deux réductions sont enregistrées: celle des primes assurances incendie (– 1 million) et celle des frais d'incinération des déchets (– 1,1million).

Du côté des subventions, pour l'essentiel, l'aide personnalisée est diminuée de 9,8 millions. Le Fonds chômage est augmenté de 4,4 millions par un mécanisme de compensation interne à l'administration (cf. diminution de l'enveloppe des postes vacants qui est gérée à la Direction des ressources humaines pour l'ensemble de l'administration).

Concernant le service de la dette, la magistrate rappelle que, à la demande de quelques élu-e-s, une explication collective a été donnée à l'ensemble du Conseil municipal, portant notamment sur les intérêts passifs et leur maniement. Il s'agit d'une stratégie fine qui porte ses fruits en matière de gestion de la dette, comprenant une partie de cette dernière à taux fixes et l'autre à taux variables (30%). La magistrat profite de l'occasion pour saluer l'excellent travail de son département et principalement de M. Krebs dans le cadre de cette gestion particulièrement réussie, puisque les intérêts de la dette ont été divisés par deux depuis l'an 2000. Aujourd'hui, ces derniers s'élèvent à 45 millions.

M[me] Salerno ajoute que la Cour des comptes a étudié les options de trésorerie de l'Etat, de la Ville et de Plan-les-Ouates et qu'elle a porté un jugement élogieux sur la gestion que la Ville de Genève assure de sa trésorerie.

Les investissements restent au niveau du budget 2009, soit 95 millions. Il est bien évident que, si le nombre de propositions du Conseil administratif augmente, si le rythme de leur étude est accéléré, si les conseillers municipaux présentent des propositions de dépenses, cette enveloppe pourrait être dépassée. En effet, l'exécutif municipal a décidé de maintenir une somme de 95 millions, parce qu'il se rend compte des difficultés régulièrement rencontrées dans la réalisation des crédits votés.

Le taux d'autofinancement est de 50,4% avec une insuffisance de financement qui s'élève à 47,1 millions, ce qui correspondrait au déficit du projet de budget 2010 sur le compte de financement. Sur le compte de fonctionnement, apparaîtrait un déficit de 20,5 millions, raison pour laquelle une dérogation a été demandée par le Conseil administratif au Département du territoire.

La magistrate passe à la dette prévisionnelle. L'endettement de la Ville serait important, puisqu'il se monterait à 400 millions en l'espace de trois exercices, alors même que le montant exact de cette même dette est estimée, à la fin de 2009, à 1490 millions.

Echanges avec la magistrate au sujet de la présentation du projet de budget 2010

Un commissaire radical comprend que la magistrate vient de faire la présentation du projet de budget 2010, qu'elle propose, dans la foulée, de répondre aux premières questions des commissaires avant de reprendre la parole pour commenter la position de l'exécutif municipal au sujet du projet de loi visant à une baisse d'impôts et soumise au verdict populaire le 27 septembre 2009, puis d'ouvrir enfin le débat proprement dit. Il estime que ce commentaire n'a pas sa place dans le cadre de la présentation pour laquelle la commission des finances a été convoquée et il propose de scinder la séance en deux parties bien distinctes, la première portant strictement sur le projet de budget, la seconde sur la problématique fiscale liée à la prochaine votation sur la loi L 10 199.

M[me] Salerno accepte la démarche proposée avec bienveillance, tout en précisant que le souci qui présidait à sa propre approche était de gagner en précision et que la présentation réservée à l'ensemble de la presse et des partenaires sociaux à la suite de celle-ci correspondra à ce qu'elle désirait développer auprès de la commission des finances, dans la forme comme dans le fond, que son propos sera donc tout à l'heure général, et qu'il intégrera les incidences que pourrait avoir la loi L 10 199 sur les finances de la commune. Certes, poursuit la magistrate, si cette partie est jugée trop politique par certain-e-s commissaires des finances ou qu'elles et qu'ils souhaitent l'entendre ultérieurement, ce choix ne saurait poser problème; mais encore faut-il savoir que pareille décision revient à accepter, pour le Conseil municipal, d'être privé d'informations qui seront connues d'autres personnes alors que les élu-e-s reprochent souvent au Conseil administratif de préve-

nir en priorité le quatrième pouvoir. C'est la raison pour laquelle il semblait juste à M^me^ Salerno de commencer par donner une information complète à la commission des finances. Si cette dernière ne la souhaite pas, la magistrate se contentera de la présentation du seul projet de budget 2010.

La présidente de la commission des finances estime, pour sa part, important de savoir quel serait l'effet induit sur les finances de la Ville en cas d'acceptation par le peuple de la loi L 10 199, puisque le Conseil municipal devrait, dans ce cas de figure, effectuer des choix.

Un élu libéral déclare que son groupe soutient la proposition radicale, jugeant que la question de la loi L 10 199 est un sujet politique dans lequel le Conseil administratif a décidé que la Ville, en tant que commune, devait se positionner. Pour ce commissaire, ce débat n'a pas sa place dans la présentation du budget 2010 et il déclare avec force que le groupe libéral conteste la légitimité de l'exécutif municipal à exprimer par une affiche le point de vue politique de la Ville de Genève sur cet objet soumis à votation, ce d'autant que cette démarche impromptue a un prix qui ne doit pas être mince. Et de contester également, dans la foulée, la dénomination d'une liste Ville de Genève qui a été déposée par un magistrat, quelques hauts fonctionnaires et quelques élus municipaux. Le groupe libéral n'a pas envie d'entendre, au cours de la présente séance, une quelconque propagande politique et exige que la magistrate s'en tienne strictement à la présentation et au débat sur le budget.

Une commissaire socialiste trouve heureux que la présentation du budget ne se résume pas à un aspect purement technique, et qu'y soit aussi intégré un point de vue politique, puisque c'est sous cet angle que le Conseil municipal doit entamer l'étude dudit projet de budget 2010. Elle demande un vote immédiat de la commission sur la demande radicalo-libérale.

Le groupe A gauche toute! rejoint la position socialiste. La baisse d'impôts risque d'avoir d'importantes conséquences sur le budget, et il lui semble normal que celles-ci soient évoquées lors de la présentation en cours.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il n'a pas été entendu de la magistrate lorsqu'il lui a dit, au mois de juin dernier, qu'il entendait recevoir un budget 2010 comportant toutes les tâches qui incombent à la commune d'un point de vue légal, ce qu'il appelle lui-même les tâches régaliennes communales. Il regrette que sa demande n'ait pas été satisfaite.

Le même élu souligne, par ailleurs, que plus de 80% des dépenses publiques relèvent de la compétence de l'Etat et que les dépenses sociales communales sont subsidiaires. La majorité alternative fera ce qu'elle voudra, mais il rappelle simplement que la démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la loi de la majorité dans le respect des minorités. Il partage l'avis des commissaires de l'Entente qui se

sont exprimés avant lui concernant le déroulement de cette séance qu'il convient de scinder, car le discours de l'exécutif de la Ville sur la votation cantonale du 27 septembre 2009 n'est pas le projet de budget 2009, mais une propagande électorale. Il termine en disant que l'Union démocratique du centre aurait aimé recevoir les véritables chiffres au sujet dudit budget, et que, à l'image des années précédentes, le département municipal des finances ne donne pas les dernières informations émanant du département cantonal correspondant. Il trouve le procédé malhonnête et attendait une autre attitude de la part du Conseil administratif.

Un élu écologiste trouve que, même si la séance est scindée, il est essentiel que la question de la loi L 10 199 soit abordée. En effet, en tant que conseiller municipal, il aimerait savoir quelles pourraient être les conséquences de cette baisse d'impôts pour la commune. Selon lui, on ne peut pas reprocher au Conseil administratif d'être transparent sur cette question. Il faut que chaque groupe soit bien informé sur les conséquences de la LIPP (loi sur l'imposition des personnes physiques) pour pouvoir discuter des options politiques. Concernant la prise de position du Conseil administratif, c'est un autre débat. Parler sur ce point de propagande politique est donc inadéquat.

Un élu démocrate-chrétien déclare comprendre la proposition libéralo-radicale, simple et logique au demeurant. Il ajoute que, indépendamment de la loi L 10 199, il faut également compter avec les conséquences de la péréquation. Certains magistrats communaux ont déjà interpellé le Conseil d'Etat concernant la double diminution qui va se produire. Il aimerait savoir quel est le montant de dépenses supplémentaires découlant de ce mécanisme.

Mise au vote, la demande de scinder la séance, soit d'arrêter l'ordre du jour au terme de la présentation du projet de budget 2010, est refusée par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 2 DC, 1 R).

La présidente de la commission des finances invite les commissaires à terminer l'échange avec la magistrate sur le budget 2010, avant de passer à la présentation des conséquences du projet de loi L 10 199 sur les finances de la Ville, s'il était accepté par le peuple.

Un élu libéral déclare que le budget ne présente aucune perspective politique et surtout qu'aucun des choix politiques qui vont découler de l'adoption par la population genevoise de la loi L 10 199 n'est seulement évoqué. Dans ces conditions, il considère que cette séance est dénuée de tout intérêt et il s'en retire de façon démonstrative. Il est suivi de ses deux collègues libéro-radicaux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre constate que le résultat final de ce projet de budget 2010 est un déficit de 20 millions, alors que le revenu global est de 1 028 670 960 francs. Il aimerait obtenir de M^me^ Salerno l'assurance qu'il s'agit du chiffre exact des recettes de la Ville au 2 septembre 2009. Person-

nellement, le commissaire prétend que non et que ce chiffre sera corrigé, puisque le Département cantonal des finances a dû déjà fournir à la Ville un nouvel état des lieux. Et il est clair que, selon le résultat de la votation du 27 septembre, ce chiffre devra encore être revu. C'est le travail de l'exécutif. Le Conseil administratif propose et le Conseil municipal dispose. Dans ce contexte, l'élu ne se fait néanmoins aucun souci pour l'exécutif de la Ville, puisqu'il dispose d'une majorité qui, au moment venu, marchera comme un seul homme.

Un élu démocrate-chrétien réitère sa question au sujet des conséquences de la péréquation intercommunale dans sa version 2010.

Mme Salerno explique que, effectivement, les nouvelles modalités de la péréquation ont été prises en compte dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2010. Le coût était estimé à 9 millions au moment où le projet de budget 2010 a été établi, soit en juillet dernier. Aujourd'hui, selon les derniers chiffres fournis, la Ville ne serait plus contributrice qu'à hauteur de 6,3 millions. Elle rappelle que la péréquation est le fruit du travail de trois acteurs: l'Etat, le département des finances et du logement et l'Association des communes genevoises. Les négociations ont été délicates, mais la Ville a tenu bon et a obtenu que soit reconnu son caractère particulier de ville-centre. Le problème, c'est que la loi L 10 199, si elle était votée, impliquerait pour certaines communes une suppression de l'effet péréquatif positif.

Concernant l'estimation des recettes, la magistrate rappelle que la loi sur l'administration des communes donne licence au Conseil administratif de définir lui-même les recettes fiscales pour sa collectivité. Le Département cantonal des finances fait part de ses estimations fiscales deux fois par an au département des finances et du logement (juin et septembre) par voie écrite. L'exécutif communal peut en tenir compte ou non, car ces estimations sont basées sur des hypothèses que le Département cantonal des finances communique parfois, mais pas toujours, allant même jusqu'à ne pas répondre aux questions posées par les services de la Ville. La magistrate promet qu'elle viendra devant la commission des finances avec ces courriers qui sont très techniques et qui comportent les hypothèses sur lesquelles se base le Canton. Ladite commission a d'ailleurs souhaité entendre M. David Hiler et une discussion aura lieu sur la manière d'évaluer l'assiette fiscale. Elle se subdivise en une recette provenant des personnes physiques et une autre des personnes morales. Concernant l'estimation fiscale sur les personnes physiques (PP), le département municipal reprend simplement les chiffres fournis par le Département cantonal des finances, car la Ville part du principe que c'est le Canton qui taxe et qu'il ne fait pas de calcul électoral. Reste que les chiffres que le Département cantonal des finances fournit à la Ville sont basés sur des hypothèses qu'il détient seul et qui sont pris pour argent comptant par la municipalité. Pour ce qui est de la taxation personnes morales (PM), le Département cantonal des finances se base sur un questionnaire annuel envoyé à

un panel d'entreprises. Les réponses parviennent en toute fin d'année, ce qui justifie la difficulté que rencontre le Canton pour estimer le montant de cette dernière recette.

Et cette année en particulier, le Département cantonal des finances n'a pas encore reçu toutes les réponses attendues. Aussi M[me] Salerno a-t-elle demandé à M. Hiler comment il parvenait à définir les perspectives de rentrées pour les personnes morales.

De son côté, le département des finances et du logement, à ce jour, s'est basé sur les années fiscales 2002 et 2003, qui ont été difficiles conjoncturellement. La situation n'est pas analogue, mais des termes de comparaison sont possibles. Ces années ont été retenues comme repère pour tenter une analyse plus fine de l'ampleur de la perception sur les PM, en attendant des estimations plus serrées de la part du Canton. Soit le département des finances et du logement se ralliera aux chiffres ultimes donnés par les services de M. Hiler, soit il conservera les siens. A ce stade, la discussion avec le Département cantonal des finances se poursuit. M[me] Salerno souligne néanmoins que le Conseil d'Etat en charge est beaucoup plus ouvert à la discussion que ses prédécesseurs.

Aussi bien, quand un élu de l'Union démocratique du centre veut recevoir l'assurance que le chiffre présenté aujourd'hui correspond bien aux revenus de la Ville, la magistrate ne saurait la lui offrir. En revanche, elle s'engage, une fois qu'elle aura les résultats en provenance du Département cantonal des finances, à venir devant la commission des finances avec ledit courrier et déclarer quelle sera l'option arrêtée alors par l'exécutif municipal. Elle conclut en constatant que le système lui-même impose des correctifs budgétaires qui pèsent très lourds, entraînant des effets retard, que ni le Canton ni la Ville ne peuvent anticiper.

Certes, cette situation, qu'elle regrette à titre personnel, peut fâcher d'aventure des élu-e-s siégeant dans les commissions spécialisées qui voient leurs travaux être invalidés après coup en commission des finances. Mais comment agir autrement, quand l'acte budgétaire commence dans l'administration et se poursuit au Conseil municipal et, particulièrement, en commission des finances et que des modifications de l'assiette fiscale sont apportées par le Canton durant ces travaux mêmes?

Cette année, il convient en outre d'ajouter la particularité de l'exercice, puisqu'une épée de Damoclès est suspendue sous la forme de la loi L 10 199 et de ses effets si elle était acceptée par la population, et qui impliquerait des variations importantes en termes de recettes fiscales. Reste que, globalement, le mode de travail du Conseil municipal ne devrait pas varier beaucoup, tout en changeant passablement la donne du Conseil administratif dans le cas d'une approbation de la baisse fiscale.

Un élu écologiste aimerait savoir si département des finances et du logement a reçu, au mois d'août, une lettre du Département cantonal des finances concernant les recettes fiscales.

Mme Salerno confirme la réception d'un tel courrier, qui n'a rien de secret puisqu'il a fait l'objet d'une question officielle de sa part à l'adresse du Département cantonal des finances sur un point de divergence au sujet de l'estimation des recettes fiscales attendues des personnes morales. Elle a déclaré à M. Hiler qu'elle attendait les résultats du panel d'entreprises, les estimations établies par ses propres services étant sensiblement plus basses, soit de l'ordre de 20 millions. Elle ne fait pas l'offense au conseiller d'Etat de penser que ses prévisions sont électoralistes mais, comme chaque année, il reste nécessaire d'attendre lesdits résultats pour avoir une vision plus claire de la situation, soit en principe au mois d'octobre.

En page 10 du document distribué, une commissaire d'A gauche toute! constate une diminution des charges de fonctionnement de 25 millions par rapport au budget 2009. Elle trouve la somme assez impressionnante et en demande la raison.

M. Krebs relève que, au niveau des charges de personnel, le projet de budget 2010 est inférieur de 5 millions au budget 2009. Cette différence s'explique par plusieurs facteurs.

Premièrement, l'indexation des charges de personnel était de 1,5% mais, en réalité, elle a été fixée à 0,8%, permettant de la sorte d'effectuer une économie sur le budget 2009 comme sur le budget 2010; par ailleurs, le taux de croissance est de 0%.

Apparaît ensuite une baisse de 4 millions sur les biens et marchandises, dont 2 millions dus globalement à une meilleure gestion. Le solde provient essentiellement de la diminution des intérêts passifs, qui s'élève à 17 millions entre 2009 et 2010 et qui est inscrite dans les chapitres 30 et 31.

En revanche, les autres groupes de charges sont relativement stables. Les subventions accordées sont en baisse en raison de la réduction de l'aide personnalisée de la Gérance immobilière municipale qui est compensée par une diminution équivalente de revenus.

L'importante baisse présentée au chapitre 35 provient du fait qu'il n'y a plus de montant versé au Fonds d'équipement communal. En corollaire, on peut observer une augmentation au chapitre 34 de 32 à 36 millions de francs. Elle est liée à la prise en compte de la nouvelle péréquation intercommunale.

Effets du projet de loi L 10 199, en cas d'adoption par le peuple

La magistrate déclare sans ambages que les conséquences d'une application de la loi L 10 199 seraient, pour la Ville de Genève, une perte structurelle de l'ordre de 40 millions sur l'assiette fiscale 2009 et de 46 millions sur celle de 2011, selon le bouclier fiscal.

L'Etat s'est basé sur l'année 2006 pour établir son estimation des recettes fiscales, mais il n'a pas fait de simulation sur l'ensemble des communes, ce qui fait que le résultat n'est pas très affiné. D'ailleurs, les communes n'ont pas été consultées par la commission fiscale. La position du Conseil administratif est de dire qu'une diminution aussi importante des rentrées fiscales n'est pas anodine. Il est possible d'y faire face, mais il conviendrait alors d'effectuer des choix dans les prestations publiques. Une réflexion de l'ensemble de l'exécutif municipal a permis d'ébaucher, d'ores et déjà, d'un plan B qu'il n'est pas question de présenter pour l'heure.

Le Conseil administratif s'est également très rapidement rendu compte qu'il est difficile de jouer sur les masses financières. La Ville a beaucoup d'engagements qui ne sont pas des charges légales obligatoires, mais qui ne peuvent pas pour autant être arrêtées d'un jour à l'autre. Et M^me^ Salerno de donner l'exemple de la masse salariale qui pèse lourd dans le budget de fonctionnement. On ne peut pas, du jour au lendemain, supprimer l'emploi de fonctionnaires, car l'employeur qu'est la Ville est lié par les statuts de la fonction publique. Si, d'aventure, un service était fermé, l'exécutif municipal serait néanmoins tenu de verser les salaires des personnes concernées pendant plusieurs mois ou années. Un autre exemple parlant est offert par le Grand Théâtre: impossible de réduire son budget de quelques millions, car, une fois encore, des obligations contractuelles légales existent qu'il faudrait respecter. En outre, il n'est pas question de supprimer à la va-vite deux ou trois spectacles par an; en effet, la réalisation d'un opéra se prépare des années à l'avance, notamment par l'établissement de contrats qui lient la Ville à une foule d'intervenants en tout genre. Renoncer à un spectacle reviendrait invariablement à verser une série de dédites considérable.

La situation serait donc, à l'évidence, loin d'être simple si la loi était adoptée le 27 septembre 2009, et c'est la raison pour laquelle il a semblé important à l'ensemble du Conseil administratif d'informer la population. Mais il convient également d'ajouter que, pour une majorité du Conseil administratif, une raison tout à la fois politique et idéologique l'a conduite à s'opposer à la LIPP, sur la base d'indications qui ont été fournies par M. David Hiler à la commission fiscale. Celle-ci a travaillé pour voir les effets de la loi. L'année de référence qui a été prise est 2006. Le conseiller d'Etat en charge des finances a donné un tableau présentant les effets de la loi L 10 199 par tranches de contribuables. Les effets ont été identifiés pour chaque type de populations (aînés, célibataires, etc.). La magistrate souligne que ces résultats émanent de la source officielle. Elle montre

une courbe qui laisse paraître l'aspect inégalitaire des effets de cette loi (indice de Jimmy). On constate que 50% de la population ne bénéficiera que de 10% de la baisse d'impôts et que 50% de cette baisse reviendra aux 15% des plus riches contribuables. La baisse d'impôts profitera donc avant tout aux personnes aisées, alors que toutes les autres gagneront peu et verront les prestations publiques diminuer.

En tant que ministre des finances, Mme Salerno dit ne pouvoir se targuer d'une conscience tranquille que dans la mesure où elle s'applique à être totalement transparente sur les effets de cette loi.

Le Conseil administratif partageant cette exigence, il a été décidé que l'exécutif municipal s'adresserait directement à la population de la commune et donc de faire campagne. Les dépenses relatives à cette démarche (affiches sur camions de la Voirie, publication *Vivre à Genève*, etc.) relèvent du budget du Conseil administratif et se montent à 62 000 francs.

Répondant encore à une interrogation de la présidente de la commission des finances, la magistrate répète qu'il n'est pas question, pour l'heure, de parler d'un plan B mais que, concernant le déficit conjoncturel prévu, le Conseil administratif dispose déjà d'une dérogation accordée par le Canton lui permettant de présenter un projet de budget 2010 déficitaire d'un montant de 20,5 millions.

Mme Salerno conclut en signalant que le Conseil administratif a aussi évalué la possibilité d'augmenter le nombre de centimes additionnels, mesure jugée très délicate et même paradoxale en regard de la politique fiscale cantonale, et en rappelant qu'il convient, en l'état, d'attendre les résultats du scrutin du 27 septembre 2009.

PROJET DE BUDGET 2010



1

contexte du PB2010

conjoncturel

- économies en récession, diminution des rentrées fiscales
- fortes baisses des PIB US et UE au premier trimestre, se stabilisant au deuxième
- chômage GE en augmentation

  5,9% fin 2008 à 6,8% fin juillet
- exportations GE en forte baisse

  - 30% depuis 1 an



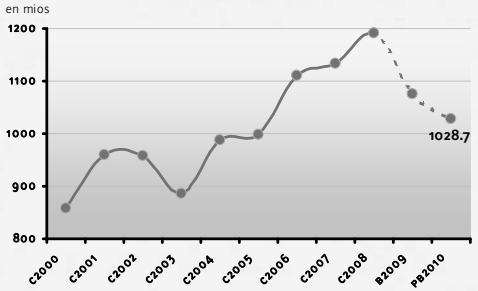
2

résultats

en mios	comptes 2008	budget 2009	PB 2010
revenus nets	1'191.6	1'075.7	1'028.7
charges nettes	1'036.1	1'074.3	1'049.2
résultat	+ 155.0	+ 1.3	- 20.5
+ amortissements	64.6	68.7	68.4
- investissements	66.1	95.0	95.0
financement	+ 153.6	- 25.0	- 47.1

3

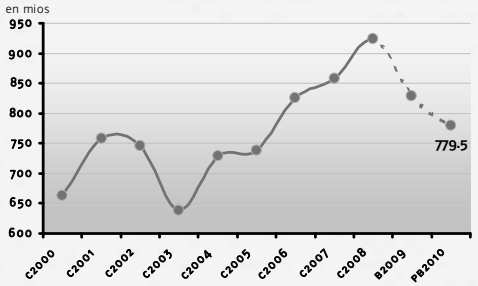
revenus nets



- poursuite de la diminution des rentrées fiscales prévisionnelles, mais moins marquée qu'en 2009

4

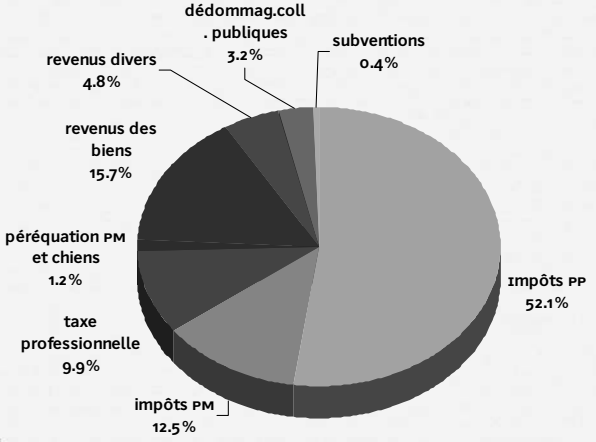
chapitre 40 impôts



- prévisions PP du DF (mai 2009) sans L-10199
- PM : -12% en 2009 et -6% en 2010, y compris les effets de la réforme II de l'imposition des entreprises

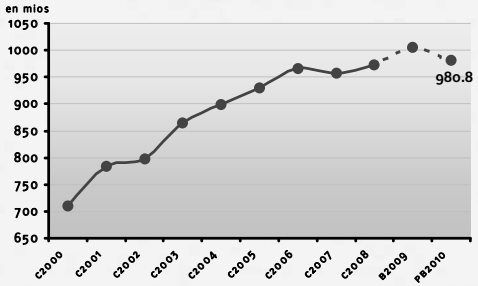
5

revenus nets



6

charges de fonctionnement



- charges de fonctionnement stables par rapport aux comptes 2008 (+12,6 mios)
- en diminution par rapport au budget 2009 (-25,1 mios)

7

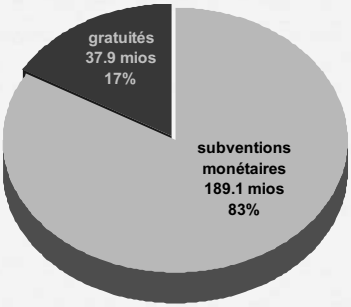
charges de fonctionnement

- allocation vie chère estimée à 0%
- mécanismes salariaux ordinaires maintenus
- octroi d'une demi annuité extraordinaire
- pas de nouveaux postes de travail

- réduction primes assurance incendie: -1 mio
- réduction des frais d'incinération des déchets : -1,1 mio

8

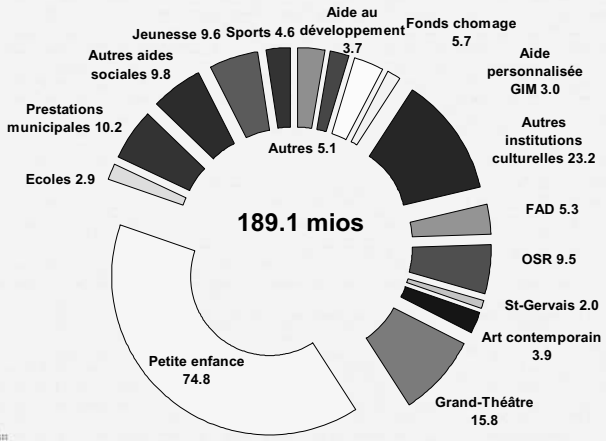
chapitre 36 subventions



- aides personnalisées GIM : -9,8 mios
- fonds chômage : +4,4 mios (1,4 mio venant du ch.31)
- mécanismes salariaux FASE et petite enfance : +2 mios

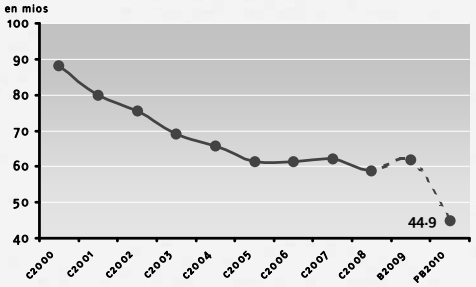
9

subventions monétaires



10

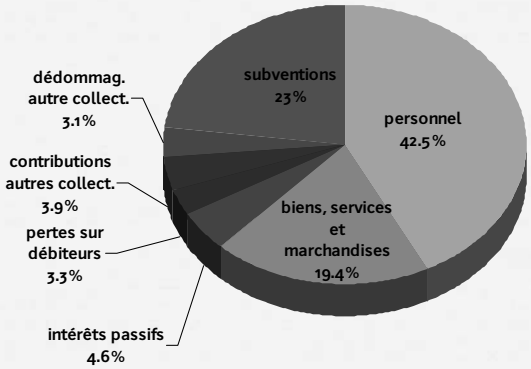
chap.32 intérêts passifs



- désendettement et gestion de la dette (30% de taux variables)
- intérêts divisés par deux depuis 2000

11

charges nettes



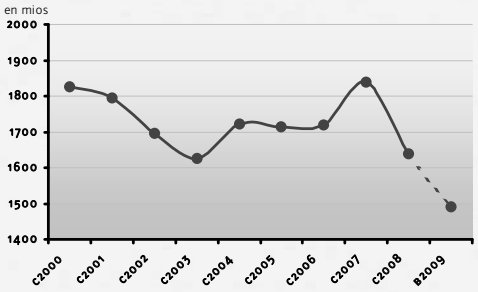
12

investissements

Le montant annuel de l'enveloppe des investissements reste à son niveau 2009, soit 95 mios.

13

dette prévisionnelle



- Le niveau prévisionnel de la dette est estimé à 1'490 mios à fin 2009.

14

en résumé

revenus nets	1'028.7	mios
charges nettes	1'049.2	mios
résultat	- 20.5	mios
investissements	95.0	mios
amortissements	68.4	mios
insuffisance de financement	47.1	mios
dette (fin 2009)	1'490.0	mios

15

loi 10199

- le grand conseil a voté une loi modifiant l'imposition des personnes physiques
- cette loi doit encore être soumise au vote populaire le 27 septembre prochain
- une acceptation de cette nouvelle loi entraînera une diminution des rentrées fiscales pour la ville de genève estimée à **40 mios en 2010, puis à 46 mios les années suivantes**
- ces effets ne sont pas inclus dans le projet de budget déposé

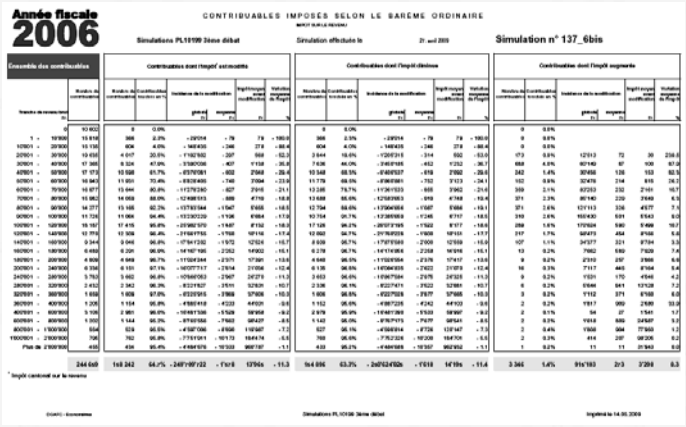
16

loi 10199

- en cas d'acceptation par le peuple, les rentrées fiscales de la ville de genève seront donc durablement diminuées
- le conseil administratif sera alors amené à proposer diverses réductions de prestations afin de résorber cette diminution de rentrées fiscales

17

loi 10199 : qui gagne quoi ?


Année fiscale 2006

CONTRIBUABLES IMPOSÉS SELON LE BARÈME ORDINAIRE

Simulations PL10199 3ème débat — Simulation effectuée le — Simulation n° 137_6bis

18

loi 10199 : qui gagne quoi ?

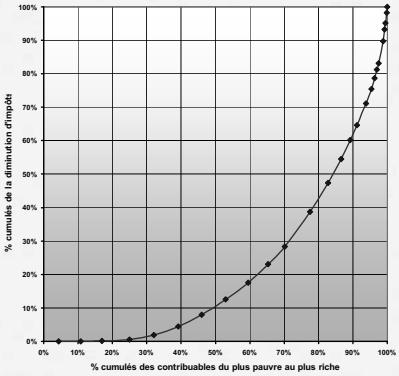
afin de comprendre la répartition de ces baisses d'impôts, il est possible de représenter le tableau précédent sous la forme d'une courbe de Lorenz.

en abscisse, on représente la progression de la somme cumulée de la population du plus pauvre au plus riche.

en ordonnée, nous représentons le cumul de l'économie d'impôt réalisée

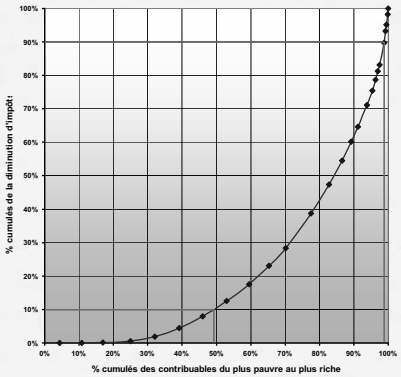
19

loi 10199 : qui gagne quoi ?



20

loi 10199 : qui gagne quoi ?



les 49 % des contribuables les plus pauvres voient leurs impôts se réduire autant que pour les 1,2 % les plus riches.

21

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

Monsieur David Hiler
Conseiller d'Etat chargé des finances
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11
Case postale 3860
1211 Genève 3

Genève, le 1er avril 2009

Objet **Prévisions fiscales**

Sandrine Salerno

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous sommes, à l'instar de l'Etat de Genève, dans la phase de contextualisation de notre projet de budget 2010. Comme vous le savez, les prévisions fiscales en sont un élément essentiel.

Compte-tenu des importants effets de bases (indexation des barèmes et projets législatifs de réduction d'impôts) ainsi que de la situation conjoncturelle, la parcimonie des informations dispensées par votre administration nous plonge dans une extrême incertitude.

Dès lors, vous serait-il possible, dans un souci de transparence et de saine collaboration, de nous communiquer vos hypothèses de croissance des différents impôts (PP IBO, IS, PM) prises en compte par vos services dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2010.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PK
FZ
AL

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

DFL
R 14 AOUT 2009

DF
11, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3860
1211 Genève 3

Madame Sandrine SALERNO
Conseillère administrative de la Ville de Genève
Rue de l'Hôtel-de-Ville 5
1211 GENEVE 3

Nréf. : DH/MaG
Vréf. :

Genève, le 10 août 2009

Concerne : Recettes fiscales 2010
Indice général de capacité financière 2010
Part privilégiée 2010
Fonds de péréquation financière intercommunale - 2010
Compensation financière aux communes frontalières françaises - 2010

Madame la Conseillère administrative,

J'ai le plaisir de vous remettre les estimations des recettes fiscales communales 2010. Ces dernières se fondent sur l'évolution de la conjoncture économique et de celle des recettes fiscales connues à fin juillet 2009.

1. Capacité financière : 129.60 points

L'indice général de capacité financière, applicable en 2010 pour la détermination de la part privilégiée, est fondé sur les indices annuels 2006, 2007 et 2008. Le calcul provisoire de cet indice général, qui vous a été soumis en date du 30 juin 2009, est maintenant devenu définitif.

2. Part privilégiée : 27 %

La part privilégiée varie d'une année à l'autre en fonction de l'évolution de l'indice général de capacité financière. L'effet de la variation de la part privilégiée sur le produit total des impôts pour les personnes physiques dépend lui-même du nombre de contribuables de votre commune réalisant leur revenu dans d'autres communes avec lesquelles s'effectue le partage intercommunal des impôts. L'estimation du produit de l'impôt 2010 des personnes physiques tient compte de cet élément.

3. Estimation du produit de l'impôt 2010

3.1 *Personnes physiques*

L'essentiel de vos recettes fiscales étant constitué de l'impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO), vous trouverez ci-joint, un tableau illustrant l'évolution de celui-ci, par tranches de revenu et de fortune. Le calcul de l'impôt respecte la structure fiscale propre à chacune des communes, sachant que la répartition des profils des contribuables est différente d'une commune à l'autre. Cette façon de procéder fait évoluer l'impôt des contribuables de chaque commune en leur appliquant des taux de croissance correspondant à leur profil.

D'autre part, je tiens à relever que ces tableaux doivent être interprétés en ayant à l'esprit les risques d'erreur et les limitations y relatifs, notamment les suivants :

- le calcul se base sur la structure de vos contribuables de 2007, soit la dernière situation connue. L'évaluation s'effectue donc à population constante de chaque commune, soit celle de 2007 pour laquelle on fait évoluer l'impôt jusqu'en 2010 en respectant les taux de croissance cantonaux. Or, nous savons qu'entre 2007 et 2010, il y a certainement des changements de domicile ou d'état civil, des décès et des naissances. Ces événements ont un impact sur l'impôt des communes, mais il est impossible de prévoir leurs implications commune par commune. Cependant, les contribuables les plus importants en termes d'impôt ont été contrôlés manuellement.

- les hypothèses d'évolution du revenu et de la fortune des contribuables sont fondées pour l'essentiel sur les publications des instituts de conjoncture et du groupe de perspectives économiques, notamment pour les années pour lesquelles le Département des finances ne possède pas de déclarations ou de taxations. Ainsi, pour les petites communes ou les communes dont le profil des contribuables n'est pas suffisamment diversifié, une erreur sur l'une ou l'autre hypothèse peut avoir un impact plus prononcé que celui observé au plan cantonal.

Ainsi, la variation du produit communal de l'impôt sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) devrait être en diminution de 0,1% entre l'impôt courant dans les comptes 2008 et l'impôt estimé pour le budget 2010.

S'agissant de l'impôt à la source et de l'impôt sur les prestations en capital, le calcul se base sur un taux moyen cantonal qui s'élève respectivement à -4,6% et -6,5% entre l'impôt courant dans les comptes 2008 et le budget 2010.

Ces taux s'entendent hors impact de la nouvelle LIPP prévue d'être votée le 27 septembre prochain et adaptation individuelle ou changement de centimes.

3.2 *Personnes morales*

Le Département des finances estime que la variation du produit communal de l'impôt sur les personnes morales devrait être en diminution de 2,5% entre l'impôt courant dans les comptes 2008 et l'impôt estimé pour le budget 2010. Ce taux s'entend hors adaptation individuelle ou changement de centimes.

Pour l'ensemble des raisons évoquées plus haut, l'estimation fiscale 2010 devrait être prise comme un indicateur pour vous aider à établir le niveau de vos recettes fiscales. Il va donc de soi que vous devez adapter les chiffres autant que possible, et avec la prudence qui s'impose, à la réalité de votre commune.

3.3 Evaluation de la valeur de production du centime communal PP et PM

Valeur de production du centime communal 2010 des PP : 11'328'942 CHF

Valeur de production du centime communal 2010 des PM : 3'484'053 CHF

Vous trouverez ci-joint le détail de l'estimation de la valeur de production du centime qui tient compte de la répartition intercommunale des impôts et de la croissance attendue des revenus selon les indications susmentionnées. (voir annexes 1 et 2).

4. Estimation de la part aux recettes du fonds de péréquation : 15'487'255 CHF

La part provenant de la péréquation financière intercommunale des personnes morales est en rapport direct avec l'évolution du produit des impôts des personnes morales. Elle a été calculée en respectant la décision des communes genevoises réunies en Assemblée générale extraordinaire le 17 juin 2009. Vous trouverez ci-joint dans un tableau récapitulatif le détail de la répartition prévue de la recette 2010 du Fonds de péréquation financière intercommunale (voir annexe 3).

5. Estimation de la part de votre commune à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises : 22'916'014 CHF (voir annexe 4)

Mes collaborateurs restent bien entendu à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez recevoir, Madame la Conseillère administrative, mes meilleurs messages.

David Hiler

Annexe 1 : Evaluation du centime additionnel communal PP et PM 2010 (valeur de production courante)
Annexe 2 : Estimation de l'impôt 2010 sur le revenu par tranche de revenu brut et de l'impôt 2010 sur la fortune par tranche de fortune brute
Annexe 3 : Prévision de la répartition de la recette 2010 du Fonds de péréquation financière intercommunale
Annexe 4 : Estimation de la part des communes genevoises à la compensation financière 2010 versée aux communes frontalières françaises

ESTIMATION DE L'IMPOT 2010

Valeur du centime

	Communes	PERSONNES PHYSIQUES (PP)	PERSONNES MORALES (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	38'516	178	38'694
2	Anières	261'948	577	262'525
3	Avully	43'676	1'232	44'908
4	Avusy	57'632	620	58'252
5	Bardonnex	89'821	1'011	90'833
6	Bellevue	150'895	5'798	156'693
7	Bernex	383'402	5'448	388'850
8	Carouge	1'298'103	170'904	1'469'007
9	Cartigny	37'651	416	38'067
10	Céligny	63'848	468	64'316
11	Chancy	36'397	1'676	38'073
12	Chêne-Bougeries	627'988	19'372	647'360
13	Chêne-Bourg	243'153	23'947	267'100
14	Choulex	64'291	1'271	65'562
15	Collex-Bossy	61'947	288	62'235
16	Collonge-Bellerive	665'467	34'314	699'781
17	Cologny	708'577	26'333	734'910
18	Confignon	165'001	1'928	166'929
19	Corsier	116'112	731	116'844
20	Dardagny	56'321	8'698	65'019
21	Genève	11'328'942	3'484'053	14'812'996
22	Genthod	219'784	18'510	238'294
23	Grand-Saconnex	445'391	106'331	551'722
24	Gy	25'605	164	25'769
25	Hermance	71'919	299	72'218
26	Jussy	82'872	692	83'564
27	Laconnex	30'108	73	30'181
28	Lancy	1'129'299	81'636	1'210'936
29	Meinier	105'552	2'220	107'772
30	Meyrin	899'406	315'467	1'214'873
31	Onex	400'083	7'332	407'415
32	Perly-Certoux	121'334	24'125	145'458
33	Plan-les-Ouates	529'935	237'634	767'569
34	Pregny-Chambésy	313'099	4'895	317'995
35	Presinge	43'427	126	43'553
36	Puplinge	82'030	482	82'511
37	Russin	13'739	1'644	15'383
38	Satigny	299'281	51'603	350'884
39	Soral	26'899	31	26'930
40	Thônex	502'991	20'927	523'918
41	Troinex	172'463	548	173'011
42	Vandœuvres	286'384	3'169	289'553
43	Vernier	793'340	125'546	918'886
44	Versoix	389'981	16'725	406'707
45	Veyrier	471'490	6'431	477'921
	TOTAUX	23'956'103	4'815'874	28'771'977

DF - DGAFC/Econométres

Août 2009

Genève

ESTIMATION DE L'IMPOT 2010 [1]

Impôt sur le revenu

Tranche [2] de revenu brut		Effectif [3] 2007	Impôt [4] 2007	Impôt 2008	Accroissement 2007 - 2008	Impôt 2009	Accroissement 2008 - 2009	Impôt 2010	Accroissement 2009 - 2010
Barème A	Barème B								
< 50'000	< 100'000	35'985	20'030'000	20'589'000	2.8%	19'542'000	-5.1%	19'678'000	0.7%
50'000-100'000	100'000-200000	52'747	92'493'000	94'890'000	2.6%	89'947'000	-5.2%	90'680'000	0.8%
100'000-200'000	200'000-400'000	21'184	92'209'000	94'487'000	2.5%	89'451'000	-5.3%	90'277'000	0.9%
200'000-500'000	400'000-1'000'000	5'760	77'523'000	79'023'000	1.9%	74'847'000	-5.3%	75'637'000	1.1%
500'000-1'000'000	1'000'000-2'000'000	1'016	33'500'000	33'496'000	0.0%	31'766'000	-5.2%	32'098'000	1.0%
1'000'000 et plus	2'000'000 et plus	534	73'911'000	72'636'000	-1.7%	67'766'000	-6.7%	68'405'000	0.9%
								-35'705'000	Impact du PL 10'199
Total		117'226	389'666'000	395'121'000	1.4%	373'319'000	-5.5%	341'070'000	-8.6%

Impôt sur la fortune

Tranche de fortune brute	Effectif 2007	Impôt 2007	Impôt 2008	Accroissement 2007 - 2008	Impôt 2009	Accroissement 2008 - 2009	Impôt 2010	Accroissement 2009 - 2010
< 100'000	2'544	42'000	34'000	-19.0%	38'000	11.8%	42'000	10.5%
100'000-400'000	11'477	1'014'000	997'000	-1.7%	1'065'000	6.8%	1'176'000	10.4%
400'001-1'000'000	7'744	2'881'000	2'533'000	-12.1%	2'595'000	2.4%	2'867'000	10.5%
1'000'001-1'500'000	2'391	1'956'000	1'660'000	-15.1%	1'675'000	0.9%	1'852'000	10.6%
1'500'001-3'000'000	2'781	4'342'000	3'600'000	-17.1%	3'582'000	-0.5%	3'960'000	10.6%
3'000'001 et plus	3'326	33'898'000	27'054'000	-20.2%	27'144'000	0.3%	30'037'000	10.7%
Total	30'263	44'133'000	35'878'000	-18.7%	36'099'000	0.6%	39'934'000	10.6%

1) Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux (pour 2010, les valeurs des centimes sont celles de 2009).
2) Le revenu brut (la fortune brute) représente l'ensemble des revenus (de la fortune) du contribuable et non pas seulement ceux attribués (celle attribuée) à la commune en question.
3) Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2010. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.
4) Les montants étant arrondis au millier le plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 500 francs.

Prévision de répartition de la recette 2010
du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 18 juin 2009

Exercice comptable 2010	Population au 30.06.2009	. Indice général de capacité financière applicable en 2010	1ère répartition de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2008 > 50 . val. moy. du.cent. prod. cour./ hab. 2004-8 < 30 CHF	2ème répartition de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2008 > 49 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2004-8 < 35 CHF	3ème répartition de 90% du total condition : . indice général de capacité financière 2009 < 140 points	Somme des répartitions de la recette du fonds de péréquation PM arrondie au CHF
A	B	C	D	E	F	G = D + E + F
1 Aire-la-Ville	1'137	41.96	0	0	289'080	289'080
2 Anières	2'617	212.23	0	0	0	0
3 Avully	1'785	38.86	319'269	121'774	490'037	931'080
4 Avusy	1'360	44.63	0	0	325'822	325'822
5 Bardonnex	2'165	55.16	0	0	418'724	418'724
6 Bellevue	3'167	64.79	0	0	521'475	521'475
7 Bernex	9'648	50.94	0	0	2'020'561	2'020'561
8 Carouge	19'543	124.20	0	0	1'678'662	1'678'662
9 Cartigny	831	77.27	0	0	114'732	114'732
10 Céligny	648	150.65	0	0	0	0
11 Chancy	1'106	37.78	0	0	312'311	312'311
12 Chêne-Bougeries	10'232	132.69	0	0	822'652	822'652
13 Chêne-Bourg	7'892	56.33	0	0	1'494'655	1'494'655
14 Choulex	1'004	76.17	0	0	140'619	140'619
15 Collex-Bossy	1'617	49.90	0	0	345'703	345'703
16 Collonge-Bellerive	7'413	179.91	0	0	0	0
17 Cologny	4'844	420.17	0	0	0	0
18 Confignon	4'089	50.13	0	0	870'188	870'188
19 Corsier	1'766	139.26	0	0	135'288	135'288
20 Dardagny	1'341	57.77	0	0	247'640	247'640
21 Genève	188'142	129.60	0	0	15'487'265	15'487'265
22 Genthod	2'770	261.91	0	0	0	0
23 Grand-Saconnex	10'834	87.00	0	0	1'326'505	1'326'505
24 Gy	409	73.82	0	0	59'108	59'108
25 Hermance	929	103.09	0	0	96'138	96'138
26 Jussy	1'260	62.80	0	0	214'045	214'045
27 Laconnex	620	57.77	0	0	114'494	114'494
28 Lancy	27'936	67.26	0	0	4'430'993	4'430'993
29 Meinier	1'819	70.46	0	0	275'413	275'413
30 Meyrin	21'192	89.47	0	0	2'526'901	2'526'901
31 Onex	17'359	43.60	2'767'323	1'055'502	4'247'483	8'070'308
32 Perly-Certoux	2'852	67.53	0	0	450'554	450'554
33 Plan-les-Ouates	9'819	108.89	0	0	961'995	961'995
34 Pregny-Chambésy	3'687	150.37	0	0	261'581	261'581
35 Presinge	663	112.05	0	0	63'124	63'124
36 Puplinge	2'073	58.28	0	0	379'467	379'467
37 Russin	448	47.13	0	0	101'408	101'408
38 Satigny	3'283	137.24	0	0	0	0
39 Soral	707	52.55	0	0	143'529	143'529
40 Thônex	13'426	72.70	0	0	1'970'033	1'970'033
41 Troinex	2'166	93.60	0	0	246'875	246'875
42 Vandœuvres	2'663	193.69	0	0	0	0
43 Vernier	32'755	46.48	0	1'909'316	7'663'354	9'592'670
44 Versoix	12'846	45.77	0	0	2'994'199	2'994'199
45 Veyrier	9'784	80.66	0	0	1'294'053	1'294'053
TOTAUX	454'546		3'086'592	3'086'592	55'558'656	61'731'840

Estimation de la part des communes genevoises
à la compensation financière versée
aux communes frontalières françaises
(répartition en fonction de dernière compensation)

	Communes	Part des communes GE à la compensation 2008	Part des communes GE à la compensation 2010
1	Aire-la-Ville	2'873.83	2'096
2	Anières	42'954.52	31'329
3	Avully	11'305.33	8'246
4	Avusy	9'328.87	6'804
5	Bardonnex	64'401.95	46'972
6	Bellevue	489'303.37	356'876
7	Bernex	408'445.28	297'902
8	Carouge	3'945'546.83	2'877'708
9	Certigny	42'460.55	30'962
10	Céligny	9'477.31	6'912
11	Chancy	19'311.87	14'085
12	Chêne-Bougeries	710'713.12	518'363
13	Chêne-Bourg	577'472.41	421'183
14	Choulex	28'141.26	20'525
15	Collex-Bossy	11'830.80	8'629
16	Collonge-Bellerive	709'398.27	517'404
17	Cologny	232'514.70	169'586
18	Confignon	58'025.72	42'321
19	Corsier	27'706.61	20'208
20	Dardagny	317'453.44	231'636
21	Genève	31'419'540.03	22'916'014
22	Genthod	169'334.19	123'505
23	Grand-Saconnex	2'161'423.18	1'569'152
24	Gy	5'002.52	3'649
25	Hermance	19'387.71	14'141
26	Jussy	68'165.61	49'717
27	Laconnex	10'716.30	7'816
28	Lancy	4'039'589.14	2'946'297
29	Meinier	127'116.48	92'712
30	Meyrin	5'993'501.14	4'371'393
31	Onex	237'248.57	173'039
32	Perly-Certoux	606'119.61	442'077
33	Plan-les-Ouates	3'846'434.70	2'805'418
34	Pregny-Chambésy	143'390.23	104'582
35	Presinge	27'373.60	19'965
36	Puplinge	62'908.99	45'883
37	Russin	1'884.92	1'360
38	Satigny	2'457'096.65	1'792'097
39	Soral	20'848.71	15'206
40	Thônex	1'284'018.63	936'506
41	Troinex	39'865.55	29'076
42	Vandoeuvres	77'666.05	56'646
43	Vernier	2'951'377.57	2'152'604
44	Versoix	326'133.36	237'867
45	Veyrier	331'198.89	241'562
	TOTAUX	64'135'977.07	46'777'929

5.4 Audition du département Autorités (première partie)

Rapport de M. Gérard Deshusses, rapporteur général.

(Séance du 22 septembre 2009)

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département Autorités, accompagné de:
- *M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale;*
- *M. Olivier Georges Burri, adjoint du directeur général de l'administration municipale et chef du Service juridique;*
- *M. Alain Schweri, chef de l'Administration centrale;*
- *Mme Laure Da Broi, cheffe de l'Office de l'état civil;*
- *Mme Laurence Wiedmer, cheffe du Service des relations extérieures;*
- *M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier*

Que Mme Paulina Castillo qui a assuré la prise de notes de cette séance soit remerciée de son remarquable travail.

Préambule

La présidente de la commission des finances informe les commissaires de ce que le magistrat Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, n'est disponible qu'une heure. Il lui est demandé de revenir ultérieurement, le cas échéant, pour achever l'étude des documents afférents au département Autorités.

Introduction de M. Pagani

Le magistrat salue la présence de M. Alain Schweri qui remplace Mme Brigitte Chapuis à l'Administration centrale. Il tient à souligner l'effort considérable qui a été consenti pour mettre en place un tel service au public. L'Etat souhaitait, de son côté, centraliser toute l'administration ayant trait aux passeports biométriques.

Aussi, M. Pagani, au titre de maire, est-il intervenu auprès du conseiller d'Etat chargé du dossier, M. Laurent Moutinot. Ce dernier a laissé entendre que le Canton pourrait revenir sur sa décision et autoriser, en conséquence, la Ville à poursuivre cette prestation et éviter, de la sorte, que les habitant-e-s de notre cité n'aient à se déplacer à Onex pour renouveler leur passeport. Le Service des passeports, qui fonctionne très bien, devrait donc être pérennisé à la mairie des Eaux-Vives.

Intervention de M. Jacques Moret

Le directeur général de l'administration municipale tient tout d'abord à excuser formellement le retard de M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle

financier. Il explique ensuite, brièvement, que le budget présenté cette année correspond aux indications formulées par le Conseil administratif au sujet du *personal stop* et qu'il s'agit de fait d'un copié-collé du projet de budget de l'année dernière.

Discussion de la commission

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève que la communication effectuée par le maire illustre parfaitement ce qu'est un doublon. A un moment donné, la Confédération décide que ce sont les communes qui délivrent les passeports. Aussi les communes s'équipent-elles en locaux, en personnel, etc. Et soudain, la même Confédération décide qu'il convient, pour les passeports biométriques, que ce soient les cantons qui gèrent cette prestation, de manière centralisée. En tant que membre de l'Union démocratique du centre, l'élu se dit très attaché au fédéralisme, mais il déclare se distancier de pareilles sottises. Pour lui, soit les communes gèrent l'ensemble de la prestation, soit l'Etat est responsable du tout. Or la pusillanimité fédérale débouche typiquement sur un de ces fameux doublons contre lesquels la population récrimine.

Examen page par page du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010

Page II-5
Objectifs marquants du département

Un commissaire démocrate-chrétien demande quel est le délai imparti pour terminer le travail de recensement et de réactualisation de l'ensemble des directives administratives, ainsi que de leur mise à disposition en ligne.

M. Burri croit que le commissaire confond les directives administratives avec les règlements. Pour ce qui est des directives administratives, il s'agit d'un chantier considérable, mobilisant, pour l'heure, tous les juristes temporaires actuellement engagés. Ce sont des personnes qui terminent leurs études de droit et qui restent au sein du Service juridique, trois, quatre, voire six mois. Il est d'ailleurs question d'engager deux temporaires, puisqu'il convient de remplacer deux juristes, dont l'un a rejoint la Gérance immobilière municipale et l'autre a quitté l'administration.

M. Moret explique, de son côté, qu'en ce qui concerne les directives administratives, les juristes se retrouvent dans la même problématique que pour les règlements. C'est en mettant le nez dans les dossiers qu'ils se sont rendu compte de l'ampleur de la tâche. Il sera possible, l'année prochaine seulement, d'estimer la date à laquelle le travail devrait être achevé. Il pense, pour sa part, que ce devrait être fin 2010.

Un commissaire socialiste demande des précisions concernant la nouvelle version de l'outil Candide.

M. Burri explique que c'est un outil de travail utilisé pour l'ensemble du processus de décision du Conseil administratif, notamment en ce qui concerne la composition de projets de notes, l'envoi des extraits dudit Conseil et les divers procès-verbaux. Ce développement interne a été créé il y a une dizaine d'années et il a mal vieilli. Aussi, l'objectif d'une remise à jour de cet outil a-t-il été fixé pour 2010.

De son point de vue, ce n'est pas l'informatique qui doit guider le processus, mais l'inverse. C'est le processus même qui doit être optimisé pour permettre ensuite une application informatique adéquate.

Un commissaire radical souhaite savoir quand les nouveaux statuts du personnel seront présentés au Conseil municipal et s'ils pourront être mis en œuvre en 2010.

M. Moret recommande de poser cette question à M^me^ Salerno qui a été chargée de mener à bien tout ce processus. Il répond néanmoins, qu'il est prévu de présenter ces nouveaux statuts au Conseil municipal au mois de novembre, et que le désir partagé de toutes et tous est de les voir entrer en vigueur dans le courant de l'année prochaine. Reste, ajoute le directeur général de l'administration municipale, que le calendrier dépend aussi du travail des conseillères et conseillers municipaux en commission. Il rappelle que ces statuts ont fait l'objet d'un accord entre le Conseil administratif, les syndicats (SIT et SFP), les différentes commissions du personnel, et qu'il doit encore être rédigé dans les formes.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre croit comprendre que ledit document ne sera présenté au Conseil municipal qu'une fois que les différentes parties auront signé et que cet accord aura été formalisé.

M. Moret explique qu'une séance officielle pour les signatures a déjà été fixée au 18 octobre prochain.

Un commissaire démocrate-chrétien s'inquiète de voir les compétences du parlement municipal être réduites en la matière à celles d'une chambre d'enregistrement.

M. Pagani répond que, concernant les statuts, le Conseil municipal a toute la latitude requise, mais que, très simplement, le Conseil administratif aimerait agir de sorte que la chambre délibérative se saisisse de cet objet et qu'elle entérine ou non l'accord trouvé, sans remaniements aucuns, par crainte que quelque modification que ce soit, intervenant après des négociations acharnées, n'entraîne des difficultés et des retards plus grands encore. Il n'en reste pas moins, ajoute le magistrat questionné sur ce point, que le Conseil municipal est parfaitement libre

d'apporter d'éventuels amendements au texte qui lui sera soumis. Le Conseil administratif a d'ailleurs toujours rappelé, lors des négociations, que ces accords seraient soumis au Conseil municipal dont l'avis serait déterminant, tout comme les syndicats ont toujours déclaré que la position de l'assemblée du personnel serait déterminante pour valider ce même accord. Aujourd'hui, c'est chose faite, puisque le personnel a accepté cet accord en assemblée générale. Il est clair que, si le Conseil municipal ne votait pas ledit document, le Conseil administratif se verrait contraint de retourner à la table des négociations.

Service de la direction générale

Page II-8
Mission 3 – prestation 33

Une commissaire de l'Union démocratique du centre s'alarme du temps imparti à l'assistance juridique.

M. Burri répond qu'il est difficile d'estimer le temps consacré à cette activité incontournable, mais qu'il s'agit néanmoins d'une mission non prioritaire qui ne consiste pas forcément en un soutien direct aux différents services, même si une partie de l'activité du Service juridique consiste à épauler l'administration dans certains dossiers. Chaque département a ses juristes spécialisés. Le Service juridique s'occupe plutôt de litiges ou d'affaires qui touchent au droit privé.

A ce point de l'étude du document précité, un élu démocrate-chrétien tient à rappeler que, comme chacune et chacun s'en souvient, l'Entente a considéré que le Conseil administratif aurait mieux fait de ne pas présenter les chiffres dont la commission des finances dispose pour l'analyse du projet de budget 2010, partant de l'idée que l'ouvrage devra être revu. Le démocrate-chrétien n'interviendra donc pas sur les chiffres, déclare fermement le commissaire, comme cela a été le cas dans d'autres commissions spécialisées.

M. Pagani tient à répéter le propos de M^me^ Salerno, magistrate chargée du département des finances et du logement. Le Conseil administratif a arrêté une série de positions, en juin 2009, pour lui permettre d'élaborer ce projet de budget avec les informations à leur disposition à ce moment précis, et parce qu'il fallait bien aller de l'avant. A ce jour, le Conseil administratif n'a toujours pas reçu, de la part de M. David Hiler, conseiller d'Etat responsable du Département cantonal des finances, de courrier présentant les dernières estimations fiscales pour l'année 2010. Or, tant que ces informations capitales ne seront pas fournies par l'autorité cantonale, aucun rectificatif budgétaire ne pourra être effectué.

La présidente de la commission des finances prend acte de la position des représentant-e-s du Parti démocrate-chrétien.

Administration centrale

Page II-14
Mission 1 – prestation 11

Une élue rose demande en quoi consiste la gestion administrative des séances du Conseil municipal. Elle s'étonne de ce que le Secrétariat du Conseil municipal soit rattaché à l'Administration centrale.

M. Schweri explique qu'il s'agit de toute la préparation en lien avec les séances de la chambre délibérative, comme celles des différentes commissions.

M. Pagani répond que le Conseil administratif est en train de remettre les choses à plat. Le magistrat dispose d'un document très clair provenant de la responsable du Secrétariat du Conseil municipal. Dans l'organigramme, le Secrétariat du Conseil municipal est une unité de l'Administration centrale. M[me] Marie-Christine Cabussat, cheffe du secrétariat, dépend hiérarchiquement de l'Administration centrale et fonctionnellement du Conseil municipal. Dans toute organisation, ce découplage est possible et ne pose aucun problème. L'indépendance du Secrétariat du Conseil municipal est garantie.

Il n'en demeure cependant pas moins que, pour l'élaboration budgétaire par exemple, M[me] Cabussat doit pouvoir bénéficier des prestations d'autres services de l'administration et, pour cela même, se situer dans l'administration. Elle doit, entre autres choses, inscrire le budget du Secrétariat du Conseil municipal sur une quelconque ligne budgétaire, sans que cela ne remette en question son indépendance ni celle du Conseil municipal. Ce dernier peut lui assigner une tâche, sans qu'elle n'ait à rendre de comptes à qui que ce soit, puisqu'elle est rattachée fonctionnellement au Conseil municipal.

Un élu de l'Union démocratique du centre, pour sa part, estime qu'il serait bienvenu que le Secrétariat du Conseil municipal ait une indépendance budgétaire, au vu du peu de prérogatives dont disposent les conseillères et conseillers municipaux.

La présidente de la commission des finances se souvient que cette question avait été posée à M. Tornare, l'année passée, dans les mêmes circonstances, et qu'il avait répondu qu'il était prévu que ces questions soient débattues avec le président du Conseil municipal d'alors, l'excellent Thierry Piguet. Or force est de constater que, si cette démarche n'a pas encore abouti à ce jour, la présidente de la commission, de surcroît première vice-présidente du Conseil municipal, croit savoir que le bureau du Conseil municipal s'est saisi de cette question et qu'il va rencontrer M. Pagani, maire de Genève, très prochainement à ce sujet.

M. le maire confirme. De son point de vue, la question de l'autonomie du Secrétariat du Conseil municipal relève plutôt du Conseil municipal. M. Pagani

rappelle que, en tant que député cantonal, dans une majorité de gauche, il a été à l'origine du droit d'initiative pour les communes. Cette prérogative a été supprimée ultérieurement par une majorité de droite au Grand Conseil. Aussi, pour l'heure, ne peut-il que déplorer la situation vécue. Et même s'il discute avec le bureau du Conseil municipal, ce qu'il s'est engagé à faire en tant que maire, et qu'une proposition de modification dudit règlement soit soumise à la Surveillance des communes, il est certain que les autorités de la Ville seront déboutées, sur la base de la loi sur l'administration des communes qui empêche d'activer cette autonomie à laquelle, au titre de magistrat, il souscrit pleinement.

Un élu démocrate-chrétien signale, pour sa part, que, au niveau du Conseil d'Etat, des extraits des procès-verbaux des séances des magistrats sont publiés. Il estime, en conséquence, que des extraits traitant de décisions prises par le Conseil administratif devraient pouvoir être communiqués sur demande. Ainsi, par exemple, poursuit le commissaire, le 29 janvier 2003, le Conseil administratif a décidé de créer des chambres d'hôtes dans le bâtiment du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et de les financer en impliquant les bénéfices réalisés au sein de l'Hôtel Métropole. Eh bien! si, à l'époque, les conseillères et conseillers municipaux avaient pu demander un extrait dudit procès-verbal, elles et ils auraient perçu sans doute que quelque entorse se préparait.

M. Pagani le renvoie à une loi cantonale qui s'appelle la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), à l'instauration de laquelle le magistrat a participé en tant que président de la Commission judiciaire. A son souvenir, elle ne permet pas aux conseillères et conseillers municipaux d'accéder aux extraits de procès-verbaux du Conseil administratif. Reste, selon le maire, qu'il serait intéressant de poser la question à l'exécutif municipal et, sur la base de sa réponse, de demander à la médiatrice de faire une étude pour rendre réponse à cette question.

Le même commissaire rappelle encore que, l'an dernier, cette question avait été traitée lors des comptes et qu'il avait personnellement demandé si le Conseil administratif ne pouvait pas s'inspirer des points de presse du Conseil d'Etat. Or le maire de l'époque, M. Tornare, avait répondu tout à fait modestement que les décisions du Conseil administratif n'avaient pas la même portée que celles du Conseil d'Etat. Le commissaire avait jugé cette modestie mal placée, vu que des décisions importantes sont prises par l'exécutif municipal et que ces points de presse ne sont pas très compliqués à réaliser. Il trouve que c'est une méthode particulièrement efficace pour rendre plus visible l'action d'un exécutif, quel qu'il soit.

Le maire souligne encore que le Conseil administratif dispose d'une unité appelée Information et communication à laquelle participe M. Philippe d'Espine.

Après chaque séance du Conseil administratif, M. d'Espine fournit deux communiqués de presse sur l'ordre du jour de l'exécutif de la Ville, soit sur les quelque 100 points que le Conseil administratif traite chaque mercredi. Le maire trouve plus juste de faire ces deux communiqués de presse sur les décisions du Conseil administratif qui touchent l'ensemble de l'opinion publique par souci d'économie, plutôt que d'avoir un communiqué de presse sur chaque point de l'ordre du jour. Il faut savoir être modeste et cette modestie paie, puisque le système fonctionne très bien jusqu'à présent.

Un élu écologiste essaie de retracer le parcours que suit un arrêté voté et certifié conforme par le Conseil municipal et n'y parvient pas.

M. Pagani répond qu'il est transmis par l'Administration centrale au Département du territoire pour que le Service de surveillance des communes donne son aval. Tous les arrêtés doivent être validés par ladite surveillance; certains doivent, en outre, faire l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat. Le Conseil administratif essaie de faire en sorte que ces arrêtés soient validés dans les quarante jours pour pouvoir entrer en force.

Le même élu constate, non sans amertume, qu'aucun objectif nouveau n'a été fixé concernant les cartes journalières CFF. Or, souligne-t-il avec vigueur, il avait évoqué la possibilité de transmettre ces cartes via internet. Il craint qu'il n'en soit toujours rien en 2010.

Et il a raison, comme le lui accorde à regret M. Moret. Le développement du site internet a pris un peu de retard et il ne sera disponible que dès le premier trimestre 2010. De plus, le paiement par internet sera testé tout d'abord pour l'Office de l'état civil. Si ce test est concluant, ce mode de faire sera étendu aux cartes CFF. C'est un objectif qui était certes déjà fixé pour 2009, mais la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) a opéré un choix autre dans la planification de ses multiples tâches.

Le commissaire Vert souligne aigrement que la commune de Vernier a réalisé cet objectif en deux semaines. Si l'élu comprend bien que cela prenne un peu plus de temps en Ville de Genève parce que la DSIC a choisi d'autres priorités, il n'empêche que d'attendre plus d'un an la mise en place un logiciel de paiement en ligne paraît pour le moins un peu excessif.

M. Moret, imperturbable, dit avoir rejoint dans un premier temps l'avis de l'élu écologiste, mais qu'il en a changé quand il a saisi que, en Ville de Genève, contrairement à la cité de Vernier, il était question d'un développement informatique centralisé dans le site internet duquel devait s'inscrire le logiciel attendu.

(Note du rapporteur général: Cette question est sans lien direct avec le page par page entamé, mais l'esprit de découverte l'a emporté chez cet élu écologiste,

qui a choisi de rompre avec la monotonie d'une analyse scolairement linéaire. L'éventuel-le lecteur-trice de cette prose très particulière, mais licite, s'est donc trouvé-e pour un temps à la page II-18.)

Page II-15
Objectif 3 – prestation 33

Une commissaire socialiste s'intéresse tout particulièrement à l'objectif 33. Elle trouve excellent et fort pratique de disposer des procès-verbaux du Conseil administratif de 1842 à 1880, mais elle estime que le plein accès à ceux du Conseil administratif actuel serait plus précieux encore.

M. Burri répond que, sur le plan juridique, ces procès-verbaux sont confidentiels mais que, en revanche, des extraits sont diffusés auprès des personnes qui doivent mettre en œuvre les décisions prises. Cette confidentialité ne repose pas sur une loi, mais sur un règlement et une coutume. Il laisse le soin au maire de répondre sur l'aspect politique.

M. Pagani trouve, quant à lui, que ce fonctionnement dit «confidentiel» assure l'efficacité même du système, ce d'autant plus que les extraits permettent à l'administration de mettre en œuvre les décisions du Conseil administratif.

Objectif 2 – prestation 42

Une commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait savoir quels sont les critères d'efficacité pour évaluer si la cible «Structure efficace pour le suivi du nouveau site en place» a été atteinte ou non.

M. Moret explique que deux conseillers administratifs ont été délégués au suivi de l'évolution du site internet. Il s'agit de M[me] Salerno et M. Maudet. Il a été décidé qu'une structure serait mise en place pour assurer l'entretien et la mise à jour dudit site. Elle se compose de trois personnes: un rédacteur en chef, accompagné de deux personnes chargées de l'assister sur le plan rédactionnel.

Page II-16
Points 2 et 4

Une élue socialiste constate une diminution des charges dans «Assistance au Conseil municipal» et une augmentation sur «Information et communication» par rapport au budget 2009. Elle s'en inquiète.

M. Moret répond que, concernant «Assistance au Conseil municipal», le budget communiqué par le bureau a été repris tel quel. Par conséquent, il pense que

la commissaire pourrait obtenir une explication auprès du bureau. Concernant, l'augmentation de «Information et communication», il s'agit essentiellement de l'augmentation du volume des cartes CFF.

Point 3

Un élu d'A gauche toute! s'étonne de l'élévation des coûts de gestion des Archives municipales et en demande la raison.

M. Moret explique qu'il y a deux raisons à cela. Premièrement, l'année dernière, le Conseil municipal a accepté la création d'un poste destiné aux Archives municipales. Deuxièmement, on a intégré dans ces archives une toute petite unité (une personne) «Dossiers et documentation» qui se trouvait dans l'Administration centrale. Ces deux éléments justifient cette augmentation et ils apparaissent également dans le chapitre consacré aux postes du document intitulé «projet de budget 2010».

Service juridique

Page II-20
Mission 1 – prestation 13

Un commissaire libéral demande ce qui est entendu par «procédures disciplinaires».

M. Burri explique que la procédure va du simple avertissement à la révocation. Conformément à la législation actuelle, ces décisions sont toujours précédées d'une enquête administrative.

Le même élu est surpris que pareilles procédures se déroulent dans un service centralisé de l'administration. Et de s'inquiéter de la nature des doléances traitées au niveau du service et du degré de gravité à partir duquel le Service juridique centralisé entre en jeu.

M. Burri explique que, s'il s'agit d'une sanction (avertissement ou blâme) qui émane du magistrat ou du directeur du département, le Service juridique intervient en tant que conseil pour la mise en forme; s'il s'agit de sanctions plus élevées, le Service juridique intervient dans les enquêtes administratives, mais uniquement dans l'établissement des faits. En principe, deux personnes s'en chargent, auxquelles peut s'ajouter un-e représentant-e de la Direction des ressources humaines. Ensuite, un rapport, qui ne préconise pas de sanction, est établi pour le compte du Conseil administratif.

Par la suite, la ou les personnes mises en cause ont un délai de recours contre la sanction infligée devant les autorités judiciaires. Les procédures disciplinaires occupent une personne du service en moyenne à 10% par an.

Une élue de l'Union démocratique du centre trouverait utile de disposer de l'organigramme du département, avec les relations hiérarchiques et les relations fonctionnelles.

M. Pagani accède à sa demande. Il répondra par écrit (cf. annexe).

Service des relations extérieures

Page II-26
Mission 2 – prestation 26

Une élue de l'Union démocratique du centre fait référence au point 26 «Appui spécifique au maire». Elle aimerait savoir quels sont les événements prévus pour 2010.

M. Pagani donne l'exemple de la manifestation qui a eu lieu le 6 juin, lors de l'inauguration de la fresque de Hans Erni sur l'esplanade des Nations Unies. Le 9 novembre, date commémorative de la destruction du mur de Berlin, une exposition se tiendra sur le pont de la Machine, forte de 30 photographes qui feront une rétrospective de l'ensemble des murs qui séparent les gens autour de la planète.

Par ailleurs, l'unité Information et communication va mener une campagne sur les Conventions de Genève au moyen de deux affiches, au mois d'octobre, et deux affiches format mondial, au mois de janvier/février, pour rappeler l'importance de ces textes pour la Ville de Genève. Des ateliers auront par ailleurs lieu, en avril, animés par des personnes de terrain qui se battent pour ces mêmes conventions de par le monde.

Un élu démocrate-chrétien demande quelle coordination existe avec l'Etat, concernant les diverses obligations de représentation et autres invitations diverses et nombreuses, et tout particulièrement lorsque le sujet ou le domaine sont sensibles. Il donne l'exemple récent de l'Association suisse des banquiers, qui s'est réunie à Genève, sans qu'aucune autorité de l'Etat ou de la Ville n'ait été conviée. Il aimerait savoir s'il y a entre les deux exécutifs des coordinations ou des dispositions communes.

M. Pagani explique que, chaque semaine, le Conseil administratif reçoit une quarantaine de sollicitations de toute sorte. Cela va de Pédibus à une visite de courtoisie d'un ambassadeur au Palais Eynard. L'ensemble des opérations s'effectue en collaboration étroite avec le Conseil d'Etat qui n'a jamais posé la moindre difficulté en l'affaire. Pour ce qui est de l'Association suisse des banquiers, après vérification, la Ville n'a pas reçu d'invitation. Dont acte. Bien souvent des personnes se prévalent d'avoir invité la mairie ou le Conseil administratif, alors que ce n'est pas le cas.

M. Moret complète le propos du maire en ajoutant qu'une concertation est réellement établie entre le Service des relations extérieures de la Ville de Genève et le Service du protocole de l'Etat qui se rencontrent régulièrement. Pour les sujets plus délicats, il lui arrive de se concerter avec le responsable cantonal, surtout concernant les manifestations de niveau international.

Page II-27
Priorités et perspectives

Une élue socialiste déclare que, à la lecture des priorités et perspectives du Service des relations extérieures, elle est restée un peu sur sa faim. En effet, la politique qu'entend mener le Conseil administratif au niveau des relations extérieures se révèle bien modeste et timorée, alors même qu'il avait annoncé qu'il renforcerait cet aspect de son action et augmenterait son niveau de visibilité. Quand on lit dans les objectifs «évaluer de façon structurée événements et manifestations», qu'entend-on par «structurée»? Est-ce d'un point de vue financier ou logistique? Et que dire de l'objectif qui consiste à valoriser les lieux d'accueil du Conseil administratif?

Mme Wiedmer explique que le Service des relations extérieures est relativement jeune. Il a mis sur pied un certain nombre d'événements, sans avoir pour autant des objectifs d'évaluation précis. Désormais, une part non négligeable de ces manifestations est devenue annuelle, et il convient de pouvoir en juger selon des critères et objectifs définis, notamment en matière d'impact et de succès. Concernant la valorisation des lieux d'accueil du Conseil administratif, il s'agit, pour l'essentiel, des salons du Palais Eynard où se déroulent nombre de réceptions du Conseil administratif et de la villa La Grange. L'objectif, pour cette dernière, était de renouveler une plaquette de présentation réalisée il y a bien des années et quelque peu surannée. Il en va d'ailleurs de même pour celle concernant le Palais Eynard, dont le rafraîchissement est prévu pour 2011.

Ces priorités ont d'ailleurs été établies conformément à l'étude que Mme Salerno avait demandée sur le rôle de Genève comme ville-hôte d'organisations internationales. Il s'agit de valoriser ce rôle ô combien important dans les différentes relations extérieures avec d'autres municipalités ou d'autres réseaux de villes.

Mme Wiedmer relève encore que Mme Salerno entend mettre sur pied des représentants pour les relations extérieures dans chaque département, sous l'égide d'un groupe de travail qu'elle piloterait, ce qui autoriserait une meilleure coordination dans ce domaine. Elle donne l'exemple des crèches. Une demande assez importante se fait jour auprès des institutions internationales, notamment en termes d'équipements. Plutôt que de laisser Mme de Tassigny gérer seule ce dossier, il lui sera bientôt loisible de le traiter en collaboration avec le Service des relations

extérieures qui aura une vision d'ensemble de tout ce qui se fait dans l'administration.

Page II-28
Point 22

Une élue socialiste constate une augmentation notable des charges concernant les réceptions et manifestations organisées par la Ville de Genève. Et de s'alarmer. Elle doute que pareille situation soit vraiment opportune, compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

M. Moret réplique qu'il s'agit vraisemblablement de réadaptations comptables ou de réajustements de comptes, parce qu'il n'y a pas d'augmentation de budget.

Office de l'état civil

Page II-33
Objectif 1 – prestations 13 et 14

Une élue de l'Union démocratique du centre s'interroge au sujet du premier objectif. L'indicateur est le taux d'avancement des travaux de l'étude et la cible est l'étude réalisée au 31 octobre 2010. La commissaire aimerait savoir où on en est aujourd'hui, à 30, 40 ou 50%.

M[me] Da Broi répond que, malheureusement, le taux d'avancement est faible. Elle explique cela par le fait que la responsable des mariages a quitté l'Office de l'état civil. Pour l'instant, ce poste est resté vacant, en vue de la réorganisation globale de l'office annoncée, ce qui fait que ce projet a été reporté au profit d'autres priorités, notamment la numérisation de toutes les archives. Mais il n'est pas prévu de renoncer.

Page II-33
Objectif 3 – prestations 11 à 22

Une élue rose évoque l'objectif «Poursuivre l'étude destinée à améliorer les conditions de travail du personnel et la confidentialité en collaboration avec le Service des bâtiments». Elle imagine qu'il s'agit de l'arcade qui délivre les passeports et cartes d'identité.

M[me] Da Broi répond que non. Il s'agit de l'Office de l'état civil situé dans la mairie des Eaux-Vives. Actuellement, les locaux qui s'étendent sur deux étages ne permettent pas une complète confidentialité du public. Il est envisagé de modifier la disposition des guichets pour permettre un accueil plus agréable, aussi bien aux citoyen-ne-s qu'aux collaboratrices et collaborateurs.

Page II-34
Points 1, 2 et 3

La même élue revient à la modification de la loi qui fait que le Canton devrait s'occuper de la délivrance des passeports, alors que la Ville continuerait à gérer celle des cartes d'identité. Une baisse considérable des revenus en la matière est à relever. Il convient donc de connaître les décisions cantonales au plus vite.

M. Pagani affirme que M. Moutinot lui a promis une réponse à cette question avant son départ. Le Canton a bataillé pour avoir un office de distribution de passeports et de cartes d'identité biométriques. Cette distribution devait se faire au niveau régional, mais la réflexion a conduit à une décentralisation de cette prestation, car elle constituait un plus pour la population.

M. Moutinot est acquis à cette volonté de la Ville de Genève. Une confirmation écrite du Conseil d'Etat est attendue dans les plus brefs délais.

Contrôle financier

Page II-39
Objectif 1 – prestation 11

Une commissaire de l'Union démocratique du centre souhaiterait savoir combien de services il y a en tout en Ville de Genève, et combien de services disposent, aujourd'hui déjà, d'un système de contrôle interne standardisé.

M. Lévrier-Ferrolliet répond qu'il y a à peu près 50 services dans l'administration municipale, et qu'aucun ne dispose d'un système de contrôle interne standardisé, raison pour laquelle l'objectif du Contrôle financier, grâce au travail de modélisation effectué pour ses propres besoins, est de mettre à la disposition des services de l'administration ce modèle pour qu'ils se l'approprient.

Un élu radical demande s'il ne devrait pas y avoir un objectif lié à la qualité des rapports du Contrôle financier, soit, par exemple, le nombre de remarques, le nombre de problèmes réglés.

M. Lévrier-Ferroliet répond que, précédemment, il avait intégré ces objectifs et qu'il lui en avait été fait grief.

Une élue socialiste demande comment le Contrôle financier s'assure de ce que, ultérieurement, ses recommandations sont suivies par les services audités.

M. Lévrier-Ferrolliet explique que le premier élément relevant est, dans le rapport, la réponse du service concernant l'application ou non de la recommandation du Contrôle financier.

D'après son expérience, plus de 90% des recommandations sont appliquées dans un délai raisonnable de trois à six mois. Ensuite, il existe un suivi par voie téléphonique. Enfin, le Contrôle financier demande auxdits services de rendre un rapport sur les actions entreprises.

Page II-42

Un élu écologiste revient sur les déclarations qui ont été faites en séance plénière concernant l'examen du plan B du projet de budget 2010 par les commissions spécialisées, et les projets d'économies qui ont été présentés par département. Le commissaire a bien compris que le Conseil administratif avait décidé de ne pas faire d'économies dans le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, parce qu'il voulait maintenir les prestations sociales, mais qu'il y avait, en revanche, des potentialités d'économies dans tous les autres départements. Aussi l'élu Vert aimerait-il savoir quelles sont les pistes qui ont été explorées dans le département Autorités.

M. Moret annonce que M[me] Salerno, qui doit venir devant la commission des finances la semaine suivante, fera part de ces pistes d'économies concernant chaque département.

Un élu démocrate-chrétien, de son côté, constate que la commission n'a sans doute pas examiné les bons documents avec la méthode adéquate lors de cette présente séance puisque, en dépit du plan A, un plan B est régulièrement évoqué. Il se propose de questionner M[me] Salerno à ce propos lors de sa prochaine audition.

Remarque intermédiaire

L'audition de M. Pagani est interrompue à 19 h 30, le magistrat, comme annoncé, ne pouvant siéger au-delà.

Il est décidé de reporter la suite de l'examen du projet de budget 2010 du département Autorités (voir sous 5.8).

Il est également convenu que M. Pagani pourra revenir accompagné du seul M. Moret.

5.5 *Département des finances et du logement*

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2010 du département des finances et du logement.

Rapport de M^me^ Salika Wenger.

La commission s'est réunie le 29 septembre 2009 sous la présidence de M^me^ Frédérique Perler-Isaaz. Les notes de séance ont été prises par M^me^ Paulina Castillo, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Assistent à la séance: M. Philippe Aegerter, directeur du département des finances et du logement, M^me^ Macha Alimi, cheffe de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), M^me^ Biljana Kostadinov, M. Philippe Krebs, direction des finances, M. Orazio Margarone, responsable ad interim du Contrôle de gestion, M^me^ Nicole Regamey, directrice des Ressources humaines, M^me^ Sandrine Salerno, vice-présidente du Conseil administratif, chargée du département des finances et du logement, M^me^ Isabelle Schubert, cheffe du Service de la taxe professionnelle, M^me^ Valentina Wenger, direction des finances.

Questions préliminaires

Comment peut-on parler des objectifs du budget sans savoir à combien se montent les rentrées fiscales?

Les Verts: Les choses sont découplées. Si les commissaires ont des questions sur la taxe, la politique des ressources humaines, etc., ils peuvent tout à fait les poser dans une première partie de discussion. Dans une deuxième partie, ils poseront leurs questions sur les estimations fiscales, les recettes.

Cette présentation tient-elle compte de la votation du 27 septembre pour une baisse des impôts?

Oui.

Le Parti radical: Parler des chiffres sans parler des objectifs est complètement illusoire, car ce sont deux choses qui sont étroitement liées.

Le Parti socialiste: C'est l'Entente et la majorité du Conseil municipal qui ont demandé que le projet de budget soit examiné par objectifs et missions. Il s'agit maintenant de les examiner. Ensuite, ces objectifs se transposent en chiffres et c'est à ce moment-là qu'on aura les explications. C'est ainsi qu'on a travaillé dans les commissions spécialisées et c'est ainsi qu'on doit procéder.

L'Union démocratique du centre: Le 21 avril 2009, à propos des comptes rendus 2010: «(...) dans un souci d'éviter à l'avenir de telles imprécisions, il apparaît indispensable que le projet de budget 2010 obéisse au principe de réalité et d'objectivité, car c'est bien le moins que le Conseil administratif doit à la population et à ses collaborateurs qui ont su contenir les charges 2008 quand le Conseil administratif ne les a pas réduites.» La commune de Genève ne s'arrêtera pas le 31 décembre 2009. On n'est pas aux Etats-Unis où on peut, du jour au lendemain, licencier des gens. On partira sans doute sur des douzièmes provisionnels. On est donc légitimement fondé à regarder les objectifs qui ne vont pas fondamentalement changer ici, on tient des discours électoralistes. Selon la loi sur l'administration des communes, la commission des finances doit préaviser la proposition déposée par le Conseil administratif, à laquelle l'Union démocratique du centre (UDC) s'est opposée, mais chacun a remarqué qu'ensuite l'UDC s'est abstenue lors du renvoi en commission parce que l'UDC est respectueuse de la loi et de la législation. L'UDC veut bien entendre poliment la magistrate sur les objectifs, qui ne semblent pas avoir changé en 2010, mais d'ores et déjà l'UDC reviendra là-dessus lorsqu'on abordera les chiffres, parce que, si elle a été extrêmement sévère et dure lors de l'entrée en matière, ce n'est pas sans raison. Elle s'en expliquera tout à l'heure.

La présidente soumet au vote cette inversion de l'ordre du jour qui consiste à commencer par l'étude des objectifs du Conseil administratif par égard pour les chefs de service. Cette modification est acceptée par 6 oui (2 S, 2 DC, 2 UDC) contre 4 non (2 Ve, 1 R, 1 L) et 2 abstentions (AGT).

Missions et prestations

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010

Les Verts pensaient que, lors de la séance suivant la votation du 27 septembre, le plan B devait être présenté, aurons-nous droit à la présentation du plan B pour chaque service?

Le Parti démocrate-chrétien relève qu'aux pages I-9 et I-10 de ce document le Conseil administratif a déjà pris la précaution d'expliquer qu'il y avait un plan A et un plan B, ce qui avait échappé aux commissaires de l'Entente lors de la présentation du projet de budget 2010 et qui avait soulevé une petite querelle.

M[me] Salerno avait compris que ce qui avait été voté, c'était d'examiner d'abord les objectifs par département. Ainsi, les chefs de service peuvent répondre concernant l'opérationnel. Pour la présentation générale, il n'y a pas besoin que tous les chefs de service soient présents et les commissaires pourront poser les questions qui n'ont pas trait exclusivement au département des finances et du logement. L'idée serait de commencer à la page II-45.

Page II-45

Question sur la mise sur pied d'une politique de l'égalité et de la diversité. Il est question de «développer des actions fortes, là où les compétences le permettent». Quelles sont ces actions fortes?

M[me] Salerno: Dès 2007, le Conseil administratif a commencé à mettre sur pied une politique d'égalité femmes-hommes à l'interne de l'administration et à travailler en partenariat avec le Service de promotion de l'égalité sur certaines actions spécifiques. A partir de 2010, le souhait du Conseil administratif serait d'élargir la perspective égalitaire en incluant tout ce qui est diversité culturelle et de faire le lien avec l'intégration dans l'administration de personnes atteintes dans leur santé physique (cf. accessibilité aux lieux culturels, bandes pododactiles sur le domaine public…). Cela devrait permettre que la Ville et ses ressources soient accessibles à tous les publics et montrerait une certaine exemplarité de la Ville en matière de politique des ressources humaines. Il s'agit d'avoir un service public qui soit représentatif des hommes et des femmes qui composent la société. La Gérance immobilière municipale (GIM) y est particulièrement attentive, puisqu'une grande partie du public ne parle pas parfaitement le français et que l'ensemble du courrier qui lui est adressé est en français administratif traditionnel, alors que, parfois, on aurait intérêt à communiquer mieux, si l'on veut être compris.

Aura-t-on les plans B pour chaque service?

Cette question sera abordée en deuxième partie de soirée, lors de la présentation des chiffres.

Dans la perspective de l'intégration des jeunes dans l'administration, quels sont les objectifs et comment seront-ils intégrés? Quelque chose est-il prévu pour les jeunes en rupture?

M[me] Salerno pourrait fournir une réponse écrite concernant la politique en lien avec l'ouverture de l'administration publique comme lieu de formation ou de stage d'immersion professionnelle, parce qu'on a beaucoup travaillé dans ce domaine depuis le début de la législature avec un objectif politique qui était d'accroître le nombre de places de stages dans les services et d'accroître les espaces d'accueil pour le jeune public (cf. immersion). Elle demandera à M[me] Regamey de fournir une réponse écrite. Concernant les jeunes en rupture, il faudrait plutôt poser la question à M. Tornare. Elle sait qu'il a un projet en collaboration avec la Direction des ressources humaines qui s'appelle Antenne-jeunes.

Année après année, l'emploi de l'expression «ressources humaines» est devenu la norme. C'est l'expression la plus représentative de la politique libérale. L'humanité est beaucoup plus qu'une ressource, il serait plus juste de parler de «personnel». Les différents points qui seront mis en exergue en 2010: stabilité

des entreprises, mise sur pied d'une politique d'égalité et de diversité et veille au retour progressif à l'équilibre financier. Où se trouve la population dans toutes ces préoccupations? Dans tout ce paragraphe, il manque l'aspect humain. On dirait qu'on s'occupe davantage de l'administration que des habitants.

Mme Salerno: Le département est très lié à des prestations qui sont offertes à d'autres départements. La CMAI travaille pour l'ensemble de l'administration, tout comme la Comptabilité générale. Le seul service qui est vraiment en lien avec l'extérieur, c'est la GIM, bien que pour une partie, à savoir le patrimoine administratif, il soit au service de l'administration. C'est pour cette raison qu'on a un regard qui est plus tourné vers l'intérieur que pour d'autres départements. Cela dit, c'est aussi pour eux un objectif important que de travailler sur les collaborateurs et les collaboratrices et, quand on peut ouvrir, on ouvre vers l'extérieur.

Genève est un canton suisse. Les trois langues officielles de la Suisse sont le français, l'allemand et l'italien. La langue officielle de la République et canton de Genève est le français. La Ville de Genève doit continuer à communiquer en français. C'est aux étrangers de s'intégrer. Qu'on les aide, mais il ne faudrait pas qu'un communautarisme rampant s'instaure. Genève est une commune éponge qui a toujours réussi à intégrer, et non pas assimiler, les étrangers qui sont venus et qui ont fait la grandeur de cette ville. Aujourd'hui, c'est en train de changer et ce sont certaines communautés qui manient un peu facilement le couteau qui font la loi.

Mme Salerno: La Ville va garder le français comme langue de communication écrite, mais il est vrai que, pour certaines prestations (par exemple: accueil de la GIM), elle pense nécessaire de rechercher à mieux communiquer avec les personnes qui manient mal la langue française. L'idée serait par exemple de sélectionner pour l'accueil des personnes qui parlent différentes langues. Personnellement, elle qui s'occupe de la Genève internationale s'est rendue dans des endroits où elle fait des discours officiels en français, alors qu'elle a devant elle un public à 99% anglophone. Or, si elle veut que son message passe, elle ferait peut-être mieux de parler en anglais. Il lui est arrivé de se questionner à ce propos.

L'égalité s'applique à divers critères. Y a-t-il l'intention d'équiper tous les bâtiments dépendant, directement ou indirectement, de l'administration de structures facilitant la vie aux personnes vivant avec un handicap?

Mme Salerno: Il faudra en discuter avec M. Pagani.

Peut-on préciser pour chaque objectif s'il figurera dans le plan B ou pas? Le nouveau statut du personnel est évoqué à la page II-5, qu'en est-il de celui-ci?

Mme Salerno: Ils ont terminé les négociations autour du statut et du règlement d'application du statut, ainsi que toute une série de règlements qui ont été créés ou dépoussiérés à cette occasion. Ensuite, le département des finances et du

logement a rédigé la proposition que le Conseil municipal va recevoir. Cette proposition sera discutée au sein du Conseil administratif pour la bonne forme et le Conseil municipal en sera saisi les 10 et 11 novembre.

Quand la mise en œuvre aura-t-elle lieu?

Mme Salerno: Vu que ce statut a fait l'objet d'un accord de tous les partis, le travail en commission sera sérieusement allégé. Il ne devrait pas y avoir de voix discordantes. L'objectif du Conseil administratif a toujours été une entrée en vigueur du statut en juin 2010, mais cela dépendra aussi du Conseil municipal. Le Conseil administratif se calera sur son planning, mais ce serait bien que le statut soit mis en œuvre pendant cette législature.

Le nouveau statut serait à prendre ou à laisser. Ce soir, le discours est un peu différent. La commission des finances a la chance d'être en présence d'une des négociatrices qui dit que ce n'est pas le cas et que le Conseil municipal aura son mot à dire.

Mme Salerno confirme que le Conseil municipal aura la latitude de tout changer. Ce qu'a voulu dire M. Pagani, c'est que l'accord qui a été négocié tient de bout en bout. Dedans, il y eu des renoncements des deux parties. Elle pense que la pire des choses serait que le Conseil municipal décide de toucher à la grille salariale, parce qu'il faudrait renégocier avec les partenaires, mais il a tout à fait le droit de le faire. L'engagement était envers le Conseil municipal. Il fallait finir ces négociations afin de les déposer devant le Conseil municipal, après, le Conseil municipal fera comme il a envie. Si le Conseil municipal n'en veut pas, il n'y en aura pas et on restera avec le statut actuel.

Le statut de la fonction publique de la Ville de Genève est soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Page II-46

2.24

Quelle mise en œuvre de la politique d'attribution des subventions du département des finances et du logement? Quelles sont les règles adoptées actuellement? Le renoncement aux subventions d'organismes qui thésaurisaient, qui a été évoqué par M. Maudet concernant son département, est-il aussi une option du département des finances et du logement? Est-ce que la Ville applique des normes semblables à celles de l'Etat en la matière?

M. Aegerter: En Ville de Genève, il n'y a pas de norme spécifique concernant la thésaurisation. Donc, chaque département fait comme il l'entend avec ses organismes. Au département des finances et du logement, on veille à ce que la thésaurisation n'excède pas 30% des décaissements de l'année, sans les amortissements.

Il faut reconnaître qu'il y a très peu d'organismes subventionnés dans ce département, contrairement au département de la culture ou à celui de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports qui examinent avec beaucoup d'attention les comptes des organismes qu'ils subventionnent et leur fonctionnement. Les normes régissant les subventions ne sont pas les mêmes en fonction du département.

Page II-47

La notation Standard & Poor's: la Ville de Genève est notée AA–. Pourquoi maintient-on cette notation, quand on sait par ailleurs que des grandes multinationales ont décidé de sortir de cette agence de notation compte tenu de ce qui s'est passé durant la crise? Surtout que la note n'est pas très bonne.

M. Krebs: Cette notation démarre à D (c'est la pire des notations) et va jusqu'à AAA. Avec AA, la Ville de Genève est classée dans un groupe de très bonne qualité (exemple: BNP Paribas est notée AA–). De nombreuses banques suisses sont A+. AA–, ce n'est pas une excellente notation, mais c'est une bonne notation. Pourquoi maintenir cette notation? Il fait savoir que le fait d'être noté permet d'accéder à toute une catégorie d'investisseurs qui ont besoin, pour des raisons règlementaires d'avoir cette notation. De plus, cela permet, quand on fait des emprunts, d'avoir des marges de crédit plus élevées.

Que faut-il faire pour passer de AA– à AAA+?

M. Krebs: La taille de l'endettement par rapport aux revenus annuels est un critère important lors de cette notation. La Ville de Paris, collectivité publique qui est notée AAA, a un endettement qui équivaut à 20 à 30% des rentrées annuelles. En Ville de Genève, on est plutôt à 150%. La réduction de la dette pourrait être une bonne manière d'augmenter la notation. Jusqu'à présent, la Ville de Genève a toujours été double A.

New York est notée triple A et ce n'est pas une ville dont la gestion est particulièrement équilibrée.

M. Krebs: Si elle est notée AAA, elle doit avoir des finances assez saines. C'est un énorme propriétaire foncier.

Page II-48

Le total des charges du projet de budget 2010 augmente sensiblement par rapport au budget 2009. Pourquoi?

M. Aegerter: Le Fonds chômage augmente de 3 millions.

Demande d'une réponse écrite plus détaillée à propos de l'augmentation des charges, qui représente un peu plus de 160 millions de différence.

Page II-50

Le poste d'agent spécialisé dédié à apporter un support à l'année de mairie de la magistrate est-il un poste temporaire et à durée limitée?

M[me] Salerno: Oui, cela a été, et sera, le cas pour chaque année de mairie. Ce contrat s'arrête à fin mai 2011.

Comment va-t-on faire avec l'augmentation de travail pour la GIM avec le contrôle des loyers?

M[me] Salerno répondra à cette question lorsque la chapitre de la GIM sera abordé.

Agenda 21

Page II-53

L'application du processus d'Aalborg est évoquée. Cela signifie-t-il que les objectifs proprement dits correspondent à 2009 et qu'il n'y a donc pas de retard?

M[me] Salerno confirme.

La cible est que l'ensemble du personnel concerné soit formé. En quoi consiste cette formation?

M[me] Salerno: Dans ce processus d'Aalborg, on travaille de manière décentralisée. On a 200% de travail dans l'unité développement durable, égalité, diversité et un correspondant par département. Ensuite, cela dépendra des objectifs choisis dans le cadre des priorités d'Aalborg. Réponse dès que le Conseil administratif aura validé les objectifs. Cela devrait se faire à la fin octobre-début novembre.

Comment pourra-t-on vérifier l'atteinte de cet objectif sans qu'il n'ait été précisé avant le début du budget?

M[me] Salerno: On saura combien d'objectifs le Conseil administratif a validés d'ici au vote du budget. Le département des finances et du logement a travaillé de manière très étroite avec les membres de la commission Agenda 21 pour les tenir au courant de comment évoluait le processus. On fournira des documents écrits et détaillés au Conseil municipal et un document sur le processus d'Aalborg sera élaboré pour le public sur support informatique (Baseline review).

Que recouvre le soutien à l'économie de proximité?

M[me] Salerno: Depuis 2007, le département des finances et du logement a pris contact avec deux partenaires qui sont la Fondetec et la Chambre de l'économie sociale et solidaire (ESS). Si on veut développer une politique économique com-

munale, on doit pouvoir s'appuyer sur des tiers. Pour l'économie traditionnelle, la Ville dispose de l'outil Fondetec. Il serait important d'inclure dans la réflexion l'ESS. Concrètement, il y a tout un travail de rapprochement qui s'est fait entre la Fondetec et la Chambre de l'ESS avec un projet qui, à terme, devrait s'inscrire dans la zone industrielle des Charmilles en un lieu qui serait une pépinière d'entreprises et un incubateur. Cela permettrait d'exploiter la seule zone industrielle dont dispose la Ville de Genève. On réunirait en ce lieu l'accueil, le conseil, l'hébergement des petites entreprises. Les partenaires sont prêts à démarrer. La proposition est passée devant le Conseil administratif (cf. rénovation du site des Charmilles). On a proposé de financer un projet qui est celui de la Chambre de l'ESS et qui s'est créé cette année à la rue des Savoises. L'argent a été pris sur une précédente affectation du Fonds chômage. 90% de cet argent servaient à financer les emplois temporaires communaux qui permettaient aux personnes de rouvrir leur droit au chômage. Lors de l'arrivée de la magistrate, on a refait un règlement d'application qui corresponde à la volonté du Conseil municipal. Il a été voté et la magistrate a proposé au Conseil administratif d'affecter une partie de cet argent au projet d'incubateur.

L'objectif «Analyser les publics cibles soutenus par le Fonds chômage» a-t-il été confié à un groupe de travail?

M[me] Salerno: Non. Cette année, on a eu la première commission d'attribution du Fonds chômage (fin juin) dont le préavis a été validé par le Conseil administratif en septembre. La semaine prochaine, on a la deuxième série d'attributions. Donc, le travail sur le public et le type de projet commencera dès 2010, parce qu'on aura une année de recul sur différents projets financiers.

Combien de publics cibles ont-ils été répertoriés et quels sont-ils?

M[me] Salerno: Différents projets qui touchaient des jeunes, des femmes, des migrants et des personnes du segment EDF.

Il est dommage qu'une activité à haute valeur ajoutée comme l'horlogerie ait été perdue par la Ville de Genève. Ils sont tous partis dans d'autres communes, en partie à cause de l'incompréhension entre le Conseil administratif et certains industriels de l'horlogerie. Il ne faut pas oublier que ce secteur a été un des fleurons de l'industrie genevoise depuis le XVIII[e] siècle.

Page II-54

Le montant consacré à la mission «Promotion, sensibilisation au développement durable» a considérablement diminué par rapport au budget 2009. Pourquoi?

M[me] Salerno: Pour souscrire à la volonté de faire une politique qui soit mesurable et quantifiable, on ne peut pas demander à trois personnes de faire le travail

de dix, alors on a diminué les activités de communication au profit du processus d'Aalborg.

Comment se traduit en chiffres le processus d'Aalborg?

Réponse par écrit.

Contrôle de gestion

Page II-58

Parmi les grandes procédures est mentionné le budget par missions et prestations. Où en est-on par rapport à cela?

M[me] Salerno: Ils ont essayé d'avoir une cohérence dans les documents et d'améliorer la comptabilité analytique des services (certains services n'étaient pas encore passés à ce type de comptabilité). On essaie de tenir compte des suggestions d'amélioration du Conseil municipal. C'est un travail qui se fait au niveau des directions de département.

M. Margarone: Ledit rapport au projet de budget reprend le catalogue des missions et prestations de l'ensemble des services. Une analyse est faite avec chaque chef de service en ce qui concerne la répartition des budgets. A partir de là, on évolue chaque année un peu plus. Le travail est fait sur la base des chiffres communiqués par la Comptabilité générale.

Page II-59

On va investir dans de nouveaux axes d'analyse favorisant la transparence et la transversalité des informations de gestion. Quels exemples de ces nouveaux instruments?

M. Margarone: Cette année, on a essayé de synthétiser un peu plus les catalogues des musées et des bibliothèques. Cela autorise une meilleure comparabilité entre les services de différents départements. Le même travail a été entamé cette année avec l'ensemble des directions de départements, ainsi qu'avec des éléments plus spécifiques qui sont mis en avant (par exemple: gratuité des Pompes funèbres) pour gagner en transparence.

M. Mugny a dit qu'une autonomisation du Musée Ariana était envisagée. Est-ce que le Contrôle de gestion pourra aider à la prise de décision, dans le sens où cette solution coûterait moins cher?

M. Margarone: Ce qu'on voit là, ce sont les synthèses par service. Les détails qui y figurent devraient être un outil d'aide à la décision.

La commission des arts et de la culture a fait ce genre d'évaluation concernant la Fête de la musique. Ces détails étaient-ils élaborés exclusivement par le département de la culture ou en collaboration avec le Contrôle de gestion? Deuxièmement, quelles sont les autres manifestations que le Contrôle de gestion souhaiterait évaluer?

M. Margarone: Ils ont appliqué cette méthode avec la Fête de la musique 2004 et ils ont poursuivi avec La ville est à vous, la Fureur de lire, les Fêtes de Genève, l'Euro 2008… Ils travaillent en étroite collaboration avec le département de la culture, qui est le premier concerné par ces manifestations.

Il est dommage que la commission des arts et de la culture n'ait bénéficié que des rapports effectués sur deux manifestations. Dès le moment que le travail est effectué pour l'ensemble de ces manifestations, les conclusions ne pourraient-elles pas figurer dans ce document pour chaque département concerné?

M. Margarone: C'est déjà le cas, mais on pourrait faire figurer ces données de manière plus synthétique par département.

Ou peut-on trouver l'analyse sur le Pôle hivernal organisé par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports? A-t-il été analysé?

M. Margarone: Non.

Comptabilité générale et budget

Page II-64

1.11 et 1.12

Qu'en est-il de l'introduction d'un contrôle interne au sein de la Ville de Genève?

M. Aegerter: Le contrôle interne est effectué en partie par le Contrôle financier (cf. risques encourus à travers des procédures). Quant à l'analyse des risques émanant d'actions spécifiques, il est prévu de confier cette tâche au Contrôle de gestion. Ils étudient actuellement le modèle développé par la Ville de Lausanne pour voir s'il peut s'appliquer à la Ville de Genève.

Taxe professionnelle communale

II-71

Une question qui porte sur l'assujettissement des contribuables et plus particulièrement sur le recensement par catégories des personnes assujetties. Cela

se ferait grâce à l'inscription au Registre du commerce. Est-ce qu'il y a d'autres moyens de recenser les commerces qui ne se soumettent pas à la taxe?

Mme Schubert: Le service dispose de trois enquêteurs qui travaillent à cela à 280%. Leurs moyens d'action sont les lectures de la *FOS* et de la *Feuille d'avis officielle*. Ils font des recensements sur le terrain pour ceux qui ne sont pas inscrits. Parfois, ce sont aussi les concurrents qui les dénoncent, mais chaque contribuable est tenu de s'annoncer.

Le Service de la taxe professionnelle aide d'autres communes en ce sens. Est-ce qu'il y a un retour financier pour cette prestation?

Mme Schubert: La Ville de Versoix a un contrat avec la Ville de Genève. La Ville de Genève récupère un pourcentage de leur taxe en échange de ces prestations. De nombreuses communes font appel à la Ville de Genève qui fait office d'experte en la matière. Dans le cadre de l'Association de la taxe professionnelle des communes, il n'y a pas de retour financier pour la Ville.

Ne serait-il pas bon de voir si, à terme, il pourrait y avoir une forme de reconnaissance de cette expertise au sein de l'Association des communes genevoises? Pour ce qui concerne la refonte des groupes professionnels et les calculs des coefficients de taxation, cela ressort-il d'une loi cantonale?

Mme Schubert: C'est une mission permanente de l'Etat. Il y a des membres de la taxe professionnelle qui participent au travail et sont rémunérés en jetons de présence. La méthode de calcul a changé l'année passée par souci d'égalité de traitement pour le contribuable: on revoit les calculs de coefficient tous les deux ans au lieu de cinq.

Peut-on savoir si ce changement induit une hausse ou une baisse?

Mme Schubert: Cela dépend des groupes professionnels.

Prennent-ils en compte la possibilité de faire le lien avec les branches économiques? Cela ferait sens d'un point de vue économique, puisque tous les organismes qui font des statistiques économiques utilisent des branches économiques qui informent sur les revenus généraux et les postes des entreprises. Ce n'est pas très compliqué à mettre en place, puisque toutes les entreprises ont un code branches activités économiques. Cela permettrait d'avoir des statistiques d'un autre ordre qui seraient beaucoup plus éclairantes sur la signification de la taxe professionnelle. On verrait notamment quelles sont les branches qui rapportent beaucoup par rapport au nombre d'emplois.

Mme Schubert: Cela relève d'un règlement cantonal. Le service a relativement peu de moyens. En revanche, les membres de la commission permanente qu'on appelle «commission 307» sont d'éminents représentants du monde économique

genevois. Pour l'instant, il est préférable de garder cette classification pour la taxe professionnelle.

Ce n'est pas la première fois qu'on ferait des doubles classifications. Ce d'autant plus qu'on pourrait le faire à un coût qui n'est pas si élevé en employant du personnel au chômage et qui serait heureux de participer à ce travail. On comprend qu'ils gardent leurs nomenclatures, mais, pour la compréhension de ce que représente la taxe du point de vue branches économiques, cela paraît assez élémentaire.

Il appartient à l'exécutif d'organiser l'administration et les services; un des fondements du système républicain, c'est l'égalité de traitement que certains appellent «justice sociale». Pourtant, en matière d'identification des assujettis à la taxe professionnelle, la situation n'est pas satisfaisante. Dès lors, il appartient au Conseil administratif d'assujettir les contrevenants. Les îlotiers connaissent bien leur quartier et voient apparaître la plaque d'un commerçant ou d'une profession libérale, ils ont le devoir de l'annoncer au Service de la taxe professionnelle. Il y a de nombreux moyens pour débusquer ces contrevenants (cf. cotisations sociales). Il n'y a rien de pire que d'arriver à la délation par les citoyens eux-mêmes, mais cela arrive lorsque le système permet à certains de tricher.

M[me] Salerno promet que le département des finances et du logement va intensifier ses relations avec le département de M. Maudet en ce sens.

Page II-72

Chacun comprendra que les revenus de la taxe professionnelle diminuent dans la conjoncture actuelle, mais sur quelles analyses repose l'évaluation d'une diminution de 4 millions?

M[me] Schubert: Ce calcul est très compliqué. Certains coûts constituent 80% de la taxe (entités financières, holdings). La difficulté est que la taxe professionnelle est basée sur le système praenumerando bisannuel, c'est-à-dire qu'il se base sur les deux années antérieures pour calculer l'année en cours. Pour le projet de budget 2010, on se base sur les chiffres 2006 des contribuables, ce qui fait qu'on doit extrapoler. A cela s'ajoute que les chiffres 2008 des groupes professionnels obtenus sont, pour l'heure, des chiffres globaux. Il faut intégrer à ce calcul les éventuels départs et arrivées des entreprises sur le territoire communal. Par exemple, la banque HSBC qui annonce son départ, mais on ne sait pas quand et dans quelle mesure (va-t-elle garder certaines activités sur le territoire communal?). Ensuite, on utilise la variation des taux. Ceux-ci vont être avalisés par le Conseil d'Etat au début de l'année 2010. Ce sont des chiffres projectifs, avec les chiffres d'affaires qui sont eux aussi soumis à l'extrapolation, on ne peut pas dire aujourd'hui si on est dans la cible.

Centrale municipale d'achat et d'impression

Page II-77

En quoi consiste le logiciel Syogra?

M[me] Alimi: Il s'agit d'un logiciel spécifique métier qui va permettre de valoriser toutes les prestations en termes de temps de travail et d'évaluation des machines. Cela permettra d'évaluer le coût des prestations et de les facturer à l'interne. Cela favorisera aussi une meilleure gestion du personnel.

Le document de la conception graphique de la brochure relève de la CMAI. Quelle est la différence par rapport à la situation antérieure?

M[me] Alimi répond que, antérieurement, cette prestation était externalisée. Aujourd'hui, on utilise un polygraphe de l'administration.

Quels sont les avantages du processus d'achat par voie informatique (cf. e-commerce), par rapport à la situation antérieure?

M[me] Alimi: Les consommables pour l'informatique. Auparavant, chaque service effectuait sa commande au Service des achats qui relayait sa commande et, dans un certain délai, le service était livré par une personne du Service des achats. Aujourd'hui, les services font appel directement aux fournisseurs via leur site. Ils passent leur commande par voie informatique à 16 h et, le lendemain matin, le consommable informatique désiré est sur leur bureau. On a économisé en temps, en argent et en personnel. Les services sont responsables de leurs factures et de leur budget.

Qu'en est-il du suivi des contrats de nettoyage de la GIM et du Service des écoles? Est-ce la CMAI qui s'occupe aussi des contrats de nettoyage du Service des bâtiments, car il y a de très fortes augmentations aux postes 314 et 315, alors que la magistrate avait relevé que grâce à la renégociation de ces contrats la Ville avait opéré de très importantes économies? La CMAI ne gère-t-elle pas les contrats de nettoyage de l'ensemble des départements?

M[me] Alimi: Ils ont fait l'inverse. Auparavant, le Service des achats gérait le nettoyage de l'ensemble des bâtiments administratifs de la Ville de Genève. Aujourd'hui, on a rendu les comptes compétents à tous les services et chacun gère son budget. La CMAI n'est plus responsable que des contrats de nettoyage. Ce sont les services qui gèrent leurs factures, car ce sont eux qui sont à même d'évaluer les prestations.

Dans certains services on a pu constater une diminution importante des postes 314 et 315, alors que dans d'autres, notamment dans le Service des bâtiments, on a vu une augmentation. Pourquoi?

M[me] Alimi: On n'a jamais reçu de demande pour faire un appel d'offres dans ce secteur.

Mme Salerno: Ils disposent de très peu de ressources humaines pour passer des AIMP. Si, tout à coup, tous les services sollicitaient la CMAI, on devrait créer des postes, parce qu'on ne dispose pas de personnel suffisant pour passer les AIMP.

On pourrait faire des transferts de postes afin d'économiser de fortes sommes sur les postes 314 et 315.

L'année dernière, la magistrate avait annoncé une économie de 1 million sur le portefeuille des assurances incendie. Est-ce qu'il y a des objectifs d'économies sur d'autres assurances?

Mme Alimi: Oui. Ils sont en train de préparer un appel d'offres pour les assurances LAA, les assurances complémentaires et bris de glace. C'est en cours d'adjudication. Par ailleurs, pour ce qui concerne la question des sinistres de véhicules, elle est en train de discuter de gré à gré pour reconcevoir les contrats concernant 541 véhicules. On envisage une économie de 250 000 francs sur l'ensemble des véhicules de la Ville de Genève.

Page II-80

Il est écrit que, suite à la création de la CMAI, le processus de travaux d'impression a entièrement été revu, les services sont dans l'obligation de passer par la CMAI pour tous types de travaux d'impression. Ce qui veut dire que l'ensemble des services transite par la CMAI concernant le poste 310. Or, il y a dans la cellule 392 des imputations internes extrêmement importantes: + 80 000 francs au Musée d'art et d'histoire, + 118 000 francs aux bibliothèques, etc. Pourquoi?

Mme Alimi: Ils sont dans l'obligation de passer par la CMAI en termes de compétence métier. En revanche, les impressions couleur sont gérées par chaque service. Pour le reste, on fait un appel d'offres qui est négocié à l'échelle de la Ville de Genève. Aujourd'hui, on va facturer aux services toutes les prestations.

Depuis combien de temps ont lieu ces AIMP?

M. Aegerter: Au niveau de la CMAI, c'est depuis deux ans, depuis que Mme Alimi est cheffe de service; mais, au département des constructions et de l'aménagement, ils opèrent depuis longtemps de la sorte. Ils ont fait un énorme travail transversal pour convaincre les services de travailler de manière centralisée sur les procédures AIMP.

Les bénéfices qui sont opérés par Mme Alimi dans le cadre de ces AIMP sont impressionnants. Est-ce qu'on a pu mesurer combien on avait perdu au cours des trente dernières années? La CMAI fournit actuellement un excellent travail et il faut saluer l'initiative du Conseil administratif.

M. Aegerter: Par exemple, les assurances incendie et dégâts d'eau, c'est le même groupe qui a obtenu le marché avec les mêmes prestations et pourtant on a fait une économie de 950 000 francs par an sur cinq ans.

Mme Salerno: Le chemin qui a été parcouru entre le Service des achats et la CMAI est assez long. Il a commencé en 2007 et s'achèvera à la fin de la législature. En 2007, on a demandé au Contrôle de gestion de faire une étude sur les prestations fournies avec le Service des achats et la direction du département. M. Aegerter et Mme Alimi ont insisté sur le respect de l'obligation de passer des accords en AIMP, parce qu'on s'est retrouvé avec des chefs de service qui ne voulaient pas s'y plier. D'ici à la fin de la législature, un descriptif des différentes réformes qui ont été opérées dans le département des finances et du logement sera élaboré. D'ailleurs, un des objectifs 2010 est de poursuivre les réformes et les réorganisations qui ont été entreprises. Ce sera un bilan du fonctionnement général de l'administration. Par ailleurs, elle aimerait bien, d'ici à la fin de la législature, pouvoir avancer dans la valorisation des critères socio-environnementaux au sein de la CMAI.

Gérance immobilière municipale

Page II-80

Qu'en est-il de la nouvelle direction? A un moment donné, on a beaucoup lu d'articles dans les journaux à ce sujet.

M. Aegerter: La nouvelle directrice entrera en fonction dès le 1er novembre. Elle hante déjà les couloirs de la GIM pour savoir comment cela fonctionne. Dans l'intervalle, c'est Mme Fischer, adjointe de direction qui s'occupe de l'unité sociale, qui occupe ce poste. Cela a beaucoup changé la donne et c'est un soulagement, car on n'avait plus aucun cadre intermédiaire. L'unité juridique sera prochainement renforcée. Avec la mise en place du nouveau règlement, ils ont dû faire appel à un mandataire extérieur pour venir les épauler dans cette démarche. Tout cela sera complètement opérationnel à partir de janvier 2010.

Combien de locaux commerciaux sont-ils gérés par la GIM? Dans le Théâtre Saint-Gervais qui appartient à la Ville, il y a un café qui ne dépend pas du tout de la GIM. Est-ce que le département des finances et du logement a l'intention d'intervenir par rapport à ce genre d'établissement? Quelle est la vision générale du département des finances et du logement à ce propos?

M. Aegerter: Le Café Bizarre a toujours été géré par la Fondation Saint-Gervais. Idéalement, on aimerait que la GIM contrôle tous les établissements publics de la Ville. Les buvettes situées à l'intérieur d'établissements culturels sont gérés à 99% par la GIM.

Par rapport à la gestion des loyers, comment se passe l'application du nouveau règlement? A-t-on la force de travail nécessaire?

Mme Salerno: Vraisemblablement, la GIM ne dispose pas de forces de travail suffisantes pour mettre en application le nouveau règlement. Il s'agit de mettre sur une base de données l'ensemble des locataires de la Ville de Genève, afin de vérifier chaque année le coût du loyer.

Mme Kostadinov: Ils sont en train de procéder par étape. D'abord, ils ont favorisé le traitement des dossiers des locataires qui bénéficient d'une aide personnalisée. On a envoyé à plus de 2000 de ces locataires un avenant leur proposant l'adhésion au nouveau règlement. Environ 93% ont signé et, à ceux qui n'ont pas répondu, on a adressé une modification unilatérale du bail. Il n'y a pas eu de refus. Actuellement, on procède au calcul des loyers pour ces personnes qui sont soumises au nouveau règlement. Lors d'une deuxième étape, on s'adressera à ceux qui n'ont pas d'aide personnalisée.

Il est souhaité que la magistrate procède à une information aussi complète que possible sur la nouvelle politique introduite concernant les fermages, en opposition avec les mauvaises habitudes qui avaient été prises jusqu'à maintenant. Pourquoi? Parce qu'il y a plusieurs soucis avec des fermiers. Il y a l'affaire du Jardin botanique où la construction est bloquée, le départ du chef du restaurant gastronomique des Eaux-Vives… Est-ce que les fermiers respectent les engagements du terme du contrat qu'ils ont passé avec la Ville de Genève?

A l'époque, on avait commencé à transformer les fermages en baux à loyer. Est-ce que tout le système a été unifié? La buvette du Grand Théâtre est gérée par le Grand Théâtre, mais c'est la Ville de Genève qui éponge les déficits. La buvette McSorley est-elle aussi gérée par la Ville de Genève?

Mme Salerno: Aujourd'hui, la Ville ne signe plus de fermage. Elle fait soit du bail commercial standard, soit du bail partiaire. Elle régularise à chaque fois que l'occasion se présente. Concernant la buvette du Grand Théâtre, elle est sous un régime particulier que le conseil de fondation a lui-même souhaité. Quant à la buvette située à la patinoire des Vernets, elle ne s'appelle pas McSorley's Pub, parce que la Ville a signé pour un restaurant qui s'appellerait Restaurant des Vernets. C'est après qu'ils ont reçu un carton d'invitation avec l'en-tête McSorley's Pub & Steak House. Ils ont fait savoir leur mécontentement auprès du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. M. Kanaan a donné toutes les assurances que Chris McSorley reviendrait en arrière et appellerait son établissement Restaurant des Vernets.

M. Aegerter: Il faudra se montrer patient, car tout a été imprimé au nom de McSorley's Pub. La société qui a repris l'exploitation de ce restaurant, consti-

tuée par DSR et le Servette Hockey Club, a mis plus de 1 million. Le DSR s'est sentie roulée dans la farine étant donné que la totalité de l'image de ce restaurant retombe sur le Genève-Servette Hockey Club. Aujourd'hui, c'est une chose entendue et le restaurant s'appellera Restaurant des Vernets, mais il ne faut pas perdre de vue que les prédécesseurs ont demandé une reprise de 150 000 francs pour un matériel qui ne valait même pas 1000 francs et que la société qui a repris l'affaire a investi plus de 1 million. Il faut dire à leur décharge que ce bâtiment est inscrit au patrimoine suisse et qu'ils ne peuvent rien clouer sur les murs et que le revêtement Pirelli du sol est un cauchemar à nettoyer.

Mise en œuvre d'une nouvelle gestion de l'attribution et de la tarification des parkings. On avait entendu parler en commission de la gestion d'attribution pour essayer de diminuer le nombre de pendulaires occupant ces parkings, mais rien à propos de la tarification. Des précisions sur ce sujet seraient nécessaires et le département des finances et du logement a-t-il prévu de développer des collaborations avec Mobility en réponse à la M-716?

Mme Salerno: Ce travail a été terminé en décembre 2008. Mais, vu qu'en avril 2009 a été mis en œuvre le règlement sur les logements sociaux et que le recrutement des cadres de la GIM était en cours, il ne leur a pas semblé adéquat de déployer le dispositif. Avec l'arrivée de la nouvelle directrice, on va certainement pouvoir le mettre en œuvre. On a déjà recensé l'ensemble des places de parc et leur tarification. On va mettre ces données en commun avec celles de la Fondation des parkings. Par ailleurs, cette base de données permettra de proposer à Mobility des places qui leur conviennent. En matière de tarification et de périmètre de zone, ils se sont calés sur ce que fait la Fondation des parkings.

Un contrôle des parkings sous-loués sera-t-il effectué? Quelles sont les ressources dont le département des finances et du logement dispose pour effectuer ce contrôle?

Mme Salerno: Il y a déjà un contrôle, même s'il n'est pas toujours satisfaisant. Ce qui est nécessaire, c'est que la base de données soit actualisée et continuellement mise à jour. Toute cette problématique des parkings a vu le jour lors d'un contrôle d'un parking où on est allé de surprise en surprise, la plus grande étant de se rendre compte qu'on louait des parkings à des morts.

Pour effectuer ces contrôles, on fait appel à des concierges et, parfois, à des mandataires privés (BCPH).

Page II-84

Dans le total de la comptabilité générale de la GIM au projet de budget 2010, il y a 1 million de francs de plus de charges que de revenus. Cela sert un déficit de

plus d'un million qui est à la charge du contribuable. Est-ce qu'avec le nouveau règlement, on arrivera à faire une opération blanche, voire mieux?

Mme Salerno: Actuellement, on a travaillé sur à peu près la moitié du parc immobilier de la Ville (47% des locataires bénéficiant de l'aide personnalisée). Il va falloir voir ce qui se passe pour les 53% restants. Il faudra voir si ça s'équilibre. Dans six ou douze mois, on pourra déjà faire un premier bilan.

Direction des ressources humaines

Page II-89

En référence à la gestion de l'organisation du personnel, il est écrit que, dans cette perspective, l'amélioration des ressources humaines passe par l'introduction et la mise en œuvre du projet de nouveau statut du personnel de la Ville de Genève qui sera présenté au Conseil municipal. L'affectation des fonctionnaires dépend des besoins de l'administration et pas du bon vouloir des chefs de service et de la commodité des collaborateurs. Le personnel va là où on lui dit d'aller. C'est l'article 13 de la loi sur la fonction publique cantonale. On avait constaté qu'au Musée d'art et d'histoire, lorsqu'il y avait des vacances au Musée Ariana, quelques personnes avaient refusé d'entrer en matière pour remplacer ce personnel manquant. Existe-t-il un recensement des absences par motif et dans chaque département?

Mme Salerno: Mme Regamey et M. Aegerter viendront parler spécifiquement de la gestion des absences non planifiées. Il y a d'ailleurs une proposition à ce sujet qui avait été gelée en raison du recrutement imminent de la directrice des ressources humaines. Elle est arrivée le 5 mai 2008 et a déjà beaucoup avancé avec l'aval du Conseil administratif sur la gestion des absences non planifiées.

En quoi consiste le règlement relatif au temps de travail?

Mme Regamey: Toutes les réponses à ces questions sont dans le bilan social. Concernant le règlement relatif au temps de travail, on s'est rendu compte que le règlement qui avait été mis en place pour les horaires variables était pratiquement inapplicable par certains services qui pratiquent des horaires irréguliers. L'objectif était d'avoir une application équitable de certaines mesures. Ce règlement a fait l'objet d'un projet transversal qui a mobilisé l'ensemble des départements. Ce projet a été finalisé et sera présenté au Conseil administratif au mois d'octobre, ensuite il sera négocié avec les partenaires sociaux et l'objectif serait qu'il entre en vigueur en même temps que le nouveau statut, vu que l'entier du nouveau règlement a été calqué sur l'application du nouveau statut.

Ce nouveau règlement sera-t-il soumis au Conseil municipal?

Mme Salerno: Non.

Quelles sont les mesures prévues pour favoriser le temps de travail partiel?

Mme Regamey: Cela est prévu par des mesures qui ont été incluses dans le statut où il y a une véritable politique d'encouragement au travail à temps partiel. Certains jugent que c'est incompatible avec leurs missions (par exemple, les pompiers) mais, dans l'ensemble, le concept de temps partiel se propage bien dans les services de l'administration.

Le projet pilote de gestion des absences est-il calqué sur celui des HUG?

Mme Regamey: Il est beaucoup plus large que celui des HUG. Aux HUG, ils ont fait cela un peu à l'économie. La formation a été rapide et les résultats ne sont pas spectaculaires. En revanche, à l'Etat, un dispositif est en train d'être mis en place avec des résultats significatifs. La philosophie sous-jacente est de donner de l'attention aux collaborateurs. On ne veut pas entrer dans un système coercitif de recherche de la cause de l'absence. Cela sera exposer de manière détaillée avec l'appui des statistiques émanant du département des constructions et de l'aménagement où ce système est déjà entré en vigueur depuis un certain temps et les résultats assez encourageants.

Les différents départements se servent souvent du terme de «collaborateur scientifique», qui recouvre tout et rien; plus ça va et plus les termes employés suscitent la confusion, ne peut-on améliorer ces définitions?

Mme Regamey: L'objectif est de ramener les 3000 fonctions différentes actuellement en vigueur en Ville de Genève au nombre de 300. L'important est de clarifier ce que recouvre précisément chaque fonction.

Concernant tous ces outils informatiques, y a-t-il des AIMP, ou alors on achète au cas par cas?

Mme Regamey: On va développer un forfait ressources humaines, c'est-à-dire un système informatique qui donne une information identique aussi bien à la Direction des ressources humaines qu'aux services. L'objectif est de tout avoir sur un même support informatique. Il est évident que cela fera l'objet d'un AIMP.

Page II-92

On évacue un peu le problème de la CAP, à cette page. Le statut du personnel préconise une retraite à 62 ans, mais il serait envisagé de la porter à 64 ans pour augmenter le taux de couverture. Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet?

Présentation du budget

Mme Salerno rappelle que le projet de budget 2010 est fonction des recettes fiscales et des estimations qu'on a des recettes fiscales des personnes physiques et des personnes morales. A ce sujet, elle reprend les propos de M. Hämmerli qui, chaque fois qu'on dépose le budget ou qu'on rend les comptes, dit qu'il aimerait bien savoir sur quels chiffres la magistrate se fonde pour élaborer son budget, qu'il n'est pas d'accord avec les résultats, qu'ils sont surévalués ou sous-évalués. Maintenant, on va faire une présentation qui va rappeler comment fonctionne le système de prévisions fiscales, comment le Conseil administratif les a évaluées et comment le Conseil d'Etat les a évaluées. Cela montre la différence qui peut exister dans la perception des personnes physiques et aussi des personnes morales. On va aussi rappeler quels sont les moments traditionnels de communication entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif. De plus, ils ont fait une copie de tous les courriers émanant du Conseil d'Etat ou du conseiller d'Etat en charge du Département des finances pour les distribuer aux commissaires aux finances. Elle souligne que la discussion sur les recettes fiscales est très largement liée à la perception politique qu'on a de la conjoncture économique. Elle fait distribuer le document Powerpoint et les courriers précités. Elle rappelle aussi que le Conseil administratif a une responsabilité, qui lui est confiée par le règlement d'application des communes, de fixer le niveau de la perception fiscale pour l'année à venir. La commune a donc plusieurs choix, soit elle se cale sur les renseignements émanant du Canton, soit pas. C'est le cas de Meyrin, qui ne tient jamais compte des estimations du Canton et qui estime ses recettes en se basant sur les derniers comptes. Le Conseil administratif de la Ville de Genève est venu devant le Conseil municipal avec un exercice d'estimation des recettes fiscales qui est arrêté au 15 juillet et grâce auquel a été élaboré le document portant sur le projet de budget 2010 que les commissaires ont entre les mains ce soir. Après, le processus continue, notamment dans un moment où le Conseil administratif vient avec les correctifs budgétaires. Ce sont les nouveaux arbitrages que le Conseil administratif a fait, mais c'est aussi une réévaluation des rentrées fiscales. Mme Salerno cède la parole à M. Krebs pour un petit rappel du fonctionnement de la procédure d'estimations fiscales.

M. Krebs: Il faut d'abord avoir une vision globale sur la production fiscale effective des années antérieures pour pouvoir projeter cela sur les années à venir. Avec le système postnumerando, chaque année, on a une estimation de la prévision fiscale des comptes. Il faut savoir que c'est une estimation, puisqu'il n'y a pas encore de bordereaux et que l'administration procède à une estimation de l'impôt 2008, par exemple. En plus, elle réestime les impôts de l'année 2007 et, en fonction de l'écart, elle va ajouter ou enlever un montant. Elle fait également cela pour 2007, 2006, 2005, 2004, 2003, 2002 et même pour 2001, ce qui fait que, pour les comptes 2008, on a un écart revu à la hausse ou à la baisse pour toutes ces années. Ce qui fait que les comptes vont être pollués par les correctifs des années

antérieures, c'est pourquoi on ne peut pas prendre tel quel le montant comptabilisé. Pour pouvoir faire des analyses, il faut prendre ces chiffres avec un certain recul. Chaque année, la courbe qui sert de référentiel pour les estimations peut être revue soit à la hausse soit à la baisse. On voit que, chaque année, on surestime les hausses ou on sous-estime les baisses. Les écarts sont dus à l'effet de base, puisque le référentiel se déplace. Si on fait une comparaison entre les comptes comptabilisés et la ligne des comptes corrigés, on s'aperçoit que les prévisions 2007 ont été faites sur la base des comptes 2005, mais les comptes 2005 donnent un effet retard et on a un décalage de trois ans entre la hausse effective et la réaction au niveau de la prévision. Idem pour les baisses. La difficulté pour l'année 2010, c'est que, l'année 2008, on ne la connaît pas du tout. L'année 2007, on la connaît un peu, alors c'est sur elle que s'établissent les prévisions 2010. A cette incertitude vient s'ajouter celle de la conjoncture économique qu'on vit actuellement. On constate que le jeu de la prévision n'est un jeu simple pour personne, parce qu'il y a ce fameux décalage de trois ans.

On voit que, pour le budget de la Ville de Genève, on a toujours suivi les estimations. Il y a des années où on était un peu plus optimistes (2004 ou 2006) mais, globalement, on se cale sur les estimations cantonales.

M[me] Salerno: En termes de personnes physiques, on se cale sur les chiffres qui sont donnés par le Département des finances. Là où parfois il y a eu des divergences, c'était pour les personnes morales, mais la dose de divergence est petite. De toute façon, on est dans un système avec une logique mathématique qui colle rarement à la réalité. En Ville, on n'a aucun moyen de coller à la réalité avec les comptes et, visiblement, à l'Etat, avec le système actuel qui implique un effet de retard de trois ans, on n'a pas non plus les moyens de coller à la réalité.

Pourquoi le Conseil administratif s'est-il pareillement enflammé sur la votation du mois de septembre? Il y a deux écoles. M. Hiler disait qu'une baisse d'impôts était supportable et le Conseil administratif le contraire. Pourquoi le Conseil administratif a-t-il pris la position qu'il a prise dans un domaine où il y a tant d'incertitude?

M[me] Salerno: Il y a des indicateurs, mais ils valent ce qu'ils valent. Typiquement, pour les personnes morales, on attend les résultats du panel des 100 plus grosses entreprises du canton de Genève qui donne un ordre d'idée de ce que sera la perception sur les personnes morales.

La loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) porte sur les personnes physiques

M[me] Salerno: Cela ne change pas grand-chose, parce que, dans l'impôt comptabilisé, il y a personnes physiques et personnes morales. La discrépance avec

le Département des finances du Canton porte sur la perception politique qu'on a de la réalité économique à Genève et en Suisse. Le Département cantonal des finances juge que la baisse est supportable parce que Genève a engrangé de gros bénéfices ces dernières années. Mais sur quels secteurs? C'est sur le secteur banques et finances. Est-ce que la crise n'aura pas d'impact sur l'économie réelle, la consommation des ménages, le chômage, la capacité à investir ou à épargner? Entre le discours très positif du Conseil d'Etat et ce que le Conseil d'Etat aurait dit à la conférence de presse lorsqu'il a présenté son projet de budget, il y a une différence. Dans un courrier, M. Hiler a écrit que les prévisions fiscales n'étaient pas une science exacte, que ce ne sont que des prévisions, que ça pourrait aller moins bien que ce qu'ils imaginaient… Leur hypothèse de départ est que les années références sont les années 2005, 2006, 2007 et 2008. Le Conseil administratif trouve que ce ne sont pas des années références, car elles ont montré la faillite d'un système économique mondial sur lequel le monde politique n'a que peu de maîtrise. Certains secteurs ont surperformé sans avoir aucun garde-fou. Aujourd'hui, on se rend compte que ces mêmes secteurs recommencent à tomber dans leurs travers. Le G20 déclare qu'il doit y avoir une moralisation de la sphère mais, dans les faits, on n'y est pas du tout. Aujourd'hui, on n'a que des hypothèses, mais la magistrate nous donne les siennes. Le Conseil municipal en fera ce qu'il veut, puisque politiquement il peut avoir une analyse différente. Ce secteur s'est cassé la figure et a entraîné la chute d'un système économique en endettant tous les pays du premier monde. Si on s'en sort, c'est parce que les collectivités publiques ont investi des milliards pour empêcher le système de sombrer. Tous ces pays se sont surendettés et dans plusieurs années, à moins d'augmenter fortement les impôts, elle ne voit pas comment ils vont faire pour renflouer leurs caisses.

Le point de départ de l'analyse est de savoir dans quel système on va fonctionner. La Suisse a connu une remise en cause de son secret fiscal et cela devrait avoir un certain impact sur la place bancaire et la banque de patrimoine privé. Le Conseil d'Etat et le parlement disent qu'il n'y a pas de souci à se faire, tant mieux s'ils ont raison, mais il est probable que la perte du secret bancaire coûte quelque chose à la place financière genevoise. Les banques, les holdings, les gérants de fortune recommencent à surperformer, mais jusqu'à quand? On s'est cassé la figure en 2008 et on va se la recasser, puisqu'on n'a rien régulé. Il y aura des impacts sur l'économie réelle suisse.

Aujourd'hui, quand on regarde les chiffres émanant de l'Office fédéral des statistiques, du laboratoire de l'EPFZ, de l'OCSTAT, ce sont des chiffres pessimistes. Il y a une augmentation notable du chômage. Il y a des licenciements. Une partie des licenciements n'ont pas été visibles, parce que les multinationales et le secteur bancaire ont licencié les stagiaires, les derniers arrivés dans l'entreprise, les personnes sous contrat à durée déterminée… Dans l'industrie, ça va

mal aussi. Le secteur de la haute horlogerie, qui est un secteur qui pèse à Genève, a beaucoup souffert. On répond que ce n'est pas si grave, que Rolex a des milliards. N'empêche que Rolex rachète ses stocks pour éviter que les fournisseurs ne les bradent. C'est une réalité. Actuellement, tous les indices de consommation des ménages sont en berne. On est en récession. Les plus avant-gardistes disent qu'une reprise est envisageable pour le deuxième semestre 2010. Tous ces éléments ont pesé dans la balance pour la Ville. La responsabilité du Conseil administratif est engagée et il est indispensable qu'il y ait un débat politique à ce propos. On nous dit que la baisse d'impôts va doper le pouvoir d'achat des ménages, mais aucun expert n'osera vous dire les yeux dans les yeux que, lorsqu'on baisse les impôts, on dope la consommation, ce d'autant plus que la baisse ne sera pas si importante pour la plupart des familles. Chacun sait qu'une baisse d'impôts, ça ne dope pas la consommation, mais ça dope l'épargne.

Par ailleurs, il y a un secteur qui s'en sort très bien, c'est celui des cadres de la banque et de la finance. Eux vont continuer à consommer, à partir en vacances dans leur chalet à Verbier, à recevoir leurs bonis et ceux-là sont des contributeurs. Ils existent, mais plus on avance, plus on assiste à un découplage entre ceux pour qui tout va bien et qui sont affiliés à un système privé de soins et dont les enfants fréquentent des écoles privées et tous les autres. On n'est pas tous logés à la même enseigne. C'est tout cela que le Conseil administratif a mis en discussion et c'est pour cela qu'ils n'ont pas trouvé anecdotique de baisser de 40 millions les recettes fiscales de la Ville.

C'est une baisse indéniable de la capacité à subvenir aux besoins des habitants et habitantes de la ville de Genève. Les recettes fiscales ne se résument pas à des modèles économétriques et mathématiques qu'on applique. Ces derniers correspondent rarement à la réalité, car ces modèles n'ont jamais vu aucune crise. Ils ne permettent pas d'évaluer l'ampleur et la durée de la crise. Donc, de toute façon, derrière l'estimation des recettes se cache la perception politique. Le panel des entreprises vaut ce qu'il vaut, car, si on est entrepreneur aujourd'hui, a-t-on vraiment envie de dire où en est le carnet de commandes? L'entrepreneur pense que moins il en dira et moins il y aura des fuites et de chances que ses actions plongent. C'est le cas de tout temps, mais nous sommes dans une crise économique et peut-être que les entreprises jouent plus ou moins le jeu. Les indicateurs sont plus ou moins justes. C'est pourquoi le Conseil administratif a été très prudent au moment d'établir les prévisions fiscales. En 2008, elle est venue très tard devant la commission des finances (fin octobre), parce que le Conseil administratif revoit ses estimations au mois de septembre et, en 2008, il y avait des banques, des assurances qui faisaient faillite, alors qu'on pressait le département des finances et du logement d'affiner ses estimations. Et cela leur faisait peur, parce qu'ils ne maîtrisaient pas l'environnement économique et financier, alors on ne pouvait pas faire comme d'habitude. Ils sont venus très tard avec des estimations très prudentes.

Aux comptes 2009, une fois qu'on aura dégagé les correctifs et différentiels, on ne sera pas si éloignés de ce qu'on avait prévu pour le budget 2009.

Un commissaire libéral comprend bien les déclarations politiques de la magistrate et les divergences de points de vue qu'il peut y avoir entre la magistrate et les partis de l'Entente, mais ce soir c'est plus qu'un discours économique qu'elle vient de tenir. Il comprend bien le souci qu'elle peut avoir du point de vue de la doctrine de gauche qu'elle défend. Il souhaite quant à lui donner le point de vue de quelqu'un qui travaille dans une banque et qui n'est pas gestionnaire de fortune. Quand la magistrate évoque la marge de personnes qui gagnent de l'argent, qui continuent à partir dans leur chalet à Verbier, à recevoir des bonis…, c'est une réalité, mais il souligne le fait que ce sont ces revenus qui permettent les revenus ou bonis de la secrétaire, de l'assistante du back-office… Si on ne connaît pas encore l'impact de cette crise sur l'ensemble du tissu économique genevois, on connaît plus ou moins l'impact sur les sociétés financières et il est indéniable que ce secteur amène aussi de la consommation. La magistrate a déclaré que la source de cette crise était que le monde politique n'a pas maîtrise sur l'économie. Il ne voit pas comment, en tant que municipalité, on pourrait avoir maîtrise sur l'économie. De son point de vue, la crise provient des Etats-Unis où les banques ont perdu des fonds à cause des agissements de M. Madoff et consorts. Mais, aujourd'hui, il y a une reprise dans les banques et cela se traduit par une reprise en termes d'emplois. On peut remercier la place financière genevoise du fait que, malgré les licenciements que la magistrate appelle «cachés», on a survécu à cette crise. On n'est pas dans une situation de drame. Il a du mal à entendre ce discours qui vise à faire peur pour ensuite se dédouaner en disant: «Mais j'espère que j'ai tort.» Il faut avoir confiance quand on observe la tendance montante des institutions financières qui vont permettre à nouveau le crédit. Il est un peu plus optimiste que la magistrate sur ce point. Aujourd'hui, il ne comprend pas ce catastrophisme en regard du budget de la Ville de Genève. Si on calcule les moins 20 millions du plan A plus les moins 43 millions du plan B, on est à moins 63 millions pour le Conseil administratif. Quant à lui, il ne pense pas qu'on soit dans ces circonstances-là.

Le Parti socialiste ne va pas revenir sur le vote du peuple du 27 septembre. Le peuple a voté et le peuple a toujours raison. Mais la réalité est sensiblement autre que les discours politiques qu'on peut avoir. Il constate que les effets sont des effets retard. On les voit apparaître sur 2001, 2002 et 2003. Il se souvient aussi que, en 2006, on s'est retrouvé avec un reliquat de 120 millions. Le système des estimations étant le même, les pronostics formulés par M. Hiler laissant entendre qu'il na rien changé à sa manière de faire, il promet que, pour le budget 2010, il n'y aura quasiment pas de changements en termes de recettes. La question qui se pose est: à quel moment va apparaître l'inévitable reliquat, parce qu'on aura surestimé les recettes 2010 et 2011? On peut tabler sur une baisse

d'impôts en 2010, mais aussi en 2011 et 2012. Pour finir, il donne son point de vue sur la reprise économique évoquée par le libéral. Le représentant socialiste est dans l'enseignement, un milieu où on voit l'ensemble de la population genevoise. Ce qu'il a constaté, c'est qu'il y a une baisse extrêmement sensible du niveau de vie. Elle se fait jour quand on demande l'effort financier d'acheter un livre, par exemple. Pour lui, l'école publique obligatoire et laïque est toujours laïque et obligatoire, mais de moins en moins publique, car il faut mettre la main au porte monnaie. On voit cette dégradation du niveau de vie en observant l'habillement des élèves. La grande époque des marques est révolue. Il signale qu'il exerce dans un quartier qui est d'un niveau socioculturel élevé et les parents au chômage se multiplient. Il travaille dans la réalité sociale et il voit concrètement les effets de cette crise. Il répète sa question: à quel moment va apparaître l'inévitable reliquat?

M. Krebs: Il faut séparer l'affaire du reliquat de 2006 de la question du correctif. Les révisions à la hausse et à la baisse impactent les comptes. L'affaire du reliquat 2006, c'est la somme d'argent qui a été taxée aux contribuables et qui n'a pas été encaissée. C'est la somme des factures non encaissées. Suite à un changement de système informatique avec une systématisation des créances fiscales, ils se sont aperçus qu'il y avait un écart entre les montants précédemment annoncés et peu ajustés et la réalité sur la base des vrais chiffres. C'est de l'argent que la Ville de Genève avait reçu en trop sur la base des versements mensuels et qu'on a dû rendre (120 millions). Maintenant, si le système en place est fiable, on aura très certainement une variation du reliquat positif ou négatif qui va correspondre à la moralité de paiement des contribuables et on ne devrait plus voir apparaître de telles demandes de remboursement.

Aura-t-on des comptes négatifs?

M. Krebs: La réponse dans quatre ou cinq ans. Ce qu'on peut dire, c'est que, si on a un retournement conjoncturel, il est difficile à décoder (cf. 11 septembre 2001). Ce système veut qu'on amplifie les erreurs, aussi bien les baisses que les augmentations.

L'Union démocratique du centre résume la situation ainsi. Selon M^me^ Salerno, c'est le verre à moitié vide et, selon l'Etat, c'est le verre à moitié plein. Il aimerait véritablement comprendre ce qui les sépare. De son point de vue, ce n'est pas en faisant peur aux gens que la magistrate va les encourager à consommer. Il a toujours dit qu'il était pour une fonction publique bien payée, parce qu'elle payait de bons impôts. Cela favorise la consommation. Il ne comprend pas ce discours catastrophique. Ce n'est pas la mission des autorités de faire peur à la population. Elles doivent travailler au bien-être de tous. Pour lui, le verre est à moitié plein.

M^me^ Salerno: Lorsque l'on est chargé des finances, il est plutôt normal d'avoir tendance à voir le verre à moitié vide. Il est clair que ce département est parti-

culièrement sensible aux indications dont il dispose. Mais ce sont des indications sérieuses. La réalité, c'est que notre pays est en récession, le chômage a augmenté, l'indice de consommation a baissé. Elle ne peut pas l'ignorer et on ne peut pas l'empêcher d'y être plus sensible que les conseillers administratifs en charge des autres départements. Pour étayer ce propos, elle s'est tournée vers des sources officielles: l'OFS, le KOF de l'EPFZ, l'OCSTAT et les différents rapports de l'OCDE sur le sujet. En plus, de par son orientation politique, elle a fait le choix de téléphoner à des syndicats (Unia). Le commissaire pense qu'elle va faire peur aux gens, mais, à son avis, les personnes qui vont être touchées par l'impact de la crise ont déjà peur. Comment serait perçu un discours qui consisterait à dire que ça va aller, qu'on en a vécu d'autres, bien que tous les indicateurs soient au rouge? On lui poserait certainement la question de savoir sur quelles bases objectives se fonde cette analyse. Elle est d'accord sur le fait que les autorités politiques n'ont pas pour mandat de faire peur. Elles doivent avoir des ambitions au niveau institutionnel où elles sont. Elles doivent se donner les moyens de réaliser les projets qui sont les leurs, mais elle pense aussi qu'elles doivent avoir un discours qui tienne compte de la réalité. Sa réalité, aujourd'hui, c'est celle qu'elle a décrite précédemment et elle leur a dit sur quoi elle se basait. La magistrate a porté ce discours devant le Conseil administratif et elle porte ce discours devant le Conseil municipal, parce que, si elle en porte un autre et qu'en 2012 on se rend compte qu'elle était beaucoup trop optimiste, on lui reprochera de les avoir menés droit dans le mur. Et, elle le répète: tant mieux si elle se trompe, parce que parfois elle est tellement affirmative dans ses propos qu'on pense qu'elle se réjouit de la crise. Si elle se trompe, tant mieux, parce que cela voudra dire qu'on aura été trop prudent et qu'on aura des bonis qui permettront de désendetter la Ville. Elle rappelle qu'on l'a déjà désendettée à hauteur de 350 millions et que, surtout, on a baissé de 50% en dix ans les intérêts de la dette. De son point de vue, le discours qu'elle vient de tenir incombe à sa fonction. Il est vrai que sa perception de la réalité est différente de celle du Conseil d'Etat et elle l'assume.

Le Parti démocrate-chrétien tire un parallèle avec le climat. L'immense majorité des scientifiques disent que ça va se réchauffer, et quelques-uns disent que c'est faux. Il en est de même pour la grippe H1N1. Les responsables de la santé publique disent que, vu les informations dont ils disposent, ils se doivent de prendre des mesures, parce que, si la situation devient grave et qu'ils n'ont pas pris de mesures, on leur tombera dessus. Donc on fait un plan et, si la grippe ne se développe pas, tant mieux, car personne n'en souffrira. Il pense que la magistrate a raison à 95%. Il ne voit pas où est-ce qu'il pourrait trouver, dans ce qu'il a lu ou entendu, des éléments pour la contredire. Il est possible que ce que dit le représentant libéral se réalise, mais pour la minute, en tant que responsables politiques que nous sommes tous, on se doit d'être réalistes et la réalité repose sur des éléments chiffrés ou des analyses sérieuses et indépendantes.

A gauche toute! est tout à fait d'accord avec le préopinant et il considère que le tableau que vient de dresser Sandrine Salerno est parfaitement exact. Il convient donc d'être pessimiste. Il n'y qu'à voir le nombre de demandeurs d'emploi à Genève qui est en progression constante. Il ne se passe pas une semaine sans que les journaux n'annoncent de licenciements. On est dans une situation difficile et il partage totalement l'analyse de Mme Salerno en ce qui concerne ses projections économiques.

Exposé de M. Krebs

M. Krebs passe aux prévisions. Pour établir les premières estimations du projet de budget 2010, on dispose des comptes 2008 qu'on reçoit en mars. Donc, au mois d'avril, on commence l'élaboration budgétaire et il faut faire des estimations. Dans le scénario initial, on avait anticipé en 2009 une diminution des rentrées fiscales, puis une stabilisation pour 2010. Ce scénario comportait une variante, à savoir la LIPP qui aurait un effet non négligeable sur la production de l'imposition des personnes physiques. Avec ce projet de loi, on estime les recettes fiscales à 513 millions et, sans lui, à 553 millions. Il faut savoir que le budget 2009, par exemple, est préparé avant de connaître les comptes 2008. On fait une hypothèse sur la courbe corrigée de 2008. L'hypothèse est que cela allait être stable sur 2009 et 2010. Avec le projet de loi, on a une double diminution. La première est de nature conjoncturelle, la seconde est de nature structurelle (entrée en vigueur de la loi 10199). Au niveau des personnes morales, on retrouve une hypothèse similaire, sauf qu'on a des modifications de la loi sur l'imposition des personnes morales (LIPM) qui déploie ses effets en 2009 et 2010. On fait donc l'hypothèse d'une diminution assez importante en 2009 et moins importante en 2010. Le scénario de référence est la baisse observée entre 2001 et 2003. En effet, la situation de 2001 présente des similitudes, même si les effets sont différents. On avait constaté une diminution sensible de l'imposition des personnes morales. Lorsqu'on somme les estimations des personnes physiques avec les estimations des personnes morales, on obtient les chiffres de travail sur lesquels va reposer le projet de budget 2010. Nous sommes en avril. D'habitude, on reçoit les prévisions fiscales du Canton pour l'année suivante à la mi-septembre. En 2010, au vu de la conjoncture et des aléas législatifs, Mme Salerno a envoyé un courrier au Canton demandant d'obtenir les estimations fiscales de manière anticipée.

Mme Salerno se souvient que, en son temps, elle a avisé la commission des finances de l'envoi de ce courrier. Par la suite, elle est revenue plusieurs fois en disant qu'elle n'avait pas eu de réponse et, un jour, M. Hiler a répondu.

M. Krebs confirme que, le 12 mai, ils ont reçu les estimations de la part du Canton. On s'aperçoit que, au niveau des personnes physiques, on a des effets

de masses. On a une taxation qui se fait sur les revenus et non sur les bénéfices. Avec 496 millions, on se retrouve 17 millions en dessous des prévisions à 513 millions de la Ville, qui étaient déjà prudentes. En revanche au niveau des personnes morales, on découvre avec surprise que la production fiscale est à un niveau assez proche des premières estimations de 2008. Le Conseil administratif fait le choix de se calquer sur les chiffres du Département des finances au niveau des personnes physiques, mais se montre un peu plus circonspect au niveau des personnes morales.

Mme Salerno, s'agissant des personnes morales, rappelle que le Conseil d'Etat reçoit les résultats de cette enquête sur le panel d'entreprises à la mi-octobre. Dans le dernier courrier, M. Hiler rappelle au maire que les chiffres dont ils disposent datent du mois de janvier 2009, donc quand ils arrivent au mois de mai. L'année de référence pour la Ville, c'est 2002-2003, parce que cela leur est apparu comme un référentiel économique cohérent. Le Conseil administratif a décidé de faire ce qu'il a toujours fait, c'est-à-dire se caler sur les estimations des personnes physiques données par le Canton (496 millions). Pour les personnes morales, le Conseil administratif a décidé de rester sur son référentiel, parce qu'il lui paraissait plus correct. On verra bien à mi-octobre ce qu'indique le panel des 100.

M. Krebs reprend sa présentation. Au mois de juillet, le Conseil administratif approuve le projet de budget 2010 et il est déposé avec les prévisions du Canton (496 millions), plus les 40 millions correspondant aux effets de la loi 10199, parce qu'il ne voyait pas pourquoi introduire les effets avant que la loi ne soit votée. S'agissant des personnes morales, il y a eu prise en compte de l'estimation initiale de la Ville et non-prise en compte de celle du Conseil d'Etat qui leur a paru peu documentée. Ensuite, on a reçu au mois d'août les prévisions qui arrivent habituellement en septembre. Dans ce courrier du 12 août, on reçoit de nouvelles estimations. Le Canton en était à 496 millions (y compris les effets de la loi) et on voit qu'il y a une augmentation substantielle de 19 millions et une légère augmentation de l'imposition des personnes morales. On suppose que ce sont des effets de base, ou alors, il y a eu un avancement de la production des personnes morales qui justifie ces corrections.

Mme Salerno souligne que les prévisions d'août (personnes physiques) ne sont pas si éloignées que ça des prévisions que la Ville avait faites en avril. Sur les personnes morales, la Ville est partie avec un référentiel 2002-2003 de 128 millions et le Canton augmente les prévisions des personnes morales sans cesse, puisqu'ils sont passés de 151 à 158 millions. Elle a demandé officiellement comment ils arrivaient à cette estimation, puisqu'ils se basent sur des chiffres de janvier 2009. Elle en a simplement déduit que ce différentiel était dû à un effet de base, mais on n'en sait rien.

Les Verts n'arrivent pas à comprendre que, au moment où le Conseil administratif a décidé de faire campagne en août, il savait déjà que l'intégration de

la baisse d'impôts était possible par la Ville, même avec une acceptation de la population.

M. Krebs: Ce sont des estimations. La Ville a pris l'estimation de 496 millions et a retranché les 40 millions liés aux effets de la loi 10199. Au mois d'août, le Canton révise sa prévision en l'augmentant de 19 millions de francs, mais il ne verse pas 19 millions de francs.

Mme Salerno répond que le Conseil administratif n'a pas décidé de faire campagne en août, mais avant.

Les Verts comprennent que le Conseil administratif a continué à faire campagne contre la baisse d'impôts alors qu'il savait parfaitement que, avec moins 40 millions, on rentrait quand même dans nos chiffres.

Mme Salerno: Il y a toujours un différentiel qui est déficitaire et qui oblige à passer par un redressement quadriennal des finances publiques.

M. Krebs: Entre les 536 millions qui étaient au budget et 515 millions, ça fait toujours 20 millions de moins. Ce qui faisait un budget virtuel à moins 40 millions au lieu d'être à moins 60 millions.

Si la Ville a ajouté 40 millions aux prévisions du Canton en mai, rien ne l'empêchait de rajouter 40 millions après.

M. Krebs: Après la votation du 27 septembre, ces 40 millions, ils n'y sont pas. Ici, avec les 536 millions de francs dans le budget, quand vous avez quelque chose à 515 millions avec d'autres hypothèses, il vous manque 21 millions. Donc, si vous êtes à moins 20 millions et qu'on vous enlève 21 millions, ça fait moins 41 millions. Cette année, rien ne s'est passé comme d'habitude. On a reçu des prévisions au mois de mai qu'on ne recevait jamais. On a reçu les prévisions du mois de septembre en août. Ensuite, on a encore reçu des prévisions au mois de septembre. Il s'agit d'une réactualisation des estimations des recettes fiscales, sous la forme d'un courrier qui a été exclusivement envoyé à la Ville de Genève contrairement aux deux précédents. Il serait tentant de dire que, dans quatre ans, il y aura bien un des trois courriers qui aura eu raison. On ne sait pas lequel, mais le fait est que la révision qui est communiquée entre le mois d'août et le mois de septembre fait état d'une nouvelle augmentation de 15 millions de francs pour les personnes physiques et d'une augmentation beaucoup plus faible que celle qui avait été reçue précédemment pour les personnes morales.

Mme Salerno: On leur a annoncé que la Ville recevrait prochainement un nouveau courrier.

Le raisonnement exposé par Mme Salerno est tout à fait correct, il consiste à dire que selon les sources indépendantes, aujourd'hui, on devrait plutôt penser

que ça ne va pas très bien. Il se demande si M. Hiler ne jouerait pas un peu l'électoralisme en faisant monter ces estimations.

Le Parti socialiste est très inquiet quand il voit ces chiffres, ce d'autant plus que M. Krebs a dit que, avec ce système, les erreurs allaient en s'amplifiant. De plus, on constate qu'il n'y a jamais eu de comptes à peu près corrects. Il y a 150 millions de trop aux comptes, mais c'est que l'Etat s'est complètement planté dans ses estimations. Qui nous dit qu'ils ne sont pas en train de se planter à nouveau? Il est à espérer que les prévisions du mois de novembre soient à la baisse parce que, sinon, il y a quelque chose qui ne joue pas. Cela fait longtemps que le canton de Genève, spécialiste des estimations bidons, est la risée de toute la Suisse par rapport à cela. C'est le seul canton à dysfonctionner autant à ce niveau-là. Lorsque le *Titanic* était en train de sombrer, l'orchestre jouait encore.

Les Verts sont heureux d'entendre que tout le monde autour de la table pense que M. Hiler fait des prévisions électoralistes et qu'il est totalement optimiste. Les Verts sont impatients de voir comment la Ville va pouvoir gérer cette grosse baisse de recettes qu'elle aura en 2010.

M[me] Salerno: Les courriers sont des prises de position qui sont validées par le Conseil d'Etat. Ce n'est pas une stigmatisation de M. Hiler, mais simplement montrer toutes les étapes par lesquelles elle est passée pour aboutir à sa prise de position actuelle. En principe au mois d'octobre, on devrait recevoir l'enquête sur le panel des 100 et un courrier du Conseil d'Etat sur les personnes physiques. La Ville n'est pas contre, bien au contraire, on préfère être bien informé. Le Département des finances a toujours fait un courrier indicatif en septembre où il rappelle la responsabilité qui incombe à la Ville de définir le niveau des recettes personnes physiques/personnes morales (cf. art. 23 de la LAC). Donc, il y a toujours eu une retenue de la part de l'administration fiscale cantonale. Si la magistrate a décidé de faire cette présentation avec les chiffres et les courriers à l'appui, c'est pour que les commissaires aux finances puissent voir les atermoiements qu'on peut avoir au Conseil administratif. Voilà les informations dont on dispose et elles sont en totale contradiction avec tous les autres chiffres qu'on a sur la conjoncture, mais c'est peut-être David Hiler qui a raison. Un Vert demandait: «Il est où votre plan B?» La magistrate a forcé ses collègues à travailler sur le plan B dès le mois de juin, parce que, même s'il lui fait mal du point de vue de son ancrage politique, le plan B est une obligation du point de vue de son ancrage institutionnel. Il ne faut pas croire que ses collègues ont tellement envie d'aller à la table pour faire des plans B, surtout les magistrats en charge des départements qui sont les plus gros subventionneurs. Il y en a qui ont plus ou moins jouer le jeu, mais elle n'est pas sûre qu'elle sera suivie par le Conseil administratif dans sa prise de position prudente. Peut-être qu'ils préféreront les pronostics de David Hiler? Il en sera peut-être de même au Conseil municipal? Mais dans trois ou quatre ans, chacun assumera ses responsabilités. En tout cas, ils n'auront jamais eu plus de docu-

ments que ceux dont ils disposent pour décider. Elle propose de poursuivre ainsi les années suivantes, de manière que chacun assumera ses responsabilités dans le maintien plus au moins pérenne de finances publiques acceptables.

Un radical: Tous les cantons connaissent les mêmes problèmes au sujet des estimations fiscales. Aujourd'hui, avec le mécanisme de la RTT, les prévisions fiscales sont auditées par le Contrôle général des finances. Donc, on ne peut pas dire que le canton de Genève fait n'importe quoi. Il y a simplement une perception politique différente entre Mme Salerno et M. Hiler. Ce n'est pas du tout lié au système postnumerando; avec le praenumerando, on avait exactement les mêmes problèmes.

M. Krebs: Le décalage provient du fait que vous devez comptabiliser en 2008 quelque chose que vous n'avez pas encore taxé, alors on trouve des solutions qui peuvent comporter des erreurs et être qualifiées de bricolage. Le système vaudois n'est ni meilleur ni pire que le système genevois. Personne ne peut deviner trois ans à l'avance ce qui va se passer.

L'Union démocratique du centre: Il faut prendre les choses comme elles sont et pas comme on voudrait qu'elles soient. Le commissaire a beaucoup apprécié la manière dont Mme Salerno a présenté les choses ce soir, mais à chacun sa mission. C'est à elle de dire combien elle inscrit aux revenus du budget 2010 de la Ville de Genève. Quand sera-t-elle en mesure de le dire?

Mme Salerno: Elle le fera. Le Conseil administratif viendra devant le Conseil municipal dans le cadre des correctifs en disant quel montant il a inscrit aux revenus. Pour sa part, elle souhaiterait attendre le résultat du panel des 100, parce que, sur les personnes morales, on a un grand écart dans les estimations. Elle sait qu'elle fera une proposition prudente. Elle n'est pas certaine que ses collègues du Conseil administratif la suivront en ce sens.

On ne saura rien avant le 17 novembre, date des modifications budgétaires?

Il est à espérer que le Conseil administratif ne fera pas le même numéro qu'en 2007 où il y a eu des modifications budgétaires qui ont été ripées jusqu'au dernier centime pour acheter leur tranquillité. Il rappelle qu'on sera à quinze mois des élections.

Mme Salerno: Elle ne choisit pas toute seule. Si on vote et qu'on est à quatre contre une pour ouvrir les vannes, que peut-elle faire?

On bricole, comme tous les cantons, mais Genève bricole bien plus mal que d'autres. On ne pourra pas corriger le budget en remplissant le verre. Tout ce qu'on peut faire, c'est retrancher. Pour finir, il y a tout lieu d'être prudent dans la situation actuelle. La prochaine estimation du Département cantonal des finances parviendra-t-elle avant les élections au Conseil d'Etat?

M[me] Salerno: Oui. Une fois, la veille du vote du budget, le Conseil administratif les a réunis en urgence parce qu'il avait reçu une lettre de M[me] Brunschwig Graf qui avait été égarée puis retrouvée et qui donnait des estimations fiscales qui étaient très à la baisse. Elle disait en substance aux communes: «Faites comme vous voulez, mais cette année on la sent mal!» Cette année, c'est le département des finances et du logement qui a écrit au Département des finances en avril en lui disant qu'il aimerait bien avoir davantage d'informations.

Les Verts aimeraient connaître le plan B.

M[me] Salerno: Le département des finances et du logement a posé le cadre sur un objectif de réduction des dépenses dans tous les départements au mois de janvier 2009. C'est un travail qui a commencé à être fait au CODIR (Comité des directeurs) à la fin de l'hiver. Quand on s'est retrouvé en juin avec un impact conjoncturel de moins 20 millions, en plus des effets potentiels du projet de loi 10199, la magistrate a dit à ses collègues qu'il fallait reprendre le travail qui avait été fait au CODIR et se pencher sur des pistes d'économies. Les départements ont plus ou moins joué le jeu. Certains ont proposé des choses irréalistes (par exemple, suppression d'un service). La magistrate a fait ce travail sérieusement, mais elle souligne que le département des finances et du logement n'est pas un département subventionneur, mais plutôt un département de services. Elle a malgré tout trouvé quelques pistes d'économies. La Ville de Genève verse une allocation à ses retraités en plus de la CAP qui s'élève à 1,9 million et celle-ci pourrait par exemple passer à la trappe. Au département des constructions et de l'aménagement, la Ville subventionne pour le compte des TPG deux lignes de bus (36 et 32) qui pourraient être supprimées. M. Pagani est allé négocié avec les TPG pour qu'ils prennent ces lignes en charge dans le bouquet de base qui a été négocié avec l'Etat, qui les subventionne. Cela fait partie du plan B. Il ne l'a pas fait de bon cœur, mais il est arrivé avec cette proposition de réduction de 3,9 millions. Elle ne vient pas ce soir avec toutes les pistes d'économies, et elle rappelle que les coupes les plus importantes devraient avoir lieu au sein des deux départements les plus subventionneurs, à savoir le social et la culture. Au département des finances et du logement, on a énormément réduit la charge de la dette. On amenait 18 millions de charges en moins avec le service de la dette. Cela monte à 20 millions les propositions d'économies du département des finances et du logement. Tout cela pour dire que le plan B a été discuté pour la première fois en janvier. Les directeurs de département ont reçu mandat de travailler sur des mesures qui déployaient leurs effets sur plusieurs exercices. Ce travail a été fait. En juin, quand on a vu qu'il y avait moins 20 millions dus à la conjoncture et potentiellement moins 40 millions dus de la baisse d'impôts, la magistrate a dit à ses collègues qu'ils étaient obligés de venir avec des propositions, même si elles n'étaient pas abouties. Personnellement, elle était pour arriver devant la commission des finances avec un plan B, mais ce qui est ressorti d'une discussion

du Conseil administratif, et il avait raison, c'est que, s'il arrivait avec ce plan B, il allait faire peur aux gens et qu'on allait l'accuser de faire du chantage. Peut-être que, pour le Conseil municipal, cela aurait été plus simple à comprendre mais, vu les remous qu'a provoqué un simple positionnement politique de la Ville sur une éventuelle baisse d'impôts, elle pense que cela aurait été une mauvaise manière de communiquer. Si le Conseil administratif avait rendu public le plan B, cela aurait été compris comme un vrai outil de propagande. Elle précise que le plan B n'a pas été conçu service par service, il s'articule sur des diminutions de missions et prestations.

Mme Salerno est remerciée de sa transparence par rapport au département des finances et du logement. Pourquoi, après la votation, ne peut-on pas avoir le plan B des autres départements?

Mme Salerno posera la question à ses collègues. Il y a un département qui n'a pas voulu jouer le jeu mais, pour le reste, elle ne voit pas pourquoi ils ne viendraient pas avec des pistes d'économies devant la commission des finances. Demain, elle posera la question à ses collègues du Conseil administratif pour savoir s'ils sont d'accord qu'elle vienne avec les pistes d'économies de l'ensemble des départements devant la commission des finances. Cette décision appartient au Conseil administratif.

La magistrate a dit que la commission des finances la reverrait avant le 17 novembre?

Mme Salerno aimerait quand même attendre le 15 octobre pour les correctifs, car c'est à cette date que le Département des finances lui communiquera le résultat du panel des 100 entreprises.

Le Conseil administratif a-t-il évoqué la piste d'une hausse d'impôts?

Mme Salerno: Cela fait partie des pistes explorées, mais une hausse d'impôts ne résoudra pas à elle seule le problème des moins 60 millions. Il n'est pas facile de trouver 60 millions. Il y a eu une discussion à ce propos, mais il faut tenir compte du fait que seulement 37% de la population a dit non à la baisse d'impôts.

Dans les prévisions du Canton, les revenus des personnes physiques s'élevant à 530 millions incluent déjà la baisse des 40 millions, alors que le projet de budget 2010 déposé de 536 millions n'inclut pas ces 40 millions. Pourquoi?

M. Krebs: Le montant de 536 millions n'incluait pas la baisse d'impôts. C'est-à-dire qu'on a pris le chiffre transmis par le Canton à 496 millions incluant la baisse d'impôts au mois de mai, et on a anticipé un refus du projet de loi par le peuple. En fait, en maintenant le périmètre constant, on serait à 496 millions de francs, mais dans l'intervalle quelques révisions sont intervenues.

Il est relevé que, dans le courrier du 10 août 2009, M. Hiler évoque la péréquation fiscale et, en faisant un rapide calcul entre les montants qui figurent ici et ceux qui figurent dans le budget, on obtient 15 millions de différence en faveur de la Ville. Pourquoi?

Mme Salerno: Le commissaire fait sans doute référence à l'article de M. von Burg où M. Hiler disait que les communes n'avaient aucun souci à se faire parce qu'elles pouvaient faire des réserves. Le 21 septembre, on nous explique que les communes n'ont aucun souci à se faire concernant leurs ressources parce qu'elles ont des réserves qu'elles pourront utiliser au besoin. Au cas où certains l'auraient oublié, on avait demandé à Mme Salerno de faire des réserves pour la décontamination d'Artamis et M. Robert Cramer a répondu que les communes n'avaient pas le droit de faire des réserves. Ensuite, il y a un tableau où on nous donne les effets de la nouvelle péréquation. La Ville avait calculé une charge de 9 millions (le Département des finances avance le chiffre de 6 millions), alors que ce tableau dit que la Ville allait gagner 5 millions grâce à la péréquation. On ne sait pas où M. von Burg a trouvé ce chiffre. Il conclut cet article en disant que la Ville de Genève ne connaît de loin pas la situation la plus fortement détériorée. Elle est d'ailleurs gagnante dans la nouvelle péréquation qui tient compte de son rôle de ville-centre.

La question n'était pas là. Il y a une différence de 15 millions en faveur de la Ville. Est-ce que le département des finances et du logement va corriger ces chiffres dans le budget qu'il va remettre à la commission des finances avec les nouvelles estimations cantonales?

M. Krebs: Le chiffre calculé par le département des finances et du logement est de 11,8 millions et il y a des correctifs qui viendront pondérer ce montant. Parfois, on fait le reproche de jouer avec les chiffres, mais la Ville a calculé 9 millions, et quand le Département des finances leur dit que ce sera 6 millions, le département des finances et du logement corrige. Ce sont des chiffres qu'on leur communique.

M. Krebs: Il faut savoir que, au niveau de la péréquation, le Conseil d'Etat va bientôt approuver un règlement qui l'a déjà été récemment par l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises. Il prévoit que les chiffres de la péréquation soient communiqués aux communes avant le 30 juin. Cette année, on n'a pas eu les chiffres définitifs, car le vote de la loi est intervenu dans le courant du printemps. Il y a eu un aléa qui est que le nombre de places de crèche n'était pas connu au moment où ils ont établi le projet de budget, ce qui explique une grande partie de l'écart entre les 9 millions et le montant final qui a été communiqué par le Département des finances. De plus, la loi prévoit également qu'on doit tenir compte de la taxe professionnelle communale et ce chiffre n'était pas encore établi au moment du calcul. Il faut savoir qu'une personne qui est domiciliée en

ville de Genève et qui travaille sur une autre commune va voir passer son imposition de 26% à 27% de son assiette fiscale.

La piste de l'augmentation du déficit budgétaire a-t-elle été explorée pour éviter de toucher les prestations en attendant la réalité des comptes?

Mme Salerno: Non. Parce que, indépendamment du déficit que le Conseil administratif dépose, il doit avoir une autorisation du Département du territoire qui est lue à l'aune d'un plan de rétablissement des finances publiques sur quatre ans. Quand le déficit conjoncturel est de 20 millions, on arrive à se mettre d'accord assez rapidement avec le Conseil administratif sur le plan de rétablissement des finances publiques sur quatre ans. Si cela avait été plus, c'est d'autres mesures qu'il aurait fallu prendre.

Les différentes commissions spécialisées sont très inquiètes et elles examineraient peu le projet de budget ligne par ligne. Comment le Conseil administratif pense-t-il communiquer après le 27 septembre au niveau du Conseil municipal?

Le président de la commission de la jeunesse et des sports explique comment ils ont procédé. Il y a deux semaines, ils ont siégé et ont examiné les objectifs. Un rapport a été rendu et ils ont voté avant d'avoir l'information complète. Jeudi prochain, ils examineront le projet de budget 2010 ligne par ligne, ils feront les amendements et la commission de la jeunesse et des sports votera.

Mme Salerno: Cela n'a pas de sens de ne pas faire le travail en commission spécialisée. Elle proposerait que les commissions spécialisées fassent leur travail sur les objectifs politiques et même sur le ligne par ligne, parce qu'il peut y avoir des remarques sur des augmentations de prestation ou sur des baisses. La situation 2010, même si elle est exceptionnelle, ne change rien à certaines postures politiques. Les commissions spécialisées devraient faire leur travail et, quand le département des finances et du logement reviendra devant la commission des finances avec les nouvelles estimations du Conseil administratif sur la perception, la commission des finances fera des arbitrages.

A la commission de la jeunesse et des sports, il y a eu un vote majoritaire pour ne pas aborder les chiffres.

A gauche toute!: Ce n'est pas du tout un bon fonctionnement. On est dans une situation où Mme Salerno et la commission des finances doivent discuter sur des économies à faire sur des ensembles. On ne va pas s'amuser à jouer sur des lignes pour économiser 250 000 francs. Le travail portant sur les chiffres ne peut pas se continuer maintenant dans les commissions spécialisées. Il doit y avoir un temps d'arrêt. On doit rendre des rapports sans chiffres.

Le Parti socialiste aimerait qu'on revoit l'ensemble du calendrier. Si on procède de la sorte, on va se retrouver à faire tout le travail en commission des

finances. Ce n'est pas raisonnable si on doit faire tout le travail des commissions spécialisées en deux séances.

La présidente: Les commissions spécialisées font des propositions d'amendements dans leurs rapports. Si on n'en trouve pas, ce n'est pas dramatique. Il n'y aura pas d'amendements à valider, mais peut-être que les commissaires spécialisés proposeront un certain nombre d'amendements en séance plénière. La commission des finances ne devra pas faire tout le travail.

Le Parti socialiste: On peut craindre une avalanche d'amendements hétéroclites, ce qui va produira un débat désordonné qu'on va reproduire pendant des heures en séance plénière pour finir par voter des douzièmes provisionnels.

La présidente: Les commissions spécialisées formulent des amendements dans un cadre très précis. Ils ne peuvent pas aggraver le budget. Ces trois dernières années, on n'a pas reçu une immense foule d'amendements.

Le Parti socialiste trouve que, si ce travail n'est pas fait dans les commissions spécialisées et qu'il est fait en commission des finances avec des amendements qui viennent de bric et de broc parce qu'on n'aura pas eu le temps de se réunir valablement autour du budget pour l'étudier, la commission des finances n'y arrivera pas. Finalement, tout cela sera à débattre en plénum. Il ajoute qu'il y a aussi une question de respect envers les commissaires spécialisés. Les socialistes ont toujours dit que le travail en commission spécialisée était nécessaire. Il a une valeur pédagogique pour les 65 personnes qui ne font habituellement pas ce travail d'étude du budget, mais, s'il est mal fait, ils trouvent cela déconcertant et navrant.

La présidente partage son point de vue, mais elle n'est pas convaincue que, si on reporte le vote du budget au mois de février, le travail sera mieux fait. Les commissions spécialisées ne regardent jamais leurs amendements en fonction des recettes et de la conception du budget, elles regardent le cadre du département sur lequel elles travaillent. De son point de vue, il s'agit d'un simple prétexte pour les commissions spécialisées pour ne pas examiner le document ligne par ligne.

La commission des arts et de la culture a passé trois heures et demie sur les objectifs et trois heures sur les lignes, et jeudi prochain les commissaires sont convoqués pour faire des amendements et prendre des positions. Passer trois nuits à préparer des amendements que la droite va refuser ou que les Verts ne vont pas suivre parce qu'ils concernent le département de leur magistrat, ce n'est pas du bon travail. Elle propose que la commission des arts et de la culture se réunisse une fois que le Conseil administratif aura présenté ses estimations, fait ses amendements et les aura transmis à la commission des finances. Ce ne sera pas des amendements de bric et de broc, parce qu'ils seront bien synthétisés et préparés.

A gauche toute!: Il faut faire des amendements globaux. En réalité, la balle est dans le camp du Conseil administratif qui doit proposer des amendements généraux. Qu'on les aime ou pas, on en discutera.

Le Parti radical propose qu'on arrête de tenir compte des rapports des commissions spécialisées. C'est une perte de temps, car elles font un mauvais travail.

L'Union démocratique du centre croit qu'il faut rester concret et réaliste. Il y a des commissions spécialisées qui sont composées de commissaires qui sont dans un secteur bien précis et qui connaissent leur travail. Ils doivent être motivés et valorisés, c'est pourquoi on doit les laisser faire ce travail complètement. Si on fait le travail ligne par ligne, cela permet aux commissaires de bien connaître la commission dans laquelle ils travaillent. Si on leur ôte cette prérogative, le Conseil municipal ne sert plus à rien.

Examen du projet de budget ligne par ligne

Page 45 – Direction du département des finances et du logement
Poste 301

Raison de l'augmentation de 104 101 francs?

C'est du temporaire.

Cellule 318

Il est fait état d'une augmentation de 25 000 francs due à des honoraires d'avocats. Cela signifie qu'ils avaient déjà prévu le recours auprès du Tribunal fédéral?

Il y a 7000 francs de frais d'avocats. Pour le reste, il faut se référer aux 10 positions.

Qu'entend-on par «transport effectué par des tiers»?

Avant, c'était les huissiers du Palais Eynard qui s'occupaient de la circulation du courrier en voiture et il a été décidé de les recentrer sur les tâches qui étaient les leurs, c'est pourquoi on a mandaté une entreprise spécialisée dans la gestion du courrier. Ils distribuent le courrier à vélos électriques. Cela concerne tous les départements.

Page 46
Groupe 1000010 Agenda 21
Cellule 301

D'où vient le poste supplémentaire?

On a fait une cellule comptable pour eux, mais, en fait, il s'agit d'un transfert de poste du Fonds chômage (cf. page 217) à la Direction du département des finances et du logement.

Page 47
Groupe 10015510 Centimes additionnels et impôts spéciaux
Cellule 351

A quoi est due la diminution de 11 555 200 francs?

C'est la fin de cette mécanique de la loi dite des transferts de charges qui prévoyait une augmentation des frais de perception de 3 à 4,5% et une augmentation de 1,5% était versée au Fonds d'équipement communal. Les effets de cette loi prenant fin en 2009, on observe un retour à des frais de perception de 3%, ce qui explique cette diminution de 33%.

Page 49
Groupe 1006000 Taxe professionnelle
Cellule 300

S'agit-il des jetons de présence de la commission?

Oui.

Page 53

Où se trouve le poste de Securitas qui allait retourner aux Grottes?

Il figure encore sous «Comptes de régie», puisque le budget a été déposé le 15 juillet. Ce sera corrigé.

Page 54
Groupe 1005030 Immeubles publics PA
Cellule 427

S'agit-il de la villa Moynier et que devient cette villa?

Cela a fait l'objet d'un accord entre le Canton et le Département fédéral des affaires étrangères. La Ville a cédé un droit de superficie. C'est l'Académie des droits humanitaires qui s'installera là-bas et les rénovations ont été prises en charge par le Département fédéral des affaires étrangères.

Il y aurait une éventuelle cession du Musée des sciences (villa Bartholoni) à la Confédération. Est-ce qu'on va continuer à céder à la Confédération des

lieux pour qu'ils soient occupés quelques jours par an, alors que normalement ils devraient être ouverts au public?

Le Conseil administratif n'a eu, à ce jour, aucune discussion de politique générale à ce sujet. Mais il faut tenir compte de l'incapacité de la Ville à assumer le fait d'avoir saisi ces endroits, parce que, pour ce qui est de la villa Moynier, elle était laissée à l'abandon. Le seul projet qui est arrivé devant le Conseil municipal n'a pas eu son aval… Récemment, on a vidé la villa La Concorde et elle restera probablement vide si on ne trouve pas une affectation qui semble adéquate pour le Conseil administratif et le Conseil municipal.

L'Union démocratique du centre n'entend pas que la Confédération s'installe dans la villa Bartholoni. Elle a fait acheter à l'Etat de Genève une villa un peu plus loin et l'Etat a ce bien sur les bras. Il a voulu vendre et cela a été refusé. De son point de vue, l'idée de M. Mugny n'était pas si saugrenue que cela (cf. Musée des instruments anciens de musique). A son avis, la Ville se fait mener en bateau par les fonctionnaires fédéraux.

La villa Moynier est valorisée en prestation en nature à la page 56.

Groupe 10015060 Salles communales

Que s'est-il passé pour voir apparaître une telle baisse au niveau des revenus et des charges?

Renvoi page 61.

Page 156

Un loyer était-il perçu pour la villa Moynier?

Non, puisqu'elle était vide.

Page 217

Il y a un total de + 5,5 postes, mais quand on regarde les pages de synthèse on ne voit rien?

Il manque un tableau (qui est distribué). Il s'agit notamment des cinq postes d'agents municipaux.

Fin des travaux de cette séance.

CP

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Le Conseiller d'Etat

Ville de Genève
Administration centrale
Reçu le: 22 SEP. 2009
Séance CA du: 23.9.9
Décision:
A traiter par:
Copies: SCA

DF
Case postale 3860
1211 Genève 3

Nréf. : DH/ez
Vréf. :

CONSEIL ADMINISTRATIF
Ville de Genève
Hôtel municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 GENEVE 3

Genève, le 17 septembre 2009

Concerne : Estimations fiscales

Monsieur le Maire,

A la suite des polémiques déclenchées par la décision de votre Conseil de ne pas prendre en compte dans le budget de la Ville de Genève l'impact des baisses d'impôts sur lesquelles le peuple se prononcera le 27 septembre, un second débat s'est ouvert quant à la décision de votre Conseil de ne pas actualiser les prévisions fiscales sur la base de l'avancement de la taxation au 30 juin.

Je me permets de vous faire parvenir un tableau récapitulatif rappelant les données transmises sur la base des situations au 30 mars, au 30 juin, qui vous sont connues, et au 31 août (élaboré le 16 septembre).

Sur le fond, je vous confirme que les autorités municipales restent responsables des prévisions fiscales et peuvent parfaitement, à leurs risques et périls, se fonder sur des hypothèses différentes de celles retenues par l'Etat de Genève.

Je vous rappelle également que les circonstances très particulières (crise économique et projets de baisse d'impôts) qui entourent la préparation du budget 2010 ont amené le département des finances à faire parvenir aux communes des estimations bien plus précocement que de coutume.

J'ai d'abord eu l'occasion de présenter lors de l'assemblée de l'ACG du 4 février l'état des travaux en commission fiscale sur les projets de lois fiscaux et leur conséquence sur le budget 2010, ainsi que les conséquences probables de l'aggravation de la crise en 2009.

A cette occasion, j'ai annoncé que je tiendrais régulièrement les communes informées de l'état de nos estimations (pour l'année en cours) et de nos prévisions (pour l'année n-1). La Ville de Genève a également écrit en date du 1er avril 2009 pour demander des informations susceptibles de lui permettre de préparer dans les moins mauvaises conditions possibles son budget 2010.

Les communes ont donc reçu le 12 mai des mises à jour des estimations et des prévisions qui prenaient en compte l'avance de la taxation, les résultats de la perception de l'impôt à la source et la dégradation des hypothèses de l'évolution du PIB en 2009 et en 2010.

Au mois de juin, plusieurs membre des exécutifs communaux et notamment le président de l'ACG nous ont fait savoir informellement qu'ils souhaiteraient recevoir plus rapidement qu'habituellement de nouvelles estimations. Le département des finances a donc fait parvenir le 10 août à toutes les communes des évaluations fondées sur la situation au 30 juin en détaillant l'impact de la réforme de la LIPP pour l'année 2010.

Comme vous pourrez le constater les estimations et les prévisions fiscales aboutissent à des résultats supérieurs à ceux fondés sur les données établies sur la situation au 31 mars. Cette amélioration tient avant tout à l'avance de la taxation sur les exercices 2007 et 2008. Les hypothèses retenues pour le PIB par le Groupe de perspectives économiques en juin 2009 étant plus sombres que celles du trimestre précédent.

Vous noterez que selon nos estimations et nos prévisions réactualisées à fin août, l'amélioration est proportionnellement importante pour l'impôt à la source (+14 millions) et l'impôt sur la fortune (+7,3 millions). En ce qui concerne l'impôt à la source, la différence tient à une très nette amélioration des résultats de la perception entre le mois de mars et le mois d'août, l'évolution sur les mois connus cumulée étant passée de -5% à +4%. Ce résultat a certes constitué une surprise mais il est en ligne avec l'évolution de la masse salariale au premier semestre qui a augmenté de 3%. Il s'agit en outre d'argent encaissé et non d'évaluation.

En ce qui concerne l'évolution de l'impôt sur la fortune, il est lié à la prise en compte d'indicateurs de la BNS sur la valeur de la fortune mobilière (liés donc aux marchés boursiers), indicateurs qui avaient amené le département des finances à abaisser d'un cinquième l'estimation de l'impôt sur la fortune en 2008.

Ces estimations vont encore varier sous l'effet de la poursuite de la taxation (20'000 déclaration par mois) qui rapproche les résultats estimés 2007 et 2008 de la réalité, des nouvelles estimations du PIB de la part du GPE et enfin des estimations réalisées chaque semestre par les principales entreprises à la demande de l'AFC sur leurs bénéfices 2009 et 2010. Il est vraisemblable que le GPE retiendra des chiffes légèrement plus favorables pour les exercices 2009 et 2010, mais il est possible, et le Conseil d'Etat a insisté sur ce fait lors de la présentation du budget de l'Etat de Genève, que les estimations des entreprises puissent être plus basses que celles de janvier sur lesquelles nous nous fondons actuellement.

Plus généralement, nous vous rappelons que pour les budgets, nous sommes contraints par le système postnumerando à fonder nos prévisions sur une estimation (2009) et une prévision (2010) ce qui induit une marge d'erreur importante. C'est la raison pour laquelle la méthodologie utilisée par les économètres est très conservatrice et constamment améliorée par l'analyse rétrospective sur les exercices 2002 et suivants.

Cette indispensable prudence se marque depuis 2006 par des estimations dans les comptes inférieures au résultat final de la taxation, qui génèrent d'année en année, des correctifs sur les exercices antérieurs, encore très élevés en 2009 (240 millions déjà au 30 juin). Les correctifs sur les exercices antérieurs ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une appréciation dans les projets de budget ce qui occasionne des différences sensibles entre le budget et les comptes, ce qui complique certes le travail du Conseil d'Etat et des exécutifs communaux.

Les économètres de l'AFC font de leur mieux pour recalculer les multiplicateurs qui nous auraient permis de minimiser les écarts sur les exercices 2007 et 2008, mais en conservant toujours une grande prudence.

***

En espérant que ces précisions vous seront utiles, je vous prie, Monsieur le Maire, de recevoir mes très cordiales salutations.

David Hiller

Annexe mentionnée

Impôts estimés pour la Ville de Genève, année fiscale 2010, en millions de francs

	mars	juin	août	août - mars
Personnes physiques	**496.1**	**515.5**	**530.0**	**+ 33.8**
PP IBO	362.6	381.0	382.3	+ 19.8
Impôt sur le revenu	329.9	341.1	342.4	+ 12.5
dont impact L10199	-34.5	-35.7	-35.8	- 1.3
Impôt sur la fortune	32.7	39.9	40.0	+ 7.3
PP IS + IPC	133.5	134.5	147.6	+ 14.1
Personnes morales	**151.7**	**158.5**	**159.9**	**+ 8.1**
Total impôts	**647.8**	**674.0**	**689.8**	**+ 42.0**

5.6 *Département de la culture*

Remarque du rapporteur général: Le rapporteur de la commission des arts et de la culture ayant intégré le contenu de la séance du 6 octobre 2009 au cours de laquelle la commission des finances a auditionné ledit rapporteur accompagné de la présidente de la commission spécialisée précitée, le rapporteur général a choisi d'intégrer la totalité dudit rapport sous le point 5.6 et non 8.

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner le projet de budget du département de la culture.

Rapport de M. Thierry Piguet.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

La commission s'est réunie les 17 et 24 septembre, ainsi que le 1er octobre pour traiter ce sujet, sous la présidence de Mme Christiane Olivier. La présidente et le rapporteur ont suivi l'audition du magistrat et de ses services, le 6 octobre à la commission des Finances, sous la présidence de Mme Frédérique Perler.

Que Mme Marianne Cherbuliez qui a assuré la prise de notes pour la CARTS et Mme Paulina Castillo soient vivement remerciées pour ce travail.

En préambule

Afin de simplifier la lecture du présent rapport, le rapporteur s'en tiendra à une liste très factuelle au sens large, indiquant les questions des commissaires et les réponses du Département de la Culture.

Les questions et réponses relatives à la séance de la commission des Finances sont incluses dans la présente structuration du rapport.

Audition de M. Patrice Mugny, Conseiller administratif en charge du Département de la Culture, accompagné de Mme Martine Koelliker et de M. Boris Drahusak, co-directrice et directeur, ainsi que Mme Virginie Keller, déléguée culturelle, de M. Gianni DOSE et M. Nicolas COMINOLI, collaborateurs.

M. MUGNY indique en préambule que le projet de budget 2010 est quasiment le même que le budget de 2009. Les mécanismes salariaux sont en place comme d'habitude, annuités ordinaires, demi-annuités, mais il n'y a pas d'indexation des salaires, puisqu'il n'y a pas de renchérissement. Ainsi, les mécanismes salariaux sont moins importants que d'habitude. Il en va de même pour les salaires gérés par la Fondation du Grand-Théâtre. Il n'y aura pas d'augmentation non plus.

Le magistrat nous fait déjà part de quelques modifications par rapport à l'année dernière :

- Cette année, sont inscrites dans les manifestations, la Fureur de lire et la MAC, en alternance avec la Nuit de la Science. Il y a donc des tournus et de légers différentiels, de ce fait, car les manifestations ne dépendent pas des mêmes rubriques et ne reçoivent pas toutes les mêmes subventions ;
- Quelques opérations neutres, comme des ajouts sur certains points et des diminutions ailleurs que nous verrons au fil de l'analyse du budget ;
  - Le département a effectué des transferts qui se compensent au sein de l'enveloppe globale : 30'000.- de plus au concours de Genève et 45'000.- au profit des théâtres de marionnettes contre 75'000.- qui étaient dédiés à l'achat des œuvres.
  - Augmentation de la subvention à la FAD (*Fondation d'Art Dramatique*) pour la Comédie et le Poche, de 47'500.- qui est compensée par une économie sur les fluides. Idem pour La Comédie et l'Usine. C'est une opération neutre qui incite les institutions à faire des économies d'énergie.
  - Diminution des charges du Grand théâtre de 1'500.- qui ont été affectés au Théâtre de l'Orangerie.
- Il n'y a qu'une dépense supplémentaire, se montant à 69'120.-, pour les emplois de solidarité aux bibliothèques municipales, en lieu et place des anciens ETC (emplois *temporaires cantonaux*). Auparavant, le Fonds de chômage couvrait un certain nombre d'emplois de solidarités. Aujourd'hui, la Ville paie un pourcentage de ces emplois qui s'élèvent de 3'000.- à 4'000.-.
- 100'000.- de plus pour les aides à la publication (non encore inscrits dans le présent budget), votés par le CM, qui a décidé de les enlever du FMAC *(Fond municipal d'art contemporain)* et ainsi de modifier ses statuts en fonction.
- Dernier correctif : il y a eu cette année 30'000.- de dépenses supplémentaires pour « la Ville est à vous ». Cette dépense sera ajoutée au budget 2010 et compensée par une diminution de la même somme dans les acquisitions des œuvres.

Questions générales

Constatation est faite de tout le travail entrepris par le Département de la Culture (*ci-après DC*) pour expliciter les dépenses, par missions et prestations. Puisque les commissaires ont une nouvelle vision sur la nature des dépenses de la Ville, il est logique qu'ils y passent du temps. Ces chiffres et données ne sont peut-être pas tous pertinents, mais ces nouveaux outils de travail donnent nombre de renseignements sur ce qui va où ; des données enfin politiquement exploitables.

➢ C'est la première année que les commissaires vivent sous le nouveau régime du personnel municipal, dans lequel le contrôle du stationnement est confié à des privés, soit la Fondation des parkings. Qu'est-il advenu des 60 agents municipaux désormais disponibles ?

➲ Sur les 60 agents municipaux, plus de 20 sont restés dans le domaine municipal de la sécurité et 8 sont maintenant gardiens dans les musées. Cela a évité au DC de devoir recourir à certains postes, par le biais de la Croix-Rouge notamment.

➢ A l'Etat de Genève, les Départements fournissent, pour les rubriques relatives aux subventions, les bases légales ou réglementaires. A la ville, il n'y a pas de bases légales, mais des bases conventionnelles ou contractuelles. Peut-on recevoir ces différentes bases pour lesquelles les subventions sont versées ?

Cette demande est d'autant plus pertinente que si les commissaires veulent un jour diminuer une ligne, il est bien de savoir sur quoi elle se base. Ils n'ont pas besoin de connaître tout l'historique d'une ligne, mais simplement de savoir si la Ville est liée contractuellement.

➲ S'il y a des conventions ou des règles, le DC peut le signaler. Il n'y a parfois pas de texte et le versement de la subvention se fait par tradition.

Par ailleurs, il y a plusieurs statuts différents à l'Etat, depuis qu'ils ont voté la LIAF (*loi sur les indemnités et aides financières*) : les subventions de plus de 200'000.- doivent faire l'objet d'un arrêté du CE et d'un PL voté par GC, alors que les subventions inférieures à 200'000.- ne requièrent qu'un arrêté du CE. A la Ville, pour juger de la légalité ou du bon montant d'une subvention, il y a la volonté du CM, lequel est maître de son budget. Un certain nombre de subventions ont été votées par le CM, sur la base de projets artistiques estimés financièrement. A chaque fois qu'une subvention est octroyée, il y a toujours un projet artistique, puis un plan financier ; une commission d'experts choisit les projets, lesquels sont ensuite évalués en cours d'année et font l'objet d'un rapport d'activités et d'un rapport aux comptes, évalués par le DC et le service comptable. La LIAF, loi qui a été copiée sur les conventions du DC, n'existe donc pas en Ville. Cela dit, le CM vote certaines subventions en se basant sur les besoins de certaines institutions, à un moment donné. De fait, tous les crédits de plus de 200'000.- sont au budget.

Le paradoxe fait que, parfois, ceux qui sont le plus protégés sont ceux qui ont une ligne au budget et pour lesquels il est alors difficile de revenir en arrière. Depuis quelques années, plutôt que d'avoir des lignes au budget pour chaque institution, l'idée est de mettre des conventions en place. Celles-ci ancrent moins fortement les subventionnés dans le budget de la Ville, mais représentent une protection et un cadre légal tout de même très clair pour les institutions. Annexe1

➢ Le CM a reçu une PR pour un crédit budgétaire supplémentaire concernant la location d'un théâtre durant les travaux au théâtre de l'Orangerie. Or, ce crédit ne fait pas partie des correctifs budgétaires, alors qu'il s'agit d'un crédit de fonctionnement.

➲ L'Orangerie a mis de l'argent de côté au fil des années en prévision de la location de la tour Elisabethaine durant les travaux, afin de pouvoir continuer sa programmation. Malheureusement les travaux ont pris du retard et il faudra louer la tour une deuxième année. Or, l'argent n'avait pas été mis de côté par le théâtre pour cette deuxième année. Cela dit, il s'agit d'un crédit d'investissement, c'est pourquoi il ne figure pas dans les correctifs apportés au budget de la Culture. Il figurera dans le budget du département 2 qui est celui qui va louer la tente.

Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010

Page II-145

➢ Pourquoi le terme « flux des subventions » est employé.

➲ Le DC se place dans la problématique du contrôle de gestion. Il s'agit de voir comment le flux est le mieux géré d'un point de vue administratif. Le contrôle financier a presque fini de lancer une enquête sur les services qui subventionnent, soit principalement les départements III et V, pour arriver à une doctrine quelque peu unifiée au niveau de la Ville de Genève. Cela a amené le DC à reformuler, en accord avec le contrôle financier, les niveaux de contrôle des subventions qu'il avait déjà présentés il y a quelques années. Il conclut que la demande du contrôle financier est d'avoir plus de qualitatif et moins de quantitatif.

➢ Il y a donc une amélioration du contrôle des subventionnés ?

➲ Tel est effectivement le cas. Les départements souhaiteraient également avoir quelque chose de totalement unifié.

➢ Que fait la Passerelle d'observation des publics (POP) et comment fonctionne-t-elle ?

➲ La POP, qui ne compte pour l'instant qu'une personne, sortie des MAH en raison de ses compétences, a fait une première enquête de satisfaction sur la manière dont les gens ont été accueillis au Muséum et à la Bibliothèque de Genève. La plupart des enquêtes se font par des stagiaires à l'entrée des musées. Pour le moment, la POP et ses collaborateurs :

- ont validé un référentiel, qui a été lancé à Bâle et Lucerne. Ils vont donc faire un premier test au niveau des MAH. Lorsqu'ils auront fait le bilan du questionnaire, ils vont l'étendre sur toutes les institutions ;

- travaillent avec le service de la promotion culturelle et les conseillers culturels sur la problématique de l'accessibilité au public, soit une enquête sur la carte 20 ans/20 F, pour voir qui elle touche ou ne touche pas et comment il est possible de toucher plus de public;
- imagine en collaboration avec le DIP comment intégrer plus de culture dans le parcours scolaire de l'élève, en relation avec le plan d'études romand.

➢ Concernant la rénovation du BAC, où en est-on sur la politique de dépollution ?

➲ Cela fera partie de la rénovation complète, figurant au 5ème PFI, et qui va faire l'objet d'une demande de crédit, que le département II. L'objectif, en 3 points, est premièrement de rénover l'enveloppe thermique, dont le crédit a été refusé en 1990 par le CM. Le 2ème volet concerne la dépollution des sols et, le 3ème, le réaménagement définitif des espaces libérés par le musée Jean Tua. Les choses prennent du temps, en raison des procédures auxquelles ils sont soumis. Le chantier ouvrira dans 2 ou 3 ans. Il n'est pas utile d'ouvrir un chantier pour la dépollution seule, car cette opération nécessite de confiner tous les espaces. Il va falloir travailler par tranches car il n'est pas possible de vider d'un coup tout le bâtiment. Cela va être complexe et délicat.

Cela dit, le DC a demandé à l'OCIRT *(Office cantonale de l'Inspection sur les relations de travail)* s'il y existe un danger pour les personnes travaillant dans le bâtiment. La réponse est négative. Actuellement, tout est entre les mains du département II

➢ Peut-on avoir le document d'orientation sur le positionnement et les missions des musées municipaux et l'organigramme, cités dans les objectifs ?

➲ Le document a été validé, donné à la presse et est disponible sur internet. L'organigramme est en train de se faire, avec le nouveau directeur, et sera montré à la commission du personnel d'ici décembre. Annexe 2

➢ Si le Musée d'histoire des sciences (MHS) est transféré dans l'ancien bâtiment du Musée de l'horlogerie, à quoi sera réaffecté l'actuel bâtiment du MHS ?

➲ Le Musée de l'Horlogerie coûterait 11 mios si on voulait le rénover en le mettant aux normes de sécurités, demandées par les assurances. C'est pourquoi le DC a eu l'idée de transférer le Musée de l'horlogerie dans un bâtiment sécurisé : le MAH. Dès ce moment, il serait judicieux de mettre le MHS dans l'ancien bâtiment du Musée de l'horlogerie (une étude de faisabilité est en cours, les résultats seront disponibles cet automne). La Confédération et l'Université ont demandé de pouvoir utiliser le bâtiment actuel du MHS. La villa Bartholoni deviendrait un lieu de séminaire pour les HES. La Ville a dit qu'elle acceptait, pour autant que tous les frais soient pris en charge par la Confédération et l'Université, puisque ce

sont eux qui demandent ce transfert. Les tractations sont en cours. Si cela se fait, la Confédération et l'Université devront, à leurs frais, restaurer le Musée de l'horlogerie. Le MHS y serait alors transféré. Un accord sur l'utilisation ponctuelle de la villa Bartholoni serait conclu, notamment pour les manifestations publiques telles que la Nuit de la science. Ce bâtiment resterait propriété de la Ville et ferait partie de la Genève internationale.

➢ S'agissant des dépôts qui concernent plusieurs institutions et sont problématiques, ne serait-il pas possible de concentrer tous les besoins dans un seul grand dépôt ?

➲ Cela n'est pas possible. Le dépôt sous Artamis, s'il est voté, pourra accueillir toutes les œuvres importantes sur les 2 mios d'œuvres des MAH, une partie des œuvres de la Bibliothèque de Genève et les 75 000 objets du MEG, ainsi que ceux du FMAC. Il sera impossible de travailler dans ce dépôt, car, si l'hygrométrie est bonne et la sécurité maximale, puisqu'il n'y a qu'une entrée, les conditions de travail ne le sont pas. Il n'est pas possible de mettre les ateliers de décors de la nouvelle Comédie là-bas, en sous sol, car les gens ne seront pas autorisés à y travailler.

En accord avec l'association pour la nouvelle Comédie et si le vote est accepté, une partie des locaux de travail va se trouver sur le site de la gare du CEVA aux Eaux-Vives, mais une partie des constructions de décors se fera en dehors de la Ville. En effet, le dépôt des décors en Ville de Genève coûterait beaucoup trop cher sur le territoire de la ville. Ce que veulent les gens de l'association de la nouvelle Comédie est de trouver sur place un vrai lieu de travail, de fabrication des décors. Le dépôt peut largement être extramuros. La pollution engendrée par la délocalisation des décors resterait minime. Annexe 3

➢ Concernant les expositions dans les musées ou les spectacles, est-ce que le DC va avoir comme critères possibles celui de la participation et de la satisfaction du public ?

➲ Au MAHs, nombreux conservateurs, trop centrés sur eux-mêmes, faisaient des expositions plus pour eux que pour le public, alors que le sens même d'une exposition est qu'elle soit compréhensible pour le grand public, qui doit avoir envie de venir. Cette façon de faire perdurant depuis des années, c'est toute une mentalité qui doit être changée.

Le Muséum a du succès, pas uniquement parce qu'il y a des animaux, mais parce qu'ils ont fait un gros travail régulier, notamment au niveau du jeune public.

Les musées, qui ont réagi le plus violemment contre l'audit des MAHs, sont ceux qui avaient exactement le même problème que ces derniers, à savoir qu'ils n'évoluaient pas. C'est pourquoi, dans le nouvel organigramme des MAHs, il y

aura une grosse partie tournée vers le public. De plus, des postes dans le domaine de la communication vont être créés.

Concernant les salles de spectacle, celles-ci ont un succès énorme. Les chiffres montrent que les crédits jeunes explosent, de même que les prêts en bibliothèques qui marchent bien pour les jeunes. Cet été, les manifestations diverses en plein air ont également été fortement fréquentées.

➢ Quelle sont relation du DC avec l'Université ?

➲ Dans le domaine scientifique, plusieurs personnes de l'Université collaborent avec la Ville. Le Jardin botanique, par exemple, est un lieu de travail et de recherche ; les collaborateurs de l'Université viennent y travailler et le conservateur du Jardin Botanique est professeur ordinaire à l'Université. S'agissant du Muséum, des professeurs de l'Université y travaillent comme conservateurs.

Concernant l'aspect financier de cette collaboration, il existe une commission qui règle cela.

Par exemple, dans la collaboration entre la Bibliothèque de Genève et les bibliothèques de l'Université ; les prestations RERO *(REseau ROmand des bibliothèques de Suisse occidentale)* sont assurées par l'Université et la Ville paie pour cela et, inversement, l'Université verse de l'argent à la Ville pour la Dîme du livre. Il y a surtout une concertation par rapport à la politique d'acquisition aux pôles de recherche et de conservation. L'objectif est de profiler la Bibliothèque de Genève comme étant le pôle patrimonial, alors que les bibliothèques de l'Université répondent essentiellement aux demandes des chercheurs et s'orientent plus vers le numérique. L'idée est de mettre en place un cadre de collaboration avec une commission mixte effective début 2010.

➢ Où en est le réaménagement du rez-de-chaussée du BAC ?

➲ Il est clair que le MAMCO veut avoir tout le bâtiment. Il a déjà reçu des parties supplémentaires, mais n'est toujours pas content. La direction du MAMCO ne comprend pas que le FMAC soit encore là et aurait voulu que le Centre de photographie soit déplacé.

Page II-146

➢ Au niveau de la rubrique 24, « Mise en oeuvre de la politique d'attribution des subventions», on constate une diminue de 30'000.-. Est-ce que cela concerne les charges du personnel ou le support ?

➲ Dans la comptabilité analytique, les charges de support (frais généraux) sont réparties entre les différentes missions du service en fonction du total des

charges de chaque mission. Vu que les charges de personnel du service diminuent en 2010, en raison de la fin des mandats extérieurs liés au Musée d'art et d'histoire, le total des charges de la mission 2 diminue. Ainsi, la répartition des charges de support pour la mission 2 passe de 11.5% en 2009 à 8.7% en 2010. Il en résulte une baisse de 31'100.- pour la prestation 24.

➢ A quoi est due l'augmentation sur les chiffres globaux entre les comptes 2008 et le projet de budget 2009, faisant passer les comptes de 3'101'100.- à 3'754'900.- ?

➲ Le total passe de 3'101'100.- francs aux comptes 2008 à 3'754'900.- francs au budget 2009. Cette augmentation s'explique essentiellement par la nouvelle ligne des achats d'œuvres d'art et collections (250'000.- en 2009) et par l'augmentation de la nature comptable 318550 «Prestations pour services divers» concernant les emplois de solidarité (453'600.- en 2009).

Page II-147

➢ Que regroupent effectivement le terme de « supports » ?

➲ Il s'agit d'un travail général effectué pour l'ensemble de l'institution. Ce support ne peut donc être défini de façon spécifique et les charges inhérentes établies précisément par secteur.

➢ Constatation est faite que l'information est très large, car elle comporte des postes détaillés, et n'est valable que si les chiffres de l'année précédente y figurent, ceci afin de pouvoir établir des comparaisons et voir où l'accent a été mis, ce qui n'est hélas pas le cas pour l'instant.

➲ Les informations en page II-147 n'ont pas beaucoup de sens, en tant que telles, mais figurent dans ce document, car elles ont été demandées par le CM.

Page II-151

➢ Que signifie le 2ème paragraphe ?

➲ Le domaine art et culture comprend le service administratif et technique, le service aux artistes et acteurs culturels et le service de la promotion culturelle. Ces services essayent de faire en sorte de développer entre eux des complémentarités plus fortes.

➢ Quelles salles sont concernées par le paragraphe 3 et est-ce que le propos énoncé signifie que s'il n'y a pas le personnel nécessaire, alors il n'y a pas de spectacle ?

➲ Oui. L'exemple des ateliers de décors est probant. Ces ateliers n'arrivaient plus à répondre à tous les besoins des théâtres. Il leur a donc été rappelé qu'ils étaient d'abord au service de la Ville de Genève. On leur a demandé de ne plus fournir de prestations aux théâtres hors les murs, avant d'avoir répondu aux diverses sollicitations de la Ville, comme par exemple pour la Fête de la musique.

➢ Est-ce que le terme « manifestation » ne serait pas plus approprié que celui de «spectacle» ; il rendrait ainsi le propos plus clair ?

➲ Oui.

➢ Il est indiqué dans les objectifs, que le DC souhaite développer la vente des billets de spectacle par internet. Mais le nombre avancé de 50 billets par mois semble trop faible pour se lancer dans une telle pratique.

➲ C'est un vieux rêve de pouvoir vendre des billets par Internet pour toutes les salles que le DC gère. Il s'agit pour l'instant d'un objectif en cours. Le chiffre avancé de 50 n'est qu'un indicateur qui va permettre au DC de faire des tests. L'idée serait de faciliter la gestion de la billetterie et des entrées. Par exemple, la Compagnie Confiture au Petit Casino a des difficultés à gérer l'entrée des spectacles, car un certain nombre de personnes n'achète pas son billet par avance mais le soir même. L'idée serait que ces personnes puissent le faire par internet, éventuellement le jour même, afin de désengorger les entrées.

Page II-157

➢ Que signifie « une nouvelle identité iconographique » ? Quel est son coût ?

➲ Il s'agit de photographies des musées et salles de spectacle du DC (vues extérieures et intérieures) – Victoria hall, Alhambra, Petit Casino, tous les bâtiments des Musées d'art et d'histoire, des Conservatoires et jardin botanique, du Musée d'ethnographie, de la Bibliothèque de Genève, etc. Une série de photos a déjà été réalisée il y a plus de cinq ans par M. Gérard Pétremand. Ces photos sont depuis utilisées dans nos différentes brochures, sur le site internet du DC, etc. Il est donc prévu de réaliser une nouvelle série de prises de vue. Ces nouvelles photographies seront utilisées pour nos brochures et le site internet.

Le coût pour la réalisation de cette série de photographies est de 16'000.-. C'est le coût approximatif du mandat pour la personne ou l'agence qui réalisera ce travail. Une offre sera demandée en temps voulu.

➢ Qu'est-ce c'est que cette campagne de promotion des nouvelles identités visuelles pour la musique ?

➲ Tous les trois ans, on change de graphiste (mise au concours) pour les affiches de la Fête de la Musique.

➢ Que « sera » le festival Poésie en Ville ?

➲ Ce festival existe déjà et marche bien. C'est une nouvelle campagne de promotion qui « sera » mise en œuvre, une promotion plus importante, car la Suisse romande compte un certain nombre de poètes qu'il convient de mettre en valeur. Il y a en effet, pour une telle manifestation, un public assez large, intéressé par la poésie ou sa découverte.

➢ Dans les objectifs est inscrite la réalisation d'une nouvelle brochure sur les bibliothèques diffusée à 10 000 exemplaires. Ce chiffre semble trop petit ou trop grand pour une véritable promotion.

➲ L'idée est d'aller chercher des gens qui ne viennent pas dans les bibliothèques. Des personnes dans les autres lieux du quartier concerné.

➢ Est-ce que l'objectif consistant à assurer une meilleure information aux artistes concernés par les aides à la création est en corrélation directe avec celui de la page II-145, consistant à améliorer la gestion et le contrôle des subventions ? Plus précisément, est-ce que cette amélioration de l'information consiste à la création du fameux guichet unique proposé par le RAAC ?

➲ Un petit document, édité au DC, présente les diverses possibilités de subventions ; il n'a pas toujours été fait de concert avec le service aux artistes et acteurs culturels. Maintenant, il y a une véritable volonté de collaboration et de produire des documents utilisables par les conseillers culturels. Leur souci est d'être le plus utile et le plus compréhensible possible, dans ce qu'ils font et proposent. Le document étant ancien, il s'agit de le réactualiser. Cela n'a rien à voir avec le RAAC.

➢ Qu'est-ce que « le produit culturel commercial » ?

➲ Il s'agit de faire une analyse comparative de différentes campagnes de communication. Le DC va analyser de quelle manière communiquent les producteurs de produits culturels marchands, comme les grosses comédies musicales, les productions cinématographiques grand public, les événements qui sont généralement produits au stade de la Praille ou à l'Arena. Ceci doit permettre une prise de recul par le biais de l'analyse et éventuellement un repositionnement des stratégies de communication du Service de la promotion culturelle.

Page II-158

➢ On remarque qu'il y a une augmentation du budget de la promotion culturelle et une baisse des charges, par rapport aux personnes âgées et aux populaires. Comment expliquer cette baisse ? Quelles sont les incidences sur les missions du DC en faveur de ces personnes ?

➲ Cela correspond simplement à la réalité. Constat est fait que les aides sur des billets d'entrées meilleurs marchés sont dans une impasse. La Ville met déjà l'essentiel du budget et l'Etat n'apporte qu'une petite aide. La Ville offre des billets moins chers pour toutes les personnes qui habitent hors de la Ville et également pour tous les spectacles se déroulant hors de la Ville, cela bien au-delà de la participation de l'Etat. Les communes devraient participer à cette subvention, mais ne le font pas. Comme la Ville ne veut pas augmenter sa participation, elle a écrit aux communes pour qu'elles délient leur bourse. Si elles refusent, le DC ne subventionnera plus les spectacles hors de la Ville de Genève ou demandera un certificat de domiciliation. Concernant les personnes âgées, la baisse est dérisoire.

➢ Faut-il comprendre que le DC privilégie l'information pour les jeunes, par rapport aux personnes âgées ou aux populaires. ?

➲ La clé de répartition a changé entre le budget 2009 et le projet de budget 2010, cela ne signifie pas qu'ils vont moins s'occuper des aînés par rapport aux jeunes. Les associations faîtières qui s'occupent des personnes âgées, sont réunies 2 fois par an pour recevoir cette information.

Pour les billets jeunes, le DC reçoit le décompte de chaque institution. Il y a donc une vraie gestion au quotidien de ce type d'aides, par le service de la promotion culturelle. Pour les populaires et les personnes âgées, les associations concernées gèrent un certain nombre de billets. D'où la différence de moyens mis en œuvre pour les différentes catégories.

Une légère augmentation apparaît en regard de l'amélioration des mesures faisant l'objet de campagnes de communication (ce fut le cas pour le chéquier culture en 2009, ce sera le cas pour les mesures en faveur des jeunes en 2010). La carte « 20 ans - 20 francs » fera l'objet de campagnes de communication ; cela implique d'affecter des ressources humaines et financières.

2	Missions en faveur du public	546.5
21	Personnes âgées	353.6
22	Populaires	85.9
23	Jeunes	107.1

Les montants de la mission 2 se composent, d'une part, de frais généraux (support: fournitures de bureau, entretien, photocopies, téléphones, etc.) et de frais spécifiques (impressions diverses, annonces publicitaires, cachets, etc.) et, d'autre part, de la répartition du personnel (en fonction de clés de répartition exprimées en pourcentage) alloués aux prestations.

Page II-162

➢ Comment sont constituées ces commissions de préavis, et comment fonctionnent-t-elle dans l'application de la politique culturelle et la gestion des subventions en francs ?

➲ Les commissions de préavis sont composées de personnes nommées, qui n'ont, en principe, pas d'intérêt dans la chose. Ce sont des personnes de la profession, reconnues en tant que telles ou des personnes passionnées, qui ne restent généralement pas plus longtemps qu'une législature. Elles ne peuvent jamais demander quelque chose pour elles-mêmes.

La décision de la commission concernée est transmise au magistrat qui, finalement, tranche sur ces budgets. Il reconnaît que parfois, lorsqu'il reçoit une réponse à 4 contre 3 de la commission, il ne lui est pas simple de décider. Il y a un côté un peu arbitraire, par exemple s'il reste de l'argent pour 2 événements et qu'il faut trancher pour un seul.

Les séances de commissions de préavis coûtent de 300.- à 500.- en fonction du nombre des dossiers à étudier. La séance peut durer de 3 à 5 heures et les commissions se réunissent 2 à 3 fois par an. Les commissaires sont au nombre de 3 à 5 par commission. Il y a des tournus au bout de 4 à 5 ans. Mais il est parfois très difficile, par exemple en danse, de trouver des personnes qui connaissent bien le milieu et qui ne travaillent pas dans le domaine.

Toutes les données relatives aux commissions d'attribution sont publiées sur le site, tant au niveau des critères d'attribution, du fonctionnement des commissions, que du nombre des commissaires dans chaque commission.

➢ Qu'est-ce que le « SCAI en Ville » ?

➲ Le SCAI (*Service des classes d'accueil et d'insertion*) est un établissement de l'enseignement post-obligatoire, consacré aux jeunes en difficulté. Le projet consiste à favoriser l'intégration de ces jeunes par des stages dans l'administration publique. Le SAAC a décidé de s'engager dans ce projet et a pris, cette année, un jeune avec qui cela s'est fort bien passé.

➢ Le Service des ressources humaines de la Ville de Genève a édité une publication faisant apparaître diverses statistiques liées aux stagiaires, apprentis, étudiants d'été, employés dans chaque département. Peut-on prendre connaissance de ce document ?

➲ Voir le tableau de synthèse 2008. Annexe 4. Par ailleurs le document « Bilan social des ressources humaines 2007 » est à disposition des Conseillers et conseillères municipaux.

➢ Compte tenu du nombre de subventions servies par le DC, existe-t-il une procédure-type pour l'octroi de subventions ?

➲ Dans tous les secteurs, il y a des formulaires avec des projets, qui doivent être chiffrés. Une fois que le formulaire est rempli et que le dossier est constitué, il est envoyé à une commission présidée par un conseiller culturel, qui examine la demande. Il y a des critères précis d'attribution, publiés d'ailleurs sur le site internet. Les gens débattent et font un choix, lequel est ensuite proposé au magistrat. Le seul secteur qui ne connaît pas ce système est le domaine du livre, car ce sont des aides à l'éditeur, et pas à des ouvrages. De plus, le fonds interdisciplinaire, créé il y a un an par le CM est un peu particulier. Là, la commission fonctionne depuis le mois d'avril 2009. Avant cela, quelques attributions ont été faites sans préavis de la commission mais d'un ou 2 conseillers culturels seulement.

Annexe 5.

Page II-163

➢ Que signifie l'objectif « Développer les collaborations au sein du domaine art et culture » ? Est-ce un indicateur concernant le nombre de séances de coordination ?

➲ Il y a déjà des réunions au niveau des chefs de services et des conseillers culturels. Cela dit, il semble essentiel d'inscrire des séances plus régulièrement. Prenons l'exemple des rencontres entre les régisseurs et les conseillers culturels qui ont permis d'échanger sur l'adéquation entre les conventions de subventionnement, et l'utilisation des salles par les conventionnés. Dans ce cas, l'instauration de ces séances régulières a permis aux uns et aux autres de mieux saisir les différents besoins, de pouvoir les comprendre et ainsi d'anticiper les problèmes.

➢ Qu'est-ce qu'on entend par « nouvelles activités à St Gervais ? »

➲ Philippe Macasdar, directeur du théâtre de St-Gervais, mène une réflexion depuis 3 ou 4 ans sur l'avenir de ce Théâtre, voire une extension sous la forme d'une Maison de la littérature. Après la décision du CM en décembre dernier d'attribuer le budget du CIC aux différents organismes de BAC et de répartir les actions et compétences du Centre de l'Image Contemporaine, un groupe de travail a été constitué pour se pencher sur un projet pour l'ensemble du bâtiment de St-Gervais. Le nouveau concept est quasiment à bout touchant et sera soumis dès décembre au conseil de Fondation. Le poste de directeur sera ouvert au début de l'été prochain, pour remplacer M. Macasdar qui part dans deux ans. Il participera donc au choix de son successeur qui devra mettre en œuvre ce projet.

➢ Si le conseil de Fondation ratifie ce projet, qui est extrêmement intéressant, ce sera le projet personnel de M. Macasdar. Mais est-ce que ce projet va engen-

drer des coûts supplémentaires? Et est-ce qu'un conseil de Fondation de 15 personnes sera toujours pertinent ?

➲ Philippe Macasdar s'est engagé clairement, devant le conseil de Fondation, à partir dans deux ans. Il est évident qu'en 2011, on demandera un effort financier supplémentaire pour St Gervais, mais il restera modeste. Quant au conseil de Fondation, le magistrat est favorable à ce qu'il n'y ait qu'un seul conseil de Fondation pour l'ensemble du théâtre à Genève.

➢ Que veut dire : « faire connaître la médiathèque du FMAC grâce à des événements publics» ? Est-ce que cela a un rapport avec la Fureur de lire ?

➲ Aucun rapport. La médiathèque du FMAC est celle qui existait à St-Gervais. Actuellement, M. LAMUNIERE, mandaté par le DC et le FMAC, est en train de mettre à jour cette médiathèque, pour qu'elle soit accessible au public, cela dès décembre. Il faut toutefois obtenir les accords des auteurs pour la diffusion et vérifier à qui appartiennent effectivement les droits. Dès l'année prochaine, des projections et des conférences permettront de faire connaître la collection.

➢ Comment le FMAC va-t-il s'organiser avec le personnel en place s'il doit ouvrir sa médiathèque, mettre à disposition ses locaux, avoir de nouvelles missions, etc. ? Est-ce qu'il va falloir réexaminer les statuts, puisque cela n'est pas prévu en tant que tel, dans les statuts actuels ? *(Suggestion est faite que la CARTS revoie les statuts du FMAC avec ses nouvelles missions).*

➲ Le CM a décidé du principe des nouvelles missions, soit du nouveau règlement du fonds et de la manière dont il va fonctionner. C'est le DC qui va décider de l'exposition ou de la gestion choisie dans les divers domaines. Ce qui apparaît ici correspond aux missions voulues et décidées par le CM. Pour plus de précisions, le fonds est alimenté par l'attribution des pourcentages sur les crédits d'investissements votés par le CM. Cela correspond aux missions votées par CM en décembre dernier. Par ailleurs, le FMAC en tant qu'entité administrative, gère du personnel, s'occupe des missions de gestion de la collection et a un budget y relatif. A la collection actuelle s'est ajoutée celle du fonds Iten, qui va être valorisée à travers la médiathèque.

➢ Où en est la salle de projection du BAC ?

➲ Les projections se feront dans la médiathèque et la salle de projection est déjà opérationnelle au rez-de-chaussée. Le minimum a été entrepris afin de pouvoir obtenir l'autorisation nécessaire pour des projections à titre provisoire.

➢ Quelles seront les nouvelles missions du CAC Voltaire, lesquelles doivent être redéfinies ? Des rumeurs parlent de licenciement.

➲ Il y a quelques années encore, des directeurs d'institutions et de fondations restaient jusqu'à un âge avancé dans lesdites institutions. Certaines personnes ont accepté de se retirer, en raison de leur âge, mais le directeur du CAC Voltaire n'a pas voulu quitter cette fonction. Maintenant que le départ du directeur est programmé, l'association va voir ce qu'elle va faire avec ses locaux, car en décembre 2010, va se mettre en place la Fondation romande du Cinéma dont le siège sera à Genève. Le CAC Voltaire n'aura alors pas exactement la même fonction, mais rien n'est encore décidé. Il faut savoir que le cinéma reste le seul secteur, dans lequel le DIP est « leader », par rapport à la Ville, puisque l'Etat verse une subvention considérablement plus élevée.

➢ Le personnel administratif du CAC a informé des commissaires qu'il serait licencié à la fin de l'année. Une information doit être transmise à ce personnel, indiquant que cela n'est pas une décision de la Ville.

➲ Il s'agit d'une association et que, de ce fait, la Ville ne peut décider de licenciements. Un courrier sera envoyé pour leur signifier que la Ville n'a pas pris pareille décision. Elle a juste demandé le départ du directeur M. NOGUEIRA.

➢ N'y a-t-il pas de date butoir, pour prendre sa retraite ?

➲ La Ville a essayé d'introduire une limite à 12 ans de fonction pour les directeurs de théâtres, mais il est difficile de faire entrer cela dans les mœurs. Elle souhaiterait introduire quelque chose sur l'âge de la retraite dans les conventions avec les associations.

➢ Qu'est-ce qu'est ce nouveau projet de collaborations transfrontalières ?

➲ C'est un projet lié à l'ADC.

➢ Comment se passe la gestion des fonds Interreg *(collaborations transfrontalières)* ?

➲ Il faut savoir que les collectivités suisses ne peuvent pas bénéficier des fonds Interreg puisque la Suisse ne fait pas partie de l'UE. On a la chance d'être dans une zone transfrontalière où il y a beaucoup de projets de part et d'autre de la frontière. Le théâtre Baulieu d'Annecy, la Ville de Genève et le théâtre St-Gervais se sont mis ensemble pour faire un festival qui se déroule dans ces trois lieux. Plusieurs centaines de milliers d'euros ont été versés pour cette manifestation et proviennent du fonds Interreg. La condition étant que tous les partenaires participent financièrement. La Ville et L'Etat ont mis 25'000.- par année sur trois ans et ainsi, ils ont pu bénéficier de ces fonds Interreg, qui ne sont pas gérés par les collectivités publiques, mais par le Ministère des affaires étrangères.

➢ Le « SAAC participera aux discussions sur la politique culturelle dans le cadre du RAAC ». Y a-t-il donc une suite ?

➲ Oui, le RAAC veut continuer à travailler avec le DC.

➢ Par rapport aux ateliers et locaux d'artistes, quels espaces supplémentaires sont-ils prévus ?

➲ Le CM va voter prochainement sur la rue François-GRAST (*motion envoyée directement au CA le 3 octobre 09, ndr.).* Mais nous devons poursuivre nos recherches pour trouver d'autres locaux ailleurs. Le projet d'associer plusieurs communes pour réaliser un grand espace est toujours d'actualité. Un sous-groupe a été constitué et un mandat a été confié à un architecte pour qu'il prospecte les possibilités, notamment dans les zones industrielles. Ils n'ont toutefois pas encore de résultat à ce sujet.

Le fonds intercommunal a décidé d'octroyer un million au groupe de concertation culturelle, pour qu'il ait les moyens de retribuer ce genre de mandats.

➢ Sur le total de 34.2 mios de subventions versées par le SAAC, 9.5 mios vont à l'OSR, soit plus du quart. Or, l'OSR a une activité symphonique, et une activité d'orchestre de fosse au Grand-Théâtre. Quel est le coût de chaque prestation et le nombre des prestations données à Genève, respectivement au Victoria Hall et au Grand Théâtre, également sur Vaud, sachant que l'OSR est majoritairement subventionné par Genève, Ville et Canton ?

➲ Dans la convention entre la Ville et l'OSR du 21 décembre 1976, l'« unité de service par musicien » (USM) représentait un service d'orchestre accompli par un musicien de l'OSR pour une des prestations orchestrales dues à la Ville. Ainsi, par exemple, le Grand Théâtre bénéficiait de 170 services pour un effectif moyen de 62 musiciens, soit 10'540 USM.

En 1995, la convention de 1976 a été dénoncée. Depuis lors, la notion d'USM n'a plus cours. Notons également que cette unité n'était pas utilisée dans la convention entre l'OSR et la RSR, et que le Canton n'avait tout simplement pas de convention avec l'OSR.

Depuis 2002, c'est une convention de subventionnement tripartite qui lie la Ville, le Canton et l'OSR.

Concernant le coût des prestations de l'OSR au Grand Théâtre, au Victoria Hall et à Lausanne, la question a été transmise à l'OSR. Annexe 6 et 7.

Il faut savoir qu'un concert coûte environ 100'000.-. Cette somme inclut les frais fixes de l'orchestre, répartis sur le nombre total de concert. Concernant les prestations de l'OSR sur Vaud, l'Etat de Vaud donne 240'000.-. Si l'OSR fait 8 ou 9 concerts par an à Lausanne, celle-ci ne donne rien. D'autres institutions vaudoises mettent des sommes assez importantes pour l'OSR, à hauteur totale de 800'000.- ou 900'000.-. La Ville pourrait retirer 500'000.- sur la subvention

qu'elle accorde à l'ORS, si ce dernier continue à se produire sur Vaud. La situation est complexe et ne se réduit pas à ce que verse l'Etat de Vaud : l'ensemble de l'argent mis par les partenaires vaudois couvre les frais de déplacement uniquement, mais non la part des frais fixes de l'OSR. Ce n'est pas normal. Le DC étudie des mesures de rétorsions à l'encontre de l'Etat de Vaud, qui trouve normal de ne quasiment rien payer, tout en obtenant des prestations. Leur argument est qu'il verse 2.5 mios à l'Orchestre de chambre de Lausanne et qu'il n'y a pas de raison de verser beaucoup plus pour la musique.

➢ Comment participent les communes au financement des institutions importantes, telles que l'OSR ou le Grand Théâtre, par exemple ?

➲ Cette participation des communes augmente, petit à petit. Elle est désormais de 2 mios pour le Grand Théâtre, rien pour l'OSR.

S'agissant des bibliobus, il y a eu des modifications et les frais inhérents aux déplacements dans les communes sont maintenant entièrement payés par ces dernières.

Contrairement à l'Etat, qui s'est pour l'instant retiré du MEG, le comité de l'ACG a décidé de faire passer la participation des communes de 7 à 7.5 mios pour l'agrandissement du musée.

➢ Que représentent les « domaines novateurs » ?

➲ Le DC va essayer de monter la première convention de subventionnement sur des projets culturels de proximité avec l'association Terra Incognita, le Bureau de l'intégration et certaines communes.

➢ Arriverait-on à imaginer à Genève une manifestation semblable à la Nuit Blanche, qui est organisée par la Ville de Paris, en exposant des œuvres dans les espaces publics ?

➲ Ce serait effectivement intéressant. D'ores et déjà, on est sorti de l'étroitesse de certains musées et on a réussi à créer du lien entre l'art contemporain et un public un peu plus populaire. La manifestation de la Rue des Bains fonctionne à merveille, mais si on voulait transposer une manifestation comme la Nuit Blanche à Genève, il faudrait lever des fonds. Si les privés s'associaient au projet à hauteur d'un financement de 2/3 du projet, le magistrat proposerait volontiers au CM de mettre le troisième tiers. Il prend note de cette suggestion et prendra contact avec les privés qui sont souvent ouverts à mettre de l'argent dans l'art contemporain.

Page II-164

➲ Lorsqu'on regarde les chiffres des manifestations littéraires, on constate que certaines manifestations ont la vertu de générer des recettes et que d'autres sont complètement déficitaires.

➲ Le fait que pour la Fête de la Musique, par exemple, la Ville loue les places de stands à un certain prix, produit des recettes, ce qui n'est pas le cas pour une manifestation comme la Fureur de Lire, où tout est offert pendant trois jours.

➲ Concernant la circulation des œuvres, y a-t-il une contrepartie lorsque la Ville prête ses œuvres à une autre institution? Est-ce qu'à leur tour, ces institutions prêtent leurs œuvres à la Ville ? Dès lors, il faudrait que cette contrepartie d'échange culturel figure au budget

➲ En principe, les prêts sont gratuits entre emprunteurs. Cela dit, le coût est élevé pour les emprunteurs qui prennent en charge l'assurance et le transport.

➲ Nous constatons qu'il n'y a aucune somme au budget de l'intitulé « Exposition d'artistes actifs ». En quoi est-ce que cela va se distinguer de ce qui a été fait cette année dans le cadre du FMAC ?

➲ Comme la manifestation est biennale, elle sera dans les objectifs 2011. L'organisation débutera en partie sur 2010, mais il n'y a pas d'argent dépensé en 2010.

Page II- 165

➢ Que représentent ces revenus d'un montant de 105'000.- pour la Fête de la Musique, puisqu'il ne peut s'agir de location du domaine public ?

➲ En effet, les recettes du domaine public sont en imputations internes. Ce montant représente les 600.- ou 700.- de location de tubulaires pour chaque stand, que la Ville reloue aux associations présentes, somme à laquelle s'ajoute le prix du personnel et l'électricité. Au final, la Ville récupère environ 300.- par stand. Les stands représentent donc en tout environ 80'000.- sur les 105'000.- concernés, auxquels s'ajoutent les recettes de partenariats, lesquels étaient au nombre de 5 en 2009 et 6 en 2010.

Page II-169

➢ Quel est ce financement externe que reçoit l'herbier pour la digitalisation de ses échantillons ?

➲ Il s'agit de la Fondation Mellon.

➢ On parle beaucoup de cartographie touristique, où en est ce projet ?

➲ A bout touchant. La publication de l'Atlas floristique du Canton de Genève, aura probablement lieu comme prévu en 2010. Il a été particulièrement difficile de réunir les textes d'introduction et d'analyse à cause du manque de disponibilité d'un des auteurs, externe aux CJB et qui plus est bénévole. Cependant, le travail au sein des CJB s'est poursuivi normalement et les éléments pour lesquels les CJB sont responsables, comme par exemple les cartes de répartition des espèces genevoises, sont quasiment prêtes. L'échéancier actuel prévoit la remise des textes pour la fin novembre 2009, la relecture des commentaires associés aux cartes de répartition des espèces pour fin décembre, l'élaboration d'une maquette de l'ouvrage pour la fin 2009 et la publication dans le courant 2010.

➢ Pourquoi est-ce qu'il n'y a pas d'objectifs concernant la faune du Jardin botanique ?

➲ La vocation première de ce lieu est d'être un jardin botanique. À l'époque, on y avait mis de la faune pour animer ce lieu et faire plaisir au public, mais il n'y a pas de grands projets pour la faune aujourd'hui.

➢ Il est rappelé que la commission des pétitions est saisie d'une pétition émanant du tenancier de la buvette du Jardin botanique. Quel serait le dommage éventuel qu'aurait à subir la Ville si cette pétition bloquait le chantier ?

➲ Malheureusement, à Genève, l'engagement sur parole ou par une signature n'a plus de valeur. Dans cette affaire, le tenancier de la buvette du jardin botanique savait qu'un jour, il devrait cesser l'exploitation, puisqu'il s'agissait d'un arrangement provisoire. La Ville lui a fait un loyer très bas en l'échange d'une promesse de partir à la fin des travaux. Comme le fonds Varenne paye la totalité des travaux du Jardin botanique, ceux-ci peuvent être entrepris au plus tôt. Dès lors, le tenancier fait opposition, il ne veut plus partir. La Ville lui a donné jusqu'à septembre 2010 pour remettre sont établissement. Malgré cela, il a fait recours auprès du tribunal administratif qui vient de donner raison à la Ville. C'est à cause de ce genre de comportement que la Ville, aujourd'hui, préfère garder des locaux vides plutôt que de les prêter.

➢ En général, les buvettes sont tristes et ennuyeuses. N'y aurait-il pas moyen de demander que les exploitants fassent preuve de plus d'innovation afin que les buvettes s'intègrent davantage dans les lieux culturels ?

➲ Les buvettes des lieux culturels sont peu rentables pour la plupart. Quand on met au concours l'exploitation de ces buvettes, il n'y a pas beaucoup de monde qui se bouscule au portillon. C'est vrai que l'ambiance n'est pas toujours très gaie, mais le choix du tenancier est très restreint vu le faible taux de candidature.

Page 170

➢ Que va devenir la volière ?

➲ Les oiseaux vont être redistribués dans des centres spécifiques pour les oiseaux. La volière sera démolie et on va étudier la possibilité de pouvoir recréer une autre volière ailleurs pour des oiseaux d'ici. Le but est aussi de recentrer les musées vivants, sur ce qui fait leur spécificité et leurs compétences. Le Muséum, par exemple, qui a fait un très gros investissement pour que les tortues marines du Madagascar ne disparaissent pas de leur environnement naturel, en transformant la chasse à la tortue en une exploitation positive du tourisme doux. Il est alors plus utile de travailler dans ce sens que d'avoir des animaux dans des cages. Cela dit, ceux du Jardin botanique resteront dans leurs enclos.

➢ Serait-il envisageable de déplacer la volière au Bois de la Bâtie ?

➲ Cette option n'a pas été envisagée dans la mesure où la volière est dans un état de dégradation avancée. En concertation avec le Service des bâtiments, les travaux de restauration n'ont pas été exécutés dans la perspective de la construction de Bot.V. En effet, les structures métalliques, considérablement rouillées, se séparent en feuilles et repoussent les verres hors de leur support. Sans Bot. V., il est probable que les CJB auraient dû fermer cette volière dans un moyen terme pour assurer la sécurité du public, si des travaux de restauration n'avaient pu être effectués dans l'intervalle. A la connaissance des CJB, des chiffres de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de francs ont été articulés pour cette restauration.

Par ailleurs, cette option n'a pas été étudiée dans la mesure où le Bois de la Bâtie vient de se doter d'une volière moderne. De plus, le démontage de la volière des CJB ne pourrait s'appliquer qu'à la partie métallique, qu'il faudrait alors découper et complètement sabler. On notera que près de 50% de la structure est maçonnée et ne pourrait être reprise.

Enfin, d'un point de vue fonctionnel, l'organisation de la volière pose quelques problèmes d'exploitation : la distribution en étage contraint le personnel à se déplacer dans des couloirs étroits dotés d'escalier, ce qui se révèle fort peu pratique et nécessite des efforts physiques supplémentaires. Les cadres grillagés des cages intérieures sont fixés depuis l'intérieur des cages, ce qui pose passablement de problèmes pour les réparer. Ainsi, les CJB considèrent que cette volière est fonctionnellement peu adaptée. L'autorisation de construire et de démolir devrait en principe entrer en force à la fin octobre 2009. En l'état et pour toutes ces raisons, il est prévu d'éliminer la volière.

Page II-174

➢ Est-il possible d'avoir un rapport intermédiaire sur l'état de situation des MAH et de pouvoir entendre l'équipe d'accompagnement ? Il serait bon que cette rencontre ait lieu avant le mois de décembre et le vote du budget, car il s'est dit et écrit beaucoup de choses.

➲ M. MARIN entrera en fonction le 1er octobre. Le 10, il présentera les principes de la nouvelle organisation. Il va faire le tour des secteurs pour voir si les cahiers des charges sont corrects. Puis, le 15 novembre, le DC fera valider au CA un règlement de fonctionnement des MAHs, avec l'organigramme et les processus. Un des objectifs est de montrer des collections jamais exposées jusqu'à maintenant.

Le DC suggère de procéder à cette rencontre au début du mois de décembre, le temps que M. MARIN prenne ses marques. Actuellement, pareille réunion n'aurait pas de sens.

➢ Combien coûte la conservation des objets des MAHs dans les dépôts, soit la location des dépôts, tant pour le MAH que pour les autres musées faisant partie des MAHs ? Et quelles sont les surfaces de dépôts qui appartiennent à la Ville ?

➲ De tête, les dépôts coûtent environ 1.1 mios, pour l'ensemble des MAHs, pour la location, et non pour la conservation. En ce qui concerne les surfaces, il existe un rapport complet à ce sujet, qu'ils peuvent envoyer aux commissaires.

En octobre 2008, dans le cadre du crédit d'étude relatif à la construction d'un dépôt pour abriter les collections patrimoniales de la Ville (MAH's, MEG, MHN, BGE et Fmac), un document récapitulatif donne la situation actuelle, soit les dépôts actuellement à disposition des institutions dans des édifices propriété de la Ville et les dépôts loués auprès de tiers.

En résumé, les institutions disposent de 15'743 m2 actuellement dans des locaux de la Ville et louent auprès de tiers 7'697 m2. Annexe 3.

Les montants des locations sont au total de 1'442'410.- par année, soit :

- Musées d'art et d'histoire:
  - location zone industrielle Praille: 800 m2 - 116'000.- par an
  - location quartier Plainpalais - 968 m2 - 103'055.- par an (y compris charges)
  - location rive droite - 1'202 m2 - 499'226 .- par an
- Musée d'ethnographie :
  - location Ports Francs - 2'880 m2 - 480'000.- par an (y compris charges)
  - location quartier Plainpalais - 320 m2 - 33'116.- par an (y compris charges)

- Bibliothèque de Genève :
  - location Seujet - 620 m2 - 135'480.-
- Muséum d'histoire naturelle :
  - location quartier de Plainpalais - 382 m2 - 39'533.- par an (y compris charges)
- Fmac :
  - Ports Francs - 225 m2 - 36'000.- par an (y compris charges)

➢ L'audit sur les MAHs relève l'absence de politique culturelle. Est-ce que le DC affiche déjà une volonté politique particulière pour ces musées ?

➲ Un document sur l'utilité et la fonction des musées a été élaboré par le DC. Annexe 2. Ce document d'orientation comprend diverses informations intéressantes sur le sujet, notamment sur les missions de l'ICOM *(Conseil international des musées)*. Si la politique générale est définie par le DC, c'est le directeur du musée qui est porteur du projet culturel. Dès que M. MARIN aura élaboré le programme, ils pourront le présenter aux commissaires.

Concernant la Maison Tavel et son devenir, le DC et M. MARIN ont décidé d'en faire encore plus qu'aujourd'hui un lieu de l'histoire de Genève.

Le musée de l'Ariana va être autonomisé, c'est-à-dire qu'il va être séparé administrativement des MAHs et devenir une entité indépendante, comme l'est le MEG. Il n'y a pas de privatisation.

Le DC va essayer de regrouper les estampes et les dessins aux MAHs, pour éviter que chaque institution soit seule dans son coin.

Le Musée de l'horlogerie va aussi être rapatrié.

➢ Un point qui est ressorti de l'audit est que les MAHs reçoivent beaucoup de moyens par rapport à ce qu'ils produisent. Pourtant, on ne voit pas de modifications dans le budget, en tous cas au niveau des coûts. De plus, l'audit relève que des secteurs sont surdéveloppés par rapport à d'autres. Y a-t-il de la part du DC une réflexion globale sur ce point ?

➲ Le budget est fait à la fin du mois de mai par les institutions. Concernant les MAHs, c'est un budget transitoire. Effectivement, il a été constaté un important déséquilibre entre l'argent dépensé au fonctionnement du musée et celui dépensé pour les expositions et la médiation avec le public. Toutefois, ces éléments ne pourront être amenés qu'au budget 2011. Aux comptes 2010, il n'y aura pas forcément de décalage sur les chiffres, mais il y aura peut-être plus sur un poste et moins sur l'autre. Avant le mois de février ou de mars 2010, on ne pourra pas dire grand-chose sur cette question. Cependant, l'important est d'avoir des comptes équilibrés.

➢ Concernant l'organigramme et les conservateurs des MAHs, on constate que le conservateur du Cabinet des Estampes n'a finalement pas été engagé, alors que le poste avait été mis au concours. Par ailleurs, il a été dit que le nouvel organigramme, mis en place par M. MARIN, ne consacrera plus de conservateurs par département. Comment envisage-il les choses, au regard des expositions permanentes et temporaires, et qu'est-ce que cela va apporter de plus aux musées ?

➲ Pour le DC, il n'y a pas tant de façons de s'en sortir. Il ne sera pas possible de garder la structure du conservateur par département car, dans son cahier des charges et hormis les enjeux scientifiques, il doit être capable de gérer son personnel et son budget. Aujourd'hui, d'après les auditeurs, ces conservateurs en sont incapables. Désormais, les conservateurs devront investir de l'énergie dans ce qu'ils savent faire. De plus, à part le musée de l'Ariana, il ressort de l'audit que seule la Bibliothèque d'art et d'archéologie était bien tenue, le reste n'étant pas satisfaisant. Il faut retourner au métier des gens. Concernant le poste à pourvoir, le DC n'a pris aucun engagement auprès de qui que ce soit. Il y a certes eu une mise au concours mais, en raison de la crise, l'idée d'engagement a été abandonnée pour le moment.

➢ Les restaurateurs n'arrivent pas à faire toutes les restaurations souhaitées et nécessaires, car ils passent la moitié de leur temps à rédiger des rapports sur leur travail. Ce système est obsolète. Que va apporter en ce sens le nouvel organigramme ?

➲ Les restaurateurs doivent effectivement parfois rédiger des rapports, en lien avec des problématiques d'assurances, par exemple. Mais, pour ce genre de travail précis, une personne qui gère une équipe sur la répartition des missions est nécessaire. Cela dit, on a restauré 85 tableaux sur les 115 en quatre ans, grâce au travail de 20 restaurateurs. Le centenaire du Musée sera l'occasion de rappeler les belles collections dont il dispose.

➢ Qu'en est-il du projet Jean Nouvel et de la récolte des 40 mios.

➲ La date limite a été dépassée. La somme obtenue par la Fondation de M. GAUTIER se monte à 7 mios au lieu des 40 mios espérés. Par ailleurs, le DC a été contacté en mai par un donateur qui s'engage à verser 40 mios. Vu ce qui s'est passé aux MAHs et l'absence d'un directeur général, le DC a proposé de laisser cela en suspens jusqu'à la fin de l'année, estimant plus judicieux d'abord de démarrer les activités avec le nouveau directeur. Pour rappel, le CM a voté le budget du crédit d'étude, sous réserve que la Ville trouve les 40 mios. L'étude aurait donc pu commencer mais en raison du contexte actuel, il semblait plus judicieux d'attendre.

➢ Pourquoi les musées ne proposent-ils pas plus de choix dans les langues, tant au niveau de la signalétique, de l'explication muséale ou des visites audioguidées ?

➲ Pour les audioguides, l'Ariana fait actuellement un essai sur 2 langues. L'idée est de le faire sur plusieurs langues et également dans d'autres musées. Ces appareils d'audition seront aussi adaptés pour les personnes handicapées, malentendantes.

De plus, dans la réorganisation des MAHs, il sera utile de différencier le domaine de l'accueil de celui de la surveillance, en valorisant les compétences linguistiques qui existent déjà.

Page II-176

➢ Constat d'une augmentation de près de 2 mios, entre le budget 2009 et le PB 2010, s'agissant des charges totales. Qu'elle en est la raison ?

➲ Il s'agit des postes AM repris aux musées et à des imputations internes.

Page II-180

➢ Est-ce que le DC a une idée de lieu d'accueil pour le MEG durant les travaux d'agrandissement, s'ils ont lieu ?

➲ Ce sera le Port Franc. Les expositions auront lieu à Conches mais les personnes travailleront au Port Franc, dans des conditions qui ont été acceptées par l'OCIRT.

Page II-181

➢ Quels sont les liens avec les Universités de Genève et Lausanne, essentiellement sur le plan de la rémunération ?

➲ Les liens avaient un peu été interrompus à Genève, s'agissant du Département d'anthropologie, mais la situation s'est depuis améliorée. Au niveau du paiement, certaines personnes gagnaient bien leur vie à la Ville et touchaient, en plus, un salaire de professeur d'Université. Maintenant, ils ont changé ce système : nombre de personnes travaillent à la Ville et à l'Université et une partie de leur rétribution retourne à la Ville de Genève.

➢ Qu'en est-il des 10 mios, que le CE pourrait ou aurait pu/dû verser pour le MEG ?

➲ Le CE a refusé de fournir cette aide financière. Il émet certaines réserves, dont celle qui porte sur le différend entre l'Etat et la Ville sur la répartition des rôles et le débat sur les routes. Etrange manière de négocier entre institutions.

Le Conseil d'Etat, devrait trouver une solution avant la fin de l'année, mais d'ici là ce sujet aura déjà été soumis au CM. La position du CE sera expliquée au CM, en temps utiles. Ceci est d'autant plus scandaleux que le magistrat en charge du DIP ne cesse de répéter le soutien qu'il apporte à la culture alors que, depuis 3 ans, il se retire de tous les domaines.

Page II-192

➢ Concernant la Passerelle d'observation des publics (POP), y a-t-il toujours des enquêtes sur les sites mêmes des bibliothèques et discothèques, pour voir qui vient ou ne vient pas dans les institutions ? Que fait le DC du résultat des enquêtes ?

➲ Cela fait 3 ans que le DC mène des enquêtes ainsi, déjà avant que la POP n'existe. Par ces enquêtes, le DC peut constater quel public est peu touché et ainsi agir pour développer la fréquentation, faire connaître le lieu, etc.

➢ Quelle somme globale représentent les amendes pour les retards de prêts dans les bibliothèques municipales ?

➲ 165'000.-

➢ Par rapport à la politique d'acquisition et achats de documents, l'argent prévu est-il totalement utilisé ?

➲ Réponse affirmative. La somme budgétée correspond aux besoins. Le CM a voté un principe fort généreux, en matière d'acquisition pour les bibliothèques municipales, que la Ville de Genève est la seule à appliquer : il consiste à acheter dans les librairies genevoises, ce qui engendre un coût de 20% à 25% plus élevé que si elle fait appel à des éditeurs et distributeurs français. Le DC pense qu'il faut défendre ce commerce local.

➢ Il existe une loi cantonale qui n'autorise pas le protectionnisme.

➲ Les lois sur les appels d'offres tiennent également compte du critère de la proximité et de la nécessité de défendre parfois le tissu local.

➢ A quoi et à qui va servir la salle de formation de la bibliothèque ?

➲ Certains usagers ne savent pas utiliser les outils informatiques leur permettant de trouver un certain nombre de renseignements utiles. Les bibliothèques vont donc créer des ateliers d'information pour les usagers.

➢ Concernant l'offre des manifestations culturelles conviviales, comment se fait la publicité et à qui est distribuée la brochure que nous recevons ?

➲ Le DC est en train de tester ce nouveau support. Les bibliothèques et discothèques vont connaître une évolution importante. Il y a de moins en moins de CD en raison du téléchargement depuis internet. Pour le livre, il y a des versions audio pour les handicapés et aussi, plus généralement, il faut tenir compte du développement du livre numérique. Cela va avoir des implications sur l'évolution des bibliothèques, laquelle est toutefois difficile à prévoir.

Page II-193

➢ Le renouvellement du mobilier figure dans le fonctionnement. Est-ce justifié ?

➲ C'est un investissement, lequel figure dans le 9ème PAM.

Page 198

➢ Quel est la position du magistrat quant à l'attribution de la Bibliothèque de Genève à la Ville de Genève ?

➲ Le fonctionnement de cette bibliothèque devrait relever de la responsabilité de l'Université de Genève. La Ville avait à l'époque imaginé laisser la Bibliothèque en échange d'une autre institution (ex :OSR), en revanche, on aurait gardé le patrimoine qui appartient à la Ville, quitte à le mettre à disposition pour des travaux aussi à l'Université. Cela n'a pas été agréé. Deux conseillers d'Etat ont réglé l'affaire en 5 minutes, en balayant un travail préparatoire de deux ans.

➢ C'est un des problèmes concret que la Constituante pourrait régler car ce n'est pas normal que ce travail ait été balayé d'un revers de manche. Elle pourrait alors réintroduire cette réflexion logique.Pour le moment, y a-t-il moyen de réactiver ce projet ?

➲ Charles Beer n'en veut pas.

➢ Nous pouvons lire que le développement du reconditionnement des collections nécessite des moyens humains et financiers, or il n'y a pas de répercussions dans le projet de budget. Est-ce que ce sera pour des années ultérieures ?

➲ Le Département est en train de voir si une somme est prévue au PFI pour la désacidification et s'il ne vaudrait pas mieux commencer par un reconditionnement dans certaines salles. On est encore au stade d'études et les moyens humains et financiers seront requis ultérieurement.

Page II-204

➢ La ligne 34, relation avec les publics, totalise une somme de 30 mios, dont la majorité est une charge de personnel. Cela paraît énorme. Quelle est ici la part relative à des salaires ?

➲ Cela inclut toutes les personnes qui font de la médiation, soit l'accueil des classes, du public ciblé, en plus des bibliothécaires, soit plus de 110 personnes, et les surveillants des musées, etc.

Page II-205

➢ Comment, avec un tel budget pour les musées concernant la communication-diffusion-médiation, les MAHs ont pu arriver à pareil audit ?

➲ L'audit, contrairement au graphique de la page 205, ne concerne pas tous les musées. Il indique que la stratégie de faire des expositions en fonction d'un public correctement défini ne correspondait pas à la culture des MAHs. Cela ne signifie toutefois pas que les MAHs ne faisaient pas de communication, diffusion et médiation. De plus, concernant les effectifs, il manque de postes en médiation et il y a des excès de postes dans le domaine scientifique. Par exemple pour un conservateur qui est très pris dans la communication avec le public, la partie du temps qu'il y consacre sera mise dans les communications, alors qu'il n'est pas un spécialiste de la communication pour autant. Il faudrait prendre un musée, style le Museum, et le décortiquer complètement, pour que les commissaires comprennent mieux le système et le fonctionnement.

Page II-206

➢ Pour quelle raison l'analyse départementale des subventions n'intègre pas les données relatives au Grand-Théâtre.

➲ La situation du Grand-Théâtre est compliquée. Il touche 14 mios de subventions, mais coûte pas loin de 40 mios, en comptant le personnel de la Ville, la mise à disposition du bâtiment, etc. En d'autres termes, la subvention ne représente qu'un tiers de l'argent versé.

Si la subvention même n'est pas comprise dans le graphique, c'est que le Grand-Théâtre n'est pas en contrôle de gestion direct.

Projet de budget 2010 (page 77 à 104)

300100 Direction de la culture, ligne 318 Honoraires et prestations de service (page 77) :

➢ Pourquoi y a-t-il une augmentation dans les frais d'expertise, lesquels passent de 45'000.- à 118'000.- ?

➲ Il ne s'agit que de réaffectations. En étudiant les comptes, le DC a effectué des rotations. La seule grosse augmentation a concerné les emplois de solidarité.

300100 Direction de la culture, ligne 318 Honoraires et prestations de service (page 77) :

➢ Pourquoi la ligne prestations pour service diverses à passé de 44'000.- à plus de 533'000.-, entre les comptes 2008 et le PB 2010 ?

➲ Cette différence s'explique justement par les emplois de solidarité liés à tous les surveillants dans les musées. Pour l'instant, tout est piloté par le DC, puis les postes seront ventilés, en fonction des besoins dans les divers secteurs. Par le passé, ces postes n'existaient nulle part, car ils étaient payés par l'OCE.

➢ Peut-on avoir le nombre d'emplois de solidarité, pour ces 500'000.- ?

➲ La ligne de 453'600.- francs à la Direction du département de la culture permet de financer 30 emplois de solidarité, répartis de la manière suivante :

22 aux Musées d'art et d'histoire,
2 au Musée d'ethnographie,
3 au Musée d'histoire naturelle
3 à la Bibliothèque de Genève.

Aux Bibliothèques municipales figure une ligne de 207'360.- francs, qui permet de financer 13 emplois de solidarités dans ce service.

Ce sont donc 43 emplois de solidarité qui sont répartis dans les différents services du DC.

300100 Direction de la culture, ligne 392 Autres prestations internes (page 77) :

➢ Que recouvre la ligne « Autres prestations internes » ?

➲ Cette différence négative de 169'000.- s'explique ainsi : la manifestation « La Ville est à vous » est maintenant mise au SAAC, alors qu'avant elle figurait à la Direction de la culture. Les commissaires verront donc cette différence au SAAC également.

3101100 Scènes culturelles (page 79)

➢ Dans une remarque générale, qui ne concerne pas le DC : pourquoi y a-t-il des modifications des lignes 312 et 314, d'un an à l'autre ? Dès lors, cela devient pénible de lire le budget sur ces points. Année après année, ce problème récurrent revient et la réponse est toujours la même, à savoir que cela dépend des services « Compétents » et qu'un département ne peut donner de réponse plus précise.

3105000 Promotion culturelle, ligne 318 Honoraires et prestations de service (page 80) :

➢ Pourquoi les frais de graphistes augmentent-ils ?

➲ Ce sont une fois de plus des transferts. Lorsque le DC élabore le PB 2010, il peut faire des modifications pour autant que le total reste le même. Il peut donc y avoir des modifications dans le budget à 6 positions. Ces modifications sont liées aux objectifs fixés par les divers services.

3105000 Promotion culturelle, 392 Autres prestations internes (page 81) :

➢ A quoi correspondent les nouvelles prestations de la CMAI *(centrale municipale d'achats)*, qui apparaissent dans tous les services ?

➲ La CMAI répartit ses frais sur divers services, en fonction du marché qui a été ouvert, ce qui n'existait pas auparavant. Par exemple, la voirie s'occupait beaucoup de la Fête de la Musique, mais le Département de l'environnement urbain et de la sécurité a décidé d'engager une entreprise privée pour faire ce travail, qui est payée sur les fonds généraux de ce Département, puis imputés au DC. Tout bouge tout le temps dans le budget.

3105000 Promotion culturelle, 366 Subventions accordées – personnes physiques (page 81) :

➢ Qu'est-ce que représente cette ligne ?

➲ Ce sont des subventions versées à une personne, à un artiste.

3106130 Fête de la Musique, 318 Honoraires et prestations de service (page 82) :

➢ Qu'est-ce que ces cachets pour 300'000.- ?

➲ Il s'agit du cachet aux musiciens, soit 100.- par musicien et maximum 500.- par groupe. C'est plus un dédommagement qu'un réel cachet.

3110000 Grand-Théâtre de Genève, 301 Traitement du personnel (page 83) :

➢ Il y a 784'000.- d'indemnités de nuisance. Or, avec la réforme du nouveau statut du personnel, que le CM aura à étudier prochainement, ces diverses indemnités devraient être incluses dans le salaire. En sera-t-il de même pour le *Grand-Théâtre* ?

➲ Oui, les fonctionnaires du *Grand-Théâtre* seront soumis aux nouveaux statuts, mais du côté du statut de la Fondation, les choses ne sont pas encore en route. L'idée, à terme, est de rapprocher les 2 statuts.

➢ Est-ce que les nuisances du *Grand-Théâtre* sont spécifiques à cette institution et différentes des nuisances, en général ?

➲ Ce qui est lié au travail a été supprimé et intégré au salaire, car l'indemnité en tant que telle n'avait alors plus de sens. Par contre, les indemnités de nuisances ont été gardées, lorsqu'elles sont liées à la manière dont l'emploi est exercé.

3202000 Dir. du musée d'art et d'histoire, ligne 301 Traitement du personnel (page 85) :

➢ Quelle est la raison de la fluctuation de 630'000.- ?

➲ Cette variation s'explique par le passage des agents municipaux aux musées. Il y a eu un coulissement et donc une baisse équivalente dans le Département de l'environnement urbain et de la sécurité.

3202000 Dir. du musée d'art et d'histoire (page 85) :

➢ Si les MAHs ont un budget transitoire, pourquoi y a-t-il une augmentation de frais, en cette période. A titre d'exemple, l'augmentation des frais d'impressions diverses, en ligne 310.

➲ Sont prévues l'année prochaine plus d'impressions, car 2010 sera le centenaire des MAHs. Toutefois, l'enveloppe globale ne change pas.

3202000 Dir. du musée d'art et d'histoire, 469 Autres subventions (page 86) :

➢ De quoi s'agit-il ?

➲ Ce sont les legs et dons, donc des revenus. Mais ces chiffres ne veulent de toute façon rien dire, puisque les legs sont impossibles à budgéter. Liste des dons, annexe 8.

3202000 Dir. du musée d'art et d'histoire, 361 Subventions accordées – cantons et 362 Subventions accordées – Communes (page 86) :

➢ De quoi s'agit-il ?

➲ Ce sont des gratuités.

3202020 Cabinet des estampes, 313 Achats de fournitures et autres marchandises (page 87) :

➢ Pourquoi y a-t-il une augmentation de 27'000.- de frais, et parallèlement une augmentation de l'encaissement de 5'000.- seulement ?

➲ Les musées ne vendent par l'entier de leurs publications. Ils en distribuent une partie aux autres musées notamment, et reçoivent des publications en échange, qui viennent compléter leurs bibliothèques.

3202050 Musée de l'Ariana, ligne 311 Mobilier, machines, véhicules et matériel (page 89) :

➢ Constat d'une augmentation pour la climatisation. Pour quelle raison cela figure au fonctionnement et non aux investissements, au service des bâtiments ?

➲ C'est la conservation préventive qui a acheté des humidificateurs, afin de maîtriser le climat et l'hygrométrie ponctuellement.

3204020 La Nuit de la science, lignes 434, 439 et 469 Autres redevances, contributions et subventions (page 93)

➢ Concernant la « Nuit de la science », pourquoi aucun revenu n'est budgété ?

➲ Ces chiffres n'ont pas été mis en recette, car rien ne laisse supposer en l'état un revenu. Par contre ils figurent dans les comptes montrant ainsi des recettes effectives. De plus, il y a des prestations énormes, fournies gratuitement par l'Université et d'autres institutions.

➢ Est-ce que les coûts de charges du personnel sont pris sur le personnel temporaire ?

➲ Oui.

➢ Sur le budget total du DC, pourquoi y a-t-il une diminution entre le PB 2009 et le PB 2010, alors que le DC a fait un copier-coller du budget ?

➲ Il y a eu des diminutions de gratuités.

Subventions accordées (p 140 à 144)

3001000 Direction de la culture, ligne 365 Institutions privées, Activités culturelles et scientifiques (attribution ponctuelle) (page 140) :

➢ A quoi cette ligne correspond-elle ?

➲ Il s'agit de la cassette du magistrat. Les 2 cassettes ont été regroupées. Les commissaires auront le détail aux comptes.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 367 Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan (page 141) :

➢ Qu'est-ce que c'est effectivement ?

➲ Le Centre Suisse de Recherches Scientifiques (CSRS) a été fondé en Suisse, en août 1951, par la Société Helvétique - aujourd'hui Académie Suisse des Sciences Naturelles (ASSN). Sa mission est d'encourager et soutenir les recherches en partenariats Nord-Sud en Côte d'Ivoire et dans les pays de la région ouest africaine. Les recherches de base et les recherches appliquées sont entreprises selon les priorités nationales et régionales pour générer des résultats utiles au développement. Les objectifs du CSRS sont :

- promouvoir la recherche scientifique et technique en partenariat ;
- exécuter des projets au sein d'équipes de chercheurs ivoiriens, africains suisses et d'autres nationalités ;
- assurer la diffusion, la publication et la vulgarisation des résultats de recherche au niveau national, régional, et international ;
- apporter son concours aux universités et grandes écoles à la formation de chercheurs et d'étudiants (à partir du niveau Diplôme d'Etudes Approfondies, DEA) ;
- contribuer au renforcement des infrastructures et équipements scientifiques et techniques ;
- participer aux réseaux internationaux en vue de faciliter l'accès et la diffusion des résultats et informations scientifiques ;
- contribuer à la promotion de la coopération et des échanges scientifiques dans la sous-région de l'Afrique de l'ouest ».

Les CJB utilisent cette infrastructure pour développer des projets de recherche en Afrique occidentale et pour accueillir des chercheurs ivoiriens en formation. Actuellement, deux projets sont en cours : le premier permet, grâce aux informations que les chercheurs des CJB reçoivent du CSRS, de maintenir une base de données de la diversité végétale de Côte d'Ivoire, qui est partagée avec le CSRS.

Le second a permis de faire bénéficier pour 2009-2010 un étudiant d'une bourse du CSRS, afin d'étudier les aspects floristiques d'une région à l'Est du Parc national de Taï.

3105000 Promotion culturelle, ligne 362 Communes, accès à la culture (page 141):

➢ A quoi cette ligne fait référence ?

➲ Il s'agit de la participation de l'Etat pour l'accès à la Culture, plus particulièrement les crédits jeunes. A ce sujet, le canton estime qu'il serait nécessaire d'entamer une discussion avec les Communes afin que celles-ci participent également à cette subvention compte-tenu des différents communiés qui en bénéficient. La Ville ne peut en effet soutenir toute la promotion culturelle du canton et donc continuer avec ce système. La contrepartie se trouve dans la ligne 461 au niveau de la promotion culturelle

➢ On constate cependant une différence entre le montant total des subsides et le montant retrocédé par l'Etat, qui devrait être le même. En page 141, la subvention pour *l'Accès à la culture*, est de 190'000.- alors que la contrepartie de l'État, à la page 181 n'est que de 170'000.- dans *Subventions acquises canton (cellule 461000)*. Où sont passés les 20'000.- ?

➲ La Ville verse plus aux institutions qui sont sur le territoire d'autres communes que ce qu'elle reçoit de la part du canton pour l'accès des jeunes à la culture. Mais ici, ils doivent mettre les bonnes imputations. Quand on regarde ce qu'on a eu sur les comptes, c'est ce qu'on risque de donner en 2010.

*3106000 Administration du service SAAC, ligne 363 Propres établissements (*page 141*) :*

➢ Concernant la *FAD*, y aura-t-il une augmentation de subventions affectées aux fluides sur cette ligne et si oui, où se fera la diminution ?

➲ Effectivement, il y aura bel et bien une augmentation des subventions prises sur celles des fluides et la diminution apparaîtra à la GIM et au service de l'énergie.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 365 Institutions privées, La Ville est à vous (page 141) :

➢ Un quartier a décidé de s'autonomiser, les Pâquis, qui ont organisé leur manifestation le même jour qu'un autre quartier, sans concertation. Pour quelle raison alors la Ville continue à le subventionner ?

➲ Il n'y a aucun problème à supprimer cette subvention au budget. Toutefois, si le DC avait supprimé d'office cette subvention aux organisateurs de « la Ville est à vous » pour le quartier des Pâquis, d'aucuns auraient alors évoqué une quelconque vengeance de la part du DC. Comme les différents organisateurs de cette manifestation ne peuvent relouer le sol qu'ils obtiennent gratuitement, le comité d'organisation des Pâquis espérait qu'une fois autonomisés, ils pourraient faire du bénéfice en relouant le sol payé pour la manifestation.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 365 Institutions privées (page 142) :

➢ Constat des augmentations de subventions pour 2 institutions, soit le *Théâtre des Marionnettes de Genève* et le *Concours de musique*. Quelles en sont les raisons et le processus qui amène à ces deux augmentations uniquement ?

➲ D'une part, ces augmentations sont compensées ailleurs et cela constitue, dès lors, une opération neutre. D'autre part, les associations ou les groupements demandent parfois des augmentations. Si la subvention n'a pas augmentée depuis un moment et que la demande est justifiée, le DC accède à ladite demande.

➢ Pourquoi une diminution de 50'000.- sur la subvention à la musique ancienne ?

➲ Des remaniements ont été entrepris et cet argent a été remis à l' « Art lyrique et vocal »

➢ Qu'elle est la raison de l'augmentation de la subvention à l'Art lyrique et vocal ?

➲ Il s'agit d'un transfert de charges d'une ligne à une autre.

➢ Est-ce que la Société des accordéonistes a disparu ?

➲ La Ville ne lui a plus versé de subvention depuis 2 ans.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 365 Institutions privées, Montreurs d'images (page 143) :

➢ Pour quelle raison la subvention a été reconduite alors que cette association ne produit plus rien ?

➲ Pour rappel, le CM, avec AGT en tête, a demandé de garder cet argent pour les montreurs d'images, qui ne font quasiment plus rien. Ils touchent encore d'autres subventions pour un total de près de 200'000.-, alors qu'ils ne mériteraient guère plus de 15'000.- pour les prestations fournies.

➢ Rappel est fait que le groupe socialiste, AGT et les verts étaient d'accord de supprimer la subvention des Montreurs d'images et de faire coulisser les 95'000.- sur un poste qui serait créé pour le FMAC.

➲ C'est une bonne idée. Cela dit, si on veut mettre un poste à 100%, il faudra trouver 20'000.- de plus ailleurs.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 365 Institutions privées, Manifestations cinématographiques (attributions ponctuelles) (page 143) :

➢ Quelles manifestations vont subir la diminution indiquée de 60'000.- ?

➲ Ces sommes sont enlevées pour être mises à *Black Movie* et au *Festival international du film sur les droits humains (FIFDH).*

➢ Pourquoi dès lors la subvention de 20'000.- perdure-t-elle ?

➲ Cela correspond aux 3 ou 4 manifestations ponctuelles qui restent.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 365 Institutions privées, Cycle de lecture – C. Thébert (page 143) :

➢ Qu'est-ce que c'est que cette nouvelle subvention ?

➲ Elle n'est pas nouvelle, car elle existait déjà en 2009, mais était alors sur les fonds généraux.

3106000 Administration du service SAAC, ligne 365 Institutions privées (page 143) :

➢ Une question globale sur la reconduction de nouvelles subventions votées l'an dernier : peut-on avoir une évaluation de la manière dont ont été utilisées ces subventions, pour voir s'il convient de les reconduire et, si tel est le cas, de conserver les mêmes montants ?

➲ Annexe 5

➢ Dans ce fonds, nous trouvons par exemple l'association *Maping festival* et l'édition *Tambour battant* qui étaient déjà subventionnées. Or, si nous les subventionnons par ce nouveau fond, nous devrions trouver ailleurs une diminution, ce qui n'est pas le cas. Pourquoi ?

➲ Auparavant les fonds se renvoyaient la balle en disant que telle ou telle activité ne dépendait pas d'eux. De plus, l'association *Tambour battant* a développé

de nouvelles activités. Au début, elle ne faisait que de la musique, ensuite, elle a ajouté du cinéma à ses activités, puis encore du théâtre. Elle se trouve donc dans la ligne de ce que l'on appelle : pluridisciplinaire. Dans ce fond, nous pouvons donc trouver de nouvelles associations mais également d'autres qui étaient déjà subventionnées.

Concernant la non diminution de subventions dans d'autres fonds, il est précisé que si le département a demandé ce fonds pluridisciplinaire, c'est qu'il avait besoin d'autres moyens et de pouvoir ainsi mieux cerner les soutiens. Cela a permis de soutenir par ce fond des associations qui correspondaient à ces critères d'activités pluridisciplinaire, ce qui a allégé les autres fonds, qui ainsi, peuvent satisfaire à d'autres demandes. De plus, quelques associations qui ont diversifié leurs domaines d'activités sont passées, de ce fait, au fonds pluridisciplinaires, comme *Tambour battant*.

➢ Où en est l'affaire *du Théêtre du Galpon* ?

➲ Le *théâtre du Galpon* dispose de locaux de répétition à la Rue du Vélodrome où plusieurs de leurs activités ont été relogées. Une autorisation a été demandée à Marc Muller pour pouvoir construire un nouveau *Théâtre du Galpon*, en récupérant des éléments que le Piment Rouge a laissés à Artamis. Une autorisation sera certainement accordée pour quelque chose de provisoire, ce qui règlera l'affaire du *Galpon* pour plusieurs années. Les 90'000.- de subventions seront versées.

➢ Concernant *l'Usine*, le CM a voté le montant supplémentaire pour l'organisation des 20 ans de *l'Usine* et elle n'a reçu aucune invitation. Pourquoi ?

➲ Cette manifestation a été reportée au printemps prochain. Le Contrôle financier a accepté que le département puisse conserver l'avance de 20'000.- votés par le CM pour la production, dans les comptes transitoires. le montant que le CM avait voté.

3106610 Fonds municipal d'art contemporain, ligne 365 Institutions privées, Centre de la photographie (page 144) :

➢ Peut-on avoir quelques éléments supplémentaires ?

➲ Le *Centre de la photographie* reçoit une subvention annuelle de 180'000.-. Tous les 3 ans il organise les 50JPG (dernière édition 2006). Pour cette manifestation, il touche 50'000.- de plus. Elle aurait due être organisée cette année, mais son directeur a repoussé les 50JPG à l'année prochaine. Par ailleurs, le *CPG* a reçu 60'000.- pour l'exposition Richter et 25'000.- pour l'exposition Wonder Beirut, en subventions extraordinaires. Malgré tout cela, son directeur M.

BADER a demandé 10'000.- de plus, pour faire une exposition dans le cadre de MAC 09. Cette somme supplémentaire lui ayant été refusée, il est parti au Brésil et a laissé ses collaborateurs se débrouiller.

Heureusement, un collaborateur a pu faire une exposition au pied levé. Tout le monde a été choqué par l'attitude de M. BADER.

3106610 Fonds municipal d'art contemporain, ligne 365 Institutions privées, Projets d'expositions (BAC) et Projets d'expositions de photographie au BAC (page 144) :

➢ Qu'advient-il des 60'000.- dévolus au FMAC pour gérer des événements photographiques, puisqu'ils ne figurent plus dans les lignes ?

➲ Le CM avait demandé que, sur les 600'000.- consacrés aux projets d'expositions, 60'000.- soient dévolus à la photographie, soit pour le Centre de la photographie, soit pour une autre exposition. Comme M. BADER a obtenu cette somme, il n'était pas possible de la donner à quelqu'un d'autre. Par ailleurs, le CM lors de son vote du budget concernant les 600'000.-, n'a pas décidé de séparer 540'000.- et 60'000.-. En 2010, il y aura un projet exclusivement photo, que pourraient accueillir les locaux communs du BAC et qui sera financé avec ces 60'000.-.

3106610 Fonds municipal d'art contemporain (page 144) :

➢ Il faut modifier la mention « Fonds municipal d'art contemporain », car cette rubrique est dédiée à l'« art contemporain », non au FMAC.

Concernant ce dernier qui a passablement vu de nouvelles prestations en son sein, peut-être faudrait-il réévaluer et adjoindre un poste supplémentaire ?

➲ Le DC serait ravi d'avoir ce poste supplémentaire.

3110000 Grand-Théâtre de Genève, ligne 365 Institutions privées, Garantie de déficit Grand-Théâtre (page 145)

➢ Pourquoi la garantie de déficit, qui n'en est pas une, puisque budgétée par la Fondation du Grand-Théâtre dans son fonctionnement, est-elle toujours inscrite avec cette appellation ? A défaut, une garantie de déficit devrait-elle figurer au budget ?

➲ Elle pourrait être transformée en subvention, mais c'est le CM qui doit voter ce changement.

3110000 Grand-Théâtre de Genève, ligne 365 Institutions privées, Exploitation Grand Théâtre (page 145)

➢ Comment expliquer la diminution de 454'000.- ?

➲ Il s'agit de la municipalisation de postes. Annexe 9.

Subventions relatives à des prestations en nature (p 158 à 165)

3106600 Administration du service SAAC (page 161) :

➢ Si le CM retire la subvention de 95'000.- aux *Montreurs d'images*, est-ce qu'il n'y a pas lieu de supprimer celle en nature parallèlement ?

➲ Oui, mais cela dépend de la GIM.

➢ Proposition est faite de trouver un modus vivendi et leur laisser les locaux encore une année.

➢ Pourquoi *l'Union accordéoniste mixte* a perdu 6'000.- de subvention ?

➲ Le Service des écoles met à disposition un local. C'est lui qui a calculé le montant. L'Union accordéoniste mixte bénéficie de cinq locaux dans l'école du Vidollet. Pour 2010, un local de 49 m2 va être échangé contre un local de 7 m2. Les surfaces mises à disposition de l'Union accordéoniste mixte passeront donc de 191 m2 à 149 m2, et la valeur locative de ces locaux passera de 30'321 à 24'183 francs.

3106610 Fonds municipal d'art contemporain (page 161) :

➢ Même remarque concernant l'appellation de cette rubrique que la précédente.

3106610 Fonds municipal d'art contemporain (page 162) :

➢ Pourquoi n'y a-t-il plus rien sur la ligne : *chômeurs mis à disposition* ?

➲ La prestation était liée au Fonds action chômage Ville de Genève. Ce dernier a subi une transformation avec un règlement et une commission. Cela émargera aux comptes de l'année prochaine en fonction des associations qui auront passé la rampe de cette commission, qui disposeront d'un certain montant pendant deux ou trois ans et qui pourront engager des personnes sur des projets précis.

➢ Doit-on comprendre que le *Centre d'art contemporain* ne dispose de plus personne ?

➲ Ce soutien était lié à l'année de Mairie en 2008 avec le projet « Genève accessible ». Le département 3 avait contribué en mettant à disposition une personne via le Fonds chômage.

➢ Est-ce que la FAMC *(Fondation pour l'Art moderne contemporain)* a toujours des locaux à disposition au BAC ?

➲ La FAMC dispose que de l'espace commun qui donne sur la Cour des Vieux-Grenadiers. Elle l'utilise pour des vernissages.

➢ Pourquoi les locaux attribués au FMAC ne figurent-ils pas dans les prestations en nature ? Serait-ce parce qu'ils sont au service de la Ville ?

➲ Oui. Le BAC est considéré comme un bâtiment géré par le département de la culture. Si c'était géré par la GIM, on aurait une imputation interne.

3110000 Grand-Théâtre de Genève, 365 Institutions privées (page 162)

➢ Qu'est-ce qui a présidé à la décision de regrouper tous les locaux sous la Fondation du Grand-Théâtre.

➲ La comptabilité en a décidé ainsi.

➢ Pour quelle raison n'y a-t-il pas de prestations en nature pour les buvettes, bars et restaurants ?

➲ La Fondation du Grand-Théâtre paie un loyer à la GIM et c'est ainsi à cette dernière qu'il faut poser cette question.

Personnel occupé par l'Administration municipal (pages 219)

➢ Peut-on avoir quelques précisions sur les 4 postes supplémentaires pour le *Grand-Théâtre* et les 8 postes pour le *Muséum* ?

➲ Les 4 postes pour le *Grand-Théâtre* correspondent à des municipalisations et sont compensés par une diminution de la subvention de l'exploitation. Les 8 postes pour le *Muséum* correspondent aux 8 ASM qui sont devenus gardiens de musée.

Demandes de nouveaux postes au projet de budget 2010 (pages 223-225)

➢ Si la raison des 4 postes supplémentaires au *Grand Théâtre* a bien été comprise, que sont ces 2 poste en plus à la direction des bibliothèques et discothèques municipales ?

➲ Les prestations des bibliobus ont été remises à plat ; il y a eu des changements de périmètre et des changements de contrats pour les communes, lesquels incluent l'indexation et les mécanismes salariaux. Toutes ces dépenses sont couvertes par des recettes. Ces 2 postes sont payés par les communes et suggère de se référer à la rubrique traitant de l'encaissement des bibliobus.

➢ Il y avait pourtant déjà des chauffeurs de bibliobus, avant la réorganisation.

➲ Effectivement, mais certains postes n'ont pas été renouvelés et des personnes sont parties à la retraite. Il est précisé que le coût de ces postes est couvert.

➢ Sans remettre en question les nouveaux postes, il serait intéressant d'avoir l'historique de ces postes, car il ne s'agit pas de création de postes mais de transformation de postes.

➲ En 2007, les Bibliothèques municipales ont alerté le Conseil administratif d'une situation délicate dans laquelle le service des Bibliobus se trouvait. Ces difficultés tant matérielles (entretien et renouvellement des véhicules, conditions d'accueil dans les communes) qu'organisationnelles (gestion du personnel et organisation du travail) entravaient le bon fonctionnement du service. La Direction des Bibliothèques municipales a alors envisagé plusieurs scénarios de réaménagement du service, allant d'un maintien de l'organisation de la prestation par les Bibliothèques municipales à la prise en charge totale de l'organisation par les communes genevoises. Ces scénarios ont été présentés et discutés avec les communes et l'association des communes genevoises (ACG). Il a alors semblé évident que la solution optimale était de maintenir une organisation « Ville de Genève », mais avec une facturation au plus juste du coût de la prestation aux communes qui financent ainsi l'entier de la prestation, qui permet aux Bibliothèques municipales de valoriser leurs compétences et leur savoir-faire. La collaboration avec les communes devient une priorité. La communication avec les communes partenaires est améliorée grâce à la mise en place d'un groupe de pilotage ACG.

Lors des discussions avec les communes, des objectifs culturels communs ont été définis et validés :

- Mettre à disposition le bibliobus pour les élèves du primaire.
- Le bus est ouvert après la sortie des cours pendant un temps suffisant.
- Le contact avec les écoles est privilégié.
- Offrir de bonnes conditions d'utilisation aux personnes âgées.
- Le bus est disponible sur l'emplacement pendant un temps suffisant avant la sortie de l'école.
- Communiquer avec les actifs sur l'utilisation du réseau BM en ville.
- Proposer un horaire lisible et régulier.

L'organisation du service a été remodelée afin d'offrir de meilleures prestations, d'améliorer les conditions de travail des employés et de réduire l'impact sur l'environnement. L'impact environnemental des tournées a pu être limité avec une rationalisation des tournées, permettant de diviser par deux le nombre de kilomètres parcourus.

Pour l'année 2009, année de transition, un planning de tournées réduit a été mis en place. Au niveau des prestations, les Bibliobus ont proposé de compléter leur offre par une possibilité de dépôt de lots de livres aux communes, l'informatisation du prêt, le développement du site internet pour permettre aux usagers de réserver leurs documents en ligne, et la valorisation de la complémentarité avec les Bibliothèques municipales. L'amélioration de ces prestations sera assurée par le financement des communes. Les conditions de travail seront normalisées avec des horaires réguliers et limités aux heures habituelles, des journées de travail de huit heures maximum, ce qui n'était pas le cas auparavant. En raison des problèmes organisationnels constatés dès 2007, l'équipe en place n'a pu être maintenue.

Le service fonctionne actuellement dans une configuration minimale, avec des horaires réduits et l'appui de personnel temporaire. En 2010, afin de pouvoir assurer les tournées telles qu'elles ont été planifiées en accord avec les communes genevoises et reprendre une activité normale, le service des bibliobus doit être renforcé par l'engagement de personnel fixe, d'autant plus que deux des collaboratrices du Bibliobus seront en incapacité de travail (problèmes physiques) à deux ou trois ans de la retraite. Une reconversion dans le réseau a abouti pour l'une et est en cours pour la deuxième. Le chauffeur, actuellement en contrat temporaire, sera titularisé. Cette personne a une action clé puisqu'elle permet non seulement d'assurer la conduite d'un bibliobus mais elle veille au suivi mécanique des bus ; depuis son engagement en temporaire 2008, la maintenance des bibliobus a été considérablement améliorée, ce qui permet d'assurer une meilleure durabilité des véhicules et un service plus performant (permet d'éviter les pannes de dernière minute et l'annulation de tournées).

L'activité du service nécessitera aussi l'ouverture d'un poste d'Agent d'information documentaire dont la formation sera complétée par un permis poids lourds. La création de ces deux postes représente un budget total de 177'799.-. Le coût budgétaire de ces deux postes est évalué comme suit :

- un poste de chauffeur, classe 5-7 : coût annuel 84'754.-.
- un poste d'agent d'information documentaire, classe 7-9 : coût annuel 93'045.-.

Cette augmentation budgétaire sera compensée par une augmentation des revenus. La participation des communes en 2008 s'est montée à 828'292.-. Elle s'élèvera, pour l'année 2010, à 1'020'000.-, soit une augmentation des recettes

de 191'708.-. L'association des communes genevoises a participé activement à cette démarche et est dorénavant impliquée financièrement en subventionnant le fonctionnement des Bibliobus : pour 2010, l'assemblée générale de l'ACG a voté une subvention de 500'000.- à cet effet. Les avenants aux conventions avec les communes ont été modifiés afin de prévoir, dans le calcul du coût de la prestation, une indexation au coût de la vie et les mécanismes salariaux des employés municipaux.

Discussion et vote de la CARTS

A l'unanimité, les commissaires votent la suspension de l'étude du budget en attendant les nouveaux chiffres résultants de la baise d'impôts, et de ses conséquences sur l'état des finances de la Ville. Ils poursuivront leur analyse et feront d'éventuelles propositions une fois le budget de la Culture amendé par le DC.

La commission des Finances prend acte de la non prise de position politique de la CARTS.

Ville de Genève - Département de la culture
Détail des subventions allouées (prestations en nature non comprises)

ANNEXE 1

Subventionnés (tiers) et fonds spécifiques	PB 2010	Renseignements
Subventions nominales (liées)		
Académie de musique de Genève	30'000	Subvention nominale
Académie internationale de la céramique	4'500	Subvention nominale
Andata Ritorno	23'000	Subvention nominale
Association Genevoise des musiciens de jazz (AGMJ)	60'000	Subvention nominale
Association l'Usine	93'000	Subvention nominale
Association pour le patrimoine industriel	100'000	Subvention nominale
Association Théâtre en Cavale	200'000	Subvention nominale
Ateliers de culture musicale et artistique (ACMA)	30'000	Subvention nominale
Autrement Aujourd'hui	6'700	Subvention nominale
Cadets de Genève	50'000	Subvention nominale
Cartel des chorales classiques	240'000	Subvention nominale
Centre de conservation des biens culturels	2'500	Subvention nominale
Centre d'édition contemporaine	100'000	Subvention nominale
Centre international de percussion	100'000	Subvention nominale
Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire, Abijan (CSRS)	5'000	Subvention nominale
Cercle choral (Chorale municipale)	10'000	Subvention nominale
Cercle Jean-Sébastien Bach	10'000	Subvention nominale
Cercles de trompes de chasse "Le Daguet"	1'500	Subvention nominale
Cinéma Spoutnik	95'000	Subvention nominale
Clique de fifres et tambours du Conservatoire populaire de Musique (CPM)	20'000	Subvention nominale
Communauté israélite de Genève	20'000	Subvention nominale
Compagnie 1602 (locaux)	100'000	Subvention nominale
Concerts d'été de Saint-Germain	30'000	Subvention nominale
Ensemble Cantatio	50'000	Subvention nominale
Ensemble vocal Séquence	50'000	Subvention nominale
Espace Rousseau	50'000	Subvention nominale
Fanfare de la Croix-Bleue	15'000	Subvention nominale
Fanfare du Losange	25'000	Subvention nominale
Fanfare du Loup	156'000	Subvention nominale
Fanfare municipale du Petit-Saconnex	15'000	Subvention nominale
Fédération des associations des artistes visuels et plasticiens (ACTART)	187'000	Subvention nominale
Fédération internationale des concours de musique	15'000	Subvention nominale
Festival international du Film des droits humains	100'000	Subvention nominale
Fonction Cinéma	250'000	Subvention nominale
Fondation d'art moderne et contemporain (BAC)	250'000	Fondation de droit privé
Fondation de la Ménestrandie	20'000	Subvention nominale
Fondation des Clefs de Saint-Pierre	60'000	Subvention nominale
Fondation St-Gervais	2'041'015	Fondation de droit privé
Gallerie Forde	70'000	Subvention nominale
Galpon	90'000	Subvention nominale
GE Grave	50'000	Subvention nominale
Genève se livre	13'000	Subvention nominale
Gli Angeli	50'000	Subvention nominale
Grand Théâtre de Genève	15'748'681	Fondation de droit public
Harmonie des Eaux-Vives	15'000	Subvention nominale
Harmonie nautique	80'000	Subvention nominale
Le Motet de Genève	10'000	Subvention nominale
L'Empro	14'000	Subvention nominale
Les Concerts de la Cathédrale	25'000	Subvention nominale
Liederkranz-Concordia	7'000	Subvention nominale
L'Union Genevoise des Musiques et Chorales (UGMC) - Matériel et uniforme	40'000	Subvention nominale
Marionnettes de Genève	660'000	Fondation de droit privé
Montreurs d'images	95'000	Subvention nominale
Musique municipale de la Ville de Genève	100'000	Subvention nominale
Musiques en été - Jazz-Estival	120'000	Subvention nominale
Musiques en été - Scène Ella Fitzgerald (SEF)	250'000	Subvention nominale
Nouvelle Société des Concerts spirituels	30'000	Subvention nominale
Ondine genevoise	50'000	Subvention nominale
Opéra de chambre	175'000	Subvention nominale
Orchestres amateurs & symphoniques	45'000	Subvention nominale

Ville de Genève - Département de la culture **Projet de budget 2010**
Détail des subventions allouées (prestations en nature non comprises)

Subventionnés (tiers) et fonds spécifiques	PB 2010	Renseignements
Parfumerie	90'000	Subvention nominale
Piano Nobile	20'000	Subvention nominale
Psallette de Genève	10'000	Subvention nominale
Rencontres internationales de Genève	22'000	Subvention nominale
Salon du livre	200'000	Subvention nominale
Société accordéoniste mixte "Les Amis"	1'500	Subvention nominale
Société chorale des Eaux-Vives	5'000	Subvention nominale
Société de chant sacré	10'000	Subvention nominale
Société écrivains genevois (prix)	10'000	Subvention nominale
Société Jean-Jacques Rousseau	25'000	Subvention nominale
Stargazer	10'000	Subvention nominale
Théâtre Am Stram Gram	1'000'000	Fondation de droit privé
Théâtre du Grütli	1'711'500	Subvention nominale
Théâtre du Loup	500'000	Subvention nominale
Union Accordéoniste Mixte	16'000	Subvention nominale
Union des accordéonistes mixtes	20'000	Subvention nominale
Union des Chanteurs Genevois	3'000	Subvention nominale
Villa Dutoit	85'000	Subvention nominale
Total des subventions nominales (liées)	**26'091'896**	
Subventions inscrites dans une convention		
Conventions de subventionnement	**23'396'000**	
Assocaition du festival Archipel	265'000	Subvention nominale
Association de Soutien à la Musique Vivante (ASMV)	140'000	Subvention nominale
Association pour la danse contemporaine (ADC)	750'000	Subvention nominale
Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	790'000	Subvention nominale
Ateliers d'ethnomusicologie	536'000	Subvention nominale
Black Movie	150'000	Subvention nominale
Centre d'animation cinématographique	134'500	Subvention nominale
Centre d'art contemporain	1'270'500	Subvention nominale
Centre de la photographie	180'000	Subvention nominale
Cinéma tous écrans	290'000	Subvention nominale
Concours de Genève	360'000	Fondation de droit privé
Contrechamps	730'000	Subvention nominale
Fondamco (Mamco)	1'000'000	Fondation de droit public
Fondation d'art dramatique (Etat major - La Comédie, NTP)	5'250'000	Fondation de droit public
La Bâtie festival de Genève	900'000	Subvention nominale
L'Orchestre de chambre de Genève (OCG)	680'000	Fondation de droit privé
L'Orchestre de la Suisse Romande (OSR)	9'500'000	Fondation de droit privé
Post Tenebras Rock	300'000	Subvention nominale
Théâtre de l'Usine	170'000	Subvention nominale
Conventions de soutien conjoint avec Pro Helvetia	**790'000**	
Compagnie 7273	70'000	Subventions provenant du fonds général danse
Compagnie Alias	190'000	
Compagnie Foofwa d'Imobilité	50'000	
Compagnie Gilles Jobin	160'000	
Compagnie Greffe	70'000	
Teatro Malandro	250'000	Subvention nominale
Conventions CRFG	**44'000**	
Passe-Danse	4'000	Subventions provenant du fonds soutien aux échanges et tournées
Les Bâtisseurs	20'000	
Association Jazz Contreband	10'000	
Les Colporteurs	6'250	
Vortex MIA	3'750	
Autres conventions	**830'000**	
Compagnie Confiture	130'000	Accord pour 2009-2010
Revue genevoise	325'000	Accord pour 2009-2011
Salle Ernest Ansermet	100'000	Accord avec la RSR
Théâtre de l'Orangerie	275'000	Accord pour 2007-2008

Ville de Genève - Département de la culture **Projet de budget 2010**
Détail des subventions allouées (prestations en nature non comprises)

Subventionnés (tiers) et fonds spécifiques	PB 2010	Renseignements
Total des subventions inscrites dans une convention	**25'060'000**	
Fonds généraux		
Accès à la culture	838'000	Fonds général
Activités culturelles et scientifiques	256'000	Fonds général
Aide à l'édition	375'000	Fonds général
Art lyrique et vocal	32'500	Fonds général
Autres salles	120'000	Fonds général
Bourses & Prix	150'000	Fonds général
Bourses (Commission consultative de mise en valeur du livre)	60'000	Fonds général
Bourses artistes confirmés	35'000	Fonds général
Bourses médiateurs culturels	15'000	Fonds général
Bourses Patino-Ville de Genève	36'000	Fonds général
Bourses pour jeunes artistes	113'000	Fonds général
Cycle de lecture - C. Thébert	12'000	Fonds général
Cycle de lecture et animation	20'000	Fonds général
Diverses sociétés scientifiques genevoises	20'600	Fonds général
Fonds général cinéma	2'100'000	Fonds général
Fonds général danse	510'000	Fonds général
Fonds général musique	701'500	Fonds général
Fonds général théâtre	1'220'000	Fonds général
Fonds intermittents spectacles	150'000	Fonds général
Fonds manifestations pluridisciplaires	500'000	Fonds général
La Ville est à vous	150'000	Fonds général
Manifestations cinématographiques	20'000	Fonds général
Musique ancienne	15'000	Fonds général
Participation au Fonds Regio	800'000	Fonds général
Participation aux projets de Conférence culturelle	20'000	Fonds général
Prix de la Ville de Genève de la bande dessinée	10'000	Fonds général
Prix de la Ville de Genève des écrivains genevois	10'000	Fonds général
Prix de la Ville de Genève Rodolphe Töpffer	10'000	Fonds général
Prix d'orgue P. Segond	1'000	Fonds général
Projet culturels de proximité	490'000	Fonds général
Projets d'expositions BAC	600'000	Fonds général
Promotion de la recherche scientifique	10'000	Fonds général
Rock, jazz, ethno, electro	26'000	Fonds général
Soutien au livre	262'000	Fonds général
Soutien échanges et tournées	376'000	Fonds général
Usine centres alternatifs	10'000	Fonds général
Total des fonds généraux	**10'074'600**	

ANNEXE 2

VILLE DE GENÈVE DÉPARTEMENT DE LA CULTURE

Document d'orientation sur le positionnement et les missions des musées de la Ville de Genève

Le présent document précise les missions fondamentales des musées municipaux et définit leur géographie à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Ce cadre de référence inscrit les orientations de chaque entité muséale dans un ensemble cohérent, fondé sur un équilibre entre des enjeux transversaux et le profil patrimonial de chaque institution.

Les musées municipaux sont des services publics, des lieux de conservation et des lieux d'accueil des publics. Ils offrent des prestations à la population, qui doivent être de qualité. Il est donc légitime de définir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de suivre les prestations fournies et la réaction des publics concernés.

Les musées municipaux font partie intégrante de la politique culturelle de la Ville de Genève. Celle-ci s'organise autour de trois pôles :

1. les arts vivants, soutenus principalement par les subventions versées aux acteurs culturels et par la mise à disposition de locaux et de salles de spectacle. Le Département de la culture produit directement et chaque année la Fête de la Musique, tous les deux ans la Nuit de la science ou la Fureur de lire, ainsi que le week-end de la poésie (Poésie en ville), le festival Musiques en été et les fêtes de quartier (La Ville est à vous). Il soutient aussi bien de grandes institutions comme le Grand théâtre ou l'Orchestre de la Suisse romande que la culture alternative comme l'Usine, la Parfumerie ou le Galpon ;

2. les bibliothèques, représentées par un réseau de 10 bibliothèques municipales qui gèrent 1,6 millions de prêts par an, ainsi que par une bibliothèque patrimoniale, la Bibliothèque de Genève, qui conserve les fonds anciens et encyclopédiques les plus importants de Suisse romande et dont certains pôles d'excellence comme la Réforme sont de réputation mondiale ;

3. les musées, composés jusqu'à maintenant de quatre ensembles : les Conservatoire et Jardin botaniques, les Musées d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie et le Muséum d'histoire naturelle.

I. Positionnement des musées municipaux face à leur public

Le Département de la culture a fait sienne la définition proposée par l'International Council of Museums (ICOM) : « Le musée est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public et qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'étude, d'éducation et de délectation ». L'évolution des musées vers le patrimoine immatériel (comme les traditions et expressions orales ou les arts du spectacle) doit être également prise en compte.

Il est de la responsabilité des directeurs/trices de musées de se conformer à cette définition. Par l'intermédiaire des outils budgétaires à disposition, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs et du contrôle de gestion, la Direction du Département de la culture et les directions d'institutions vérifient le respect des missions ainsi que des objectifs fixés au début de chaque législature.

L'environnement muséal comprend deux types d'institution :

a) les musées orientés vers le patrimoine naturel (le Muséum d'histoire naturelle et sa filiale le Musée d'histoire des sciences ainsi que les Conservatoire et Jardin botaniques) ;

b) les musées orientés vers le patrimoine culturel, historique, artistique et ethnographique (les Musées d'art et d'histoire, le Musée d'ethnographie), auxquels il faut associer la Bibliothèque de Genève et ses institutions, en temps que bibliothèque patrimoniale ;

Les musées municipaux travaillent sur cinq axes de positionnement et de développement. Ces axes sont complémentaires, indissociables et d'égale importance.

1. Genève

Les musées de la Ville de Genève sont des outils culturels destinés en premier lieu aux habitant-e-s du canton, mais ils devront s'insérer, à terme, dans le projet politique le plus important de la prochaine décennie : la construction de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les musées sont notamment un outil de compréhension de l'identité genevoise, de l'histoire de la cité et de la manière dont celle-ci s'inscrit dans des ensembles plus importants (Suisse, Europe et monde). En tant que vecteurs de l'intégration sociale et du « vivre ensemble », ils permettent à la population résidente de connaître ses racines et à une population migrante importante de mieux comprendre sa société d'accueil.

Dans ce contexte, il importe d'orienter résolument la politique de diffusion des musées vers les publics et les usagers, sans pour autant faire de la quête de l'audience un objectif unique et systématique. En effet, il ne s'agit pas d'opposer quantité et qualité de la programmation, mais bien de trouver la meilleure adéquation possible entre les expositions et le public recherché.

Les musées sont également encouragés à reconnaître le rôle des sociétés d'Amis et à travailler en partenariat avec les acteurs culturels genevois, notamment pour ce qui concerne l'élargissement des publics et les soutiens financiers permettant les acquisitions. Ces partenariats contribuent efficacement à réaffirmer les liens entre l'institution muséale et la cité.

Enfin, les musées inscrivent leurs choix culturels et programmatiques dans le contexte de l'offre muséale et culturelle genevoise globale (musées municipaux et musées privés). Il s'agit de profiter d'un effet de concurrence stimulante.

2. Enjeux touristiques

Les musées de la Ville de Genève doivent définir une stratégie visant à attirer les populations urbaines suisses et le public international, en particulier les nombreux touristes de passage. La situation actuelle présente un lourd déficit sur ces deux plans, alors même que le tourisme est le premier pourvoyeur de visiteurs pour les musées.

Pour mémoire, les hôtels du Canton de Genève enregistrent chaque année en moyenne 2 millions de nuitées, dont 85% sont le fait de résidents étrangers. Si l'on prend en compte uniquement les hôtels de la Ville de Genève, les nuitées se chiffrent à 1,7 million par an (source : office cantonal de la statistique). A cela s'ajoutent les nuitées non-marchandes (55% des touristes sont hébergés chez des amis ou de la famille) et le nombre important de touristes qui séjournent dans les hôtels de France voisine, nettement plus avantageux.

Tout en reconnaissant que les enjeux touristiques de Genève ne sont pas comparables à ceux de villes comme Paris, Lyon ou Bruxelles, les musées municipaux disposent d'une marge de progression importante dans ce domaine.

3. Accès aux institutions muséales et au patrimoine

A Genève, l'accès aux musées est gratuit pour les expositions permanentes depuis les années 1950. La population a montré qu'elle tient à cette gratuité par votation en 1997. Il devient cependant nécessaire de réfléchir à l'adéquation entre la politique de gratuité des musées municipaux et les différents publics que nous voulons attirer dans nos musées.

En effet, la gratuité n'élargit pas les publics. Elle permet simplement aux personnes qui s'intéressent déjà aux musées – dont la plupart font partie des classes moyennes et supérieures – de s'y rendre plus fréquemment. La gratuité n'est donc pas un facteur d'accroissement des publics.

Dans le cas particulier du Jardin botanique, la gratuité entretient la confusion entre un musée vivant et un parc public, modifiant ainsi la perception du visiteur et son comportement vis-à-vis des collections naturelles. Plus que le montant du prix d'entrée, c'est le franchissement d'une « porte » au moyen d'un titre valable donnant accès à un lieu particulier qui semble déterminant quant à la prise de conscience de la qualité d'une prestation et l'adoption d'un comportement plus respectueux. Ce qui

a également pour effet d'accroître la motivation des collaborateurs/trices de l'institution.

De ce fait, il conviendra d'ouvrir ce chantier afin de trouver la meilleure adéquation entre les publics et non-publics visés et les outils permettant de les attirer.

Le Département de la culture est aussi soucieux de mieux utiliser les outils d'accès à la culture existants : carte 20 ans/20 francs, billets à prix réduits, chéquier culture. La mise en place, prochainement, d'un observatoire des publics permettra une étude plus fine des usages et des attentes des différents publics.

4. Education

Les musées de la Ville de Genève doivent être des outils vivants et accessibles où les visiteurs – les publics – sont placés au centre de la réflexion et des discours produits. Cela suppose notamment de construire des partenariats avec les populations cibles et les « consommateurs » potentiels (publics scolaires, maisons de quartier, etc.). Des collaborations avec le DIP et l'Université sont nécessaires, afin de mettre en place des stages et des formations continues, notamment avec les écoles d'art. Dans le cadre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, des partenariats peuvent être envisagés avec l'Education nationale française et la région vaudoise. Ces partenariats ne répondent pas seulement à une nécessité d'attirer un public toujours plus nombreux, mais aussi au rôle didactique des musées.

Le secteur de la médiation culturelle sera également développé, tout comme les moyens et les équipements utiles aux activités pédagogiques, à la sensibilisation des publics et à la transmission des savoirs (par exemple la mise à disposition d'audioguides).

5. Développement économique et social

En donnant des repères historiques à la population, les musées sont des instruments de cohésion sociale. Ils sont également des outils de développement économique. Bien qu'il n'existe pas actuellement d'enquêtes sérieuses sur le long terme indiquant précisément les retombées économiques des dépenses effectuées dans les musées, certaines études montrent que 25% des dépenses globales des touristes sont liées à l'offre en matière de patrimoine et de musées et que les touristes venus visiter une grande exposition dépensent en moyenne 60 francs en ville pour 1 franc dépensé pour l'exposition.

Les savoir-faire liés aux aspects économiques et sociaux seront encouragés, bien que les formations liées à ces métiers soient encore trop rares en Suisse. Le travail en réseau avec les milieux culturels genevois sera également développé.

II. Missions des musées municipaux

Sur la base de la définition de l'ICOM, le Département de la culture a retenu trois missions pour les musées municipaux.

1. Conservation patrimoniale

Les musées municipaux appliquent une politique de conservation patrimoniale rigoureuse, afin d'assurer le traitement, l'inventaire et la conservation des collections. Ils développent une stratégie d'enrichissement des collections et une politique de prévention, ce qui nécessite de la part de la collectivité de libérer et/ou de collecter des ressources financières adéquates. La mutualisation des coûts d'acquisition avec d'autres musées suisses est une piste à explorer, de même que le partenariat public-privé (PPP).

Il est également nécessaire d'établir un échéancier prévisionnel pour finaliser l'inventaire, l'informatisation et la numérisation de la documentation lorsque cela est pertinent. De plus, un récolement (vérification des objets de l'inventaire) sera demandé tous les 10 ans pour chaque institution.

2. Recherche

Les musées municipaux sont encouragés à constituer des pôles d'excellence en matière de recherche, non seulement par la qualité des travaux qui sont effectués, mais aussi en s'inscrivant dans des réseaux scientifiques, notamment par des échanges, des partenariats scientifiques, des projets FNRS et de nouvelles formations. Ils sont encouragés également à définir des projets qui donnent une plus grande lisibilité aux institutions et à rechercher la reconnaissance de leurs pairs.

Un système de suivi des projets de recherche scientifique est mis en place. Les grands axes sont déterminés par la direction du musée, en concertation avec les conservateurs, dans le cadre de programmes généraux. Il s'agit de valider la pertinence de telle ou telle recherche pour l'institution. Rattachés à ces programmes, des projets sont définis par les scientifiques compétents. Ils prennent la forme de documents classiques de gestion de projet, incluant notamment la description du contexte, les objectifs à atteindre, les moyens, un échéancier et l'énumération de livrables (publications, expositions ou autres).

En principe, ces projets ne devraient pas dépasser un laps de temps de cinq ans. Les projets sont validés avant leur mise en œuvre et l'avancement contrôlé régulièrement par la direction du musée ou une instance mise en place par elle et en conformité avec le principe du contrôle de l'activité académique par des pairs.

La Coordination Homme-Nature-Environnement (CHNE), créée en 1992 pour développer la coopération entre les institutions muséales scientifiques de la Ville et l'Université dans quatre domaines scientifiques (anthropologie, zoologie, botanique, et histoire des sciences), va évoluer prochainement. La rédaction d'un document cadre, très complet, couvrant toutes les relations entre les musées municipaux et l'Université est envisagée.

3. Communication, diffusion et médiation

Il est indispensable que la politique programmatique soit cohérente avec les publics, les collections et le champ muséal genevois, tout en encourageant les liens entre conservation et création (arts vivants). Il est également nécessaire que la politique de communication, de diffusion et de médiation s'inscrive dans l'environnement géographique, économique, social et culturel. Ainsi, les institutions muséales s'efforcent de bien connaître leurs publics, puis adaptent leurs horaires, leurs tarifs et leur politique d'accueil en conséquence. Ils prévoient une offre de médiation, des partenariats ainsi que des outils pour mesurer leur impact. Ils élaborent une stratégie de communication avec des supports et des processus clairement définis, notamment en matière de suivi. Enfin, ils mettent en place une politique de diffusion ainsi qu'une stratégie de partenariats et de réseaux.

Ces trois missions fondamentales reposent sur l'application rigoureuse de principes de gestion, de suivi et d'éthique.

A. Gestion

La gestion des musées municipaux doit reposer sur un management adapté et sur des outils de pilotage (contrôle de gestion, suivi des coûts directs et indirects, évaluation des moyens humains et financiers adaptés aux prestations fournies).

S'agissant des ressources humaines, des plans de carrière doivent autant que possible être proposés à l'intérieur des institutions. Par ailleurs, les musées veillent à l'application des principes du développement durable (par exemple réemploi de décors et de structures dans les expositions, recyclage des déchets, consommation modérée d'eau, d'électricité, etc.).

B. Indicateurs

Afin de suivre l'évolution des prestations fournies par les institutions ainsi que la réaction des publics cibles, il est indispensable d'élaborer des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour chaque musée municipal.

C. Comité éthique

Un comité éthique sera constitué en collaboration avec l'ICOM. Ce comité sera composé de représentants des institutions concernées et d'experts extérieurs. Il aura pour mission de veiller à ce que les activités des musées municipaux se déploient en parfaite conformité avec les normes déontologiques internationales. Il constituera un outil d'aide à la décision en matière d'acquisition, de donation et de partenariat avec des organismes privés.

ANNEXE 3

VILLE DE GENÈVE

Commission de l'aménagement du Conseil municipal – audition du 28 octobre 2008
PR-641 – crédit d'étude 1 relatif à la construction d'un dépôt pour abriter les collections patrimoniales des Musées d'art et d'histoire, du Musée d'ethnographie, du Muséum d'histoire naturelle, de la Bibliothèque de Genève et du Fmac

Rapport du département de la culture

Quelques informations sur l'historique de ce grand dépôt patrimonial proposé

L'idée de construire un dépôt pour entreposer les collections des musées remonte aux années 1990's. Une ligne était inscrite au 16ème PFQ (plan financier quadriennal d'investissements).

Le projet a été différé en raison de la crise financière de ces années-là. Par ailleurs, chaque institution (MAH, MEG, BGE projet commun avec les bibliothèques de l'Université) devait voir ses locaux rénovés et agrandis, voire entièrement renouvelés, et il était projeté à l'époque d'inclure les réserves dans chacun de ces projets.

Suite au cambriolage du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie (MHE) en novembre 2002, les assurances de la Ville ont revisité chaque dépôt et tous les lieux d'exposition des collections.

Des travaux d'adaptation et de renforcement des dispositifs de sécurité ont été exigés dans certains lieux et réalisés ou sont encore actuellement en cours de réalisation (par exemple : salle Ami Lullin, Musée Rath, Promenade du Pin 5).

Suite à ces visites, un seul dépôt loué auprès de tiers et abritant les collections du Cabinet des estampes et des arts appliqués a fait l'objet de restrictions de couverture par les assurances. Le Coattrim a été chargé en 2006 de trouver un autre dépôt de remplacement.

Concernant la collection du MHE, des gardes armés 24h sur 24h ont été exigés par les assurances depuis le cambriolage. Cette mesure a coûté plus de 50'000 francs par mois à la Ville alors que par ailleurs le musée était fermé au public. Les assurances ont accepté en automne 2004 que la collection soit transférée, mais en exigeant un coffre-fort. Dès 2005, des dégâts sur cette collection ont été constatés en raison de conditions hygrométriques inadéquates. Des mesures correctrices ont été prises dans toute la mesure du possible, mais en mai 2007 il a été constaté la nécessité de déplacer très rapidement cette collection en raison de nouveaux dégâts sur environ 10% des pièces de la collection.

Des contacts ont été pris avec diverses sociétés louant des dépôts. A chaque fois les assurances ont été consultées. Finalement, ce n'est qu'en 2008 que de nouveaux locaux d'entreposage aux normes de sécurité exigées par les assurances et aux normes de conservation adéquates (climatisation) ont été trouvés et seront loués dès 2009 pour ces trois collections. Le coût des travaux lié aux exigences de sécurité a été pris en charge par le loueur et répercuté sur le loyer.

Dans ce contexte de forte évolution des conditions de sécurité exigées par les assurances, le projet de regrouper les collections de la Ville en un seul lieu a été repris afin de rationaliser les coûts liés aux dispositifs à la fois de sécurité mais aussi de régulation des conditions hygrométriques. En 2004 les services municipaux ont examiné la possibilité de réutiliser le bâtiment de dépôt hors sol existant aux Acacias (ex-BAT). Un premier programme des besoins a été établi. Un préavis défavorable a été donné par les assurances qui ont déclaré préférer un bâtiment en sous-sol. Par ailleurs, le coût de l'opération a été estimé trop élevé (achat, transformation) et il a été préconisé de construire un dépôt sur un terrain dont la Ville est propriétaire. C'est ainsi qu'en décembre 2004, le Conseil administratif a retenu le principe de construire un dépôt pour regrouper les collections patrimoniales de la Ville. Le principe de localiser ce dépôt sous Artamis a été retenu. Etant donné la nécessité d'excaver une importante partie des parcelles de la Ville de Genève, c'est en effet une opportunité unique.

Les musées et bibliothèques ont affiné le programme au printemps 2005. Cette première expression complète des besoins a abouti à la nécessité de pouvoir disposer d'environ 18'000 m2 de dépôt (projection à 20 ans). Les MAH's espéraient disposer de 10'000 m2, le MEG de 4'000 m2, la BGE de 2'700, le Muséum de 800 m2 et le Fmac de 500 m2. Le Mamco qui loue des dépôts aux Ports Francs a également signalé son intérêt pour disposer de 1'000 m2.

En parallèle à la piste Artamis, d'autres sites ont été envisagés comme par exemple, le site dit « ex-Swisscom » sous la Plaine de Plainpalais. En raison des exigences liées à la sécurité et au coût nécessaire pour garantir des conditions hygrométriques adéquates, le projet a été abandonné tout en retenant le principe de pouvoir à terme récupérer des surfaces pouvant servir à de l'entreposage d'objets sans ou à faible valeur patrimoniale.

Au printemps 2007, en fonction du projet de décontamination du site et du programme architectural, le département de la culture a été informé qu'une surface de 10'000 m2 était possible pour construire un dépôt patrimonial sous Artamis. Un nouveau programme des besoins a été élaboré en révisant à la baisse les besoins exprimés par les musées et bibliothèques. Vu les réductions imposées, il a été décidé de renoncer à allouer des m2 au Mamco.

Aujourd'hui, la Ville loue à hauteur de 1'400'000 francs par an de multiples dépôts dont seuls deux fournissent des conditions de conservation adéquates pour les collections. Au niveau des conditions de travail, ces dépôts ne permettent pas aux conservateurs d'effectuer leur travail scientifique de manière optimale car aucun d'eux n'est muni de locaux de consultation bénéficiant de lumière du jour. Dès lors, les conservateurs ne peuvent pas rester plus de quelques heures d'affilée dans ces dépôts en raison des prescriptions de l'OCIRT. Par ailleurs, depuis le cambriolage du MHE, les conservateurs ne peuvent plus accéder librement aux collections dans la mesure où tous les musées et leurs dépôts sont ouverts et fermés par une police privée sur demande planifiée à l'avance.

1. Collections concernées par le futur dépôt

Musées d'art et d'histoire (MAH's) : 1'050'000 objets soit 8'000 tableaux et sculptures, 22'000 objets en céramique, 2'500 pièces en verre, 340 vitraux, 350'000 estampes, 25'000 dessins, 70'000 objets archéologiques, 100'000 pièces de numismatique, 15 à 18'000 pièces d'horlogerie et d'émaillerie et 23'600 objets d'arts appliqués, 560'000 ouvrages à la BAA
Un musée encyclopédique unique en Suisse. Des collections exceptionnelles : Kerma, une des collections de la préhistoire la plus importante de Suisse, une collection de pastels du XVIIIe siècle unique au monde avec Liotard, Quentin de La Tour, etc.. (voir le document ci-joint établi par les MAH's).
Provenance : dons, legs et achats, dépôts de plusieurs fondations.

Musée d'ethnographie (MEG) : 80'000 objets dont 17'000 relatifs à l'Afrique, 12'000 aux Amériques, 14'000 à l'Asie, 25'000 objets et 15'000 images populaires de l'Europe, 5'000 à l'Océanie, une collection de 2'300 instruments de musique, les archives internationales de musique populaire avec 15'000 disques et 300'000 documents d'anthropologie visuelle et de l'iconographie.
La deuxième collection de Suisse.
Provenance : dons 40 % environ et achats 32 % environ

Bibliothèque de Genève (BGE) : 2 millions d'ouvrages, des dizaines de milliers de manuscrits, 100'000 affiches, 25'000 cartes anciennes, un fonds d'importance mondiale à l'Institut et Musée Voltaire, 1 million de pièces du Centre d'iconographie genevoise (CIG), un fonds de partitions de la bibliothèque musicale.
Un des plus importants patrimoine de Suisse avec trois pôles d'excellence : Genève, la Réforme et le Siècle des Lumières.
Provenance : dons, achats, dépôt légal.

Fmac : 1'700 œuvres d'art contemporain dont 270 sises dans l'espace public.
Provenance : achats

Le Muséum a besoin d'un dépôt pour stocker essentiellement son matériel muséographique et cesser la location réalisée à la rue de la Colline. Les collections sont entreposées à Malagnou 1 et dans l'abri des biens culturels sous le Musée d'histoire des sciences.

2. Dépôts actuels des MAH's, MEG, BGE propriété de la Ville de Genève

MAH's : 5'189 m2 environ

- dans les bâtiments existants à Charles-Galland, au Musée Ariana (abri des biens culturels), à la Promenade du Pin 5 (chambre-forte en cours de construction) – 3'009 m2 environ. Bâtiment de Charles-Galland à rénover car les installations techniques sont vétustes.
- dans les locaux mis à disposition par la GIM : Le-Corbusier 2'120 m2 (abri des biens culturels) + ZIC 60 m2 pour le lapidaire + Château-Bloc (dépôt pour la BAA :doublets et dons en attente de traitement)

BGE : 5'740 m2

- dans le bâtiment de la Promenade des Bastions 5'500 m2 de magasins offrant 46 km de rayonnages, sera à saturation d'ici à 10 ans. Conditions vétustes et

problématiques du point de vue de l'hygrométrie, projet de remise à niveau des installations techniques inscrit au PFI pour assurer une meilleure préservation des collections.
- à l'Institut et Musée Voltaire : 140 m2 (aménagé en 1993)
- dans le local mis à disposition par la GIM au Vieux-Billard : 100 m2

MEG : 254 m2 environ
- dans le local mis à disposition par la GIM à la ZIC : 254 m2
  dépôt abritant des objets de grandes dimensions (totems, grilles monumentales)

MHN/MHS : 4'560 m2 environ
- dans le bâtiment route de Malagnou 1, 4'390 m2 (rénovation de l'enveloppe thermique du bâtiment récemment votée par le Conseil municipal)
- dans le bâtiment rue de Lausanne, abri des biens culturels de 170 m2

Total à disposition : 15'743 m2 dont la moitié est située dans des locaux aux installations techniques vétustes à rénover (MAH, BGE).

3. Dépôts actuellement loués auprès de tiers par la Ville de Genève

MAH's : 2'970 m2
- zone industrielle Praille – 800 m2 – coût en 2008 : 116'000 francs + charges
  2ème étage climatisé, 3ème étage non climatisé, réserve saturée.
- Quartier Plainpalais – 968 m2 – coût en 2008 : 95'003 francs charges comprises
  Locaux non climatisés et inadaptés pour le stockage de collections, utilisé pour le stockage du matériel muséographique, et faute de place ailleurs, pour l'entreposage de cadres anciens, d'objets d'arts appliqués et de pièces de numismatiques.
- Rive droite – 1'202 m2 – coût en 2009 : 499'266 francs + charges
  Nouveaux dépôts qui seront loués dès 2009 pour entreposer dans des conditions adaptées la collection du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie (MHE), ainsi que les collections des estampes et des arts appliqués en remplacement de dépôts loués et qui se sont
  révélés inadaptés du point de vue de la sécurité pour l'un selon les exigences de l'assurance et inadaptés du point de vue des conditions hygrométriques pour l'autre (dégâts sur les collections).

MEG : 3'200 m2
- Ports Francs – 2'880 m2 – coût en 2008 : 464'370 francs charges comprises
  Fortes variations hygrométriques nécessitant des interventions régulière en urgence, problématiques rencontrées : moisissures, cristallisations de sels, mites, fentes, corrosion active. Pour rappel : sauvetage en 2002 des objets entassés dans des conditions totalement inadéquates à Carl-Vogt (sous-sols et combles), aménagement des locaux réalisé par la Ville à hauteur de 1,5 millions incluant l'achat de mobilier (armoires mobiles qui seront récupérées et remontées à Artamis) / amélioration des conditions de stockage aux Ports Francs, mais situation provisoire dans l'attente d'un futur dépôt à construire (soit projet lié à l'agrandissement du MEG soit projet global pour les collections patrimoniales de la Ville)

- Quartier Plainpalais – 320 m2 – coût en 2008 : 33'117 francs charges comprises
  Fluctuations climatiques. Dépôt utilisé pour le stockage momentané de collections encore non traitées et pour le matériel muséographique.

BGE : 920 m2
- Seujet 300 m2 soit 3 km de rayonnages au dépôt des bibliothèques universitaires en échange de prêt de la Salle Naville, bonnes conditions de conservation, rayonnages totalement remplis
- Seujet 620 m2 soit 7 km de rayonnages, location depuis 2002, coût en 2008 : 136'000 francs, rempli à 50%

MHN : 382 m2
- Quartier Plainpalais 382 m2 – 39'533 francs par an
  Dépôt utilisé pour le stockage du matériel muséographique et du matériel utilisé pour la Nuit de la science.

Fmac : 225 m2
- Ports Francs 225 m2 – 31'500 francs + charges
  Locaux non climatisés, problèmes d'hygrométrie.

Total coût annuel de location : 1'414'789 francs pour 7'697 m2 dont seuls 2'122 m2 sont aux normes adéquates de conservation des collections et dont aucun m2 n'est aménagé correctement pour l'étude des collections par le personnel.

MAH's : 710'269 francs + charges
MEG : 497'487 francs
BGE : 136'000 francs
MHN : 39'533 francs
Fmac :31'500 francs

En résumé, la construction d'un dépôt patrimonial de 10'000 m2 sous Artamis est indispensable et permettra :

- d'assurer la conservation adéquate des biens patrimoniaux de la Ville (dons, achats, legs) selon les normes de conservation préconisées par l'ICOM (et reprises par les services de conservation préventive des musées) ;

- d'assurer des conditions d'études scientifiques adaptées sur les collections en permettant aux conservateurs de disposer de locaux de travail et de consultation sur place ;

- des économies annuelles sur le budget de fonctionnement de 1'400'000 francs ;

- d'éviter de nouvelles dégradations des collections et des coûts de restauration ;

- d'éviter de devoir louer encore d'autres dépôts à l'extérieur étant donné le degré de saturation de l'ensemble des dépôts dont disposent aujourd'hui les institutions et les mauvaises conditions hygrométriques de plusieurs de ces dépôts ;

- de réduire les frais de transport des objets et les déplacements du personnel dans plusieurs dépôts ;

- de revaloriser des espaces de qualité au rez-de-chaussée du bâtiment de la BGE, actuellement occupés par des magasins de livres ;

- de faire évoluer les collections et d'accueillir les futurs enrichissements (dons, legs, achats) qui ne pourront pas tous être exposés.

Annexe :

- programme des besoins des MAH's, MEG, BGE et Fmac pour le dépôt sous Artamis

ANNEXE 4

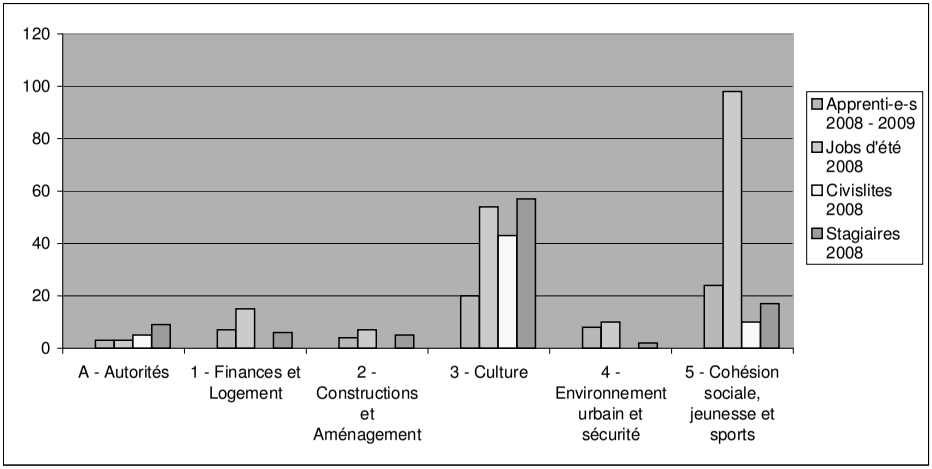
Synthèse du nombre d'apprenti-e-s (2008 -2009), de jobs d'été (2008), de civilistes (2008) et de stagiaires (2008)

	Abréviation	Apprenti-e-s 2008 - 2009	Jobs d'été 2008	Civislites 2008	Stagiaires 2008
A - Autorités		3	3	5	9
Direction Générale	DG	0	0	0	0
Administration Centrale	ACE	1	0	5	8
Relations Extérieures	SRE	0	0	0	1
Juridique	LEX	0	0	0	0
Etat civil	CIV	1	3	0	0
Contrôle Financier	CFI	1	0	0	0
1 - Finances et Logement		7	15	0	6
Direction des Finances et du Logement	DFL	1	0	0	0
Comptabilité générale et budget	CGE	0	1	0	0
C.A.P.	CAP	0	3	0	0
Gérance Immobilière Municipale	GIM	3	5	0	2
Achats	CMAI	0	2	0	0
Direction des Ressources Humaines	DRH	3	4	0	4
Taxe professionnelle	TAX	0	0	0	0
2 - Constructions et Aménagement		4	7	0	5
Direction des constructions et de l'amménagement	DCA	1	2	0	1
Urbanisme	URB	0	3	0	2
Architechture	ARC	1	0	0	0
Bâtiments	BAT	0	0	0	0
Energie	ENE	0	0	0	1
Aménagment urbain et mobilité	SAM	1	2	0	0
Génie civile	GCI	1	0	0	1
3 - Culture		20	54	43	57
Direction de la Culture	DC	0	0	0	1
Promotion Culturelle	SPC	0	1	0	3
Administratif et technique	SAT	1	3	0	0
SAAC	SAAC	0	1	0	0
Fonds Municipal d'Art Contemporain	FMAC	0	0	1	0
Conservatoire et jardins botaniques	CJB	6	14	5	16
Musée d'Art et d'Histoire	MAH	3	14	7	18
Musée d'Ethnographie	MEG	0	3	0	2

Synthèse du nombre d'apprenti-e-s (2008 -2009), de jobs d'été (2008), de civilistes (2008) et de stagiaires (2008)

	Abréviation	Apprenti-e-s 2008 - 2009	Jobs d'été 2008	Civislites 2008	Stagiaires 2008
3 - Culture *(suite)*					
Muséum d'Histoire Naturelle	MHN	4	4	5	5
Bibliothèques, discothèques municipales	BMU	2	12	4	4
Bibliothèques de Genève	BGE	3	2	21	6
Grand-Théâtre	GTG	1	0	0	2
4 - Environnement urbain et sécurité		8	10	0	2
Direction de l'environnement urbain et de la sécurité	DEUS	1	1	0	0
Incendie et secours	SIS	2	3	0	0
Sécurité et espaces plublics	SEEP	1	2	0	0
Voirie Ville propre	VVP	2	0	0	0
Logistique et manifestations	LOM	0	3	0	0
Direction des systèmes d'information et de communication	DSIC	2	1	0	2
5 - Cohésion sociale, jeunesse et sports		24	98	10	17
Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports	SJS	0	0	0	1
Social	SOC	5	0	3	12
Ecoles et institutions pour l'enfance	ECO	2	51	0	0
Délégation à la petite enfance	DPE	2	2	0	0
Délégation à la jeunesse	DEJ	1	0	7	3
Pompes funèbres et cimetières	FUN	0	9	0	0
Sports	SPO	0	14	0	0
Espaces verts	SEVE	14	22	0	1
	Totaux	66	187	58	75 Stages d'observation et d'expérimentation (3 à 5 jours) 20 Stages "Le SCAI en Ville" (2 semaines) 191

Synthèse du nombre d'apprenti-e-s (2008 -2009), de jobs d'été (2008), de civilistes (2008) et de stagiaires (2008)



ANNEXE 5

Commission des arts et de la culture

Détails provisoires des fonds généraux nouvellement créés ou augmentés en 2009

Fonds pluridisciplinaire	**BUDGET**	**500'000**
Ass Amis de la Terrasse du Troc	"La cabane des visions" à la Terrasse du troc 09	25'000
Ass Musique Electro-Acoustique AMEG	Projet "Chore"	15'000
Association à la Découverte Oeuvre	Une saison avec Thierry Vernet & Floristella Steph	15'000
Association Dreams come true	Réal. "La peste et le choléra" Y.Duyvendak et N.Bo	30'000
Association La Ribot	Création "Llamame Mariachi" 2009	18'000
Union arménienne de Suisse	« Mémoires blessées » à Saint-Gervais	5'000
Association Mapping Festival	Subv 09 Mapping Festival	40'000
Association MOS ESPA	Exposition"Mos Espa: appéritifs et performances.."	5'000
Association Movanova	Les pages ne tournent pas toutes seules	10'000
Association Olà	Festival Big Bang	20'000
Association Tambour Battant	Édition 2009 du "Tambour Battant Festival"	120'000
Avec Productions	Subv. projet "Funkhaus"	20'000
Cie A Suivre	Subv.09 projet "7/7"	20'000
Fondation Histoire des Suisses	Projet "Géographie parallèle, Marc Jurt-M. Butor"	10'000
La Fourmilière	Cabaret Bancal au Palais Mascotte	7'500
Manuel Chopard	"Rap Story"	8'000
Perceuse Productions Scène	Soutien complémentaire pour "Brisures"	35'000
Sara Boesch Sjollema	ça vous prend souvent ?	12'000
Sylvie Rodriguez	Exposition "Doko?" à l'Usine Krugler	5'000
	Total provisoire à fin septembre	**420'500**

Projets culturels de proximité	**Budget**	**490'000**
Ass Amis de la Terrasse du Troc	Terrasse du Troc Bois-de-la-Bâtie juil-août 2009	50'000
Ass Bureau Culturel	Activités 2009	30'000
Association Communes-Ikation	Festival Hip-Hop 21 novembre 2009 Lancy	5'000
Association Maison Kultura	Activités 2009 de Maison Kultura	50'000
Association Palc	"Seconde Lecture" Ouches&Concordes août 2009	6'000
Association Y.U.M.E	Geneva Unique Battle avril.09	5'000
ASSOCIATION ZANCO	Spectacle "La Valse endiablée" 2009	10'000
ATB Espace rencontres	Activités ados "la photo..."	2'350
Centre Kurde des Droits de l'Homme	Manifestation "Entre deux cultures.." 16-20.03.09	10'000
Compagnie Roquefort	Création spect. Clown "Perturbations jubilatoires"	3'000
E-CHANGER	Expo "Dans l'échange, que donne" 6-22.11.09 à Ge	20'000
Forum St-Jean / Charmilles	Cité-Jardin Écoquartier Concorde 2009	10'000
Les Créateliers Association	Fête de fin d'année des Créateliers 2009	3'000
Maison de Quartier Asters-Servette	Fête de quartier & Quizaine développement 2009	8'000
Maison de Quartier de la Jonction	Activités 2009 de la Maison de Quartier	30'000
	Manifestation "Mieux vivre" à la Jonction" 2009	2'500
	Projet Cité-Jonction 2009	10'000
Maison de Quartier de St.-Jean	"Les 10ans des Improvocateurs.." 27-29.11.09	5'000
	3ème Fête à la Patô - Oh Oh	2'500
Maison de Quartier des Acacias	"Dimanche au chaud, contes d'ici..." 1er mars 2009	1'800
Maison de Quartier des Eaux-Vives	Réalisation 2 concerts mai-juin 2009	800
Maison de Quartier des Pâquis	Festival Des yeux et des Oreilles"	8'000
	Programmation 2009 "La Traverse"	30'000
visAgenève association	Projet 2009 – 2010	8'000
Maison Quartier Champel	Champel en Fête	5'570
Mouv Animation Grottes	Semaine des 4 jeudis 30.04-19.11.2009	5'000
Pré-en-Bulle Association	"Block Party" mai-octobre 2009	6'000
	Ballade audio fin mai / début juin 2009	3'500
	Cropettes en campagne 13 juin 2009	3'500
	subv 09, projet "Village du monde" sept 09	6'000
Tierra Incognita - Association et C	Activités 2009	50'000
Université Populaire Africaine	Fondation de l'Université Populaire Africaine à GE	7'000
	Total provisoire à fin septembre 2009	**397'520**

Soutien au livre		**Budget**	**747'000**
Aide à la publication	Center for European Integration	Aide publication "Sometime, never, maybe"S.Kameric	10'000
Aide à l'édition	Edition la Joie de Lire SA	Bourse d'aide à une maison d'édition	75'000
	Editions de l'Encre fraîche	Organisation 3 cafés littéraires Mardis de l'Encre	5'000
	Editions Heros-Limite	Bourse d'aide à une maison d'édition	50'000
	Editions Quiquandquoi Sàrl	Bourse 2009 d'aide maison d'édition	50'000
	Editions Zoé	Bourse d'aide à une maison d'édition	75'000
	Labor et Fides SA	Bourse d'aide à une maison d'édition	75'000
	Les Editions Metropolis	Bourse d'aide à une maison d'édition	50'000
Bourses (ccmvl)	Cercle de la Librairie et de l'Edition	Expo N.Pasche "Hänsel&Gretel"Salon du Livre 2009	3'500
	Fabienne Guillermin-Veyser	1er acompte bourse d'aide à l'illustration 09	6'000
	Joseph Incardona	1er acompte bourse d'aide à l'écriture 09	12'500
Soutien au livre (attr. ponct.)	AGPI	Genève-New-York_Ph.Lardy	15'000
	Association l'Apage	Réal.catalogue monographique	25'000
	Campiche Bernard Editeur	"Enjeux 7"	3'000
		"Huit pièces"	3'000
		"Poésie choisie" M. Viala	4'000
		Soutien publicat. "Quatre pièces" Valérie Poirier	3'000
	Center for European Integration (CEIS)	Ch. Solioz_Conflict and Memory	5'000
	Cercle de la Librairie et de l'Edition	2ème édition "La route du livre" FL.09	21'000
	Editions "Le Miel de l'Ours"	Publication "Courroies Arrobase.."S.Thévoz/P.Duret	3'000
	Editions Association Drozophile	Edit. "Hansel et Gretel" Naïma Pasche	4'000
	Editions Cabédita publication	L.Ph. Gaudet	5'000
	Editions Cousu Mouche	Ed.Cousu Mouche	4'000
	Editions D'En Bas	"Nouvelles de personne.." H.Richard-Favre	5'000
	Editions des sauvages	Baptiste et Angèle_F.Wohnlich	3'500
	Editions du Tricorne	"Temuco" de Miguel Norambueno	5'000
		Ch.Lewinsky	9'000
	Editions l'Age d'Homme	"Ceylan" T. Vernet	4'000
	Editions Moderne	éléphantI.Pralong	1'200
	Editions Notari Sàrl	Soutien publi. textes botan. JJ Rous. par A.Ernst	10'000
	Editions Olizane	Voyage d'exploration..._F.Garnier	6'000

	Editions Olizane SA	Publ."Entre selle et terre,3 ans à vélo en Afr..."	8'000
	Editions Samizdat Mutzenberg	4ème biennale de poésie Saint-Quentin-les-Yvelines	500
	Editions Slatkine	Public. "Florilège genevois-Les poètes de la Cité"	8'000
	Editions Zoé	"Gaza face à la mer" B. Guelpa	10'000
		Publication "Gaza debout face à la mer" B.Guelpa	10'000
	Fondation Collège du Travail	Fil rouge_D.Gallin	5'000
	La Dogana - Stéphanie Cudré-Mauroux	Publication Jean Starobinski, le médecin des morts	10'000
	Le Bureau	Calcutta_S.Savolainenen	10'000
	Le Grain des Mots	Aide fonctionnement association"Le grain des mots"	6'000
	Mario Turchetti	"Mythes et réalités du XVIe siècle.." Ed. Slatkine	3'000
	MétisPresses	Pinget	6'000
	Michel Moret Editions de l'Aire SA	Publica."D'une plume clandestine" Vahé Godel 2009	3'500
	Oeuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse	Aide publication "Mireille Mésange" Irène Schoc	5'000
	Rencontres et Cultures du Monde Arabe	Soutien activités association	17'000
	Théâtre Atelier En-jeu	22+23.05.09 "Poésie sur scène"	3'000
	Theatre du Sentier	Subv. différentes lectures 2009	3'000
I		**Total provisoire à fin septembre 2009**	**658'700**

Analyse des coûts marginaux pour l'abonnement 8 concerts à Lausanne 2007 / 2008 ANNEXE 6

Recettes de concert

Abonnements 8 concerts	231'939
Abonnement 4 concerts	29'708
./. Commission de vente	-13'329
Total abonnement	248'318
Billets de concert	65'299
./. Commission de vente	-452
Total Billets	64'847
Sous-Total recettes de concerts	313'165
./. Impôts Lausanne	-45'430
Total recettes de concert nettes	**267'735**

Programmes analytiques

Vente d'abonnements	10'156
./. Coûts d'expédition	-2'068
Vente au concert (net)	2'965
Total des ventes	11'053
Recettes de publicité	20'069
Total recettes programmes analytiques	31'122
Coûts d'impression	-33'306
Résultat net programmes analytiques	**-2'184**

Promotion spécifique des concerts

Affiches	-17'284
Affichage	-2'496
Publicité presse	-16'847
Coûts liés au programme général	-7'384
Total coûts de promotion	**-44'011**

Sponsoring et dons

Kredietbank sur LSN 1	25'000
Swisslife pour LSN 6	50'000
./. Contre prestation aux sponsors (sans billets)	-4'066
Total sponsoring	70'934
Quote part du don Fondation Leenaards	100'000
Total sponsoring et dons	**170'934**

Frais de production spécifiques

Cachets des chefs et solistes		-161'500
Salaires des musiciens suppémentaires à l'effectif		-8'640
Location du théâtre de Beaulieu		-61'806
Droits sur partitions		-10'261
Location et accordage du piano		-16'320
Transport des instruments		-30'972
Déplacement des musiciens		-12'480
Déplacement des chefs et solistes		-2'373
Repas des musiciens		-22'208
Frais techniques		-10'362
Droits sur musique protégée		-33'979
Total des frais de production		**-370'901**
Contribution Amis vaudois		150'000
Résultat direct marginal Lausanne avant subv.		**171'573**
Subvention Etat de Vaud attribuée pour 9 conc. Moyenne 2007 - 2008 : CHF 210'000 (Série abonnement + concert chorale VD)		186'667
Résultat direct marginal Lausanne après subv.		**358'240**
Coût marginal des 1136 services musiciens 491.8 par service		-558'685
Résultat direct marginal y.c. services musiciens		**-200'445**

Imputations des charges indirectes

Quote part sur :

Quote part salaires administratifs et coûts de remplacement 100.76 par service		-114'463
Coûts administratifs	7.01%	-29'878
Coûts de fonctionnement	5.76%	-25'436
Coûts campagne abonnement	23.19%	-71'794
Coûts représentation / déplacement	18.60%	-11'015
Coûts cession de droits	13.47%	-60'057
Résultat net selon coûts complets		**-513'089**

ANNEXE 7

Analyse des coûts, saison 2007 / 2008

Selon demande ville de Genève du 29 septembre 2009

Concerts au Victoria Hall	***Résultat direct***	***Salaires***	***Total coûts directs***	***Coûts indirects***	***Total coûts***
Séries d'abonnement (4 séries, 23 concerts)	(569'000)	4'202'000	3'633'000	695'000	4'328'000
Concerts DIP et Prélude (3 concerts, 16 représentations)	(144'000)	525'000	381'000	118'000	499'000
Concerts spéciaux Amis (2x) Série 90ème anniversaire (3x) Caritatif Fond. Lipatti	(113'000)	1'214'000	1'101'000	113'000	1'214'000
Ayants droits ONU, Concours de Genève Concerts du Dimanche Fête de la musique	47'000	487'000	534'000	73'000	607'000
	(779'000)	6'428'000	5'649'000	999'000	6'648'000

	Résultat direct	***Salaires***	***Total coûts directs***	***Coûts indirects***	***Total coûts***
Grand Théatre de Genève	21'000	6'734'000	6'755'000	104'000	6'859'000

ANNEXE 8

Analyse des coûts marginaux pour l'abonnement 8 concerts à Lausanne 2007 / 200

Recettes de concert

Abonnements 8 concerts	231'939
Abonnement 4 concerts	29'708
/. Commission de vente	-13'329
Total abonnement	248'318
Billets de concert	65'299
/. Commission de vente	-452
Total Billets	64'847

ANNEXE 9

Analyse des coûts, saison 2007 / 2008

Selon demande ville de Genève du 29 septembre 2009

Concerts au Victoria Hall	***Résultat direct***	***Salaires***	***Total coûts directs***	***Coûts indirects***	***Total coûts***
Séries d'abonnement (4 séries, 23 concerts)	(569'000)	4'202'000	3'633'000	695'000	4'328'000
Concerts DIP et Prélude (3 concerts, 16 représentations)	(144'000)	525'000	381'000	118'000	499'000
Concerts spéciaux Amis (2x) Série 90ème anniversaire (3x) Caritatif Fond. Lipatti	(113'000)	1'214'000	1'101'000	113'000	1'214'000
Ayants droits ONU, Concours de Genève Concerts du Dimanche Fête de la musique	47'000	487'000	534'000	73'000	607'000
	(779'000)	6'428'000	5'649'000	999'000	6'648'000

	Résultat direct	***Salaires***	***Total coûts directs***	***Coûts indirects***	***Total coûts***
Grand Théatre de Genève	21'000	6'734'000	6'755'000	104'000	6'859'000

5.7 *Audition du département de l'environnement urbain et de la sécurité*

(Séance du 7 octobre 2009)

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Yves Nopper, directeur du département, et de ses collaborateurs-trices

5.7.1 Commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public

Présidente de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public: M^me^ Patricia Richard

Rapport de M^me^ Valérie Bourquin, rapporteuse de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public

Après un résumé des séances des 22 et 29 septembre par M^me^ Patricia Richard, présidente de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public, M. Maudet et ses chefs de service répondent aux questions des commissaires de la commission des finances.

Un commissaire des Verts demande quelles seront les conséquences de la votation sur la baisse d'impôts qui a eu lieu le 27 septembre sur les discussions concernant le budget et, notamment, s'il y aura un plan B.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ajoute que, pour lui, le budget doit d'abord répondre au principe de sincérité. Il se demande s'il ne vaudrait pas mieux cesser l'examen du budget, puisque le Conseil administratif a fait savoir que, si une modification de l'imposition sur les personnes physiques était acceptée par le peuple, la Ville ne serait pas en mesure de couvrir ses charges, qu'elle devrait peut-être recourir à l'endettement et demander une autorisation de dépassement. Par conséquent, ne vaudrait-il pas mieux que le Conseil administratif retire son projet et soumette en décembre une demande de douzièmes provisoires?

Un commissaire socialiste pense que les conséquences de ce vote se ressentiront en 2013.

La présidente cède la parole au magistrat pour qu'il fasse une introduction et réponde aux questions des commissaires avant d'entamer l'examen des documents.

M. Maudet répond à la question du commissaire des Verts en disant qu'il imagine que l'examen va se dérouler en trois étapes. La première concernera les remarques et considérations d'ordre général. La deuxième portera sur les objectifs et le document du rapport à l'appui du projet du budget 2010 et, pour la dernière étape, il s'agira d'examiner le budget chiffré ligne par ligne, si tant est que

la commission souhaite le faire, puisqu'il a cru comprendre qu'un certain nombre de commissions ne voulaient pas avoir cette discussion à ce stade. Quoi qu'il en soit, lui-même et ses chefs de service sont disposés à répondre à toutes les questions que poseront les commissaires dès ce soir. Le Conseil administratif qui est «un» et indivisible est très attaché au principe de sincérité. Cette année, il a fait l'expérience du principe de la sincérité évolutive, parce que pour une collectivité qui a un budget qui dépasse un milliard, le processus d'élaboration du budget doit commencer de plus en plus tôt, en raison du volume financier, de l'évolution du système fiscal et des contingences techniques liées à ces fameuses prévisions et estimations en termes de recettes. Le budget étudié en automne par les commissions reflète la réalité du mois de juillet. Ensuite, interviennent les courriers du Département cantonal des finances. Cette année, il y en a eu plus que d'ordinaire. Le dernier courrier, qui intervient généralement en octobre, permet de corriger le budget en termes de recettes sur la base d'un mécanisme qu'on appelle l'effet de base pour essayer de correspondre le plus possible aux comptes des six premiers mois de 2009 et au bouclement des comptes 2008. Tout cela oblige le Conseil administratif à danser sur plusieurs pieds, tout en essayant de rester le plus sincère possible, mais il faut admettre dès le départ que l'exercice va nécessiter une mise à jour régulière des chiffres et de tenir compte de paramètres d'incertitude assez importants. Il ajoute que, avec l'introduction du système postnumerando en 2001, les correctifs font que le rattrapage d'année en année est toujours un peu plus court. Sur les 150 millions de bénéfice réalisés en 2008, on sait qu'il y a 50 à 60 millions qui concernent réellement 2008, mais que la part prépondérante est un rattrapage des années précédentes.

Une difficulté supplémentaire est liée au fait que, cette année, la baisse d'impôt a été validée et il y aura des diminutions de rentrées d'ordre structurel, en plus d'autres qui sont d'ordre conjoncturel. Ces diminutions présentent des risques différents et l'appréhension politique qu'aura le Conseil administratif, indépendamment des étiquettes partisanes, sera sensiblement différente si on doit faire face à 20 millions de déficit structurel (garanti sur la durée) ou 20 millions de déficit conjoncturel dont on peut penser qu'avec un système de fluctuations sur les entrées on puisse plus favorablement s'autoriser des déficits. Le magistrat évoque ensuite les approches possibles lors de la préparation du budget: l'approche des besoins et l'approche des moyens. Il pense qu'un bon budget est une combinaison de ces deux approches, mais que cette année l'approche du budget des moyens était extrêmement difficile à avoir, d'autant plus qu'on dispose d'informations évolutives de la part du Canton. Ce qui amène le Conseil administratif à ne pas pouvoir définitivement trancher sur le budget final qui sera présenté au Conseil municipal.

M. Maudet souligne ensuite le souci d'économies de l'ensemble du Conseil administratif sur les autorisations de dépense, dont il est fait usage le plus par-

cimonieusement possible en fonction de la nature du département. Il rappelle en outre que, au département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), la part des charges fixes est extrêmement importante (80%). Quant aux besoins, il y en a une part qui sont déjà prédéfinis par les dispositions qui les lient, notamment par rapport au personnel. M. Maudet relève qu'il a en charge un département qui assume des tâches régaliennes, qui leur sont confiées par la législation cantonale (par exemple la levée des ordures). Le troisième élément auquel il veut rendre attentif les commissaires par rapport au budget du DEUS, c'est qu'ils ont régulièrement dans l'année des charges supplémentaires ponctuelles qui viennent s'ajouter aux autres (par exemple: manifestation contre l'OMC annoncée pour le mois de novembre).

Concernant le plan B, qui consiste à faire des efforts pour limiter les coûts et diminuer les enveloppes, il considère que cet effort a d'emblée été effectué au DEUS. Il souligne que son département propose un budget qui présente une diminution des charges de 6 millions par rapport à 2009. On peut toujours en enlever davantage, mais, pour assurer les prestations prévues, le magistrat assure qu'il a déjà fait une partie de ce travail. Le Conseil administratif a mené une réflexion approfondie sur sa capacité d'identifier et d'isoler les prestations et y renoncera au cas où il s'avère nécessaire d'économiser 40 millions supplémentaires.

En conclusion, le magistrat s'inscrit complètement dans la ligne de M^me^ Sandrine Salerno, qui a donné lieu à des débats au Conseil administratif et qui l'a emporté lorsqu'il y a eu des votes. M. Maudet n'entend pas rompre la collégialité.

Un commissaire des Verts fait remarquer qu'il trouve facile de se décharger sur les compétents, ce que font presque tous les magistrats, or les compétents se trouvent dans leurs départements et le DEUS en comporte deux, et non des moindre, puisqu'il s'agit de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) et du Service logistique et manifestations (LOM).

M. Maudet répond que ce n'est pas pour se décharger, mais que les compétents obèrent passablement leur capacité d'action. Le message était que, soit il y avait une interaction forte avec d'autres services, d'autres départements, soit il y a une dimension légale qui pèse sur le personnel. La marge de manœuvre est extrêmement faible. C'est aussi le cas en ce qui concerne le LOM qui s'occupe de l'achat des carburants. On ne peut pas décider demain de ne plus utiliser les véhicules des pompiers et du Service des sports par exemple. De plus, la Ville est tributaire du marché en matière d'achat de carburant.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre commence par remercier le magistrat des propos qu'il a tenus à l'endroit de M^me^ Salerno, parce que le commissaire avait l'impression que, jusqu'à présent, la conseillère administrative était un peu esseulée pour défendre le budget. Cela dit, il observe que l'Etat de Genève, qui a un budget de plus de 7 milliards, a pu fonctionner parfaitement

avec les douzièmes provisoires. Il s'inscrit en faux par rapport à la désécurisation des gens. Il n'appartient pas au Conseil municipal de couper dans le budget, il ne faut pas renverser les rôles. Le Conseil administratif propose et le Conseil municipal dispose. En ce qui concerne l'Union démocratique du centre, elle s'opposera au budget, puisque c'est son rôle d'opposition. La majorité gouverne et prend ses responsabilités et ne doit pas compter sur la minorité pour le soutenir.

M. Maudet observe quand même qu'en 2004, 2005 et 2006 le budget de l'Etat n'a été voté et n'est entré en vigueur pour l'année suivante qu'une seule fois. Cela a généré passablement de problèmes techniques, mais aussi politiques. C'est à ce moment-là que le Conseil d'Etat est parti dans l'idée de rassurer, de limiter un certain nombre de postes et de diminuer les charges. Il ne se prononce pas sur la validité de l'exercice mais, à son avis, un budget qui part en douzièmes provisoires, ce n'est pas un très bon signe qu'on donne par rapport à la collectivité, mais il reconnaît que c'est le problème de l'exécutif. Sur le deuxième aspect, à savoir qui propose et qui dispose, pour lui il est évident que le Conseil administratif dépose des modifications budgétaires ultimes, comme il le fait chaque année, à fin octobre, avec les propositions de coupes qui ont été décidées. A ce moment-là, le Conseil municipal les ajoute ou pas, mais il tient à dire ici que l'exécutif tient à assumer pleinement son rôle. En résumé, le Conseil administratif se réunit à la fin du mois d'octobre pour entendre M[me] Salerno sur son approche des recettes et le Conseil administratif pratiquera toute une série d'arbitrages. On verra s'il y a un déficit et, si oui, de combien et de quelle nature. Il aura son appréciation politique consistant à savoir s'il présente un budget déficitaire ou pas. S'il est déficitaire et qu'il n'y a pas plus de coupes à chercher, il le présentera tel quel. S'il ne l'est pas et que le Conseil administratif veut arriver à un budget équilibré, il proposera une série de diminutions. Mais il pourrait aussi déposer un projet qui comprend 20 millions de déficit avec un budget financier quadriennal qui permettrait de revenir à l'équilibre sur la durée, avec l'approbation du Conseil d'Etat. C'est le seul calendrier rationnel et possible.

Un commissaire d'A gauche toute! fait part de son malaise par rapport aux coupes effectuées dans les prestations de ce département (groupe 31), étant donné que d'autres magistrats ne semblent pas avoir procédé à de telles économies. Ce qui préoccupe le commissaire, c'est l'inégalité de traitement entre les employés du DEUS et les autres.

M. Maudet rassure le commissaire sur l'égalité de traitement de l'ensemble des employés, ses collègues étant attentifs à un parallélisme et à une certaine cohérence entre les départements. Cela dit, il déplore une certaine «logique départementale» appliquée sans vision globale, qui n'incite pas toujours les conseillers administratifs à réaliser des économies, parfois «absorbées» par les augmentations de dépenses des autres départements.

Examen du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010
Page II-209

Un commissaire de l'Union démocratique du centre interroge le magistrat sur le projet de transfert de la caserne des pompiers à l'aéroport, ainsi que sur le nouveau concept de sécurité et proximité (agents de police municipale); ces agents seront-ils impliqués dans l'identification des citoyens et entreprises assujettis à la taxe professionnelle et, d'autre part, pourront-ils intervenir dans les préaux?

M. Maudet répond que le transfert de la caserne est l'un des trois dossiers principaux qui occupera son département en 2010. Suite au rapport circonstancié de la direction du Service d'incendie et de secours (SIS) (2007), qui fait état de difficultés très sérieuses quant à la capacité de tenir les délais posés par la législation fédérale en matière d'intervention, le choix de l'aéroport s'est imposé. Il ajoute que toute sorte de contingences ont amené les responsables à considérer qu'il fallait aller plus loin qu'un simple rapprochement géographique. Or, un rapprochement organique entraîne des obstacles psychologiques et concrets, mais aussi un intérêt financier. Dans le même temps, est entrée en vigueur la reconnaissance de la profession (mise sur pied d'une école de formation) qui implique une synergie à mettre en place sur ce socle commun. A cela s'ajoute la dimension des communes, car, sur les 51 millions du budget du SIS, 11 millions sont payés par les communes qui depuis des années considèrent qu'il y a un problème de gouvernance au SIS et demandent de prendre part aux décisions. Les communes sont d'autant plus mécontentes qu'avec l'introduction du concept «Sapeur-Pompier 21», qui prévoit de reporter sur les sapeurs-pompiers des communes une série d'interventions, elles ont dû investir dans des équipements communaux, avec des moyens parfois disproportionnés. Par conséquent, elles ne comprennent pas que le SIS ne baisse pas sa demande de contribution à leur endroit, bien que la Ville assure un risque et doive payer des sapeurs-pompiers professionnels à plein temps. Or, il n'est pas imaginable que la Ville paie à elle seule les investissements pour la caserne de l'aéroport, étant donné que les pompiers interviennent sur l'ensemble du canton. Les réflexions et les négociations sont sur le point d'aboutir à une proposition ferme qui va être présentée prochainement au Conseil municipal. Il s'agit d'un montage juridico-financier qui comprend la réunion complète des deux corps de sapeurs. Il a trait aux équipements (bâtiments, véhicules) et au personnel.

Concernant les nouvelles prérogatives des agents de police municipale (anciennement agents de sécurité municipaux), elles font suite à la loi votée par le Grand Conseil en février 2009, qui fait de la police municipale un élément clé du dispositif de lutte contre l'insécurité. Il tient à dire que la police municipale ne sera pas là pour faire le travail que la gendarmerie ne veut pas faire, mais pour assurer une présence physique en uniforme d'une autorité assumée, avec un per-

sonnel qui patrouille à pied et à vélo, et qui résout en amont des conflits naissants sur le domaine public (places de parc, dealers, etc.). Elle palliera l'absence d'une réelle police de proximité cantonale et aura de nouvelles prérogatives, ce qui représente de nombreuses conséquences. La première difficulté réside dans le recrutement. Une grande campagne va être menée dès le mois de novembre, afin d'atteindre en septembre 2010 la dotation complète de l'effectif (111 agents) puis, à moyenne échéance, 123 agents, ce qui permettrait d'assurer la présence d'équipes en continu sur le terrain. A propos de la taxe professionnelle, il avoue qu'il ne voit pas trop ce que les agents de police municipaux pourront faire, si ce n'est de procéder à des recoupements entre la réalité du terrain et les données du Service de la taxe professionnelle. Par ailleurs, il tient à assurer que les agents interviennent beaucoup sur les préaux, lorsque le corps enseignant et le Service des écoles et institutions pour l'enfance considèrent que c'est indiqué de faire intervenir des personnes en uniforme (ce qui n'est pas toujours le cas) et quand la police cantonale les y autorisent. Pour l'école des Grottes, les effectifs ont été renforcés, mais, s'il y a des mendiants ou des toxicomanes qui stationnent là-bas, la base réglementaire pour les faire circuler n'existe pas en dehors des horaires scolaires. A partir du 1er janvier 2010, une disposition intitulée «mesures d'éloignement», pourra être utilisée par les agents de sécurité municipaux.

Un commissaire démocrate-chrétien demande des exemples d'écocontrats.

M. Maudet énonce les trois axes de sa politique en matière de déchets (qui se matérialise dans les écocontrats): limitation des déchets à la source, limitation de l'impact du déchet dans l'environnement urbain (cf. journaux gratuits, nourriture à l'emporter) et favorisation du tri et du recyclage. L'écocontrat, c'est l'application du principe de ce qui est ancré dans la loi sous le libellé de «pollueur-payeur». Il considère que les moyens dont dispose la Ville en matière d'environnement urbain ne sont pas illimités et que ce qu'a voulu le législateur cantonal et fédéral, c'est-à-dire reporter la charge des déchets sur ceux qui les produisent ou qui les consomment, est un principe qui est sain. La Ville l'appliquait relativement peu jusqu'à présent. L'idée est de reporter les coûts et la responsabilité sur ceux qui produisent des déchets et d'entrer dans une démarche de partenariat. L'écocontrat consiste en un contrat entre la Ville et un partenaire économique sur la base d'une problématique bien identifiée pour faire en sorte de reporter une part de la charge sur ce partenaire privé, afin qu'il se rende compte de ce que cela suppose. Le magistrat cite ensuite divers exemples tels que Manor (cf. page 4), Nespresso et Migros. Un contrat est également en préparation avec les boulangers et un accord a été signé avec les cafetiers-restaurateurs, qui vont équiper leur devanture de cendriers amovibles qu'ils vont eux-mêmes gérer, la contrepartie étant qu'ils ne seront pas taxés en termes d'occupation du domaine public pour ces cendriers et qu'ils ont la possibilité d'installer une ou deux tables sans chaise avec un cendrier dessus.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande des précisions sur la rétribution des anciens agents municipaux et fait remarquer qu'il trouve assez grave que les tâches régaliennes de la commune ne puissent actuellement pas être assumées. Il aimerait également savoir si le nouveau statut du personnel concernera également le Service d'incendie et de secours (SIS), qui dispose actuellement d'un statut spécifique.

M. Maudet répond que les agents municipaux sont en classification 4-6. Les cinq fonctions qu'il a citées étaient en 4-6. En cours d'année, à la faveur d'une réévaluation par la commission compétente, les concierges ont été réévalués en classe 5-7. Il n'y a pas eu d'augmentation salariale pour ces gens suite aux transferts et, pour certains, il y a même une diminution puisqu'ils ne portent plus d'uniforme (par exemple le contrôleurs du domaine public), mais cela a été négocié avec les syndicats. Quant au traitement de base, il n'y a pas de modification. Concernant le statut du SIS, il explique que nous vivons sous l'empire de deux statuts. La longue et ardue négociation qu'ils ont menée avec M[me] Salerno a abouti à un nouveau statut unique qui sera présenté en novembre au Conseil municipal. Il introduit la possibilité d'avoir dans l'ordre statutaire des règlements spécifiques pour certains services. Le statut spécifique du personnel du SIS est essentiellement fondé sur l'horaire de travail et la retraite. Il pense qu'il est possible de l'extraire et de l'insérer dans une autre structure. La véritable difficulté sera celle relative à la CAP, parce que la CAP qui n'a pas de statut devrait permettre, notamment pour les pompiers, des plans de retraite spécifiques qui ne peuvent se faire que s'il y a une personnalité juridique propre de la CAP.

Page II-213

Une commissaire socialiste pose une question sur la «mise en place d'une stratégie de communication autour des activités du département». Est-ce qu'il s'agit de la communication à l'interne de l'administration ou à l'externe? Est-ce que cette stratégie se traduit par une augmentation de 50 000 francs au budget?

M. Maudet pense que, sur la question de la communication, il faut partir d'une vision transversale de la Ville, qu'il ne partageait pas avec ses collègues au départ, mais qu'il s'est résolu à partager. Elle consiste à dire que la Ville doit davantage apparaître comme entité Ville et la population doit mieux identifier les prestations. Dans cette droite ligne, le Conseil administratif a décidé de créer un réseau incarné par des personnes physiques, les chargés de communication. Pour constituer ce réseau, on passera par le site internet de la Ville, qui démarrera dans sa nouvelle mouture en janvier 2010, et par les chargés de communication, qui seront les répondants au niveau des départements. L'autre aspect est le développement de la communication interne et externe. Le magistrat explique que la difficulté pour lui, lorsqu'il a repris un département qui n'existait pas auparavant,

était de créer une certaine homogénéité entre des services qui se parlaient peu auparavant. Il souligne le fait que le personnel de la Voirie, dans une grande majorité, n'a pas de messagerie électronique, ce qui complique encore plus la communication. Aujourd'hui, ils disposent déjà d'ordinateurs. Donc, la mise en œuvre de cette stratégie de communication va certainement engendrer un certain nombre de dépenses supplémentaires. L'autre dimension, qui est la communication externe, n'est pas une stratégie de promotion du magistrat, mais ce sont des outils lourds qui ont été développés (par exemple le calendrier de la Voirie qui est diffusé à 120 000 exemplaires) et qui portent sur les efforts fournis, sur leur impact et sur les indicateurs dont on dispose pour les atteindre. Il y a trois éléments clés pour atteindre une meilleure propreté dans une ville: les outils logistiques de levée, les outils de répression et les outils de communication. Pour 2010, il a une grande ambition qui consiste à séparer un peu mieux les déchets industriels et ménagers. Ce qui suppose l'envoi de 3000 lettres aux 3000 entreprises des trois secteurs qui ont été retenus, pour les amener à basculer sur un régime de tri du papier. On est obligé d'amorcer un peu la pompe et de mettre plus d'argent dans la communication, pour ensuite s'y retrouver sur des éléments logistiques (diminution des dépenses pour la taxe d'incinération). Les efforts de communication ont pour but d'optimiser les moyens, de diminuer la part de la Ville en termes de moyens logistiques et de valoriser les comportements.

Un commissaire libéral aimerait savoir si, en matière de communication, il y a des activités en ce sens qui se font dans les différents services ou si tout est centralisé à la direction du département.

M. Maudet répond que son prédécesseur en charge de la Voirie avait très intelligemment développé, mais surtout en fin de mandat, une unité information et communication. C'est le seul service qui dispose d'une unité propre aujourd'hui avec une personne à 80% et une personne à 100%. Ce sont des spécialistes du graphisme (par exemple affiches format Société générale d'affichage sur les camions de la Voirie). Les autres services n'ont pas de chargé de presse ou autre. Le seul poste de communication est un poste à 100% à la direction et les deux postes précités.

Page II-219

Un commissaire libéral aimerait en savoir un peu plus sur le rapatriement à la rue des Rois des collaboratrices et collaborateurs du service de la rue Rothschild.

M. Maudet explique qu'il s'agit de la queue de comète de la décision que le Conseil administratif a prise, sur sa proposition, en septembre 2007 et consistant à supprimer le Service d'assistance et de protection à la population (SAPP), à diminuer son effectif d'un tiers et à rapatrier dans la même zone géographique l'ensemble du service. Cela va permettre l'installation d'une crèche au rez-de-chaussée de la rue Rothschild.

Un commissaire libéral observe que le SIS est un service qui a besoin de communiquer en temps de crise. Qui se charge de cela? Est-ce qu'il y a un plan de communication de crise?

M. Wicky répond qu'il a toujours eu la compétence de communication sur les événements qui sont liés à l'intervention. Tout ce qui est d'ordre décisionnel passe par le magistrat. Le commandant Wicky relève qu'il travaille en étroite collaboration avec la police, comme le veut le plan Osiris. Les procédures sont relativement standards lorsqu'il s'agit de communiquer avec le service de presse.

Une commissaire socialiste voudrait savoir s'il y avait déjà eu une première expérience de cohabitation entre les sapeurs-pompiers professionnels et les volontaires (SAPP et SIS) et comment cela s'était passé. Elle demande ensuite de quelle façon et à quelles occasions interviennent les miliciens.

M. Maudet explique que le but final est de coordonner les deux niveaux, mais que cela a commencé par une réforme du SIS, qui a absorbé les professionnels du SAPP, qui s'est très bien passé. En 2010, l'accent sera mis sur les formations rapides d'engagement (FOR), qui concernent les miliciens de la protection civile. Quant aux miliciens, ils n'ont pas une vocation cantonale, c'est pourquoi ils interviendront sur le territoire de la Ville. L'objectif est d'atteindre entre 200 et 300 miliciens volontaires incorporés et la première volée qu'il semble réaliste de former est de 80 miliciens.

M. Wicky précise qu'ils s'engagent à réagir en quelques heures à une alarme. Leurs missions sont en réalité complémentaires avec celles des sapeurs-pompiers.

M. Maudet ajoute qu'il s'agit d'une palette d'activités qui visent à protéger les personnes et les biens avec des moyens plus lourds que ceux des pompiers, qui interviennent en urgence et doivent repartir vite pour intervenir ailleurs.

Une commissaire socialiste demande des précisions sur la participation de l'Etat au centre de formation. Elle se demande aussi si la Confédération a été sollicitée.

M. Maudet juge que cela revient à poser la question de la participation de l'Etat au SIS. Elle se monte à zéro. Longtemps, l'Etat a participé à hauteur de 850 000 francs, puis à 650 000 francs, sur un budget de 51 millions de francs. L'Etat s'est complètement retiré l'année où M. Maudet est entré en fonction dans le cadre du transfert de charges. En résumé, l'Etat ne participe ni de près ni de loin au fonctionnement du SIS et il n'est pas question pour lui de participer au projet de l'école de formation. Il concède cependant que le Canton participe à l'acquisition de bateaux ou de véhicules de commandement par le biais de la Sécurité civile, mais de façon ponctuelle. La Confédération sera, quant à elle, sollicitée.

Une commissaire socialiste aimerait savoir si on a pu observer une augmentation ou une diminution des appels au SIS depuis l'unification du service 144. Par ailleurs, elle tient à faire remarquer que, depuis que la loi cantonale a uniformisé les tarifs, il y a un véritable doublon de charges pour les habitants de la ville de Genève qui paient le même prix, que ce soit une ambulance des pompiers ou une ambulance privée, or l'ambulance privée n'est pas subventionnée.

M. Maudet explique que, si le raisonnement théorique est tout à fait valable, ce n'est pas le cas dans la pratique, car les dépenses sont couvertes financièrement avec les recettes qui sont générées, malgré le fait que c'est le SIS qui doit aller chercher les toxicomanes et autres personnes qui n'ont pas de couverture (entre 15% et 20% de la masse), étant donné que ce sont les assurances qui paient et la logique du tiers payant et du tiers garant. Il rappelle que c'était une demande du Conseil municipal d'augmenter les recettes du SIS. A sa connaissance, on n'a pas vu une augmentation du recours aux pompiers parce que c'est le principe de proximité qui prévaut. On appelle le 144 et c'est l'ambulance la plus proche qui intervient. Le magistrat pense que l'environnement du transport sanitaire va évoluer dans les années qui viennent et que les privés vont se retirer progressivement de ce secteur qui présente de plus en plus de difficultés financières.

M. Wicky précise qu'ils n'ont pas la possibilité de traiter en direct les appels du 144, puisqu'il est le seul compétent pour attribuer les courses, ce qui fait que l'on travaille sur la base de la proximité. Aujourd'hui, on constate une augmentation de la charge des transports sanitaires, qu'il faut mettre en parallèle avec l'augmentation de la demande au niveau du territoire cantonal (+ 5%). Le SIS effectue 3800 interventions dont la majeure partie (75%) se fait sur le territoire municipal.

La commissaire socialiste entend bien que c'est rentable, mais le groupe socialiste n'estimait pas que cela devait être rentabilisé parce que c'était un effort que la commune faisait à l'égard de ses citoyens.

Un commissaire libéral est surpris de revoir dans les objectifs l'introduction de Polycom, puisque cela fait deux ou trois ans que le Conseil municipal l'a voté au budget.

M. Maudet confirme qu'ils en sont encore à l'introduction du déploiement de Polycom. C'est un crédit que le Conseil municipal a voté en juin 2008, qui suppose que tous les corps en uniforme soient progressivement équipés et le SIS n'était pas dans les premiers services touchés. Au-delà de ça, dans le crédit Polycom, il y avait l'implantation d'antennes et différents éléments marginaux qui ont aussi accaparé des forces, ce qui n'a pas permis de former d'un coup les 190 hommes et femmes en uniforme du service. La formation du personnel à Polycom est plus longue que prévue, c'est pourquoi cet objectif figure encore ici.

M. Wicky ajoute que le gros des infrastructures génériques est en place. Mais, au niveau des services, il y a un plan d'introduction de Polycom par phases, et le SIS sera probablement dans les derniers, parce que leur système est dans un état de moindre déliquescence par rapport à celui de la police. L'avantage, c'est que c'est elle qui va essuyer les plâtres.

M. Favre relève que c'est le Canton qui dicte le rythme.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre attire l'attention du magistrat sur les sauveteurs auxiliaires, qui représentent un potentiel d'engagement important pour la milice volontaire.

M. Maudet rappelle l'historique des sauveteurs auxiliaires et explique que, dans les faits, on ne peut compter que sur quelques membres dans l'urgence. Leur subvention a d'ailleurs été réduite et le magistrat envisage de déployer leur activité en 2010 sur un autre secteur qui soit moins en lien avec l'incendie et le secours, et plus en lien avec la sécurité de proximité. A long terme, il envisage de les intégrer en tant que milice de la police municipale, en leur offrant la possibilité de se mettre au service de la collectivité lors de grosses manifestations.

Page II-224

Un commissaire des Verts se demande si l'effectif des agents municipaux suffira pour assurer toutes les missions qui leur seront confiées.

M. Maudet répond qu'il n'est, d'une manière générale, pas très satisfait de la description des missions et prestations. Il faudrait que la commission des finances dise ce qu'elle veut comme budget par missions et prestations pour que l'administration se cale là-dessus. La première mission des agents municipaux est l'îlotage, qui correspond à la connaissance du quartier dans lequel les agents évoluent (habitants, commerçants, résolution de conflits, actions de prévention, etc.). Quant à la surveillance du domaine public, il souligne que les agents municipaux ne sont pas les seuls à surveiller le domaine public et qu'il y a plus de 1000 manifestations par année à Genève. Ce sont donc des missions extrêmement diversifiées qu'ils assument. Afin d'atteindre l'objectif de 123 agents, il ne va pas demander de poste supplémentaire. Il compte arriver à obtenir 12 postes avec des transferts internes de postes à la faveur de départs (par exemple des contrôleurs du domaine public).

Un commissaire des Verts a l'impression que la Ville et le Canton se reportent l'un sur l'autre la responsabilité de l'application de la loi sur les chiens qui est entrée en vigueur l'année dernière (muselière, médailles, etc.). Il semble que cette loi n'est pas appliquée en ville de Genève et cela participe au sentiment d'insécurité. Que compte faire la Ville?

M. Maudet répond qu'elle compte faire appliquer la loi. Le commissaire jugera au moment des comptes de la qualité de son application grâce au nombre d'infractions sanctionnées. Il assure que les chiens sont une préoccupation, que la commune y travaille et y met des moyens (cf. journée organisée pour les propriétaires de chiens). Cela dit, il reconnaît que les chiens ne sont pas une priorité absolue en termes d'infractions. Les priorités évoluent au gré de l'année en fonction des problématiques rencontrées. Il est prêt à étudier en détail le cas des chiens.

Une commissaire socialiste demande s'il serait possible d'augmenter les horaires de fonctionnement des agents de sécurité municipaux (ASM) car, dans certains quartiers, les nuisances se passent en dehors des heures de bureau et l'on dit que la Ville ne fait rien. C'est souvent ce genre de dossier qui est traité par la commission des pétitions. Est-il prévu d'augmenter les horaires de fonctionnement des ASM?

M. Maudet répond que l'effectif actuel ne le permet pas. L'horaire va évoluer, sous réserve de l'accord des ASM, vers un horaire basé sur des tranches de dix heures. L'avantage de cet horaire est qu'on sera beaucoup plus flexible et que, en période estivale, on pourra reporter à plus tard dans la journée, voire la nuit, la fin de leur service. Cela représente aussi des coûts et il doit veiller à respecter le budget. Les ASM seraient prêts à effectuer un horaire plus important, à condition de pouvoir partir à la retraite plus tôt, comme les pompiers. En conclusion, il y a des ouvertures possibles, mais pas dans l'immédiat en raison de l'effectif. Il ajoute que la commission des pétitions traite surtout de nuisances sonores, or cela ne relève pas toujours de la compétence des ASM, notamment pour les bruits émanant du domaine privé.

Une commissaire socialiste lit que trois nouvelles compétences vont apparaître en 2010. Elle demande à pouvoir disposer du catalogue des compétences des ASM afin de savoir une fois pour toutes ce qu'on pourra ou pas leur demander.

M. Maudet lui enverra l'extrait des articles de loi concernant leurs prérogatives. Toutefois, tant que le Conseil d'Etat n'a pas approuvé le règlement d'application, on ne peut pas avoir un catalogue définitif des compétences des ASM. Le magistrat espère qu'il le fera prochainement.

M. Pizzoferrato détaille ces trois nouvelles missions. Il s'agit des questions liées aux nuisances sonores diverses. La deuxième a trait aux commerces et notamment au contrôle des cafetiers-restaurateurs (heures de fermeture, réglementation sur la fumée, etc.). Et la dernière compétence concerne la notification des actes de poursuites.

M. Maudet explique que, lorsqu'ils ont rédigé ce document, en début d'année, il était question dans la loi cantonale d'imputer aux ASM la notification des actes de poursuites, ce qui ne sera finalement, et heureusement, pas le cas.

Une commissaire socialiste demande si, du moment que la dénomination des agents municipaux change, ils auront droit à de nouveaux uniformes.

M. Maudet répond positivement. Les dépenses y relatives figurent dans les cellule «Entretien» (dans renouvellement des uniformes). La Ville a lancé un appel d'offres pour les 200 ASM du canton (masse critique suffisante qui a permis de diminuer les coûts) et les uniformes vont être harmonisés avec ceux de la police. Cela représente une importante économie par rapport aux uniformes actuels, puisqu'il a été économisé 30% sur chaque uniforme.

Une commissaire socialiste demande ce qu'il en est des Segways?

M. Maudet répond qu'il n'y pas d'acquisition en vue, car ces véhicules sont trop coûteux. Il est préférable de les louer pendant la période où ils sont utilisés. L'intérêt principal de ces véhicules électriques est de pouvoir surplomber tout le monde d'une tête et se déplacer rapidement dans le périmètre de la rade en période estivale.

Une commissaire socialiste demande s'il serait légalement possible de prévoir des limites de zone pour les terrasses, car elle trouve injuste qu'un restaurant situé à la place du Molard paie le même tarif qu'un café situé à Saint-Jean.

M. Maudet dit que cette compétence appartient au Conseil d'Etat. C'est le règlement d'application de la loi sur le domaine public qui prévoit déjà trois tarifs différenciés. En réalité, le Conseil administratif a demandé au Conseil d'Etat de remettre à plat toute la tarification, car une certaine injustice règne en la matière.

Une commissaire socialiste fait le constat qu'il y a de plus en plus d'empiètements des terrasses sur le domaine public, sur la chaussée et, dans certains endroits, les piétons n'arrivent même plus à circuler (par exemple à la rue des Chaudronniers).

M. Maudet explique que la zone des Chaudronniers est une zone de rencontre limitée à 20 km/h et que les voitures n'ont absolument pas de priorité. Cette terrasse qui est en surplomb et qui empiète sur la rue est tout à fait légale, ce d'autant plus que, dans cette zone, les piétons ont la priorité totale. Il donne l'exemple du Radar-de-poche à qui on a refusé la terrasse car on a considéré qu'elle aurait causé un préjudice aux piétons. Concernant les places attribuées pour les terrasses, il affirme qu'il y a une égalité de traitement (maximum deux places de parc). Ensuite, la Direction générale de la mobilité se prononce sur le seuil critique qu'on peut atteindre et, aujourd'hui, il est largement atteint, puisque, par exemple, 24 000 macarons sont vendus dans le secteur des Eaux-Vives pour 16 000 places de parc. Il faut savoir qu'on ne garantit pas de place au détenteur de macaron, mais on lui garantit la prolongation du temps de stationnement quand il trouve une place. Si en plus, huit mois par année, on exerce une pression dans le

quartier pour y mettre des terrasses, cela devient très compliqué. Il y a un équilibre à trouver et c'est le Canton qui en est chargé.

Un commissaire libéral demande des nouvelles de la brigade des mœurs et de l'incivilité qui avait été engagée par M. Tornare il y un an et demi.

M. Maudet répond que cette expérience qui a été lancée à la fin 2006 a connu son épilogue avec le vote de la loi sur le chômage, à la fin 2007, et de l'interdiction de recourir à des chômeurs en fin de droit pour des activités dont la valeur ajoutée en termes de formation était assez limitée.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre félicite le Conseil administratif d'avoir choisi l'option des baux non renouvelables, au même endroit, concernant les glaciers, car cela répond au souci d'égalité de traitement. Il eût fallu que le magistrat communiquât davantage à ce propos, car cela aurait évité que la présidente de la Fédération des commerçants fasse un scandale au Grand Conseil.

M. Maudet explique que c'est très délicat de communiquer lorsque des procédures d'appel d'offres sont lancées, parce que, très vite, on vous fait le reproche de modifier le cahier des charges, de donner des éléments supplémentaires que tous les candidats n'ont pas forcément s'ils ne lisent pas la *Tribune de Genève*. En tout cas, le magistrat pense qu'ils ont trouvé une bonne solution avec un système qui garantit, sur cinq ans, une pérennité économique et une capacité d'investir, et qui laisse la possibilité au bénéficiaire du bail de postuler à nouveau pour un des sept autres emplacements, mais qui laisse sur le même pied d'égalité tous les candidats d'un emplacement quand on renouvelle le bail.

Page II-242

Un commissaire démocrate-chrétien tient aussi à féliciter les services du DEUS pour l'effort évident qui a été produit en matière de propreté. Mais on continue de lire, ou d'entendre, que la ville n'est pas propre. Pourrait-on mesurer le pourcentage d'insatisfaction au sein de la population?

M. Maudet dit que c'est extrêmement difficile et que la question de la propreté est éminemment subjective. Avec le nouveau chef de service, ils ont essayé de se comparer aux autres villes. Il espère que, au moment des comptes, ils seront en mesure de donner beaucoup plus d'éléments, notamment par rapport aux moyens investis. Il faut tenir compte, dans cette évaluation, du fait que Genève est une ville-centre qui attire plus du double de sa population durant la journée. Malheureusement, on ne dispose que de peu d'indicateurs. Par exemple, il a été constaté qu'il y avait de plus en plus de mégots dans les renfoncements des trottoirs. Mais il est difficile d'établir des statistiques mesurées sur la propreté. On est passé d'une statistique de 2/3 à 1/3 des déchets qui finissaient par terre et non

dans les poubelles, grâce au changement de récipients (sacs de 110 l au lieu de 35 l). Le sentiment d'insalubrité d'une ville est constitué de multiples facteurs. Le débarras sauvage, par exemple, est constitutif de ce sentiment. On est en train de payer des années de laxisme. En 2007 et 2008, on constate une augmentation de plus de 10% de déchets qui finissent sur le trottoir. Cela s'explique aussi par le fait que les meubles, aujourd'hui, ont une durée de vie plus courte que jadis et que, la société de consommation aidant, on change plus fréquemment de mobilier.

Un commissaire démocrate-chrétien relève qu'une commissaire des Verts a posé une question liée à la levée des ordures dans la soirée. C'est une question qui intéresse aussi le Parti démocrate-chrétien, mais il trouve étonnante la réponse qui a été donnée. Il souligne que cela fonctionne très bien dans d'autres villes, où non seulement on effectue la levée le soir mais, en plus, ils disposent de conteneurs qui sont levés automatiquement par les camions de la Voirie. L'exemple de Barcelone, ville exemplaire en la matière, devrait faire réfléchir les autres villes.

M. Maudet dit que ce n'est pas parce qu'on a toujours fait comme cela qu'on va continuer à le faire. Aujourd'hui, pour la levée des déchets, on a un point de départ unique en ville, ce qui pose un certain nombre de problèmes logistiques. Ne serait-il pas plus pertinent, à terme, d'avoir plusieurs points de départ avec des trajets plus courts et moins de carburant dépensé? On pourrait envisager de basculer sur un autre modèle. Des tests ont été effectués, mais le personnel a montré une grande résistance, car il est très conservateur par rapport aux horaires. Ce qui l'inquiète, c'est d'avoir des sacs qui restent toute la nuit dans la rue, car les gens ne sortent pas ces sacs juste avant que les camions de la Voirie passent mais la veille au soir. Si, à l'inverse, on dit qu'on va lever les ordures vers 20 h, on aura potentiellement des sacs qui vont être déposés le matin et qui resteront sur la voie publique toute la journée. La parade à cela, et c'est le cas de la ville citée par le commissaire démocrate-chrétien, c'est d'avoir des conteneurs qui restent toute la journée sur le domaine public. Compte tenu de la rareté du terrain à disposition en ville de Genève, il n'est pas persuadé que ce soit la meilleure solution. Cela dit, il reste ouvert à la discussion.

Une commissaire socialiste se souvient qu'il était envisagé d'externaliser la récupération de certains matériaux. Qu'en est-il?

M. Maudet répond que son prédécesseur avait déjà ouvert cette voie et lui-même est en train de s'engager plus avant. Son prédécesseur avait eu la bonne idée de confier au domaine privé la levée des déchets d'une typologie particulière, considérant que la Ville de Genève n'avait ni pour vocation, ni pour compétence de traiter des déchets très particuliers (verre, aluminium, etc.) pour des raisons évidentes de masse critique. Seulement, il avait oublié de remettre la concession à intervalle régulier, par le biais d'appels d'offres. M. Maudet l'a fait dès son arri-

vée et l'économie a été de 800 000 francs pour une même prestation. Le magistrat croit aux vertus de l'externalisation pour certaines typologies de déchets. De la même manière, il a proposé au Conseil administratif d'externaliser le tri et l'évacuation des déchets issus des débarras sauvages, tout en assurant toujours la levée de ces déchets. On a gagné 600 000 francs. Il n'y a cependant pas de volonté de privatiser la Voirie ou d'externaliser le service public de base qui consiste à lever les ordures ménagères de la population genevoise.

Une commissaire socialiste se dit un peu déçue que les missions, prestations et objectifs du service Voirie – Ville propre soient si peu développés. Par ailleurs, elle ne partage pas l'avis du commissaire démocrate-chrétien concernant la propreté de la Ville. Genève n'est pas une ville propre comparativement à Barcelone. Effectivement, cela a à voir avec les moyens accordés, mais on peut mieux faire. La sécurité et la propreté de la Ville sont les deux points les plus sensibles que reçoit la population. A Barcelone, il y a constamment du personnel qui passe dans la rue durant la journée, avec de petits camions. Ne pourrait-on pas augmenter le nombre de tournées de nettoyage?

M. Maudet fait observer qu'ils ont des contraintes posées par le Contrôle de gestion qui limite le nombre d'objectifs, par souci d'homogénéité avec les autres services. Le premier objectif est de taille. Il rappelle que Genève est actuellement parmi les villes les plus mauvaises de Suisse en matière de valorisation des déchets. En 2010, il n'y aura plus de tolérance vis-à-vis des entreprises. Jusqu'à présent, par règlement communal, on pouvait absorber jusqu'à un sac de 110 l par jour produit par les entreprises dans les déchets ordinaires. En ouvrant les sacs, on a constaté que, dans certains cas, on arrivait jusqu'à 90% de papier dans les sacs. Il rappelle que l'incinération de ces déchets revient à 261 francs par tonne aux Cheneviers, c'est le prix le moins compétitif de Suisse en raison de la vétusté de l'usine. L'année prochaine, il y a un programme extrêmement ambitieux de report du papier industriel et commercial sur la levée du papier ordinaire et, dans un deuxième temps, sur le privé qui doit assumer ce genre de coût (cf. loi cantonale sur le principe du pollueur-payeur). C'est un objectif majeur qui va occuper une grosse partie des ressources de ce service. Ces objectifs sont loin d'être mineurs, mais ils sont peut-être mal formulés. C'est la raison pour laquelle il serait bon que la commission des finances se détermine clairement par rapport à ce qu'elle attend de ce document. Concernant la propreté, il répète qu'il y a une bonne part de subjectivité. La commissaire a parlé d'augmenter le nombre des tournées dans les Rues-Basses pour améliorer la propreté, mais il rappelle que cette politique a déjà été menée auparavant et qu'elle s'est révélée contre-productive. Paradoxalement, on a continué de déresponsabiliser les gens, puisque, lorsqu'il y a un agent de la Voirie derrière eux, les gens prennent l'habitude de mettre les déchets par terre. Il y a un équilibre à trouver pour que le citoyen se prenne en main et que les pouvoirs publics fassent une partie du travail. Une ville, ça vit et il va continuer d'y avoir des déchets par terre. Les villes qui sont citées en exemple concernant la

propreté sont des villes qui ont mis des moyens énormes avec des dimensions très démonstratives. A Genève, le problème est qu'on écope de plusieurs années de laxisme où l'on n'a pas incité les gens à entrer dans un cercle vertueux. La vision politique du Conseil administratif est de ne pas municipaliser à outrance les questions de propreté, ni de décupler les coûts pour mettre un agent de la Voirie derrière chaque citoyen. Ce sont des approches à plus long terme qui consistent à responsabiliser les gens et, à son avis, cette stratégie sera payante.

Une commissaire socialiste demande pourquoi, lors des manifestations, il n'y a rien pour récupérer les huiles.

M. Maudet explique que la majeure partie des huiles doit être évacuée par les commerçants eux-mêmes. Il y a des professionnels privés avec lesquels ils peuvent collaborer. Lors des Fêtes de Genève, il est arrivé que des quantités d'huile soient déversées dans le lac par les responsables des stands asiatiques. Ils se sont vu interdire de stands durant cinq ans, mais le mal était déjà fait. Aujourd'hui, son département a corrigé le tir et les tenanciers des stands sont tenus de signer des contrats avec des privés. Pour les huiles domestiques, il conçoit assez difficilement que l'on équipe chaque quartier de bidons de récupération d'huile. Quant aux huiles de voitures, elles sont récupérées par les garages.

Un commissaire socialiste demande si le magistrat a réfléchi à la possibilité d'externaliser en partie la levée du papier pour optimiser la levée des ordures ménagères.

M. Maudet est heureux d'entendre que plusieurs commissaires sont ouverts à l'externalisation. Au risque de les décevoir, il n'envisage pas l'externalisation de la levée du papier, parce que le dispositif actuel fonctionne bien. Il considère que c'est le rôle de la Ville d'assumer la levée du papier des ménages. On est passé de 11 000 à 13 000 tonnes de papier récupéré par an. On arrive à un seuil avec 17 équipages en action le mercredi, c'est pourquoi le magistrat a pris la décision d'externaliser la levée du papier commercial. Une expérience pilote de levée du papier des PME, le mardi soir, a été lancée, pour laquelle la Ville va garantir le risque financier durant les six premiers mois. Après cela, les privés devront payer le prix du ramassage du papier. Ce système permet d'autofinancer le passage du camion le mardi soir.

Un commissaire d'A gauche toute! a vu que les statues de lions du Palais Eynard avaient été taguées, ce qu'il trouve désolant. Il demande si le magistrat a l'intention de mettre le turbo concernant les tags

M. Maudet répond qu'il l'a déjà mis et que ses services poursuivent le travail commencé. Il rappelle que la situation était assez étendue lorsqu'il a repris le département. Les tags sont constitutifs d'un certain climat et de l'idée que les propriétaires privés ne prennent pas soin de leurs biens, ce qui le dérange.

Après une grande campagne anti-tags, un système de contrat «anti-tags», basé sur une opération en trois phases, a été lancé au mois d'avril. La première a consisté en la détection des tags (50 000 m^2 de surface taguée au début 2009). Ensuite, une banque de données des tags a été établie, avec la photo, la texture. Dans une deuxième phase, il s'est adressé à tous les propriétaires pour leur proposer un système prévoyant un effacement immédiat avec la garantie d'une nouvelle application pour 500 francs par an. La Ville s'est mise d'accord avec cinq entreprises privées qui ont accepté de se voir attribuer des quartiers, et qu'elle a mises en relation avec les propriétaires privés pour qu'ils adhèrent à ce système. Lors de la troisième étape, le personnel de la Voirie détecte et signale l'apparition d'un nouveau tag afin qu'il soit effacé au plus vite. A ce jour, 500 contrats ont été signés, ce qui représente un chiffre d'affaires de 250 000 francs. Cette stratégie est payante, à telle enseigne qu'aujourd'hui nous sommes victimes de notre succès, parce que les propriétaires qui étaient très contents de voir nettoyer leurs murs pour 500 francs ne souhaitent pas reconduire leur contrat, puisqu'il n'y a plus de tags. Il s'agit de les convaincre du système de «mutualisation» du risque. Quant au patrimoine de la Ville (cf. lions du Palais Eynard), il fait l'objet d'un «détaguage» réalisé par une équipe du Service du génie civil. Cela ne relève pas de son département. Il ne cache pas qu'il a les plus grandes difficultés à faire adhérer à ce cercle vertueux la Gérance immobilière municipale et la CAP.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre tient à féliciter le magistrat et le service Voirie – Ville propre pour l'excellent travail effectué dans le quartier des Eaux-Vives. Elle souligne que le personnel de la Voirie a un comportement exemplaire de politesse. Par ailleurs, elle approuve sans conteste la politique de responsabilisation des acteurs que le magistrat est en train de mener. A ce propos, elle aimerait savoir ce que le magistrat fait en interne, au sein de l'administration, car elle voit des tas de mégots de cigarettes vers l'ancien arsenal, en face de l'Hôtel de Ville.

M. Maudet relève qu'il s'agit de l'administration cantonale. Cet endroit est particulièrement pénible à nettoyer, car il s'agit d'un sol en galets et la Voirie est contrainte d'emprunter au Service des espaces verts et de l'environnement le «glouton» pour le nettoyer. L'administration municipale a pris ses responsabilités, puisqu'elle a équipé de cendriers extérieurs pratiquement tous les services de la Ville. L'administration cantonale ne l'a pas vraiment fait, mais une démarche a été entamée dans ce sens. Il a été procédé à l'identification de 250 «points noirs» dans la ville, concernant les mégots. Le service est en train d'écrire aux entreprises et services concernés pour les inviter à installer des cendriers. S'ils ne prennent pas de mesures, il passera à une phase plus répressive.

Un commissaire socialiste tient à remercier M. Maudet pour tous les efforts déployés en matière de propreté qui, de son point de vue, ont eu des effets

notables. Pour lui, l'exemple à suivre n'est pas Barcelone, dont les banlieues sont sinistrées. Il pense que les exemples à suivre sont plutôt du côté des villes scandinaves. Sa question porte plutôt sur les personnes qui sont amendées pour non-ramassage de déjection canine et qui font recours contre ces amendes. Le commissaire pense qu'il faut aller plus loin, jusqu'au Tribunal fédéral s'il le faut. Il ajoute que les frais de justice doivent être imputés aux personnes qui font recours. Il faut que les plaignants comprennent que ça ne s'arrange pas quand on fait recours. Il faut que cela se sache que tant de personnes ont fait recours contre des amendes posées par la Ville et que la Ville a gagné.

M. Maudet attend le jour où quelqu'un ira se plaindre auprès des médias d'avoir été amendé à hauteur de 200 francs pour quelque chose qu'il considère comme anodin. Il souligne, par ailleurs, qu'en termes de communication le bouche à oreille fonctionne très bien, notamment par rapport aux chiens, puisqu'il a instauré le principe du doublement de l'amende à chaque récidive. C'est extrêmement pédagogique car, à 1600 francs la crotte, les personnes qui sont en infraction comprennent vite où est leur intérêt.

La commission passe à l'examen ligne par ligne du projet de budget.

Examen du projet de budget 2010 (chiffré)

Page 107
Cellule 4001000 – groupe 301

Une commissaire socialiste demande à quoi est due cette augmentation.

M. Maudet explique que cette augmentation est due au poste de la chargée de communication et aux fluctuations liées à des pourcentages de travail supplémentaires à la direction du département, mais il ne s'agit pas d'augmentation de postes.

Cellule 4001000 – groupe 310

Une commissaire socialiste constate qu'il n'y avait rien, en 2008, pour les frais d'annonces publicitaires et qu'il y a 50 000 francs en 2010. Pourquoi?

M. Maudet explique que c'est l'attribution de crédit SGA qui est maintenant faite aux départements. Il existe une convention avec la SGA qui prévoit que l'on réserve une part d'affiches pour lesquelles on devra réaliser l'affiche. En général, ce sont les départements de la culture et de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports qui disposent des plus grosses enveloppes pour mener des campagnes d'affichage. Au DEUS, il y a eu, par exemple, la campagne d'affichage pour la journée des propriétaires de chiens, pour le recrutement des pompiers volontaires, etc.

Page 108
Groupe 310.510 (6 positions)

Une commissaire socialiste constate une augmentation de 40 000 francs dans les prestations diverses entre les comptes 2008 et le budget 2010.

M. Maudet explique que c'est le complément de l'impression des fiches du «Guide Orange», qui a été un échec en termes de commercialisation, mais qui existe et qui est l'outil principal pour les pompiers, lorsqu'ils gèrent des problèmes chimiques. A intervalle régulier, il faut mettre à jour ces données et cela sera le cas en 2010, contrairement à 2008.

Groupe 318.450 (6 positions)

Une commissaire socialiste constate une augmentation assez considérable. Elle aimerait savoir à quoi elle correspond.

M. Favre répond que cela correspond à l'évolution de la consommation en matière téléphonique.

M. Maudet ajoute qu'on ne restreindra jamais les communications du SIS, puisque c'est un service d'urgence. Nous verrons aux comptes si la dépense est en adéquation avec ce qui est budgété.

Page 109
Cellule 4007000 – groupe 306 (306.850 et 306.910 dans le budget à 6 positions)

Une commissaire socialiste voit une augmentation de 250 000 francs pour frais de vêtements professionnels et 50 000 francs supplémentaires pour les indemnités de vêtements. Elle aimerait savoir à quoi correspond cette augmentation.

M. Pizzoferrato répond que cela a trait à ce qu'expliquait tout à l'heure le magistrat concernant les uniformes des agents de police municipaux qui seront renouvelés et ceux de la nouvelle unité «Marchés» (23 personnes), qui n'existe pas encore. En termes d'indemnités de vêtements, tout est contrôlé par la Direction des ressources humaines, donc on ne peut pas modifier ce montant.

Page 111
Groupe 313.530

Une commissaire socialiste aimerait savoir à quoi est due cette augmentation de 230 000 francs.

M. Maudet explique que ce n'est pas une nouvelle dépense, mais qu'il s'agit de l'activité de la cafétéria, qui était auparavant «noyée» dans les comptes sous «Administration et direction».

Page 112

Une commissaire socialiste voit dans le Service logistique et manifestations une diminution dans «Traitement du personnel» et aussi dans «Salaire du personnel temporaire». Il lui semble que cela va à l'encontre de l'augmentation des missions et prestations évoquée précédemment.

M. Maudet explique qu'il s'agit de transferts de postes à l'interne, pour des employés qui n'ont pas changé d'activité mais qui dépendaient d'un autre service, pas forcément adéquat pour des raisons historiques. On pourrait avoir l'impression que des postes ont été supprimés, mais ce n'est pas le cas. L'ambition, en 2010, est d'arriver à endiguer le phénomène d'absentéisme qui est colossal dans certaines sections (10%).

M. de Saucy ajoute qu'il y avait une unité qui s'occupait du tri des déchets lors des manifestations et que du personnel temporaire était engagé à cet effet; cette unité a été supprimée et intégrée au «Matériel de fête».

M. Nopper renvoie la commissaire à la cellule 4009000 (compte 310.190). Elle verra une augmentation importante des salaires du personnel temporaire, c'est donc bien qu'il y a eu ce transfert des ressources en personnel temporaire de la Voirie au Service logistique et matériel dans le cadre du tri des déchets.

Groupe 310

Une commissaire socialiste relève une augmentation entre les comptes 2008 et le projet de budget 2010. A quoi est due cette augmentation?

M. Maudet explique qu'il s'agit de toutes les campagnes qu'ils vont poursuivre pour faire basculer un certain nombre de comportements de la population vers un modèle plus vertueux. Il y a donc une approche logistique qui s'élève à 54 millions, une approche de sensibilisation et communication qui se monte à moins d'un million, et une approche répressive qui est dotée par le biais des agents de sécurité municipaux et des agents de police municipaux. Un gros effort sera fourni en 2010 pour communiquer à toutes les entreprises d'un secteur pour les informer du changement d'appréciation légale (cf. principe pollueur-payeur). Tout ce travail génère de la production de papier et autres éléments de communication qui sont indispensables pour inverser la tendance. En contrepartie, à la Voirie, il y aura des diminutions du même ordre de grandeur dans «Honoraires et prestations de service» relatives à la taxe d'incinération. Si le système fonctionne et qu'on arrive à trier mieux, il y aura moins de déchets qui finissent aux Cheneviers, et donc moins de frais.

Pages 145-146

Une commissaire socialiste aimerait savoir pourquoi on a décidé de supprimer la toute petite subvention à l'Organisation internationale de la protection

civile, ainsi qu'à l'Association genevoise Org. Pc et à l'Association des officiers du bataillon.

M. Maudet a estimé que, vu les petits montants, c'était plus intelligent de faire passer ces subventions comme cotisation (cellule 4001/compte 319.070). Cela évite toute une procédure qui semble trop compliquée pour ces petits montants. Pour les officiers du bataillon, le magistrat s'est rendu compte qu'ils thésaurisaient depuis des années, il leur a donc fait rendre l'argent, ce qui explique les 5000 francs d'écart au budget. Le magistrat constitue ainsi une petite enveloppe qu'il justifiera aux comptes, ce qui permettra d'attribuer de nouvelles subventions de manière plus intelligente.

5.7.2 Commission de l'informatique et de la communication

Président de la commission de l'informatique et de la communication: M. Jean Sanchez

Rapport de M. Christian Buemi, rapporteur de la commission de l'informatique et de la communication

La commission des finances s'est réunie le 7 octobre 2009 sous la présidence de M^me^ Frédérique Perler-Isaaz et le procès-verbal a été rédigé par M^me^ Paulina Castillo. Le rapporteur la remercie pour la qualité de son travail.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, ainsi que ses directeurs et chefs de service répondent aux questions des commissaires.

Direction des systèmes d'information et de communication

Le rapporteur explique que la commission de l'informatique et de l'information (CICO) s'est réunie le 21 septembre pour étudier les objectifs et les chiffres du projet de budget 2010. Durant cette audition, ils ont abordé l'ensemble des activités de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). Ils ont pu prendre conscience de l'augmentation de la charge de travail de ce service. On a survolé environ 70 projets en cours actuellement. La proposition PR-720 a été acceptée par la CICO.

Page 230

Un commissaire demande si Naxoo dépend de M. Maudet.

M. Maudet dit que ce n'est pas à proprement parlé rattaché à la DSIC, mais, comme le magistrat est chargé des dossiers de technologie de l'information et de

tout ce qui relève des câblo-opérateurs, le Conseil administratif lui a confié en début de législature le dossier Télégenève. Il se dit disposé à en parler ici, même s'il n'y a aucun impact budgétaire.

Un commissaire dit que, si on se fie à ce qu'annonce Naxoo, on croit qu'on est déjà à la veille d'une avant-garde en matière télévisuelle. En réalité, on est bien en retard par rapport aux pays voisins. Dans la mesure où Naxoo a une certaine reconnaissance par la Ville, le commissaire trouve cela un peu triste. Il n'est pas forcément pour la concurrence, mais il n'est pas non plus pour les très mauvais acteurs économiques et il pense que Naxoo est un très mauvais opérateur. Un jour, cela vaudrait la peine de s'en occuper.

Une commissaire aimerait rassurer la commission des finances en disant que la CICO s'intéresse beaucoup à ce qui se passe chez Naxoo et qu'elle va probablement organiser des auditions dans le cadre d'une motion qui a trait à Naxoo.

Une commissaire lit «formation de la DSIC aux marchés publics». Elle aimerait savoir quelle est la relation de la DSIC avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

M. Maudet dit que, historiquement, elle est forte, puisque ces deux services étaient dans le même département. Ils ont ensuite été divisés et, aujourd'hui, l'acte et la logique d'achat est répartie sur plusieurs services. La CMAI est le service principal qui réalise l'acte d'achat, mais le Service logistique et manifestations, par exemple, est aussi un acheteur dans le domaine du carburant. La Commission de gestion des véhicules gère l'achat des véhicules. La DSIC reste un acheteur important et est en liaison régulière avec la CMAI.

M. Favre ajoute que, historiquement, c'est plutôt la DSIC qui s'est lancée dans la logique des marchés publics. La DSIC continue de donner un coup de main à la CMAI concernant les appels d'offres. Il faut savoir que la DSIC fait beaucoup plus d'appels d'offres publiques que la CMAI encore actuellement. Ces deux services travaillent en étroite collaboration. Il croit qu'une présentation conjointe de la CMAI et de la DSIC est prévue pour le bureau du Conseil municipal.

Un commissaire observe que la Ville souhaite offrir de plus en plus de prestations via internet à ses concitoyens. Auparavant, le Conseil municipal avait une certaine prise sur les prestations qu'on offrait à la population, dans le cadre du budget. Avec le développement des technologies, on a de moins en moins de prise. Pour preuve, quand il a posé une question dans le cadre du budget sur une prestation, on lui a répondu que c'était un compétent DSIC et qu'on n'y pouvait pas grand-chose.

M. Maudet demande un exemple concret.

Un commissaire lui donne l'exemple des cartes CFF journalières. On voulait développer la possibilité de réserver ces cartes sur le site de la Ville. Le commissaire a demandé pourquoi cet objectif prenait tant de temps, alors que dans d'autres communes cela a pris deux semaines. M. Moret a répondu qu'il ne savait pas pourquoi, car il s'agissait d'un compétent DSIC. Il a dit qu'il fallait attendre janvier 2010 qui verrait la mise en action du nouveau site internet de la Ville. La question du commissaire est: comment peut-on influer sur les prestations que le Conseil municipal voudrait prioriser?

M. Maudet répond qu'il suffit de le leur dire. Il rappelle que M. Favre présente à chaque budget, mais aussi aux comptes, la totalité des projets qui sont gérés par la DSIC. Ce n'est même pas au niveau politique que les priorités sont établies, mais plutôt au niveau des directeurs de département. Typiquement, un élément qui est urgent actuellement, c'est que l'application de gestion du parc locatif de la GIM connaisse enfin un aboutissement électronique. Tout le monde met la pression là-dessus. Le politique interfère également. Les magistrats sont actuellement en train de mener une réflexion sur le Service de l'état civil. Cela suppose d'interconnecter les problématiques physiques et concrètes avec les aspirations politiques, et c'est là que, parfois, on peut avoir l'impression, même au niveau du Conseil administratif qu'il peut y avoir un hiatus et que, même si on veut mettre en avant certains éléments, cela ne suivra pas forcément la voie la plus rapide. Ensuite, il y a aussi la CICO qui leur signale régulièrement ce qui est important pour eux. Moyennant cela, la DSIC, en fonction des capacités qu'elle a, rend un point de situation tous les six mois.

Un commissaire relève que le nombre de prestations que voudrait offrir la Ville via internet est énorme et il lui semble qu'elle a fait le choix de tout faire en interne. A Vernier, le Conseil municipal a fait le choix de proposer ces cartes journalières sur internet (motion). La commune a acheté un logiciel et, un mois après, il était en ligne.

M. Favre relève que la charge de travail n'est pas la même à la DSIC qu'à Vernier. Dans le dernier rapport que la DSIC a présenté à la CICO, il y avait 100 projets en cours et ils ne les ont pas tous mis. Pour lui, un service qui prétend ne pas être au courant d'un sujet qui le concerne est un service qui doit se faire taper sur les doigts, parce que bien souvent la DSIC tient les services informés de l'état d'avancement des projets qui les concernent et, si ce n'est pas le cas, le chef de service peut toujours téléphoner à la DSIC pour se tenir au courant. Quand un projet est posé, il faut aussi tenir compte des ressources à disposition au sein de la DSIC et de la synchronisation entre la DSIC et le service concerné. Dans le cas concret d'un développement, on ne va pas forcément le développer en interne. On va voir si on a des ressources pour le faire et, si on ne les a pas, on va externaliser. Il ajoute qu'il faut une certaine cohérence dans l'élaboration du site qui se traduise dans l'expérience d'utilisation du site. Il n'est pas suffisant de

dépenser 100 000 francs la tête dans le sac pour un logiciel s'il ne s'inscrit pas dans cette cohérence.

Un commissaire profite de l'occasion pour dire que le souhait des Verts est que ces cartes CFF soient vendues en ligne et que le site intraCM soit développé.

Page 231

Une commissaire demande si on pourrait optimiser le site intraCM.

M. Favre explique que cela s'inscrit dans le cadre de la refonte du site de la Ville. Il y a la partie visible par le public (rapports, propositions et autres) qui est comprise dans le bloc qui sera présenté au mois de janvier 2010. La deuxième phase consistera en la rénovation des outils de base du Conseil municipal qui datent de 1998. C'est dans les projets de la DSIC, mais il y a énormément de projets prioritaires.

Une commissaire voit que, dans les objectifs, il est écrit «intégrer les conciergeries des écoles au système d'information et de communication». En quoi cela consiste-t-il?

M. Maudet explique que cela consiste à relier les concierges des différentes écoles avec les services de la Ville pour que la communication soit facilitée. Par exemple, le président de la commission du personnel qui est concierge à l'école primaire Liotard n'était pas relié au réseau de la Ville.

Une commissaire tient à féliciter le magistrat et ses services pour l'installation des sites wi-fi.

Projet de budget 2010 (chiffré)

Page 108
Groupe 318.450 (6 positions)

Une commissaire constate une augmentation assez considérable. Elle aimerait savoir à quoi elle correspond.

M. Favre répond que cela correspond à l'évolution de la consommation en matière téléphonique.

M. Maudet ajoute qu'on ne restreindra jamais les communications du Service d'incendie et de secours, puisque c'est un service d'urgence. On verra aux comptes si la dépense est en adéquation avec ce qu'on avait budgétisé.

Page 110
Cellule 4008000 – groupes 301, 331 et 390

Un commissaire fait observer que, à la CICO, le magistrat avait fait part d'économies sur les charges à hauteur de 2 300 000 francs. En fait, ils diminuent les amortissements.

M. Favre explique que cela correspond à des cycles d'amortissements des crédits d'investissement de la DSIC. Il n'y a aucune volonté derrière, il s'agit d'une simple mécanique comptable.

M. Maudet précise que, pour le poste 301, il s'agit de l'augmentation d'un poste qu'on retrouve à la page 223, dans les nouveaux postes. Il s'agit d'un poste *ad personam*. C'est un poste de fonctionnaire, mais, dès le moment où la personne s'en va, le poste est supprimé. Ici, il s'agit d'une personne malvoyante qui a été engagée pour tester l'adéquation du site internet aux malvoyants.

5.8 *Audition du département Autorités (deuxième partie)*

Rapport de M. Gérard Deshusses, rapporteur général.

(Séance du 27 octobre 2009)

Reprise de l'audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département Autorités, accompagné de MM. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale, et Alain Schweri, chef de l'Administration centrale

En préambule, une commissaire socialiste refuse de traiter du rapport du bureau et du Secrétariat du Conseil municipal en présence du magistrat, M. Rémy Pagani, maire de Genève. Elle insiste sur le principe de la séparation des pouvoirs. Bien que le bureau fasse administrativement partie du département Autorités, celui-ci n'est pas soumis aux autorités. C'est une entité indépendante. Elle se refuse à aborder cette question en présence d'un membre de l'exécutif municipal et elle souhaite en débattre à un autre moment.

La présidente rassure l'intervenante rose: il n'est pas prévu de traiter de cet objet dans le cours de l'audition du maire de Genève. Ce dernier n'a d'ailleurs que peu de temps, puisqu'il devra se retirer à 20 h au plus tard. La commission des finances accepte ces conditions de travail.

Examen ligne par ligne du projet de budget 2010

Page 33
Ligne A001000/391 – Mise à disposition de locaux

Une commissaire socialiste souhaite savoir de quels locaux il s'agit, et connaître les raisons de la forte augmentation remarquée.

M. Moret lui répond que la réponse est à la fois facile et difficile, parce qu'il s'agit de compétents directement imputés par les services concernés. Il ne peut pas fournir de réponse précise.

Une réponse écrite de la Gérance immobilière municipale suivra (cf. annexe).

Page 34
Ligne A002000/301 – Traitement du personnel

Une commissaire socialiste demande si l'augmentation de 81 000 francs est bien liée au transfert d'une archiviste.

M. Schweri répond qu'il lui semble plutôt qu'il est question d'une personne en lien avec l'impression, un polygraphe ou un typographe, mais qu'il n'est pas sûr. Il précise qu'il s'agit d'une personne rapatriée de la Centrale municipale d'achat et d'impression et qui travaille essentiellement pour le *Mémorial*, et qu'il a été jugé préférable de l'intégrer à l'équipe du Secrétariat du Conseil municipal.

L'élue du parti de la rose désire fermement une réponse écrite à ce propos. Elle veut aussi savoir sur quel autre poste cette somme de 81 000 francs aurait été imputée (cf. annexe).

Ligne A002000/306 – Prestations en nature

La même commissaire socialiste demande des précisions.

M. Schweri répond qu'il s'agit, par exemple, de frais de vêtements professionnels et d'indemnités pour l'entretien des uniformes fournis, comme c'est la cas pour les huissiers.

Ligne A002000/317 – Dédommagements

La commissaire socialiste poursuit en demandant comment s'explique l'augmentation de 23 416 francs aux comptes 2008 à 50 240 francs au budget 2010, ce qui représente presque le double.

M. Schweri répond que les comptes sont les frais effectifs et que le budget est la prévision.

Très insatisfaite, l'élue s'étonne vivement qu'il soit possible de prévoir au budget le double du montant des comptes. Elle demande une réponse écrite (cf. annexe).

M. Pagani explique qu'il s'agit d'un effet de mécanique comptable et que la somme du budget n'a pas été dépensée, mais que la ligne budgétaire est maintenue pour éviter un dépassement à venir.

L'élue socialiste remercie le maire de ses éclaircissements et demande encore pourquoi cette ligne passe de 23 000 francs à 50 000 francs, et quels sont les types de dédommagements prévus qui expliqueraient une telle augmentation.

M. Pagani rappelle qu'il y avait 46 000 francs dans le budget 2009.

La commissaire parle, quant à elle, des comptes 2008.

M. Schweri répond qu'un certain nombre de dépenses ne peuvent être maîtrisées d'une année à l'autre, des dépenses d'impression, par exemple, souvent non prévisibles, liées à la politique et qui augmentent en fonction de la quantité de votations et d'élections qui ne peuvent elles-mêmes pas être anticipées.

La même commissaire ne souhaite pas faire de polémique, mais elle rappelle fortement à ses deux interlocuteurs que cette ligne ne correspond pas à des frais d'impression ou de votation et que chacun-e sait parfaitement que le groupe 317 est constitué par des frais de déplacements, de participation à des congrès et des repas de travail du personnel. Elle souhaite savoir sur quelle ligne se situe cette forte augmentation.

La présidente de la commission demande à connaître le niveau des dépenses au 30 septembre 2009.

M. Pagani transmettra sa réponse par écrit (cf. annexe).

Ligne A002000 – Administration centrale – Total des revenus

Une commissaire libérale demande à quoi correspondent les revenus de 517 000 francs au budget 2009, respectivement 630 000 francs au budget 2010.

M. Moret répond qu'il s'agit de la vente de cartes CFF.

M. Schweri précise qu'il ne convient pas de parler de bénéfices directs, puisque ces ventes sont compensées par des dépenses supplémentaires et que les cartes sont vendues à peu près au prix coûtant. Il ajoute que ces chiffres représentent plutôt les sommes non perdues, et que l'opération est équilibrée.

Un commissaire écologiste s'interroge à propos du prix de vente de ces cartes et demande si elles sont bien achetées à 20 francs et revendues à 35 francs.

M. Schweri répond qu'un abonnement pour 365 jours coûte environ 9700 francs, ce qui fait un prix de la carte journalière à 26 francs. Jusqu'à la fin 2008, la carte était revendue à 30 francs mais, dès janvier 2009, son prix est passé à 35 francs, car il a été constaté que certaines d'entre elles n'étaient pas vendues. En outre, le coût de la TVA a également été ajouté.

L'élu Vert aimerait savoir combien de cartes n'ont pas trouvé preneur ou preneuse, alors même que, l'an dernier, il avait été annoncé que toutes avaient été écoulées.

M. Schweri indique que la Ville a acquis cette année non pas 30 mais 65 abonnements annuels. Il convient aussi de relever que les cartes non vendues sont marginales et qu'il n'y en a que quelques dizaines par année.

Plutôt insatisfait, l'élu demande une évaluation du coût complet de l'opération incluant les charges de personnel par écrit (cf. annexe).

Une élue socialiste aimerait, de son côté, connaître le détail de l'utilisation de ces cartes sur deux mois. Elle estime, en outre, que l'explication de la page 41 du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010 n'est pas correcte.

Un commissaire radical estime, pour sa part, que cette discussion sur les cartes CFF illustre les lacunes de ce document fait par l'administration, sans prendre en compte les intérêts politiques. Il ajoute qu'il s'agit manifestement d'une prestation de la Ville à la population et qu'elle devrait donc figurer comme telle. Il précise que c'est aux politiques et non à l'administration de définir les prestations et que les conseillères et conseillers municipaux devrait disposer des charges et des revenus directs et indirects lors de la présente étude des documents.

M. Pagani retient cette proposition et affirme sa volonté de progresser en termes de budget par prestations pour l'an prochain.

Ligne A002000/318 – Honoraires et prestations de service

Une commissaire libérale aimerait connaître l'orientation du département et la raison du doublement du montant en question. Elle souhaite savoir quelles sont les prestations supplémentaires.

M. Moret lui répond qu'il répondra par écrit (cf. annexe).

Page 35
Ligne A004000

Un commissaire écologiste demande des précisions à propos des cadeaux offerts par le Conseil administratif et de ses frais de réception.

M. Moret lui répond que cela fait partie de la ligne A00400/318.

Une commissaire libérale souhaite poser une question générale sur l'organisation de la Direction générale et le Service juridique. Elle demande en quoi consiste exactement le poste «Assistance et conseil aux autorités» pour chacun des services.

M. Moret lui répond qu'il s'agit d'assistance et de services pour le Conseil administratif, soit, par exemple, la préparation des séances, leur suivi, les procès-verbaux, leur ventilation.

Page 37
Ligne A006010/351 – Dédommagements à des collectivités publiques – cantons)

Une commissaire socialiste demande de quoi il s'agit.

M. Moret explique que les rentrées d'argent liées à la délivrance de pièces d'identité sont reversées à l'Etat à hauteur de 60% pour les cartes d'identité et de 70% pour les passeports. Il est donc prévu de vendre, l'an prochain, pour 1 712 000 francs de pièces d'identité et de reverser environ 1 million de francs de cette somme globale à l'Etat. Il ajoute que ces pourcentages ont été négociés avec le Canton et que les 30% restants servent à financer le fonctionnement de ce service.

La commissaire rose demande sur quelle projection le département s'est basé pour effectuer ces diminutions de 330 000 francs d'un côté et de 210 000 francs de l'autre, étant donné que la Ville pourrait être amenée, avec la nouvelle loi, à ne plus délivrer de cartes d'identité ni de passeports mais, en revanche, des attestations de domiciliation.

M. Moret explique que la forte diminution déjà notée en 2009 est due au fait que les gens ont beaucoup freiné leurs demandes, suite à l'introduction du passeport biométrique. Par ailleurs, l'attestation de domiciliation est un autre type de document, et les émoluments perçus lors de leur production se trouvent à la ligne A006000/431 «Emoluments administratifs» (p. 36).

Un commissaire d'A gauche toute! demande pourquoi ce montant avait été augmenté de 330 000 francs au budget 2009 par rapport aux comptes de 2008 pour revenir à 1 million de francs au budget 2010.

M. Moret indique qu'il s'agit plutôt d'une diminution de revenus de 201 000 francs et que la rétrocession au Canton s'élèverait à 330 000 francs. Il explique que le problème provient de ce que le pourcentage de rétrocession n'est pas le même suivant le type de pièces fournis (60% pour les cartes d'identité et de 70% pour les passeports).

Un élu de l'Union démocratique du centre estime choquant d'effectuer un bénéfice, ou plutôt une plus-value, sur un document dont les gens ne peuvent pas se passer pour établir leur identité. Il ajoute que, pour rendre service aux citoyenne-s, cette prestation ne devrait pas être surtaxée et qu'il faudrait uniquement couvrir les frais occasionnés.

Un commissaire socialiste abonde dans ce sens. Les émoluments pour les documents officiels ne couvrent pas seulement le papier et la signature. Il s'agit en fait d'impôts indirects qui viennent s'ajouter à la fiscalité. Il est d'autant plus choqué que le Canton retient 60% ou 70% de ce montant au moment où la Ville cherche à additionner tout ce que le Canton lui doit et lui retient. Il s'indigne que

l'on rétrocède 1 million par an au Canton, alors que c'est la Ville qui fait le travail et qu'elle est en bagarre juridique pour récupérer de l'Etat quelque 100 millions. Il ajoute que les gens se retiennent de faire un passeport biométrique, non parce qu'ils doivent se rendre à Onex, à Lausanne ou à Bümpliz, mais bien du fait du prix particulièrement élevé de celui-ci. Il trouve cette situation scandaleuse.

M. Pagani tient à rassurer la commission au moins sur un point: il a reçu une réponse positive de M. Moutinot, conseiller d'Etat chargé du dossier, qui lui affirme par écrit que la Ville pourra continuer de délivrer des passeports à la population. Seules restent à définir les modalités exactes de cette activité.

Un commissaire radical tient à surenchérir sur les propos «udcéistes» et socialistes en insistant sur le fait que le procédé est illégal, un article de loi prévoyant que le montant des taxes et des émoluments ne doit pas dépasser le prix de revient de la prestation. C'est d'ailleurs, poursuit l'élu, pour cela que d'aucun-e-s ne voient pas d'un bon œil l'introduction d'un budget établi par prestations, car la Ville pourrait être attaquée pour motif de la surfacturation. Il s'agit, à son avis, d'un scandale absolu, que l'opération relève d'une fiscalité indirecte et que la fiscalité doit être réglée au niveau constitutionnel.

Page 38
Ligne A800010/310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Une commissaire socialiste souhaite une information au sujet de l'augmentation de plus de 20 000 francs entre les comptes 2008 et le budget 2010.

M. Moret relève qu'il s'agit du même budget qu'en 2009. Il ajoute que la variation annuelle du nombre de publications est importante et qu'elle a un fort impact sur le chiffre aux comptes.

Ligne A800010/311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Une commissaire du parti de Charles Beer, en dépit de l'explication donné en page 41 de l'excellent «Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010», se demande en quoi consiste cet aménagement de bureaux et pourquoi il ne figure pas sous le Service des bâtiments.

M. Pagani, maire de Genève, répond que, suite à leur visite du Palais Eynard dans le cadre des Journées du patrimoine, des citoyen-ne-s ont estimé que l'état de la salle du Conseil administratif était déplorable et indigne de cet exécutif municipal, et qu'il convenait donc d'y remédier dans les meilleurs délais, et d'essayer donc de disposer d'un budget pour répondre à cet impératif.

Dans ces conditions, un élu écologiste demande l'arrêt immédiat des visites de la mairie de Genève.

M. Moret offre de répondre par écrit pour signifier s'il s'agit d'entretien ou d'investissement et, le cas échéant, proposer l'inscription de cette somme sur une autre ligne budgétaire (cf. annexe).

Non sans humour, M. Pagani ose imaginer que la réfection du cuir de la table de la salle du Conseil administratif devrait être considérée comme relevant de l'entretien et non de l'achat d'un matériel nouveau.

Page 138 – Détails des subventions – Autorités
A800010/361 – Compagnie générale de navigation sur le lac Léman

Un commissaire socialiste aimerait savoir dans quelle situation financière se trouve la CGN et ce que représente le maintien d'une subvention de 300 000 francs à ladite compagnie.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre ajoute que chacun-e a pu lire dans la presse qu'il serait question de dissocier les unités historiques de fonctionnement. La CGN a en effet un double rôle, à la fois sur le plan touristique et également en lien avec sa concession de transport. Il demande, en outre, si la Ville dispose d'un siège dans cette compagnie.

M. Moret répond que M. Maudet serait plus à même que lui de répondre, étant donné que le Conseil administratif lui a délégué ce dossier et qu'il vient de remplacer M. Vaissade au sein du conseil de la CGN. Il précise que l'exécutif municipal se dit assez favorable aux recommandations de l'audit commandité par les cantons romands qui propose la séparation des différentes activités de la CGN, à savoir l'activité de transport, l'activité touristique et la conservation du patrimoine. Il ajoute, en ce qui concerne la somme de 300 000 francs, qu'il est question de remplacer cette subvention par une participation à l'augmentation du capital de la CGN, ce qui reviendrait à cesser d'effectuer des versements à fonds perdus.

Le directeur de l'administration municipale ajoute que cette subvention a été fortement diminuée, il y a deux ans, alors qu'elle s'élevait encore à quelque 550 000 francs.

Un conseiller radical note qu'elle a néanmoins à nouveau augmenté en 2009, en passant de 250 000 francs à 300 000 francs, suite à un amendement au budget.

M. Pagani déclare, pour sa part, que le Conseil administratif est très préoccupé par cette situation.

Le même commissaire socialiste aimerait obtenir une information plus claire. Il demande quelle est la part du Canton dans cette compagnie de navigation et ce qu'il en est des autres communes riveraines. Il estime que la diminution des points d'abordage participe de la mise en faillite progressive de cette compagnie

et rappelle qu'Hermance et Collonge-Bellerive, par exemple, ont toujours mis les pieds au mur pour participer financièrement au soutien de la CGN. Il souhaite savoir quelle est la politique qu'entend mener le Conseil administratif sur ce dossier, en particulier par rapport au Canton, aux autres communes, au canton de Vaud, à la France voisine et aux différents offices du tourisme. Il rappelle que c'est une compagnie qui navigue sur tout le lac, alors que la Ville n'a que deux débarcadères.

M. Pagani informe la commission des finances que le canton de Vaud, le principal bailleur de fonds et intéressé, s'est rendu compte de la problématique et investit du temps et de l'argent. C'est pour cela que la Ville de Genève ne s'est pas retirée. Il répète que M. Maudet serait plus apte à fournir de plus amples informations sur ce dossier.

Ces questions lui seront donc posées lors de la séance consacrée, le 4 novembre prochain, aux corrections apportées par le Conseil administratif au projet de budget 2010.

Un élu libéral voudrait savoir comment sont financées les compagnies de navigation sur le lac des Quatre-Cantons, ainsi que sur le Bodensee (cf. annexe).

A8000010/365 – Rassemblement E/F politique sociale logement

Une élue socialiste demande ce qui a conduit à la suppression de la subvention au Rassemblement E/F politique sociale logement.

M. Pagani répond qu'un débat a eu lieu au sein du Conseil administratif, en 2008, puisqu'il s'agissait de subventions indirectes qui passaient d'une caisse à l'autre et qui étaient, en l'occurrence, reversées à l'Asloca. L'exécutif a décidé de mettre un terme à ce genre de procédures.

A8000/365 – Subventions et allocations diverses

Une commissaire socialiste note que la subvention pour Village Prévention a passé sur cette ligne. Elle demande, d'une part, s'il s'agit d'une décision du Conseil administratif de ne plus verser cette somme à Village Prévention et, d'autre part, à quoi le fonds global est habituellement destiné.

M. Schweri répond que la demande de Carrefour Prévention était orientée sur le projet Village Prévention, dans le cadre des Fêtes de Genève, et qu'il avait obtenu son subventionnement régulier dans ce but précis. Etant donné que ce projet a été abandonné, Carrefour Prévention a modifié sa politique de demande de subventionnement pour financer chaque année un projet différent. Il précise que, cette année, il concerne la Cité des métiers et que le montant en question a été inscrit dans le fonds commun destiné à des subventions ponctuelles, ce qui per-

met de décider ou non de l'attribution de ladite somme, en fonction de l'intérêt du projet présenté.

A800010/367 – Etranger

Une élue rose demande quel est le pourcentage versé à l'aide à la coopération et s'il approche l'objectif 0,7% fixé depuis tant d'années.

M. Pagani répond qu'il est de 0,4% et que ce chiffre est déplorable, même si, il y a deux ans, une augmentation considérable a été enregistrée

Page 156 – Détail des subventions relatives à des prestations en nature
Ligne A004000/367 – Etranger – villa La Concorde

Une commissaire socialiste demande si cette bâtisse sera l'objet d'une prochaine réaffectation.

M. Moret répond qu'aucune décision n'a encore été prise par l'exécutif municipal concernant l'avenir de la villa La Concorde. Il ajoute qu'il y a, en revanche, une erreur et que ces deux montants doivent être supprimés et qu'ils feront l'objet d'une correction budgétaire.

Divers

Contrôle financier

M. Pagani rappelle que la commission des finances a interpellé son département sur la question de l'audit consacré au Contrôle financier. Il indique que cette décision a été prise par le Conseil administratif, soucieux de respecter des règles comptables, vu que tout auditeur doit être audité tous les cinq ans.

M. Moret, de son côté, indique que le Contrôle financier a plusieurs missions, et notamment celles de contrôleur interne et de contrôleur externe. Il précise qu'il n'est question ici que de la mission de contrôleur interne et qu'il existe un organe faîtier du nom de Institute of Internal Auditors (IIA) dont l'organe suisse s'intitule Association suisse des auditeurs internes (ASAI) qui a élaboré des normes qui sont reconnues. Il ajoute que l'une de ces règles oblige à faire un contrôle interne tous les cinq ans et que, en fonction de cela, le Conseil administratif a décidé de mandater une société externe, une grande fiduciaire, pour faire cet audit de l'audit interne du Contrôle financier. Il conclut en disant qu'il s'agit d'une information officielle.

Un élu radical signale qu'il existe différentes formes de contrôle du contrôleur et qu'il aimerait connaître le mandat exact donné à cette grande fiduciaire. Il souhaite également savoir de quelle fiduciaire il s'agit et s'il y a eu un appel d'offres.

M. Moret répond que le conseiller a raison et qu'il ne s'agit pas d'un audit du Contrôle financier, mais bien uniquement de la prestation audit interne du Contrôle financier. Il s'engage à communiquer les différentes tâches demandées qui correspondent exactement aux normes édictées par l'IIA et l'ASAI pour effectuer ledit contrôle régulier quinquennal. Il ajoute qu'il y a eu un appel d'offres et que trois fiduciaires seulement ont répondu. De fait, il est difficile de trouver des sociétés qui aient de l'expérience dans les audits d'audits internes. Le Conseil administratif a choisi PricewaterhouseCoopers qui présentait l'avantage d'être l'offre la meilleur marché.

Organigramme du département Autorités

Une commissaire du même parti que M[me] Ruth Dreifuss demande que le nombre de postes attribués à chaque service figure dans l'organigramme, à l'image des documents fournis par le magistrat Pierre Maudet.

Elle déclare, en outre, avec force, être très étonnée de constater que le Secrétariat du Conseil municipal dépend de MM. Schweri et Moret, avant même d'être placé sous l'égide du conseiller administratif en charge de la mairie. Et d'exiger fermement qu'une distinction soit faite entre une dépendance administrative et une dépendance hiérarchique. L'élue se dit prête à engager une guerre s'il le faut. Elle ajoute que le Secrétariat du Conseil municipal ne dépend ni du maire ni du Conseil administratif. Le supérieur hiérarchique de la chambre délibérative est le bureau et l'élue à la rose tonne qu'il faut modifier l'organigramme dans ce sens.

M. Pagani dit avoir considéré le cahier des charges de la responsable du Secrétariat du Conseil municipal et avoir très clairement lu que ce poste dépend hiérarchiquement de l'exécutif municipal et fonctionnellement du Conseil municipal. Il demande d'attendre que le rapport qu'il a demandé à M. Schweri sur ces différents points soit achevé, puis envoyé à l'autorité de tutelle, soit à la Surveillance des communes, pour prendre les dispositions nécessaires en toute connaissance de cause. Reste que le magistrat veut bien faire figurer dans l'organigramme une distinction hiérarchique et fonctionnelle, mais que la personne responsable du Secrétariat du Conseil municipal ainsi que son service dépendent hiérarchiquement de M. Schweri et donc de M. Moret, qui dépend lui-même du magistrat en charge de la mairie.

Ladite commissaire conteste ce propos et regrette que le cahier des charges inhérent au poste précité soit resté confidentiel.

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique Perler-Isaaz
Présidente
Commission des finances

Genève, le 13 novembre 2009

Réponses aux questions de la Commission des finances sur le projet de budget 2010

Madame la Présidente,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités, du 27 octobre dernier, et vous prie de trouver en annexe copie des objectifs du mandat de la société externe qui va effectuer l'audit de la prestation audit interne du Contrôle financier.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret

Annexe ment.

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

Objectifs

2.1 Contexte et objectif de ce mandat

En préambule, il faut mentionner l'existence d'un organisme faîtier en matière d'audit interne : l'IIA (the Institute of Internal Auditors). Celui-ci a été constitué en 1941 et est reconnu à travers le monde comme l'association professionnelle leader dans le domaine de l'audit interne. Cette association a élaboré de nombreux documents sur l'audit interne, dont les normes internationales reconnues pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Ces normes ont pour objet de :

a) définir les principes fondamentaux de la pratique de l'audit interne,

b) fournir un cadre de référence pour la réalisation et la promotion d'un large champ d'intervention d'audit interne à valeur ajoutée,

c) établir les critères d'appréciation du fonctionnement de l'audit interne,

d) favoriser l'amélioration des processus organisationnels et des opérations.

Dans ce contexte, une norme relative aux évaluations externes (norme 1312) a été élaborée. Cette norme prévoit notamment, dans le cadre du programme d'assurance et d'amélioration qualité, l'obligation d'une évaluation externe au moins tous les 5 ans pour les fonctions d'audit interne qui se conforment aux normes susmentionnées.

Le Contrôle financier, a priori, n'applique pas les normes IIA, toutefois une évaluation externe permettra de revoir le fonctionnement du Contrôle financier et ainsi d'identifier des éventuels axes d'amélioration relatifs d'une part aux normes professionnelles et, d'autre part, aux meilleures pratiques en vigueur.

Finalement, bien qu'internationales les normes IIA sont largement reprises par l'ASAI (Association Suisse des Auditeurs Internes) et font force de référence tant pour des équipes d'audit interne de 2-3 membres que pour de grandes équipes. Elles sont applicables dans le secteur public.

Nous comprenons qu'hormis la question de la gouvernance et positionnement du contrôle financier dans l'organisation de la ville, les éléments essentiels de notre mandats et de notre rapport porteront sur :

a) les missions, pouvoirs et responsabilités du Contrôle financier,

b) l'indépendance et objectivité du Contrôle financier,

c) les compétences et conscience professionnelles du Contrôle financier,

d) le programme d'assurance et d'amélioration qualité,

e) la valeur ajoutée apportée par le Contrôle financier,

f) l'évaluation du processus de gestion des risques, de contrôles et de gouvernance d'entreprise,

g) le programme de travail des missions d'audit,

h) le processus d'identification, de documentation et d'analyse des informations récoltées,

i) les rapports et communication des résultats des missions,

j) le suivi des recommandations émises.

Notre approche systématique de travail, basée sur des normes reconnues en Suisse et à l'étranger ainsi que notre forte expérience du domaine de l'Audit interne nous permettra d'émettre des propositions sur des bases tangibles et non subjectives. Les décisions ainsi que les mesures éventuelles pour améliorer votre Contrôle financier pourront être prises sur la base d'un rapport indépendant et professionnel.

5.9 *Audition du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (Séance du 28 octobre 2009)*

5.9.1 Commission de la cohésion sociale

Président de la commission de la cohésion sociale: M. Pascal Rubeli.

Rapport de M^me^ Sandrine Burger, rapporteuse de la commission de la cohésion sociale.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné par M. Sami Kanaan, directeur du département, M^mes^ Simone Irminger, directrice adjointe, Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Nelly Baillod, adjointe administrative du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Dominique Moret El-Gharbi, adjointe administrative au Service des espaces verts et de l'environnement, MM. Pierre Hausheer, chef par intérim du Service social, Patrick Chauveau, administrateur de la Délégation à la petite enfance, Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement, Claudio Deuel, délégué à la jeunesse, Philippe Voirol, chef du Service des sports

Le président de la commission de la cohésion sociale précise que les commissaires ont certes travaillé sur le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010, mais qu'ils ont décidé, à la majorité, de ne pas traiter ligne par ligne le budget, étant donné que les chiffres n'étaient pas définitifs.

De son côté, M. Tornare rappelle qu'il n'y a pas de plan B de prévu, que la Ville sera en déficit et qu'il y aura des arbitrages à faire. Suites aux nombreuses remarques/questions des commissaires à ce sujet, le magistrat répond qu'il y aura des correctifs budgétaires comme il y en a toujours eu depuis 1979 au moins.

Etude du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010

Page II-252 – Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Un commissaire demande en quoi la politique des ressources humaines de ce département diffère de celle de la Ville (pt 23).

M. Kanaan relève que le schéma de base des missions et prestations a été harmonisé entre tous les départements et que les rubriques sous la colonne «Prestations» sont à peu près identiques d'un département à l'autre. Il répond que, dans ce cas, il s'agit d'un cadre commun, bien qu'il puisse y avoir des priorités ponctuelles et que, si tous les départements se préoccupent de l'absentéisme, un projet pilote a déjà démarré dans le leur.

Une commissaire voudrait savoir si le suivi et le contrôle des subventions sont une nouvelle fonction (pt 24).

M. Tornare souligne que, depuis l'arrivée de Mme Brigitte Chapuis, il y a un meilleur contrôle sur l'attribution des subventions, notamment grâce à un appui logistique.

M. Kanaan précise que le contrôle existe depuis toujours, mais que la nouveauté réside dans l'explication des critères de contrôle et l'entrée en vigueur progressive de conventions de partenariat.

La même commissaire souhaite savoir ce qu'il en est de la municipalisation des crèches et ce qui est entendu par «demeurer cohérente et ne peut s'inverser».

M. Tornare répond que le Conseil administratif n'a pas renoncé à la municipalisation des crèches.

Quant à M. Kanaan, il précise la pensée exprimée par: le fait de vouloir développer le secteur et la volonté de vouloir continuer à faire augmenter l'offre. Pour le département, la création de nouvelles places reste une priorité.

La même commissaire demande s'il existe un outil permettant de connaître le nombre de personnes vivant à l'extérieur de la ville et travaillant à Genève et qui ont recours aux crèches municipales.

M. Tornare précise que les communes subventionnent la Ville (par la péréquation). Il complète en rappelant que, depuis 1999, les communiers ont la priorité pour les places de crèche et que viennent ensuite les personnes ayant un lien pécuniaire avec la Ville (qui y travaillent et payent donc des impôts). Les personnes qui ne rentrent dans aucune de ces deux catégories n'ont pas de place dans les crèches de la commune.

Un commissaire relève qu'il n'y a pas de système unifié de contrôle et il demande des explications sur le dispositif en place au sein du département (pt 22) et souhaite savoir qui exerce ce contrôle.

M. Kanaan répond que les normes de base de l'administration sont les mêmes pour tous, et que les différences qui peuvent apparaître sont liées à la nature des activités du département. Il s'agit surtout de différences métier. Quant au contrôle, le premier niveau (pour les engagements financiers) se situe au niveau des chefs de service sur leurs propres services, car ils ont une responsabilité assez étendue. Ensuite, en fonction des seuils d'engagement financier notamment, le contrôle remonte à la direction du département.

Une commissaire souhaite savoir où en sont les collaborations avec la FASe et le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP).

M. Tornare explique que les demandes concernant le GIAP augmentent d'année en année et que 10 000 enfants fréquentent le parascolaire par jour sur le canton. Il rajoute qu'HarmoS et l'horaire continu vont encore faire augmenter la demande, ce qui explique l'augmentation de 800 000 francs sur le budget. Il devrait cependant y avoir un abattement de 600 000 francs grâce au Fonds d'équipement communal qui donne de l'argent pour diminuer l'augmentation du budget 2010.

Quant à la FASe, M. Tornare la considère comme une vieille dame en crise permanente. Il rappelle que les représentants du personnel ne sont plus majoritaires suite à la révision de la structure. Mais il faudra encore réviser les statuts et attendre la révision de la loi.

Une commissaire demande des précisions sur le terme «synergie» qui est beaucoup employé (pt 31).

M. Tornare explique qu'il s'agit de mettre ensemble des forces pour une meilleure gestion, projet qui est géré par M^me^ Irminger.

M^me^ Irminger explicite cette idée de synergie avec l'exemple de l'entretien des cimetières qui revient maintenant au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). L'idée est de passer d'une logique de territoires à celle de métiers.

Un commissaire évoque le nombre d'arbres abattus et le type d'arbres choisis lors des remplacements.

M. Tornare répond que, par le passé, le SEVE n'a pas fait son travail et qu'il y a un certain rattrapage à effectuer maintenant pour le développement durable et la sécurité. Mais il précise que tout arbre coupé est remplacé.

M. Oertli explique que, dans la plupart des cas, le choix des arbres de remplacement se fait en tenant compte des espèces les mieux adaptées aux conditions locales, mais que, parfois, le service tient aussi compte du contexte historique.

Page II-255

Un commissaire demande à quels chiffres se réfère la répartition de la prestation 21 (Cercle vert).

M. Kanaan répond qu'elle fait référence au chiffre de 265 millions et il ajoute que, comme la contrainte du schéma est commune, le département a souhaité que les cinq champs d'action définis se retrouvent en termes de poids budgétaire relatif. Il convient qu'il aurait fallu ajouter des pourcentages.

Page II-258 – Délégation à la petite enfance

Une commissaire voudrait savoir ce qui est ressorti de la discussion sur le financement des mamans de jour.

M. Tornare explique que la loi votée par le Conseil d'Etat ne tient pas la route (confirmation par un avis de droit) et que son application a été différée jusqu'en 2011. Quant au Conseil administratif, il doit encore en discuter.

La même commissaire souhaite savoir si le financement de cette mesure pour les mamans de jour serait en déduction des sommes attribuées à la création de places de crèche. M. Tornare répond par la négative et rajoute que le Conseil administratif est d'accord pour accélérer la création de places de crèche.

Un commissaire s'interroge sur l'état d'avancement de l'objectif qui prévoyait d'offrir une place de crèche pour chaque enfant en 2010.

M. Tornare explique que l'extension du service public prévoyait cela pour 2011, mais que le Conseil administratif a demandé un ralentissement. L'objectif devrait donc être atteint en 2015.

M[me] de Tassigny souligne que, avec l'entrée en vigueur d'HarmoS, il y aura un petit recul car il faudra accueillir à l'avenir les enfants qui ont 4 ans en août, septembre et octobre et qui ne pourront plus être acceptés à l'école publique.

Un commissaire souhaite savoir si l'opération Pro Juventute pour la garde à domicile des enfants influencera sur la demande du nombre de places de crèche.

M[me] de Tassigny rappelle qu'elle est à l'origine du projet Mary Poppins qui répond à un type de clientèle particulier, puisque les enfants sont gardés à domicile. Elle ajoute que cela couvre un certain besoin mais pas tous.

Page II-262

Un commissaire demande (comme l'an dernier) si l'on pourrait intégrer la subvention dans le graphique des prestations pour la petite enfance, puisqu'elle en représente la plus grande partie.

M[me] de Tassigny explique qu'il s'agit uniquement de la charge du service.

M. Kanaan répond que cette requête a été transmise au Contrôle de gestion qui l'a enregistrée, mais qu'il y a un problème de priorité de travail. Il ajoute que c'est en général la problématique des subventions et que c'est particulièrement caricatural pour les subventions à la petite enfance.

Page II-264 – Ecoles et institutions pour l'enfance

Une commissaire souhaite des explications sur les charges qui découlent de l'arrivée des directeurs d'établissement.

M. Tornare rappelle que le Canton avait promis que cela ne coûterait rien aux communes. Mais la facture s'élève quand même à 250 000 francs, des locaux ont été requis et le tout est extrêmement chronophage. Bref, la charge est clairement plus lourde qu'annoncée.

Un commissaire demande des explications sur la demande d'équiper les loges des concierges en matériel informatique.

Mme Widmer précise que, actuellement, les concierges ne disposent d'aucun équipement informatique et qu'il est compliqué de gérer 54 concierges dispersés dans 53 écoles différentes.

M. Kanaan rappelle que la mesure n'est pas au budget 2010, mais dans le plan informatique, étudié actuellement pas le Conseil municipal.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour les RDS qui sont de plus en plus sollicités.

Mme Widmer répond qu'HarmoS est le plus grand enjeu et que, en fonction de l'option choisie, leurs horaires et leurs missions seront radicalement modifiés. Elle ajoute qu'il ne sera pas question, en 2010, de grandes entreprises, mais plutôt de préparer le changement.

Page II-265

Une commissaire souhaite des précisions sur la professionnalisation des ludothécaires.

M. Tornare précise que des négociations sont en court et qu'il répondra donc prochainement à cette question.

La même commissaire demande quand sera rénovée la place de jeux du parc des Bastions.

M. Tornare répond que cela est prévu en 2010.

Un autre commissaire demande quel processus a été mené par l'école pour définir les besoins supplémentaires concernant le préau de l'école des Ouches.

Mme Widmer explique qu'une séance d'information a permis d'écouter les plaintes des habitants et qu'un processus de concertation avec l'école a conduit à placer les jeux dans le préau sans trop toucher la partie jardin.

Une commissaire aimerait savoir si une réflexion a été menée pour pallier l'insuffisance des budgets d'entretien.

Mme Irminger explique que, actuellement, ce budget s'élève à 3 millions pour entretenir 53 groupes scolaires, ce qui représente une centaine de bâtiments. Elle

précise que cette somme est insuffisante et que, chaque année, le retard dans l'entretien des bâtiments augmente. La solution passe par une augmentation de ce budget. Elle précise aussi qu'il n'y a pas de concertation commune, ce qui est source de problème.

Page II-271 – Espaces verts et environnement

Au vu des nombreuses pétitions et manifestations liées à l'abattage des arbres, une commissaire souhaite une meilleure communication dans ce domaine.

M. Oertli répond qu'il y a une volonté du service de soigner la communication. Mais, au vu des centaines d'arbres abattus par année, il peut toujours subvenir un oubli.

Un commissaire demande des explications sur les moyens utilisés pour lutter contre les plantes envahissantes.

M. Oertli répond qu'il ne s'agit pas d'herbicides mais de produits empêchant la germination.

Page II-277 – Pompes funèbres et cimetières

Suite à différentes affaires, une commissaire souhaite savoir si le personnel des pompes funèbres bénéficie d'un accompagnement psychologique spécifique.

M[me] Irminger explique que le Service des pompes funèbres et cimetières n'a de loin pas le taux d'absentéisme le plus élevé, ce qui est habituellement un facteur indicatif fort.

M. Kanaan précise qu'une démarche devrait cependant être mise en place dans ce sens en 2010.

Page II-282 – Social

Une commissaire souhaite des précisions sur les projets futurs dans le secteur des aînés.

M. Hausheer cite l'exemple d'un guide pour les aînés et il évoque un projet dans le domaine du bénévolat.

Une autre commissaire demande des précisions sur la réforme des aides financières de la Ville.

M. Tornare rappelle la refonte du règlement.

M. Hausheer précise que la nouvelle réglementation concerne uniquement les aides ponctuelles et l'adaptation aux lois cantonales.

La même commissaire se demande si le service a une estimation des populations les plus touchées.

M. Hausheer explique qu'un mandat a été donné dans ce sens à l'Université de Genève, dont les travaux viennent juste de reprendre suite à l'obtention (enfin) des données du revenu déterminant unifié. Les premiers résultats devraient être disponibles l'an prochain.

Un commissaire revient sur les 534 bénéficiaires des aides sociales de la Ville dénoncés par le Contrôle financier.

M. Hausheer répond que ces dossiers ont été contrôlés et que ces cas relevaient davantage de la méconnaissance que de la fraude volontaire. Il précise aussi que l'administration municipale n'a pas les mêmes moyens de contrôle que l'Etat ou l'Hospice général, qui disposent d'enquêteurs. Il estime qu'il n'y aura plus aucun cas à la fin de l'année et il rappelle que, avant son arrivée, il n'y avait presque aucun contrôle.

Page II-283

Une commissaire demande en quoi la Ville peut améliorer la distribution des denrées alimentaires ou non alimentaires en collaboration avec l'association Partage.

M. Tornare rappelle que la Ville est à l'origine de cette association et qu'elle l'a financée.

M. Kanaan complète en expliquant que la Ville a été très active dans la création de Partage et qu'elle est un véritable partenaire opérationnel pour la distribution de denrées. Il ajoute que la Ville aide aussi Partage dans l'optimisation et qu'elle est également cliente pour les clubs sociaux

Un commissaire souhaite des détails concernant la procédure en cours relative aux prestations complémentaires.

M. Kanaan répond que le département attend le verdict du tribunal.

Etude du projet de budget 2010

Page 119

Une commissaire demande en quoi consiste la cellule 500300-438.

M[me] Irminger informe qu'il s'agit de la Commission des espaces verts et de l'environnement.

M. Tornare précise qu'elle a été récemment recréée et qu'elle est désormais plus efficace.

Page 121

A une commissaire qui souhaite savoir qui a décidé de supprimer la subvention aux Fêtes de Genève, la présidente répond que c'est le Conseil administratif.

Devant la discussion qui s'engage à ce sujet, M. Kanaan précise qu'il s'agit de prestations en nature pour la réfection des pelouses et la protection des massifs de fleurs.

M. Tornare avoue que la situation est tendue et qu'il est question de rencontrer à ce sujet M. Colquhoun pour discuter du sujet. Le magistrat souhaiterait que les efforts soient consentis dans les deux sens.

Une commissaire souhaite savoir si le service a été informé des raisons de l'augmentation de presque 300 000 francs de la ligne 5006000-314, «Entretien des immeubles par des tiers», qui est un compte compétent.

M. Kanaan avoue que ce n'est pas toujours le cas et donnera une réponse écrite.

Page 122

Une commissaire demande des explications concernant l'augmentation de 163 000 francs à la ligne 5006000-434, «Autres redevances et prestations de service».

M. Kanaan explique que les recettes liées aux incinérations avaient été sous-estimées et qu'elles ont donc été augmentées.

La même commissaire demande de quel personnel il est question à la ligne 5007000-308, «Personnel infirmerie».

M. Kanaan explique qu'il s'agit des infirmières intérimaires dans les immeubles avec personnel d'infirmerie.

Page 147

Une commissaire souhaite des explications sur le budget des ludothèques.

M^me^ Widmer répond que les 204 000 francs concernent le budget de fonctionnement des ludothèques et que les 775 000 francs concernent les salaires.

La même commissaire s'interroge sur la disparition de la subvention à la Fédération suisse des sourds.

M. Kanaan explique qu'il s'agissait du Centre de rencontre et d'activités culturelles en langue des signes qui n'existe plus suite au regroupement de la Fédération suisse des sourds. Une demande ponctuelle pour un projet reste possible.

Page 149

Un commissaire souhaite des précisions sur la suppression de la somme de 9000 francs destinée aux projets de quartier.

M. Kanaan explique qu'il s'agit d'une erreur, il y aura donc un correctif.

Le même commissaire demande des détails sur le passage de 190 000 francs à 340 000 francs de la subvention pour l'Espace aînés.

Les spectacles ont été ajoutés au budget, lui répond M. Hausheer.

Finalement, ce commissaire s'interroge encore sur l'augmentation importante du budget de l'action communautaire.

M. Hausheer explique que le Contrôle financier leur a demandé de mettre les espaces quartiers avec l'action communautaire (53 000 francs).

Un commissaire demande une explication sur la diminution des allocations sociales.

M. Hausheer répond que cette allocation n'avait pas été adaptée et que des transferts ont eu lieu vers l'Hospice général.

Un commissaire demande pourquoi le montant des allocations sociales ponctuelles a tellement augmenté entre 2007 et 2010.

M. Hausheer répond que le montant avait déjà été adapté l'an dernier, parce qu'on pensait modifier ces allocations. Les modifications du règlement vont permettre d'atteindre les objectifs.

Une commissaire se demande pourquoi la subvention du Mouvement de la condition paternelle n'a pas été maintenue.

Il lui est répondu par M. Kanaan que cela est dû à des questions de forme, le contrôle a déterminé que les conditions pour l'obtention de la subvention n'étaient plus remplies et que cela ne s'est pas fait en un jour.

Page 165

Une commissaire souhaite des explications sur la disparition de la subvention de l'Association des femmes africaines.

M. Kanaan doit vérifier mais suppose que cela signifie que l'association n'occupe plus de locaux financés par le département.

Page 166

Une commissaire se renseigne sur les frais de chauffage: ont-ils été supprimés ou reportés sur d'autres lignes?

M. Chauveau répond que les contrats d'énergie sont dorénavant au nom des associations qui occupent les locaux.

Suite à cette réponse, la commissaire souhaite savoir si l'on a augmenté les subventions aux institutions pour qu'elles puissent payer le chauffage.

M. Chauveau répond qu'il y a eu, à un moment donné, une opération de ce type.

Page 170

Un commissaire souhaite savoir si les établissements médico-sociaux Résidence Fort-Barreau et Résidence Les Tilleuls ont adapté leurs prix de pension pour supprimer l'effet de subvention directe aux résidants.

M. Kanaan explique que cela est en train d'être régularisé, que l'augmentation doit être progressive pour les résidants. Il complète en précisant qu'un véritable loyer sera progressivement demandé par la Ville.

Page 221

Un commissaire souhaite connaître la liste des postes vacants actuelle.

M. Kanaan répondra par écrit, mais il précise déjà qu'il y a un turn-over important.

De son côté, M. Moret promet aussi de répondre par écrit par rapport à la question portant sur les postes en plus au SEVE qui proviendraient des anciens agents municipaux du département de M. Maudet.

5.9.2 Commission de la jeunesse et des sports

Président de la commission de la jeunesse et des sports: M. Alexandre Chevalier.

Rapport de M. Christophe Buemi, rapporteur de la commission de la jeunesse et des sports.

La commission des finances s'est réunie le 28 octobre 2009 sous la présidence de M[me] Frédérique Perler-Isaaz et le procès-verbal a été rédigé par M[me] Sandrine Vuilleumier. Le rapporteur la remercie pour la qualité de son travail.

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Sami Kanaan, directeur, de M^me^ Simone Irminger, directrice adjointe, et de ses chef-fe-s de service

Service des sports et Délégation à la jeunesse

Selon le président de la commission de la jeunesse et des sports, celle-ci a traité pour la première fois de la partie consacrée à la Délégation à la jeunesse. Il ajoute qu'elle a décidé d'étudier uniquement le rapport du Conseil administratif et de ne pas étudier le budget chiffré 2010 et qu'il n'y a par conséquent ni recommandation, ni amendement, ni vote formel sur le projet de budget.

Le rapporteur indique que la politique transversale voulue par le département – illustrée par la synergie entre le Service des sports et la Délégation à la jeunesse – a été très appréciée par le président de la commission de la jeunesse et des sports. Il ajoute qu'il a essayé de retranscrire les réactions de la commission au début de cette nouvelle ère dont on peut se réjouir.

Page 252

Une commissaire demande où en sont les collaborations avec la FASe (transmission des subventions pour les ludothèques) et avec le GIAP (augmentation de 887 000 francs).

M. Tornare rappelle que le parascolaire a été créé par M. Segond et mis au vote en 1992 et que le GIAP a été mis en place en 1999. Il ajoute que la loi prévoyait un subventionnement de 50% par les communes et de 50% par le Canton, mais que, suite aux transferts de charges, le Conseil d'Etat a changé la loi qui prévoit désormais un subventionnement de 90% par les communes et de 10% par le Canton. Il ajoute que les demandes augmentent d'année en année et que 10 000 enfants fréquentent le parascolaire par jour sur le canton. Il précise qu'HarmoS et l'horaire continu contribueront aussi à l'accroissement, ce qui explique l'augmentation de 800 000 francs sur le budget. Il ajoute qu'il y aura un correctif, car le Fonds d'équipement communal donne de l'argent pour diminuer cette augmentation dans le budget 2010, ce qui représente un rabattement d'environ 600 000 francs. Il ajoute en outre que le GIAP est à un tournant. En ce qui concerne la FASe, il estime que c'est plus complexe, car il s'agit d'une «vieille dame en crise permanente». Il rappelle que les représentants du personnel étaient majoritaires et indique que la structure a été revue et corrigée et qu'ils sont maintenant minoritaires. Il ajoute qu'il faudra encore réviser les statuts et qu'il avait espéré que cela se ferait en même temps que la révision de la loi. Il ajoute que l'on distingue ceux qui souhaiteraient une municipalisation de la FASe – certaines maisons de quartier évoquent des tensions avec le magistrat alors que la Ville paie plus que ce qu'elle devrait et qu'elle entretient bien ses maisons de quartier – et

d'autres, dont il fait partie, qui estiment que, si l'on municipalise, l'offre ne sera pas la même d'une commune à l'autre, ce qui se fera au détriment des utilisateurs. Il ajoute que l'on peut tenter de trouver une voie médiane et que des normes pourraient être édictées pour inciter les communes ayant moins de fibre sociale à participer, mais que tout cela est en discussion et qu'il a été décidé de reporter certaines décisions à l'an prochain lors du dernier conseil de fondation.

Page 288

Une commissaire demande plus de précisions sur les démarches d'accompagnement (alinéa a).

M. Deuel répond qu'il s'agit d'une collaboration avec la Boîte à boulots et qu'il s'agit d'insertion socioprofessionnelle. Il ajoute qu'il faut bien souvent pratiquer une insertion sociale (se lever, fréquenter des gens, être ensemble, être à l'heure). Il explique que différents moyens sont mis en œuvre: des ateliers, des projets favorisant la remise au travail et l'observation des jeunes. Il ajoute que des aides administratives vont de pair et qu'il s'agit d'orienter les jeunes vers les services étatiques. Il rappelle que la priorité se situe dans la création de rapports de confiance.

Une commissaire demande ce que l'on entend par «changement de perception des jeunes dans les services publics» (alinéa d).

M. Deuel répond que cela va dans les deux sens. Il ajoute que les stages à la Ville sont aussi destinés à montrer dans les services que ces jeunes peuvent réussir malgré un parcours chaotique à condition qu'on leur fasse confiance.

Un commissaire demande si le très beau projet du Bateau-Lavoir s'inscrit dans ces objectifs.

M. Deuel répond que le bateau est en construction et qu'il sera remorqué jusqu'au quai des Lavandières pour être terminé en août 2010. Il ajoute qu'il faudra ensuite prévoir les équipements intérieurs. Il rappelle que 200 000 francs ont été retranchés à ce projet. Il indique qu'il est question de créer un restaurant qui pourra engager des jeunes et que les projets s'imbriquent pour créer des synergies entre les associations.

Un commissaire demande si l'on forme des jeunes sans formation ou des jeunes avec formation qui n'ont pas de travail.

M. Deuel répond que le projet VIA (vers l'intégration et l'autonomie) concerne spécifiquement des jeunes sans formation et que cette population représente environ 500 personnes en ville de Genève.

M. Tornare rappelle qu'il y a un devoir politique face à ces jeunes qui sont largués ou qui se larguent eux-mêmes.

Page 289

Un commissaire demande si un véritable processus participatif se met en place pour savoir ce que l'on va construire ou si c'est uniquement pour légitimer le choix d'un *bowl*.

M. Deuel répond qu'il y a deux inscriptions distinctes au PFI. Il ajoute qu'il manque un endroit pour le *bowl* et qu'il est inimaginable qu'il n'y ait pas de concertation à propos du street-park avec les milieux que l'on souhaite fédérer autour de la plaine de Plainpalais.

M. Deuel invite le commissaire à participer aux concertations.

Le commissaire répond qu'il lui fait confiance et que l'on verra dans cinq ans. Il rappelle qu'il a aussi été question d'un skate-plaza.

M. Deuel répond que ce n'est peut-être pas le moment de faire de la sémantique et que l'on s'oriente vers un street-plaza utilisable par le plus de monde possible. Il explique qu'il y a actuellement un skate-park avec des rampes, des tables et des slides et que ce qui se construit actuellement ce sont plutôt des street-parks ou street-plazas qui sont bétonnés et qui contiennent des *bowls*, et que ceux-ci tendent à reproduire le mobilier urbain. Il ajoute que la difficulté provient du fait qu'il faut fédérer tous les utilisateurs. Il explique encore que les premières enquêtes sont en faveur d'un street-plaza et que d'autres personnes ont demandé un *bowl* plus profond, destiné à un usage professionnel, qui soit couvert pour l'hiver.

M. Kanaan ajoute que l'on tente de concilier à Plainpalais les contraintes liées au site, à savoir la surface et le sous-sol (dépôt). Il ajoute que l'on fera le maximum en tenant compte de la demande et des contraintes du site, ce qui explique l'évolution sémantique dans le titre.

Une commissaire évoque la page 7 de la proposition PR-721 et demande à quoi exactement le crédit sera destiné.

M. Kanaan répond que le titre du PFI date de mars et que la proposition reprend forcément les termes du PFI, mais que l'on s'est rendu compte depuis lors qu'il fallait être plus ouvert pour correspondre à la demande.

La présidente précise que c'est le résultat de l'étude qui débouchera sur une proposition précise.

Page 294

Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas eu de réponse dans les délais réglementaires concernant les chlores et les chloramides.

M. Voirol répond que ce dossier est lié au Service de l'énergie et qu'il répondra personnellement par écrit.

Un commissaire s'interroge, pour la santé des utilisateurs, sur le nombre restreint de parasols à l'extérieur de la piscine de Varembé et demande si des achats sont prévus.

M. Voirol indique qu'il y a, à sa connaissance, suffisamment de parasols stockés à Varembé, mais que les gardiens ne les sortent pas toujours.

Une commissaire demande si les contacts avec le département des sports de l'Etat – et en particulier avec M. Mark Muller – sont bons.

M. Tornare répond que les relations entre eux n'étaient pas excellentes au moment de l'organisation de l'Euro, mais qu'elles se sont améliorées depuis une année. Il évoque le rapport demandé conjointement qui contient des pistes pour prendre des décisions politiques et ajoute qu'elles seront explicitées lors du Forum des sports du 14 novembre. Il ajoute qu'il y a un engagement pour le Marathon 2010 et que le Triathlon aura aussi lieu. Il souligne que la volonté politique en faveur du sport est bien accueillie par les milieux concernés. Il rappelle qu'une séance est fixée au 19 novembre pour discuter d'une politique intercommunale des sports.

Une commissaire demande pourquoi il faudrait aider Meyrin à financer son centre sportif.

M. Tornare répond que ce complexe multisports se situera à Cointrin et que mettre de l'argent conjointement dans un centre sportif permet aussi de se dégager d'autres projets.

Un commissaire demande si une structure participative est prévue pour les rénovations du centre sportif du Bout-du-Monde.

M. Voirol répond que c'est envisageable avec les organes faîtiers des sports représentés.

Un commissaire demande si le Triathlon pourrait être envisagé de façon plus ambitieuse sur deux jours en 2011.

M. Tornare répond qu'une réunion est prévue demain et qu'il répondra ultérieurement.

Un commissaire demande quelle est précisément la politique choisie quant à la fin des privilèges aux conseillers municipaux et à la suppression des gratuités.

M. Tornare répond que ce n'est pas une question d'économies et qu'il considère que c'est une question morale et qu'elle est liée à la politique. Il indique qu'il

a choisi de faire comme pour les collaborateurs de l'administration, à savoir un demi-tarif.

Un commissaire est en faveur de plus de cohérence entre les départements et demande pourquoi certains avantages sont conservés et pas d'autres, et pourquoi on fait une distinction entre les installations et les manifestations.

M. Tornare répond qu'une manifestation sportive n'a rien à voir avec un entraînement sportif.

Il rappelle que les membres du Conseil municipal ont des avantages dans les fitness comme les collaborateurs de la Ville.

M. Voirol ajoute qu'il est impossible de savoir quels sont les conseillers municipaux qui ont bénéficié de la gratuité.

Un commissaire demande, par écrit, le montant total des gratuités et celui que représenterait la vente des 12 places réservées au Conseil municipal pour les matchs du Servette FC.

Un commissaire demande des détails à propos de la fondation de droit privé mentionnée à la page 3 du rapport de M. Buemi.

M. Voirol répond qu'il s'agit de l'une des propositions émises par le groupe de travail pour faciliter l'organisation de manifestations sportives à Genève. Il explique que quatre départements sont impliqués (deux à la Ville et deux à l'Etat) dans l'organisation de manifestations sur le domaine publique et qu'il manque de coordination. Le principe d'une fondation de droit privé – plus simple qu'une fondation publique – devrait permettre de gérer et de faciliter ces organisations mais aussi de soutenir les organisateurs de manifestations (financement, bénévoles). Il ajoute que cela se ferait sur la base de contrats de prestations qui pourraient être gérés par cette fondation.

Un commissaire considère qu'il ne peut pas se satisfaire de cette réponse en tant qu'élu et qu'il n'est pas content que ce soit un fonctionnaire qui lui réponde. Il évoque la Fondation pour le Stade de Genève qui n'a pas rempli ses buts et demande que les buts de cette fondation de droit privé soient explicités.

M. Tornare répond qu'il y a une ambiguïté sur le choix du terme «fondation» et qu'il s'agit plutôt d'un groupe de coordination qui pourrait pallier le manque de coordination entre la Ville et l'Etat. Il ajoute que c'est une bonne solution pour permettre rapidement d'organiser un certain nombre de manifestations et qu'il n'est pas question de gérer des millions.

Un commissaire répète que sa demande n'est pas anodine. Il explique que les entités publiques créent des fondations afin de recevoir d'autres financements que les impôts et les taxes. Il ajoute que dans le cadre du désenchevêtrement du social

il avait été question que la Ville prenne la culture et les sports et que l'Etat souhaite maintenant récupérer les manifestations porteuses. Il trouve déplaisant que des petits malins aient fait leur beurre en se servant des infrastructures de la Ville. Il ajoute qu'il veut de la clarté dans les affaires publiques.

M. Tornare indique qu'il remettra un rapport à la commission des finances.

Un commissaire salue l'effort fourni par le magistrat en ce qui concerne les gratuités et souhaite obtenir la liste des privilèges dont bénéficient encore les conseillers municipaux afin de pouvoir les supprimer. Il trouve scandaleux que l'on puisse quitter le plénum pour aller au spectacle ou au match en bénéficiant en plus d'une gratuité qui découle justement de ce mandat. Il entend que cela cesse et mettra tout en œuvre à cette fin, par le biais de motions s'il le faut. Il rappelle que les membres du Conseil municipal reçoivent des jetons de présence.

La présidente demande donc la liste précise des privilèges des départements 3 et 5.

M. Kanaan précise que M[me] Cabussat possède cette liste.

Page 295

Un commissaire demande quelles sont les mesures préconisées pour proposer des activités sportives aux personnes sans activité professionnelle (point 22).

M. Voirol répond qu'il est question d'organiser des activités sportives, avec ou sans encadrement, pendant la journée, aux moments où les salles de gym sont peu utilisées.

Un commissaire demande de quelles gratuités bénéficient les membres des conseils de fondation.

La présidente précise qu'il s'agit d'une demande d'information et qu'elle ne pourra être donnée que librement.

Un commissaire rappelle une proposition de supprimer les jetons de présence. Il indique que les billets gratuits accordés aux conseillers municipaux pour l'opéra permettent un accès à la culture à laquelle ils n'accèdent pas forcément et qu'il en va de même pour le sport. Il ajoute que cela contribue à la qualité du débat politique.

M. Tornare rappelle qu'il y a une différence entre l'entraînement, qui n'est pas gratuit, et les manifestations où 12 places pour le Conseil municipal sont suffisantes.

Un commissaire propose à un préopinant de poser sa question à son représentant au conseil de fondation du Grand Théâtre, puisque les partis politiques y sont représentés. Il ajoute que dans le monde entier des places de servitudes sont réser-

vées et que, par contrat, les solistes ont droit tous les soirs à deux places. Il ajoute que le conseil de fondation a une loge et qu'il s'agit d'un vieux débat.

La présidente signale que la question a déjà été posée par la commission des finances et qu'il y a été répondu.

Projet de budget 2010 chiffré

Page 123

Une commissaire demande à quoi correspond la suppression de 101 730 francs de la ligne 5008000/310 (Fournitures de bureau, imprimés, publicité) et pourquoi cela figure à la Délégation à la jeunesse et non au Service des sports.

M. Deuel répond que le Conseil administratif a décidé que la manifestation Asphaltissimo aurait lieu tous les deux ans. Il ajoute que la manifestation est sponsorisée par la *Tribune* et les cinémas et que l'on fait beaucoup d'annonces. Il ajoute que cela dépend de la Délégation à la jeunesse parce que cela concerne principalement les sports urbains pratiqués par les jeunes.

Page 126

Une commissaire demande en quoi consiste le poste «Etude et constructions – Sports».

M. Voirol répond que ce secteur a deux missions: d'une part, la tenue et la mise à jour des installations sportives et, d'autre part, la production de supports liés à la mise en valeur des prestations (flyers, affiches).

La commissaire revient sur le titre choisi qui laisse entendre qu'il y aurait au sein du Service des sports une division des constructions avec des architectes.

M. Voirol répond que ce titre est resté historiquement.

Un commissaire demande sur quelle ligne se trouve le montant qu'ont coûté les *pucks* en chocolat.

M. Voirol répond que ce sont les frais du Conseil administratif.

Le commissaire demande à connaître le montant exact.

M. Tornare répondra par écrit.

Page 127

Une commissaire s'étonne qu'il n'y ait aucun montant à la ligne 5009060/310310 (Fournitures de bureau, imprimés, publicité).

M. Voirol répond que les coûts sont centralisés à la ligne 5009020/310 (p. 125).

Page 128

Une commissaire demande où en est la convention avec le Servette HC et sur quelle ligne cela apparaîtra.

M. Voirol répondra par écrit.

La commissaire demande si le prix de location a été renégocié.

M. Tornare répond que c'est en cours de négociation et qu'il aura prochainement une réponse. Il rappelle que les travaux ne sont pas terminés.

Page 150

Une commissaire demande pourquoi les subventions pour Copyrart et Brico-Jeunes ont été supprimées.

M. Deuel répond que Copyrart a été intégré aux Etablissements publics pour l'intégration (EPI) et qu'il n'a pas été jugé nécessaire de subventionner cette entité qui a elle-même assuré que ce n'était plus un besoin.

M[me] Widmer ajoute que le Service des écoles a pris des contacts avec le nouveau directeur qui s'engage à poursuivre ce travail artistique.

M. Deuel ajoute que Brico-Jeunes n'existe plus sous cette forme et que l'association a été dissoute.

M. Kanaan précise que le but n'est pas de diminuer le budget des subventions de la Ville mais de les réallouer. Il informe la commission des finances des amendements qui vont arriver au niveau des correctifs budgétaires.

Un commissaire demande pourquoi la subvention pour les centres de loisirs a diminué de 10%.

M. Deuel répond qu'il s'agit d'une adaptation par rapport aux comptes 2008.

M. Kanaan ajoute qu'elle est compensée à la ligne 361 (FASe).

Page 153

Un commissaire demande pourquoi la Ville de Genève investit 10 000 francs pour «24 heures de natation – Carouge Natation».

M. Voirol précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention pour Carouge Natation, mais pour la manifestation en elle-même qui est organisée aux Vernets.

Un commissaire demande à quoi sont employés ces 10 000 francs.

M. Voirol répond que c'est pour aider les organisateurs à mettre sur pieds la manifestation.

Un commissaire rappelle que la commune de Carouge a des moyens supérieurs à ceux de la Ville de Genève et qu'elle baisse ses impôts, mais qu'elle reçoit des subventions.

M. Tornare répond que c'est organisé en ville de Genève.

Le commissaire répond que des frais sont déjà induits par l'utilisation de la piscine des Vernets.

M. Tornare ajoute qu'il y a des participants de la ville de Genève.

Le commissaire répond que, lorsque des participants de la ville de Carouge viennent à Genève pour des manifestions, la Ville de Genève ne reçoit rien.

Page 154

Une commissaire remarque que l'on subventionne bien des institutions cantonales.

M. Tornare répond qu'elles sont faîtières.

Une commissaire ajoute qu'il faudra mener une réflexion globale, mais qu'une épuration a déjà été faite.

Une commissaire demande si l'augmentation de subvention du Drizia-Miremont demeurera au budget.

M. Voirol précise que l'augmentation est en faveur du tournoi de tennis qui est le seul tournoi ATP en Suisse romande. Il ajoute que la Ville a souhaité faire un effort pour le pérenniser et lui donner plus de lustre.

5.10 *Audition du département des constructions et de l'aménagement*

(Séance du 3 novembre 2009)

Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^me^ Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs

Présidente de la commission des travaux: M^me^ Maria Pérez.

Rapport de M^me^ Ariane Arlotti, rapporteuse de la commission des travaux et des constructions.

Un commissaire souhaite informer M. Pagani que la commission des finances vient d'entendre M. David Hiler qui a indiqué que le budget de la Ville serait bénéficiaire en 2010 à hauteur de 12 millions environ.

M. Pagani répond que «c'est génial» et qu'il apprend quelque chose.

La présidente invite les participants à prendre le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010.

Page 98

Un commissaire demande où en est la mise en place de la gestion par projet dans ce département (avant-dernier paragraphe).

M^me^ Charollais répond que, depuis la rédaction de ce document, un adjoint de direction technique a été engagé. Elle indique que l'une de ses missions a été la mise en place d'un groupe de travail qui élabore des tableaux de bord par projet et qui s'occupe de planification stratégique, notamment pour les grands projets qui nécessitent une coordination entre les services. Elle signale que les services collaborent désormais mieux sur les grands projets techniques (centralisation, mise en commun de données, fichiers partagés). Elle estime que cela se voit par exemple sur le dossier des Conservatoire et Jardin botaniques où les phases successives se sont enchaînées sans interruption jusqu'à l'ouverture du chantier.

Page 99

Un commissaire demande quelle est la politique foncière mise en œuvre par le service.

M. Pagani répond qu'il y a une politique d'analyse et que la principale source de renseignements est la préemption. Il indique que des propositions d'achats sont ensuite faites et note que celle de la villa Les Allières a été refusée par la commission des travaux et des constructions.

Page 100

Un commissaire demande une explication sur les revenus de 53 300 francs (Direction et coordination).

M. Macherel répond que c'est une prévision concernant un revenu qui pourrait être le résultat d'une facturation à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, puisqu'une convention est en train d'être négociée.

Page 101

Un commissaire demande pourquoi il ne voit pas figurer au budget un objectif relatif à l'affichage et à la signalisation en rapport avec les travaux (coûts, objectifs, durée, signalisation sur les déviations).

M. Macherel répond en deux volets. Il rappelle que des motions ont déjà été relayées à différent niveau, sans succès, et que la Ville a refusé de payer la dernière facture de l'Etat pour la participation à l'information et à la communication à la population, parce qu'elle estime que celle-ci est lacunaire. Il ajoute que l'Etat de Genève leur a fait comprendre que la Ville n'avait pas à s'immiscer dans les décisions de l'Etat envers ses partenaires. Il indique qu'ils vont laisser l'Etat gérer l'information liée au tram et que la Ville se concentrera sur l'information de proximité (cheminements piétons, projets d'aménagement).

M. Pagani rappelle que, lors de la dernière motion votée, il s'est énervé – et il s'en excuse – parce qu'elle représentait une critique non justifiée de la Ville qui n'est pas en position de donner son avis et qui est rendue responsable de choses dont elle n'a pas le contrôle, parce que les citoyens ne font pas la différence entre la Ville et l'Etat.

Un commissaire en conclut que la signalisation relative au tram dépend du Canton et il demande s'il ne faudrait pas se substituer à cette information défaillante pour les travaux d'aménagement.

M. Macherel répond qu'il est en contact avec les associations de quartier, notamment à la Jonction, et les associations de parents d'élèves pour assurer la sécurité et pour planifier la suite des travaux. Il confirme que pour ces associations la responsabilité est étatique et que la Ville a de bons rapports avec elles.

Page 102

Un commissaire remarque une forte baisse de l'objectif 2 (développement des priorités stratégiques) depuis 2007 au profit de l'objectif 4 (relations externes). Il demande si c'est une question de présentation ou si c'est une réorientation des missions du département.

M. Macherel répond que cette différence provient, d'une part, des conséquences de l'engagement de personnel et, d'autre part, qu'il y a, quand on établit un budget par missions et prestations, une part de support qui n'est pas directement affectée à une mission et qui doit être répartie sur l'ensemble des coûts de prestations. Il indique que l'on procède un peu par itération et ajoute qu'il a modifié l'affectation de certains pourcentages.

Page 105

Un commissaire demande des informations sur la voie verte d'agglomération.

M. Pagani répond qu'il y a eu un rendu des projets et que cela avance assez vite, puisqu'un certain nombre de budgets doivent être validés d'ici à la fin de l'année pour construire cette voie depuis Annemasse jusqu'à Saint-Genis. Il indique que les mandataires estiment que l'on parviendra à faire exister ce projet qui est mobilisateur du point de vue de l'agglomération. Il ajoute que ce projet est soutenu en priorité par la Confédération.

Le même commissaire repose la question pour les pénétrantes de verdure.

M. Pagani répond qu'elles sont maintenues et il ajoute que la voie verte est ajoutée à ces pénétrantes de verdure.

Le commissaire demande encore ce que signifie «finaliser la révision du plan directeur des chemins piétons» et si l'opération n'était pas achevée.

M[me] Charollais répond que ce plan directeur des chemins piétons constitue un des seuls instruments légaux qui aient une validité et une reconnaissance au niveau du Canton, à l'instar du plan directeur communal. Elle indique qu'il avait été envisagé de mener ce projet en même temps que le plan directeur communal, mais que l'on a constaté que c'était impossible sur le plan logistique et qu'il est maintenant question de finaliser cette démarche. Elle ajoute que ce document permet de faire valoir légalement ces parcours (cessions, servitudes, plans de quartier) et rend possible une bonne perméabilité des chemins piétons. Elle ajoute qu'il est question de la pérennisation de ces cheminements.

Un commissaire demande s'il vaut la peine de poursuivre le projet de maquette – pour lequel il a beaucoup de tendresse – étant donné que des professionnels (urbanistes, architectes) lui ont indiqué qu'ils n'en avaient pas l'utilité et qu'elle n'est pas destinée à être exposée.

M. Pagani invite le commissaire à visiter l'exposition du concours Forum de la Nouvelle Comédie auquel ont participé 80 bureaux d'architectes qui ont travaillé sur cette maquette. Il s'étonne que des architectes osent dire qu'elle est

inutile, car elle est au contraire très utile pour mener la politique de la Ville. Il ajoute qu'une exposition – temporaire au moins – de tout ou partie de cette maquette est à l'étude et il ajoute qu'il entend bien que ce projet se termine et qu'il soit renouvelé, parce que la Ville change et que c'est un instrument essentiel pour modéliser les projets. Il cite, par exemple, son emploi dans le processus de déblocage du plan localisé de quartier vers le stade de Frontenex, qui a permis d'envisager à la fois la création de logements et la préservation du site.

Le commissaire demande si des statistiques existent sur l'utilisation de cette maquette.

M. Pagani répond que ce chiffre figure dans un rapport qui a été fourni. Il ajoute qu'il y a même eu un débat sur le fait que l'on ne fait pas payer l'utilisation des maquettes.

Page 105

Une commissaire demande s'il serait possible de faire siéger la commission de l'aménagement dans la salle de réunion du 25, rue du Stand, ce qui offrirait une proximité avec le Service d'urbanisme et permettrait de libérer une salle au Palais Eynard le soir.

M. Pagani répond qu'il avait promis de trouver une solution dans la salle au-dessus du Café du Perron et que, l'autorisation ayant été obtenue, elle pourra être mise à disposition assez rapidement, sous réserve de quelques aménagements. En ce qui concerne le 25, rue du Stand, il y a des problèmes de sécurité avec la Direction des systèmes d'information et de communication et il faudra voir ce qui est possible.

Il ajoute qu'il répondra par écrit.

Page 110

La même commissaire demande quelle est la politique mise en œuvre avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et pourquoi un poste supplémentaire d'architecte a été ajouté au sein du département et non à la charge de la fondation, à laquelle on octroie pourtant 20 millions de francs pour gérer la construction (dernier paragraphe).

M. Pagani explique que l'objectif est de construire sur la zone de développement, selon le plan directeur communal adopté, 300 logements dont 100 logements bon marché, ce qui est un besoin prépondérant puisque les HLM sortent du régime de contrôle. Il rappelle que la fondation a été capitalisée à hauteur de 20 millions afin de générer 200 millions de francs de travaux. Il indique que

la FVGLS fonctionne très bien (rue de Carouge, Sécheron, rue du Cendrier). Il répond que, lorsque la question de la professionnalisation, qui passe par des locaux, un secrétariat et des architectes, s'est posée il y a une année, la fondation n'a pas voulu sauter le pas. Il indique que, d'un commun accord, il a été décidé de créer un staff commandé par la fondation, avec une convention de partenariat, étant donné que la Ville a des compétences dans ce domaine. Il ajoute qu'il s'agit d'une étape intermédiaire et que la fondation deviendra, à terme, indépendante. Il considère que cette formule ad hoc présente des avantages et des inconvénients, mais qu'elle permettra de mettre en place un moteur.

La commissaire pense que l'on fait fausse route et que, si l'on crée une fondation, c'est pour qu'elle s'occupe de tout le processus. Elle remarque que les 50 000 francs de subvention ne paieraient même pas le demi-salaire d'un architecte et que la fondation ne pourra jamais passer le pas dans ces conditions.

Un commissaire indique qu'il est complètement d'accord avec la préopinante. Il constate que l'audition de cette fondation a fait ressortir les problèmes structurels, mais qu'elle fonctionne bien parce que les partis y ont envoyé des gens bien. Il estime que ce choix, qui dépend de la qualité des personnes, est risqué. Il demande si c'est un service de la Ville.

M. Pagani répond que les fondations HBM de l'Etat sont des services de l'Etat de Genève et il indique que l'on essaie de faire au mieux avec une décision politique prise durant la législature précédente. Il constate que, pragmatiquement, des constructions se font et que des chantiers sont ouverts.

Le commissaire précise qu'il ne s'agit pas d'une critique de la politique choisie, mais d'une mise en évidence d'un risque sur lequel il serait souhaitable de réfléchir.

M. Pagani répond qu'ils en sont très conscients. Il ajoute qu'ils sont au milieu du guet et se demandent comment ils iront de l'autre côté.

Page 111

Un commissaire félicite ce service pour la clarté des objectifs et des chiffres du tableau présenté. Il demande si la cible du troisième objectif est bien de ne plus avoir de bâtiment avec un indice de dégradation inférieur à 0,5.

M. Pagani répond par l'affirmative.

Le même commissaire demande pourquoi on n'arrive pas à avoir un objectif plus élevé que 70% en ce qui concerne les nouvelles constructions Minergie.

M. Macherel répond qu'il est question à la fois de constructions et de rénovations, et que ce sont ces dernières qui posent le plus de problèmes avec le label Minergie.

Un commissaire demande quelle est l'analyse faite des critiques à l'encontre du label Minergie.

M. Macherel rappelle que le label Minergie représente 5 à 8% de surcoût par rapport à une construction traditionnelle, mais que les charges sont moins élevées (besoin de chaleur divisé par 4), ce qui compense l'investissement. Il explique que l'isolation complète nécessite un système de ventilation mécanique, qui représente le plus gros de la déperdition et qui s'accompagne, par conséquent, d'un système de récupération de chaleur. Il répond que les critiques proviennent des habitants, parce qu'ils pensent faussement qu'il ne faut plus ouvrir les fenêtres alors qu'il faudrait, au contraire, aérer naturellement son appartement. Il ajoute que l'isolation parfaite par rapport à l'extérieur met en évidence les transmissions de bruits entre les appartements.

Une commissaire demande si le dépôt d'une étude est prévu de la part du département en ce qui concerne l'espace de quartier du Foyer de Sécheron, alors que la construction de l'établissement médico-social (EMS) a été retardée.

M. Pagani répond que le bâtiment prévu par la Ville est en bonne voie, mais que le projet d'EMS a pris du retard. Il explique que le financement des EMS est précaire, car la Confédération s'est retirée et que les risques des investisseurs privés sont élevés. Il indique que la Ville a néanmoins pris le risque de lancer une proposition pour un crédit, afin de mener cette étude qui pourrait être rachetée. Il ajoute que le Conseil administratif renâcle, car il estime que ce n'est pas à la Ville de construire des EMS. M. Pagani estime, au contraire, que cet EMS est intégré complètement dans l'espace de quartier. Il indique qu'un rendez-vous est prévu avec M. Föllmi pour trouver une solution permettant de lancer ce projet et il pense que le Conseil administratif votera le crédit d'étude.

La présidente indique qu'elle ne comprend pas pourquoi la Fondation pour l'accueil et l'hébergement des personnes âgées ne s'implique pas plus dans ce projet et que, si le Conseil administratif annonce que ce n'est pas le rôle de la Ville de construire des EMS, il doit le remettre à cette fondation. Elle suggère donc de prévenir non seulement les magistrats respectifs, mais aussi les représentants politiques au sein de cette fondation.

Un commissaire indique que la fondation pour les EMS n'est pas prévue pour promouvoir les bâtiments, mais que l'on pourrait imaginer une association entre la fondation et les services de la Ville sous une forme similaire à celle de la FVGLS.

M. Pagani relève cette proposition.

Page 117

Une commissaire demande s'il existe une liste des immeubles mentionnés sous l'objectif 1, et s'il est possible de l'obtenir.

M. Macherel explique que cette liste, présentée sous la forme d'un tableau, existe et qu'elle figure in extenso au plan financier d'investissement.

La commissaire demande si tous les objets avec un indice inférieur à 0.5 y figurent.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'une quarantaine d'objets sur l'ensemble du rapport, soit environ 300 immeubles de logements.

Un commissaire demande si on peut en déduire qu'il reste trois bâtiments avec un indice inférieur à 0.5.

M. Macherel répond par la négative et indique qu'il s'agit de trois propositions à déposer au 31 décembre 2010.

Page 123

Une commissaire demande une précision sur le dernier objectif «Elaborer une politique climatique globale».

M. Macherel indique qu'un rapport finalisé dans le cadre de la labellisation pourra être transmis prochainement, il sera disponible sur l'IntraCM dès que le Conseil administratif l'aura validé. Il répond que le Service de l'énergie a intégré dans ses réflexions une stratégie générale, parce que la politique de l'énergie est débordée par une politique de l'environnement, voire climatique, ce qui implique que l'on ne parle pas seulement de la consommation d'énergie mais aussi de la conséquence de cette consommation sur l'environnement et le climat. Il ajoute que le but est d'agir principalement sur le CO_2.

Page 128

Un commissaire indique être déçu par les objectifs de ce service, parce que l'on retrouve les mêmes termes que l'an dernier et que les indicateurs et les cibles sont toujours aussi flous.

M. Macherel répond qu'il est d'accord pour ce qui est de la formulation. Il rappelle que le commissaire faisait partie des conseillers municipaux à qui a été présenté l'OPBruit et que les objectifs sont très précis pour 2018. Il ajoute que le service travaillera de cette façon dorénavant et qu'un programme sur la piétonisation sera lancé. Il ajoute qu'il n'est pas d'accord, en revanche, pour les critiques sur le travail du service, puisque la manière de travailler et les objectifs à atteindre sont en train d'être recadrés.

Le commissaire demande pourquoi les objectifs qui viennent d'être énoncés ne figurent pas parmi ceux du service.

M. Macherel répond que la gestion par projet est en train d'être mise en place et que ce document a été élaboré au début de l'année 2009. Il répète qu'il rejoint le commissaire sur la manière de présenter mais pas sur la manière de fonctionner du service.

M. Pagani répond qu'il comprend les préoccupations du commissaire, mais que la Ville avance en donnant l'exemple du plan lumière (abaisser de 30% la consommation d'énergie). Il ajoute qu'il faut laisser le temps de fixer des objectifs prioritaires. Il rappelle qu'il avait promis, pour la fin de l'année, un rapport sur l'augmentation des pistes cyclables, les zones piétonnes et les zones 30 km/h, et il indique que celui-ci doit être validé par le Conseil administratif.

M. Macherel rajoute qu'il retransmettra le rapport du printemps sur la situation actuelle des zones 30 km/h qui couvre toute la ville: celles qui ont été mises en service, celles qui nécessitent des compléments pour fonctionner, celles qui ont été retardées, celles sur lesquelles on travaille.

Un commissaire demande quelles sont les perspectives de développement des pistes cyclables.

M. Macherel répond que les travaux du tram ont des conséquences problématiques sur les pistes cyclables (par exemple à la rue des Bains). Il ajoute que, pendant le chantier, c'est très problématique, mais que l'on tiendra compte des aménagements cyclables. Il ajoute que Pro Vélo y est très attentif (observations, recours).

Le même commissaire demande quel est le bilan total entre l'avant et l'après-travaux.

M. Macherel répond que ce sera forcément un plus, mais que c'est drôlement dégradé durant les travaux. Il cite l'exemple de la passerelle de l'Arve qui aura une double piste cyclable.

M. Pagani rappelle qu'un bilan de cette problématique sera présenté à la fin de l'année.

Une commissaire salue la création d'une rampe sur le pont de la Machine, mais s'inquiète du fait que les cyclistes l'empruntent, et elle demande si les trottoirs (élargissement et abaissement), les zones aménagées pour les handicapés et les zones pour les poussettes demeurent une priorité.

M. Macherel répond que chaque projet déposé intègre désormais les questions relatives aux personnes à mobilité réduite (aveugles, handicapés, etc.). Il

ajoute qu'il n'y a pas, pour l'instant, de programme de mise à niveau hors aménagement mais que, dans le cadre du programme Ville amie des aînés, est prévu un volet sur le déplacement des personnes et qu'il sera question de chiffrer cette action sur un périmètre test.

Un commissaire note, d'après le bilan des zones 30 km/h, une augmentation globale des places de parc et se demande si, conformément à cette loi, leur nombre ne devrait pas être identique.

M. Macherel répond que l'on remplace parfois un stationnement longitudinal par un double stationnement en épis, ce qui crée des places à certains endroits. Il ajoute qu'il y a bien globalement un très léger bilan positif.

Le commissaire demande si c'est légal.

M. Macherel répond que cela a été fait avant que le règlement ne soit changé.

Page 134

Un commissaire remarque que le Contrôle financier avait relevé des problèmes dans la gestion de ce service et il demande si son encadrement a été repris en mains.

M. Pagani répond qu'il serait moins sévère que le commissaire et il indique qu'il est très attentif à la gestion de ce service, mais qu'il n'y a pas lieu d'en discuter ici.

Un commissaire note que le passage des poids lourds endommage la chaussée et demande s'il y a un calendrier de remise en état de la voirie.

M. Pagani répond que le Service du génie civil avait demandé l'acquisition d'un logiciel pour systématiser l'entretien des rues. Il rappelle, cependant, que la mise à niveau de toutes les rues à Zurich avait engendré une augmentation des accidents. Il indique que c'est donc l'option de l'équilibre qui a été retenue. Il ajoute que des interventions sont prévues pour les rues fortement touchées afin de remédier à ces «vagues», mais sans favoriser une situation dans laquelle les automobilistes seraient incités à rouler trop vite.

Page 135

Une commissaire estime que l'élaboration de demandes de crédits d'étude et de travaux d'aménagement et d'entretien fait partie intrinsèque des objectifs du service.

M. Macherel indique qu'il s'agit de tous les crédits inscrits au 5e plan financier d'investissement (PFI). Il répond que cela concerne un meilleur respect de

la planification inscrite au PFI et du dépôt des propositions, suite aux reproches formulés à l'encontre du service.

La commissaire demande si tous les crédits d'investissement inscrits au 5e PFI concernent ce service ou tous les services (dernier objectif).

M. Macherel répond que cela ne concerne que ce service.

La présidente passe au ligne par ligne du projet de budget 2010.

Page 20

Une commissaire remarque que les détails des comptes compétents – en particulier 312 et 314 – ne sont pas connus des services concernés et elle demande qu'ils figurent aux comptes et dans les prochains budgets. Elle propose une séance sur tous les compétents afin d'avoir une vision transversale. Elle ajoute que cela représente 27 millions pour le compétent bâtiment et 22 millions pour le compétent énergie, et qu'il serait important d'obtenir des explications de la part des bonnes personnes.

M. Macherel répond que l'intérêt des comptes compétents est d'avoir une vision transversale. Il ajoute qu'il n'est pas très intéressant de savoir ce qui est imputé dans tel ou tel service, mais bien de connaître la politique globale que l'on a par rapport à une stratégie. Il prend l'exemple du poste 312 et il indique que le Service de l'énergie a pour mission d'acheter l'énergie pour l'ensemble des services de la Ville de Genève et qu'il établit chaque année un rapport, dont une synthèse seulement apparaît ici (mais qu'il peut être fourni), qui fait le bilan global de la totalité de dépense pour chacun des vecteurs énergétiques. Il ajoute que la répartition se fait ensuite parce que le service a pour mission de payer le fournisseur. Il indique qu'il y a 1200 contrats de fourniture d'électricité pour les Services industriels de Genève qui font chaque mois l'objet d'une facture ventilée dans les différents services. Il explique que le coût est ainsi centralisé mais que le service a une liste de tous les contrats qui sont imputés. Il ajoute que, lors de la mise en service d'un nouveau bâtiment, le service planifie le surcoût lié à l'énergie pour le service concerné. Il indique qu'il y a des tableaux complets de la répartition des coûts par service et une politique globale d'achat par vecteur énergétique qui est transparente. Il ajoute que c'est cette lecture transversale qui est intéressante et il note que le montant total est identique à celui de l'an dernier, mais que la ventilation dans les services peut être en partie différente en fonction des contrats courants, des projets planifiés et non planifiés, et que ces impondérables ont des conséquences au niveau des services.

La commissaire répond que l'un n'empêche pas l'autre et que, s'il est très intéressant d'obtenir des informations globales et transversales, les raisons des modifications dans les différents services ne sont pas expliquées. Elle ajoute que

les variations des comptes compétents ont une influence sur le budget des services concernés, et que les imputations des comptes compétents ne permettent pas toujours d'apprécier les économies faites par eux. Elle conclut que la comparaison des deux analyses n'est pas contradictoire.

M. Macherel comprend bien que les chefs de service n'aient pas tout en tête, mais il considère qu'ils peuvent parfaitement fournir une réponse écrite dans la semaine.

Un commissaire soutient la demande de la préopinante et note que le budget ressemble parfois à un jeu de piste balisé par quelqu'un qui ne veut pas qu'on le suive. Il estime que les explications fournies de façon transversale ne permettent pas d'avoir une lecture comparative entre les années. Il propose donc de sortir les compétents du budget et de les faire figurer à la dernière ligne de celui-ci.

M. Macherel répond qu'il ne faut pas les sortir des charges de fonctionnement, parce qu'ils en font intrinsèquement partie mais que, pour faciliter la comparaison, on pourrait sortir les amortissements et les imputations internes qui varient beaucoup. Il ajoute que les informations spécifiques doivent pouvoir être fournies par écrit.

Un commissaire ajoute que, dans une comptabilité analytique, on peut faire figurer les charges dans un ordre différent. Il explique que les rubriques comptables peuvent être présentées non pas selon l'ordre numérique, mais en fonction du niveau d'influençabilité du chef de service, ce qui permet de montrer ce dont le chef de service est plus ou moins responsable.

M. Pagani répond que l'on étudiera cette proposition.

Page 22

Un commissaire note que la consommation diminue et demande si l'on peut connaître la part d'économie d'énergie et la part de baisse des prix.

M. Macherel indique que la réponse est dans le rapport.

Une commissaire rappelle que les Services industriels de Genève ont annoncé le remboursement de 40% de trop perçu et elle demande si la Ville est aussi concernée par cette mesure.

M. Macherel répond que c'est probable, mais qu'il ne sait pas si cela concerne un tarif particulier ou globalement l'ensemble des tarifs.

Page 65

Une commissaire demande comment on explique l'augmentation du groupe 2001000/318 de 628 000 francs aux comptes 2008 à 1 050 000 francs au budget

2009. Elle remarque une augmentation de 31% respectivement 66% sur deux ans des groupes 310 et 318 et elle demande quelle est la politique qui sous-tend à ces fortes augmentations.

Mme Charollais rectifie qu'il n'y a pas d'augmentation sur ces groupes, mais des non-dépensés. Elle indique que le budget 2008 et les comptes 2008 font état, à peu près, du même écart. Elle répond que la question que l'on peut se poser est de savoir pourquoi on continue à budgéter supérieurement et que l'on pourrait reprocher de ne pas dépenser ce qui est prévu au budget. Elle explique qu'il y a une ambition qui est un peu trop élevée par rapport à la réelle capacité à réaliser, et qu'il y a une surévaluation optimiste des capacités et une difficulté à se restreindre à ce que l'on peut vraiment entreprendre. Elle ajoute qu'il y a une forme de persistance dans l'erreur. Elle explique que, depuis trois ans, le dossier d'expertise générale du patrimoine est planifié sur le poste 318 et qu'elle s'ingénie à le remettre, dans l'espoir que le projet se réalise.

M. Pagani ajoute que l'on ne désespère pas de pouvoir le faire.

La commissaire comprend que l'on persiste dans l'erreur, mais qu'une différence de 66% représente une grosse erreur par rapport aux capacités disponibles.

Elle demande pourquoi toutes les imputations de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), qui a conservé son atelier pour les impressions simples de toute l'administration, ont été retirées. Elle demande à quoi ça sert de conserver la CMAI si les services n'y ont pas recours (postes 310 et 492).

M. Macherel répond que le service passe par la CMAI, sauf si elle n'est pas équipée (par exemple pour les triptyques). Il ajoute qu'il ne comprend pas pourquoi la CMAI a retiré des lignes au budget 2010, et il pense que cela doit vraisemblablement se retrouver ailleurs. Il estime que c'est peut-être dû à la difficulté à budgétiser les prévisions d'impressions qui se retrouveront aux comptes.

M. Pagani ajoute que l'on travaille avec la CMAI et que des économies considérables ont été réalisées en ce qui concerne les publications.

Page 140

Une commissaire demande quelle est la situation exacte pour la participation aux frais d'exploitation des trois ou quatre minibus, et elle demande si la convention se termine à fin décembre ou à fin juin.

M. Pagani répond que c'est une décision du Conseil administratif qui a été prise en juin de cette année pour la fin de l'année. Il explique qu'il a été décidé, pour le 1er janvier 2010, de mettre un terme à cette convention avec les TPG et que l'Hôpital a fait de même pour une autre ligne. Il ajoute que cette subvention a été supprimée dans les correctifs budgétaires afin de persister dans cette volonté,

dans la mesure où des négociations seront engagées avec les TPG pour qu'ils s'engagent à prendre en charge la totalité de ces lignes.

Une commissaire demande ce qui va se passer entre-temps.

M. Pagani répond qu'il appartiendra au Conseil administratif de voir venir.

La commissaire demande ce que cela signifie et ce qu'elle devra répondre demain dans le bus.

Une commissaire répond qu'il faudra dire que le Conseil municipal prend les décisions et qu'elles seront prises à bon escient.

Une commissaire demande pourquoi on subventionne de 10 000 francs la promotion de l'art sacré, puisque nous sommes une république laïque.

M. Pagani demande si c'est l'art ou le sacré qui dérange, et il fera une réponse écrite. Il ajoute qu'il lui semble que ce n'est pas ce que l'on pense.

Un commissaire indique que c'est une association culturelle qui encourage la visite des églises et que ce n'est pas religieux. Il ajoute que des visites d'édifices musulmans sont aussi prévues.

La commissaire ajoute qu'elle se fiche de la religion concernée et qu'elle parle d'un état laïc.

Le commissaire lui répond qu'il n'est absolument pas d'accord d'un point de vue politique.

Une commissaire demande pourquoi Genève roule reçoit 300 000 francs et pourquoi la Ville est autant impliquée.

M. Pagani répond que la mise à disposition de vélos est utile et il ajoute que Genève roule est associé avec des projets d'insertion sociale. Il précise que cette association, sans but lucratif, qui se tient à ses engagements peut, par conséquent, bénéficier de ces subventions.

Page 218

Une commissaire estime que la suppression d'un demi-poste entre en contradiction avec les objectifs de la page 98 et elle demande si cela veut dire que l'on peut faire mieux avec moins d'effectifs.

M. Macherel répond qu'il s'agit d'un collaborateur à 50% qui a été transféré, avec son poste, au département de la culture. Il ajoute que le renforcement de l'information et de la communication s'est concrétisé au budget 2009 par l'augmentation des six postes demandés.

M. Pagani répond que M. Herzog a été engagé et que l'engagement pour ce demi-poste se fera au début de l'année prochaine.

5.11 *Audition de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département cantonal des finances*

Rapport de M. Gérard Deshusses, rapporteur général.

(Séance du 3 novembre 2009)

Audition de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département cantonal des finances, accompagné de M. David Miceli, économètre, en présence de M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M. Philippe Krebs, directeur adjoint dudit département

Dans un premier temps, la présidente rappelle que la commission des finances a voulu entendre M. Hiler dans le cadre de ses travaux sur la procédure budgétaire de la Ville de Genève, compte tenu des difficultés liées aux prévisions fiscales. Elle explique que la commission souhaite avoir plus de détails sur la prévision budgétaire, et plus généralement à propos de la situation économique. Elle ajoute que M^me^ Salerno a remis à la commission des finances plusieurs documents, dont les conclusions du Groupe de perspectives économiques (GPE).

M. Hiler accepte que son audition figure au rapport général et il en est vivement remercié par les commissaires.

Le conseiller d'Etat distribue un document intitulé «Estimations fiscales communales, Ville de Genève, projet de budget 2010» qui est également présenté sous la forme d'un fichier PowerPoint (cf. annexe).

Il indique, dans la foulée, qu'au niveau de l'Etat les remises à jour se font mensuellement, et que ces estimations portent sur les années couvertes par le plan quadriennal.

Page 2 – Impôts 2010 estimés pour la Ville de Genève

M. Hiler constate une augmentation de 50 millions pour les personnes physiques entre mars et septembre. Il précise qu'il s'agit de prévisions et non de prédictions, et qu'elles sont forcément fausses. Il explique qu'il y a trois données: l'impôt sur le revenu – qui a subi une croissance entre août et septembre – la fortune et l'impôt à la source (PP IS + IPC) et que les deux premières sont des prévisions, mais que la dernière est marquée par des recettes réelles de perception. Il indique que, en mars, ont était à – 5% / – 6%, ce qui correspond à l'évolution de la masse salariale. L'impôt à la source concerne les frontaliers, mais aussi les permis B et les Suisses qui travaillent en France. Il rappelle que le Conseil d'Etat avait annoncé que les estimations pour les personnes physiques devaient être revues à la hausse au vu de l'évolution du PIB au deuxième trimestre et que, pour les personnes morales, il était prévu que ce soit plus lisse. Il constate que ça s'est

vérifié, dans des proportions un peu plus fortes que prévues, et il note que le total d'impôts est passé de 647 millions à 697 millions, soit 50 millions de plus.

Page 3 – Facteur modifiant la prévision fiscale

M. Hiler rappelle que, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, l'on est dans un système d'estimation d'année en cours depuis l'instauration du postnumerando qui est difficilement réversible. Il explique que l'on met un chiffre pour 2009 et que, au fur et à mesure du dépouillement des déclarations, on peut remplacer le chiffre de l'évaluation par le chiffre réel. Il indique que 1100 déclarations sont traitées chaque jour. Il précise que l'on a, au contraire, directement le chiffre réel pour l'impôt à la source, puisque l'on perçoit avant de calculer. Il explique que la base change, car l'augmentation des impôts avait été marquée par 2007 (3,7% d'augmentation du PIB qui n'avaient pas été prévus parce que c'est inhabituel). Il remarque que les exercices suivants sont différents.

M. Hiler indique que les hypothèses de croissance se font quatre fois par an, sur la base des données officielles relatives au PIB suisse (SECO) et d'instituts conjecturels (KOF, BAK, UBS, CS). Il ajoute qu'ils n'ont pas les mêmes chiffres et qu'un choix doit être fait entre deux méthodes: soit on retient une méthode mathématique en retranchant les extrêmes et en faisant une moyenne, soit on demande à un groupe de travail d'effectuer un choix parmi ces hypothèses, puis d'effectuer ses recommandations. C'est la seconde méthode qui est retenue, parce qu'en déléguant l'opération à un groupe de travail, cela permet de dépolitiser cette décision. Il insiste sur le fait que ce chiffre est, en fin de compte, faux. Il ajoute qu'on ne peut pas pratiquer de la même façon pour les personnes morales, parce qu'il n'y a pas de lien mathématique entre le bénéfice d'une entreprise et le PIB. Il indique que la méthode choisie consiste à demander aux entreprises, qui représentent le 60% du produit, de donner leur propre estimation. Il ajoute que cela restreint les domaines et que la mesure a lieu deux fois par an seulement.

Page 4 – Modifications entre mars et septembre

Simple lecture de la page.

Page 5 – Facteurs modifiant la prévision fiscale

M. Hiler précise qu'il s'agit du PIB suisse, car on n'a pas le recul nécessaire pour utiliser les chiffres achetés au CREA, dès cette année, et établir un PIB genevois. Il ajoute qu'il faut trois ans pour vérifier s'il y a un lien entre le PIB local et la recette fiscale. Il précise que la comptabilité nationale est un calcul et pas un livre ouvert.

M. Hiler indique que, en 2009, on est passé d'une hypothèse de – 2% en mars à – 1,5% en septembre, alors que, en juin 2008, le pronostic pour 2009 était de + 1% et de + 1, 5% en octobre. Il relève que la conjoncture est très difficile à cerner et que les chiffres entrés sont le consensus de ce qui se fait de mieux en Suisse. Il indique que, entre le moment où le budget a été élaboré et maintenant, la marge d'erreur est de 300%. Il ajoute que le mieux que l'on puisse faire, c'est de se tenir à jour et il rappelle que le PIB suisse sort moins vite que celui de l'Europe. Il note encore qu'il y a encore eu des variations considérables pour l'année en cours.

M. Hiler indique que, pour les personnes morales, on applique le pourcentage moyen sur la masse. Il indique que deux des plus importants contribuables genevois ne paient plus d'impôts sur les bénéfices: l'UBS, jusqu'en 2013, et le Crédit Suisse, tant qu'il sera en pertes reportées, ce qui modifie la base connue. Il ajoute que, sur le panel, 20% des entreprises ont refusé de donner des informations sur 2010.

M. Hiler constate que ce sont les secteurs bancaires (y compris les assurances) et financiers qui ont eu beaucoup de pertes en 2008 et que les autres avaient encore de bons résultats, avec un bémol dans certains secteurs du négoce international. Il en profite pour dire que l'impôt se joue sur les banques et le négoce international, que l'horlogerie ne représente plus que 5% et la chimie encore moins et que les autres secteurs, qui peuvent avoir un impact au niveau de l'emploi (bâtiment, commerce de détail) ont peu de poids à ce niveau. Il persiste à penser que, en 2009, le – 12,3% est trop optimiste, mais que le rebond sera meilleur en 2010. Il note que les bénéfices du Crédit Suisse effacent les pertes reportées et que ce fut une excellente année pour le négoce international, dont les affaires ne sont pas linéaires. Il en conclut que l'on serait encore un peu en baisse l'année prochaine d'après les données du GPE et du panel.

Pages 6 et 7 – Facteurs modifiant la prévision fiscale

M. Hiler remarque que les écarts peuvent être importants, comme en mars où le consensus avait retenu – 2%.

Pages 8, 9 et 10 – Personnes physiques – IBO

M. Hiler explique que l'évaluation de la production 2007 sert de base de calcul à laquelle on ajoute progressivement les variations. Il indique que les variations 2008 sont remplacées par la réalité.

M. Hiler indique que c'est rigoureusement la même chose pour les communes, mais qu'il y a quelques complications de calcul qui tiennent au système fiscal genevois.

M. Miceli indique que ce calcul est piloté par les estimations cantonales. Il explique que les hypothèses sont introduites dans le modèle et que, à travers ces hypothèses, on détermine le taux de croissance et l'impact sur les communes, et que ces taux permettent de définir les recettes fiscales des 45 communes. Il note que l'on utilise les mêmes taux pour les 45 communes, tout en tenant compte de certaines particularités que sont, notamment, le changement de la part privilégiée, la modification du centime additionnel durant la période observée, le départ ou le décès de contribuables significatifs, ce qui n'a que très peu d'impact en Ville de Genève.

M. Hiler cite l'exemple de Genthod et il indique que c'est la panique de ces petites communes, d'autant plus que le Conseil fédéral a décidé que, lors d'un départ en Suisse avant la fin de l'année, les impôts suivaient, ce qui n'est pas le cas lors d'un départ à l'étranger.

Pages 11 et 12 – Personnes physiques IBO en mars et en septembre

M. Hiler repend les chiffres de ces pages et fait remarquer que le calcul évolue sans cesse. Il note cependant que les modifications ont lieu principalement en octobre à cause du GPE et du panel.

Page 13 – Personnes physiques IS

M. Hiler note que l'on est dans l'échec le plus total pour les prévisions, mais que l'on ne peut guère en vouloir à quelqu'un. Il indique que, si l'on avait annoncé en 2006 15% ou 20% d'augmentation progression de l'IS, le parlement aurait souri. Il note que l'on peut maintenant, avec le recul, calculer une courbe assez crédible, mais que, pour l'impôt à la source, on devra attendre encore un peu pour savoir quelle est la bonne formule. L'avantage de l'impôt à la source, c'est que, au contraire de l'impôt au barème ordinaire, on le connaît un an avant.

Page 15 – Personnes physiques – IS

M. Hiler indique le double effet de la perception et de l'amélioration du taux de croissance et il note que c'est rassurant.

Pages 16 à 20 – Personnes morales

M. Hiler rappelle ce qui a été indiqué dans les graphiques. Il indique que, pour les grandes entreprises, il faut attendre la répartition internationale, d'où l'importance du panel.

M. Hiler souhaite ajouter qu'il y a eu deux particularités cette année: d'une part, une crise extraordinairement sévère et, d'autre part, une baisse d'impôts. Il

explique qu'il avait convenu de donner des nouvelles aussi souvent que possible et qu'il a mis en œuvre une information trimestrielle des communes, parce que le problème réside dans le fait qu'il y a deux estimations. Il indique que 2009 est une estimation et que l'on fera des correctifs en 2010 et en 2011 qui seront imputés à 2010 et 2011. Il ajoute qu'il y a, à l'Etat, environ 350 millions de correctifs chaque année et que c'est ce qui a permis de s'en sortir malgré des hypothèses trop favorables lors de l'établissement du budget 2009. Il ajoute que l'inverse est périlleux car, si l'estimation était trop haute deux années de suite, les correctifs seraient d'autant plus douloureux, puisque l'on serait en déficit lorsque tout va bien. Il indique que les économètres auraient besoin de cinq ans pour réévaluer les méthodes. Il ajoute que, normalement, sur les personnes physiques, on devrait revenir à un écart un peu plus petit que celui de 2007. Il ne cache pas que, en ce qui concerne l'impôt à la source, il pourrait y avoir des améliorations. Il indique que, pour les personnes morales, on pourrait élargir le panel. Il indique qu'il y a, de toute façon, un facteur d'écart.

M. Hiler indique que, de façon générale, sur les exercices 2006, 2007 et 2008, le résultat fiscal est généralement plus élevé que ce qu'on avait mis en compte pour l'année considérée, à quoi s'ajoutent encore les correctifs des années précédentes, ce qui signifie que, si l'on oublie la méthode, les comptes sont à peu près justes, parce que, justement, ils sont faux. Il indique que, autant les prévisions sont toujours fausses, car on ne peut pas faire de prédictions, autant sur le compte lui-même, on devrait pouvoir améliorer ces chiffres. Il ajoute que, en remplaçant ce système compliqué par un autre, par exemple en comptabilisant les acomptes touchés plus les bordereaux notifiés au lieu d'une estimation, on perdrait une année fiscale de recettes qui aurait été déjà comptabilisée, et que le retour en arrière est assez difficile. Il ajoute que l'on aurait pu bénéficier de l'introduction des normes IPSAS pour le faire au niveau du Canton, mais que cela aurait posé un problème pour les communes et qu'il y aurait eu 500 ou 600 millions de creux dus à une question de méthodologie. Il ne cache pas c'est une véritable croix pour son département que d'être dans la comptabilité d'un exercice en cours, contraint à faire des estimations, et que l'opération est encore praticable quand on est en croissance douce et régulière mais pas en période chahutée comme actuellement. Il estime que les analyses rétrospectives indiquent qu'il n'y a pas de reproches à faire aux prévisions, parce que la variation se fait sur deux ans. Il explique que, pour faire simple, si on a une croissance de 2% du PIB, cela représente une croissance de 4,4% de recette des personnes physiques. Il indique que le but serait de revenir à des différentiels de 200 millions au lieu de 400 millions.

Discussion de la commission avec MM. Hiler et Miceli

Un commissaire socialiste demande à M. Hiler comment il a eu le courage de proposer, puis d'assumer, une baisse d'impôts qui coûte un demi-milliard et,

par ailleurs, ce qui va advenir de la fiscalité des personnes morales si la Suisse s'aligne sur le taux d'imposition européen.

M. Hiler répond que la décision été prise avec un résultat positif de 786 millions, qui s'est avéré être finalement plus proche des 496 millions pour l'exercice 2008, alors que l'on aurait été probablement plus proche des 600 millions, compte tenu des écritures défavorables liées à la péréquation intercantonale. Il rappelle qu'il avait évoqué un risque et il explique que cette décision reposait sur la marge à disposition. Il ajoute que ce qui avait poussé à le faire tout de suite, c'était qu'une baisse linéaire pour les célibataires ou les familles allait donner du pouvoir d'achat et qu'il s'agissait d'une volonté de ne pas laisser la crise détruire trop d'emplois dans le marché local. Il ajoute que c'était une décision difficile à prendre, d'autant plus que les investissements étaient augmentés à 900 millions. Il ajoute que la suppression d'emplois dans le commerce de détail, l'hôtellerie et le bâtiment, rallonge considérablement la crise. Il estime qu'il est trop tôt pour juger si c'était une bonne décision et il soutient que la marge de la Ville était plus importante, compte tenu du bénéfice colossal enregistré ces deux dernières années qui ont permis de réduire la dette de quelque 400 millions.

Le magistrat cantonal poursuit, à propos de la fiscalité européenne, qu'il aurait été bon que les propositions suisses passent à la Commission européenne, car le coût était connu et que, moyennant un alignement de – 3 centimes sur le canton de Zurich, on n'aurait pas perdu le secteur clé, soit le négoce international. Il indique que cela se fera, mais pas avant 2012 ou 2013, car il faut laisser le temps aux 26 cantons de changer leurs législations respectives. Il pense que l'UE ne va pas tarder à taper sur la table. Il explique que 15 cantons suisses pourraient vivre sans l'impôt sur les entreprises, que le danger se situe à Bâle, Zurich et à Genève, qui traverseraient des périodes difficiles mais que, en réalité, avec des systèmes compensatoires, le résultat serait une Suisse au taux de l'Irlande au beau milieu de l'Europe, ce qui ne constituerait pas une situation favorable pour l'UE. Il indique que la pression est en train de baisser et qu'il faut trouver des solutions pour ne pas renforcer la concurrence intercantonale et internationale. Il ajoute que, pour lui, il faudrait envisager un changement de système progressif sur dix ans, mais avec la fixation de limites inférieures en Europe. Il assure qu'il y a une base de données des entreprises et qu'il surveille les pertes potentielles en fonction des taux éventuels.

Une commissaire socialiste demande si les répercussions de la fin probable du secret bancaire ont été prises en compte dans les calculs.

M. Hiler répond que les banques pronostiquent une légère récupération (10 à 20% de croissance sur les bénéfices 2010) et que la prévision des banquiers privés en commandite est une baisse en 2009 et un rebond en 2010. Il lui semble vraisemblable que la croissance impressionnante du domaine bancaire va passer par

un pallier, voire une consolidation. Il indique qu'il s'agit moins de la disparition du secret bancaire, qui est un avantage concurrentiel, que de la distinction entre évasion et fraude fiscales. Il ajoute que le Conseil fédéral a négocié et que cette distinction est supprimée, mais que l'étape suivante n'est pas acquise auprès de l'UE. Il considère que, malgré les craintes de la place bancaire, il n'y a pas lieu de penser que tout va s'effondrer, parce que la place financière genevoise ne s'est pas développée sur cette base-là, mais sur la stabilité politique, qui est vitale pour l'économie, et sur l'expertise générée par les caisses de pension. Il ajoute que les caisses de retraite publiques représentent 10 milliards, ce qui illustre l'impact très fort sur le développement de la branche. Il déclare que l'on ne peut pas considérer qu'il ne va rien se passer, mais qu'on ne peut pas non plus en déduire que la place sera acculée. Il rappelle aussi l'importance du négoce international.

Une élue d'A gauche toute! demande des précisions sur la réserve conjoncturelle.

Le conseiller d'Etat explique que l'avantage des nouvelles normes comptables provient de l'estimation à sa valeur conservatrice (non vénale) du patrimoine de l'Etat, ce qui a permis d'obtenir un bilan qui correspond, selon l'ICF et la Cours des comptes, à la réalité économique. Il ajoute qu'il en ressort des fonds propres (2,6 milliards) qui représentent plus que la dette. Il indique que la réserve conjoncturelle implique que l'on a soustrait 744 millions sur ces fonds propres pour se permettre de passer la conjoncture et de donner les moyens à l'Etat. Il ajoute que cela sert à rappeler au parlement qu'il ne faut pas dépenser plus en période de crise que ce que l'on a gagné en période de haute conjoncture, ce qui garantit la stabilité de l'Etat au lieu de suivre les mouvements de la conjoncture, et aligner, par exemple, le nombre de juges sur le SMI.

Un commissaire libéral aimerait savoir s'il a été procédé à des ajustements sur le budget de l'Etat entre le moment où il a été établi et le moment où il a été présenté.

M. Hiler déclare que l'on procède par des amendements qui sont votés. Il indique qu'il a été critiqué pour cette mesure, mais qu'elle est maintenant acceptée, parce que c'est moins faux. Il ajoute que son but est d'être le plus près possible de la réalité, tout en sachant que les prévisions sont fausses.

Le même élu demande si M. Hiler jugerait souhaitable que la Ville puisse introduire une réserve conjoncturelle, qui n'est pourtant pas permise au niveau communal.

M. Hiler répond qu'il ne comprend pas pourquoi le Conseil d'Etat approuve les délibérations des communes, alors que l'on pourrait le faire au niveau des tribunaux en cas de recours. Il pense qu'il faut maintenir la surveillance financière, bien que des règles différentes soient appliquées entre le Canton et les communes.

Il estime qu'il serait bon de mettre en place le nouveau modèle des comptes qui a été adopté en 2008. Il rappelle que, avant l'introduction des normes, il était possible de faire une prévision conjoncturelle, puis de la dissoudre. Il pense que l'idée qu'il faut lisser les résultats par rapport à la conjoncture tant que les secousses sont importantes lui semble valable et que l'on fait beaucoup de bêtises quand on cherche des solutions à la hâte pour baisser des charges, parce qu'on a des problèmes avec les recettes. Il évoque le conseil «Ne faites jamais en période de crise ce que vous regretterez quand la haute conjoncture sera revenue». Il ne lui semble pas très compliqué pour la Ville de trouver une méthode pour faire des réserves. Il pense qu'il serait bon de créer un groupe pour mettre en place des normes et des plans comptables communs entre les communes et le Canton, ce qui ouvrirait la possibilité de laisser les communes gérer avec des méthodes anticycliques qui présentent des avantages. Il ajoute que, ce qui a donné sa crédibilité à la réserve, c'est qu'elle a été faite préalablement. Il ajoute que l'inversion du cycle conjoncturel prévu pour ces prochaines années constituerait un bon moment pour lancer ces démarches. Il indique encore que la réserve a été chargée après l'autofinancement des investissements et que, autrement, l'opération n'aurait pas de sens compte tenu de la dette importante de l'Etat.

Une commissaire socialiste demande si les prévisions 2010 ont été faites sur la base d'une estimation de 60% 2008.

M. Hiler répond que 60% des déclarations ont été établies, correspondant à 30% de la valeur globale (p. 12). Il précise que, pour le moment, on est plus haut sur ces montants-là mais que les pertes vont apparaître à la fin (au contraire de 2007). Il ajoute qu'il ne faut pas espérer que l'on revienne aux chiffres de 2006/2007, parce qu'on va toujours être retardé par des taxations sur les revenus du capital qui seront plus basses que la moyenne indiquée par le PIB. Il ajoute que l'on ne peut rien y faire, mais que l'on peut essayer de prévenir une distorsion trop forte.

La même élue à la rose demande quel est le pourcentage d'entreprises par rapport au total du panel (p. 19).

M. Hiler répond que seules les entreprises qui ont répondu sont comptées dans le panel. Il explique que, il y en a 72 à la base, et qu'on en compte maintenant respectivement 58 pour 2009 et 50 pour 2010. Il note que, depuis le début de la crise, certaines entreprises sont aux abonnés absents, mais il convient qu'il est difficile et risqué pour ces entreprises de communiquer leurs chiffres avant de les publier. Il comprend qu'il soit également délicat de faire des prévisions dans le domaine de l'horlogerie. Il indique qu'il serait souhaitable d'augmenter le nombre d'entreprises du panel à 100.

La même commissaire demande encore s'il y a dans les prévisions finales des correctifs, positifs ou négatifs, des années antérieures.

M. Hiler souligne que l'on peut s'y attendre pour 2009 (310 millions pour le Canton). Il indique qu'il y a un moyen de calculer, en divisant par quatre. Il ajoute que, comme on ne connaît pas les correctifs de 2010, ils ne sont pas intégrés dans le budget. Il indique que, quand on fait la planification, on travaille sans correctif, ce qui constitue une marge de prudence.

Pour terminer sa réflexion, l'élue souhaite savoir encore si les estimations périodiques constituent une politique du Canton qui se poursuivra.

Le conseiller d'Etat répond que ça n'a pas de sens de le faire quatre fois par année. Il pense qu'il faut envoyer des prévisions en mai, au 30 juin et au 30 septembre, auxquelles on pourrait ajouter les 30 ou 40 indicateurs sélectionnés et que, ensuite, les responsables municipaux restent libres d'en faire ce qu'elles et ils veulent, mais que ce serait une politique explosive que de commencer à jouer avec ces chiffres.

Un commissaire socialiste demande si la recette fiscale plus favorable prévue en 2010 est une situation propre à Genève, ou si elle se retrouve dans les autres cantons.

M. Hiler répond que Genève a fait une perte de recette fiscale sur les entreprises de 25% sur trois ans. Il ajoute que Vaud se porte bien, que le Valais et Fribourg sont stables et que Neuchâtel est en chute libre. Il rappelle qu'il s'agit d'une crise importée et pas d'une crise immobilière. Il ajoute que ces éléments montrent une chute assez considérable du Canton par rapport à la conjoncture et il estime que le budget de la Ville de Genève offre, de son côté, une marge qui devrait permettre de traverser cette crise.

Le même élu s'inquiète de la durée prévisible de la crise.

M. Hiler répond qu'elle est finie, mais que la vraie question est plutôt de savoir à quelle vitesse la reprise se fera. Il indique qu'il faudra trois ans pour retrouver les chiffres de 2007 et que la crise de l'emploi durera jusqu'en juin 2010 au moins. Il ajoute que le fait que le nombre d'emplois n'ait pas baissé et que la masse salariale ait augmenté de 3% constitue une très bonne surprise. Il rappelle, pourtant, l'hypothèque des 4000 emplois qui sont en réduction d'horaire de travail, et il se demande quand les entreprises décideront qu'une partie des personnes concernées sera versée au chômage. Il estime que l'on a vraiment bien fait de relancer les investissements, contrairement à la crise de 1975 ou de 1990, ce qui permettra de passer la crise sans que le bâtiment ne soit globalement trop touché. Il insiste sur le rôle stabilisateur de la Genève internationale et il estime que cela vaut la peine de trouver de la place pour des grandes ONG. Il indique que GAVI (Global Alliance for vaccines and immunization – Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination) représente 2 milliards de fonds sous gestion et que cette ONG a déjà construit un bâtiment et instauré une chaire d'économie sociale

et solidaire et une chaire de gestion d'institutions philanthropiques. Il insiste sur le fait qu'une meilleure régulation est positive et qu'il serait dommage de négliger les ONG mondiales, qui sont très riches.

Un commissaire écologiste revient sur la divergence relative à l'élaboration du budget entre la Ville et le Canton (rentrées des personnes morales) et il demande si les prévisions du GPE d'octobre confortent les prévisions du Canton.

M. Hiler explique que les prévisions du GPE ne concernent pas les personnes morales, mais des personnes physiques, parce que le PIB permet d'approcher de façon globale les revenus. Il rappelle qu'il avait été indiqué qu'il y aurait probablement une baisse sur les personnes morales, mais que les personnes physiques avaient été sous-estimées. Il ajoute que les estimations se sont compensées et que la Ville a récupéré 50 millions depuis mars.

Au terme de cet échange, la présidente de la commission remercie chaleureusement M. Hiler, président du Conseil d'Etat, et M. Miceli.

Estimations fiscales communales

Ville de Genève

Projet de budget 2010

3 novembre 2009

Impôts 2010 estimés pour la Ville de Genève

	Mois de la mise à jour				Ecart sept/août	
	mars	juin	août	sept.	En mio	En %
Personnes physiques	**496,1**	**515,5**	**530,0**	**551,9**	**+21,9**	**4,1%**
PP IBO	362,6	381,0	382,3	395,6	+13,3	3,5%
Impôt s/revenu	329,9	341,1	342,4	355,5	+13,1	3,8%
Impôt s/fortune	32,7	39,9	40,0	40,2	+0,2	0,5%
PP IS + IPC	133,5	134,5	147,6	156,2	+8,6	5,9%
Personnes morales	**151,7**	**158,5**	**159,9**	**145,2**	**-14,7**	**-9,2%**
Total impôts	**647,8**	**674,0**	**689,8**	**697,1**	**+7,2**	**1,1%**

Facteurs modifiant la prévision fiscale

Modification de la base d'estimation

- Avancement de la taxation
  - Personnes physiques imposées selon le barème ordinaire
  - Personnes morales
- Avancement de la perception de l'impôt à la source

Modification des hypothèses de croissance

- Personnes physiques: recommandations du GPE **4 fois** par année
- Personnes morales: panel d'entreprises **2 fois** par année

Modifications entre mars et septembre

Modification de la base d'estimation

- Avancement de la taxation
  - Personnes physiques imposées selon le barème ordinaire
    - Environ 8'000 dossiers taxés pour 2007
    - Environ 150'000 dossiers taxés pour 2008 pris en compte dans la nouvelle estimation
  - Personnes morales
    - Environ 4'200 dossiers taxés pour 2007
    - Environ 14'000 dossiers taxés pour 2008 pris en compte dans la nouvelle estimation
- Avancement de la perception de l'impôt à la source
  - 6 mois supplémentaires de perception
    - Taux de croissance de la perception cumulée entre 2008 et 2009

      +6,1% en septembre contre -5,1% en mars

Facteurs modifiant la prévision fiscale

Modification des hypothèses de croissance

- Personnes physiques (PIB selon GPE)

	mars		septembre
2008	+ 1,6%	↗	+ 1,8%
2009	- 2,0%	↗	- 1,5%
2010	+ 0,3%	↗	+ 1,0%

- Personnes morales (bénéfice selon panel)

	mars		septembre
2008	- 6,7%	↘	- 10,3%
2009	- 10,0%	↘	- 12,3%
2010	- 0,5%	↘	- 4,7%

Facteurs modifiant la prévision fiscale

Modification des hypothèses de croissance

- Personnes physiques

	Année 2009		
	Mars 2009	Juin 2009	Octobre 2009
PICTET	-2.0%	-2.5%	-1.5%
BAK	-2.1%	-2.1%	-1.9%
KOF	-0.5%	-3.3%	-3.4%
CREA	-0.6%	-3.2%	-3.2%
SECO	-2.2%	-2.2%	-1.7%
UBS	-0.9%	-2.4%	-1.4%
CS	-2.0%	-2.0%	-2.0%
BCGe	-2.0%	-2.5%	-2.0%
Consensus du GPE	-2.0%	-2.8%	-1.5%

Facteurs modifiant la prévision fiscale

Modification des hypothèses de croissance

- Personnes physiques

	Année 2010				
	Mars 2009		Juin 2009		Octobre 2009
PICTET	0.5%	→	0.5%	↗	1.7%
BAK	0.6%	→	0.6%	↘	0.5%
KOF	0.6%	↘	-0.6%	↗	0.1%
CREA	0.5%	↘	-0.8%	→	-0.8%
SECO	0.1%	→	0.1%	↗	0.4%
UBS	0.8%	↗	0.9%	↗	1.7%
CS	N/A		0.6%		N/A
BCGe	1.0%	→	1.0%	↘	0.5%
Consensus du GPE	0.3%	→	0.3%	↗	1.0%

Personnes physiques - IBO

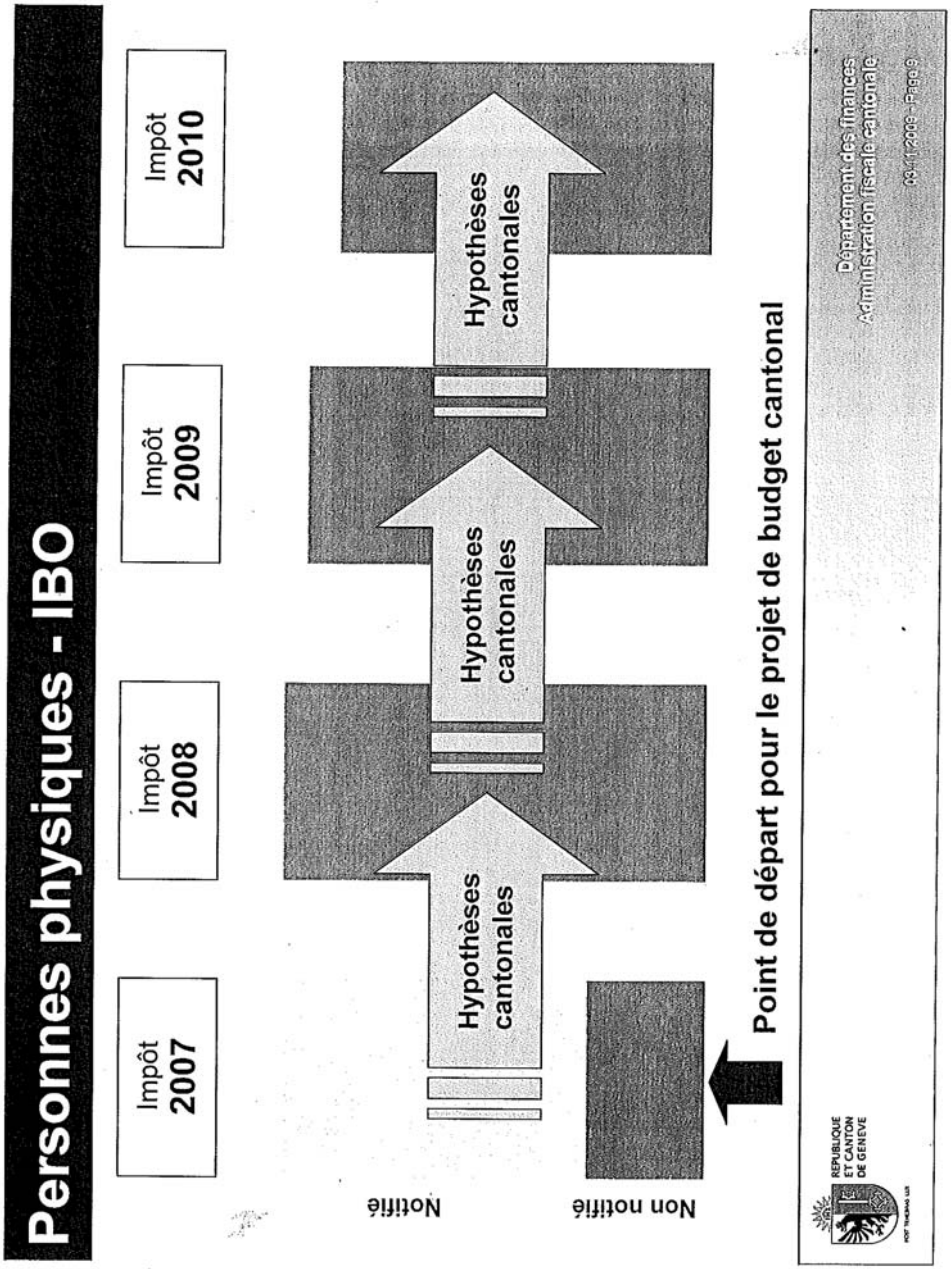
- Estimation de la production 2010

  Evaluation de la production 2007 (base de calcul)

  Hypothèses de variation 2007-2008
  - Revenu
  - Fortune

  Hypothèses de variation 2008-2009
  - Revenu
  - Fortune

  Hypothèses de variation 2009-2010
  - Revenu
  - Fortune


Personnes physiques - IBO
Impôt 2007
Impôt 2008
Impôt 2009
Impôt 2010
Hypothèses cantonales
Hypothèses cantonales
Hypothèses cantonales
Notifié
Non notifié
Point de départ pour le projet de budget cantonal
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Département des finances
Administration fiscale cantonale
04.11.2009 - Page 9

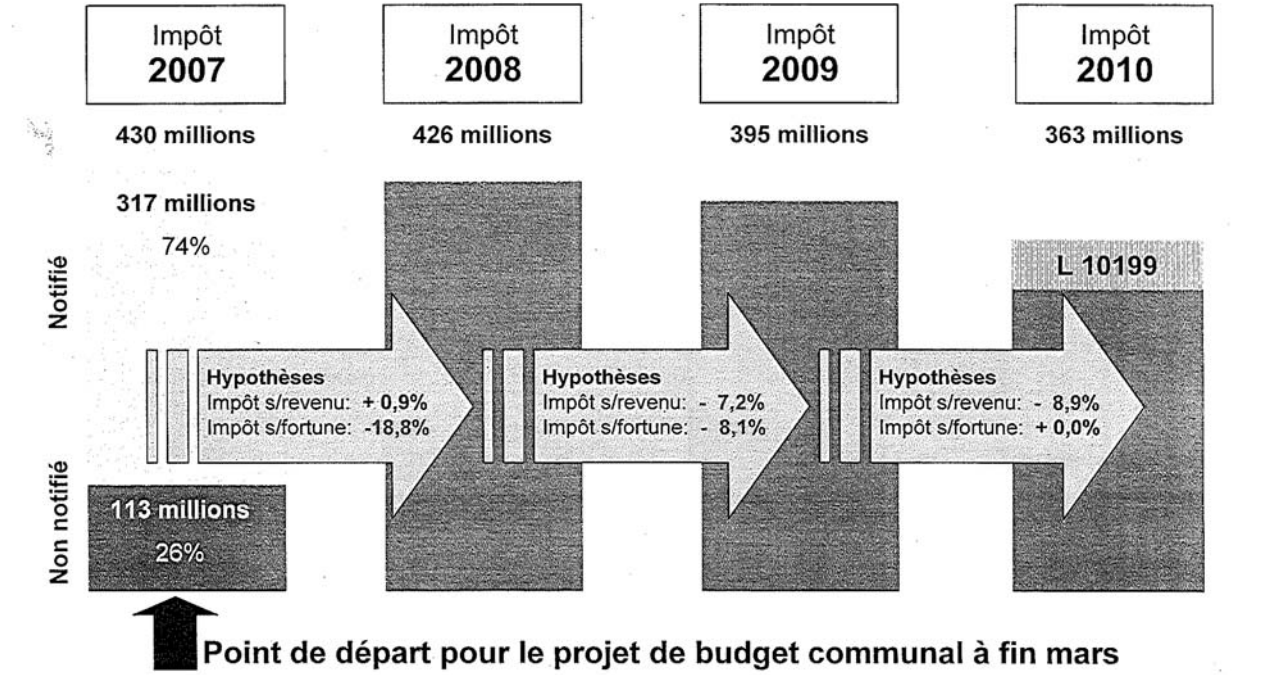
Personnes physiques - IBO

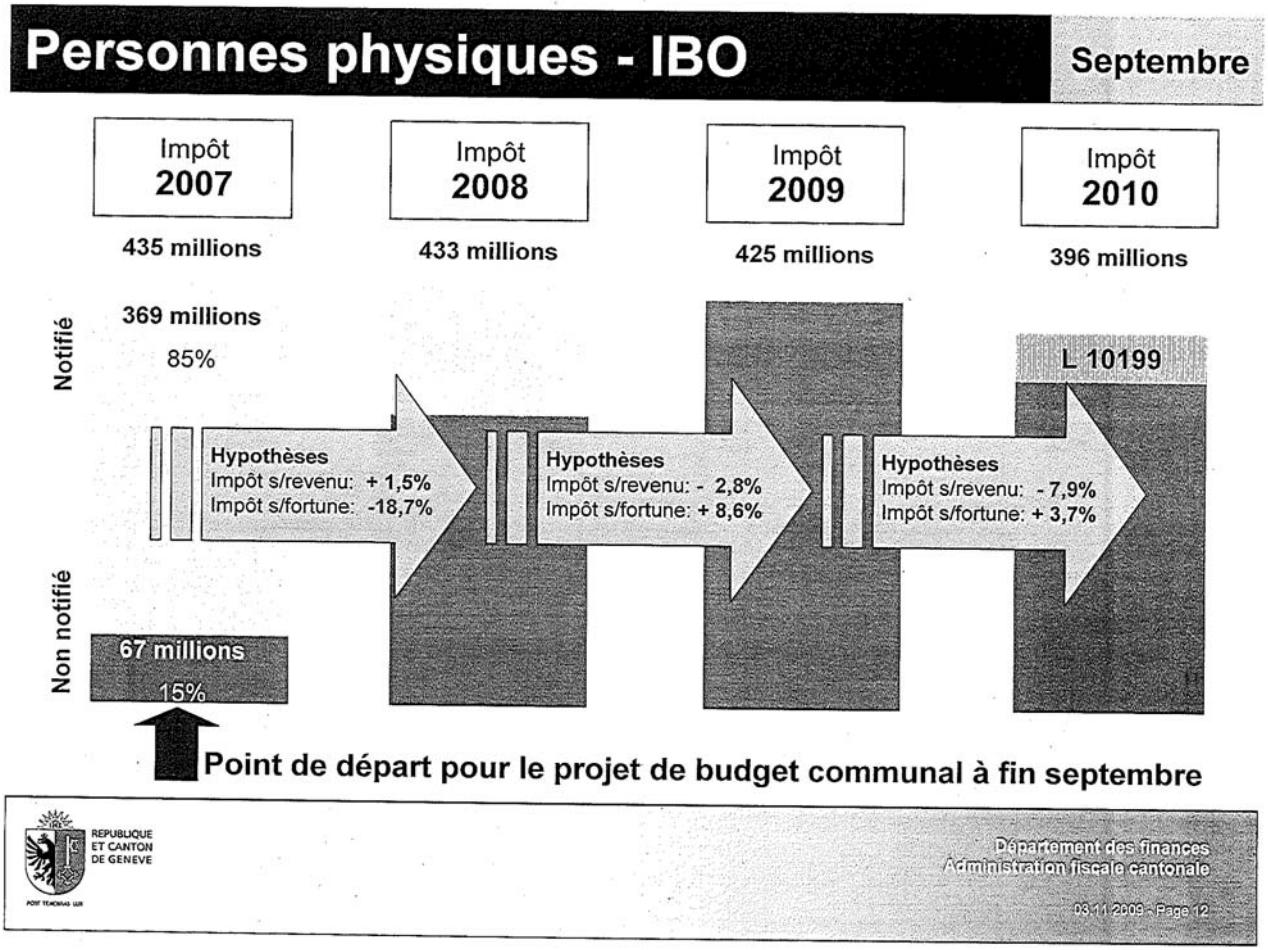
Hypothèses de croissance pour les communes

- Utilisation du taux de croissance du PIB suisse réel ou de la fortune
- Détermination du taux de croissance de l'impôt cantonal correspondant
- Application de ce taux aux 45 communes
- Prise en compte des spécificités
  - Modification de la part privilégiée
  - Modification des centimes communaux
  - Départ ou décès de contribuables importants

Personnes physiques - IBO

Mars




Personnes physiques - IBO
Septembre
Impôt 2007
435 millions
Impôt 2008
433 millions
Impôt 2009
425 millions
Impôt 2010
396 millions
Notifié
369 millions
85%
Non notifié
67 millions
15%
Hypothèses
Impôt s/revenu: + 1,5%
Impôt s/fortune: -18,7%
Hypothèses
Impôt s/revenu: - 2,8%
Impôt s/fortune: + 8,6%
Hypothèses
Impôt s/revenu: - 7,9%
Impôt s/fortune: + 3,7%
L 10199
Point de départ pour le projet de budget communal à fin septembre
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration fiscale cantonale
03.11.2009 - Page 12

Personnes physiques - IS

- Estimation de la production 2010

  Estimation de la production cantonale pour 2009 et 2010
  Comparaison avec la production estimée dans les comptes 2008
  Détermination des taux de croissance pour 2009 et 2010
  Application de ces taux de croissance à la production estimée des 45 communes dans leurs comptes 2008
  Estimation de la production communale

Personnes physiques - IS

- Estimation de la production cantonale 2010

  Perception 2009 effective (base connue)

  Extrapolation du reste de la perception 2009

  Hypothèses de variation 2009-2010

  - Salaires des contribuables imposés à la source

Personnes physiques - IS

Taux de croissance de l'impôt cantonal estimé par rapport aux comptes 2008

	mars		septembre
2009	- 6,9%		+ 7,4%
2010	- 8,3%		- 6,5%

Impôt à la source estimé dans les comptes 2008 pour la Ville de Genève **154 millions**

Impôt à la source estimé pour 2010 pour la Ville de Genève passe de **132 millions** à fin mars à **155 millions** à fin septembre

Personnes morales

- Estimation de la production 2010

  Estimation de la production cantonale pour 2009 et 2010
  Comparaison avec la production estimée dans les comptes 2008
  Détermination des taux de croissance pour 2009 et 2010
  Application de ces taux de croissance à la production estimée des 45 communes dans leurs comptes 2008
  Estimation de la production communale

Personnes morales

- Estimation de la production cantonale 2010

  Evaluation de la production 2007 (base de calcul)

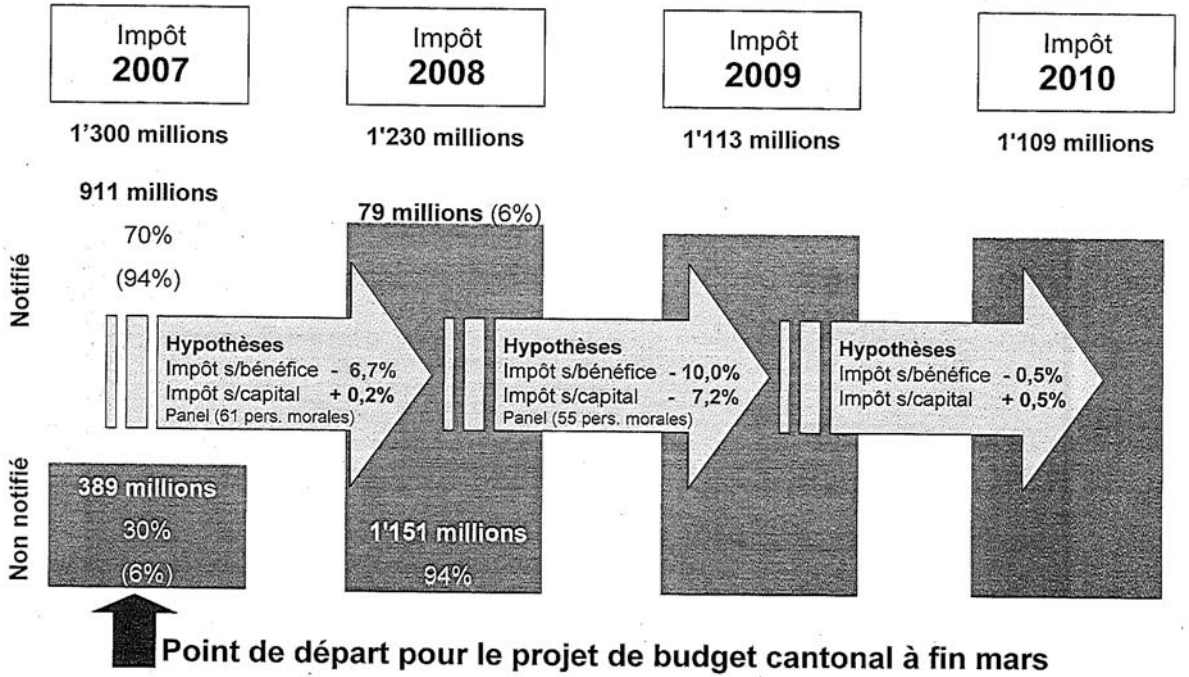
  Hypothèses de variation 2007-2008
  - Bénéfice
  - Capital

  Hypothèses de variation 2008-2009
  - Bénéfice
  - Capital

  Hypothèses de variation 2009-2010
  - Bénéfice
  - Capital

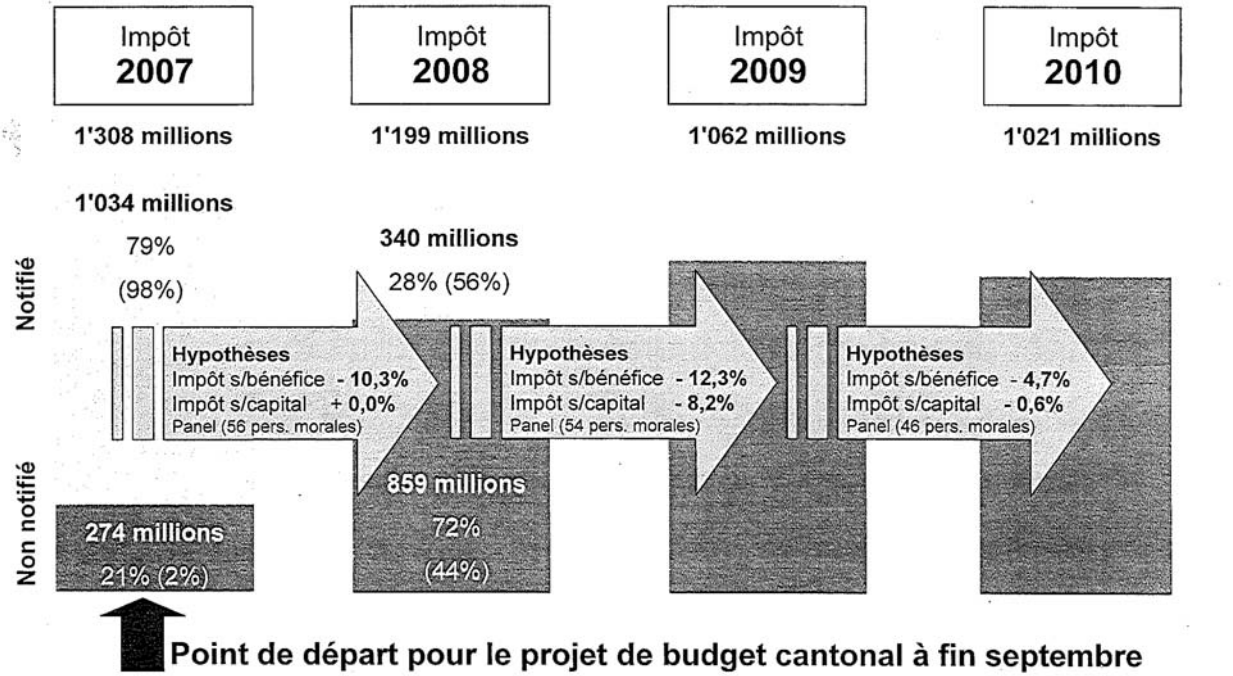
Personnes morales

Mars



Personnes morales

Septembre



Personnes morales

Taux de croissance de l'impôt cantonal estimé par rapport aux comptes 2008

	mars		septembre
2009	- 6,4%	↘	- 10,7%
2010	- 0,3%	↘	- 3,8%

Impôt des personnes morales estimé dans les comptes 2008 pour la Ville de Genève **163 millions**

Impôt des personnes morales estimé pour 2010 pour la Ville de Genève passe de **152 millions** à fin mars à **140 millions** à fin septembre

QUESTIONS

Département des finances
Administration fiscale cantonale
RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

5.12 *Audition de MM. Bernard Lambert, économiste auprès de la banque Pictet & Cie, et Jean-Luc Lederrey, responsable des études financières auprès de la Banque cantonale de Genève.*

Rapport de M. Gérard Deshusses, rapporteur général.

(Séance du 4 novembre 2009)

La présidente de la commission des finances souhaite la bienvenue à MM. Lambert et Lederrey. Elle rappelle que la commission a souhaité procéder à des auditions complémentaires, hors de l'administration, dans le cadre de la procédure budgétaire sur la situation économique actuelle à Genève, et sur la justesse des prévisions budgétaires. Elle précise que M. David Hiler a été entendu dans ce cadre, pour expliquer comment le Département cantonal des finances procédait à l'évaluation des revenus pour le Canton et pour les communes. Elle ajoute que la commission des finances a souhaité entendre MM. Lambert et Lederrey, parce qu'ils appartiennent au Groupe de perspectives économiques, et, de la sorte, apprendre la manière dont ce groupe travaille et quelle est sa perception de l'avenir.

MM. Lambert et Lederrey acceptent que leur audition soit transcrite dans le rapport général consacré au projet de budget 2010. Ils en sont vivement remerciés. M. Lambert précise qu'il a préparé quelques graphiques sur la conjoncture suisse, qu'il remet aux membres de la commission (cf. annexe). M. Lederrey indique qu'il n'a pas de documents, mais qu'il s'appuie sur les prévisions économiques du CREA sur Genève qui seront publiées par sa banque en décembre seulement, et qui sont donc un scoop.

M. Lambert pense que l'on a touché le creux conjoncturel en Suisse. Il relève que l'indicateur avancé du KOF, à Zurich, pointe vers un retour de la croissante en territoire positif prochainement (p. 2). Il ajoute que le produit intérieur brut (PIB) suisse, en variation trimestrielle (partie banque et finance), montre déjà un chiffre positif au deuxième trimestre (p. 3). Il indique que le PIB genevois, maintenant disponible, montre une progression en positif déjà au deuxième trimestre 2009, alors que, au niveau Suisse, il y a encore une restriction (p. 4). Il indique que ces deux chiffres sont liés et qu'il y a une reprise dans la banque et la finance. Il ajoute que le fait que Genève soit surreprésentée dans ces domaines explique ce résultat. Il indique, ensuite, que les exportations sont revenues en septembre en territoire légèrement positif, après une contraction très forte de près de 30% (p. 5). Il ajoute que l'indice des directeurs d'achat montre que la confiance des entrepreneurs se rétablit (p. 6). Il relève aussi que des signaux positifs du côté de la consommation (plus liée à l'emploi) se font déjà sentir, comme on peut le voir avec les immatriculations de voitures (indicateur avancé), et que cela indique bien que l'on commence à sortir de la récession (p. 7). Il indique que ce chiffre est étonnant en Suisse, pays où la consommation est normalement retardée dans

le cycle. Il montre encore que le taux de chômage est l'indicateur le plus retardé, car les entreprises n'engagent que dans un second temps (p. 8). Il remarque que la situation sur le marché de l'emploi est encore mauvaise, mais que c'est tout à fait habituel. Il note que la hausse du chômage commence à diminuer, mais qu'il faudra encore attendre quelques mois pour constater une baisse du chômage. Il déclare être plutôt positif pour ces prochains mois et très optimiste sur la reprise américaine qui est en train de se dessiner, et il note que l'Asie va bien. Il estime que l'on a tous les ingrédients d'une reprise digne de ce nom en Suisse pour les prochains trimestres. Il indique que le Groupe de perspectives économiques est resté assez prudent en retenant une prévision de croissance du PIB suisse de + 1%, et il pense que la plupart des prévisionnistes feront des révisions à la hausse.

M. Lederrey enchaîne en disant que la crise aura duré une année, que la reprise a déjà commencé à Genève et que celle-ci se développera l'an prochain. Il ajoute que, d'après les chiffres qu'il a en mains, la croissance genevoise pourrait être plus forte que la moyenne suisse, notamment grâce à l'important rebond de la finance, pour autant que l'embellie constatée se poursuive. Il indique que l'on attend une forte reprise dans le secteur financier qui était en grave récession depuis deux ans, ce qui devrait permettre d'envisager une reprise en 2010. Il ajoute que l'on attend aussi une reprise du commerce et une croissance assez forte dans certains secteurs industriels, comme la chimie. Il note qu'il n'y a pas eu, en Suisse, de programmes de soutien aux ventes de voitures et que le rebond constaté est relativement spontané. Il annonce une très probable croissance à Genève en 2010, malgré la hausse du chômage. Il note cependant que le chômage n'a pas subi une hausse plus marquée à Genève que dans le reste de la Suisse, ce qui permettra une reprise des achats. Il indique que les perspectives sont plutôt bonnes globalement et il ajoute que l'on attend une inflation faible des taux d'intérêt pour 2010 et 2011. Il indique encore que, à Genève, la hausse des loyers provient du fait que l'offre ne parvient pas à s'adapter à la hausse de la demande due à l'augmentation de la population et des revenus, mais que l'on constate un certain plafonnement des prix de l'immobilier pour les ventes.

M. Lambert ajoute que les hausses de loyer devraient se tasser, dans la mesure où les taux d'intérêt ne vont pas augmenter de manière marquée. Il note que, pour les nouveaux logements, c'est très régional.

Discussion de la commission avec MM. Lambert et Lederrey

Un élu radical rappelle qu'il y a, chaque année, des divergences entre l'Etat et la Ville en matière de prévisions fiscales. Il demande si les deux intervenants ont des précisions sur le fonctionnement, l'indépendance et l'autonomie du Groupe de perspectives économiques. Il aimerait savoir aussi quelle est la cor-

rélation entre l'évolution du PIB (suisse et local) et celle des prévisions fiscales. Il demande encore des explications complémentaires sur la différence entre les chiffres du CREA pour la Suisse, communiqués par M[me] Salerno, et ceux pour Genève qui sont largement supérieurs.

M. Lambert déclare que le Groupe de perspectives économiques est totalement indépendant et qu'il peut donner son avis sans pression. Il indique que le scénario élaboré est indépendant d'une quelconque pensée politique. Il signale qu'une moyenne est faite entre les différents avis qui permet une certaine prudence. Il estime que la nouveauté, qui n'est pas encore sortie dans les médias, c'est que la reprise est là.

M. Lambert rappelle ensuite que les prévisions du Groupe de perspectives économiques sont faites sur le PIB réel suisse et, depuis peu, sur le PIB nominal genevois, et que c'est tout. Il explique que ce sont ensuite les économètres cantonaux qui projettent et utilisent ces chiffres pour les prévisions fiscales. Il ajoute que le Groupe de perspectives économiques n'est pas impliqué dans ce processus. Il note que, d'après son expérience, l'impact conjoncturel sur les rentrées fiscales est souvent sous-estimé au niveau de la perte lors d'une crise, mais aussi à la hausse lors de la reprise. Il précise que ce n'est pas un point de vue chiffré.

M. Lederrey précise que les chiffres du Groupe de perspectives économiques sont introduits par les économètres dans leurs calculs et qu'eux-mêmes ne connaissent pas ces formules très compliquées. En revanche, ni l'un ni l'autre ne peuvent malheureusement répondre sur les prévisions fiscales.

Le même conseiller radical demande quelle est la fiabilité des prévisions fiscales de l'Etat de Genève, établies en mars, par rapport aux chiffres d'aujourd'hui.

M. Lambert estime qu'elle est faible, surtout en période très chahutée au niveau économique. Il rappelle qu'il y avait, en mars, de fortes craintes de la part des économistes d'une véritable dépression majeure. Il pense que le risque de dépression est maintenant passé et s'étonne de la rapidité de l'apparition des signes de reprise. Il dit que faire des prévisions 2010 en mars 2009, alors qu'il y a une crise majeure et mondiale, c'est très peu fiable.

M. Lederrey, de son côté, indique qu'une tentative de modéliser les recettes de l'impôt sur les personnes physiques par rapport à la masse salariale a échoué, car on n'a pas pu construire un outil assez fiable. Il rappelle que le lien entre les prévisions économiques, qui peuvent changer surtout en période de crise exceptionnelle, et les recettes fiscales est très flou.

M. Lambert ajoute que les prévisions des analystes sont très peu fiables, mais que c'est mieux que de laisser les économètres, qui ne suivent pas l'économie, inventer le chiffre.

M. Lederrey souligne, pour sa part, que le CREA emploie un modèle économétrique qui tient compte de la dynamique propre de l'économie genevoise, ce qui explique que les prévisions pour Genève sont très différentes de celles concernant la Suisse. Il estime que le flou est dû, en grande partie, au rebond prévu par le CREA dans le secteur financier et au poids de ce secteur dans l'économie genevoise.

Un conseiller d'A gauche toute! demande si la mise en place de mesures anticycliques entre pour une part dans la reprise qui est entrevue.

M. Lederrey estime que ces mesures ont certainement contribué à atténuer l'effet de la crise en 2009, mais que cet engagement ne jouera pas un rôle majeur dans les prévisions 2010, étant donné que le CREA prévoit plutôt une stagnation de la construction en 2010. Il ajoute que la prévision de reprise pour 2010 repose plutôt sur la finance que sur la construction.

Le même élu d'A gauche toute! demande si les chantiers annoncés, tels que l'aéroport ou le CEVA, n'auront pas tout de même une influence.

M. Lederrey ne sait pas si le CREA a tenu compte de cet élément. Il note, par ailleurs, que ces grands chantiers déploient leurs effets sur plusieurs années et qu'il n'y a pas d'incidence immédiate. Il ajoute que cela aura, globalement, un effet positif sur la conjoncture qui permettra de stabiliser l'économie sur le long terme.

Une commissaire d'A gauche toute! demande s'il ne faudrait pas que Genève soit moins dépendante du domaine tertiaire.

M. Lederrey pense que la situation n'est pas inquiétante, puisque le domaine tertiaire est très diversifié. Il indique que la gestion de fortune est en forte récession en 2009, mais que le financement du négoce est en plein boum. Il ajoute que Genève joue un rôle de plus en plus important dans ce secteur sur le plan international.

La même élue poursuit son interrogation en s'inquiétant de voir le Canton sous une dépendance économique ciblée aussi importante et souhaiterait la voir diminuer.

M. Lambert estime que c'est une question d'objectif: non, il ne convient pas de diminuer l'importance de ce secteur d'activités s'il s'agit de maximiser la croissance; oui, en revanche, si le but est d'empêcher des cycles trop marqués, ou de diversifier les métiers que l'on propose à nos enfants. Il ajoute que ce même secteur est extrêmement dynamique et qu'il apporte beaucoup d'emplois et de richesses au Canton.

Un commissaire libéral demande quelle est leur vision sur les taux d'intérêt.

M. Lambert répond que les taux vont remonter, mais que cela peut prendre du temps. Il note que la reprise qui débute devrait se poursuivre en 2010, sans inflation, et avec une politique monétaire souple. Il indique que les taux à court terme devraient rester bas durant douze à dix-huit mois et que les taux à long terme devraient augmenter en 2010, mais pas de manière significative. Il ajoute que son conseil pour une collectivité publique serait d'emprunter autant que possible à plus long terme, mais que la tentation de continuer à se financer à court terme sera grande, puisque les taux resteront bas.

L'élu libéral rappelle que la Ville a eu tendance à liquéfier sa dette (durée de la dette entre sept et neuf ans), mais qu'un mouvement dans l'autre sens pourrait être amorcé.

M. Lambert relève que, sur cette base, la Ville est bien armée pour une remontée des taux.

Le même commissaire demande encore si un changement de mouvement se fait brusquement.

M. Lambert estime que cela dépend, distinguant deux remontées des taux: celle liée à l'amélioration conjoncturelle, qui fait remonter les taux à court terme, et celle qui est due à l'inflation, qui fait grimper les taux. Il ajoute que l'augmentation de la dette due aux programmes de relance n'est pas un élément inflationniste, mais qu'elle peut provoquer une petite augmentation des taux d'intérêt, sauf en cas de doute sur la qualité de la dette.

M. Lederrey indique que, selon son expérience, l'inflation apparaît lentement, mais qu'il est difficile de s'en départir quand elle est là. Il précise que ces mouvements se font lentement.

Un commissaire démocrate-chrétien craint d'être confronté à une diminution de la masse fiscale, même si l'on peut constater une reprise économique.

M. Lederrey explique que le CREA a calculé un recul de la valeur ajoutée des banques de quelque 11% à 12% en 2008 et en 2009, qui aura un impact négatif sur les recettes fiscales. Il ajoute que la reprise prévue, dès l'année prochaine, n'aura une influence positive sur les recettes fiscales qu'à partir de 2011 ou 2012. La baisse des richesses créées par les banques en 2008 et en 2009 peut donner une idée grossière de la baisse des recettes fiscales du secteur.

M. Lambert estime que l'emploi réagira plus tardivement et qu'il est le facteur majeur des recettes fiscales. Il précise qu'il ne possède pas les outils pour répondre sur les prévisions fiscales.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que «quand le bâtiment va, tout va», mais que le déficit de logements à Genève constitue une

bombe à retardement. Il demande si les banques, qui sont impliquées dans les hypothèques, comptent favoriser la construction de logements.

M. Lederrey répond que, en 2009, le volume des crédits hypothécaires est en hausse pour les particuliers en matière de logements. Il précise que, si l'on ne construit pas plus à Genève, c'est à cause des obstacles à la construction liés à l'aménagement du territoire, mais qu'il n'y a pas de problèmes liés au financement pour des projets sains. Il ne peut fournir de prévisions, mais il constate que les demandes de crédits restent très fortes à la Banque cantonale de Genève et que les volumes sont soutenus.

Le même élu aimerait savoir si la demande en matière d'investissements institutionnels aura une influence en 2010.

M. Lambert répond que, s'il y a une reprise globale, la demande de logement augmentera d'autant plus. Il ajoute que le problème n'est dû ni à la demande ni au financement, mais à l'offre.

M. Lederrey ajoute que l'économie de Genève déborde largement des limites du Canton et qu'il faut penser l'aménagement en termes de région.

L'élu de l'Union démocratique du centre note que, tant que l'impôt sera maintenu au domicile, Genève sera perdante.

Une commissaire socialiste demande si les accords passés avec les USA (liste de 3000 noms), la nouvelle loi italienne et le fait que les gens fassent la queue à la Banque cantonale du Tessin pour retirer leur argent ont une influence sur le secteur bancaire.

M. Lederrey répond que l'environnement change, mais que l'impact est difficile à définir.

M. Lambert relève, d'une part, l'aspect cyclique lié à la crise financière internationale et indique, d'autre part, que, si les marchés boursiers continuent leur remontée, ce sera positif pour l'économie genevoise. Il remarque, d'autre part, que les forces structurelles liées aux pressions sur le secret bancaire sont, pour leur part, défavorables.

M. Lederrey reconnaît que les clients sont inquiets, mais qu'il n'y a pas eu néanmoins de mouvements de panique. Il note que le secret bancaire sera aménagé et que la Suisse va élargir les cas de retraite fiscale.

Un commissaire socialiste demande quel sera l'impact de la modification de la fiscalisation des personnes morales par rapport aux exigences européennes.

M. Lederrey répond qu'il n'est pas expert, mais qu'il pense que, si la Suisse devait s'aligner sur les normes européennes, on pourrait imaginer voir partir plu-

sieurs sièges de multinationales établies à Genève. Il considère qu'il y a un risque que notre pays perde, dans ce cas, un avantage en matière fiscale.

Une élue d'A gauche toute! aimerait savoir quand aura lieu la prochaine crise financière.

M. Lederrey répond que ces crises sont de plus en plus rapprochées. Certains économistes sont très pessimistes et envisagent des successions de crises. Il ajoute que c'est un fait que les crises économiques se succèdent à un rythme rapide, de façon simultanée, mondialisée, et qu'il en découle des effets cumulatifs. Il considère que c'est inquiétant.

La même élue demande si le franc suisse risque de souffrir du chahut dans lequel se meut actuellement le dollar.

M. Lederrey rappelle que le franc suisse a tendance à être trop fort, ce qui fait souffrir nos exportateurs.

M. Lambert précise que le problème, c'est d'empêcher une monnaie de baisser par l'utilisation des réserves, mais que, dans l'autre sens, la Banque nationale suisse (BNS) peut émettre autant de francs suisses qu'elle veut pour racheter du dollar (ce qu'elle fait) pour empêcher sa monnaie de monter. Il explique, par ailleurs, qu'en Suisse on n'a pas été obligé de mettre en péril les finances publiques pour sauver l'économie, contrairement aux Etats-Unis, et qu'on a réussi à relancer l'économie de manière assez souple, sans faire exploser la dette. C'est un gros avantage pour le pays tout entier et pour Genève en particulier.

Un commissaire socialiste demande si le rachat des actions pourries dUBS ne risque pas d'entamer la capacité de relance de l'Etat.

M. Lederrey répond par la négative, parce que la Confédération est sortie du plan de sauvetage de l'UBS, dont le solde est à la charge de la BNS. Il indique que ces actifs seront peut-être revendus au prix d'achat, et que les premiers 10% de perte seront à la charge de l'UBS. Il ajoute que les contribuables n'ont rien perdu dans l'UBS, puisque la Confédération a revendu les actions qu'elle avait achetées avec un profit de 1,2 milliard. Il précise que la BNS garde 40 milliards d'actifs de l'UBS qu'elle revendra quand la crise sera passée et que ces actifs ont une valeur économique. Il ajoute qu'il est possible que la BNS ne fasse aucune perte sur cette opération. Par ailleurs, il s'agit d'un prêt dont les intérêts sont élevés (12%), et la crise n'a pas eu d'impact très fort sur les finances publiques.

Le même élu souhaiterait savoir si cette meilleure gestion, comparée à celle des Etats-Unis d'Amérique, constitue vraiment une garantie suffisante.

M. Lederrey souligne que l'on n'échappe pas aux conséquences de la crise au niveau des exportations, mais que, au moins, l'économie intérieure est saine

et solide. Il signale qu'il n'y a pas eu, en Suisse, d'endettement excessif des ménages ou de bulle immobilière. L'économie est saine au niveau de l'endettement public et privé, ce qui constitue un atout.

M. Lambert ajoute que cela ne veut pas dire qu'il n'y a rien à améliorer.

Le socialiste demande encore si l'on a réussi à analyser très précisément les causes de cette crise financière, et si l'on peut déclarer que des leçons en ont été tirées.

M. Lambert estime que non. Il considère que cette crise, venue des Etats-Unis, provient de trop de liquidités et d'exagérations dans les prêts. Il ajoute que l'on a réglé cette crise par endettement accru, public cette fois, de l'Etat américain et la création de plus de liquidités. Il estime que l'on guérit peut-être de cette manière les symptômes, mais non pas les causes profondes. Il pense, néanmoins, que les prêts anarchiques ne se feront plus. Il estime que ce ne sont pas ces erreurs que l'on reproduira, mais que le système reste boiteux.

Le même élu insiste, s'inquiétant de voir les Etats limités dans leur capacité de mouvement à cause de ces investissements massifs.

M. Lambert rappelle que ces mêmes Etats craignaient la dépression et que les décisions prises étaient malheureusement justifiée sur le moment même.

M. Lederrey confirme que, effectivement, cet endettement public, beaucoup plus élevé, diminue la marge de manœuvre des gouvernements américain, britannique ou français. Il ajoute qu'il est possible que, au final, les pertes pour ces Etats ne soient pas aussi élevées qu'on l'imagine, puisque ces gouvernements ont placé du capital dans les banques qui, à terme, prendra de la valeur. Il y aura certainement des pertes, mais pas aussi élevées que ce que l'on peut penser aujourd'hui.

La présidente remercie chaleureusement les deux intervenants de leurs précieuses informations comme de leur disponibilité.

PICTET 1805



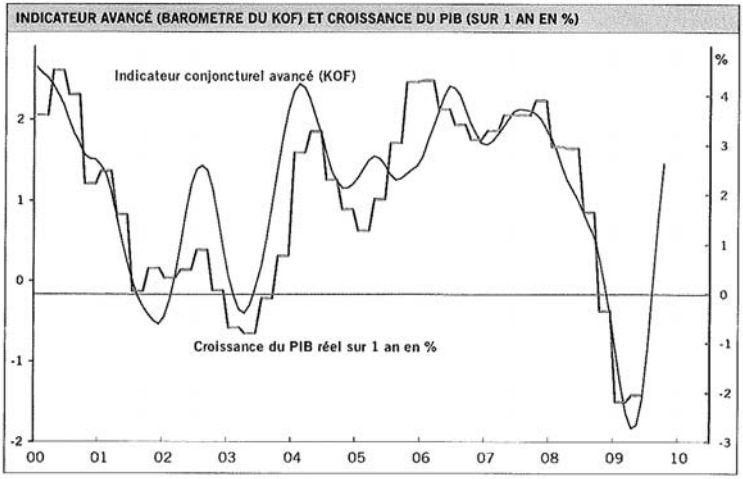
Economie suisse

Les signes de reprise se multiplient

Bernard Lambert – Asset Allocation & Macro research
4 novembre 2009 - Genève

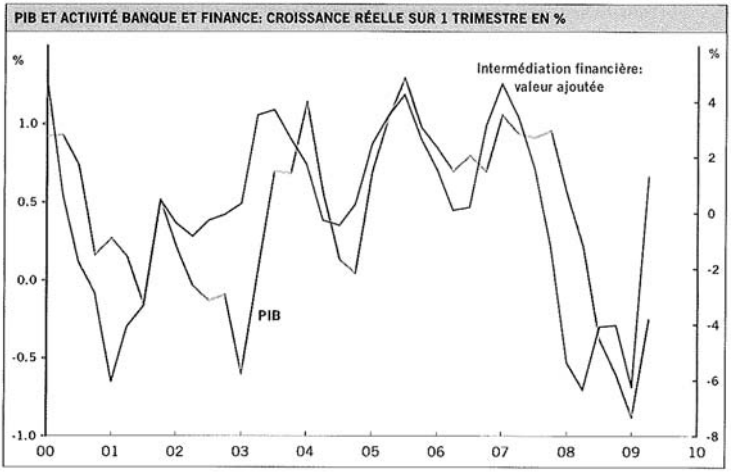
La croissance du PIB était négative au 2ème trimestre...

...mais les indicateurs avancés pointent vers une nette amélioration



La croissance du PIB était encore négative au 2ème trimestre...

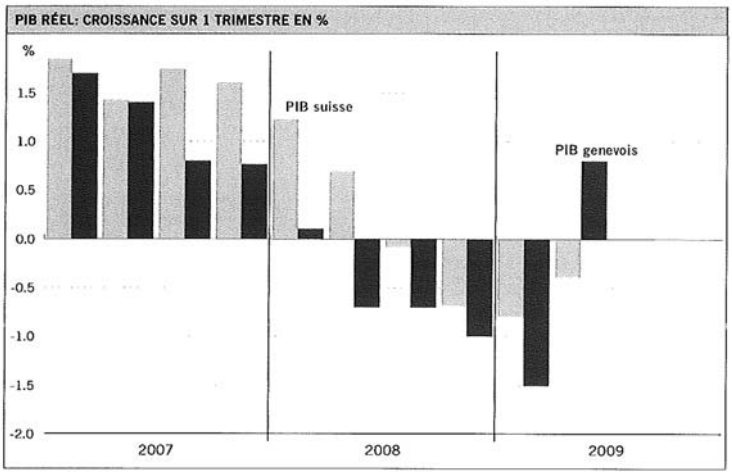
...mais l'activité bancaire était déjà en reprise (+1.3% sur 1 trimestre)



3

La croissance du PIB suisse était négative au 2ème trimestre...

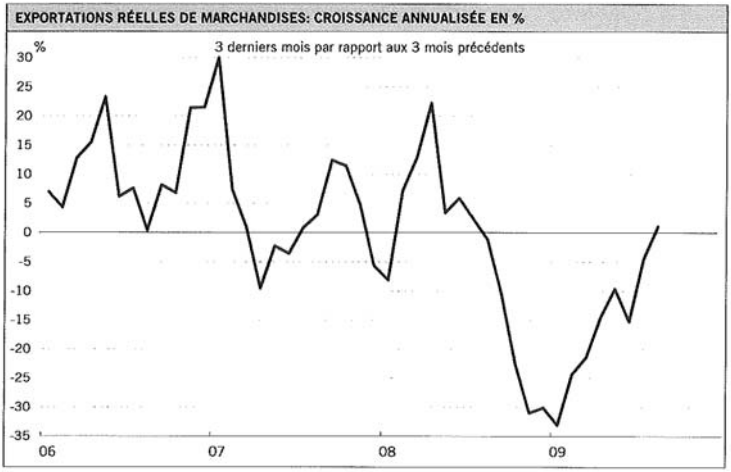
...mais celle du PIB genevois était déjà en reprise (+0.8% sur 1 trim.)



4

Après l'effondrement observé jusqu'à la mi-2009,...

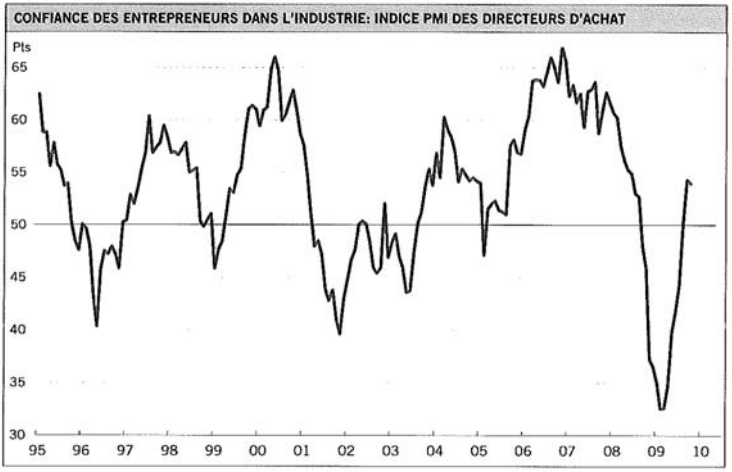
...les exportations semblent avoir à nouveau progressé au 3ème trimestre



5

La confiance des entrepreneurs est fortement remontée...

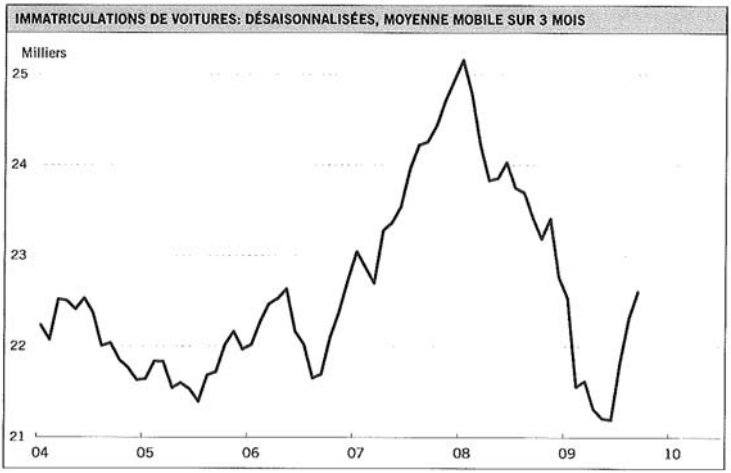
...et pointe vers une croissance de l'activité depuis 2-3 mois



6

La consommation se redresse souvent plus tardivement...

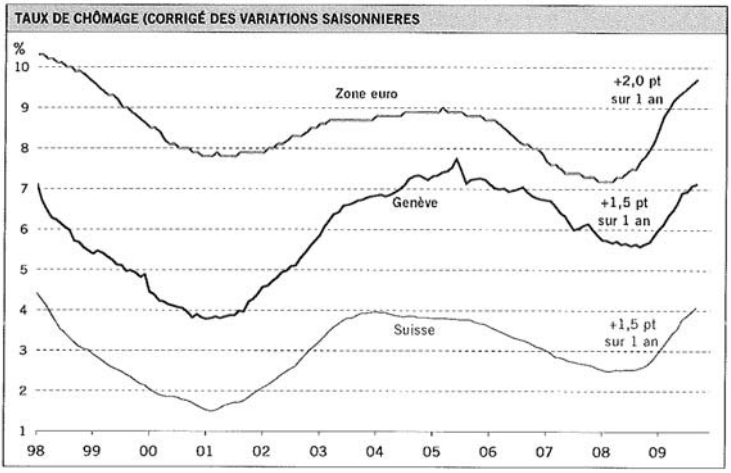
...mais les ventes de voitures semblent néanmoins déjà rebondir...



7

La reprise conjoncturelle n'est pas encore visible au niveau...

...de l'emploi, un développement habituel en début de cycle



8

5.13 *Modifications apportées par le Conseil administratif au projet de budget 2010 (projet de budget rectifié et nouveaux postes).*

(Séance du 4 novembre 2009)

Rapport de M. Gérard Deshusses, rapporteur général.

Audition de M^me^ Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département de la culture, de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnés de M^me^ Simone Irminger, directrice adjointe du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances et du logement, et de M. Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, sur les modifications budgétaires

MM. Rémy Pagani, maire de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, et Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, sont excusés.

Préambule

M^me^ Salerno indique que MM. Maudet et Pagani ont été retenus et elle prie la commission de les excuser. Elle ajoute qu'elle peut les suppléer en tant que vice-présidente du Conseil administratif.

La commission décide d'auditionner les deux magistrats absents le 17 novembre 2009.

Analyse des modifications budgétaires

La présidente indique que la commission des finances a reçu la plaquette sur le projet de budget rectifié, ainsi que la mise à jour des évaluations fiscales (cf. annexes).

M^me^ Salerno lance une présentation PowerPoint et signale qu'elle sera envoyée aux membres de la commission (cf. annexe).

M^me^ Salerno commence par les prévisions fiscales et les variations entre les personnes physiques (PP) et les personnes morales (PM). Elle indique que les chiffres des prévisions viennent d'être modifiés, suite à un nouveau courrier prenant en compte les résultats du panel d'entreprises. Elle souligne que M. David Hiler a eu la grande délicatesse de ne pas vraiment en parler lors de son audition de la veille (cf. point 5.12 du présent rapport). Elle saisit cette occasion pour dire

que les documents seront désormais distribués de la sorte chaque année. Ce dernier courrier lui est parvenu vendredi, jour prévu pour les arbitrages budgétaires du Conseil administratif. La magistrate indique que le Canton annonce une augmentation de la perception pour les PP.

Page 1 – Prévisions du Canton au mois d'octobre

Mme Salerno commente la progression des chiffres entre le mois d'avril et le mois d'octobre. Elle note le chiffre de 536,1 millions retenu par le Conseil administratif pour l'établissement du projet de budget 2010 et relève que la production PP augmente de 21,9 millions entre septembre et octobre, selon les prévisions du Canton. Elle note une baisse de 159,9 millions à 145,2 millions selon ce même Canton pour les PM entre septembre et octobre, soit une baisse de 14,7 millions, et elle estime que le panel n'est pas très bon. Elle ajoute que ce panel, du mois d'octobre, a pour spécificité que plusieurs entreprises n'y ont pas répondu, probablement parce que leurs affaires ne sont pas bonnes et qu'elles ne cherchent pas à le faire savoir. Elle indique que l'exécutif municipal a, pour sa part, conservé pour le projet de budget 2010 le chiffre du Canton, de 128,4 millions, tel que donné au mois d'avril.

Mme Salerno indique ensuite que le Conseil administratif a discuté de ces prévisions et qu'il a décidé, comme il l'a toujours fait, de s'aligner sur le montant des PP (551,9 millions), parce qu'il n'a pas d'autre méthode pour définir plus justement ce chiffre et qu'il n'y a pas d'autres indices indicateurs déterminants.

Elle ajoute que des documents relatifs aux indicateurs prévisionnels ont été fournis par courriels, et que cette politique se poursuivra, à moins que les membres de la commission préfèrent recevoir directement des liens pour retrouver ces informations. Elle estime qu'il est bon que la commission des finances en soit informée et que le Conseil administratif, qui doit faire ces recherches, les partages avec elle. Elle précise que les chiffres des prévisions dépendent aussi des perceptions personnelles et de la faculté d'entrevoir l'avenir de façon plus ou moins optimiste. Elle ajoute que la Ville a toutefois un indicateur supplémentaire sur les PM, qui est la taxe professionnelle. Elle indique que la Ville est aussi en contact avec les deux banques en commandite pour obtenir de leur part un sentiment.

La magistrate souligne en revanche que l'exécutif municipal a décidé de ne pas suivre les recommandations du Canton en ce qui concerne les PM (145,2 millions) et de conserver l'estimation retenue lors du projet de budget 2010, à savoir 128,4 millions. Elle rappelle que cette estimation provient d'un ratio fait par rapport aux exercices comptables 2001-2003, alors qu'il y avait – 30 millions aux comptes 2003, conséquence du 11 Septembre 2001, avec deux ans de retard. Elle indique que ce moment-là, qui n'est pas à comparer avec la tourmente que l'on vit depuis octobre 2008, est un élément de comparaison, puisque les PM ont plongé.

Elle ajoute que c'est le référentiel qui a été retenu et conservé. Elle constate que la décision du Conseil administratif est assez prudente, mais tout à fait défendable compte tenu du contexte conjoncturel.

Page 3 – Modifications fiscales

M. Krebs décrit les différences entre le PB 2010 déposé et le PB 2010 rectifié selon les prévisions fiscales et les informations transmises par le Département des finances de l'Etat. Il indique une augmentation des impôts des PP de 15,7 millions de francs et un ajustement du montant du fonds de péréquation des PM de 3 millions de francs. Il note, ensuite, au niveau des charges, une augmentation des frais de perception de 472 000 francs. Il remarque un ajustement de la péréquation intercommunale qui n'avait pas pu être calculée de manière définitive: le chiffre communiqué en septembre de 6 257 000 francs laisse apparaître une économie de charges de 2 743 000 francs. Il relève qu'un autre ajustement lié à la compensation des communes laisse apparaître une importante économie de charges de 6 184 000 francs. Il note que, si l'on fait le bilan de ces modifications, on obtient une variation positive assez importante de 27 millions de francs qui gomme complètement l'excédent de charges qui était préalablement budgété.

Page 4 – Ajustements techniques sans impact

M. Krebs indique que ces modifications ont pour but d'avoir un budget qui soit le plus proche possible de la réalité et il ajoute que ces changements, constitués de déplacements de groupes et de corrections de montants liés à la gratuité, n'ont pas d'impact sur le résultat.

Page 5 – Ajustements techniques avec impact

M. Krebs remarque que d'autres ajustements ont un impact sur le résultat. Il constate que la diminution assez importante des revenus de l'hôtel Métropole implique une diminution du bénéfice attendu de 1 500 000 francs.

M[me] Salerno explique que l'hôtellerie-restauration est en train de plonger et que, depuis le début de l'année, il est enregistré une baisse de 30% sur le chiffre d'affaires.

M. Krebs indique que le Fonds intercommunal prendra en charge, dès 2010, la création de nouvelles places de crèche, mais pas le subventionnement de fonctionnement et il remarque que cet ajustement de la subvention à la petite enfance laisse apparaître une perte de 253 000 francs. Ces chiffres sont fournis par l'Association des communes genevoises (ACG).

D'autres corrections diverses sont à prendre en compte. Pour ce qui est des charges, l'ajustement des amortissements de 848 000 francs est lié au fait que

des mises en exploitation sont décalées dans le temps. La diminution de la participation au GIAP de 610 000 francs découle du fait que l'ACG a décidé d'augmenter sa participation à la prise en charge de 20 à 25%. En outre, un poste *ad personam* supprimé au Service d'incendie et de secours induit une correction de 156 000 francs. Un poste *ad personam* est un poste attribué à titre personnel qui est supprimé lorsque la personne quitte l'administration. M. Krebs conclut en signalant que, sur la somme totale des ajustements qui ont un impact, une économie de 186 000 francs est effectuée.

Page 6 – Modifications complémentaires

M. Krebs indique que ces modifications complémentaires ont été approuvées par le Conseil administratif. Il note que la résiliation de la convention avec les TPG, en juin 2009, induit une économie de charges de 427 000 francs. Il ajoute que l'ajustement du budget temporaire de 100 000 francs provient d'une économie sur l'enveloppe.

M^me^ Salerno, de son côté, explique que les lignes de bus N^os^ 32, 35, 36 ont montré leur nécessité et que cette dernière n'est pas remise en cause par le Conseil administratif qui est persuadé que ces prestations à la population doivent continuer à exister. Elle ajoute que l'exécutif municipal, dans un souci de désenchevêtrement des compétences de la Ville et de l'Etat, tient à affirmer que ce n'est pas à la Ville d'assumer le financement de ces lignes, qui doivent faire partie du contrat de prestation signé entre l'Etat et les TPG. Elle précise que M. Pagani est en train de négocier l'offre des TPG. Il convient, par ailleurs, de ne pas oublier que le Canton affirme avoir assez de ressources, puisqu'il a baissé le taux d'imposition.

M. Krebs met en évidence les 100 000 francs du FMAC (PR-710), et M. Mugny souligne dans la foulée que cette somme a été votée par le Conseil municipal après le dépôt du budget.

M. Krebs note que le poste de concierge aux Pompes funèbres est compensé par une collaboration avec une autre commune, soit Vernier, qui paie 161 000 francs à la Ville pour des prestations que la Ville assume.

Il faut encore ajouter une subvention de 33 000 francs pour les projets de quartier et un montant de 10 100 francs pour les jetons de la commission consultative du Fonds chômage. Le tout donne un total de charges en moins de 103 000 francs qui induit une économie sur le résultat.

Page 7 – Modifications complémentaires

M. Krebs commente très brièvement la liste des autres modifications complémentaires décidées par le Conseil administratif qui n'ont pas d'impact sur le résultat.

Mme Salerno explique que les postes créés à la Gérance immobilière municipale n'ont pas d'impact, parce qu'il y a beaucoup de réguliers qui ont un revenu annuel inférieur à l'obligation de cotiser et qui ne peuvent pas devenir fonctionnaires. Elle note que ce fonctionnement n'est pas facile à gérer, car nombre de personnes sont à temps partiel. Elle ajoute que ces réguliers ne peuvent pas assurer le rôle induit par la politique de veille sociale demandée. Elle indique que, progressivement, des postes à temps plein de concierges traditionnels vont être reconstitués. Elle insiste sur le fait que ces postes n'ont pas d'impact sur le résultat, parce qu'ils sont déjà inscrits dans la masse salariale.

M. Krebs indique que le 0,3 poste de chimiste, qui sera utilisé pour la rédaction du Guide orange au SIS, est compensé par des réductions de charge équivalentes. Il ajoute que le Fonds intercommunal a annoncé une augmentation de sa subvention pour le Grand Théâtre de 500 000 francs, qui n'a pas d'impact sur le résultat. L'ajustement des droits d'auteurs de la Suisa est compensé par des refacturations à la Fête de la musique et l'augmentation de la subvention de «La ville est à vous» est compensée, pour sa part, par des diminutions de charges.

Page 8 – Projet de budget 2010 rectifié

M. Krebs commente les chiffres de la page et remarque, par rapport au déficit du PB 2010 déposé, un excédent de revenus de 6 620 000 francs, ce qui permet de qualifier le budget d'équilibré.

Discussion de la commission avec les personnes auditionnées

Un commissaire d'A gauche toute! rappelle que c'est le Conseil municipal qui a voulu les lignes de bus 32, 35 et 36 et qu'elles sont très utiles. Il remarque qu'il y aura un délai transitoire, durant lequel aucun bus ne circulera et que M. Pagani ne s'est pas montré clair sur ce point. Il trouve cela inadmissible et indique que, s'il n'est pas remédié à cette carence, ce serait l'occasion d'un référendum (page 6).

M. Mugny rétorque qu'il convient de laisser M. Pagani mener les négociations et qu'il serait toujours possible, si un accord n'était pas trouvé, de réintroduire cette subvention sur les bénéfices. Il ajoute que M. Pagani n'a aucune intention de laisser s'installer une situation catastrophique qui lui incomberait.

Un élu libéral demande à quoi correspondent les 10 000 francs destinés aux jetons de la commission consultative du Fonds chômage (page 6).

Mme Salerno rappelle qu'un règlement sur le Fonds chômage a été adopté en 2003 et que celui-ci institue une commission consultative. Elle indique que les jetons de présence auxquels ont droit les personnes qui siègent, à l'exception des

fonctionnaires, n'avaient pas été budgétés, parce que le règlement n'avait encore jamais été mis en œuvre. Elle ajoute que le montant des jetons de présence est le même que ceux des conseillers municipaux.

Le même élu demande quels ont été les résultats obtenus par cette commission.

La magistrate répond qu'elle aura siégé à quatre reprises cette année. Elle ajoute qu'elle est saisie de dossiers concernant l'insertion socioprofessionnelle. Les projets sont examinés par les membres de la commission qui donnent un préavis, puis portés au Conseil administratif qui les valide ou non. Elle propose de remettre une liste des projets reçus, des projets passés à la commission et des projets avalisés par l'exécutif municipal.

L'élu libéral demande encore s'il est possible, pour le Fonds chômage, de compléter un financement qui proviendrait d'ailleurs, comme le Bateau-Lavoir.

Mme Salerno répond par l'affirmative. Elle indique que les discussions en commission ont surtout trait à la qualité du projet et que la Ville est ensuite plus sensible au montage institutionnel et aux aspects financiers. Elle indique qu'un projet de bonne qualité, monté avec la Fondation Wilsdorf, a été refusé par le Conseil administratif, parce que ce dernier a estimé que ce n'était pas le rôle de la Ville que de financer l'Hospice général.

M. Aegerter ajoute, en ce qui concerne le financement que, pour les investissements importants, ce n'est pas le fonds qui va être sollicité, mais d'autres organismes comme la Loterie romande ou la Fondation Wilsdorf.

Une élue démocrate-chrétienne a le sentiment que, jusqu'à la fin du mois de septembre, les estimations cantonales étaient considérées comme trop optimistes, alors que la Ville reprend maintenant ces chiffres à son compte pour les PP. Elle demande ce qui a conduit à cette volte-face, et s'il y a eu une volonté de peindre le diable sur la muraille avant les votations du 27 septembre.

Mme Salerno répond que la Ville s'est toujours calée sur les chiffres du Département des finances de l'Etat pour les PP, et que la Ville n'a jamais fait ses propres estimations. Elle indique que la seule différence est que la Ville n'a pas inclus les 40 millions de l'impact de la loi sur les PP, qui devait être votée le 27 septembre, dans l'attente du résultat de ce vote et que, s'ils avaient été inclus, le déficit aurait été de 60,5 millions et non de 20,5 millions. Elle ajoute que la Ville a, en revanche, mis un bémol sur la prévision concernant les PM en se montrant plus prudente face à la conjoncture. Elle nuance en disant qu'elle s'est reconnue dans le discours de M. Hiler à la commission des finances le 3 novembre (cf. point 5.12 du présent rapport) et elle rappelle que l'impact du secteur bancaire et financier sur l'économie genevoise fait un peu froid dans le dos.

Une élue d'A gauche toute! salue l'augmentation de la participation du Fonds intercommunal pour le Grand Théâtre et se dit ravie qu'il intervienne enfin, mais demande pourquoi cette participation vient en augmentation au budget de fonctionnement de cette institution (page 7).

M. Mugny répond que, si la garantie de déficit s'était transformée en subvention supplémentaire, cela aurait débouché à coup sûr sur un référendum et il rappelle qu'une couverture de déficit n'a pas besoin d'être utilisée. Certes, elle l'a néanmoins toujours été, mais pour la bonne raison qu'elle correspondait aux manques du Grand Théâtre. Il explique qu'avec ces 500 000 francs supplémentaires provenant des communes, il espère bien qu'il y ait 500 000 francs d'économie sur la garantie de déficit. Il ajoute que M^me^ Bertani est très attentive aux questions financières et que c'est aussi aux représentants du Conseil municipal au Grand Théâtre que d'y veiller.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle qu'il ne faut pas regarder seulement la subvention du Grand Théâtre, mais aussi noter qu'il y a 900 000 francs non dépensés dans les comptes 2008. A propos des deux postes de la Gérance immobilière municipale (GIM), il remarque que le poste de M^me^ Garbani est typiquement un poste *ad personam*.

M^me^ Salerno répond que non et qu'il s'agit d'un contrat à durée limitée en tant qu'agent spécialisé.

Le même élu demande ce que signifient ACE et FUN (page 6).

La magistrate répond qu'il s'agit d'anagrammes et que ACE signifie Administration centrale et FUN signifie Pompes funèbres.

Un commissaire écologiste remarque que les réductions de charges sont compensées par des créations de postes (page 7). Il demande si le nombre total de postes créés est bien de 2,8.

M. Krebs répond affirmativement. Ils ont été constitués par des économies de charges, sur divers postes, dont le détail figure dans le document écrit remis aux membres de la commission, à la 2^e^ ligne de la page 10 (chimiste) et que les 4^e^, 7^e^ et 8^e^ lignes compensent ce montant-là.

L'élu Vert constate, en conséquence, qu'il s'agit de charges de personnel supplémentaire et qu'il n'y a donc pas de *personal stop* cette année.

M^me^ Salerno explique que ces concierges existaient, mais que c'étaient des réguliers. Elle ajoute que c'est leur statut et leur contrat qui changent. Elle indique que la différence réside dans le fait que, désormais, ces personnes seront des fonctionnaires.

Un commissaire radical choisit de rebondir sur ces propos et déclare que l'on compense des charges salariales qui sont récurrentes par des diminutions

de charges annuelles. Il ajoute que c'est en quelque sorte une arnaque et que, si cette opération n'a pas d'impact sur le résultat 2010, elle en aura à partir de 2011.

Mme Salerno s'étonne fortement du qualificatif utilisé.

Et l'élu radical de préciser qu'il est faux de dire qu'il n'y a pas d'impact sur le résultat et qu'il faut distinguer les charges récurrentes des charges *one shot*.

La magistrate réplique qu'il convient de savoir distinguer des charges récurrentes de charges *one shot*, et elle souligne fortement, dans la foulée, que ces réguliers ne sont pas des charges *one shot*, puisqu'ils ont un contrat depuis plusieurs années à la GIM. Et qu'ils ont un taux d'activité de 5 à 15%.

Le même commissaire considère, en conséquence, que ce sont de faux temporaires.

M. Aegerter répond que ce ne sont pas des faux temporaires, mais des réguliers, et qu'il s'agit de personnes qui ont un salaire inférieur au salaire de coordination AVS, qui ne sont donc pas affiliées aux caisses de retraite. Il explique qu'ils ont été employés pour des travaux de conciergerie dans des immeubles où il n'y avait pas de nécessité d'avoir du personnel à mi-temps ou temps complet. Il admet, néanmoins, que cette situation pose tout de même un petit problème, étant donné que ce n'est pas toujours le titulaire qui effectue son travail, mais son épouse.

Mme Salerno signale que, dans le département de M. Mugny, les réguliers sont les ouvreuses et les ouvreurs dans les théâtres, par exemple. Elle ajoute qu'il y avait 45 réguliers à la GIM. Elle indique que, ce qui va changer pour ces personnes quand elles seront fonctionnaires, c'est leur couverture sociale, que cela présente potentiellement un coût supplémentaire, mais que, en tant qu'employeuse, la Ville a estimé qu'il valait mieux reconstituer des postes.

Analyse page par page du projet de budget rectifié

Département de la culture

Page 9

Une commissaire socialiste indique que le magistrat en charge avait annoncé une augmentation de la subvention à la Fondation d'art dramatique (FAD) pour compenser les frais d'énergie payés directement. Elle demande pourquoi il y a une augmentation de 47 478 francs qui devrait être la compensation de la diminution sur le poste 312 où ne sont inscrits que 34 478 francs.

M. Mugny répond que le montant a été découpé en deux tranches et que les 13 000 francs d'écart se retrouvent au département finances et logement, à la page 6 (cellule 1005020, poste 312).

La même commissaire estime que la participation du Fonds intercommunal pour le Grand Théâtre doit aller dans la diminution de la garantie de déficit qui est dans le budget. Elle ajoute qu'il ne faut pas rêver et que, bien que Mme Bertani soit attentive aux comptes, et bien qu'elle appartienne au parti socialiste (*Note du rapporteur général: C'est vrai! Gaudeamus igitur!*), du moment qu'une garantie de déficit est votée, elle se retrouve incluse directement dans le budget de fonctionnement.

L'élue poursuit sa réflexion en demandant pourquoi le magistrat propose une augmentation de 35 000 francs de la subvention pour «La ville est à vous» (cellule 3106000, poste 365).

M. Mugny explique que l'on est passé de 9 à 11 manifestations, selon le désir de nouveaux quartiers, et que ce montant est pris sur les achats d'œuvres d'art (cellule 3001000, poste 311).

Un élu démocrate-chrétien se dit déçu, cette année, par cette manifestation, parce qu'il a l'impression que cela devient un bazar et que les ventes se multiplient. Il considère que, si les activités commerciales se développent trop, ce n'est plus de l'animation.

M. Mugny répond qu'il y a eu un malentendu et qu'au départ «La ville est à vous» était un vide-grenier. Il explique qu'il y a eu, par la suite, un envahissement de marchands qui est en voie à de forte réduction.

Le commissaire précité estime que ce n'était pas le cas aux Eaux-Vives.

Le magistrat rappelle alors qu'une grande liberté est laissée aux associations de quartier et que l'ambiance aux Ouches n'est pas la même qu'à la Jonction ou à Champel. Il ajoute que, si les citoyennes et citoyens ne se trouvent pas satisfait-e-s, il convient qu'elles et ils s'adressent aux organisatrices et organisateurs. Il propose aux conseillères et conseillers municipaux d'assister à la séance annuelle de bilan des différentes associations.

Une commissaire socialiste demande quelle est la subvention accordée aux Pâquis.

M. Mugny pense qu'il s'agit de 25 000 francs, mais il répondra par écrit (cf. annexe).

La même élue demande si la subvention de 700 000 francs du CAC est maintenue telle quelle, même si le personnel n'a pas été engagé.

Le magistrat répond qu'une personne a été engagée, aujourd'hui, et qu'il lui en faudra engager encore deux autres. Il ajoute que la subvention demeure.

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Page 11

Une commissaire socialiste demande des détails sur la nouvelle subvention pour les projets de quartiers (cellule 5001000, poste 365).

M. Tornare répond qu'une ligne existait qui a été supprimée suite à une erreur de manipulation informatique et qu'elle a donc été remise.

M[me] Irminger indique que des diminutions avaient été demandées pour pouvoir constituer cette subvention et qu'elles avaient été enregistrées, mais que la nouvelle subvention ne l'avait, elle, pas été. Elle détaille ensuite les diminutions: 20 000 francs pour Copyrart qui n'existe plus; 2500 francs pour l'école à la ferme, subventionnée désormais en fonction du nombre d'enfants; 1000 francs pour les clubs d'aînés et 9000 francs pour les projets de quartiers dans le budget du Service social qui n'étaient pas utilisés.

Le magistrat précise encore que l'on continue à subventionner les clubs des aînés, mais que certains d'entre eux thésaurisent, alors qu'ils n'en ont pas le droit.

Un élu Vert demande si la compensation de la création d'un poste au centre funéraire figure dans les lignes bleues et s'il s'agit d'une construction de poste net.

M[me] Salerno réplique que, dans le PB 2010 déposé, les revenus de la commune de Vernier ont été enregistrés et que la demande de poste, qui est compensée, est arrivée dans un second temps, alors que les revenus étaient déjà enregistrés.

Le même commissaire réitère qu'il s'agit de la création d'un poste net. (*Carthago delenda.*)

M[me] Irminger précise que ce sont des fonctions comprenant des services de piquet et que le Service des pompes funèbres et cimetières ne peut pas, actuellement, respecter les dispositions prévues dans le nouveau règlement des horaires de l'administration (quatre semaines doivent au moins s'écouler entre deux services de piquet), ce qui explique la nécessité de ce poste.

Une commissaire du parti à la rose aimerait savoir à quoi correspondent les différents transferts du Service des sports (cellules 5009030, 5009040 et 5009050) et ce qui est concerné par l'augmentation de 150 000 francs (5009090/318). Elle souhaite obtenir une réponse écrite (cf. annexe).

M[me] Irminger souligne que, pour effectuer des amendements, on consulte l'état des comptes de l'exercice en cours pour obtenir un suivi beaucoup plus précis.

Département Autorités

Page 5

Un commissaire écologiste demande à quoi est due l'augmentation de 91 000 francs des recettes des cartes CFF (cellule A002000, poste 435).

Mme Salerno répond que le phénomène résulte de l'augmentation du nombre de cartes vendues.

Le même élu Vert marque son étonnement. En effet, cette situation devait déjà être connue en juin 2009.

Mme Salerno répondra par écrit (cf. annexe).

Remarque du rapporteur général: Il est décidé que les autres questions seront posées au magistrat en charge, soit M. Rémy Pagani, le 17 novembre prochain.

Département des finances et du logement

Pages 6 et 7

Une commissaire socialiste demande quel est ce nouveau prêt accordé à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) (cellule 1001520, poste 422).

M. Krebs répond que c'est un prêt de 2 300 000 francs sur un an, octroyé en juin de cette année, pour faire face au paiement d'un acompte sur le projet «Maladière». Il ajoute que ce prêt rapporte des intérêts (Libor 12 mois, soit 0,8%).

La même commissaire s'étonne des transferts de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) à la Comptabilité générale (cellule 1040000; poste 310) vu les explications dernièrement reçues, qui indiquaient que la CMAI conservait sa centrale.

M. Krebs explique qu'il s'agit principalement des frais d'impression du budget et des comptes qui sont confiés à l'extérieur, et dès lors imputés au service concerné.

Un élu de l'Union démocratique du centre souhaiterait savoir quel contrat lie la Ville et le restaurant gastronomique du parc des Eaux-Vives, et s'il n'y aurait pas lieu de constater que, étant donné qu'il a fermé, ce contrat n'est plus valable.

Mme Salerno fournira bien volontiers le contrat qui concerne le restaurant gastronomique, la brasserie et les chambres d'hôtes.

La magistrate rappelle, par ailleurs, que ledit contrat court jusqu'en 2015. Le restaurant gastronomique a fermé suite au départ du chef, et la proposition de Swissôtel était de remplacer l'offre gastronomique par une offre de banquets.

La conseillère administrative ajoute que l'exécutif municipal n'a pas encore tranché, parce qu'une consultation du milieu de la restauration a été souhaitée. Elle indique que l'abandon du restaurant gastronomique modifierait effectivement le contrat qui lie la Ville à Swisshôtel, et que cela impliquerait que l'on pourrait rediscuter le reste du concept. Elle ajoute que la brasserie nécessiterait une adaptation des prix, de l'accueil et de l'espace, parce que l'aménagement du rez-de-chaussée n'est pas heureux.

L'élu de l'Union démocratique du centre note que cette situation, comme celle du Métropole d'ailleurs, devrait inciter la Ville à se demander si elle doit être hôtelière. Il observe qu'il est dommage qu'un établissement de luxe ferme, mais que c'est la vie économique, et qu'il sera plus inquiet quand les vraies prestations dues aux habitants seront supprimées. Il ajoute qu'il ne faut pas confondre «régler une affaire» et «étouffer une affaire».

Une élue rose demande des précisions sur la suppression de la gratuité à Villes unies contre la pauvreté (cellule 1005020, poste 423).

M[me] Salerno répond qu'il s'agit de la suppression de la gratuité liée à la villa La Concorde.

La même élu aimerait savoir si la suppression de la gratuité à Act-Art (cellule 1005030, poste 427) concerne toutes les halles attribuées au Restaurant des Halles de l'Ile.

La magistrate répond par l'affirmative. Une gratuité a été supprimée et un loyer ajouté.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Page 10

M[me] Salerno explique, en ce qui concerne la suppression d'un poste *ad personam*, que, dans le cadre de la fusion entreprise par M. Maudet du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) et du Service d'incendie et de secours (SIS), est prévue la suppression progressive de 13 postes SAPP. Elle indique qu'ils sont dès lors appelés *ad personam*, parce qu'ils ne seront pas repourvus, puisque la fonction ne sera plus utile. Elle ajoute que cela implique un solde positif de 13 postes et que M. Maudet a fait le choix de les traiter de façon explicite.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre demande si l'on retrouvera donc bien 13 fois ces postes dans les années à venir.

M[me] Salerno répond par l'affirmative, mais que ce ne sera pas forcément dans les modifications budgétaires.

Un élu du même parti estime que M. Maudet joue la carte de l'honnêteté. Il ajoute que l'effectif actuel du SIS est juste et qu'il faudra intervenir afin d'augmenter le nombre de collaboratrices et collaborateurs sur le long terme. Il estime, en outre, qu'euthanasier lentement la Protection civile est une bonne initiative.

Page 33

Un commissaire écologiste demande la liste des places vacantes pour la prochaine séance de la commission, et une élue socialiste demande un tableau de synthèse sur les transferts de personnels.

M[me] Salerno fournira une réponse écrite (cf. annexe).

L'élue à la rose note qu'elle ne voit pas le poste d'employé administratif pour la Délégation à la petite enfance.

M. Krebs répond que c'est parce qu'il était déjà dans le projet de budget. Il ajoute qu'il faut comprendre que tous les tableaux relatifs au personnel ne sont pas des colonnes différentes par rapport au budget déposé, mais qu'il s'agit uniquement d'une mise à jour complète des tableaux de postes.

Au terme de cet échange, M[me] Salerno rappelle que M. Krebs a distribué deux articles de presse: «La crise économique et le recours au chômage partiel érodent la croissance des salaires» et «Les chantiers qui pénalisent l'UBS» (cf. annexe).

Suite des travaux de la commission

Plusieurs commissaires souhaitent pouvoir voter sur une demande ferme d'audition, le 17 novembre prochain, des deux magistrats absents ce jour, soit MM. Pagani et Maudet.

La présidente obtempère.

Au vote, la demande d'audition des deux magistrats est confirmée par 6 oui (2 UDC, 1 R, 2 S, 1 AGT) contre 5 non (1 L, 2 DC, 2 Ve) et 2 abstentions (1 AGT, 1 Ve).

Mise à jour des évaluations fiscales

Gloria Marc (DF) A : v.duperrier, d.lazzarelli, pa.gandolfo, p.terrier, c.crottaz, s.domine, r.marechal, ya.mosimann, m.bocquet, Commune de Céligny (Partenaire), a.spencer, r.gailland, a.nasel, Commune de Choulex (Partenaire), d.toninato, n.girard, a.maillard, e.kunz, f.schenkel, r.wyss, b.bolay, m.gonczy, Commune de Gy (Partenaire), Commune d'Hermance (Partenaire), Commune de Jussy (Partenaire), g.dethurens, o.degarrini, m.vazquez, jean-marc.solai, a.walder, j.nierle, m.matthey-doret, m.bovey, c.radice, p.arter, m.demierre, d.eissler, d.fontaine, p.guex, o.niederhauser, t.brichet, mairie, f.lavanchy, c.garin, Aegerter Philippe (Ville), Moret Jacques (Ville), Krebs Philippe (Ville) — 30.10.2009 11:11

Cc : "Conseiller d'Etat (DF)", "De Vos Pauline (DF)", "Convers Claude (DF)", "Hodel Daniel (DF)", Berset François (DF), Andenmatten Rubén (DF), LST-DF-AFC-Economètres, "Zuber Guillaume (DT)", "Santos Garcia Ana-Belen (DT)", "Nguyen Thi Xuan Khanh (DT)", "De Rossi Eliane (DT)", Béguet Pierre (DF), "Fornallaz Yves (DF)", "Rutsche Alain (Externe)", "MATHIEU Denis"

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

- A la demande de Monsieur Hiler, nous vous prions de prendre connaissance des dernières évaluations fiscales effectuées par l'administration cantonale pour l'années 2010. Ce message sera suivi d'un courrier contenant le détail commune par commune de l'impôt sur le revenu et la fortune par tranche de revenu brut et de fortune brute.

<<Cts PB2010 - octobre 2009.pdf>>

Précision : l'impact de la loi sur l'imposition des personnes physiques (L 10199) est inclus dans la valeur des centimes communaux.

- Mise à jour du Fonds de péréquation intercommunale

<<FP_b - octobre 2009.xls>>

- Pour la part des communes genevoises à la rétrocession aux communes frontalières françaises, la somme à répartir est la même que celle prévue en août 2009.

Compte tenu des dernières informations prises en compte par l'Etat entre les mois de juillet et septembre 2009, les évaluations de recettes fiscales ont été revues, raison pour laquelle nous vous communiquons une nouvelle estimation 2010 de la valeur du centime communal et du fonds de péréquation qui en découlent. Ces

estimations sont fondées sur l'évolution de la conjoncture économique et sur les recettes fiscales connues au moment où elles ont été élaborées, soit à la fin du mois de septembre 2009.

Les taux de croissance retenus par l'Etat applicables entre les comptes 2008, la nouvelle projection 2009 et la projection 2010 pour l'impôt courant (correctifs, reliquat ne sont pas inclus) sont les suivants.

Attention : ces taux n'incluent pas les effets de la loi 10199.

	Projection 2010 hors L10199		
	Taux 2009/2008	Taux 2010/2009	Taux 2010/2008
PP IBO	2.9%	1.5%	4.5%
IS (1)	7.4%	3.3%	10.9%
IPC IBO	-6.5%	0.0%	-6.5%
Total PP	3.8%	1.9%	5.8%
PM	-10.7%	-3.8%	-14.1%

(1) IS y compris artistes, sportifs, administrateurs, IPC et amendes

Attention, ces chiffres ne représentent que l'année courante (correctifs, reliqu

Attention, ces taux ne tiennent pas comptes des effets de la L10199

Taux de croissance de l'impôt sur le revenu IBO
entre 2007 et 2010 hors L10199 2.3%

Tout en vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Marc Gloria

Département des Finances

ESTIMATION DE L'IMPOT 2010

Valeur du centime

	Communes	IS et IPC	PP IBO	PERSONNES PHYSIQUES (PP	PERSONNES MORALES (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	2'291	37'400	39'691	163	39'854
2	Anières	11'633	254'394	266'027	529	266'556
3	Avully	2'441	43'196	45'637	1'128	46'765
4	Avusy	2'075	53'380	55'455	568	56'023
5	Bardonnex	8'202	86'150	94'352	926	95'278
6	Bellevue	47'594	115'814	163'408	5'309	168'717
7	Bernex	36'249	362'458	398'707	4'989	403'696
8	Carouge	368'315	1'074'949	1'443'264	156'507	1'599'771
9	Cartigny	5'452	35'098	40'550	382	40'932
10	Céligny	1'989	63'727	65'716	429	66'145
11	Chancy	3'589	33'255	36'844	1'534	38'378
12	Chêne-Bougeries	89'662	565'588	655'250	17'740	672'990
13	Chêne-Bourg	56'050	201'630	257'680	21'930	279'610
14	Choulex	3'550	63'045	66'595	1'164	67'759
15	Collex-Bossy	5'147	58'543	63'690	264	63'954
16	Collonge-Bellerive	119'779	579'733	699'512	31'422	730'934
17	Cologny	54'933	691'226	746'159	24'115	770'274
18	Confignon	10'277	162'915	173'192	1'765	174'957
19	Corsier	6'200	115'486	121'686	670	122'356
20	Dardagny	21'451	40'000	61'451	7'965	69'416
21	Genève	3'433'840	8'695'407	12'129'247	3'190'550	15'319'797
22	Genthod	27'350	273'080	300'430	16'950	317'380
23	Grand-Saconnex	186'038	297'136	483'174	97'374	580'548
24	Gy	937	25'340	26'277	150	26'427
25	Hermance	4'857	71'452	76'309	274	76'583
26	Jussy	7'837	80'068	87'905	633	88'538
27	Laconnex	1'755	28'848	30'603	67	30'670
28	Lancy	380'347	830'277	1'210'624	74'759	1'285'383
29	Meinier	13'089	97'571	110'660	2'033	112'693
30	Meyrin	481'856	504'378	986'234	288'892	1'275'126
31	Onex	32'373	384'396	416'769	6'714	423'483
32	Perly-Certoux	45'511	85'070	130'581	22'093	152'674
33	Plan-les-Ouates	289'226	280'550	569'776	217'615	787'391
34	Pregny-Chambésy	31'087	301'938	333'025	4'483	337'508
35	Presinge	3'363	41'308	44'671	115	44'786
36	Puplinge	7'866	76'457	84'323	441	84'764
37	Russin	634	14'020	14'654	1'506	16'160
38	Satigny	202'333	130'000	332'333	47'256	379'589
39	Soral	3'683	24'674	28'357	28	28'385
40	Thônex	107'953	429'568	537'521	19'165	556'686
41	Troinex	6'877	174'275	181'152	502	181'654
42	Vandoeuvres	15'559	284'484	300'043	2'902	302'945
43	Vernier	227'219	615'220	842'439	114'970	957'409
44	Versoix	42'928	368'122	411'050	15'317	426'367
45	Veyrier	44'526	452'590	497'116	5'888	503'004
	TOTAUX	**6'455'923**	**19'204'216**	**25'660'139**	**4'410'176**	**30'070'315**

Prévision de répartition de la recette 2010
du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 18 juin 2009

Exercice comptable 2010	Population au 30.06.2009	Indice général de capacité financière applicable en 2010	1ère répartition de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2008 > 50 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2004-8 < 30 CHF	2ème répartition de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2008 > 49 . val. moy. du cent. prod. cour./ hab. 2004-8 < 35 CHF	3ème répartition de 90% du total condition : . Indice général de capacité financière 2009 < 140 points	Somme des répartitions de la recette du fonds de péréquation PM arrondie au CHF
A	B	C	D	E	F	G = D + E + F
1 Aire-la-Ville	1'137	41.96	0	0	291'452	291'452
2 Anières	2'517	212.23	0	0	0	0
3 Avully	1'785	38.86	321'889	122'774	494'058	938'721
4 Avusy	1'360	44.53	0	0	328'495	328'495
5 Bardonnex	2'165	55.16	0	0	422'159	422'159
6 Bellevue	3'167	64.79	0	0	525'754	525'754
7 Bernex	9'648	50.94	0	0	2'037'140	2'037'140
8 Carouge	19'543	124.20	0	0	1'692'436	1'692'436
9 Cartigny	831	77.27	0	0	115'673	115'673
10 Céligny	648	150.65	0	0	0	0
11 Chancy	1'106	37.78	0	0	314'873	314'873
12 Chêne-Bougeries	10'232	132.69	0	0	829'402	829'402
13 Chêne-Bourg	7'892	56.33	0	0	1'506'919	1'506'919
14 Choulex	1'004	76.17	0	0	141'773	141'773
15 Collex-Bossy	1'617	49.90	0	0	348'540	348'540
16 Collonge-Bellerive	7'413	179.91	0	0	0	0
17 Cologny	4'844	420.17	0	0	0	0
18 Confignon	4'089	50.13	0	0	877'328	877'328
19 Corsier	1'766	139.26	0	0	136'398	136'398
20 Dardagny	1'341	57.77	0	0	249'672	249'672
21 Genève	188'142	129.60	0	0	15'614'330	15'614'330
22 Genthod	2'770	261.91	0	0	0	0
23 Grand-Saconnex	10'834	87.00	0	0	1'339'406	1'339'406
24 Gy	409	73.82	0	0	59'593	59'593
25 Hermance	929	103.09	0	0	96'926	96'926
26 Jussy	1'260	62.80	0	0	215'801	215'801
27 Laconnex	620	57.77	0	0	115'434	115'434
28 Lancy	27'936	67.26	0	0	4'467'350	4'467'350
29 Meinier	1'819	70.46	0	0	277'672	277'672
30 Meyrin	21'192	89.47	0	0	2'547'634	2'547'634
31 Onex	17'359	43.60	2'790'029	1'064'162	4'282'336	8'136'527
32 Perly-Certoux	2'852	67.53	0	0	454'250	454'250
33 Plan-les-Ouates	9'819	108.89	0	0	969'889	969'889
34 Pregny-Chambésy	3'687	150.37	0	0	263'727	263'727
35 Presinge	663	112.05	0	0	63'642	63'642
36 Puplinge	2'073	58.28	0	0	382'580	382'580
37 Russin	448	47.13	0	0	102'241	102'241
38 Satigny	3'283	137.24	0	0	0	0
39 Soral	707	52.55	0	0	144'707	144'707
40 Thônex	13'425	72.70	0	0	1'986'198	1'986'198
41 Troinex	2'166	93.60	0	0	248'900	248'900
42 Vandœuvres	2'663	193.69	0	0	0	0
43 Vernier	32'755	45.48	0	1'924'982	7'746'397	9'671'379
44 Versoix	12'846	45.77	0	0	3'018'767	3'018'767
45 Veyrier	9'784	80.66	0	0	1'304'670	1'304'670
TOTAUX	**454'546**		**3'111'918**	**3'111'918**	**56'014'522**	**62'238'358**

Genève

ESTIMATION DE L'IMPOT 2010 [1]

Impôt sur le revenu

Tranche [2] de revenu brut		Effectif [3] 2007	Impôt [4] 2007	Impôt 2008	Accroissement 2007 - 2008	Impôt 2009	Accroissement 2008 - 2009	Impôt 2010	Accroissement 2009 - 2010
Barème A	Barème B								
< 50'000	< 100'000	36'004	20'021'000	20'613'000	3.0%	20'057'000	-2.7%	20'320'000	1.3%
50'000-100'000	100'000-200000	52'807	92'587'000	95'143'000	2.8%	92'490'000	-2.8%	93'822'000	1.4%
100'000-200'000	200'000-400'000	21'246	92'375'000	94'813'000	2.6%	92'051'000	-2.9%	93'478'000	1.6%
200'000-500'000	400'000-1'000'000	5'778	77'514'000	79'140'000	2.1%	76'850'000	-2.9%	78'141'000	1.7%
500'000-1'000'000	1'000'000-2'000'000	1'035	33'841'000	33'905'000	0.2%	32'980'000	-2.7%	33'541'000	1.7%
1'000'000 et plus	2'000'000 et plus	543	74'946'000	73'655'000	-1.7%	71'707'000	-2.6%	72'837'000	1.6%
								-36'672'000	Impact du PL 10'199
Total		117'413	391'284'000	397'269'000	1.5%	386'135'000	-2.8%	355'467'000	-7.9%

Impôt sur la fortune

Tranche de fortune brute	Effectif 2007	Impôt 2007	Impôt 2008	Accroissement 2007 - 2008	Impôt 2009	Accroissement 2008 - 2009	Impôt 2010	Accroissement 2009 - 2010
< 100'000	2'538	42'000	34'000	-19.0%	44'000	29.4%	46'000	4.5%
100'000-400'000	11'526	1'019'000	1'002'000	-1.7%	1'146'000	14.4%	1'187'000	3.6%
400'001-1'000'000	7'772	2'885'000	2'536'000	-12.1%	2'780'000	9.6%	2'880'000	3.6%
1'000'001-1'500'000	2'412	1'972'000	1'674'000	-15.1%	1'833'000	9.5%	1'899'000	3.6%
1'500'001-3'000'000	2'801	4'367'000	3'617'000	-17.2%	3'872'000	7.1%	4'013'000	3.6%
3'000'001 et plus	3'359	33'554'000	26'799'000	-20.1%	29'050'000	8.4%	30'149'000	3.8%
Total	30'408	43'839'000	35'662'000	-18.7%	38'725'000	8.6%	40'174'000	3.7%

1) Les montants figurant dans ces tableaux tiennent compte des changements intervenus dans les parts privilégiées et dans les centimes communaux (pour 2010, les valeurs des centimes sont celles de 2009).
2) Le revenu brut (la fortune brute) représente l'ensemble des revenus (de la fortune) du contribuable et non pas seulement ceux attribués (celle attribuée) à la commune en question.
3) Les effectifs de contribuables sont maintenus constants jusqu'en 2010. Les contribuables dont l'impôt est nul ne sont pas représentés dans ces tableaux.
4) Les montants étant arrondis au millier le plus proche, la valeur 0 n'indique pas un impôt nul mais un montant inférieur à 500 francs.

prévisions canton octobre

en mios de francs * sans L-10199	ville avril	canton mai	PB2010 déposé	canton août	canton sept.	canton oct.
PP	513,3	496,1	536,1*	515,5	530,0	551,9
PM	128,4	151,7	128,4	158,5	159,9	145,2
total	**641,7**	**647,8**	**664,5**	**674,0**	**689,9**	**697,1**

depuis les prévisions « septembre »

- production PP revues à la hausse de 21,9 mios
- production PM revues à la baisse de 14,7 mios

1

PB2010 rectifié

1. modifications de nature fiscale
2. ajustements techniques sans impact
3. ajustements techniques avec impact
4. modifications complémentaires

2

1. modifications fiscales

en milliers de francs	PB2010 déposé	PB2010 rectifié	variations
impôts PP	536'132	551'881	+ 15'749
ajust. fonds péréquation PM	12'600	15'614	+3'014
revenus en plus			**+ 18'763**
frais de perception	19'487	19'959	+ 472
ajust. péréquation intercom.	9'000	6'257	- 2'743
ajust. compens. communes frontalières	29'100	22'916	- 6'184
charges en moins			**- 8'455**
économies sur résultat			**+ 27'218**

3

2. ajust. techniques sans impact

ce sont principalement des ajustements qui sont composés :

- de déplacement de lignes sur une autre cellule budgétaire
- d'ajustement de gratuité

ces ajustements ne modifient pas le résultat

4

3. ajust. techniques avec impact

en milliers de francs	PB2010 déposé	PB2010 rectifié	variations
ajust. rev. hotel métropole	4'300	2'800	- 1'500
ajust. subv. cantonale petite enfance	553	300	- 253
diverses corrections			- 59
revenus en moins			**- 1'812**
ajustement amortissement	68'393	67'545	- 848
participation GIAP	8'346	7'736	-610
sup. poste ad personam SIS			-156
diverses corrections			- 12
charges en moins			**- 1'626**
impact sur le résultat			**- 186**



5

4. modif. complémentaires

en milliers de francs	PB2010 déposé	PB2010 rectifié	variations
ligne TPG ligne 32, 35 et 36 (résiliation convention)			- 427
ajust. temporaire ACE (enveloppe PB2010)			+ 100
subvention FMAC (PR-710)			+ 100
1 concierge FUN (compensé par des revenus)			+ 81
subv. projets de quartiers (enveloppe PB2010)			+ 33
jetons commission consultative fonds chômage			+ 10
charges en moins			**- 103**
économies sur résultat			**+ 103**

6

4. modif. complémentaires

en milliers de francs	PB2010 déposé	PB2010 rectifié	variations
2,5 concierges et 2 collab. admin. GIM compensés par des réductions de charges		*sans impact sur le résultat*	
0,3 chimiste SIS compensé par des réductions de charges		*sans impact sur le résultat*	
augmentation participation du fonds intercommunal au grand-théâtre		*sans impact sur le résultat*	
ajust. des droits d'auteurs SUISA compensé par des revenus équivalent		*sans impact sur le résultat*	
augm. subvention « la ville est à vous » compensée par des réductions de charges		*sans impact sur le résultat*	

7

PB2010 rectifié

en milliers de francs	PB2010 déposé	PB2010 rectifié	variations
résultat PB2010 déposé			**- 20'515**
1. modifications fiscales			+ 27'218
2. ajust. tech. sans impact			
3. ajust. tech. avec impact			- 186
4. modif. complémentaires			+ 103
résultat PB2010 rectifié			**+ 6'620**

8

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique Perler Isaaz
Présidente de la commission des finances
Mesdames, Messieurs les membres de la commission des finances

Genève, le 5 novembre 2009

Objet **Prévisions fiscales PB2010**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de l'audition du Conseil administratif par votre commission le 4 novembre, nous vous avons remis les dernières estimations fiscales communiquées par le Département cantonal des finances (DF).

Or, ce jour, nous recevons une correction de la prévision des rentrées fiscales « personnes morales », correction annexée à la présente. Les précédentes informations communiquées estimaient ces rentrées fiscales à 145,2 mios de francs. Après correction, l'estimation du DF est désormais de 139,7 mios de francs.

Cela n'a pas de conséquence sur les récentes modifications budgétaires qui vous ont été présentées, car le Conseil administratif a décidé, s'agissant des prévisions « personnes morales » de s'en tenir à son estimation initiale de 128,4 mios de francs.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

ESTIMATION DE L'IMPOT 2010

Valeur du centime

	Communes	IS et IPC	PP IBO	PERSONNES PHYSIQUES (PP	PERSONNES MORALES (PM)	PP et PM
1	Aire-la-Ville	2'291	37'400	39'691	156	39'847
2	Anières	11'633	254'394	266'027	509	266'536
3	Avully	2'441	43'196	45'637	1'085	46'722
4	Avusy	2'075	53'380	55'455	547	56'002
5	Bardonnex	8'202	86'150	94'352	891	95'243
6	Bellevue	47'594	115'814	163'408	5'107	168'515
7	Bernex	36'249	362'458	398'707	4'799	403'508
8	Carouge	368'315	1'074'949	1'443'264	150'559	1'593'823
9	Cartigny	5'452	35'098	40'550	367	40'917
10	Céligny	1'989	63'727	65'716	412	66'128
11	Chancy	3'589	33'255	36'844	1'476	38'320
12	Chêne-Bougeries	89'662	565'588	655'250	17'066	672'316
13	Chêne-Bourg	56'050	201'630	257'680	21'097	278'777
14	Choulex	3'550	63'045	66'595	1'120	67'715
15	Collex-Bossy	5'147	58'543	63'690	254	63'944
16	Collonge-Bellerive	119'779	579'733	699'512	30'228	729'740
17	Cologny	54'933	691'226	746'159	23'198	769'357
18	Confignon	10'277	162'915	173'192	1'698	174'890
19	Corsier	6'200	115'486	121'686	644	122'330
20	Dardagny	21'451	40'000	61'451	7'662	69'113
21	Genève	3'433'840	8'695'407	12'129'247	3'069'285	15'198'532
22	Genthod	27'350	273'080	300'430	16'306	316'736
23	Grand-Saconnex	186'038	297'136	483'174	93'673	576'847
24	Gy	937	25'340	26'277	144	26'421
25	Hermance	4'857	71'452	76'309	263	76'572
26	Jussy	7'837	80'068	87'905	609	88'514
27	Laconnex	1'755	28'848	30'603	64	30'667
28	Lancy	380'347	830'277	1'210'624	71'918	1'282'542
29	Meinier	13'089	97'571	110'660	1'955	112'615
30	Meyrin	481'856	504'378	986'234	277'912	1'264'146
31	Onex	32'373	384'396	416'769	6'459	423'228
32	Perly-Certoux	45'511	85'070	130'581	21'253	151'834
33	Plan-les-Ouates	289'226	280'550	569'776	209'344	779'120
34	Pregny-Chambésy	31'087	301'938	333'025	4'313	337'338
35	Presinge	3'363	41'308	44'671	111	44'782
36	Puplinge	7'866	76'457	84'323	424	84'747
37	Russin	634	14'020	14'654	1'449	16'103
38	Satigny	202'333	130'000	332'333	45'460	377'793
39	Soral	3'683	24'674	28'357	27	28'384
40	Thônex	107'953	429'568	537'521	18'436	555'957
41	Troinex	6'677	174'275	181'152	483	181'635
42	Vandœuvres	15'559	284'484	300'043	2'792	302'835
43	Vernier	227'219	615'220	842'439	110'600	953'039
44	Versoix	42'928	368'122	411'050	14'734	425'784
45	Veyrier	44'526	452'590	497'116	5'665	502'781
	TOTAUX	6'455'923	19'204'216	25'660'139	4'242'554	29'902'693

DF - DGAFC/Econométres

Août 2009

Mise à jour des évaluations fiscales - annule et remplace
Gioria Marc (DF)
A :
v.duperrier, d.lazzarelli, pa.gandolfo, p.terrier, c.crottaz, s.domine, r.marechal, ya.mosimann, m.bocquet, Commune de Céligny (Partenaire), a.spencer, r.gailland, a.nasel, Commune de Choulex (Partenaire), d.toninato, n.girard, a.maillard, e.kunz, f.schenkel, r.wyss, b.bolay, m.gonczy, Commune de Gy (Partenaire), Commune d'Hermance (Partenaire), Commune de Jussy (Partenaire), g.dethurens, o.degarrini, m.vazquez, jean-marc.solai, a.walder, j.nierle, m.matthey-doret, c.jeandet, c.radice, p.arter, m.demierre, d.eissler, d.fontaine, p.guex, o.niederhauser, t.brichet, mairie, f.lavanchy, c.garin, Aegerter Philippe (Ville), Moret Jacques (Ville), Krebs Philippe (Ville)
05.11.2009 10:57
Cc :
"Conseiller d'Etat (DF)", "De Vos Pauline (DF)", "Convers Claude (DF)", "Hodel Daniel (DF)", Berset François (DF), Andenmatten Rubén (DF), LST-DF-AFC-Economètres, "Zuber Guillaume (DT)", "Santos Garcia Ana-Belen (DT)", "Nguyen Thi Xuan Khanh (DT)", "De Rossi Eliane (DT)", Béguet Pierre (DF), "Fornallaz Yves (DF)", "Rutsché Alain (Externe)", "MATHIEU Denis"
Afficher détails

Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse et a été transféré.

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

- Suite au message transmis le vendredi 30 octobre, une erreur a été détectée dans le tableaux des centimes communaux pour les personnes morales.

  La valeur figurant dans le tableau envoyé le vendredi 30 octobre correspond à l'année fiscale 2009 et non à l'année fiscale 2010. Il en résulte une surestimation de l'impôt puisque l'impôt 2010 décroît de 3,8%.

  Pour les personnes physiques, il n'y a pas de changement. Voici le tableau corrigé.

<<Cts PB2010 - octobre 2009.pdf>>

Précision : l'impact de la loi sur l'imposition des personnes physiques (L 10199) est inclus dans la valeur des centimes communaux.

- Mise à jour du Fonds de péréquation intercommunale

<< Fichier: FP_b - octobre 2009.xls >>

- Pour la part des communes genevoises à la rétrocession aux communes frontalières françaises, la somme à répartir est la même que celle prévue en août 2009.

Compte tenu des dernières informations prises en compte par l'Etat entre les mois de juillet et septembre 2009, les évaluations de recettes fiscales ont été revues, raison pour laquelle nous vous communiquons une nouvelle estimation 2010 de la valeur du centime communal et du fonds de péréquation qui en découlent. Ces estimations sont fondées sur l'évolution

de la conjoncture économique et sur les recettes fiscales connues au moment où elles ont été élaborées, soit à la fin du mois de septembre 2009.

Les taux de croissance retenus par l'Etat applicables entre les comptes 2008, la nouvelle projection 2009 et la projection 2010 pour l'impôt courant (correctifs, reliquat ne sont pas inclus) sont les suivants.

Attention : ces taux n'incluent pas les effets de la loi 10199.

	Projection 2010 hors L10199		
	Taux 2009/2008	Taux 2010/2009	Taux 2010/2008
PP IBO	2.3%	1.5%	4.5%
IS (1)	7.4%	3.3%	10.9%
IPC IBO	-6.5%	0.0%	-6.5%
Total PP	3.3%	1.9%	5.8%
PM	-10.7%	-3.8%	-14.1%

(1) IS y compris artistes, sportifs, administrateurs, IPC et amendes

Attention, ces chiffres ne représentent que l'année courante (correctifs, reliquats ne sont pas inclus)

Attention, ces taux ne tiennent pas comptes des effets de la L10199

Taux de croissance de l'impôt sur le revenu IBC entre 2007 et 2010 hors L10199 2.3%

Nous vous prions de recevoir nos excuses et sommes désolé de ce contretemps.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Marc Gloria

Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction du Budget
Rue du Stand 15, 1211 Genève 3
Tél. +41 22 327 81 36 - Fax +41 22 327 85 86

De : Gloria Marc (DF)

Envoyé : vendredi, 30. octobre 2009 11:11

À : 'v.duperrier@aire-la-ville.ch'; 'd.lazzarelli@anieres.ch'; 'pa.gandolfo@avully.ch'; 'p.terrier@avusy.ch'; 'c.crottaz@bardonnex.ch'; 's.domine@mairie-bellevue.ch'; 'r.marechal@bernex.ch'; 'ya.mosimann@carouge.ch'; 'm.bocquet@cartigny.ch'; Commune de Céligny (Partenaire); 'a.spencer@chancy.ch'; 'r.galliand@chene-bougeries.ch'; 'a.nasel@chene-bourg.ch'; Commune de Choulex (Partenaire); 'd.toninato@collex-bossy.ch'; 'n.girard@collonge-bellerive.ch'; 'a.maillard@cologny.ch'; 'e.kunz@confignon.ch'; 'f.schenkel@corsier.ch';

'r.wyss@dardagny.ch'; 'b.bolay@genthod.ch'; 'm.goncey@grand-saconnex.ch'; Commune de Gy (Partenaire); Commune d'Hermance (Partenaire); Commune de Jussy (Partenaire); 'g.dethurens@laconnex.ch'; 'o.degarrini@lancy.ch'; 'm.vazquez@meinier.ch'; 'jean-marc.solal@meyrin.ch'; 'a.walder@onex.ch'; 'j.nierle@perly-certoux.ch'; 'm.matthey-doret@plan-les-ouates.ch'; 'm.bovey@pregny-chambesy.ch'; 'c.radice@presinge.ch'; 'p.arter@puplinge.ch'; 'm.demierre@russin.ch'; 'd.eissler@satigny.ch'; 'd.fontaine@soral.ch'; 'p.guex@thonex.ch'; 'o.niederhauser@troinex.ch'; 't.brichet@vandoeuvres.ch'; 'mairie@vernier.ch'; 'f.lavenchy@versoix.ch'; 'c.garin@veyrier.ch'; Aegerter Philippe (Ville); Moret Jacques (Ville); Krebs Philippe (Ville)

Cc : Conseiller d'Etat (DF); De Vos Pauline (DF); Convers Claude (DF); Hodel Daniel (DF); Berset François (DF); Andenmatten Rubén (DF); LST-DF-AFC-Economètres; Zuber Guillaume (DT); Santos Garcia Ana-Belen (DT); Nguyen Thi Xuan Khanh (DT); De Rossi Eliane (DT); Béguet Pierre (DF); Fornallaz Yves (DF); Rutsche Alain (Externe); 'MATHIEU Denis'

Objet : Mise à jour des évaluations fiscales

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

- A la demande de Monsieur Hiler, nous vous prions de prendre connaissance des dernières évaluations fiscales effectuées par l'administration cantonale pour l'années 2010. Ce message sera suivi d'un courrier contenant le détail commune par commune de l'impôt sur le revenu et la fortune par tranche de revenu brut et de fortune brute.

<< Fichier: Cts PB2010 - octobre 2009.pdf >>

Précision : l'impact de la loi sur l'imposition des personnes physiques (L 10199) est inclus dans la valeur des centimes communaux.

- Mise à jour du Fonds de péréquation intercommunale

<< Fichier: FP_b - octobre 2009.xls >>

- Pour la part des communes genevoises à la rétrocession aux communes frontalières françaises, la somme à répartir est la même que celle prévue en août 2009.

Compte tenu des dernières informations prises en compte par l'Etat entre les mois de juillet et septembre 2009, les évaluations de recettes fiscales ont été revues, raison pour laquelle nous vous communiquons une nouvelle estimation 2010 de la valeur du centime communal et du fonds de péréquation qui en découlent. Ces estimations sont fondées sur l'évolution de la conjoncture économique et sur les recettes fiscales connues au moment où elles ont été élaborées, soit à la fin du mois de septembre 2009.

Les taux de croissance retenus par l'Etat applicables entre les comptes 2008, la nouvelle projection 2009 et la projection 2010 pour l'impôt courant (correctifs, reliquat ne sont pas inclus) sont les suivants.

Attention : ces taux n'incluent pas les effets de la loi 10199.

<< Objet OLE: Feuille de calcul Microsoft Office Excel >>

Tout en vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Madame le Maire, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Marc Gloria

Département des Finances
Direction Générale des Finances de l'Etat
Direction du Budget
Rue du Stand 15, 1211 Genève 3
Tél. +41 22 327 81 36 - Fax +41 22 327 85 86

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
A0020001	Secrétariat CM	361'952.00	30'052.00	178'057.00	2'232'298.57	1'885'743.11		1'958'069.97
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires				1'047'192.12	978'610.00	-7%	899'051.20
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	50'000.00		30'000.00	80'000.00	37'949.80	-53%	54'057.70
301270	C-DRH Heures supplémentaires	7'800.00		12'200.00	20'000.00	7'800.00	-61%	8'831.85
301300	C-DRH Prime de fidélité				96'313.14	88'268.50	-8%	91'998.60
301310	C-DRH Prime de mise à la retraite				8'164.65		-100%	7'073.40
301350	C-DRH Indemnités de nuisance					490.95		-
301380	C-DRH Heures complémentaires							10'040.30
301400	C-DRH Salaires réguliers	1'400'000.00	30'000.00		110'000.00	117'002.90	6%	90'497.80
303350	C-DRH Assurance maternité part ADM				273.47	242.30	-11%	226.70
303360	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG				68'849.62	61'300.35	-11%	57'056.40
303380	C-DRH Cotisations assurance chômage				13'634.25	11'732.05	-14%	10'465.05
303390	C-DRH Part aux frais administratifs AVS				1'994.93	1'771.85	-11%	1'649.25
303400	C-DRH Cotisations allocations familiales				19'087.39	16'994.65	-11%	15'817.30
304410	C-DRH Cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)				153'491.50	124'730.90	-19%	122'738.55
305530	C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels				33'334.00	4'866.35	-85%	4'106.55
305540	C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession.					14'902.49	-	15'200.57
305580	C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.				1'680.00	4'800.00	186%	150.00
306640	C-DRH Indemnités de repas	900.00			900.00	900.00	0%	300.00
306650	C-DRH Indemnités de vêtements	500.00			500.00	360.00	-28%	120.00
306660	Frais de repas de service	7'000.00			7'000.00	7'413.70	6%	5'608.50
306670	C-DRH frais de lunettes					350.00		-
306910	Frais de vêtements professionnels	1'000.00			1'000.00	2'637.62	164%	993.21
309810	C-DRH Cours formation, instructions, perfectionn.					2'331.40	-	1'940.20
309900	C-DRH Fonds de décès				576.00	528.00	-8%	496.00
310010	Achats de fournitures de bureau	3'000.00			3'000.00	1'068.56	-64%	1'451.04
310011	C-CMAI Achats de fournitures de bureau				3'047.00	1'036.03	-66%	2'662.53
310030	Achats de fournitures informatiques	1'000.00		5'557.00	6'557.00	736.29	-89%	1'184.77
310031	C-CMAI Achats de fournitures informatiques					415.40	-	698.15
310032	C-DSIC Achats de fournitures informatiques					148.00	-	588.00
310510	Impressions diverses					328.00	-	572.80
310511	C-CMAI Impressions diverses				6'036.00	52.55	-99%	5'963.97
310520	Abonnements de journaux	1'052.00	52.00		1'000.00	1'032.00	3%	998.00
310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod.	0.00		2'000.00	2'000.00		-100%	1'999.99
310560	Frais de publications et informations officielles	120'000.00		100'000.00	220'000.00	107'889.50	-51%	211'387.37
310570	Frais de reliure et restauration de livres	5'000.00			5'000.00		-100%	
310590	Achats livres,revues,périod,etc.pr collections	100.00			100.00		-100%	
311010	C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau					3'897.77	-	6'518.38
311030	C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques						-	445.00

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
311041	C-DSIC Achats de matériel de communication					2'893.00	-	3'175.00
311050	Achats de matériel audio-visuel	0.00		10'000.00	10'000.00		-100%	
311160	Achats d'autre matériel et équipement	-				18.90	-	79.00
312030	C-ENE Electricité				43'267.00	42'321.35	-2%	36'922.90
312040	C-ENE Eau				6'233.00	4'751.80	-24%	6'096.10
312060	C-ENE Chauffage						-	21'216.35
312061	C-GIM Chauffage				26'987.00	29'892.00	11%	
313110	Achats de fournitures pour le nettoyage	-					-	7.20
313160	Achats d'autres fournitures	-					-	124.60
313201	C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers					71.50	-	7'019.00
314192	C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub					4'448.00	-	8'345.00
314261	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.					5'204.00	-	2'163.00
314270	C-CMAI Contrats conciergerie nettoy. bât.admin.					5'896.20	-	6'944.02
315010	Entretien du mobilier et machines de bureau	-				710.60	-	
315011	C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau					382.41	-	
315031	C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers				91'300.00	63'654.64	-30%	66'728.00
315041	C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers				25'700.00	9'134.00	-64%	17'316.00
315160	Entretien d'autre matériel par des tiers	-					-	548.78
316031	C-DSIC location appareils multifonctions					10'809.55	-	30'370.24
316042	C-DSIC Location matériel de télécom.et transmiss.					494.20	-	246.40
316510	Location de bât. à usage administratifs	-				961.03	-	
317051	Débours des autorités	-					-	
317060	C-DRH Indemnités de fonction	600.00			600.00	600.00	0%	600.00
317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	3'000.00			3'000.00	450.25	-85%	1'217.48
318020	Frais bancaires et de CCP	-				86.75	-	
318050	Affranchissements, courrier exprès	13'000.00		2'000.00	15'000.00	8'602.85	-43%	10'804.05
318200	Travaux photographiques effectués par des tiers	-				200.00	-	820.00
318271	C-DSIC Travaux informatiques par des tiers					1'521.00	-	16'337.80
318431	C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,internet					7'069.00	-	10'737.60
318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,internet du CM					1'617.00	-	
318450	C-DSIC Téléphones	5'000.00		16'300.00	21'300.00	4'922.47	-77%	7'913.72
318451	C-DRH Téléphones					82.80	-	
318520	Frais de votation	-					-	476.00
319020	Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel)					479.65	-	500.00
319060	Autres frais	3'000.00			3'000.00	192.97	-94%	
331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA				712.50		-100%	
334020	Pertes sur débiteurs	-				1'180.00	-	
334040	C-CGE Variation provision pour pertes sur débiteu					-1'250.00	-	
391010	C-CGE Loyers internes(GIM)				74'468.00	72'972.00	-2%	72'520.00

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
392520	C-CGE Imputations internes : SAPP					2'539.03	-	
392540	C-CGE Imputations internes: SEVE					246.25	-	
431010	Attestations diverses, émoluments		-				-	14.13
436250	C-DRH Remboursement perte de salaire - accident						-	-4'052.00
439350	Autres contributions		-				-	-9.53

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	(Cpts08-B09)/ B09	Ratio	Comptes 2007
A7000100	Conseil municipal	2'500'450.00	70'500.00	106'200.00	2'862'321.32	2'621'540.26			2'482'614.15
300160	Jetons de présence du Conseil Municipal					308'541.50		-	-300.00
300161	C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	2'100'000.00			2'100'000.00	1'668'174.90	-20%		1'674'896.90
300200	Indemnités du CM pour charges de familles	10'000.00		30'000.00	40'000.00	-439.40	-101%		6'236.00
303350	C-DRH Assurance maternité part ADM				324.75	114.15	-65%		201.85
303360	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG				81'999.38	29'056.90	-65%		50'853.25
303380	C-DRH Cotisations assurance chômage				16'237.50	5'782.90	-64%		9'959.15
303390	C-DRH Part aux frais administratifs AVS				2'370.68	832.75	-65%		1'470.40
303400	C-DRH Cotisations allocations familiales				22'732.50	7'991.40	-65%		14'098.05
305530	C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels				6'154.01	2'406.00	-61%		4'146.10
305540	C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession.					-243.61		-	4.53
309810	C-DRH Cours formation, instructions, perfectionn.							-	3'000.00
310010	Achats de fournitures de bureau	-						-	108.14
310030	Achats de fournitures informatiques (toner)	10'000.00	10'000.00					-	
310032	C-DSIC Achats de fournitures informatiques					254.00		-	918.00
310510	Impressions diverses	-				984.00		-	381.85
310520	Abonnements de journaux	14'000.00			14'000.00	12'420.00	-11%		13'860.00
310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod.	500.00	500.00				-100%		
310560	Frais de publications et informations officielles	65'000.00	15'000.00		50'000.00	60'780.56	22%		44'530.37
310590	Achats livres,revues,périod,etc.pr collections	200.00			200.00		-100%		
311030	C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques					2'402.80		-	433.70
311041	C-DSIC Achats de matériel de communication					5'609.80		-	3'120.00
312060	C-ENE Chauffage							-	1'280.30
312061	C-GIM Chauffage				2'230.00	1'279.35	-43%		
313160	Achats d'autres fournitures	1'000.00		5'000.00	6'000.00	387.75	-94%		821.15
314192	C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub					7'648.00		-	13'039.00
314261	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.					8'918.00		-	3'231.00
314271	Contrats conciergerie et nettoyage bât.admin.	-						-	900.00
314870	Contrat conciergerie et nettoyage locaux de tiers	-				900.00		-	
315031	C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers				83'200.00	72'505.00	-13%		70'994.32
315041	C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers				13'500.00	7'671.00	-43%		12'809.00
317030	Frais de participation à un congrès	-						-	50.00
317051	Débours des autorités	91'000.00	21'000.00		70'000.00	90'342.17	29%		70'149.47
317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	22'000.00	22'000.00			21'671.25		-	24'898.75
317071	C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	20'000.00		45'000.00	65'000.00	17'385.30	-73%		26'849.00
318020	Frais bancaires et de CCP	-				50.00		-	
318050	Affranchissements, courrier exprès	10'000.00		1'200.00	11'200.00	5'707.18	-49%		200.00
318200	Travaux photographiques effectués par des tiers	-				35.90		-	

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
318220	Frais de surveillance et de vestiaire	-					-	550.37
318250	Transports effectués par des tiers	-					-	10'372.00
318271	C-DSIC Travaux informatiques par des tiers					2'557.00	-	3'167.00
318400	Honoraires d'avocats et de notaires	0.00		5'000.00	5'000.00	22'029.15	341%	
318431	C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,Internet					22'623.60	-	44'035.98
318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,Internet du CM					29'400.00	-	
318450	C-DSIC Téléphones				100.00	83.00	-17%	89.00
318500	Honoraires pour établissement de projets	0.00		20'000.00	20'000.00		-100%	
318510	Frais de réception par des tiers	10'000.00	2'000.00		8'000.00	8'809.86	10%	7'949.40
318540	Participation aux frais des partis politiques	140'000.00			140'000.00	140'000.00	0%	140'000.00
318560	Enlèvement des autres résidus	-				-9'658.20	-	
319020	Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel)	-				323.00	-	
319030	Dons d'honneur	3'000.00			3'000.00	1'055.00	-65%	3'174.12
319060	Autres frais	2'000.00			2'000.00	53.83	-97%	17.94
319061	C-DRH Autres frais					117.60	-	
319070	Cotisations à divers groupements	250.00			250.00	50.00	-90%	250.00
331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA				93'243.50	44'396.10	-52%	138'278.88
365000	Subventions accordées institutions privées	1'500.00			1'500.00	1'000.00	-33%	1'000.00
390400	C-CGE Intérêts répartis				3'329.00		-100%	68'146.27
391010	C-CGE Loyers internes(GIM)						-	35'684.00
391530	C-CGE Loyers internes (Museum)					339.00	-	2'699.00
392110	C-CGE Imputations internes : LOM				750.00	803.60	7%	1'164.00
392520	C-CGE Imputations internes : SAPP					708.17	-	895.91
435141	C-DRH Vente appareils, install.mat.véhicules						-	-28'000.00
435170	Ventes de publications de la collectivité	-				-2'140.00	-	
436230	Frais de téléphone, remboursement	-				-180.00	-	

PB 2010 décidé par le Bureau du CM les 14 et 26 octobre 2009.

La crise économique et le recours au chômage partiel érodent la croissance des salaires

RAPPORT • *Le Bureau international du travail (BIT) relève que les rémunérations ont augmenté de 1,4% en 2008 contre 4,3% en 2007. La consommation sera-t-elle encore capable de soutenir la relance?*

La croissance des salaires réels s'est ralentie en raison de la crise, affirme un rapport du Bureau international du travail (BIT) publié hier. La chute du nombre d'heures travaillées explique notamment ce recul, qui risque de peser sur la reprise économique. «La détérioration continue des salaires réels à l'échelle mondiale soulève de fortes interrogations quant à l'étendue du redressement économique, notamment si les gouvernements abandonnent trop tôt leurs plans de relance», analyse Manuela Tomei, directrice du programme du BIT sur les conditions d'emploi et de travail, principal auteur du rapport.

L'érosion des salaires soulève surtout des questions quant à savoir si la consommation des travailleurs et de leurs familles sera capable de soutenir la demande globale, une fois que les effets des plans publics de relance se seront estompés. Selon un échantillon qui porte sur cinquante-trois pays, la croissance mondiale des salaires moyens est passée de 4,3% en 2007 à 1,4% en 2008. Pour dix pays membres du G20, le cercle des Etats les plus riches de la planète, la croissance moyenne est passée de 1% en 2007 à 0,2% en 2008.

Baisse de 0,7% en Suisse

Plus d'un quart des pays ont enregistré en 2008 une stagnation, voire une baisse des salaires en valeur réelle (inflation déduite). C'est le cas notamment de la Suisse, avec un recul de 0,7%, selon le BIT. Les Etats-Unis et l'Autriche ont affiché l'an dernier une croissance zéro des salaires, l'Allemagne une baisse de 0,6%, le Japon de 0,9%, la Corée du Sud de 1,5%, le Mexique de 3,5%, et Hong Kong un recul de 6,2%.

Cette tendance à la diminution de la hausse des salaires moyens s'est accentuée pendant le premier semestre de 2009. Par rapport à la moyenne de 2008, les salaires réels ont diminué dans la moitié des 35 pays pour lesquels il existe des données fiables. Au premier trimestre 2009, les salaires ont par exemple été inférieurs à ceux du premier trimestre 2008 dans des pays comme la Grande-Bretagne, l'Ukraine et le Japon.

Le BIT précise que les variations des salaires mensuels sont le produit des variations moyennes des salaires horaires et du nombre d'heures de travail. Le déclin de la croissance salariale mensuelle est attribué, pour une bonne part, à une réduction du temps de travail de ceux qui gardent leur emploi. En moyenne, sur un échantillon de treize pays, la durée du temps de travail est passée de 39 heures à 38,2 heures par semaine.

Les hommes comme les femmes sont concernés par cette baisse du temps de travail. L'écart des salaires entre femmes et hommes n'a pas évolué dans l'ensemble, avec des exceptions, comme en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où les rémunérations des femmes ont davantage diminué que celles des hommes.

Salaires minima, une solution?

L'organisation souligne un point positif: l'augmentation des salaires minima, une mesure prise par plusieurs pays (du Brésil aux Etats-Unis) pour renforcer la protection des plus défavorisés en temps de crise. En 2008, sur un échantillon de 86 pays, la moitié a augmenté les salaires minima en valeur réelle. La responsable de l'étude du BIT Manuela Tomei conclut que «les salaires minima, le dialogue social et la négociation collective constituent des moyens d'éviter une spirale déflationniste des salaires et ses répercussions sur la société». ATS/CO

La CGN sort provisoirement des eaux agitées

TRANSPORT • *Vaud, Genève et le Valais ont garanti leur soutien financier pour 2010.*

La Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) voguera sur des eaux calmes en 2010. Les cantons de Vaud, du Valais et de Genève ont garanti hier leur soutien financier. Mais la CGN devrait aussi revoir sa structure, en séparant sa flotte belle époque des autres bateaux.

Les propositions de la CGN seront examinées par les gouvernements cantonaux. Ces

PUBLICITÉ

Un lien de solidarité!

Economie & Finance

Page 19
Mercredi 4 novembre 2009

SMI	Dow Jones	Stoxx 50
6213,35 (-1,24%)	9771,91 (-0,18%)	2712,30 (-1,83%)

Euro/franc	1,5105	Rend. Emprunt Conf. en %	1,916
Dollar/franc	1,0308	Basil Brent/dollar	77,27
Euro/dollar	1,4657	Once d'or/dollar	1064,00

Cours et marchés financiers en direct sur WWW.letemps.ch

Conjoncture
L'Europe devrait reprendre le chemin de la croissance
Page 24

Télévision
Kudelski prolonge son offre sur OpenTV
Page 24

Réassurances
Swiss Re renoue avec les bénéfices
Page 22

Les chantiers qui pénalisent UBS

Banque Le groupe a réduit ses pertes au 3e trimestre. Plusieurs obstacles se dressent avant son retour à la rentabilité

Yves Hulmann, Zurich

UBS a réduit sa perte nette à 564 millions de francs au troisième trimestre, contre 1,4 milliard d'avril à juin. Malgré des signes encourageants sur le plan opérationnel, Oswald Grübel, son directeur, reste évasif quant au retour dans les chiffres noirs. Pour y parvenir, UBS devra s'attaquer à plusieurs chantiers en parallèle.

● **Enrayer les sorties de fonds**

Avec 36,7 milliards de francs, les sorties nettes de capitaux sont restées presque aussi élevées que le trimestre précédent (39,5 milliards). C'est deux fois plus que les 16 milliards escomptés par les analystes. Dans la division qui regroupe la gestion de fortune et les activités suisses d'UBS, les sorties de capitaux sont restées stables à 16,7 milliards. Elles se sont atténuées à 12,9 milliards (16,3 milliards d'avril à juin) pour la clientèle internationale, alors que les clients suisses d'UBS ont, eux, retiré 3,9 milliards de juillet à septembre (0,2 milliard trois mois plus tôt).

Signé le 19 août, l'accord entre la Suisse et le fisc américain a été trop tardif pour ramener la confiance des clients envers la banque. Début septembre, Oswald Grübel avait déjà averti qu'il faudrait davantage de temps pour rétablir la réputation de la banque que pour retrouver les chiffres noirs. «Nous ne tablons pas sur une reprise immédiate de l'afflux net d'argent frais de nos activités avec la clientèle», indique UBS dans son communiqué. «De nouveaux fonds affluent, mais les sorties de capitaux restent encore plus importantes».



La cure d'amaigrissement de la banque va se poursuivre, 4000 emplois vont encore disparaître au cours des douze prochains mois. JURIKO, 4 AOÛT 2009

ajoute John Cryan, son directeur financier. Ces importantes sorties de capitaux ont déçu les analystes. Citigroup estime qu'il faudra peut-être attendre jusqu'à 2011 pour que la banque bénéficie d'un afflux net d'argent frais. Rétablir la gestion de fortune nécessitera certainement «plus de travail» qu'estimé auparavant, juge Helvea.

● **Rebondir aux Etats-Unis**

Dans l'unité «Wealth Management Americas», les sorties de fonds ont crû à 9,9 milliards au troisième trimestre, contre 5,8 milliards trois mois plus tôt. Cette évolution s'explique par les nombreux départs de conseillers à la clientèle. Annoncée fin octobre, l'arrivée de Robert McCann, issu de Merrill Lynch, à la tête de cette division est néanmoins perçue comme un signe rassurant par les marchés. De plus, l'unité a réalisé un bénéfice avant impôts de 110 millions, après une perte de 221 millions trois mois plus tôt.

● **Rétablir la banque d'affaires**

L'unité de banque d'affaires a essuyé une perte avant impôts de 1,37 milliard de francs, inférieure à celle de 1,8 milliard au deuxième trimestre. Hors charges extraordinaires, elle afficherait même un léger bénéfice avant impôts de 66 millions. Parmi les signes positifs, le segment Revenu fixe, changes et matières premières (FICC) a enregistré des revenus nets positifs pour la première fois depuis neuf trimestres. N'anmoins, la banque d'affaires d'UBS reste «un site en construction», considère Kepler.

● **Réduire les coûts**

UBS a réitéré hier son objectif de réduire ses effectifs à 65 000 collaborateurs en 2010, comparé à 69 000 employés à fin septembre. Mais si les effectifs diminuent, les charges de personnel ont, elles, augmenté de 2% en trois mois. Cette évolution s'explique par l'accroissement de la part de la rémunération variable versée en espèces, comptabilisée en 2009, plutôt que sous forme d'actions, qui elles sont réparties sur plusieurs années. UBS a alloué 55 793 francs par employé au troisième trimestre, davantage que les 46 667 francs entre avril et juin. Même tendance dans la banque d'affaires, où UBS a attribué 282 021 francs par employé durant les neufs premiers mois de 2009, contre 231 419 francs un an plus tôt.

➤ *L'action UBS a perdu près de 6% à la bourse: page 25*

Le redressement a commencé, mais il sera long

Analyse

Un des moins mauvais résultats depuis deux ans

Au niveau opérationnel, UBS est déjà redevenue rentable. Le bénéfice sous-jacent s'est monté à 1,557 milliard de francs au troisième trimestre, en hausse par rapport aux 971 millions des trois mois précédents, a indiqué la banque mardi. Cependant, des effets comptables, essentiellement une charge de 1,436 milliard liée à la réappréciation de la dette de la banque sur le marché l'ont maintenue dans les chiffres rouges.

Les résultats sont loin des extrêmes de l'an dernier. Avec une perte de 564 millions de francs, le troisième trimestre est un des moins mauvais depuis deux ans. Il confirme le début de redressement du groupe. Cette amélioration provient essentiellement de la banque d'affaires.

D'autres chantiers sont terminés ou en passe de l'être, comme le conflit avec le fisc américain ou la vente de la participation de la Confédération. Le ratio de fonds propres de premier rang atteint même 15%, plus que les 13% que seront exigés à l'avenir.

Des revenus qui stagnent

Cependant, il ne faut pas s'attendre à un redressement rapide. Les résultats sont d'ailleurs en retrait par rapport aux prévisions des analystes. Mais surtout, une partie de l'amélioration de la rentabilité n'est due qu'aux réductions de coûts. Par contre, la remontée des revenus reste timide. A 5,766 milliards, les produits sont stables par rapport au deuxième trimestre ou n'affichent qu'une hausse de 4%, par rapport à la même période un an plus tôt.

Même UBS est prudent. Si le groupe prévoit une progression de sa rentabilité opérationnelle au cours des mois à venir, il souligne que le quatrième trimestre ne marquera que «l'amorce du redressement» de la banque d'affaires. Il continue aussi de subir des sorties d'argent appréciables dans la gestion de fortune, près de 27 milliards de juillet à septembre.

L'indication d'une remise complète sur les rails sera un renversement de cette tendance, soit des afflux de fonds positifs. Et UBS elle-même a prévenu mardi que cela ne surviendra pas immédiatement. **Jean-Pascal Baechler**

Warren B
investit d
le train

Transports
grosse acqui
du milliarda

ATS

Le fonds du mil
ricain Warren Buf
Hathaway, rachète
roviaire Burlingt
Santa Fe (BNSF) po
de dollars (45,4
francs) au total.
grosse acquisitior
toire.

«La prospérité f
pays dépend de l'
système ferroviair
bon état», a souli
ren Buffett, ajouta
tion revenait à t
l'avenir économic
Unis. «J'adore ce g

Ce groupe spé
fret compte 390 r
mins de fer peu à
dans un groupe
d'une histoire de
32 000 miles de v
ployées principal
Midwest, et le lon
l'ouest des Etats-
l'un des plus vast
roviaires du pays
cific Railroad.

Une décision r

Basé à Fort Wo
compte 40 000 er
locomotives, pon
faires de 18 milli
l'an dernier et un
3,9 milliards.

Le groupe BNS
ferrées et d'imm
marchandises tra
bon, minéraux, n
agricoles, pièces
produits de gran
tion dans 28 Eta
deux provinces
mois derniers, il
marchés en pub
d'affaires trimest
presque 27%.

Interrogé par l
mations financi
ren Buffett a ind
près sa décision
quart d'heure»,
dans le fret ferr
çon très efficace
les marchandis
par rapport à la



Séance du 17 novembre 2009
Audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département Autorités ainsi que du département des constructions et de l'aménagement, de M. Philippe Krebs, adjoint de direction au département et finances et du logement, puis audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

Audition de M. Pagani

M. Pagani prie la commission des finances d'excuser son absence, lors de la séance précédente, pour des raisons familiales. Il se déclare disposé à répondre aux questions des commissaires.

Discussion avec la commission
Une commissaire socialiste demande si, compte tenu de la résolution R-124 votée par le Conseil municipal, les sommes concernant les trois lignes de bus 32, 35 et 36 seront rétablies.

Le magistrat répond que, comme promis, il s'est démené pour avoir un rendez-vous avec les TPG, qui entrent en matière. Il indique que la régie estime qu'il est légitime que les trois lignes de bus soient inscrites dans le contrat-cadre 2011-2014, dans la mesure où ces bus sont de plus en plus empruntés, et pas uniquement par des personnes relevant de la Ville. Il est prévu que la négociation de ce contrat soit terminée en mars 2010 et M. Pagani propose de prolonger d'une année la convention en attendant que, dès janvier 2011, ces lignes soient intégrées dans le contrat de prestations des TPG. Il précise que, compte tenu des fuites dans la presse, il s'était distancié afin d'essayer de régler cette affaire de façon adéquate pour le service public qu'il a toujours eu l'intention de préserver. Le maintien de la petite ceinture de la Jonction fera l'objet d'une discussion au moment de la mise en route du tram. Le magistrat a proposé que les bus soient électrifiés, ce qui permettra d'effectuer une opération écologique qui nécessitera un investissement financier de la Ville dans le cadre de sa participation à l'achat du matériel roulant (trois petits bus électrifiés).

M. Pagani précise encore, à toutes fins utiles, que le service public sera maintenu à l'identique, à l'exception de la somme de 71 000 francs que l'Hôpital ne désire plus investir et pour laquelle les instances concernées tenteront de trouver une solution. Il ajoute que les 427 000 francs seront rétablis dans le budget pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'interruption du service et que, si l'intégration des trois lignes dès 2011 devait être réglée d'ici au mois de mars 2010, il n'y ait aucune interruption du service public.

M. Krebs précise que le projet de budget 2010 rectifié ne comprend pas ces 427 000 francs et que, techniquement, il faudrait que le Conseil municipal propose un amendement pour inscrire cette somme qui serait idéalement reprise à son compte par le Conseil administratif.

La même conseillère socialiste demande si le Conseil administratif dans son entier peut garantir que ce montant sera réinscrit dans le budget et, au cas où le Conseil municipal proposerait un amendement, s'il faudrait trouver une compensation.
M. Pagani rappelle que la négociation a eu lieu la veille et qu'il ne peut pas remettre cette ligne tout seul, mais qu'il a demandé à l'exécutif de le faire. Il est aussi possible que le Conseil municipal propose un amendement. Ce qui lui importe, c'est de trouver une solution.

Une commissaire d'A gauche toute! est d'avis que la commission des finances présente l'amendement immédiatement, puisqu'elle n'est pas obligée de trouver une compensation. Elle juge ahurissant que le rétablissement de cette ligne ne figure pas déjà dans le projet de budget 2010 rectifié, alors que le Conseil administratif savait que l'amendement serait refusé. Tout cela lui paraît très compliqué.

M. Krebs explique que la commission des finances peut présenter cet amendement et que, comme le Conseil municipal ne pourra pas le voter sans compensation, il faudra que le Conseil administratif le reprenne à son compte.

M. Pagani rappelle que cette ligne budgétaire figurait dans le projet de budget 2010, qu'elle a été supprimée dans le projet de budget 2010 rectifié et que, maintenant que les TPG sont enfin entrés en matière, il est possible de remettre la ligne. Il ajoute que, sans ce pataquès, les TPG n'auraient peut-être pas donné leur accord.

Finalement, il est décidé que M. Pagani présentera, le lendemain, soit le mercredi 18 novembre, ce dossier au Conseil administratif, lors de sa réunion hebdomadaire, et qu'il formulera très formellement la demande de la commission des finances de voir cette ligne de 427 000 francs réinscrite par ledit Conseil administratif dans le projet de budget rectifié et annoncée comme telle le 12 décembre prochain en plénum.

Note du rapporteur général: La commission des finances apprendra, lors de sa séance du 18 novembre 2009, que le Conseil administratif a fait sienne cette demande. Dont acte.

Un commissaire écologiste demande quel montant est attribué à la Journée sans voiture.

Le magistrat répond qu'il s'agit de 150 000 francs qui ont été réduits à 50 000 francs par le Conseil administratif entre les deux législatures.

Le même commissaire s'inquiète de ce qu'il est possible de faire avec ces 50 000 francs.

M. Pagani répond que cela finance notamment les Pédibus et le salaire d'une personne pour l'animation de la Journée sans voiture, par l'intermédiaire de l'Association transports et environnement. Il reconnaît qu'il y a eu des problèmes et il ajoute que cet argent est employé pour favoriser des débats et des discussions. Il ne désespère pas qu'un projet cohérent lui soit présenté, afin de lui permettre d'augmenter cette ligne budgétaire, dans le but de renforcer le travail de prévention.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque qu'un parti politique s'excite beaucoup au sujet de la votation du 29 novembre et que le fait que la mosquée du Grand-Saconnex ait été l'objet de dégradations suscite beaucoup de bruit. Il rappelle que, ce printemps, le monument des Réformateurs avait été victime de dégradations, sans que les différents partis ni le Conseil administratif ne s'en émussent. Il souhaite connaître la politique de la Ville face à ces déprédations.

M. Pagani répond qu'il a constaté que le mur des Réformateurs avait été enduit de peinture rouge au minium et qu'un communiqué de presse avait été rédigé le matin même. Il ajoute que le service d'entretien avait réglé ce problème avant le soir. Il déplore l'attaque de la mosquée comme de tout monument historique.

Audition de M. Maudet

M. Maudet rappelle que, selon le courrier reçu, il lui a été demandé d'être entendu en tant que délégué au conseil de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN). Il ajoute que, bien qu'il n'ait pas pris ses documents, il répondra aussi aux questions relatives à son département.

Discussion avec la commission
M. Maudet intervient tout d'abord, comme convenu, au sujet de la CGN. Il déclare que ligne de subvention de ladite compagnie a été portée à 300 000 francs cette année et que la presse relaie abondamment les secousses que vit la vénérable association. Il indique que, pour sa part, la Ville est actionnaire de la CGN à hauteur d'environ 3%. Cette participation a diminué suite à la recapitalisation privée des dix dernières années. La Ville a, par conséquent, droit à un siège, occupé par M. Vaissade jusqu'il y a peu. Mme Salerno a géré ce dossier jusqu'à la fin de l'an dernier et il l'a lui-même repris en janvier 2009, en lien avec le dossier du tourisme. Il déclare que cette affaire soulève deux débats: d'une part, savoir dans quelle mesure les autres communes participent et, d'autre part, quel est le mode de fonctionnement de la CGN. Ces deux problématiques se superposent et ne sont pas réglées. Les cantons de Vaud (65%), de Genève (25%) et du Valais (10%) sont les trois partenaires principaux et, pour la part genevoise, la participation est imputée au Canton de Genève qui la répartit ensuite. Il précise que, si la subvention de 250 000 francs a été versée en 2008, elle a été bloquée en 2009, tant qu'un certain nombre de problèmes ne seront pas réglés et que la CNG n'aura pas répondu à un audit diligenté par les trois cantons.

Un élu d'A gauche toute! tient à la CGN et s'inquiète du recul de ses prestations. Il déplorerait que l'aspect historique soit abandonné pour des considérations économiques.

M. Maudet répond que le Conseil administratif confirme par sa voix qu'il souhaite voir perdurer la CGN. L'exécutif estime de sa responsabilité d'éviter que cette flotte ne coule, du fait du temps ou de mauvaises capacités de ses dirigeants. Il faut tout d'abord que la compagnie accepte ses trois vocations, pas toutes compatibles: le maintien du patrimoine, le tourisme (qui suscite le plus d'intérêt) et le transport (qui est sous-utilisé et doit être considéré sous l'angle du service public et non de

rentabilité). Il rappelle que le but premier est de traverser le lac en large sur des lignes reliant la France à la Suisse, pour autant que les Français construisent des infrastructures d'accueil (park & ride). Il indique qu'il existe aussi des fonds français. L'un des postulats est de créer trois entités distinctes pour séparer les comptes, et de tenir compte des logiques commerciales différentes de ces trois activités. Il rappelle qu'il n'est pas possible d'acheter un billet pour la CGN en ligne. Et de conclure que la Ville souhaite participer et non subir, être au conseil d'administration, faire procéder aux demandes de l'audit (clarification dans la gouvernance, dans la structure juridique et la financière), arriver à un contrat de prestations. Il ajoute que les entités publiques qui ne peuvent accepter que les montants fluctuent autant et que le Canton de Genève a négocié une subvention fixe de 2 100 000 francs, que le Canton et la Ville œuvrent la main dans la main pour faire pression sur les communes riveraines.

Une élue libérale salue ces efforts en faveur d'une meilleure gouvernance et elle demande si l'on sent une amorce de coopération avec la France autour de l'exploitation touristique du lac Léman.

Le magistrat répond que le maire de Thonon siège au conseil d'administration, mais que tout remonte à Paris et ne redescend pas toujours. Toutes et tous les intervenant-e-s attendent de voir ce que les autres feront avant de bouger. Il rappelle la dimension émotionnelle de ce dossier, principalement dans le canton de Vaud, et que le Grand Conseil vaudois a unanimement voté pour investir dans la flotte de la CGN. Il estime, par conséquent, que ce n'est pas une bonne idée de couper dans la subvention, ni d'ailleurs de verser plus. Cette société a besoin de se réformer, elle a plus besoin d'une vision dynamisante que d'une collaboration française. Il rappelle que, à Lucerne, l'exploitation de la flotte du lac des Quatre-Cantons est rentable, car il y a un concept agressif en matière de tourisme, et qu'il devrait être, selon lui, possible de tendre vers un tel équilibre.

Le magistrat a d'ailleurs étudié les situations du lac de Neuchâtel et du lac des Quatre-Cantons. Il en découle des pistes à explorer, comme la réduction de certaines prestations ou la cessation d'exploitation de certains bateaux. Il ajoute que l'on est sidéré par certains choix écologiques et économiques faits récemment, et il cite l'exemple des Navibus qui utilisent énormément de carburant, posent un problème environnemental du fait du bruit qu'ils génèrent, sans compter qu'ils ne sont pas supportés par les investissements (leasing). De plus, le carburant, acheté au mauvais moment, a fait doubler certains coûts.

Un élu démocrate-chrétien demande si l'on sait, aujourd'hui, combien il faudrait investir pour maintenir les huit bateaux anciens, et si la Confédération participe financièrement, au niveau du patrimoine, pour les bateaux, comme elle le fait pour les églises.

M. Maudet répond que le dernier bateau rénové, *La Suisse*, a coûté la bagatelle de 15 millions, que la rénovation du *Montreux*, qui devait coûter 4 millions, s'est élevée, au final, à 15 millions aussi, et que, grosso modo, il faut donc compter environ 15 millions d'investissement par unité. Ces bateaux durent environ trente ans et, s'ils sont gardés à quai, ils se détériorent plus vite et coûtent donc plus cher. Il faut, par conséquent, les exploiter. La participation de la Confédération est à chaque fois au

rendez-vous, mais son montant n'est pas très élevé. Il ajoute que l'effort principal est fourni par des privés, notamment l'association Amis des bateaux à vapeur du Léman et la Fondation Pro Vapore.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que la CGC, qui couvre 70% des charges par ses recettes, est victime du syndrome du coucou, bien qu'elle manque d'imagination pour créer des recettes. Si la part de la Ville dans la CGN est modeste, la visibilité de Genève est très importante. Il est surprenant que l'on ne puisse plus faire le tour du lac depuis Genève pour revenir dans la ville d'Amiel sans changement à Lausanne. Il précise que, dès que l'on pose le pied sur la terre ferme à Genève, on est sur le territoire de la Ville. Il explique que, si les rénovations coûtent aussi cher, c'est parce que les bateau naviguent toute l'année, même dans le brouillard, et que l'on ne fait plus appel à une maintenance interne durant la mauvaise saison, mais à de la soustraitance. Il ajoute que l'on peut s'étonner du fonctionnement de la commission consultative de la CGN déserte ainsi Genève. Il est vrai qu'elle ne se réunit que deux fois par an pour étudier les horaires, discuter des résultats, et proposer des améliorations. Il constate qu'elle n'a pas été convoquée par son président en 2009, en raison de l'audit, mais qu'elle n'a pas non plus siégé depuis la reddition de celui-ci. Il ajoute que les Navibus sont de grands consommateurs d'énergie et qu'ils ne sont pas écologiques. Il souhaite, en outre, que du côté du Canton, la Belle au bois dormant se réveille.

M. Maudet rectifie ce propos en précisant que l'on n'est pas à 75% de l'exercice qui couvre les charges et que le ratio est plutôt de deux tiers un tiers (23 653 000 francs de produit et 34 352 000 francs de charges). Il ajoute qu'on lui a expliqué pourquoi on fait changer les passagers trois fois de bateau, que ces transbordements génèrent plus de passagers, puisqu'une personne qui fait le tour du lac est comptabilisée trois fois du fait qu'il arrive trois fois à quai.

Remarque du rapporteur général: Comme aurait dit ma grand-mère qui s'y connaissait un peu, il n'y a pas de petits profits...!

Le même élu de l'Union démocratique du centre estime choquant de voir que ces bateaux utilisent de l'huile de chauffage. La Confédération ne devrait pas prélever de taxes sur ces carburants, puisque la CGN est une société de transport. Il estime qu'il faudrait entendre les gens de la Communauté d'intérêts pour les transports publics en Suisse (CITRAP).

Passant à un autre sujet, une commissaire socialiste demande combien il y a de postes *ad personam* au sein de ce département.

M. Maudet explique que, à sa connaissance, lors du rattachement du Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) au Service d'incendie et de secours (SIS), on a identifié que l'on pouvait supprimer grosso modo un tiers de l'effectif au terme du rattachement. Il ajoute que ce terme est assez proche, parce qu'il s'agit de personnes qui ne verront pas leur poste renouvelé lorsqu'ils quitteront l'administration. Il explique que, au moment de cette décision, les 13 postes en question ont reçu l'appellation *ad personam*, parce qu'ils ne seraient pas repourvus au fur et à mesure que les retraites arrivent, à savoir d'ici à 2012-2013. Il ajoute que la suppression du poste en question n'avait pas été prévue préalablement, parce que

la personne qui l'occupait a demandé, cet automne, une retraite anticipée. Il indique qu'il y a deux postes *ad personam* supplémentaires, décrétés par M. Hediger, et un dernier poste *ad personam* créé cette année à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) pour une personne handicapée, qui représente une valeur ajoutée pour le service, et dont la vocation n'est pas de rester dans l'administration. Il précise que ces postes seront automatiquement supprimés à terme.

La même commissaire rose demande en quoi consiste la création de formation auto-école et pourquoi elle n'a pas été prévue avant.

Le magistrat répond que l'auto-école est importante pour la Ville, parce qu'il y a beaucoup de conducteurs de camions et que cela procède d'un double calcul: d'une part, cela coûte moins cher si cette prestation est internalisée et, d'autre part, il a été demandé par le Conseil municipal de créer une formation continue «écodrive» pour une conduite plus écologique. Il rappelle qu'il y avait déjà un Service d'auto-école, mais partagé sur deux services, le SIS et Service logistique et manifestations (LOM), et que, à la faveur du départ du titulaire de l'auto-école au SIS et de la concentration de moyens de formation à Richelien, il était sensé de n'avoir plus qu'un seul centre d'auto-école basé sur les hauteurs de Versoix. On a en fait pris des sommes au LOM pour les mettre au SIS, mais il ne sait pas pourquoi cela intervient maintenant. Il ajoute qu'il y aura deux postes, l'un en classe 9/11, avec des compétences théoriques et pratique qui dispensera les cours, et un autre, en classe 7/9, qui sera moniteur.

6. **Récapitulatif des amendements votés par la commission des finances au projet de budget 2010**

(Séance du 17 novembre 2009)

Conformément à la procédure budgétaire, la séance du 17 novembre 2009 a été consacrée à la présentation et au vote des différents amendements proposés tant par les commissions spécialisées que par la commission des finances.

M^me^ Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget auprès du Service de la comptabilité générale et budget (CGE), ainsi que MM. Philippe Krebs, adjoint de direction au département des finances et du logement, et Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, ont assisté à cette longue séance. Qu'ils trouvent ici les vifs remerciements du rapporteur général pour leur aide précieuse.

Que M^me^ Sandrine Vuilleumier, qui a assuré l'ensemble des prises de notes de ces séances, trouve ici l'expression de la gratitude du rapporteur général et qu'elle soit vivement remerciée de l'immense travail qu'elle a fourni, d'une qualité inégalée et remis au présent scribe avec une célérité impressionnante.

Le même rapporteur général tient à remercier très vivement l'ensemble de ces personnes pour leur assistance technique, tout particulièrement en ce qui concerne le chiffrage des amendements, et leur immense disponibilité au cours de ces nombreuses heures de travail en commission. C'est grâce à leur indispensable apport que l'étude du projet de budget 2010 a pu se dérouler dans les meilleures conditions, qu'au terme des arbitrages de la commission des finances ce présent rapport a pu voir le jour dans les meilleurs délais.

Il convient d'ajouter de vifs remerciements à M^me^ Paulina Castillo, remplacée au pied levé par M^me^ Sandrine Vuilleumier, qui aura elle aussi apporté par la qualité de ses procès-verbaux une aide précieuse au rapporteur général. Ce soutien, cette collaboration de tous les instants auront permis de restituer au mieux les débats et les votes dans la rédaction du présent rapport, du moins le rapporteur général l'espère-t-il profondément.

(Lex non semper est quod notamus).

Aussi, ledit rapporteur tient-il à présenter ses plates excuses pour n'avoir pu relater toutes les questions, réponses, discussions ou propos tenus au sein de la commission des finances avec l'exactitude souhaitable et avoir opéré parfois des synthèses, vu la loquacité, voire la prolixité de toutes et tous au détour de tel objet ou tel domaine, tant il est vrai que, pour chacune et chacun, la gestion de notre cité, la politique municipale et plus généralement la politique tout court sont des passions violentes et partagées.

A noter encore que, pour cette dernière partie de la procédure budgétaire, les déclarations et amendements proposés seront identifiés selon leur appartenance aux différents groupes politiques.

Enfin, les tableaux résumant les différents amendements votés par les commissions spécialisées et par la commission des finances figurent à la suite des votes de la commission.

Méthode de travail

La commission des finances se prononcera page par page sur le projet de budget rectifié avec, à l'appui, les explications reçues dans le budget rectifié adressé à la commission, document qui permet de visualiser les modifications budgétaires. Pour chaque département, la présidente récapitulera les réponses reçues aux questions posées par la commission.

Modifications budgétaires

Un commissaire démocrate-chrétien, qui a entendu différentes versions, demande à M. Krebs si la commission des finances peut ou non augmenter les charges sans avoir la responsabilité de les compenser.

Le directeur adjoint répond que ce digne organe peut formellement aggraver le résultat et voter des amendements, mais que, si ces derniers devaient être votés globalement en plénum le 12 décembre prochain, le Conseil municipal serait alors en contradiction avec l'article 74, alinéa 6, ce qui impliquerait implicitement que ces amendements soient votés ligne par ligne ou, le cas échéant, repris à son compte par le Conseil administratif.

Un commissaire radical entend donner une vraie valeur politique au débat de la commission des finances et propose que lesdits amendements soient votés en bloc le 12 décembre. Il ajoute que, à défaut, les mêmes discussions comme le travail qui sera effectué au cours de la présente soirée seront totalement refaits, impliquant pour le coup une perte de temps et une absence de valeur politique complètes. Il propose de voter le principe d'une votation groupée des amendements de la commission des finances.

La présidente, pour sa part, différencie le travail de la commission et l'organisation de la séance plénière. Elle est soutenue par plusieurs commissaires pour lesquel-le-s les commissions ont été inventées pour la discussion, leurs recommandations pouvant être ensuite adoptées ou non. L'intérêt des partis réside dans le fait de connaître les intentions de vote des autres groupes politiques, de parcourir ce que l'on nomme le chemin démocratique.

La commission décide de baser ses amendements sur la version du projet de budget 2010 rectifiée, remise par le Conseil administratif le 4 novembre 2009 à la commission des finances.

Département Autorités (5.4/5.8)

Amendements votés par la commission des finances

Page 2

1. Proposition du bureau du Conseil municipal d'opérer une diminution de charges de 12 200 francs des heures supplémentaires (cellule A002000 – groupe 301).

M[me] Buchet-Harder, rapporteuse pour le bureau et le Secrétariat du Conseil municipal présente un amendement du bureau, relatif à une diminution de charges de 12 200 francs (heures supplémentaires) et explique qu'il s'agit d'un ajustement aux comptes 2008.

Cet amendement (– 12 200 francs) est accepté par 14 oui (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC) et 1 abstention (AGT).

2. Proposition du bureau du Conseil municipal de réduire la somme dévolue à l'achat d'annuaires, catalogues et autres brochures de 1000 francs (de 1000 francs à 0) (cellule A002000 – groupe 310).

M[me] Buchet-Harder explique qu'il s'agit d'un transfert du Secrétariat du Conseil municipal au Conseil municipal lui-même du coût des achats de la loi sur l'administration des communes. Elle rappelle que chaque nouveau membre de ce respectable cénacle en reçoit un exemplaire lors de son assermentation.

Cet amendement (– 1000 francs) est accepté à l'unanimité (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC).

3. Proposition du bureau du Conseil municipal de réduire la somme dévolue à l'achat de matériel audiovisuel de 1000 francs (de 1000 francs à 0) (cellule A002000 – groupe 311).

M[me] Buchet-Harder explique que, si cet amendement vise à ramener cette ligne à zéro, c'est qu'il n'y a de fait aucun achat de matériel audiovisuel prévu en 2010.

Cet amendement (– 1000 francs) est accepté à l'unanimité (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC).

4. Proposition du bureau du Conseil municipal de réduire la somme dévolue aux C-DSIC Téléphones de 8500 francs, de façon à revenir au chiffre présenté aux comptes 2008 (cellule A002000 – groupe 318)

M[me] Buchet-Harder rappelle que cet amendement concerne un compétent qui a été estimé trop élevé. Elle explique que ce montant de 13 500 francs était préalablement de 5000 francs. Aussi, le bureau a-t-il décidé de le diminuer de 8500 francs en l'absence d'une réponse précise au sujet de cette hausse significative.

Cet amendement (– 8500 francs) est accepté par 13 oui (1 AGT, 3 S, 2 Ve, 1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 AGT, 1 Ve).

Page 5

5. Proposition du bureau du Conseil municipal d'augmenter la somme dévolue aux annuaires, catalogues, brochures de 500 francs (0 à 500 francs) (cellule A700010 – groupe 310).

M[me] Buchet-Harder rappelle qu'il s'agit du transfert expliqué dans le cadre de l'amendement N° 2.

Cet amendement (+ 500 francs) est accepté à l'unanimité (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC).

Page 6

6. Proposition du groupe A gauche toute! d'allouer la somme de 48 000 francs pour assurer le remboursement de l'abonnement général des TPG aux membres du Conseil municipal qui le souhaitent (cellule A700010 – groupe 317).

Une commissaire d'A gauche toute! propose cet amendement pour permettre le remboursement des abonnements annuels des transports publics achetés par les conseillères et conseillers municipaux qui le demanderaient. Elle précise que les 65 francs déduits par les TPG pour les grandes organisations ont déjà été pris en compte dans le montant proposé.

Le groupe démocrate-chrétien estime qu'il s'agit d'octroyer un privilège supplémentaire aux élu-e-s.

Les Verts jugent la proposition intéressante, mais ils relèvent le problème soulevé par le privilège, en précisant qu'il y en a d'autres. Ils proposent de diminuer les servitudes du Grand Théâtre de 200 000 à 160 000 francs pour compenser cet amendement.

Les socialistes pensent qu'une telle mesure est tout à fait appropriée.

Cet amendement (+ 48 000 francs) est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 6 non (1 R, 1 UDC, 2 DC, 2 L) et 1 abstention (UDC).

7. Proposition du bureau du Conseil municipal de diminuer la somme dévolue aux honoraires d'avocats de 20 000 francs (de 20 000 francs à 0) (cellule A700010 – groupe 318).

M[me] Buchet-Harder propose un amendement du bureau visant à supprimer le montant attribué aux honoraires d'avocats, du fait qu'il n'est jamais utilisé. Elle explique que cette provision était préalablement budgétée pour les plans d'utilisation du sol (PUS) qui s'inscrivent en réalité dans le département de M. Pagani. Elle ajoute que, en cas de suppression de cette ligne, les avis de droit qui pourraient être requis par les commissions seraient alors inscrits aux comptes.

Un commissaire d'A gauche toute! doute que cette ligne ne soit affectée qu'aux litiges concernant l'application des PUS. De surcroît, il estime que la commission de contrôle de gestion a justement besoin d'avis de droit.

M[me] Buchet-Harder répond que cela concerne cette ligne budgétaire. Elle ajoute que cette ligne est prévue pour les avis de droit, mais qu'aucune demande n'a été faite depuis deux ans.

Les socialistes proposent un sous-amendement de – 10 000 francs.

Un commissaire radical indique que son groupe est opposé aux avis de droit demandés par le Conseil municipal, dans la mesure où ils sont superfétatoires, si ce n'est parfaitement inutile.

La présidente propose de voter l'amendement puis le sous-amendement, si nécessaire.

Cet amendement (– 20 000 francs) est refusé par 7 non (2 AGT, 3 S, 2 Ve) contre 5 oui (1 R, 2 L, 2 UDC) et 3 abstentions (1 Ve, 2 DC).

8. Proposition du groupe socialiste de diminuer la somme dévolue aux honoraires d'avocats de 10 000 francs (de 20 000 francs à 10 000 francs) (cellule A700010 – groupe 318).

Une élue d'A gauche toute! tente vainement de faire retirer l'amendement socialiste par leurs auteur-e-s. Elle explique que la fonction de la commission de contrôle de gestion nécessitera une activation plus régulière de cette ligne budgétaire.

Les Verts pensent qu'il convient de laisser cette ligne afin d'éviter le plus possible les dépassements prévisibles.

Un élu radical signale que, pour ce genre de dépenses, lorsqu'il y a une ligne budgétaire, il y a une forte propension à la dépenser. Il ajoute que ce n'est pas souhaitable d'avoir sans cesse des avis de droit. Le groupe radical soutiendra donc cet amendement.

Cet amendement (– 10 000 francs) est accepté par 9 oui (2 UDC, 2 S, 2 L, 2 DC, 1 R) contre 6 non (1 S, 2 AGT, 3 Ve).

9. Proposition du bureau du Conseil municipal de diminuer la somme dévolue à des honoraires pour établissement de projets de 20 000 francs (de 20 000 francs à 0) (cellule A700010 – groupe 318).

M[me] Buchet-Harder propose un amendement du bureau concernant les honoraires pour établissement de projets. Elle explique que cette ligne budgétaire n'a jamais été utilisée et qu'aucun projet n'est prévu. Elle ajoute que le budget doit refléter une certaine réalité, d'où le souhait de supprimer cette ligne.

Cet amendement (– 20 000 francs) est accepté par 14 oui (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC, 2 DC) et 1 abstention (AGT).

Bilan intermédiaire: l'amélioration de l'excédent de revenus, en regard du projet de budget 2010 rectifié, s'élève, après le vote des amendements portant sur le département Autorités, à la somme de 4200 francs.

Département des finances et du logement (5.5)

Amendements votés par la commission des finances

Page 9

10. Proposition du groupe radical de supprimer deux postes à repourvoir, l'un de délégué au développement durable, l'autre d'adjoint de direction en charge de l'égalité en Ville de Genève, soit la somme de 310 000 francs (cellule 1000000 – groupe 30x).

Un élu radical propose un amendement visant à supprimer deux postes à repourvoir, l'un de délégué au développement durable en Ville de Genève, l'autre d'adjoint de direction à l'égalité en Ville de Genève, car il s'agit de deux doublons, ces tâches étant déjà assurées par l'Etat. Doublons, soit deux fois 120 000 francs.

M. Krebs indique que les sommes à supprimer se situent à quelque 165 000 francs pour le délégué et 145 000 francs pour l'adjoint, soit environ 310 000 francs pour les deux postes.

Cet amendement (– 310 000 francs) est refusé par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 oui (1 R, 2 L, 2 UDC, 2 DC).

Page 14

11. Proposition du groupe radical de supprimer quatre postes, soit – 400 000 francs (cellule 1007010 – groupe 30x).

Un commissaire radical propose un amendement visant à supprimer cinq postes sur les 23,5 que compte la Centrale municipale d'achat et d'impression, celle-ci étant, selon le rapport de la Cour des comptes, trop dotée.

M. Krebs explique qu'il y a eu deux transferts et qu'il ne reste donc que 21,5 postes dans le projet de budget 2010 rectifié.

L'élu radical constate, en conséquence, qu'il y a donc des divergences entre les organigrammes reçus récemment et les chiffres réels. Il trouve regrettable que la commission ait reçu des documents qui ne sont pas à jour de la part du directeur général de l'administration. Il propose, par conséquent, une diminution de quatre postes seulement.

M. Krebs explique que le montant à définir dépend du classement de ceux-ci et que les postes de la centrale se situent entre la classe 8 (94 0000 francs), la classe 9 (100 000 francs) et la classe 10 (104 000 francs).

L'élu radical se résout à proposer une diminution de quatre fois 100 000 francs.

Cet amendement (– 400 000 francs) est refusé par 8 non (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 7 oui (1 R, 2 L, 2 UDC, 2 DC).

Page 15

12. Proposition du groupe radical de supprimer le poste de directeur financier de la Ville, soit – 209 047 francs (cellule 1008010 – groupe 3xx).

Un commissaire radical propose un amendement visant à supprimer le poste actuellement vacant de directeur financier de la Ville. En effet, cette désormais longue vacance montre bien que ce poste est parfaitement inutile.

M. Krebs insiste sur l'importance dudit poste qui va être repourvu.

L'élu radical estime, de son côté, que ce poste inoccupé depuis des années n'a plus lieu d'exister. Et de demander la diminution de la ligne correspondante de quelque 145 000 francs.

M. Krebs précise que ce poste est évalué à 209 047 francs.

L'élu proposant se rallie audit montant.

Un commissaire écologiste regrette de ne pas avoir reçu, comme demandé au Conseil administratif, la liste de la totalité des postes vacants dans l'ensemble des départements. Cette lacune lui pose problème car, à défaut, son groupe se refusera à maintenir lesdits postes.

Il appert que la liste a été fournie.

Cet amendement (– 209 047 francs) est accepté par 7 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 3 non (S) et 5 abstentions (3 Ve, 2 AGT).

Bilan intermédiaire: l'amélioration de l'excédent de revenus, en regard du projet de budget 2010 rectifié s'élève, après le vote des amendements portant sur les départements Autorités ainsi que des finances et du logement, à la somme de 213 247 francs.

Département des constructions et de l'aménagement (5.10)

Amendements votés par la commission des finances

Page 23

13. Proposition du groupe socialiste d'un amendement linéaire et global visant à une diminution de 50 000 francs dans tout le département des constructions et de l'aménagement sur le groupe 310, soit:

–	cellule 2001000 – groupe 310:	– 21 358 francs;
–	cellule 2202000 – groupe 310:	– 8 251 francs;
–	cellule 2401000 – groupe 310:	– 1 890 francs;
–	cellule 2402000 – groupe 310:	– 2 911 francs;
–	cellule 2403000 – groupe 310:	– 1 677 francs;
–	cellule 2601000 – groupe 310:	– 9 876 francs;
–	cellule 2602000 – groupe 310:	– 4 037 francs.

Une commissaire socialiste explique que la différence entre le montant figurant dans les comptes 2008 et celui du budget 2010 représente une augmentation de 31%, soit 127 000 francs. Elle rappelle que les collaboratrices et collaborateurs du magistrat en charge ont répondu que cette somme est prévue depuis 2007, sans qu'elle puisse être engagée, mais néanmoins régulièrement maintenue. L'élue rose ajoute qu'elle accepte qu'un montant non dépensé figure à nouveau au budget suivant, mais pas durant plusieurs années successivement, ce qui est le cas. Elle propose non pas une suppression totale qui s'élèverait alors à 127 000 francs, mais une diminution relative, de 50 000 francs seulement.

Un élu radical déclare être convaincu que, de toute façon, c'est le type même d'amendement sur lequel le groupe socialiste reviendra en séance plénière le 12 décembre prochain. *(Ex ungue leonem.)*

La commissaire à la rose dénonce un procès d'intention.

Cet amendement (– 50 000 francs) est accepté par 10 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC, 3 S) contre 5 non (3 Ve, 2 AGT).

14. Proposition du groupe socialiste d'un amendement linéaire et global visant à une diminution de 500 000 francs dans tout le département des constructions et de l'aménagement sur le groupe 318, soit:
   - cellule 2001000 – groupe 318: – 141 033 francs;
   - cellule 2202000 – groupe 318: – 76 970 francs;
   - cellule 2401000 – groupe 318: – 20 219 francs;
   - cellule 2402000 – groupe 318: – 10 932 francs;
   - cellule 2403000 – groupe 318: – 7 548 francs;
   - cellule 2601000 – groupe 318: – 171 795 francs;
   - cellule 2602000 – groupe 318: – 71 503 francs.

La même commissaire socialiste justifie cet amendement pour les mêmes raisons que pour le point précédent. Elle précise que, dans ce cas, l'augmentation est de 66%, soit 1 483 852 francs.

Cet amendement (– 500 000 francs) est accepté par 10 oui (2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC, 3 S) contre 5 non (3 Ve, 2 AGT).

(Si vis pacem, non para bellum.)

Page 27

15. Proposition du groupe écologiste d'augmenter de 10 000 francs la somme attribuée à la «Journée sans voitures» (cellule 2601000 – groupe 318).

L'élu Vert explique que les associations ont tenté de relancer cette dynamique initiale, mais que réflexion et coordination ont fait défaut. Il juge qu'en 2009 l'opération s'est mal déroulée et qu'il faut retrouver un élan constructif.

A gauche toute! déclare soutenir cet amendement.

Cet amendement (+ 10 000 francs) est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 7 non (1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC).

16. Proposition du groupe radical visant à la suppression d'un poste d'adjoint de direction à la mobilité, soit – 145 404 francs (cellule 2601000 – groupe 30x).

L'élu radical justifie cette mesure par le fait que ce poste est vacant depuis de longs mois.

M. Krebs précise qu'il s'agit d'un poste en classe 15/17 représentant 145 404 francs.

Le conseiller radical propose donc un amendement, concernant le groupe 2601000/30x, pour une diminution de 145 404 francs.

Un élu démocrate-chrétien indique que, en tant que membre du parti qui est à l'origine d'une réflexion de fond sur la mobilité, soutenue par presque toutes les autres familles politiques, il estime que cette mesure est contradictoire. En outre, il y avait un Service de la mobilité qui, par la volonté de l'Entente, a été intégré dans le Service de l'aménagement, mais avec une fonction ad hoc.

Une conseillère socialiste signale avoir constaté que, face aux pétitions relatives à la mobilité, la présence d'une personne spécifique est particulièrement utile. Elle indique que, pour cette raison, le groupe socialiste refusera cet amendement.

Cet amendement (– 145 404 francs) est refusé par 8 non (2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 5 oui (1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (DC).

Bilan intermédiaire: l'amélioration de l'excédent de revenus, en regard du projet de budget 2010 rectifié, s'élève, après le vote des amendements portant sur des départements Autorités, des finances et du logement, ainsi que des constructions et de l'aménagement, à la somme de 753 247 francs.

Département de la culture (5.6)

Amendements votés par la commission des finances

Page 31

17. Proposition du groupe socialiste d'une diminution du fonds destiné à l'achat d'œuvres d'art et de collections (– 20 000 francs) (cellule 3001000 – groupe 311/311210).

Un commissaire socialiste explique cette coupe par le fait que cette ligne budgétaire est à la disposition de la direction du département et non de musées.

Le groupe A gauche toute! estime que l'acquisition d'œuvres d'art est une fonction prioritaire des entités publiques, et tout particulièrement de la gauche.

Un élu radical juge cet amendement incompréhensible.

Cet amendement (– 20 000 francs) est refusé par 6 non (2 AGT, 1 DC, 1 R, 2 L) contre 6 oui (2 UDC, 1DC, 3 S) et 3 abstentions (Ve).

18. Proposition du groupe socialiste d'une diminution du fonds destiné à l'achat d'œuvres d'art et de collections de – 90 000 francs (cellule 3000000 – groupe 311/311210).

Une commissaire socialiste propose de ne laisser sur cette ligne que la somme de 50 000 francs, jugée bien suffisante, le magistrat en charge disposant, pour le surplus, d'une cassette personnelle, de dons et de legs dont il peut user.

Le groupe A gauche toute! estime qu'il n'est pas possible de trouver d'œuvres intéressantes à si bas prix.

Cet amendement (– 90 000 francs) est refusé par 8 non (2 AGT, 3 Ve, 1 R, 2 L) contre 5 oui (2 UDC, 3 S) et 2 abstentions (DC).

Page 35

19. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de 15 000 francs de la ligne réservée à «La ville est à vous» (cellule 3106000 – groupe 365).

Un élu socialiste explique qu'il n'y a aucune opportunité de continuer à subventionner une association qui a quitté l'association faîtière, démarche effectuée par souci de profits, puisqu'elle loue désormais le domaine public par concessions aux participant-e-s. Le groupe socialiste entend donc retirer 15 000 francs dans le cadre de la manifestation «La ville est à vous» destinés initialement au quartier des Pâquis.

Cet amendement (– 15 000 francs) est accepté par 11 oui (1 AGT, 3 S, 1 R, 2 DC, 2 L, 2 UDC) et 4 abstentions (1 AGT, 3 Ve).

20. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de la part de subvention à l'Orchestre de la Suisse romande de 500 000 francs (cellule 3106000 – groupe 365).

Un élu socialiste justifie cette proposition d'amendement en déclarant que c'est grâce à la manne offerte par la Ville de Genève, pas moins de 800 000 francs, que les Vaudois, les Lausannois tout particulièrement, peuvent jouir gratuitement des concerts de l'OSR en leurs murs.

Le groupe libéral rappelle que cet orchestre contribue au rayonnement de la Ville. Pour changer quoi que ce soit, il conviendrait de passer par une négociation. Il refuse d'agir à la hussarde.

Les Verts ne s'avouent pas grand défenseur de l'OSR, mais ils tiennent à souligner que les subventions, pour l'essentiel, correspondent à des salaires.

Pour le groupe A gauche toute!, le statut des travailleuses et travailleurs de l'OSR a été difficilement acquis et il convient d'être prudent-e-s. Certes, ce n'est pas à la Ville de Genève de payer pour toutes et tous, mais la méthode socialiste n'est pas la bonne.

Le groupe de l'Union démocratique du centre rappelle que cette institution a été fondée en 1918, à Genève, par un professeur vaudois. Avec le temps, la radio, la télévision romandes se sont désengagées. L'Orchestre de chambre de

Lausanne, qui est symphonique par la composition, a été créé et le canton de Vaud s'est retiré du financement de l'OSR. Dès lors, la totalité de la facture est revenu aux contribuables genevois, qui paient l'ensemble des spectacles. Il va de soi que les Vaudois doivent payer leur part.

Un commissaire radical comprend cette position mais s'abstiendra, car ce point n'a pas été discuté dans son groupe.

Le groupe démocrate-chrétien se demande si c'est de bonne politique que de déclarer la guerre aux Lausannois, et surtout de cette manière. Mieux vaudrait commencer par déposer une motion qui permettrait d'entamer une discussion saine.

Les socialistes rappellent que ce dossier est ouvert depuis quatorze ans et qu'il est à chaque fois remis à plus tard pour de multiples raisons plus ou moins acceptables.

Cet amendement (– 500 000 francs) est refusé par 9 non (2 AGT, 2 DC, 2 L, 3 Ve) contre 5 oui (3 S, 2 UDC) et 1 abstention (R).

21. Proposition du groupe socialiste d'une suppression de la subvention aux Montreurs d'images, soit – 95 000 francs (cellule 3106000 – groupe 365).

Un élu socialiste exprime l'insatisfaction chronique de son groupe face aux Montreurs d'images qui ne produisent qu'un spectacle par an durant quelques jours, pour un coût exorbitant de quelque 220 000 francs. Aussi, convient-il, selon lui, de supprimer la subvention 95 000 francs et de laisser, cette année encore, l'usage les locaux.

Pour le groupe démocrate-chrétien, il s'agit d'une question soulevée il y a longtemps déjà. Il se montre favorable.

Une élue libérale se dit ahurie par pareille proposition qui n'a pas lieu d'être au sein de la commission des finances. On ne supprime pas une ligne du jour au lendemain. Elle refuse le procédé.

Les Verts sont content-e-s de voir les socialistes adopter leur position de longue date concernant les Montreurs d'images. *(Horresco referens!)*

Le groupe A gauche toute! est navré, car les Montreurs d'images ont fourni un travail intéressant, durant plusieurs années. C'est la fin d'une époque.

Cet amendement (– 95 000 francs) est accepté par 13 oui (2 AGT, 2 DC, 2 UDC, 3 Ve, 1 R, 3 S) contre 2 non (L).

Page 36

22. Proposition du groupe socialiste de la création d'un poste de collaborateur scientifique au Fonds municipal d'art contemporain (FMAC), soit d'une augmentation de la ligne de 115 000 francs (cellule 3106610 – groupe 30X).

Une élue socialiste justifie la création d'un poste au FMAC par le fait que les statuts et les missions ont été modifiés. Une exposition des œuvres est maintenant exigée. Le coût de ce poste serait en partie compensé par la diminution de la subvention accordée aux Montreurs d'images.

Les démocrates-chrétiens s'abstiendront.

Un commissaire radical estime que supprimer une subvention pour créer un poste, alors qu'il en existe déjà 776 au département de la culture, est insensé. Ce sera un refus.

Un élu de l'Union démocratique du centre constate que le magistrat n'a formulé aucune demande. La politique est l'art de gérer la cité.

Le groupe A gauche toute! déclare qu'il s'agit d'un poste très spécialisé qui ne peut pas être attribué à n'importe qui. Les permutations ne sont pas possibles, on ne peut pas improviser un spécialiste de l'art en mouvement. Il faut donner une place aux arts émergents. Il votera cette proposition des deux mains.

Une élue libérale estime qu'il n'a jamais été question d'augmenter les missions du FMAC. Ce sera non.

Une commissaire socialiste rétorque que les nouvelles missions sont la mise en place d'expositions, la restauration et l'inventaire des œuvres.

Cet amendement (+ 115 000 francs) est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S) contre 3 non (1 R, 2 L) et 4 abstentions (2 DC, 2 UDC).

Page 37

23. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de deux postes au Centre d'art contemporain (ex-CIC), soit – 230 000 francs (cellule 3106610 – groupe 365).

Une élue socialiste justifie cette demande par le fait que, sur les trois personnes que le CAC se devait d'engager, selon la convention le liant au département de la culture, une seule l'a effectivement été. Il apparaît désormais certain que les deux autres ne le seront pas.

Cet amendement (– 230 000 francs) est refusé par 6 non (1 AGT, 3 Ve, 2 DC) contre 3 oui (S) et 6 abstentions (2 UDC, 2 L, 1 R, 1 AGT).

Page 38

24. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de la subvention accordée au Grand Théâtre de 500 000 francs (cellule 3110000 – groupe 365).

Un élu socialiste explique que l'Association des communes genevoises (ACG) ayant attribué 500 000 francs supplémentaires à la subvention de fonctionnement destinée au Grand Théâtre dans le but de tendre à une répartition des charges entre les collectivités publiques municipales, il convient donc de réduire la part de la Ville d'autant. Cette somme doit être retirée sur la ligne de 12 968 681 francs correspondant au coût d'exploitation du Grand Théâtre, et non sur la garantie de déficit assurée par la Ville.

Le groupe A gauche toute! soutient cette proposition.

Un élu de l'Union démocratique du centre s'y opposera. En tant que membre de la Fondation du Grand Théâtre, il rappelle que le Grand Théâtre est sur la corde raide depuis des années et qu'il peine à trouver de nouveaux financements. Il va de soi que la garantie de déficit fait partie de la subvention de la Ville. M. Mugny, poursuit l'élu, a déclaré qu'il laissait ce million pour attirer d'autres contributeurs. L'ACG a apporté un soutien accru; si la Ville diminue son aide financière, il s'agira d'un mauvais signal et, d'ores et déjà, cette proposition nourrit l'insécurité dans l'institution. Un vent nouveau souffle à la place Neuve. Il serait dommage de mettre en péril cette nouvelle équipe. Il conviendrait que la Ville se désengage au terme d'un délai à fixer. Il aimerait entendre les délégués des partis à la fondation.

Le groupe A gauche toute! pourrait supprimer la garantie de déficit, parce qu'elle est activée chaque année depuis qu'elle existe. Cela ne changerait rien à la subvention du Grand Théâtre qui est suffisamment élevée.

Une élue libérale rappelle le travail magnifique de l'équipe en place pour assainir la situation héritée. Pour elle, cet argent, ce sont des emplois qu'il convient de préserver. Cette proposition est un mauvais présage.

Pour le groupe radical, le seul moyen de contraindre l'Etat à participer financièrement au soutien du Grand Théâtre, c'est de baisser les impôts communaux.

Cet amendement (– 500 000 francs) est accepté par 8 oui (3 S, 3 Ve, 2 AGT) contre 7 non (1 R, 2 L, 2 DC, 2 UDC).

Interruption des travaux de la commission au vu de l'heure avancée (23 h 50).

(Séance du 18 novembre 2009)

M[me] Sylvie Fontaine, cheffe de la section budget auprès du Service de la comptabilité générale et du budget, ainsi que MM. Philippe Krebs, adjoint de

direction au département des finances et du logement, et Francesco Zagato, chef du Service de la comptabilité générale et du budget ont assisté à cette longue séance. Qu'ils trouvent ici les vifs remerciements du rapporteur général pour leur aide précieuse.

En début de séance, un élu de l'Union démocratique du centre rappelle que les conseillers municipaux sont soumis au secret des délibérations et qu'ils ont prêté serment. Il indique qu'il a été contacté par le responsable de l'OSR quarante minutes plus tôt, suite à l'amendement déposé hier soir pour baisser la subvention dudit orchestre de 500 000 francs. Ce coup de fil prouve qu'un ou que des élu-e-s parlent alors que le budget n'a pas été voté en commission. Il se dit très déçu de la perte de valeur du serment prêté, ce qui le conduira sans nul doute à tenir des propos très durs, voire violents, lors du prochain plénum. Il déclare n'avoir pas indiqué à M. Roger l'identité du groupe qui a formulé cette proposition, mais qu'il lui a indiqué qu'elle avait reçu son soutien. Il ajoute que ce dernier a parfaitement compris sa position. Il communique à la commission que M. Arditi rencontrera prochainement M^me^ Lyon, et que le Canton de Vaud octroiera 400 000 francs à l'OSR sur plusieurs années. Il attire également l'attention des commissaires sur le fait que la proposition socialiste pourrait désamorcer le problème des Vaudois qui travaillent à Genève (la fiscalité s'exerce au lieu du domicile et non au lieu de travail) dans la perspective de certaines campagnes populistes. Il souligne, par ailleurs, qu'il ne faudra pas se plaindre d'un retour de balancier particulièrement violent.

Le même élu constate encore, en tant que membre de la Fondation du Grand Théâtre, que 500 000 francs ont été supprimés à la subvention de fonctionnement du Grand Théâtre et non à la garantie de déficit. Il dit s'incliner devant cette décision, car il n'est pas question pour lui de remettre un vote en question. Cependant, il demande de rectifier cet amendement afin que ces 500 000 francs soient retirés de la garantie de déficit et non du budget de fonctionnement, opération qui ne peut que donner un très mauvais signal.

Le rapporteur général déclare, pour sa part, qu'il a été importuné toute la matinée par de nombreux téléphones provenant d'horizons divers, et qu'il trouve cette situation fort désagréable. Il est évident que le secret des délibérations n'a pas été respecté, et que des informations ont circulé suite aux décisions prises en commission des finances la veille. Cette façon de procéder est détestable, et elle ne peut qu'entraver le bon déroulement des travaux de la commission. De fait, ce sont tout bonnement des manières qui n'en sont pas.

Dans la foulée, et suite à l'intervention du commissaire de l'Union démocratique du centre précité, une majorité de la commission des finances exprime le souhait de revenir sur le dernier amendement voté la veille, concernant la suppression d'un montant de 500 000 francs à la subvention d'exploitation octroyée à la Fondation du Grand Théâtre.

Page 38

24.bis Proposition du groupe A gauche toute! demandant la modification du libellé de l'amendement concernant le Grand Théâtre (3110000/365) pour une attribution de la diminution de 500 000 francs non pas sur l'exploitation du Grand Théâtre mais sur la garantie de déficit (cellule 3110000 – groupe 365).

Cet amendement (– 500 000 francs) est accepté par 5 oui (3 Ve, 2 AGT) contre 1 non (S) et 9 abstentions (2 S, 2 L, 2 DC, 2 UDC, 1 R).

Bilan intermédiaire: l'amélioration de l'excédent de revenus, en regard du projet de budget 2010 rectifié, s'élève, après le vote des amendements portant sur les départements Autorités, des finances et du logement, des constructions et de l'aménagement, ainsi que de la culture, à la somme de 1 248 247 francs.

Département de l'environnement urbain et de la sécurité (5.7)

Amendements votés par la commission des finances

Page 53

25. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de la ligne «Fournitures de bureau, imprimés, publicités» du montant de – 40 000 francs (cellule 4001000 – groupe 310).

Une élue socialiste explique que cette baisse est en fonction des comptes 2008.

Un élu radical précise que le groupe 310 inclut la communication et que, si tous les départements font de la communication, celui-ci fait plus particulièrement de l'information incitative, en particulier pour la gestion des déchets qui est d'autant plus utile que cela permet de modifier le comportement des gens et de faire, par ailleurs, des économies importantes (diminution des déchets traités). Il considère donc qu'il ne faut pas entamer ces lignes budgétaires qui ont déjà fait l'objet d'une diminution de 9% pour le groupe 310 et de 3% pour le groupe 318, ce qui représente un effort important. Il déclare que le groupe radical s'opposera à cet amendement.

Un commissaire d'A gauche toute! relève que le magistrat en charge a déjà effectué, de lui-même, un plan B, et qu'il a ajusté ses groupes 310 et 318; il convient donc d'en tenir compte, tout comme des conditions de travail des collaboratrices et collaborateurs.

Le groupe démocrate-chrétien remarque que le magistrat n'a pas fourni d'explications spécifiques sur l'augmentation relevée entre le projet de budget 2010 et les comptes 2008.

Une élue de l'Union démocratique du centre rappelle que l'introduction de la police municipale, au cours de l'année prochaine, nécessitera sans doute une information supplémentaire. Elle considère donc que l'on ne peut pas supprimer ce montant sans explications complémentaires.

Le groupe libéral salue la démarche socialiste qui consiste à partir de l'analyse des comptes précédents pour déposer des amendements dans le cadre du budget à l'étude. C'est leur façon même de travailler.

Cet amendement (–40 000 francs) est refusé par 8 non (1 AGT, 2 L, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 3 oui (S) et 4 abstentions (1 AGT, 3 Ve).

Page 54

26. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de la ligne «Fournitures de bureau, imprimés, publicités» d'un montant de –40 000 francs (cellule 4003000 – groupe 310).

Une élue socialiste explique que cette baisse est fonction des comptes 2008.

Cet amendement (–40 000 francs) est refusé par 7 non (2 AGT, 2 DC, 1 R, 2 UDC) contre 3 oui (S) et 5 abstentions (2 L, 3 Ve).

Page 58

27. Proposition du groupe socialiste d'une diminution de la ligne «Fournitures de bureau, imprimés, publicités» de –290 000 francs (cellule 4010000 – groupe 310).

Une élue socialiste explique cette demande de diminution de 290 000 francs sur le groupe 4010000/310 en raison d'une variation de 271 875 francs aux comptes 2008 à 897 000 francs au projet de budget 2010. Elle précise que la diminution proposée ne fait que diminuer l'augmentation constatée de plus de 600 000 francs.

Un élu radical déclare qu'il s'agit du budget de campagne pour l'opération Voirie – Ville propre et qu'il n'y touchera pas.

Le groupe de l'Union démocratique du centre partage cette opinion radicale.

Une élue libérale relève un manque effectif d'explication et imagine que cette augmentation est due au prix du papier parti à la hausse ces temps derniers.

Un élu démocrate-chrétien rappelle, de son côté, qu'au total de ses charges ce département a inscrit une baisse globale de quelque 6,8 millions qu'il convient de saluer. Ce sera donc non.

Un élu d'A gauche toute! renchérit sur ce dernier propos, en relevant l'excellente gestion du magistrat radical, qu'il faut impérativement le soutenir dans sa tâche, et qu'il est vraiment aberrant d'ôter un tel montant à la Voirie – Ville propre.

M. Krebs donne le détail de ce groupe qui concerne des frais d'annonces publicitaires, annuaires, catalogues, brochures, fournitures, revues, périodiques et précise qu'il n'y a pas de compétents dans cette ligne budgétaire. Il ajoute qu'il n'y a pas d'explication, car c'est le même montant qui figure au budget 2009.

Cet amendement (– 290 000 francs) est refusé par 12 non (2 AGT, 2 DC, 1 R, 3 Ve, 2 UDC, 2 L) contre 3 oui (S).

Bilan intermédiaire: l'amélioration de l'excédent de revenus, en regard du projet de budget 2010 rectifié, s'élève, après le vote des amendements portant sur les départements Autorités, des finances et du logement, des constructions et de l'aménagement, de la culture, ainsi que de l'environnement urbain et de la sécurité, à la somme de 1 248 247 francs.

Département de la cohésion sociale et des sports (5.9)

Amendements votés par la commission des finances

Un élu écologiste souligne que, lors de l'audition de ses services, le magistrat s'est appliqué à répondre à côté à certaines questions posées. Le commissaire déclare qu'il n'apprécie pas cette manière de faire qui ne permet pas de juger de la pertinence d'une prestation et il annonce formellement qu'il se verra obligé d'effectuer des coupes un peu à l'aveugle dans le budget dudit dicastère, du fait qu'il n'a pas obtenu de réponses précises.

La présidente rappelle que toutes les réponses qu'elle reçoit sont immédiatement transmises à la commission des finances et qu'il est de la responsabilité de chacun-e de vérifier qu'il a bien été répondu à ses questions. Elle estime qu'il n'est pas très sain de rester sur des réponses insatisfaisantes, mais qu'il faut, au contraire, redemander des compléments d'information.

Le même commissaire rétorque que l'audition incriminée a eu lieu le 28 octobre, que les réponses ont été fournies le 6 novembre et que la commission se retrouve seulement, en ce 18 novembre, à pouvoir discuter des réponses.

Page 59

28. Proposition du groupe radical d'une diminution de 150 000 francs linéaire (cellule 5xxx, sous-nature 310/560), soit:

– cellule 5001000 – 10 000 francs: – 5 357 francs;
– cellule 5002000 – 17 000 francs: – 9 104 francs;
– cellule 5003000 – 6 000 francs: – 3 213 francs;
– cellule 5006000 – 7 186 francs: – 3 848 francs;
– cellule 5007000 – 219 898 francs: – 117 767 francs;
– cellule 5008000 – 20 000 francs: – 10 711 francs.

Un commissaire radical propose une coupe générale de 150 000 francs sur la nature 310 de tout le département. Il estime, en effet, que ce dicastère est celui qui communique le plus (communication institutionnelle et politique), que chaque service édite une brochure qui est envoyée à toute la population, ce qui représente beaucoup de papier, notamment glacé. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un amendement comptable, mais d'un amendement politique, qui se justifie par le fait que ce département produit beaucoup de papier, dont la plupart n'ont d'autre but que de mettre en évidence le magistrat en charge et ses services. Il estime que c'est acceptable dans une certaine mesure, mais que, dans ce cas précis, trop c'est trop.

Une élue de l'Union démocratique du centre fait remarquer que M. Tornare a fourni de gros efforts pour diminuer le budget des groupes 310. Elle ajoute que, en tant que membre de la commission sociale, elle apprécie la qualité de sa communication qui lui permet d'effectuer son travail de commissaire. Par ailleurs, l'élue trouve dérangeant d'effectuer des coupes de cette façon, sans savoir de quoi il s'agit. Elle indique qu'elle ne reçoit pas d'informations de la part de M. Tornare sur papier glacé, qu'il s'agit, au contraire, de papier très simple et que, si le magistrat n'a pas fourni de réponse, c'est parce que la question ne lui a pas été posée et qu'il faut en assumer la responsabilité.

Une élue socialiste déclare qu'elle a survolé le projet de budget 2010 et noté, par rapport au budget 2009, une diminution de 13 000 francs à la Direction du département, de 20 000 francs à la Délégation à la petite enfance, de 30 000 francs au Patrimoine et périscolaire, de 17 000 francs aux Espaces verts, de 2000 francs aux Pompes funèbres, de 59 000 francs au Service social, de 100 000 francs à la Délégation à la jeunesse, de 5000 francs à la Comptabilité – finances – sport. Elle remarque donc que des coupes drastiques ont déjà été pratiquées par M. Tornare et elle estime que les arguments émis pour certains départements doivent valoir aussi dans d'autres. Elle entend bien que certain-e-s veulent faire une guerre politique contre un magistrat, mais elle estime qu'il faut cependant étayer l'argumentation.

Un commissaire écologiste considère que la démonstration socialiste n'est pas concluante, puisque l'élue à la rose parle de quantité, alors qu'il est question de qualité. Il affirme ne pas vouloir supprimer les documents utiles à la population, mais seulement ceux qui sont à la gloire personnelle de M. Tornare. Il estime que l'on peut, par exemple, très bien se passer des journaux d'information

de chaque service qui n'ont aucune utilité et qui sont, néanmoins, tirés en papier glacé et en couleurs. Il ajoute que cela fait des années que M. Tornare dépense trop d'argent dans ce domaine.

Un élu démocrate-chrétien déclare qu'il prend, pour sa part, connaissance des informations de ce département qu'il estime être intéressantes, et qu'il n'y voit pas autant d'aspects promotionnels. Il reconnaît, cependant, que certains documents sont plus élégants que nécessaire.

Le même élu radical estime que la démonstration socialiste est intéressante; il rappelle, néanmoins, que ce n'est pas sur la nature 310, mais sur la rubrique 310/560 «Frais de publications et information officielle», qu'il propose une coupe. Il considère qu'il ne serait pas possible de faire la même démonstration sur cette rubrique spécifique.

Un élu d'A gauche toute! constate une augmentation par rapport aux comptes 2008 qui va du simple au double.

Le commissaire libéral estime que les publications du département de M. Tornare, qui inonde le public d'informations, sont trop nombreuses. Il ajoute qu'il profite de chaque occasion pour émettre une nouvelle plaquette. Il est intéressant de faire de la communication, mais sans en abuser. M. Tornare apprécie trop de mettre en avant ses services et sa personne.

Cet amendement (– 150 000 francs) est accepté par 10 oui (2 AGT, 2 DC, 1 R, 3 Ve, 2 L) contre 5 non (3 S, 2 UDC).

29. Proposition du groupe A gauche toute! pour le rétablissement de la subvention de 2000 francs en faveur de l'Association Cap-Vert; (cellule 5001000 – groupe 365).

Un élu d'A gauche toute! déclare bien connaître cette association qui fait du bon travail et trouver ridicule d'avoir supprimé ce montant.

Un élu libéral s'étonne que l'on puisse effectivement faire du travail avec aussi peu d'argent.

Le même élu d'A gauche toute! précise que cette association reçoit de l'argent de différentes institutions.

Une commissaire d'A gauche toute! ajoute que son groupe a été alerté par cette association, parce que ce montant lui manquait pour finaliser des travaux en cours (écoles, aide aux familles). Elle estime qu'il s'agit d'un petit montant qui devrait être rétabli.

Une élue socialiste rappelle qu'il a été demandé de la rigueur aux associations. Elle indique qu'une question a été posée par la commission de la cohésion sociale au sujet de cette coupe et que M. Kanaan avait répondu que l'associa-

tion n'était pas en règle selon les critères du Conseil administratif, parce qu'elle n'avait pas rendu ses comptes, ni répondu aux sollicitations de l'exécutif municipal. Elle souligne qu'il est important que la même rigueur s'applique à toutes les associations.

Un élu radical se dit gêné de remettre cette subvention alors que le Conseil administratif n'a visiblement pas l'intention de continuer à soutenir cette association. Il ne sait, par ailleurs, pas exactement quel est son travail effectif. En outre, le cas échéant, M. Tornare ayant de multiples cassettes un peu partout, il pourra parfaitement trouver un moyen de verser cette subvention si nécessaire.

Un élu de l'Union démocratique du centre rappelle que, si le budget est une autorisation de dépense, il en va aussi de la sincérité du même document et que, si l'on inscrit l'association X, c'est bien parce que l'on a l'intention de lui verser la somme indiquée. Il rappelle que M. Tornare est un homme de cœur et que, si cette association satisfait aux critères édictés, elle recevra certainement une subvention. Il ajoute que c'est ce que l'on appelle la rigueur.

Cet amendement (+2000 francs) est accepté par 9 oui (2 AGT, 2 DC, 3 Ve, 2 L) contre 4 non (3 S, 1 R) et 2 abstentions (2 UDC)

Page 62

30. Proposition du groupe des Verts demandant la suppression de trois postes au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), soit –255000 francs; (cellule 5004000 – groupe 30x).

Un élu écologiste indique qu'il y a actuellement 15 postes vacants au SEVE, dont une partie est en cours d'évaluation et une autre en cours de recrutement. Il constate qu'un certain nombre d'entre eux sont bloqués, dans l'attente d'un remaniement du service. Le Conseil municipal a été habitué à un autre mode de fonctionnement, à savoir demander un poste quand c'est nécessaire, et non pas l'inscrire au budget dans l'attente d'une réorganisation. Il propose donc de supprimer trois postes sur les 15 postes vacants, ce qui ne produira aucun dommage, étant donné qu'il faudrait, dans l'idéal, procéder à tous ces engagements d'ici à la fin de l'année pour que la totalité de la somme budgétée soit dépensée.

Un élu de l'Union démocratique du centre demande au préopinant s'il veut supprimer des postes ou diminuer un montant affecté, parce que l'opération n'a pas le même sens.

L'élu Vert interpellé estime, au contraire, que cela revient au même, étant donné que des postes demeurent, même s'ils ne sont pas couverts. Il ajoute que c'est justement cette politique qui consiste à conserver des postes vacants en attendant de les réaffecter qu'il convient de changer, ainsi que l'a fait M. Maudet.

Il ajoute que le magistrat Tornare pourra redemander ces trois postes dans le cadre du budget 2011, au moment où il aura repourvu les 12 autres postes.

M. Krebs indique que ces postes correspondraient, selon la classification, à trois fois 85 000 francs, soit 255 000 francs.

Une élue libérale relève que les parcs sont de moins en moins bien entretenus, qu'il y a de moins en moins de fleurs, et qu'il ne semble donc pas être indiqué de supprimer des postes au SEVE.

Une élue de l'Union démocratique du centre estime qu'il faut distinguer les postes et les montants. Elle explique que la vacance d'un poste, durant plusieurs mois, engendre des charges en moins qui se refléteront dans les comptes à venir. Elle ajoute qu'un poste est une place de travail qui ne doit pas être remise en question.

M. Krebs rappelle de quelle façon le budget est établi. Il explique que, si un poste est inoccupé dans un service, il sera budgété sous la forme d'un montant correspondant au milieu de la classe médiane. Il ajoute que l'un a un lien avec l'autre et qu'enlever un montant revient à supprimer un poste. Il précise qu'un poste vacant est susceptible d'être occupé et qu'une couverture financière suffisante doit être votée en conséquence. Il conclut en disant que l'on ne peut pas à la fois supprimer un montant et conserver un poste.

Un élu de l'Union démocratique du centre explique qu'une mission est donnée à un service et qu'elle implique des moyens accordés par le Conseil municipal et qu'il n'est pas possible de reprendre sans cesse l'analyse de ces affectations. Il ajoute que la couverture ne comprend pas que les traitements, mais aussi les charges sociales. Pour ces raisons, l'Union démocratique du centre ne pourra pas accepter cet amendement.

Le groupe radical estime qu'il y a toujours trop de postes en Ville de Genève, et il propose d'en supprimer lorsque l'occasion se présente. Libre donc à M. Tornare de réorganiser son service comme il l'entend. Cette coupe est judicieuse dans la mesure où ces postes ne sont pas pourvus et qu'il n'y aura donc aucun impact sur la bonne marche du service. C'est une mesure tout à fait indolore qui donne un bon signal politique. Cet amendement aura l'appui dudit groupe.

Cet amendement (– 255 000 francs) est accepté par 9 oui (1 R, 1 AGT, 2 DC, 3 Ve, 2 L) contre 4 non (3 S, 1 AGT) et 2 abstentions (UDC).

Page 63

31. Proposition du groupe radical d'une diminution de 100 000 francs de la subvention pour la manifestation Arbres et lumières (cellule 5004000 – groupe 365).

Le groupe radical apprécie particulièrement les arbres illuminés, mais il estime que, en raison de son succès et de sa qualité, comme du fait qu'il ne s'agit pas là d'une mission propre de la Ville, cette manifestation pourrait être sponsorisée de manière plus importante. Il propose donc de diminuer la subvention de 100 000 francs.

Le groupe libéral ne partage absolument pas cet avis. Les libéraux avaient épargné, en son temps, cette manifestation, lorsqu'ils avaient présenté des coupes budgétaires, dans la mesure où ils considèrent qu'elle attire une foule de visiteurs et visiteuses, simplement parce qu'elle est belle et que la Ville est aussi requise pour créer de belles animations. Cette manifestation trouve non seulement un public dans la rue, mais aussi un éventail de sponsors qui participent, les yeux fermés, sans avoir de contrôle sur les projets. Il rappelle que c'est l'une des manifestations les plus sponsorisées (75%) de la Ville et qu'il serait dommage de se priver de ce spectacle qui apporte de la gaieté, à un moment où il fait justement particulièrement sombre.

Un élu démocrate-chrétien partage les propos libéraux et se demande si c'est l'année de Calvin qui conduit certain-e-s élu-e-s à rendre la ville plus triste encore.

Un commisaire de l'Union démocratique du centre ajoute qu'il faudrait savoir ce que l'on veut, et il rappelle que tout le monde se félicite des Champs-Elysées qui sont illuminés. Il déclare que, pour toutes les raisons invoquées, l'Union démocratique du centre s'oppose très fermement à cette réduction.

Le groupe radical répond qu'il ne propose pas de supprimer cette manifestation, mais de diminuer la subvention pour augmenter la part des sponsors. Il constate qu'il y a chaque année de magnifiques décorations dans les rues de Genève et que M. Maudet les finance sans que cela ne coûte un sou à la Ville.

Une élue socialiste signale qu'aucune question n'a été posée au magistrat sur ce point en commission, et que la subvention en nature a déjà diminué de 20 000 francs par rapport au budget 2009.

Cet amendement (– 100 000 francs) est refusé par 9 non (2 UDC, 2 DC, 3 S, 2 L) contre 6 oui (3 Ve, 2 AGT, 1 R).

Page 67

32. Proposition du groupe des Verts demandant une diminution de 10 000 francs sur le Pôle Hiver (cellule 5009020 – groupe 310).

Un élu écologiste propose un amendement sur trois pages (67-69) concernant le Pôle Hiver. Il rappelle que cela fait quatre ans que les coûts complets de cette manifestation sont demandés et que le magistrat refuse de transmettre les coûts

indirects (personnel, combustibles, matériel). Il estime que, si la patinoire qui fait l'unanimité depuis deux ans a su trouver son public, il faut absolument mettre un terme au raclage de la patinoire des Vernets pendant des heures, de jour comme de nuit, pour récupérer de la neige permettant d'alimenter une piste de ski et un bowl de sports d'hiver qui ne sont pas utilisés et qui génèrent des tas de neige très laids. Ne connaissant pas les lignes concernées par cet événement, il procède à une évaluation pour proposer des amendements. Il propose une première diminution de 10 000 francs sur le groupe 5009020/310 (imprimés, publicité), pour diminuer le coût de la manifestation, une seconde diminution de 10 000 francs sur le groupe 5009020/318 (honoraires et prestations de service) pour diminuer le coût de la manifestation, et un dernier amendement, à la page 70, visant une diminution de 10 000 francs de carburant sur le groupe 5009070/312 (énergie, combustible), correspondant au temps pendant lequel la racleuse tourne afin de remplir neuf camions de neige transportée au parc des Bastions.

Le groupe A gauche toute! soutient cet amendement, alors même qu'il pense que cette manifestation coûte plus cher que cela. Il estime que ce projet est inutile, incongru et stupide.

Une élue socialiste souhaite savoir si la question a été posée à la commission de la jeunesse et des sports, d'une part, et à la commission des finances, d'autre part. Elle rappelle que la piste de ski de la Treille, qui avait coûté 150 000 francs, avait été entièrement payée par des sponsors.

Le même élu Vert rétorque que c'est exactement contre ce type d'affirmation qu'il s'insurge, étant donné que cette manifestation a un prix en frais effectifs, en coûts en personnel, en occupation du domaine public, en utilisation des véhicules et en carburant. Il ajoute que M. Tornare cache depuis plusieurs années le coût de cette manifestation, en affirmant qu'elle ne coûte rien, alors que c'est un mensonge. L'élu indique que cela fait trois ans que, en commission, il pose cette question et que, chaque année, il lui est répondu que des dispositions seront prises pour apporter lesdites réponses l'année suivante. Or, à chaque fois, le magistrat oublie. Le Conseil municipal en est même arrivé à voter une motion pour obtenir ces informations.

Cet amendement (– 10 000 francs) est accepté par 9 oui (1 R, 3 Ve, 1 L, 2 UDC, 2 AGT) contre 3 non (S) et 3 abstentions (2 DC, 1 L).

33. Proposition du groupe des Verts demandant une diminution de 10 000 francs sur le Pôle Hiver (cellule 5009020 – groupe 318).

Cet amendement (– 10 000 francs) est accepté par 9 oui (3 Ve, 1 R, 1 L, 2 UDC, 2 AGT) contre 3 non (S) et 3 abstentions (2 DC, 1 L).

Page 67

Un élu écologiste déclare peiner à trouver la cassette du magistrat Tornare.

Il appert que le conseiller municipal écologiste recherche, en fait, le montant de 262 200 francs (subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives) qui se trouve dans la cellule 5009010, groupe 365.

34. Proposition du groupe des Verts demandant une diminution 50 000 francs sur la subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives (cellule 5009010 – groupe 365).

Le même élu remarque que cette ligne budgétaire est passée de 150 000 francs l'an dernier à 262 000 francs au projet de budget 2010. Il ajoute que, si la volonté du magistrat de faciliter l'organisation de manifestations sportives a été bien comprise, elle ne justifie par une augmentation de pratiquement 100%, qui semble être un moyen d'avoir, de fait, une cassette qui représente, avec la précédente déjà évoquée, près d'un million. Ce montant lui paraît excessif. Il propose donc une diminution de 50 000 francs, afin d'encourager une gestion plus dynamique des subventions sportives.

Cet amendement (– 50 000 francs) est accepté par 9 oui (3 Ve, 1 L, 2 DC, 1 R, 2 AGT) contre 3 non (S) et 3 abstentions (2 UDC, 1 L).

35. Proposition du groupe radical demandant la suppression de la ligne consacrée à la promotion du sport féminin, soit – 20 000 francs (cellule 5009010 – groupe 365).

Un élu radical propose un amendement concernant la subvention pour la promotion du sport féminin (p. 153 des pages jaunes). Il indique que la commission de la jeunesse et des sports a constaté que M. Tornare n'a pas été capable de donner une définition claire de ce qu'est le sport féminin. Il constate que cette ligne est une cassette personnelle, et il propose la suppression de ces 20 000 francs.

Un commissaire écologiste partage les mêmes doutes. Il estime que les mesures de promotion ne viennent pas, qu'il s'agisse de récompenser les équipes les plus féminines ou même de séparer les vestiaires. Il ajoute que nul n'a encore vu les effets du budget 2009 dans ce domaine, et il imagine qu'il faudra attendre au moins les comptes 2009 pour voir ce qui a été fait.

Une commissaire libérale se dit gênée par cette discrimination envers des hommes lorsqu'un soutien spécial est donné aux femmes, mais elle estime aussi qu'il faut attendre les comptes 2009 pour prendre une décision.

Une élue de l'Union démocratique du centre pense que l'interprétation du commissaire radical est tout à fait personnelle, et elle déclare que cette ligne budgétaire est importante. L'Union démocratique du centre ne la supprimera pas.

A gauche toute! se dit intéressé à voir ce qui figurera aux comptes 2009, et déclare qu'il s'abstiendra pour l'instant.

Cet amendement (– 20 000 francs) est refusé par 11 non (3 Ve, 1 L, 3 S, 2 AGT, 2 UDC) contre 3 oui (2 DC, 1 R) et 1 abstention (L).

Page 69

36. Proposition du groupe libéral demandant la diminution de 420 000 francs de la subvention en faveur de l'Association des usagers des bains des Pâquis (cellule 5009060 – groupe 365).

Le groupe libéral propose l'annulation de la subvention à l'Association des usagers des bains des Pâquis, soit une diminution de charges de 420 000 francs, parce qu'elle est en mesure, au moyen de la buvette et des revenus mis à sa disposition, de survivre toute seule. La Ville n'a pas à ajouter une subvention à une situation rentable.

Un commissaire écologiste réagit vivement. Il trouve que cette diminution serait très dommageable, notamment parce que l'on présage des discussions à venir. Il ajoute que les griefs qui ont été adressés à la buvette, qui est une location de la Ville de Genève et qui est indépendante de l'association, d'autant plus que cette indépendance a été confirmée à plusieurs reprises par le Conseil administratif. Il considère que c'est une attitude revancharde de la part des libéraux, qui devront assumer la responsabilité de la fermeture des bains des Pâquis si cet amendement devait être accepté. L'élu se réjouit, par avance, du référendum qui s'annonce si cette baisse devait être effective le 12 décembre.

Un élu démocrate-chrétien rappelle que l'on peut aussi diminuer une ligne budgétaire et voir ensuite, aux comptes, ce qui se passe; il préconise cette voie médiane. Par ailleurs, il considère que la décision de séparer juridiquement les bains et la buvette était une erreur. Il ajoute que lesdits bains des Pâquis se portent heureusement très bien, que les recettes de cette année s'annoncent exceptionnelles et que les responsables pourraient bien convenir que, au nom même de l'idéal qu'ils disent défendre, cette subvention n'est plus nécessaire. Il ajoute encore avoir entendu le Conseil administratif dire qu'il ferait autrement, et il le croit, et qu'il semble avéré qu'il agira d'ici au 12 décembre. L'élu estime donc que donner aujourd'hui le signe de la suppression de cette subvention permet de mettre les choses à plat. Le travail de la fiduciaire n'a pas été satisfaisant, non par manque de compétences mais parce que le mandat proposé de 50 000 francs n'a pas pu porter ses fruits. Enfin, soutenir qu'il y a une séparation, c'est intellectuellement malhonnête.

Le groupe libéral relève encore qu'il n'est pas satisfait de l'analyse qui a été fournie et qu'il a l'impression que toute la vérité n'a pas été dite, que les moyens

n'ont pas été offerts aux organismes mandatés pour faire la lumière sur cette affaire. Il se dit persuadé qu'il s'agit d'une affaire politique, bien qu'il ne puisse pas prouver sa conviction. Il rappelle que les audits parviennent à la conclusion que rien ne peut être prouvé. Aussi, le groupe déclare-t-il qu'il ne peut se contenter de ce bilan quand il s'agit d'une subvention de 420 000 francs en faveur de gens qui bénéficient déjà du plus beau point de vue de la ville. Il s'agit de donner un signal extrêmement fort de défiance de la part de la commission des finances à l'encontre des bains des Pâquis. Le Conseil administratif doit comprendre qu'il existe une volonté manifeste de voir réorganiser ces bains, de tout remettre à plat pour installer une concurrence, de donner la possibilité à d'autres gens de proposer un plan d'exploitation de cet endroit, et d'en finir avec ce fait acquis de personnes qui abusent de leur position.

Le groupe libéral, en conséquence, propose que soit établi un véritable concours de service pour l'exploitation de ce lieu, sans pour autant exclure les exploitants actuels, dont le plan sera retenu s'il est le meilleur. Cette affaire est très nébuleuse, et il est très désagréable d'avoir à s'y opposer, étant donné qu'il y a plus d'impressions que de preuves. Reste que les bains des Pâquis ne fermeront pas pour autant et que, si nécessaire, les cassettes des magistrats pourront les maintenir.

Un élu radical affirme qu'il y a bien une réalité juridique à la séparation des bains et de la buvette. Il déclare que son groupe s'étonne que l'on s'en prenne à la subvention et que l'on n'ait pas coupé aussi la recette au département des finances et du logement, puisque que ce fermage rapporte à la Ville 178 000 francs. Il ajoute que les radicaux souhaitent qu'il y ait une seule entité qui, à terme, puisse s'autofinancer. Il constate que le Conseil administratif a enfin pris la mesure du problème posé par ce lieu, puisqu'une discussion aura lieu le lendemain (*note du rapporteur général: donc le jeudi 19 novembre 2009*), dont émergera probablement une solution. Il n'en demeure pas moins que la situation actuelle durera jusqu'en juin prochain. Pour lui, l'association gère ce lieu du mieux qu'elle le peut et il se dit satisfait par les prestations fournies par les bains des Pâquis. Les radicaux avaient affirmé, dès le début, que le contrôle fiduciaire demandé ne pouvait que mener à rien et qu'il ne fallait pas s'illusionner sur les possibilités d'un tel organisme à découvrir des malversations. Pour être efficace, il aurait fallu placer un contrôleur à plein temps durant toute la saison, ce qui aurait coûté 500 000 francs. Enfin, les gérants de la buvette sont aujourd'hui soumis à un contrôle fiscal, dont il faut attendre l'issue pour savoir si ces gens sont malhonnêtes ou non. Dans l'intervalle, il s'agit de faire confiance à ce département pour trouver une solution et ne pas toucher la subvention.

Un élu écologiste salue l'intervention radicale et il ajoute que les Verts ne sont pas non plus satisfaits par les conclusions du rapport de la fiduciaire qui ne

prouve rien et qui laisse ainsi planer le doute. Tout le monde aurait voulu le voir levé, en particulier les gérants de la buvette qui doivent vivre avec la crainte que la droite, à l'exception du Parti radical dès maintenant, intente une action. Il ajoute que l'interprétation des libéraux illustre le flou que l'on laisse planer entre l'association et la buvette. La moindre des choses, pour présenter un peu de cohérence, aurait été de supprimer la location de la buvette.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre n'est pas persuadé que le principe de la bonne foi soit respecté. Il estime que l'on occulte une partie de la vérité et il ne sait trop que penser. Cette subvention peut très bien être supprimée, ce qui permettra au Conseil administratif de revenir en janvier avec une autre proposition, lorsque l'ensemble du dossier aura été mis sur la table. Il ajoute que chacun a ses pauvres ou ses manies, et que les Verts sont fortement impliqués; il n'est néanmoins pas possible de défendre l'indéfendable et de tordre la réalité, car les faits sont têtus. Selon cet élu, si l'on souhaite que le Mouvement citoyen genevois soit tantôt solidement représenté au Conseil municipal, il n'y a qu'à continuer de la sorte. Le Conseil administratif a eu largement le temps cette année de faire une proposition et il faut bien admettre que, sans les Verts, il y aurait jamais eu autant de complaisance à l'égard des bains des Pâquis.

Un élu écologiste déclare ne pas savoir comment une association qui a besoin de 400 000 francs par année pourrait survivre sans subvention. Il estime que les libéraux pourraient au moins assumer leur choix en annulant aussi la location de la buvette. Il regrette qu'ils n'aient même pas ce courage. Il ajoute que le budget est une autorisation de dépense et que la supprimer posera des problèmes si un nouveau mode de fonctionnement devait être trouvé d'ici au mois de juin. Il estime irresponsable de supprimer la subvention au 1er janvier. Cela revient à favoriser la fermeture des bains des Pâquis.

Une élue d'A gauche toute! déclare que certain-e-s pensent pouvoir couper la subvention du fait que 2009 a été une année extraordinaire et que 2010 sera de la même aune, ce qui est loin d'être sûr. Elle ne coupera pas cette subvention simplement parce que cette association a enregistré de fortes recettes cette année. Elle convient qu'il faudrait revoir l'organisation un peu troublante des bains, mais considère surtout qu'il ne faut pas prendre de risque inutile.

Une élue socialiste rappelle que la problématique était similaire l'an dernier, et que son groupe avait défendu le maintien de la subvention, disant qu'il fallait attendre les résultats de l'audit, et insisté pour que le magistrat verse la subvention par tranches. L'élue constate que, un an plus tard, on est à nouveau sur le point d'accorder une autorisation de dépense. Elle rappelle que l'association ne vit pas que de cette subvention, mais aussi des entrées qui représentent 800 000 francs de recettes. L'association pourrait donc se contenter de cet apport en attendant qu'une nouvelle convention soit établie. Les bains ne fermeront pas

du jour au lendemain. Au contraire, il y a tout lieu de penser que cette suppression ne pourra que redynamiser l'association. Elle déclare que le groupe socialiste s'abstiendra, ce soir, car une décision sera prise en assemblée générale sur ce point précis.

Un commissaire radical souhaite préciser que les recettes de la billetterie ne représentent pas 800 000 francs mais seulement 400 000 francs, parce que l'entrée est gratuite en hiver. Il se demande, par ailleurs, s'il est normal de faire payer l'accès au domaine public. Il voit mal, en outre, comment ce lieu pourrait être exploité selon un autre modèle économique. Il ajoute qu'il n'a pas été démontré que l'on pouvait engager des gardiens de bains, surveiller, mettre des infrastructures à la disposition des familles, à un prix moindre et il rappelle encore que M. Tornare avait calculé un prix bien plus élevé pour exploiter cet espace.

Ce même élu ne verrait pas d'objection à augmenter le loyer de la buvette et il estime qu'il vaudrait mieux amender cette ligne au département des finances.

Un élu écologiste se dit surpris par l'acharnement manifesté à l'encontre des bains des Pâquis, alors même que Genève-Plage connaît une situation inverse, puisque ce lieu touche 800 000 francs de subvention pour 400 000 francs d'entrées et une ouverture de sept mois par année. Une association qui fonctionne avec un tiers de subvention et deux tiers de fonds privés devrait plutôt être soutenue. Il confirme que l'association a besoin de 1 franc pour 2 francs d'entrée et que, par conséquent, sans subvention, elle commencera dès le 1er janvier à creuser son déficit, et ce d'autant plus qu'il n'y a pas de prix d'entrée en hiver. L'association ne laissera pas aller à un déficit de 500 000 francs. Elle a le souci d'une gestion responsable et elle mettra la clé sous le paillasson.

L'élu écologiste souligne qu'un référendum est annoncé en cas de baisse de subvention. Son groupe, enfin, ne craint pas de s'en remettre au peuple.

Un élu de l'Union démocratique du centre maintient qu'il faut mettre un terme à cette agonie, et qu'il pourrait aussi proposer de remettre ce lieu à Swissôtel. Il rappelle qu'un accord est en vigueur jusqu'au 30 juin et il suggère de voter la moitié de la subvention. Il s'étonne du discours du groupe radical qui, jusqu'il y a peu, était des plus virulents au sujet des bains des Pâquis. Ce même élu considère qu'il faut instruire le procès avant de condamner, et que cela fait un an que l'on tourne en rond. Si la subvention est votée, la situation se répétera l'an prochain à pareille époque.

L'élu laisse à d'autres la possibilité de reprendre cette proposition de ne verser qu'une demi-subvention.

Cet amendement (–420 000 francs) est refusé par 8 non (3 Ve, 1 R, 2 AGT, 2 UDC) contre 4 oui (2 DC, 2 R) et 3 abstentions (S).

Page 70

37. Proposition du groupe écologiste demandant une diminution de 10 000 francs concernant le raclage de la patinoire pour le Pôle Hiver (cellule 5009070 – groupe 312).

Cet amendement (– 10 000 francs) est accepté par 10 oui (3 Ve, 1 R, 2 AGT, 2 UDC, 2 L) contre 3 non (S) et 2 abstentions (DC).

Bilan final: l'amélioration de l'excédent de revenus, en regard du projet de budget 2010 rectifié, s'élève, après le vote des amendements portant sur les six départements, à la somme de 1 731 247 francs.

M[me] Fontaine signale à la commission des finances que l'excédent total de revenus s'élève désormais à 8 350 873 francs.

Une élue d'A gauche toute! déclare que c'est le budget le plus surréaliste auquel il lui a été donné d'assister.

Le rapporteur général pense qu'il est le scribe.

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département des Autorités

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Bureau	2	A002000 (SCM)	301	C-DRH Heures supplémentaires 301270 passe de 20'000.- à 7800.--	4'061'942	-12'200		4'049'742	14 1 AGT, 3S, 3Ve, 1R 2DC, 2L, 2 UDC	0	1 1 AGT	A	
Bureau	2	A002000 (SCM)	310	Annuaires, catalogues, brochures 310540 passe de 1'000.- à 0.-	593'428	-1'000		592'428	15 UNANIMITE	0	0	A	
Bureau	2	A002000 (SCM)	311	Achat de matériel audio-visuel 311050 passe de 1'000.- à 0.-	24'500	-1'000		23'500	15 UNANIMITE	0	0	A	
Bureau	2	A002000 (SCM)	318	C-DSIC Téléphone 318450 passe de 13500 à 5'000.--	955'336	-8'500		946'836	13 1 AGT, 3S, 2Ve, 1R 2DC, 2L, 2 UDC	0	2 1 AGT, 1Ve	A	
Bureau	5	A700010 (CM)	310	Annuaires, catalogues, brochures 310540 passe de 0.- à 500.-	89'200	500		89'700	15 UNANIMITE	0	0	A	
CF	6	A700010 (CM)	317	Abonnements TPG	133'000	48'000		181'000	8 2 AGT, 3S, 3Ve	6 1R, 2DC, 2L 1 UDC	1 1 UDC	A	
Bureau	6	A700010 (CM)	318	Honoraires d'avocat 318400 passe de 20'000.- à 0.-	200'100	-20'000		180'100	5 1R, 2L, 2 UDC	7 2 AGT, 3S, 2Ve	3 1Ve, 2DC		R
CF	6	A700010 (CM)	318	Honoraires d'avocat 318400 passe de 20'000.- à 10'000.-	200'100	-10'000		190'100	9 2 UDC, 2S, 2L, 2DC 1R	6 1S, 2AGT, 3Ve	0	A	
Bureau	6	A700010 (CM)	318	Honoraires pour établissement de projets 318500 passe de 20'000.- à 0.-	190'100	-20'000		170'100	14 1 AGT, 3S, 3Ve, 1R 2DC, 2L, 2 UDC	0	1 1 AGT	A	

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département des finances et du logement

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	9	1000000	30X	Suppression: 1 poste de délégué au développement -165'000.- 1 poste d'adjoint de direction à la mobilité -145'000.	2'075'283	-310'000		1'765'283	7 1R, 2L, 2 UDC, 2DC	8 2 AGT, 3S, 3Ve	0		R
CF	14	1007010	30X	Suppression de 4 postes	2'744'932	-400'000		2'344'932	7 1R, 2L, 2 UDC, 2DC	8 2 AGT, 3S, 3Ve	0		R
CF	**15/16**	**1008010**	**30X**	**Suppression d'un poste de directeur financier**	**1'590'596**	**-209'047**		**1'381'549**	**7** **2DC, 1R, 2L, 2 UDC**	**3** **3S**	**5** **3Ve, 2 AGT**	**A**	

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département des constructions et de l'aménagement

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	**XX**	**2XXXXXX**	**310**	**diminution linéaire sur le groupe 310**	**529'731**	**-50'000**		**479'731**	**10** 2DC, 1R, 2L, 2 UDC 3S	**5** 3 Ve, 2 AGT	**0**	**A**	
CF	**XX**	**2XXXXXX**	**318**	**diminution linéaire sur le groupe 318**	**3'722'900**	**-500'000**		**3'222'900**	**10** 2DC, 1R, 2L, 2 UDC 3S	**5** 3 Ve, 2 AGT	**0**	**A**	
CF	27	2601000	30X	Suppression d'un poste d'adjoint de direction	3'417'735	-145'404		3'272'331	5 1R, 2L, 2 UDC	8 2 AGT, 3Ve, 3S	2 2DC		R
CF	**27**	**2601000**	**318**	**Journée sans ma voiture**	**1'107'355**	**+10'000**		**1'117'355**	**8** 2 AGT, 3Ve, 3S	**7** 1R, 2DC, 2L, 2 UDC	**0**	**A**	

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de la culture

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	31	3000100	311	Diminution acquisitons œuvres d'art et collections 311210 passe de 140'000.- à 120'000.-	140'000	-20'000		120'000	6 2 UDC, 1DC, 3S	6 2 AGT, 1DC, 1R, 2L	3 3Ve		R
CF	31	3000100	311	Diminution acquisitons œuvres d'art et collections 311210 passe de 140'000.- à 50'000.-	140'000	-90'000		50'000	5 2 UDC, 3S	8 2 AGT, 3Ve, 1R, 2L	2 2DC		R
CF	**35**	**3106000** **subvention**	**365**	**Diminution subvention "La Ville est à vous" passe de 185'000.- à 170'000.-**	**38'217'433**	**-15'000**		**38'202'433**	**11** **1 AGT, 3S, 1R, 2DC 2L, 2 UDC**	**0**	**4** **1 AGT, 3Ve**	**A**	
CF	35	3160000 subvention	365	Diminution subvention "OSR" passe de 9'500'000.- à 9'000'000.-	38'202'433	-500'000		37'702'433	5 3S, 2 UDC	9 2 AGT, 2DC, 2L, 3Ve	1 1R		R
CF	**35**	**3106000** **subvention**	**365**	**Suppression subvention "Montreurs d'images" passe de 95'000.- à 0.-**	**38'202'433**	**-95'000**		38'107'433	**13** **2 AGT, 2DC, 2 UDC 3Ve, 1R, 3S**	**2** **2L**	**0**	**A**	
CF	**36/37**	**3106610**	**30X**	**Création d'un poste de collabor. scientifique**	**842'373**	**+115'000**		**957'373**	**8** **2 AGT, 3Ve, 3S**	**3** **1R, 2L**	**4** **2 DC, 2 UDC**	**A**	
CF	37	3106610 subvention	365	Diminution subvention "Centre d'art contemporain" (suppression de 2 postes) passe de 1'270'500.- à 1'040'500	5'269'999	-230'000		5'039'999	3 3S	6 1 AGT, 3Ve, 2DC	6 2 UDC, 2L, 1R, 1 AGT		R
CF	**38**	**3110000** **subvention**	**365**	**Diminution subvention "Exploitation Grand Théâtre" passe de 12'968'681.- à 12'468'681.-**	**19'408'557**	**-500'000**		**18'908'557**	**8** **3S, 3Ve, 2 AGT**	**7** **1R, 2L, 2DC, 2 UDC**	**0**	**A**	
CF	**38**	**3110000** **subvention**	**365**	**Correctif amendement Gd Théâtre, la diminu- tion ne s'applique plus sur "l'exploitation"mais sur "garantie de déficit" passe de 1 à 0.5 mio**					**5** **3Ve, 2 AGT**	**1** **1S**	**9** **2S, 2L, 2DC, 2 UDC, 1R**	**A**	

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	53	4000100	310	Diminution	72'572	-40'000		32'572	3 3S	8 1 AGT, 2L, 2DC 1R, 2 UDC	4 1 AGT, 3Ve		R
CF	54	4000300	310	Diminution	198'695	-40'000		158'695	3 3S	7 2 AGT, 2DC, 1R, 2 UDC	5 2L, 3Ve		R
CF	58	4010000	310	Diminution	897'926	-290'000		607'926	3 3S	12 2 AGT, 2DC, 1R, 3Ve, 2 UDC, 2L	0		R

VOTE DES AMENDEMENTS PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Département de la cohésion sociale, jeunesse et sports

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010 rectifié	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	**XX**	**5XXXXXX**	**310**	**Publications et informations officielles le compte 310560 pour l'ensemble du Dpt 5 passe de 280'084.- à 130'084.-**	**1'008'604**	**-150'000**		**858'604**	**10 2 AGT, 2DC, 1R 3Ve, 2L**	**5 3 S, 2 UDC**	**0**	**A**	
CF	**59**	**5001000 subvention**	**365**	**Rétablissement subvention "Association Cap Vert-Genève" passe de 0.- à 2'000.-**	**394'950**	**+2'000**		**396'950**	**9 2 AGT, 2 DC, 3Ve 2L**	**4 3S, 1R**	**2 2 UDC**	**A**	
CF	**62**	**5004000**	**30X**	**Suppression de 3 postes classe 5-7 (contremaîtres)**	**23'656'460**	**-255'000**		**23'401'460**	**9 1R, 1 AGT, 2DC 3Ve, 2L**	**4 3S, 1 AGT**	**2 2 UDC**	**A**	
CF	63	5004000 subvention	365	Diminution subvention "Festival Arbres et Lumières" passe de 250'000.- à 150'000.-	684'796	-100'000		584'796	6 3Ve, 2 AGT, 1 R	9 2 UDC, 2DC, 3S 2L	0		R
CF	67	5009010 subvention	365	Diminution subvention "Soutien à la promotion du sport féminin" passe de 20'000.- à 0.-	5'814'853	-20'000		5'794'853	3 2 DC, 1 R	11 3Ve, 1L, 3S 2 AGT, 2 UDC	1 1L		R
CF	**67**	**5009010 subvention**	**365**	**Diminution "Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives" passe de 262'200 à 212'200.-**	**5'814'853**	**-50'000**		**5'764'853**	**9 3Ve, 1L, 2 DC, 1R, 2 AGT**	**3 3 S**	**3 2 UDC, 1 L**	**A**	
CF	**67**	**5009020**	**310**	**Diminution sur le Pôle Hiver**	**305'919**	**-10'000**		**295'919**	**9 1R, 3Ve, 1L 2 UDC, 2 AGT**	**3 3S**	**3 2DC, 1L**	**A**	
CF	**67**	**5009020**	**318**	**Diminution sur le Pôle Hiver**	**359'600**	**-10'000**		**349'600**	**9 3 Ve, 1R, 1L 2 UDC, 2 AGT**	**3 3S**	**3 2DC, 1L**	**A**	
CF	69	5009060 subvention	365	Suppression subvention "Association usagers Bains des Pâquis" passe de 420'000.- à 0.-	420'000	-420'000		0	4 2DC, 2R	8 3 Ve, 1R, 2 AGT, 2 UDC	3 3 S		R
CF	**70**	**5009070**	**312**	**Diminution sur le Pôle Hiver**	**846'864**	**-10'000**		**836'864**	**10 3Ve, 1R, 2 AGT, 2 UDC, 2L**	**3 3S**	**2 2DC**	**A**	

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
Bureau	2	A002000 (SCM)	301	C-DRH Heures supplémentaires 301270 passe de 20'000.- à 7800.--	4'061'942	-12'200		4'049'742	14 1 AGT, 3S, 3Ve, 1R 2DC, 2L, 2 UDC	0	1 1 AGT	A	
Bureau	2	A002000 (SCM)	310	Annuaires, catalogues, brochures 310540 passe de 1'000.- à 0.-	593'428	-1'000		592'428	15 UNANIMITE	0	0	A	
Bureau	2	A002000 (SCM)	311	Achat de matériel audio-visuel 311050 passe de 1'000.- à 0.-	24'500	-1'000		23'500	15 UNANIMITE	0	0	A	
Bureau	2	A002000 (SCM)	318	C-DSIC Téléphone 318450 passe de 13500 à 5'000.--	955'336	-8'500		946'836	13 1 AGT, 3S, 2Ve, 1R 2DC, 2L, 2 UDC	0	2 1 AGT, 1Ve	A	
Bureau	5	A700010 (CM)	310	Annuaires, catalogues, brochures 310540 passe de 0.- à 500.-	89'200	500		89'700	15 UNANIMITE	0	0	A	
CF	6	A700010 (CM)	317	Abonnements TPG	133'000	48'000		181'000	8 2 AGT, 3S, 3Ve	6 1R, 2DC, 2L 1 UDC	1 1 UDC	A	
CF	6	A700010 (CM)	318	Honoraires d'avocat 318400 passe de 20'000.- à 10'000.-	200'100	-10'000		190'100	9 2 UDC, 2S, 2L, 2DC 1R	6 1S, 2AGT, 3Ve	0	A	
Bureau	6	A700010 (CM)	318	Honoraires pour établissement de projets 318500 passe de 20'000.- à 0.-	190'100	-20'000		170'100	14 1 AGT, 3S, 3Ve, 1R 2DC, 2L, 2 UDC	0	1 1 AGT	A	
CF	15/16	1008010	30X	Suppression d'un poste de directeur financier	1'590'596	-209'047		1'381'549	7 2DC, 1R, 2L, 2 UDC	3 3S	5 3Ve, 2 AGT	A	
CF	XX	2XXXXXX	310	diminution linéaire sur le groupe 310	529'731	-50'000		479'731	10 2DC, 1R, 2L, 2 UDC 3S	5 3 Ve, 2 AGT	0	A	
CF	XX	2XXXXXX	318	diminution linéaire sur le groupe 318	3'722'900	-500'000		3'222'900	10 2DC, 1R, 2L, 2 UDC 3S	5 3 Ve, 2 AGT	0	A	

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE			A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS		
CF	27	2601000	318	Journée sans ma voiture	1'107'355	+10'000		1'117'355	8 2 AGT, 3Ve, 3S	7 1R, 2DC, 2L, 2 UDC	0	A	
CF	35	3106000 subvention	365	Diminution subvention "La Ville est à vous" passe de 185'000.- à 170'000.-	38'217'433	-15'000		38'202'433	11 1 AGT, 3S, 1R, 2DC 2L, 2 UDC	0	4 1 AGT, 3Ve	A	
CF	35	3106000 subvention	365	Suppression subvention "Montreurs d'images" passe de 95'000.- à 0.-	38'202'433	-95'000		38'107'433	13 2 AGT, 2DC, 2 UDC 3Ve, 1R, 3S	2 2L	0	A	
CF	36/37	3106610	30X	Création d'un poste de collabor. scientifique	842'373	+115'000		957'373	8 2 AGT, 3Ve, 3S	3 1R, 2L	4 2 DC, 2 UDC	A	
CF	38	3110000 subvention	365	Diminution subvention "Exploitation Grand Théâtre" passe de 12'968'681.- à 12'468'681.-	19'408'557	-500'000		18'908'557	8 3S, 3Ve, 2 AGT	7 1R, 2L, 2DC, 2 UDC	0	A	
CF	38	3110000 subvention	365	Correctif amendement Gd Théâtre, la diminu- tion ne s'applique plus sur "l'exploitation"mais sur "garantie de déficit" passe de 1 à 0.5 mio					5 3Ve, 2 AGT	1 1S	9 2S, 2L, 2DC, 2 UDC, 1R	A	
CF	XX	5XXXXXX	310	Publications et informations officielles le compte 310560 pour l'ensemble du Dpt 5 passe de 280'084.- à 130'084.-	1'008'604	-150'000		858'604	10 2 AGT, 2DC, 1R 3Ve, 2L	5 3 S, 2 UDC	0	A	
CF	59	5001000 subvention	365	Rétablissement subvention "Association Cap Vert-Genève" passe de 0.- à 2'000.-	394'950	+2'000		396'950	9 2 AGT, 2 DC, 3Ve 2L	4 3S, 1R	2 2 UDC	A	
CF	62	5004000	30X	Suppression de 3 postes classe 5-7 (contremaîtres)	23'656'460	-255'000		23'401'460	9 1R, 1 AGT, 2DC 3Ve, 2L	4 3S, 1 AGT	2 2 UDC	A	
CF	67	5009010 subvention	365	Diminution "Subvention pour favoriser l'organisation de manifestations sportives" passe de 262'200 à 212'200.-	5'814'853	-50'000		5'764'853	9 3Ve, 1L, 2 DC, 1R, 2 AGT	3 3 S	3 2 UDC, 1 L	A	
CF	67	5009020	310	Diminution sur le Pôle Hiver	305'919	-10'000		295'919	9 1R, 3Ve, 1L 2 UDC, 2 AGT	3 3S	3 2DC, 1L	A	

RECAPITULATION DES AMENDEMENTS ACCEPTES PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Com.	Page PB rectifié	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2010	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE				
						Charges	Revenus		OUI	NON	ABSTENTIONS	A	R
CF	67	5009020	318	Diminution sur le Pôle Hiver	359'600	-10'000		349'600	9 3 Ve, 1R, 1L 2 UDC, 2 AGT	3 3S	3 2DC, 1L	A	
CF	70	5009070	312	Diminution sur le Pôle Hiver	846'864	-10'000		836'864	10 3Ve, 1R, 2 AGT, 2 UDC, 2L	3 3S	2 2DC	A	
				Total		-1'731'247	+0						

7. **Prises de positions des groupes et votes sur les projets d'arrêtés**

Prises de position des groupes

Parti libéral

Pour le groupe libéral, ce budget a constitué un exercice nouveau, étant donné que personne ne croyait aux chiffres, personne n'avait fait l'exercice de préparer un budget, personne n'avait anticipé une variation des revenus qui était évidente en fonction d'une votation à venir. En conséquence, chacune et chacun a nagé en plein surréalisme pendant deux mois et demi, en dehors de toute rigueur d'analyse. A partir de ce grand rien, un travail aussi constructif que possible a été mené pour limiter le flou artistique. Les libéraux tiennent à saluer ce travail des commissaires mais, en revanche, devant le renoncement du Conseil administratif à prendre des décisions politiques, devant un tel laisser-aller politique manifeste, il ne lui est pas possible d'accepter ce budget, ce d'autant plus que le groupe ne croit le premier mot utilisé pour le concevoir.

Le groupe libéral aurait même été enclin à s'abstenir sur un sujet aussi mal traité, mais, pour ne pas se montrer lâche, il le refusera au final.

L'Union démocratique du centre

Le groupe de l'Union démocratique du centre constate qu'il n'a pas été tenu compte de sa proposition du 21 avril 2009 qui demandait que, pour limiter des écarts tels que ceux constatés dans les comptes 2008, le projet de budget 2010 obéisse aux principes de réalité et d'objectivité. Le groupe considérait que c'était le moins que devaient les autorités à la population, comme à leurs collaboratrices et collaborateurs. Lorsque, en septembre, le projet de budget 2010 déposé par le Conseil administratif prévoyait un excédent de charges de 20 515 394 francs, l'Union démocratique du centre avait alors, avec d'autres groupes, fait observer que la recette fiscale était notablement sous-évaluée, car elle ne tenait pas compte de l'évolution très favorable observée par le Département cantonal des finances. La conseillère administrative responsable des finances de la Ville, engagée dans le cadre de la votation référendaire visant à baisser la fiscalité au niveau cantonal, s'en tenait alors à ses prévisions. La population ayant accepté une diminution de cette fiscalité, le Conseil administratif a déposé un projet de budget prévoyant désormais un excédent de revenus de 6 619 626 francs, ce qui démontre que le Conseil administratif n'a pas été sincère lors du dépôt de son budget, le 2 septembre 2009. L'Union démocratique du centre est, en conséquence, inquiète quant à la capacité du Conseil administratif à communiquer loyalement. Le moins que l'on puisse attendre de la part de cet exécutif municipal est qu'il ne s'écarte pas des chiffres cantonaux pour des motifs politiques, ce qui n'a pas été le cas. Dès lors, l'Union démocratique du centre refusera le projet de budget 2010, stigmatisant la mauvaise foi dont a fait preuve le Conseil administratif, jusqu'à ce que la réalité le contraigne à admettre ce dont il refusait de convenir.

L'Union démocratique du centre déposera un rapport de minorité exposant plus en détail sa position.

A gauche toute!

Le groupe A gauche toute! a aussi des doutes sur les chiffres donnés, mais visiblement pas dans le même sens que l'Union démocratique du centre. Ces chiffres sont perçus plutôt comme le fait d'une campagne politique que d'une réalité économique. La Ville s'est finalement retrouvée avec un excédent de recettes plutôt curieux. Le groupe A gauche toute! pense que le Conseil administratif était tout à fait sincère et probablement plus proche de la réalité que le Canton dans les estimations qu'il a fournies. Il est probable que le résultat de la baisse d'impôts votée par le peuple soit plus proche de la prévision que des embellies espérées par les uns et les autres. Le Conseil administratif a pris une bonne décision, parce qu'il a choisi de remplir la tâche qui est la sienne, à savoir faire en sorte que la population de Genève ne souffre pas trop violemment des retombées d'une crise dont il ne porte pas la responsabilité. Contrairement à ce que l'on entend, si les finances vont bien, l'économie va mal et le chômage est toujours extrêmement élevé. La commune ne se trouve pas dans une bonne période, et l'excédent de recettes paraît quelque peu artificiel. Le groupe A gauche toute! votera néanmoins ce budget, parce qu'il a été possible de conserver ce qui est le plus important, à savoir les prestations à la population. A gauche toute! a cependant assisté à un exercice très curieux qui consistait plus à faire de la comptabilité qu'à prendre des décisions politiques. Ainsi, en dépit d'un excédent de recettes considérable, la commission s'est livrée à un exercice qui a consisté à diminuer le budget d'un montant de 1 700 000 francs, ce qui semble parfaitement ahurissant. Néanmoins, comme l'opération ne touche pas de prestations prépondérantes, le groupe A gauche toute! votera ce budget, tout en soulignant son étonnement sur le fonctionnement de certains groupes. A gauche toute! effectuera une déclaration plus complète en séance plénière.

Parti démocrate-chrétien

Les commissaires démocrates-chrétiens voteront non ce soir, mais une discussion aura lieu ultérieurement au sein du groupe, au cours de laquelle ils plaideront le refus, pour les raisons suivantes. Il semble clair que le Conseil administratif peine à prendre en mains une analyse en profondeur de la situation financière de la Ville, qui est certes plutôt bonne, et ce malgré les tentatives de faire une meilleure appréciation du coût des prestations (comptabilité analytique, contrôle de gestion) grâce à de meilleurs outils analytiques. Le Parti démocrate-chrétien est en faveur d'un budget base zéro, qui consiste à mettre à jour les missions des services, à définir les moyens à mettre en œuvre pour réaliser ces missions, et à déterminer quel serait leur coût. Seule une telle évaluation permettrait de calcu-

ler ce que devrait coûter la Ville. Cette vision n'est d'ailleurs pas très éloignée de la proposition de l'Union démocratique du centre. Le Parti démocrate-chrétien estime que le Conseil administratif n'a pas cet état d'esprit et ce n'est pas au Conseil municipal de l'encourager à voguer sur une vague conjoncturelle favorable.

Le groupe démocrate-chrétien est très heureux de voir que, à l'échelon du Canton, le magistrat des Verts, si brillamment réélu, a su prendre en mains les finances de la République avec une telle mentalité. Le groupe se demande pourquoi, au niveau du Conseil administratif, une même attitude de rigueur n'est pas adoptée. Si la Ville avait un M. Hiler à la tête de son département des finances, pareil budget n'aurait pas été présenté. Il est temps de prendre une attitude qui vise à la transparence, à la rigueur et à la vérité des coûts.

Le groupe démocrate-chrétien constate encore que, bon gré mal gré, le Conseil administratif aboutit malgré tout à un montant de charges pour le projet de budget 2010 du même ordre que celui inscrit aux comptes 2008. Le groupe se dit aussi plus proche des craintes manifestées par M^me^ Salerno, comme de l'analyse présentée dans le rapport de la Fondation Genève Place financière qui indique que, pour 2009 et 2010, la situation économique se déteriorera. Par conséquent, il est l'heure d'adopter une attitude de prudence.

Les Verts

Le groupe écologiste s'en tiendra à une ligne «hilérienne» dans sa déclaration. Il rappelle donc qu'on ne maîtrise pas les recettes fiscales, qu'il est très difficile de les estimer, en particulier en période de crise, et que c'est donc bien sur les charges qu'il faut agir. Au Canton comme à la Ville, à défaut de contrôler les recettes fiscales, on a cherché à maîtriser les charges depuis que l'Alternative est au pouvoir. En période de prudence, on a réussi à contenir une augmentation des charges minimales, tout en parvenant aussi à maintenir les prestations qui sont chères à l'Alternative depuis douze ans, notamment sociales, afin de mener une politique de gauche. Pour toutes ces raisons, le groupe est ravi de voter ce budget.

Par ailleurs, les investissements représentent une part intéressante et ont augmenté, certes pas autant que souhaité par les Verts, il y a là encore un motif de satisfaction. En conclusion, le groupe serait tenté de dire: «Tout ça pour ça!», puisque l'on a vécu un psychodrame depuis le dépôt de ce budget et qu'on aurait pu faire beaucoup plus simplement en s'en tenant aux rentrées qui avaient été prévues, ce qui aurait permis de discuter du fond, à savoir les prestations. Et de regretter les positions de la droite qui aurait pu, si elle avait tant de griefs à formuler à l'encontre de ce budget qui garantit tout de même le fonctionnement de l'administration, présenter plus d'amendements et fournir de vraies raisons pour refuser ce budget.

Parti radical

Le groupe radical est insatisfait du déroulement du processus budgétaire effectué cet automne. Il demande, depuis des années, un autre processus consistant à discuter d'abord des prestations. Ce débat politique n'a pas pu avoir lieu, parce que la procédure budgétaire a été pire que les années précédentes, ce qui est désolant de la part de M[me] Salerno, la ministre des finances. Il est décevant de constater qu'il n'y a pas de maîtrise unifiée du budget. Aucune amélioration n'est enregistrée en ce qui a trait au budget par prestations, notamment en matière de gestion de la performance. Le système d'objectifs et d'indicateurs, demandé depuis cinq ou six ans, ne s'est pas amélioré d'un iota. Les objectifs sont toujours des déclarations administratives dont on ne peut pas prendre la mesure et qui ne présentent toujours aucun intérêt .Le groupe radical voudrait, comme le Parti démocrate-chrétien, voir enfin ce budget zéro, à savoir que l'on redéfinisse les missions de chaque service et les missions fondamentales de la Ville de Genève. C'est néanmoins, pour le groupe, un soulagement de voir que les charges ont heureusement été maîtrisées, grâce à la baisse d'impôts notamment, et que les charges du projet de budget 2010 sont inférieures à celles inscrites aux comptes 2008. Le groupe radical estime en conclusion que ce budget n'est pas le leur, qu'il existe encore et toujours des doublons sans cesse dénoncés, et des projets refusés, raisons pour lesquelles il s'abstiendra ce soir.

Parti socialiste

Le groupe socialiste constate que le débat budgétaire a été parasité par les enjeux électoraux cantonaux et il pense que les chiffres fournis par le Conseil administratif sont probablement plus sérieux que ceux issus du Canton. Le groupe a donc les plus grands doutes face aux chiffres présentés dans ce projet de budget, et il pense que les comptes 2011 et 2012 justifieront malheureusement ces craintes.

Par ailleurs, le groupe socialiste estime que, en l'état, ce budget n'est pas vraiment le sien, qu'il est insuffisamment socialiste et que, par conséquent, le groupe s'abstiendra ce soir parce qu'il entend en discuter en assemblée générale.

Votes de la commission des finances

Approbation du budget du département Autorités

La présidente soumet tout d'abord au vote l'approbation du budget du département Autorités qui doit être avalisé par la commission des finances.

Mis au vote, le budget du département Autorités est refusé par 4 non (2 DC, 2 L) contre 4 oui (2 AGT, 2 Ve) et 7 abstentions (1 Ve, 3 S, 1 R, 2 UDC).

Approbation du budget du département des finances et du logement

La présidente soumet ensuite au vote l'approbation du budget du département des finances et du logement qui doit être avalisé par la commission des finances.

Mis au vote, le budget du département des finances et du logement est refusé par 4 non (2 DC, 2 L) contre 4 oui (2 AGT, 2 Ve) et 7 abstentions (1 Ve, 3 S, 1 R, 2 UDC).

Approbation du projet de budget 2010

M. Krebs distribue les projets d'arrêtés modifiés en conséquence aux commissaires, qui en prennent connaissance.

Lesdits arrêtés se trouvent ci-après.

Vote de l'arrêté I

La présidente soumet ensuite au vote le projet d'arrêté I – Budget administratif et mode de financement.

Mis au vote, le projet d'arrêté I – Budget administratif et mode de financement est refusé par 6 non (2 DC, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (2 AGT, 3 Ve) et 4 abstentions (3 S,1 R).

Vote de l'arrêté II

La présidente soumet ensuite au vote le projet d'arrêté II – Centimes additionnels.

Mis au vote, le projet d'arrêté II – Centimes additionnels est accepté par 11 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 1 DC, 2 UDC) contre 2 non (L) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

Vote de l'arrêté III

La présidente soumet ensuite au vote le projet d'arrêté III – Emprunts.

Mis au vote, le projet d'arrêté III – Emprunts est accepté à l'unanimité (15 oui).

La présidente déclare que la commission des finances a terminé ses travaux sur le projet de budget 2010 et que ce dernier est donc refusé. Elle remercie M[me] Fontaine, M. Zagato et M. Krebs de leur aide précieuse, comme de leur grande disponibilité.

PROJETS D'ARRETES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), article 74, alinéa 5, et article 77 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;
Sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté I. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	**1'092'123'975**	francs
sous déduction des imputations internes de.....	**54'414'756**	francs
soit un total des charges nettes de	**1'037'709'219**	francs
et les revenus à	**1'100'474'848**	francs
sous déduction des imputations internes de	**54'414'756**	francs
soit un total des revenus nets de	**1'046'060'092**	francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 8'350'873 francs.

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif

dépenses	75'000'000
recettes	0
investissements nets	75'000'000

b) patrimoine financier

dépenses	20'000'000
recettes	0
investissements nets	20'000'000

c) total

dépenses	95'000'000
recettes	0
investissements nets	95'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3.- Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

a)	patrimoine administratif		
	investissements nets		75'000'000
	amortissements ordinaires	64'733'614	
	amortissements complémentaires	0	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 8'350'873	
	autofinancement		73'084'487
	Insuffisance de financement		1'915'513

b)	patrimoine financier		
	investissements nets		20'000'000
	amortissements (autofinancement)		2'811'623
	Insuffisance de financement		17'188'377
c)	total		
	investissements nets		95'000'000
	amortissements ordinaires	67'545'237	
	amortissements complémentaires	0	
	excédent de revenus de fonctionnement	+ 8'350'873	
	autofinancement		75'896'110
	Insuffisance de financement		19'103'890

Article 4. - Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 8'350'873 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté II. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2010, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2010.

Arrêté III. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2010 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 19'000'000 francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2010, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

8. **Rapports des commissions spécialisées sur le projet de budget 2010 et leurs annexes respectives (sauf CF – voir 5.5 – et CARTS – voir 5.6)**

8.1 Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet de budget 2010 du département des constructions et de l'aménagement.

Rapport de M^me^ Ariane Arlotti.

La proposition PR-720 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 16 septembre 2009.

Suite à la votation cantonale du 27 septembre 2009, qui a accusé une baisse des rentrées fiscales de la Ville de Genève, une déclaration du Conseil administratif était attendue par le Conseil municipal. Dans cette attente, un premier examen de cette proposition lors de la séance de commission du 30 septembre a été suspendu par la majorité de la commission. La proposition PR-720 a été examinée lors de la séance de commission du 28 octobre 2009, sous la présidence de M^me^ Maria Pérez.

Les notes de séance ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour l'excellence de son travail.

La proposition a ensuite été examinée lors de la séance de commission des finances du 3 novembre 2009, sous la présidence de M^me^ Frédérique Perler-Isaaz.

Les notes de cette séance ont été prises par M^me^ Sandrine Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour son précieux travail.

Séance du 28 octobre 2009

Mise en route

Alors que la présidente demande aux commissaires de proposer un-e rapporteur-teuse sur l'examen de la proposition PR-720, un commissaire démocrate-chrétien propose de ne pas entrer en matière, n'ayant pas obtenu les corrections attendues du Conseil administratif pour ce projet de budget 2010. Il propose une motion d'ordre afin de traiter immédiatement les autres objets mis à l'ordre du jour de la commission, sur lesquels le Parti démocrate-chrétien souhaiterait se prononcer, et de reporter l'examen de la proposition PR-720 en fin de séance.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions la motion d'ordre présentée par les commissaires démocrates-chrétiens concernant le report de l'examen de la proposition PR-720 en fin de séance.

Cette motion d'ordre est refusée par 7 non (2 AGT, 3 S, 2 Ve) contre 4 oui (2 DC, 1 L, 1 UDC) et 2 abstentions (1 R, 1 L).

Les commissaires démocrates-chrétiens se retirent de la séance, en précisant que leur acte est politique et qu'il vise non pas les services de l'administration municipale, mais les magistrats, à qui ils reprochent d'avoir pris en otage les conseillers municipaux.

Auditions

La commission entame l'examen de la proposition PR-720 par l'audition de M. Rémy Pagani, maire de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de son codirecteur M. Claude-Alain Macherel.

M. Pagani signale que le Conseil administratif va se réunir le vendredi 30 octobre 2009 pour faire quelques ajustements de routine au projet de budget 2010. Il précise que le Conseil administratif est en accord avec ce projet de budget qui reste malgré tout économe. C'est un copié-collé du budget précédent. Il n'y a pas de nouvelles dépenses, il n'y a pas de nouveaux projets et le *personal stop* a été réactivé. Le projet de budget 2010 prévoit un déficit de 25 millions de francs qui, conformément à la loi sur l'administration des communes, sera absorbé par un plan de désendettement de quatre ans.

M. Macherel prie la commission d'excuser l'absence de M^me^ Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement.

M. Pagani signale que le copié-collé du budget précédent s'applique aussi à son département, où toute augmentation éventuelle sera compensée en interne.

La commission entame l'examen page par page de la proposition PR-720, par le «Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010».

Pages 98 – 111
Page 112

Un commissaire demande si le revenu budgété de 50 000 francs à titre de prestations fournies par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social n'est pas sous-estimé.

M. Macharel répond que c'est ce qui a été budgété. Cela dit, il rajoute qu'il faudra signer une convention.

Pages 113 – 138

La commission poursuit l'examen de la proposition PR-720 par le «Projet de budget 2010»

Pages 20 – 23
Pages 65 – 73

A titre général, une commissaire souhaiterait savoir comment le département s'organise pour confier des rénovations tantôt au Service des bâtiments, tantôt au Service d'architecture.

M. Macherel explique d'abord que le Service des bâtiments s'occupe de l'entretien général des bâtiments municipaux et du petit entretien de routine, jusqu'à la rénovation, alors que le Service d'architecture a un champ d'activités qui va de la rénovation à la construction immobilière. Les deux services se rencontrent au niveau de la rénovation des bâtiments. S'agissant des rénovations d'immeubles d'habitation, les deux services se répartissent les dossiers suivant les disponibilités.

Une commissaire demande pourquoi l'Alhambra est prise en charge par le Service d'architecture et non par le Service des bâtiments.

M. Macherel répond que le projet de rénovation de l'Alhambra a une grande portée, qui comprend une redéfinition importante de la fonction du bâtiment et aussi une dimension patrimoniale. Le Service d'architecture s'occupe aussi du Musée d'art et d'histoire, alors que les travaux sur le Muséum d'histoire naturelle, dont l'impact des travaux sur le patrimoine sont moins importants, sont placés sous la responsabilité du Service des bâtiments.

Pages 137 – 140
Page 140

Une commissaire remarque que le bus 32 a été supprimé et que la subvention de la Ville au bus de la Jonction est maintenue.

M. Pagani se dit surpris, étant donné que les trois bus de la Ville de Genève, dont la ligne 32, vont être supprimés. La convention avec les TPG s'arrête au 12 décembre.

Page 158
Pages 181 – 191
Page 218

La présidente remercie MM. Rémy Pagani et Claude-Alain Macherel de leur participation aux auditions sur les propositions PR-709 et PR-720, et leur donne congé.

Discussion

Elle ouvre le débat sur le projet de budget 2010. Aucun amendement n'est proposé. Elle donne la parole pour les prises de position avant le vote.

Un commissaire radical dénonce l'attitude irresponsable du Conseil administratif et rappelle que le groupe radical s'était opposé à l'entrée en matière sur ce projet de budget. Il refusera de préaviser favorablement un projet de budget qu'il qualifie de vaste mascarade.

Une commissaire socialiste annonce que son groupe votera un préavis favorable au projet de budget 2010.

Un commissaire libéral dénonce la campagne à laquelle s'est livré le Conseil administratif avant les votations d'octobre. Malgré les déclarations rassurantes du magistrat, les commissaires libéraux ne sont pas certains que les magistrats soient unis derrière ce projet de budget. Pour leur part, ils n'entreront pas en matière à cette séance.

Un commissaire des Verts, au nom du groupe, annonce un préavis favorable au projet de budget 2010. Ils restent toutefois en attente des chiffres correctifs.

Une commissaire d'A gauche toute! votera un préavis favorable au projet de budget 2010 et attend l'examen du projet de budget 2010 en séance plénière.

L'Union démocratique du centre ne participera pas au vote.

La présidente soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions le projet de budget 2010 de la Ville de Genève.

Il est accepté par 8 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve) contre 3 non (1 R, 2 L).

8.2 Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2010 de la Direction des systèmes d'information et de communication.

Rapport de M. Christophe Buemi.

Préambule

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie, sous la présidence de M. Jean Sanchez, le 21 septembre 2009.

Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Daniel Zaugg, pour la qualité de ses prises de notes.

Auditions

La commission accueille M. Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), et de M. Yves Nopper, directeur du département.

Un commissaire, à la page 7, aimerait avoir des détails sur le fonctionnement de l'unité information-communication du Conseil administratif.

M. Maudet explique à la commission qu'il s'agit d'un groupe constitué de trois personnes travaillant à temps plein. Il est composé de M. Philippe d'Espine qui s'occupe d'envoyer les communiqués de presse du Conseil administratif, de M. Jean-Manuel Grob, qui a pour tâche de gérer la transition du site web de la Ville et, enfin, d'un poste de secrétariat. Cette unité est regroupée autour de M. Alain Schweri, chef de l'Administration centrale, puis autour de M. Jacques Moret, en qualité de directeur général de l'administration. L'unité information-communication ne date pas d'hier et, au fil des années, elle a eu, suivant l'évolution des technologies de l'information, plusieurs rôles à remplir, comme la signalétique du site de la Ville. Cette unité a donc exercé des activités plus ou moins larges en fonction des Conseils administratifs qui se sont succédé. Actuellement, il y a au sein du Conseil administratif une réflexion sur la gestion de la communication du Conseil et des magistrats. Suivant les départements, le niveau de communication peut fortement varier. Au département de la culture, par exemple, il y a une nécessité de faire connaître les prestations offertes à la population. C'est pourquoi il existe, dans ce département, un Service de la promotion culturelle. Avec la recréation du site web de la Ville, il va y avoir un changement complet dans l'approche interactive qui se fera auprès des usagers, et c'est dans ce cadre que les services de l'unité information-communication sont actuellement rediscutés.

Un commissaire remarque que, sur le site actuel de la Ville, chaque département dispose d'une unité pour faire ses communications.

M. Maudet lui répond que les choses sont un peu plus compliquées. Le site de la Ville est fortement orienté en fonction de l'administration. Chaque département dispose d'un espace qu'il met à jour de manière autonome, suivant son actualité. Le problème est qu'une division du site par département n'est pas franchement attractive pour le citoyen qui voudrait connaître les prestations culturelles, la procédure pour l'Office de l'état civil, etc. De plus, on peut remarquer que certains départements n'ont pas été mis à jour depuis longtemps, ce qui montre bien que le site doit être changé et se positionner en fonction de l'usager en termes de service public. Pour janvier 2010, il faudra donc opérer un mariage entre les différents services, tout en rendant le site attractif et facile d'accès. Pour ce faire, un rédacteur en chef du site web a été engagé, des plates-formes ont été installées dans chaque département, et cette mue va se faire bien évidemment sous forme d'amputation des attributs de l'unité information-communication.

Un commissaire demande si, dans le futur, il y aura une centralisation des modifications.

M. Maudet répond que, dans tout bon système, il faut faire comprendre l'intérêt de la transversalité mais, pour le contenu, ce ne sont pas les informaticiens de la DSIC qui peuvent le produire. Il y a donc une confrontation entre ce

que, par exemple, les gens travaillant dans le domaine de la culture jugent intéressant comme information à donner au public et ce que les techniciens estiment pouvoir réaliser. Le troisième élément qui entre en compte est ce que les usagers sont légitimement en droit d'attendre. On se trouve actuellement dans une phase où l'on attend une validation des contenus de la part de toutes les unités. La concertation avec les différents services prend du temps, puisque tous ne sont pas d'accord sur la nouvelle perspective que le Conseil administratif veut donner au futur site web de la Ville. Il faut suivre une ligne éditoriale, une certaine cohérence et c'est la raison pour laquelle il n'est pas possible d'avoir un site internet qui additionnerait les différents services.

Une commissaire aimerait savoir si, pour ce type de décision, il existe un comité qui décide et justifie les choix sur la ligne à suivre du site.

M. Maudet explique que la procédure est longue et qu'elle se fait à différents niveaux. L'échelon politique est le Conseil administratif et, tous les six mois, une note sous forme de synthèse passe au Conseil administratif et celle-ci indique où en sont les travaux, qui les dirige et quel a été leur coût. Par rapport au contenu, il existe depuis le 1er septembre des groupes de chargés de communication pour tous les départements. Ces groupes ont la compétence web qui était requise dans les annonces émises par le Conseil administratif, et ils ont pour travail de rechercher les informations dans les départements et de contrôler leur contenu. Par la suite, ces chargés de communication et d'information des départements se réunissent avec l'unité information-communication du département Autorités et la DSIC. De ce groupe de sept personnes émane un petit comité composé d'un rédacteur en chef ayant une compétence journalistique et n'ayant pas de parti pris pour quelque département que ce soit, de M. Grob et d'une troisième personne (en cours de recrutement) en lien avec le département de la culture, puisque c'est celui qui est le plus sollicité par la population. *In fine*, ce sont les magistrats qui ont le dernier mot, puisqu'ils approuvent le contenu web de leur département respectif.

Un commissaire aimerait avoir la confirmation que, pour les prestations en ligne, il s'agira bel et bien d'un guichet unique qui sera au service des usagers.

M. Maudet répond qu'il y aura un portail unique, mais plusieurs guichets. Il n'y a pas d'intérêt pour les usagers à ce qu'il y ait un guichet unique avec toutes les informations de la Ville dedans. Le site se doit de permettre aux usagers de cibler le plus facilement possible leur recherche. L'orientation est véritablement calée sur les prestations en fonction de la qualité des usagers.

M. Favre précise que le site sera dorénavant classé par thématiques et plus par départements et services.

Un commissaire, toujours sur les prestations en ligne, aimerait savoir s'il y a eu des échanges avec le Canton et s'il y aura un retour par rapport à cet investissement.

M. Favre explique que le Canton a décidé, dans ses propositions de crédit, de mettre certaines prestations en ligne. Puisqu'il commence à les réaliser en ce moment même, il y a une collaboration qui se fait avec la DSIC afin de réunir certaines prestations ensemble. L'idée est que, si un dossier doit passer d'une administration à l'autre, il faut que la manœuvre soit transparente et donc que l'usager puisse être maintenu au courant.

Une commissaire demande si la DSIC a prévu un deuxième site pour les personnes qui seraient intéressées par les départements par le biais de pages différentes.

M. Maudet explique que, avec le nouveau site de la Ville, il y aura toujours moyen de revenir à l'ancienne approche administrative pour ceux qui le désirent. Le site de l'Etat de Genève peut, à cet égard, déjà donner une idée de ce que sera celui de la Ville.

Un commissaire aimerait connaître la raison de l'augmentation des demandes d'aide à la hotline que l'on peut constater sur le graphique de la page 7.

M. Favre confirme que les besoins des services augmentent. Cela correspond à l'utilisation croissante que font les services de leurs outils informatiques. Il y a donc de plus en plus de sollicitations, de demandes d'aide adressées à la DSIC.

Un commissaire, à la page 11, a une question par rapport à la mise en place de postes de consultations publiques et de bandes d'information. Il se demande où ils se trouvent.

M. Favre lui répond qu'ils se situent à l'intérieur des bâtiments, le plus souvent à l'intérieur des bibliothèques municipales, des centres sociaux comme les secteurs pour les aînés ou encore dans les musées.

Une commissaire, toujours à la même page, a une question relative au point appelé «élaboration et pilotage de la stratégie des systèmes d'information et de communication». Elle ne comprend pas très bien la fin de la phrase de ce point qui parle de délégation du Conseil administratif en matière de politique publique.

M. Maudet lui explique que, dans l'ensemble des politiques publiques que la Ville doit déployer, on charge préalablement l'entité compétente de faire des propositions et d'élaborer un contenu à ce propos. Celles-ci sont ensuite validées ou pas par le Conseil administratif. Au niveau de la DSIC plus précisément, vient une série de demandes qui émane des services par rapport aux besoins en informatique. La DSIC discute ensuite de ces requêtes avec le Conseil administratif pour savoir si elles vont déboucher sur des programmes d'investissement. Enfin, c'est le Conseil administratif qui décide, en dernière instance, de donner suite ou non à ces propositions.

Un commissaire revient à la page 10 et a une question sur les données stockées sur les serveurs. Il aimerait connaître la raison de leur forte augmentation en l'espace de deux ans.

M. Favre lui répond que cette progression est surtout due au projet de numérisation lancé par le département de la culture concernant les collections de manière générale.

Une commissaire, à la page 17, constate qu'il y a tout un chapitre sur la responsabilité sociale des fournisseurs. Elle voudrait savoir comment fait la DSIC pour vérifier que ces fournisseurs remplissent bel et bien leurs engagements sociaux et écologiques auprès d'autres pays en voie de développement.

M. Favre lui répond que, à son niveau, il n'a pas de moyen de contrôle et que c'est uniquement sur la confiance que se font ces engagements. Il nuance toutefois sa réponse en expliquant que les constructeurs d'équipements informatiques doivent remplir et signer un formulaire de garantie et que, si l'on devait constater, grâce à une organisation internationale ou à une organisation non gouvernementale (ONG), que ces garanties n'étaient pas respectées, la Ville de Genève romprait le marché établi avec lesdits constructeurs.

M. Maudet précise que, depuis que cette campagne a été lancée en 2008, passablement de collectivités publiques suisses, mais également étrangères, se sont associées à cette démarche. De ce fait, faisant confiance aux ONG qui bénéficient généralement de réseaux dans les pays du Sud, il espère que ces engagements sociaux seront respectés de façon correcte par les entreprises informatiques. Pour l'instant, il n'y a pas encore eu de rupture de contrat.

Un commissaire, à la page 18, demande où en est la DSIC avec le wi-max.

M. Maudet répond que la DSIC a agi en quelque sorte comme une entité privée et a déposé une demande de concession. Celle-ci a été obtenue pas Swisscom, mais n'a pas été concrétisée étant donné les difficultés techniques en milieu urbain et les coûts que cela représentait. Il est plus efficace d'utiliser un petit réseau wi-fi avec relais qu'un grand réseau centralisé.

Une commissaire, en page 20, aimerait savoir si la DSIC peut déjà tirer un bilan sur les panneaux de wi-fi solaires.

M. Favre lui répond que la DSIC a connu des difficultés d'alimentation pendant l'hiver, étant donné le manque de soleil à cette période de l'année, mais que, en général, le wi-fi solaire est fonctionnel et efficace.

Une commissaire demande alors si la DSIC a l'intention de continuer sur cette voie-là.

M. Favre lui répond qu'il est encore trop tôt pour établir un bilan pertinent de l'efficacité de ces panneaux.

M. Maudet ajoute qu'il ne faut pas se précipiter vers des conclusions hâtives, étant donné le coût environ trois fois plus élevé d'un panneau de wi-fi solaire comparé aux wi-fi traditionnels.

Une commissaire, par rapport à l'opération FON constate qu'il est écrit qu'il reste encore la moitié des appareils et se demande alors si la DSIC va entreprendre une campagne pour informer la population de la disponibilité de cet équipement.

M. Favre répond que, lors de la première campagne d'information, cette opération a eu peu de succès, mais il n'exclut pas cette possibilité. Le problème est aussi que FON est une entreprise privée et qu'il faudrait établir quel est le rôle de la Ville dans cette opération.

M. Maudet ajoute que cette campagne ne pourrait intéresser qu'un nombre restreint de férus d'informatique.

Une commissaire aimerait connaître l'économie financière qu'a pu représenter l'utilisation des logiciels libres.

M. Favre lui répond que ces logiciels n'ont pas permis à la Ville de réaliser des bénéfices. Le choix des logiciels libres est avant tout un choix stratégique et politique. La Ville ne paie certes pas les licences mais, d'un autre côté, elle finance les prestations des entreprises pour ajuster ces logiciels à ses besoins. Le but est avant tout de favoriser les sociétés locales.

M. Maudet pense qu'il peut y avoir un effet indirect sur les grands groupes producteurs de logiciels, parce que le choix des logiciels libres crée une concurrence de prix dont ils n'ont pas le contrôle.

Une commissaire demande alors si d'autres collectivités publiques suisses utilisent également ce dispositif.

M. Favre répond que la Ville de Genève et l'Etat sont les seules collectivités publiques qui utilisent les logiciels libres, secteur par secteur, en Suisse, ce qui leur donne une avance sensible dans cette branche. Pour information, la ville la plus développée à ce niveau en Europe est, sans conteste, Munich.

Un commissaire demande si la Ville a l'intention de continuer dans la voie des logiciels libres ou si elle est plutôt dans l'attente des résultats relatifs à leur rentabilité.

M. Maudet lui rétorque que, pour le moment, la Ville est en situation d'attente, mais que de toute façon, vu les forces en présence et la réalité que l'on

connaît relative aux logiciels libres, il n'y a pas de volonté massive de basculer entièrement dedans. Par contre, lorsque les potentiels de développement permettent d'avoir un suivi de qualité, elle le fait.

M. Favre prend l'exemple d'Open Office qui a remplacé Microsoft Word. C'est dans ce genre de programme interne que la DSIC entend utiliser les logiciels libres. Il ne s'agit pas de remplacer tout Windows par Linux, par exemple. La raison principale de cet état de chose réside dans le fait qu'il y a énormément de logiciels utilisés par l'administration municipale et qu'elle n'est pas en phase avec d'autres plates-formes que Windows. De toute manière, la DSIC attend les résultats de l'étude sur les logiciels libres afin de pouvoir en estimer les coûts.

Un commissaire constate, à la page 33, qu'il y a un projet d'intégrer des bases de données relatives au personnel afin de mettre en place une meilleure gestion des ressources humaines. Il se demande si la DSIC a évalué la gestion des risques possibles en cas de perte des données, puisque celles-ci seront dorénavant regroupées sous le même logiciel.

M. Favre explique qu'il s'agit tout d'abord de remplacer la voie du papier par celle du numérique. En effet, en principe chaque collaborateur de la Ville a un dossier à la Direction des ressources humaines. Il y a donc déjà un endroit où l'information est centralisée. Ce n'est donc pas d'une centralisation des données qu'il s'agit, mais d'un changement de support, plus pratique, puisque le papier prend plus de place et qu'il est beaucoup plus onéreux pour la Ville. De toute façon, la DSIC reste très prudente sur la protection des données.

Une commissaire se demande ce qu'est un progiciel.

M. Favre lui explique qu'il s'agit d'un logiciel destiné aux professionnels.

Un commissaire se demande, par rapport à la gestion des ressources humaines, si la Ville engage des titulaires de maturité professionnelle en plus des apprentis.

M. Maudet lui répond par l'affirmative, même s'il y a eu quelques expériences malheureuses dans le passé. Il attire l'attention de la commission sur l'ajout d'un poste supplémentaire inscrit au budget. Il s'agit d'un poste «ad personam», puisque la personne engagée ne sera pas remplacée une fois son travail effectué. Il s'agit d'une personne non voyante qui a été engagée afin de développer l'information en braille et orale du futur site web de la Ville.

Un commissaire demande, dans l'optique où la Ville se doit de serrer les boulons, s'il existe déjà un plan B du projet de budget.

M. Maudet lui répond qu'il s'agit déjà du plan B, puisqu'il y a déjà 2 millions de moins que prévu dans ce budget.

Vote

Le président met au voix le projet de budget de la Direction des systèmes d'information et de communication. Il est accepté par 5 oui (3 Ve, 1 AGT, 1 R) et 8 abstentions (2 S, 1 DC, 1 AGT, 2 UDC, 2 L).

La commission n'a pas formulé de recommandation.

8.3 Rapport de la commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public chargée d'examiner le projet de budget 2010 du département de l'environnement urbain et de la sécurité.

Rapport de M^me^ Valérie Bourquin.

La commission de la sécurité, de la salubrité et du domaine public s'est réunie, sous la présidence de M^me^ Patricia Richard, les 22 et 29 septembre 2009 afin d'auditionner M. Pierre Maudet et ses chefs de service, MM. Pierre Liaudat, Yves Nopper, Antonio Pizzoferrato, Jean-Baptiste Saucy et Raymond Wicky, puis de se positionner et voter.

La rapporteuse remercie M^me^ Consuelo Frauenfelder, procès-verbaliste, pour la qualité de ses prises de notes, qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Séance du 22 septembre 2009

M. Maudet remercie la commission, nouvellement créée, qui est très importante pour son département puisqu'elle concerne 80% de ses services. Le magistrat insiste sur le fait que les charges fixes (personnel, énergie et bâtiments) représentent 82% des charges totales de ce budget, et qu'il ne lui reste, par conséquent, que peu de marge de manœuvre pour effectuer des économies. En outre, le service fournit d'importantes prestations pour la collectivité (Voirie, pompiers, etc.), qu'il serait difficilement envisageable de supprimer, et il ne perçoit pas de subvention. Une économie de 6 millions de francs a malgré tout pu être réalisée sur les charges, ce qui représente un effort important, qui peut cependant encore être amélioré.

Une commissaire des Verts demande quelle serait la ligne de conduite du département, au cas où la baisse d'impôts serait acceptée le 27 septembre.

M. Maudet répond que des économies ont d'ores et déjà été réalisées par souci de bonne gestion, et que le département n'a pas attendu la pression populaire pour diminuer les charges, mais qu'il y travaille de façon permanente. Ce

budget 2010 est aussi le premier budget où une vision complète du département est visible (en 2007, les services ont été réorganisés; en 2008, ils se sont mis en place et, en 2009, le fonctionnement du département est toujours tributaire de fusion des services en cours). Cependant, si 40 millions d'économies supplémentaires devaient être réalisées, il serait impossible de ne pas amputer certaines prestations, même si dans son département il ne serait, par exemple, pas envisageable de couper la levée des déchets. En revanche, une optimisation est toujours possible, comme pour les débarras sauvages, pour lesquels l'incivilité des habitants coûte 2,5 millions de francs.

La présidente passe au rapport.

Pages II-212 et II-213

Une commissaire socialiste demande pourquoi l'objectif qui concerne la structure organisationnelle du département n'est pas atteint.

M. Maudet rappelle que le budget est produit en mars, ce qui engendre un décalage avec la réalité, car cet objectif est aujourd'hui atteint: l'organigramme est complètement harmonisé, tant au niveau des postes que des personnes qui les occupent.

Une commissaire libérale s'interroge sur le groupe de coordination interdépartemental.

M. Maudet répond que ce groupe s'attache à coordonner les approches par métier et par objet, plutôt que par département. Il traite par exemple de la propreté dans les parcs, qui dépend actuellement du Service des espaces verts et de l'environnement, tout comme la levée des poubelles dans les parcs, qui n'est certes pas du ressort d'un jardinier. Cette approche est compliquée à réaliser, mais la Ville y gagnerait en cohérence.

Une commissaire libérale demande quelle est la représentation du département dans les manifestations officielles.

M. Maudet mentionne que ce service a peu d'obligation de représentation (5%). M. Maudet représente cependant la Ville au conseil d'administration des Services industriels de Genève.

Pages 214-215-216 et 218

Une commissaire libérale s'intéresse aux chiffres qui concernent le Service d'incendie et de secours (SIS).

M. Maudet propose d'inviter la commission au SIS pour une visite. Le budget du SIS est de 50 millions, dont 30 millions sont affectés aux incendies et secours, seul service municipal qui concerne tout le canton, et 20 millions pour les trans-

ports sanitaires urgents (ambulances), le Centre de formation de Richelien et la milice (250 volontaires). Il s'agit en tout de plus de 260 personnes, dont 180 en uniforme (pompiers).

Pages 219-220-221-222 et 224

Une commissaire libérale ne comprend pas la ligne qui stipule «l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible».

M. Maudet répond que ce service a deux missions principales, dont la plus connue est la police municipale, qui va retrouver ce nom en janvier 2010. La première mission, directement liée à la police, est la gestion du domaine public. On compte 1600 hectares de territoire (les rues, les places et 23% de parcs), dont la moitié est sur le domaine public. Une bonne gestion du domaine public consiste à la fois à surveiller les débordements et à faire en sorte que cet espace profite à tous et ne soit pas accaparé par certains (firmes privées, par exemple). Cette ligne comprend donc la gestion des chantiers, la perception des taxes pour l'utilisation du domaine public, les terrasses, les procédés de réclame, ainsi que les diverses manifestations.

Une commissaire démocrate-chrétienne demande quels sont les critères d'octroi des terrasses.

M. Maudet précise qu'il dépend d'un nouveau service de l'Etat, qui est celui du commerce, qui délivre une autorisation pour l'exploitation du commerce, comprenant la terrasse, ce qui ne facilite pas les choses en cas de plainte. La Ville est en revanche compétente pour la dimension de la terrasse, calculée en fonction du lieu. L'esthétique des terrasses dépend elle aussi d'une loi.

Une commissaire démocrate-chrétienne demande quel est leur pouvoir en matière de plaintes concernant les nuisances sonores.

M. Maudet répond que la Ville a peu de compétences en matière de bruit, et surtout peu de moyens de contrôle, alors qu'il s'agit d'un problème majeur (bruit routier, bruit privé mais qui dérange les voisins, bruit sur le domaine public, où les agents interviennent). Concernant les terrasses, une loi est en cours de préparation avec M. Unger, afin de délivrer deux autorisations différentes (l'une pour l'établissement et l'autre pour la terrasse).

Une commissaire libérale souhaiterait connaître les revenus engendrés par les Fêtes de Genève, ainsi que les coûts d'entretien et de voirie d'une manifestation qui s'étend sur une période aussi longue.

M. Maudet précise que la manifestation s'est déroulée cette année du 16 juillet au 10 août et que la Ville a appliqué sa nouvelle politique en matière de taxa-

tion, à savoir que la manifestation a payé le coût maximal pour l'utilisation du domaine public (45 francs le m^2), avec un rabais en fonction des efforts consentis en matière de tri, qui devait se monter à 40%, ce qui a été atteint, notamment grâce au nouveau système de consigne. Ce taux n'est cependant pas encore satisfaisant, comparé au taux de récupération dans les autres cantons, et les exigences seront encore augmentées les prochaines années.

Un commissaire socialiste s'enquiert de la nouvelle réorganisation de la police municipale (61 postes).

M. Maudet rend compte de la situation. Sur 64 agents municipaux, 2 seuls ont pu migrer à la sécurité municipale et 5 ont quitté. Sur les 57 personnes qu'il fallait replacer, 23 ont été affectées au contrôle des marchés, ce qui a permis de répartir les agents de sécurité municipaux (ASM) formés, qui gaspillaient leurs compétences sur les marchés, dans les quartiers où ils font de la sécurité de proximité. Quinze autres personnes ont été affectées au contrôle du domaine public, dont 4 pour les terrasses. Pour les 19 personnes restantes, 8 travaillent dans les musées, 6 au Service des espaces verts et de l'environnement et 5 dans la conciergerie.

Une commissaire libérale demande quelle est la politique concernant les marchés.

M. Maudet répond qu'il existe 30 marchés en ville de Genève et que la volonté politique est de développer ce domaine, en créant une unité «marché» et un nouveau système de réservation par sms. Pour l'instant, les marchés coûtent 2 millions et rapportent 500 000 francs, car les prix sont très bas (un marchand qui utilise 3 emplacements ne paie que 2,80 francs la matinée), alors que les rues doivent être bloquées, ce qui engendre des coûts très importants.

La présidente demande qui paie les ASM qui ferment les rues en dehors de leurs horaires.

M. Maudet répond que la Ville paie ces heures supplémentaires et qu'un système va être mis en place afin de transférer aux privés la fermeture de la rue et d'en imputer le coût aux marchands.

Un commissaire des Verts demande si les magasins de motos doivent payer pour garer les motos sur la chaussée.

M. Pizzoferrato répond que les places sur la chaussée ne relèvent pas de la Ville. En général, l'exposition des véhicules est gratuite durant la journée.

Page 226

Une commissaire libérale pose une question de compréhension par rapport aux chiffres des missions.

M. Maudet précise que, sous la mission 1, figure, par exemple, les 14 millions perçus des Services industriels de Genève, comme le 1,5 million de la Société générale d'affichage pour l'utilisation du domaine public. La police, elle, a peu de revenus en dehors des amendes.

Pages 227-228-236 et 237

Un commissaire socialiste relève l'ambition de transformer ce service (sécurité et espaces publics) de fond en comble.

M. Maudet insiste sur le fait que ce service est un service clé, qui gère un peu plus de 700 véhicules (hors SIS), prête du matériel de fête, ce qui engendre une manutention énorme (les 6200 drapeaux), et enfin comprend des ateliers généraux qui réparent tout. Ce service, reconstitué, est donc un service en tant que tel.

Une commissaire libérale demande quel est l'objectif concernant les illuminations de Noël.

M. Maudet mentionne les illuminations des rues, qui ont eu lieu du 1er décembre 2008 au 10 janvier 2009, financées sans fonds municipaux, mais par la Fondation pour le tourisme, avec le produit de la taxe pour le tourisme et de la taxe pour le séjour. Ces illuminations vont s'étendre cette année, notamment à la rue de la Corraterie avec un nouveau concept, et cet événement sera pérennisé.

Pages 238-239-240 et 242

Une commissaire démocrate-chrétienne soulève que le règlement concernant la levée des déchets stipule des heures précises, qui ne sont jamais respectées.

M. Maudet répond que l'on paie vingt ans de laxisme. Les entreprises de nettoyage ont remplacé les concierges et les gens déposent les sacs-poubelles la veille de la levée. Il est en outre difficile d'analyser les déchets afin d'identifier les responsables des infractions. La volonté politique est de réduire, dans un premier temps, la tolérance pour les industriels et les commerciaux en 2010.

Une commissaire démocrate-chrétienne demande ce qu'il en est des petits commerçants.

M. Maudet répond que la Ville a fait un grand pas en leur proposant une levée anticipée du papier (période test dans un quartier le mardi soir), qui a bien fonctionné et qui sera pérennisée et étendue à d'autres quartiers.

Un commissaire des Verts aimerait savoir de quelle manière la loi qui permet à la municipalité d'imposer aux propriétaires d'immeubles la pose de conteneurs est appliquée.

M. Maudet explique que la Ville travaille avec l'ancienne société de régisseurs, qui regroupe 70% du parc immobilier genevois, avec laquelle ils ont mis sur pied un label vert, comprenant diverses exigences (conteneurs organiques, détecteurs pour la lumière, etc.), mais que la véritable pression devrait venir de l'Etat.

Un commissaire des Verts a remarqué la pose d'un nouveau conteneur pour le PET à la rue Hoffmann.

M. Maudet mentionne qu'il s'agit là du résultat de plaintes répétées et justifiées d'un citoyen. Cette charge revient en fait aux grands magasins, mais la pose de conteneurs dans certains points de récupération, effectuée lors des précédentes législatures, incite les contribuables à demander la généralisation de cette pratique, ce qui n'est pas toujours possible pour des raisons de place et de sols.

Une commissaire des Verts demande s'il ne serait pas possible de modifier les heures de levée, par exemple le soir après 21 h, comme cela se fait dans d'autres villes.

M. Maudet répond qu'il y aura toujours un décalage par rapport au dépôt du sac et qu'une modification de l'heure des levées peut entraîner des bouchons drastiques et le blocage des transports publics.

M. Liaudat ajoute qu'un test avait été effectué à la Jonction, qui ne s'est pas révélé concluant (retard de la Voirie, bouchons, conteneurs dans les rues).

Un commissaire socialiste s'étonne que la Voirie ne fasse pas de tri sur le domaine public.

M. Maudet est convaincu que le tri est une affaire de mentalité et un problème de logistique. La subdivision des déchets sur le domaine public entraîne des coûts considérables. M. Maudet préfère agir sur les entreprises, car une récente étude a démontré que 90% des ordures ménagères étaient du papier. Genève a en effet un énorme effort à faire, puisque seuls 34% des déchets sont valorisés (contre 45% pour la moyenne suisse).

Une commissaire des Verts demande quelle est la stratégie en matière d'emballages polluants.

M. Maudet répond qu'il s'agit d'une stratégie en trois axes: diminuer les emballages à la source, limiter l'empreinte environnementale, augmenter la part du tri. Dans ce sens, des écocontrats sont signés avec les entreprises, par exemple Manor, qui gère la levée de ses sacs après le passage de la Voirie et qui s'est aperçu que 90% des déchets des poubelles situées autour du magasin provenaient des emballages de la restauration à l'emporter, ce qui a engendré une diminution de la distribution des serviettes, de l'initiative du magasin.

Une commissaire libérale demande ce qu'on peut faire par rapport au PET (page 243).

M. Maudet pense qu'il est difficile d'interdire le PET. La pierre angulaire de la politique consiste à faire payer ceux qui polluent (principe du pollueur-payeur). L'avènement des journaux gratuits entraîne un gaspillage énorme, tout comme la multiplication des emballages.

Une commissaire libérale demande ce qu'il en est des mégots.

M. Maudet pense que le problème va s'accroître avec l'acceptation probable de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, et ses services ont déjà commencé à équiper les abribus de cendriers.

Une commissaire des Verts propose d'amender les personnes qui jettent leurs mégots dans la rue.

M. Maudet précise que, si 3500 cendriers devaient être installés, cela coûterait cher en termes de manutention. Tout le problème est d'abord une question de mentalité ou d'amende. En outre, les poubelles peuvent être utilisées pour y déposer les mégots éteints sur le couvercle (des tests incendie ont été effectués).

Pages 244-245 et 246

Elles ne font l'objet d'aucune question.

Séance du 29 septembre 2009

Pages 107 et 108

Un commissaire socialiste aimerait savoir ce que recouvrent les 65 000 francs de la cellule 318.

M. Maudet répond qu'il faut se référer aux comptes à six positions. Cette somme concerne principalement les frais d'affranchissement, aménagement des expositions et honoraires divers pour expertises.

Un commissaire socialiste demande pourquoi les charges ne baissent pas, puisqu'il y a moins d'agents municipaux.

M. Maudet précise que les charges ont baissé, puisque 6 millions d'économies ont été réalisées. Le détail concernant les agents municipaux a été exposé lors de la séance précédente (voir page 2).

Une commissaire d'A gauche toute! s'interroge sur les subventions aux institutions privées (page 108).

M. Maudet explique que le détail des subventions pour les différentes associations se trouve dans les pages jaunes, pages 145 et 146, et il rappelle que son département accorde moins de subventions que les autres départements de la Ville. Sur 69 000 francs, 35 000 francs sont imputés par la Comptabilité générale.

Un commissaire socialiste souhaiterait avoir le détail de la cellule 318.

M. Maudet répond que tout se trouve dans le budget à six positions: taxes sur les véhicules à moteur, frais de surveillance, liaisons des SIS, frais pour la centrale d'alarme, etc.

M. Wicky détaille cette ligne. Il s'agit en effet des frais relatifs à la centrale d'alarme, les liaisons électroniques, la destruction des résidus ménagers, les émoluments divers, la cantine de Richelien, les frais de réception, etc.

Page 109

Une commissaire libérale demande ce que signifie la lettre E, et elle souhaiterait avoir des détails sur le fonctionnement des amendes.

M. Maudet la renvoie aux pages 113 et 114 pour la lettre E et précise que, dès le 1er janvier 2010, l'Etat va récupérer à son compte les amendes de stationnement, en attribuant une compensation à la Ville sur une période de trois ans pour le retrait de cette compétence. M. Maudet explique qu'il y a une grande différence entre le montant total des amendes dressées et celles qui sont finalement encaissées.

Un commissaire socialiste souhaiterait connaître l'opinion politique du magistrat sur cet objet, où il considère que la Ville est perdante sur toute la ligne.

M. Maudet est convaincu que cette tâche rapportait moins qu'elle ne coûtait et que ce transfert est une bonne chose. En 2008, il y a eu pour 11,5 millions de francs d'amendes produites (dont 9 millions par les agents municipaux et 2,5 millions par les agents de sécurité municipaux). Les recettes sur les zones bleues ont diminué, ce qui est une bonne chose, puisque c'est le signe que la politique fonctionne. Sur ces 11,5 millions, seuls 10,5 ont été encaissés en comptabilisant les amendes des trois années antérieures. Or 2,8 millions proviennent de la rétrocession issue d'arriérés, et 2,2 millions de la Fondation des parkings, qui donnait la moitié de la somme des amendes encaissées à la Ville et l'autre moitié à l'Etat. Chaque année, la baisse orchestrée était de 1,5 à 2 millions, alors que les charges augmentaient en raison, notamment, de la progression salariale. Le bilan était donc devenu neutre, voire négatif. De surcroît, les citoyens confondent les missions de la police et celles des agents municipaux. M. Maudet pense donc que cette politique publique de stationnement devait être gérée par l'Etat et il juge

extrêmement négatif de parier sur l'incivilité des gens. Par contre, il aurait été adéquat que le personnel soit également transféré en même temps que la compétence, mais le Conseil administratif en a décidé autrement.

Un commissaire socialiste pense que, au niveau de la rigueur, il n'était pas judicieux de baisser les recettes, tout en gardant la charge salariale de ces personnes.

M. Maudet assume la décision collégiale du Conseil administratif, même si ce n'est pas un secret que, pour lui, charges et personnel ne faisaient qu'un.

Un commissaire libéral demande quel type d'amendes les agents de sécurité municipaux sont habilités à dresser.

M. Maudet répond qu'ils amendent le stationnement, mais qu'ils peuvent aussi verbaliser les personnes en déplacement, les propriétaires de chiens, les déchets, etc.

Un commissaire socialiste se déclare déçu de l'attitude du magistrat face à cette situation.

M. Maudet répond que les rapports de force sont clairement en faveur de l'Etat et que, au niveau de la budgétisation des amendes, le chiffre (de 10 à 20 millions de recettes) demeure marginal. En outre, le magistrat juge pervers de compter sur l'incivilité des gens dans un budget. Par ailleurs, la diminution des places de parking (plus de 2000 places en dix ans) entraîne aussi une diminution du potentiel des amendes, tout comme le respect des zones bleues qui entre petit à petit dans les habitudes des citoyens. Enfin, les 62 postes ont été reconduits dans les différents départements où les compétences des uns et des autres sont en meilleure adéquation avec leur formation, ce qui est un gain non négligeable.

Un commissaire libéral profite de l'occasion pour s'enquérir sur les moyens de poursuite des véhicules aux plaques étrangères.

M. Maudet mentionne la Commission commune de la police des frontières (qui comprend Genève, la Haute-Savoie et l'Ain), et il précise qu'il s'est plaint auprès de M. Moutinot afin qu'un poste soit créé pour les procédures de poursuite, car, après trente jours, seul l'Etat a la compétence de recouvrer l'amende et la dette s'éteint si elle n'a pas été honorée dans les cinq ans.

Un commissaire démocrate-chrétien demande si l'on sait déjà jusqu'où on va aller dans le contentieux de recouvrement.

M. Maudet répond que le service se concentre sur les «gros clients»; quelqu'un qui reçoit une petite amende aura toutes les chances de ne jamais devoir la payer.

Un commissaire socialiste n'a pas bien suivi la démonstration de M. Maudet concernant les amendes: pourquoi ne pas tabler sur la stabilité?

M. Maudet répond que l'on est passé de 30 à 50% d'amendes contestées. Les retards sur les paiements provoquent aussi un décalage. En 2010, l'Etat n'aura pas les moyens de recouvrer ces volumes importants, du fait du transfert de l'autorité pénale. Le secteur des amendes, encore une fois, est donc un secteur non rentable. Cependant, l'année prochaine, la Ville continuera à percevoir une part résiduelle d'amendes en cours de recouvrement.

Un commissaire socialiste mentionne que le magistrat a besoin de ces agents municipaux pour la surveillance des marchés, des parcs, etc.

M. Maudet juge qu'une personne formée pour de l'îlotage perd son temps à la surveillance des marchés. Son prédécesseur l'avait pressenti, puisqu'il pratiquait déjà ce qui est désormais formalisé.

Un commissaire socialiste demande si la Fondation des parkings paie encore des redevances.

M. Maudet répond par la négative.

Un commissaire socialiste pensait que, en diminuant le nombre de places de parc, il y aurait une augmentation des infractions.

M. Maudet précise que la réduction des places n'entraîne pas la réduction des infractions, mais elle a une incidence sur le potentiel amendable. Le système des zones bleues fonctionne par ailleurs très bien.

Un commissaire socialiste s'étonne: une amende sur le terrain de la Ville revient donc à l'Etat?

M. Maudet répond par l'affirmative. Cependant, M. Pagani travaille à la réactivation d'une convention, suspendue par le précédent Conseil administratif, qui stipule que, étant donné que l'entretien du domaine public et des routes revient à la Ville, les frais de police devraient être légitimés. Or la somme accumulée sur les dix dernières années est considérable (100 millions).

Un commissaire socialiste déclare qu'il n'a jamais vraiment su si le Canton avait demandé ou imposé ce transfert.

M. Maudet explique que, dans un premier temps, le transfert de la tâche devait revenir à la Fondation des parkings. Une négociation intense, jusqu'en novembre 2008, avait abouti à un contrat de prestations que l'Etat devait valider, lorsque le projet de loi sur les agents de police municipaux a été voté. L'Etat a alors pris en compte cette disposition qui aurait pu être votée et la Ville a reçu une injonction, avec un an de préavis, pour le retrait de cette compétence.

Pages 110 et 111

Un commissaire socialiste se demande ce qui correspond aux postes 361-366 dans les comptes à six positions.

M. Maudet précise que le détail se trouve dans les pages 164-165. Il s'agit du prêt de matériel de fête, des prestations de nature divisées en fonction du destinataire.

Un commissaire socialiste s'interroge sur la subvention pour l'étranger.

M. Maudet mentionne les accords de réciprocité avec Annemasse ou Saint-Julien pour le prêt de matériel, qui s'élève à 5900 francs, somme théorique qui varie en fonction des années.

Un commissaire socialiste soulève la différence (– 200 000 francs) dans les comptes à six positions.

M. Maudet répond qu'il s'agit d'une question de compétence et d'une adaptation par rapport aux comptes.

Page 112

Une commissaire des Verts revient sur le plan B soulevé la semaine précédente.

M. Maudet répète qu'il n'a pas attendu la votation pour diminuer les charges. L'approche est de maintenir le même volume de prestations à un prix compétitif. Cependant, le Conseil administratif se réunit le lendemain de cette séance afin de tirer les conséquences de la votation.

Un commissaire socialiste demande ce qu'il adviendra de «Boris» (page 112).

M. Maudet répond que «Boris» va survivre. La politique de répression lancée par M. Ferrazzino fonctionne bien. M. Maudet distribue un document sur les écocontrats et précise que la difficulté réside dans la mesure de l'impact d'une politique publique et de ses effets. Le magistrat constate que Genève se situe bien en dessous du seuil suisse en matière de sensibilisation et de répression. Cependant, plus d'amendes ont été produites en matière d'insalubrité pendant les cinq premiers mois de 2009 que durant les seize dernières années.

Une commissaire des Verts rebondit sur la distribution de ce document pour mentionner son inquiétude concernant l'augmentation de 12 000 francs pour des frais d'impression (+ 36%).

M. Maudet rassure sur ce fait: d'une manière globale, et notamment grâce à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), un effort énorme a été fait. La Voirie est le plus gros service avec 310 employés, dont 75% n'ont pas accès à un ordinateur et reçoivent donc des documents papier.

Page 145

Un commissaire socialiste demande comment se fait l'arbitrage pour la Société suisse de sauvetage.

M. Maudet répond que la Ville est membre et paie une subvention infime (500 francs) qu'il a transférée dans le budget en tant que cotisation.

Une commissaire libérale s'enquiert de la subvention pour les sauveteurs auxiliaires (431).

M. Maudet adapte les sommes à disposition en fonction des besoins. Dans ce cas, le service a jugé que les sauveteurs pouvaient faire le même travail avec moins d'argent (4000 francs de moins sur 40 000 francs).

Page 164

Une commissaire libérale se demande ce que signifie l'augmentation qui concerne les locaux incendie et secours (institution privée).

M. Maudet explique que cette augmentation (de 15 000 à 23 000 francs) est due au déménagement des locaux de la rue Rothschild, qui deviennent une crèche, à la rue des Rois.

Pages 165-215-220 et 223

Un commissaire socialiste demande ce que représente cette augmentation du poste *ad personam* de 127 000 francs.

M. Maudet répond que ce poste est celui d'un ingénieur en informatique aveugle à la DSIC, qui produit des prestations pour le nouveau site internet et que, le jour où cette personne partira, ce poste ne sera pas reconduit d'où le *«ad personam»*.

Page 224

Un commissaire socialiste revient au rapport étudié la semaine précédente. A la page 243, un commissaire socialiste est curieux de connaître l'indicateur et la cible.

M. Maudet répond que son service enverra un document détaillé sur la Voirie où il est possible d'avoir un regard croisé sur les 34%, taux de 10% inférieur à la moyenne suisse. L'objectif est bien sûr d'augmenter cette part de déchets valorisés car, financièrement aussi, le tonnage des déchets revient à plus de 12 millions de francs par année (261 francs la tonne).

Un commissaire socialiste demande si des enquêtes clients ont été réalisées en matière de logistique et manifestations.

M. Maudet a expliqué cela la semaine passée. Le service a été réorganisé et l'évaluation est en cours afin de savoir si la qualité des prestations est jugée satisfaisante, à l'interne comme à l'externe. A partir de là, des ajustements vont se faire.

M. Maudet et ses chefs de service quittent la salle.

Discussion et vote

Une commissaire des Verts informe que les Verts souhaitent attendre les chiffres mis à jour, l'actualisation de ce rapport face au plan B ou C dont le Conseil administratif parlera en temps opportun et l'incidence réelle face à la baisse d'impôts votée. Pour toutes ces raisons, les Verts ne vont pas accepter ce budget.

Un commissaire socialiste, pour son groupe, se déclare satisfait des précisions données concernant l'étude du budget et sa proposition politique et votera donc ce projet de budget.

Une commissaire d'A gauche toute! n'a pas eu de contact avec son chef de groupe et son collègue est absent. Cependant, elle se rallie aux socialistes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre ne souhaite pas entrer en matière, car il attend également le plan B et les suites de la votation pour entrer en matière.

Un commissaire libéral se rallie à ces propos pour son groupe.

La présidente étant la seule représentante de son groupe, elle prend position et déclare que les radicaux acceptent le budget de M. Maudet. Puis, elle passe au vote.

Mise aux voix, l'approbation du budget est refusée par 5 non (3 Ve, 1 L, 1 UDC) contre 5 oui (3 S, 1 AGT, 1 R).

8.4 Rapport de la commission de la cohésion sociale chargée d'examiner le projet de budget 2010 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour le volet cohésion sociale.

Rapport de M^me^ Sandrine Burger.

Le projet de budget 2010 a été renvoyé à la commission des finances et aux commissions spécialisées lors de la séance plénière du Conseil municipal du

16 septembre 2009. La commission de la cohésion sociale s'est réunie les 17 septembre et 1er octobre 2009, sous la présidence de M. Pascal Rubeli. Les notes de séance ont été prises par Mme Marta Wesolowska, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 17 septembre 2009

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné par M. Sami Kanaan, directeur, Mme Simone Irminger, directrice adjointe, Mmes Marie-Françoise de Tassigny, déléguée à la petite enfance, Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Dominique Monet, comptable, et MM. Luc-Eric Revilliod, adjoint de direction au Service des espaces verts et de l'environnement, Roland Dumoulin, chef du Service des pompes funèbres et cimetières, Pierre Hausheer, chef par interim du Service social

Etude du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010

M. Tornare commence par rappeler que, chaque année, le projet de budget est susceptible de subir des correctifs plus ou moins nombreux et que, donc, celui de 2010 ne fait pas exception à cause de la votation à venir du 27 septembre 2009 sur la possible baisse d'impôts. Une part importante du budget de son département concerne les salaires et ceux-ci ne bougeront pas. Il précise également que certains points sont encore en suspension, par exemple la question des mamans de jour ou celle du financement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP). Quoi qu'il en soit, le Conseil administratif présentera prochainement de nouveaux chiffres et des ajustements seront effectués.

M. Tornare explique que, étant donné la crise et la votation du 27 septembre, le projet de budget 2010 n'est ni très créatif ni original, et que les arbitrages ont été difficiles. Il ajoute que, en période de crise économique où la population se paupérise, ce n'est, à ses yeux, pas le moment de couper dans le social.

Page II-253 – Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Une commissaire voudrait savoir quelles sont les nouvelles prestations au Service des pompes funèbres et cimetières.

M. Dumoulin lui répond qu'il s'agit de modifications apportées aux fours crématoires (pour le respect des normes OPAir) et de la création d'un lieu de recueillement au cimetière Saint-Georges pour les parents ayant perdu un enfant avant terme.

Une autre commissaire souhaiterait un point sur la situation des prestations complémentaires aux rentiers AVS-AI.

M. Tornare répond qu'il maintient sa position de ne rien changer tant que les tribunaux n'auront pas statué sur la question.

Une commissaire désirerait un complément d'information sur la situation des employés du cimetière Saint-Georges et de son entretien.

M. Tornare dit qu'il y a effectivement eu des problèmes au cimetière Saint-Georges, mais qu'il s'est rendu sur place pour régler la situation.

Concernant l'entretien du cimetière, M[me] Irminger confirme qu'il existe un projet visant à confier celui-ci au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). L'idée est de suivre une logique de rationalisation par métiers et non plus par territoires, afin d'éviter les doublons. Une décision définitive sera prise cet automne.

Un commissaire souhaiterait des précisions concernant les conventions de subventionnement (prestation 24), ainsi que sur l'importance des contrats de quartier.

Concernant le premier point, M. Kanaan répond que le département souhaite mieux encadrer ses relations avec les subventionnés et qu'il est en train d'élaborer, dans ce dessein, un modèle de convention type.

Concernant les contrats de quartier, M. Tornare explique qu'il s'agit d'un exemple de participation citoyenne, permettant de diagnostiquer les quartiers. Deux expériences sont en cours aux Grottes et à Saint-Gervais, où les habitants vont faire des propositions qui seront ensuite soumises au Conseil administratif puis, si elles sont retenues, au Conseil municipal sous forme de proposition.

Page II-258 – Délégation à la petite enfance

Une commissaire a souhaité plus de détails sur les 50 nouvelles places de crèche.

M. Tornare précise qu'il s'agit essentiellement de rajouts dans des institutions déjà existantes. Mais il n'exclut pas la possibilité de créer une nouvelle crèche si un lieu adéquat pouvait être trouvé (ce qui est de plus en plus difficile).

La même commissaire demande des explications sur ce que signifie «avenir des comités et organisation de la transition».

M[me] de Tassigny explique qu'il s'agit d'approfondir la réflexion sur les missions des comités et qu'une enquête sur ceux existants a été effectuée afin de faire des propositions. Les craintes des Verts ont été prises en compte, mais il n'est

pas question d'abandonner la municipalisation des crèches, même si celle-ci est momentanément suspendue.

La commissaire enchaîne en demandant des précisions sur la formation des cadres.

Mme de Tassigny répond qu'il est actuellement très difficile de recruter des cadres moyens ou supérieurs dans la petite enfance, d'où la nécessité d'organiser une telle formation, même si cela devrait relever du Canton.

Une autre commissaire s'interroge, elle, sur les conséquences de la municipalisation sur les caisses de pension.

M. Kanaan explique que les augmentations salariales sont plus lentes dans les crèches et que, avec la municipalisation, la progression va s'accélérer, d'où un probable changement de caisse et donc des surcoûts.

Page II-260

Un commissaire demande des explications sur la diminution des revenus.

Mme de Tassigny explique que les recettes dépendent des prix de pension et que l'année 2009 a vu moins de rentrées d'écolage.

M. Tornare ajoute que cela est dû aux revenus des parents, qui sont à la baisse.

Page II-264 – Ecoles et institutions pour l'enfance

Une commissaire se renseigne sur le droit des concierges à engager des employés tiers.

Mme Widmer explique que cela dépend de la taille de l'école.

Une autre commissaire souhaite en savoir plus sur l'état d'avancement de la rénovation des places de jeux et de la problématique du manque de protection contre le soleil de certaines d'entre elles (notamment à Plainpalais).

Mme Widmer confirme que la protection contre l'ensoleillement est une priorité et que le cas de la place de jeux de Plainpalais sera amélioré suite aux travaux. Pour le reste, elle ajoute que l'ensemble des places de jeux présentant des risques sera rénové d'ici à 2011.

Un commissaire souhaite savoir où en sont les négociations avec les ludothèques.

M. Tornare répond que, le 15 juin, a justement eu lieu une journée de réflexion autour de la problématique des ludothèques et qu'il existe une forte pression pour

leur professionnalisation. Cela engendrerait des coûts, c'est donc un choix à étudier et sur lequel il faut réfléchir.

Une commissaire demande où en est la rénovation phonique des restaurants scolaires.

Mme Widmer reconnaît que c'est un problème réel, mais que ces projets ne sont pas dans le pipeline, même si certaines écoles (Saint-Gervais, Carl-Vogt, Le-Corbusier) ont été rénovées à ce niveau.

Page II-271 – Espaces verts et environnement

Un commissaire demande des explications sur les arbres à abattre en urgence.

Mme Irminger explique que le but est de limiter au minimum ces coupes qui sont des cas non planifiés. L'idée étant d'avoir une véritable gestion des arbres à long terme.

Page II-276 – Pompes funèbres et cimetières

Un commissaire pose une question sur les chambres mortuaires qui doivent être remises aux normes.

M. Dumoulin explique qu'il s'agit de la refonte du système de réfrigération au cimetière des Rois.

Page II-282 – Social

Une commissaire souhaiterait savoir quand le règlement concernant les aides financières de la Ville de Genève sera enfin revu afin que ces aides puissent vraiment être distribuées.

M. Tornare explique que cela a justement été fait la veille.

La même commissaire soulève la problématique des personnes sans papiers, âgées, et souhaite savoir ce qui est prévu comme aide pour celles-ci.

M. Hausheer répond que c'est une problématique nouvelle à laquelle le service n'a pas encore de réponse. Ces personnes se retrouvent souvent dans les clubs sociaux ou à la Cité Seniors, mais il n'y a aucune mesure spécifique les concernant.

Une commissaire demande ce que le département entend par «une attention particulière aux bénévoles».

M. Tornare explique que, suite au succès de l'opération de cet été aux Bastions, il souhaite développer le bénévolat. Une étude a d'ailleurs été réalisée à ce propos par l'Université de Genève.

Un commissaire souhaite des précisions sur la formation des aînés et son coût.

M. Hausheer cite les cours informatiques donnés au sein de la Cité Seniors dont le budget annuel est de 4000 francs.

Le même commissaire souhaite savoir quelles sont les nouveautés concernant la politique pour les familles modestes.

M. Hausheer explique qu'il s'agit essentiellement de la révision du règlement afin de permettre une meilleure forme de contrôle des allocations ponctuelles.

L'étude du rapport à l'appui des comptes terminée, le président libère le magistrat qui est attendu ailleurs.

Une discussion s'engage au sein de la commission pour savoir si elle continue les travaux. Certains commissaires s'opposent en effet à l'étude ligne par ligne, car les chiffres vont largement changer après la votation du 27 septembre. D'autres souhaitent au moins étudier les subventions.

Suite à un vote unanime, la commission décide de poursuivre l'étude des subventions avec M. Kanaan et M[me] Irminger.

Projet de budget 2010

Page 146

Une commissaire demande pourquoi la subvention à l'Association Cap-Vert est annulée, alors que celle-ci a de nouveaux projets.

M. Kanaan répond que le montant modeste de la subvention engendre plus de coûts administratifs que de bénéfice pour l'association et, surtout, que l'analyse des comptes 2007 a démontré que des dépenses de fonctionnement étaient couvertes par les recettes et que le financement de projets était assuré par des fonds propres suffisants. Une approche par projet va donc être favorisée.

Page 147

Une commissaire s'interroge sur l'annulation de la subvention à la Fédération suisse des sourds.

M. Kanaan répond que cela fait suite au regroupement de l'association.

Page 148

Une commissaire demande pourquoi les jardins familiaux n'ont plus de subvention.

Il lui est répondu par M. Kanaan que ces derniers ont des réserves et qu'ils dépassent les critères.

Page 149

Une commissaire demande des précisions sur les nouvelles subventions accordées aux associations Conseil des anciens et Carte blanche. Elle rappelle la proposition PR-487 et se dit embêtée, car Carte blanche propose de l'aide individuelle et devrait donc être subventionnée par le Canton. Elle demande si des critères permettant de répondre à une demande de nouvelle subvention sont disponibles ou non.

M. Kanaan répond qu'il n'existe pas de critères formels et qu'il ne faut pas oublier que la plupart des associations sont à cheval entre l'aide individuelle ou communautaire. Certes, il existe une coordination avec le Canton, mais parfois il faut faire des choix politiques et, dans le cas de Carte blanche, le fait que les services sociaux de la Ville font appel à elle a joué.

Une commissaire demande pourquoi l'enveloppe pour les petits projets de quartier a été mise à zéro.

M. Kanaan avoue qu'il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée par un amendement.

Une commissaire voudrait savoir si la somme allouée au Fonds pour les jeunes requérants en formation dans le budget est pérenne.

M. Kanaan répond qu'un rapport à ce propos sera bientôt disponible et que ce qui existait auparavant a été régularisé dans le budget.

La même commissaire, concernant la motion M-685, «Mesures d'accompagnement à apporter à la répartition entre l'Etat et la Ville de Genève des organismes subventionnés œuvrant dans le domaine de la santé et de l'action sociale, ainsi que leur financement», qui faisait suite à la proposition PR-487 et qui demandait d'étudier la mise sur pied d'un organe garantissant des prestations sociales cohérentes ainsi que de fournir un bilan tripartite des effets de la loi sur les indemnités et les aides financières, demande où cela en est.

M. Kanaan explique que la dernière rencontre entre magistrats a abouti à la décision de lancer cela et que des informations suivront prochainement.

Séance du 1er octobre 2009

Le président demande à la commission si elle désire reprendre le budget pour l'étudier ligne par ligne, étant donné que M. Kanaan et Mme Irminger sont à disposition.

Une commissaire siégeant au bureau précise que Mme Salerno s'est engagée, lors de la séance de ce même jour à midi, à venir à la séance plénière du Conseil municipal du samedi 3 octobre avec une déclaration personnelle sur le budget, et qu'elle est également prête à venir s'expliquer devant la commission de la cohésion sociale si celle-ci le désire.

Lors d'un tour de table, un commissaire radical déclare que les travaux sont certes intéressants mais que, étant donné que rien n'a changé, il est inutile de continuer en l'état. Certes, seuls 4% des chiffres risquent d'être modifiés au final, mais cela reste des arbitrages importants. Il propose donc que la commission arrête là ses travaux, même s'ils sont incomplets. La commission n'est en effet pas responsable du manque d'informations données par le Conseil administratif.

A gauche toute! déclare qu'il est incohérent de voter le budget sans connaître la stratégie du Conseil administratif.

Une commissaire des Verts explique que son Parti ne souhaite pas non plus travailler sans les nouveaux chiffres. Les Verts sont pour un budget cohérent. Or, actuellement, sans les informations, cela n'est pas possible, car on ne sait pas où couper, ni combien. Cette commissaire relève également que, si le travail n'est pas terminé, cela n'est pas la faute de la commission de la cohésion sociale mais celle du Conseil administratif.

Une commissaire démocrate-chrétienne rejoint ses préopinants et souligne combien il est illusoire et inutile de faire le ligne par ligne sur des chiffres qui ne sont pas réels. Elle attend donc des explications du Conseil administratif.

Un commissaire libéral rappelle que le budget est un acte politique important, si ce n'est le plus important du Conseil municipal. L'étude du ligne par ligne reflète des choix politiques. Or là, sans déclaration du Conseil administratif, cela n'a pas de sens à ses yeux et la commission doit arrêter là les frais.

Une commissaire socialiste a bien entendu les positions des autres partis, mais son groupe pense que les chiffres ne vont pas beaucoup changer car, en période de crise, ce n'est pas dans le social que l'on coupe. Pour les socialistes, la commission pourrait donc continuer son travail.

Le président fait voter la suspension des travaux sur le projet de budget 2010 par la commission. La suspension est acceptée par 11 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 1 UDC) et 4 abstentions (3 S, 1 UDC).

La commission de la cohésion sociale gèle donc là ses travaux sur le projet de budget 2010 et reste dans l'attente d'explications du Conseil administratif, ainsi que de nouveaux chiffres adaptés suite à la baisse des impôts votée le week-end précédent.

8.5 Rapport de la commission de la jeunesse et des sports chargée d'examiner le projet de budget 2010 du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour le volet jeunesse et sports.

Rapport de M. Christophe Buemi.

Préambule

La commission de la jeunesse et des sports s'est réunie le 28 septembre 2009 sous la présidence de M. Alexandre Chevalier, et les notes de séance ont été prises par M[me] Consuelo Frauenfelder. Le rapporteur la remercie pour la qualité de son procès-verbal.

En premier lieu, la commission a débattu de l'opportunité d'examiner le rapport du Conseil administratif et les chiffres durant cette séance. Une motion d'ordre du groupe radical a été soumise au vote.

Le président fait voter la proposition de ne considérer que le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010, et non les chiffres:

– pour: 1 R, 2 L, 2 UDC, 1 DC et 2 AGT;
– contre: 3 S;
– abstention: 2 Ve.

Auditions

Le président accueille M. Manuel Tornare et ses services, M[mes] Brigitte Chapuis et Simone Irminger, MM. Claudio Deuel, Sami Kanaan et Philippe Voirol, et leur indique la décision du Conseil. La commission souhaite donc les entendre sur le futur budget, et l'éventuel plan B.

M. Tornare mentionne que le Conseil administratif va se réunir le lendemain, afin de discuter des chiffres. Cependant, après discussion avec M. David Hiler et un autre conseiller d'Etat, M. Tornare se dit confiant, car ces personnes sont optimistes. En outre, M. Tornare n'a pas de plan B, et il propose de dresser le bilan de tout ce qui a été réalisé ces deux dernières années. M. Tornare a toujours

combattu certains privilèges et, lors de l'inauguration de la patinoire, il a donné l'ordre de supprimer la gratuité.

M. Voirol ajoute que les corps de métier qui doivent nager pour leur travail rentreront toujours gratuitement à la patinoire, et qu'une exception a également été faite pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Une commissaire souhaiterait connaître, à défaut d'un plan B, les lignes de force du budget.

M. Tornare ne compte pas faire des économies sur le sport, et répète qu'il va dans le sens des paroles de M. Hiler.

Un commissaire se dit tout de même relativement inquiet. En outre, si les chiffres ne sont pas disponibles avant le mois de novembre, cela donne aux commissions l'impression de faire un travail de singe.

M. Tornare annonce que les commissions auront les chiffres à la mi-octobre. Pour l'instant, un copié-collé a été fait avec le budget 2009. Si des économies doivent être réalisées, il sait où il les trouvera.

M. Tornare rappelle la conférence de presse de la veille, lors de laquelle certaines personnes ont affirmé que les chiffres pourraient être encore mieux que prévu.

Un commissaire demande si c'est également la fin des privilèges pour les manifestations sportives.

M. Tornare répète qu'il s'agit uniquement des installations sportives, où les conseillers payent uniquement 50%.

Un commissaire demande si la même politique s'appliquera à la culture.

M. Tornare répond que 12 places sont disponibles pour le Grand Théâtre, et 12 pour la Fondation d'art dramatique.

Une commissaire demande si, dans le cas de chiffres bien meilleurs, il ne serait pas possible de travailler avec 4% de fonds linéaire.

M. Tornare pense que, si l'on en croit certaines rentrées fiscales, il y a bon espoir d'avoir un plan C.

Un commissaire se permet de dire qu'un plan C lui paraît improbable, et il ne comprend pas cette histoire de privilèges.

M. Tornare répond que le service a tenu compte des besoins d'entraînements fréquents des sapeurs-pompiers volontaires, ce qui explique cette exception à la gratuité.

M. Voirol ajoute que le Service d'incendie et de secours entre gratuitement à la piscine quand ses membres s'y rendent en groupe. Cependant, précédemment, un pompier en congé pouvait entrer gratuitement, ce qui a été supprimé.

Une commissaire souhaiterait en savoir plus sur les éventuelles suppressions, et les intentions.

M. Tornare répond que, si les chiffres sont moins bons que M. Hiler le prétend, il fera comme M. Mugny, il fermera des installations pendant la semaine.

Une commissaire aimerait connaître sa position.

M. Tornare répond qu'elle l'aura le moment voulu.

Un commissaire propose de passer aux objectifs du budget 2010.

M. Tornare souhaite faire le bilan des dossiers stratégiques débloqués. En premier lieu, la patinoire des Vernets, dont le projet a été débloqué en juin 2007. Grâce au Conseil municipal, les deux phases ont été votées et les travaux sont en voie d'achèvement. Le premier match a lieu ce vendredi. Sur les 11,1 millions, 3 millions ont été versés par le FEC (Fonds d'équipement communal) (qui va s'appeler dorénavant le FI, Fonds intercommunal). M. Tornare a demandé 500 000 francs supplémentaires il y a un mois pour l'éclairage, le HD, et le ring. Les loges VIP ont été payées par la Ville.

La troisième phase consiste à creuser la patinoire afin d'augmenter de 1100 places sa capacité, et à réfléchir à la question de l'ammoniaque. M. Tornare a demandé à la Fondation Hans-Wilsdorf de financer une partie des travaux. En outre, la formation des juniors pour le football se réorganise. Avec M. Beer, la Ville a accéléré le dossier sport étude, afin qu'il soit plus fiable. Enfin, l'attribution des subventions devrait être mieux gérée, et M^me^ Chapuis ici présente, spécialiste des conventions, sera très stricte dans le contrôle de cet argent. M. Tornare évoque également les synergies réalisées avec les aînés, le développement des sports de rue, la fête du sport 2009 qui a été un immense succès, tout comme la course de VTT en ville. L'objectif est de travailler davantage avec les communes avoisinantes, et les magistrats du canton en charge des sports doivent se réunir en novembre afin de développer des politiques intercommunales, au niveau des manifestations, mais également des installations. En outre, une fondation de droit privé, avec des représentants de la Ville et de l'Etat, siègera à Genève afin de débloquer certaines situations délicates et permettre de grandes manifestations où pourraient collaborer les TPG, le domaine public et la police. Un forum est notamment prévu à la Praille le 14 novembre. En 2010, le marathon aura également lieu, ainsi que la Coupe de monde de hippisme. Les choses vont donc dans le bon sens et les relations avec M. Muller sont bonnes. Une réflexion est également menée afin d'obtenir une meilleure cohérence dans les clubs et leur apprendre à fusionner,

ce qui n'est pas dans l'air du temps. Enfin, le projet de budget 2010 ne donne pas lieu à des augmentations.

M. Voirol mentionne le basket, où il existe deux clubs de ligue A.

M. Tornare pensait pouvoir imposer plus rapidement la nouvelle politique de subventionnement, mais celle-ci ne se met pas en place d'un coup. Cependant, la politique de création d'enveloppes par sport sera poursuivie. Enfin, l'organisation du Service des sports est opérée.

Une commissaire se dit ravie de voir s'entamer des discussions intercommunales et demande ce qu'il en est du triathlon, du Tour de Romandie et du tennis.

M. Kanaan mentionne que la problématique pour le triathlon 2010 est la même que celle du marathon et qu'elle concerne les TPG et les rues fermées; car même un dimanche les gens veulent pouvoir circuler librement. Le Tour de Romandie ne passera pas par Genève cette année, mais en 2011. Quant au tennis, le Challenger du Drizia a fort bien marché et la volonté est de pérenniser l'événement et de pouvoir obtenir de meilleurs joueurs.

Une commissaire mentionne la fermeture des quais le dimanche, comme c'est le cas dans d'autres villes (exemple de Paris).

M. Tornare a déposé à l'époque à ce sujet une motion qui a été largement refusée.

Un commissaire demande ce qu'il en est du Bol d'or de pétanque.

M. Voirol répond que le Bol d'or est mort, mais vive le Bol d'or! Les organisateurs repartent en effet de zéro, afin de créer un événement international.

Une commissaire évoque le parc des Evaux, trop méconnu des habitants de la ville.

M. Tornare répond qu'il se rend aux séances des Evaux et se rend compte de cet état de fait. Cependant, la directrice est pleine d'espoir. Si rien ne change d'ici à six mois, la Ville décidera en conséquence.

Page 288

Une commissaire a une question, au point 15, concernant les locaux pour les jeunes.

M. Deuel affirme que la Délégation à la jeunesse croule sous les demandes de jeunes qui manquent de locaux. Dans les écoles, les abris sont mis à disposition,

et une politique de renouvellement est en cours car, dans certains cas, les groupes restaient, alors qu'ils n'en avaient plus l'utilité ou qu'ils n'étaient plus jeunes (exemple du Beau Lac de Bâle).

Mme Chapuis mentionne le projet voté par le Conseil municipal de l'aménagement de locaux à l'école des Eaux-Vives, occupés depuis cinquante ans par l'entreprise Pelichet, qui ne payait rien.

Une commissaire souligne la liste des infrastructures mises en place.

M. Deuel répond qu'il s'agit de tout ce qui concerne le skate (skate-park de Plainpalais, entretien des rampes, qui coûtent 60 000 francs à l'achat et 10 000 francs de réfection).

Un commissaire revient sur le Clos Voltaire, où il juge le travail de la Délégation à la jeunesse inexistant, tant le problème actuel est de taille.

M. Tornare répond que les travailleurs sociaux ne peuvent se substituer à la police. En outre, il souhaiterait que le Musée Voltaire soit beaucoup plus ouvert sur le quartier, afin que les citoyens s'approprient les lieux. Le dossier qui concerne le clos est touffu (problèmes avec la Ciguë, par exemple), mais le problème des dealers concerne la police cantonale.

M. Kanaan ajoute que la Ville n'est de loin pas passive, preuve en est les nombreuses lettres à M. Moutinot et les opérations coup-de-poing, mais les dealers reviennent. Le parc est gangrené par le trafic, les toxicos, des personnes marginalisées de tous âges, ainsi que par des mendiants qui dorment dans le parc. Cependant, cet été, les aînés des Marronniers ont investi le parc, provoquant la fuite des dealers, ce qui est une piste à suivre!

M. Tornare évoque en effet le bénévolat des seniors au parc des Bastions, qui s'est fort bien passé, et la volonté d'étendre l'expérience à d'autres parcs.

M. Deuel insiste sur le manque de moyens et de personnel dans un pareil cas, et la volonté de développer un aménagement urbain intelligent, avec un espace commun pour les habitants et le musée, où il y aurait à la fois une salle de conférence et une conciergerie ouverte sur le quartier. Dès octobre 2010, cette action va se mettre en place.

Un commissaire demande quelle est la participation pour les prestations proposées (point 31).

M. Deuel répond qu'il s'agit d'un groupe de travail afin de ne pas avoir peur des jeunes, de dire que 95% de la jeunesse va bien, et de renforcer leur présence pour les jeunes en détresse. En outre, une association de délégués à la jeunesse s'est créée avec 17 travailleurs sociaux hors murs.

Une commissaire demande quel est le nombre des travailleurs sociaux hors murs.

M. Deuel répond qu'il existe trois postes répartis sur onze personnes et huit quartiers. L'équipe est d'origine et de formation diverses.

Une commissaire demande qui mandate ces personnes.

M. Deuel précise qu'ils interviennent à partir de plaintes; ils entrent alors en contact avec les jeunes là où ils se trouvent, afin de gagner leur confiance.

Une commissaire demande quelle est l'orientation politique, au point 33, de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe).

M. Tornare explique que la FASe est extrêmement critiquée; le système étant ingérable et en crise.

M. Deuel ajoute que leur politique d'attribution n'était pas claire, et qu'ils essayent de créer une politique équitable et égalitaire. En effet, la Maison de quartier des Acacias par exemple, fondée dans les années 1980, est surdotée par rapport à celle des Grottes.

M. Tornare précise que le suivi de ces changements se fera à l'automne.

Page 289

Une commissaire a une question concernant la Fédération des sports urbains.

M. Deuel mentionne que la ligne de force consiste à les unir, afin de partager le million prévu.

Une commissaire revient sur le Clos Voltaire, que la commission du logement a visité, en s'apercevant que les chambres d'étudiant n'étaient pas habitées par des étudiants!

M. Kanaan précise que la Ciguë a perdu le contrôle du bâtiment, mais que, depuis que le chantier a commencé, le deal continue; il ne faut donc pas faire d'amalgame.

Une commissaire demande quand s'ouvrira l'antenne insertion.

M. Deuel répond que l'ouverture de cette antenne est prévue pour la fin de ce mois. Il y a eu un petit problème entre les services de l'état; le Département des constructions et des technologies de l'information doit contrôler comment l'installer, et deux mois de tractation ont eu lieu entre le Département de l'instruction publique et le Département des constructions et des technologies de l'information pour la mise en œuvre.

Une commissaire ne se dit pas satisfaite de la cible de 50 jeunes encadrés et des 10 services de la Ville concernés, et elle demande pourquoi cela ne s'opère pas dans tous les services.

M. Deuel préfère mettre des chiffres qu'il peut respecter. Sur 52, 35 avaient du sens et 33 étaient intéressés.

M[me] Chapuis ajoute que les entreprises privées ont été sollicitées pour des stages de plus longue durée.

Une commissaire demande ce qu'il en est du chantier du bateau-lavoir.

M. Deuel espère que la construction sera terminée en juin. Cependant, ni le crédit pour la buvette ni le budget de fonctionnement n'ont été votés, mais il s'agit d'un très beau projet.

Un commissaire demande ce qu'il en est du projet pilote de graffitis.

M. Deuel espère que les espaces vont se développer et mentionne les 1800 m^2 de bâche sur la plaine de Plainpalais, qui seront l'objet d'un appel d'offres, avec comme finalité la création de cinq types de sacs de type Freitag.

Un commissaire demande, à la page 289, objectif 4, s'il existe des indicateurs concernant le nombre d'utilisateurs de la buvette.

M. Deuel remarque le succès immense de Ciné Transat et de la buvette de Baby-Plage, entièrement gérée par la Délégation à la jeunesse et qui n'a occasionné aucune plainte.

Un commissaire demande comment s'organise l'engagement des jeunes au sein de l'administration du Conseil administratif.

M. Kanaan précise qu'il faut rassurer les gens sur l'encadrement.

M. Deuel ajoute qu'une miniformation pour les collaborateurs de la Ville a été créée pour accueillir ces personnes, qui sont souvent des enfants de la rue.

Page 295

Une commissaire demande quel public est intéressé par le journal du Service des sports.

M. Voirol juge utile d'avoir ce genre de support, qui répond à un besoin du service et intéresse les personnes des milieux concernés (clubs, journalistes sportifs, arcades, etc.).

M. Tornare ajoute que le logo du service sera remplacé par celui de la Ville.

Un commissaire demande ce qu'il en est du ski nautique.

M. Voirol rappelle que la brochure été 2010 n'est pas en impression, mais que le ski nautique reviendra en 2010. Cependant, le Conseil municipal vote une ligne pour l'ensemble des prestations sportives, et non sport par sport.

Un commissaire demande comment se fait la prévention des risques liés au sport d'élite (dopage, argent facile, problèmes de santé).

M. Tornare se déclare sévère avec ceux qui abusent, mais trouve malsain d'exclure le sport d'élite.

Un commissaire juge que de nombreux sportifs ne jouent pas le jeu des paradis fiscaux!

Une commissaire demande, page 295, objectif 4, en quoi consiste l'idée.

M. Voirol explique que le service a constaté qu'il n'y avait pas de surcharge le matin dans les centres sportifs. L'idée est donc de mettre à profit ces plages horaires moins occupées afin de créer des synergies et des activités pour les chômeurs.

M. Kanaan examine la possibilité de faire des manifestations qui incitent les gens à bouger dans leur quartier.

M. Tornare ajoute que l'ordre du jour est effectivement aux expériences de sports de quartier, comme cela se pratique à Shanghai.

M. Deuel mentionne le nouveau sport vélo-polo, pratiqué les mardis ou jeudis soir entre 19 h et 21 h, à la place Châteaubriand, par des jeunes qui viennent du BMX. L'équipe genevoise est par ailleurs championne d'Europe.

Un commissaire demande ce qu'il en est du street-football.

M. Voirol répond que cela fait partie des propositions, mais qu'il faut aussi que les clubs s'investissent.

Un commissaire se déclare déçu par le manque de volonté politique concernant la prévention des accidents liés au sport.

M. Voirol rappelle que la campagne est fédérale et que la Ville intervient à plusieurs niveaux (enfants pris en charge du matin au soir, sensibilisation sur l'alimentation, charte éthique dans le sport).

Un commissaire s'interroge sur les horaires d'ouverture des centres sportifs.

M. Tornare répond que tout est possible si on vote des postes.

M. Voirol met en garde sur les nuisances pour les riverains, et la problématique de l'occupation, au cas où les horaires seraient décalés.

Page 298

Un commissaire demande quel est l'amortissement du Stade de Genève, et quelle est la solution concrète à ce stade.

M. Kanaan siège depuis deux ans au conseil de fondation. La Ville a mis 3 millions dans la construction, contre 20 pour l'Etat. L'amortissement est à la charge de la fondation, qui paye tout juste les charges courantes, sans les travaux d'entretien. La conclusion est toujours la même: tant qu'il n'existe pas de club phare, le stade est en déficit et l'Event Center rapporte surtout à Jelmoli, ce qui était une erreur. M. Kanaan n'est pas obsédé par l'idée de sauver le stade à tout prix. Il faut arrêter de vouloir éviter la vérité; ce stade n'est pas rentable!

M. Tornare rappelle qu'une équipe de qualité occasionne des frais de l'ordre de 12 à 15 millions chaque année.

Un commissaire déplore que le Servette FC soit un centre de formation qui entraîne des joueurs qui partent ensuite ailleurs.

La commission des sports et de la jeunesse n'a pas fait de recommandation et n'a pas voté sur le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2010.

8.6 Rapport du bureau du Conseil municipal chargé d'examiner le projet de budget 2010 du Conseil municipal et du Secrétariat du Conseil municipal.

Rapport de M^me^ Catherine Buchet-Harder.

Le bureau s'est réuni les 14 et 26 octobre 2009, sous la présidence de M^me^ Vera Figurek, pour étudier les cellules A0020001, «Secrétariat du Conseil municipal», et A7000100, «Conseil municipal». Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que nous tenons vivement à remercier pour sa collaboration.

Préambule

Cette année, le bureau du Conseil municipal s'est penché sur divers documents afin de bien comprendre le budget présenté, ainsi que les augmentations ou diminutions discutées par l'ancien bureau du Conseil municipal. Après lecture des procès-verbaux de l'ancien bureau, les membres du bureau ont remarqué que certaines questions n'avaient pas obtenu de réponse.

Nonobstant ce fait, nous avons décidé d'analyser minutieusement les différentes lignes, et nous avons été très attentives non seulement à l'observation des dépenses réelles occasionnées en 2008 et 2009, mais également à l'enregistrement de ces lignes dans le service adéquat, soit le Secrétariat du Conseil municipal ou le Conseil municipal.

Comme l'année précédente, le bureau a préféré travailler sur le budget ligne par ligne pour bien comprendre ce qui se trouve derrière chacune d'elles. Jointe à ce rapport, l'annexe du projet de budget 2010 vous permettra de mieux comprendre quelles sont les augmentations et les diminutions que nous vous proposons. Ne pouvant accéder aux comptes compétents pour vérifier certains points peu clairs, nous avons tout de même décidé de diminuer certaines lignes.

Les modifications sont proposées ci-dessous.

A0020001 – Secrétariat du Conseil municipal

301190 – C-DRH – Salaires personnel temporaire
301400 – C-DRH – Salaires réguliers

Une diminution de 30 000 francs a été effectuée dans la première cellule, celle-ci étant portée en augmentation sur la deuxième cellule. Il s'agit de certains procès-verbalistes, engagés sous contrat temporaire, qui vont être régularisés en 2010. Les 50 000 francs restants sont attribués à des procès-verbalistes nouvellement engagés sous contrat de droit privé et pour une période maximale d'une année.

301270 C – DRH – Heures supplémentaires

Les membres du bureau du Conseil municipal demandent que cette ligne soit ramenée à 7800 francs pour qu'elle soit identique aux comptes 2008.

310030 – Achats de fournitures informatiques

Cette ligne budgétaire (toner pour le secrétariat) passe de 6557 francs à 1000 francs. En effet, un montant avait été provisionné pour les enregistreurs des procès-verbalistes, qui ont été comptabilisés sous une autre rubrique (313160).

310520 – Abonnements de journaux

Suite à une légère augmentation des tarifs, cette ligne passe de 1000 francs à 1052 francs. M^me^ Cabussat rappelle qu'il s'agit de deux exemplaires de la *Tribune de Genève*, dont un est versé à l'unité s'occupant du *Mémorial* sise à la rue Beauregard, et du *Courrier*. Elle ajoute que ces journaux sont au Secrétariat du Conseil municipal et qu'ils sont à la disposition des membres du Conseil municipal.

310540 – Annuaires, catalogues, brochures

Cette rubrique concerne l'achat de la loi sur l'administration des communes (LAC), ainsi que d'autres brochures officielles pour le Conseil municipal. Elle est donc transférée au Conseil municipal. Un montant de 500 francs est budgété pour l'achat de la LAC destinée aux élus remplaçant les membres du Conseil municipal démissionnaires. Cette ligne devra à nouveau être augmentée en conséquence lors du projet de budget 2011, année des élections du Conseil municipal.

3100560 – Frais de publication et informations officielles

Cette ligne concerne tous les frais de publication du *Mémorial*. Après observation de la variation de cette ligne (budget-comptes), le Secrétariat du Conseil municipal peut la diminuer de 100 000 francs.

La représentante socialiste demande si toute cette activité n'est pas confiée à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI). M^me^ Cabussat répond que, pour être plus pratique, rapide et économique, la plupart des travaux sont maintenant réalisés au *Mémorial*. Elle rappelle que le polygraphe chargé des travaux du *Mémorial* à la CMAI a été transféré au Secrétariat du Conseil municipal en juin 2009.

311050 – Achat de matériel audiovisuel

Le montant de 10 000 francs est à supprimer, aucun achat n'étant prévu pour 2010.

318050 – Affranchissements, courrier exprès

Cette ligne concerne les affranchissements postaux, qui s'élèvent à environ 3000 francs par trimestre. Ils concernent également les 56 abonnés hors Conseil municipal et d'autres personnes (environ une centaine) qui reçoivent les ordres du jour ou le *Mémorial*.

La représentante libérale rappelle que les interventions du *Mémorial* sont envoyées aux membres du Conseil municipal par courrier. Elle se demande, dès lors, s'il ne serait pas plus pertinent de faire cet envoi par informatique. Les autres membres du bureau répondent par la négative.

318450 – DSIC – Téléphones

Un montant de 21 300 francs a été budgeté en 2009, alors que les montants des années précédentes se situaient aux alentours de 5000 francs. Les membres du bureau ont donc décidé de s'en tenir aux montants dépensés en 2008 et 2009.

La représentante des Verts pense toutefois qu'il serait intéressant de demander de plus amples renseignements sur ce montant budgeté par la Direction des systèmes d'information et de communication. M^me^ Cabussat en prend bonne note.

En résumé, le Secrétariat du Conseil municipal diminue son projet de budget 2010 de 148 005 francs, montant qui devrait diminuer d'autant les charges de l'Administration centrale.

A7000100 – Conseil municipal

300200 – Indemnités du Conseil municipal pour charges de famille

Compte tenu des frais effectifs pour 2009 et des années précédentes, l'ancien bureau a décidé de diminuer cette ligne au budget, généralement guère plus de 6000 francs étant dépensés par année. Toutefois, étant donné qu'un arrêté garantit la prise en charge des frais de garde lorsque cela est nécessaire, tout dépassement de la ligne budgétaire – si tel devait être le cas – ne solliciterait pas de justifications supplémentaires.

310030 – Achats de fournitures informatiques

Ce poste a été transféré du Secrétariat du Conseil municipal au Conseil municipal, puisqu'il s'agit du toner octroyé aux membres du Conseil municipal. Ce montant a été voté au budget 2009 et augmenté de 5000 francs à 10 000 francs au projet de budget 2010.

310520 – Abonnements de journaux

Il s'agit uniquement de la *Feuille d'avis officielle* (FAO) à l'intention des membres du Conseil municipal, soit 180 francs par personne et par an.

310560 – Frais de publications et informations officielles

Ce poste doit à nouveau être augmenté de 15 000 francs. Il s'agit des ordres du jour publiés dans la FAO. On constate une nette augmentation des coûts liés à l'ordre du jour du Conseil municipal. Pour information, les montants facturés se sont élevés, en janvier 2009, à 3859 francs, en avril 2009 à 5500 francs, en mai 2009 à 6800 francs et en septembre 2009 à 7200 francs.

313160 – Achat d'autres fournitures

Cette rubrique a été augmentée en 2009 pour l'achat de la machine des cartes de légitimation et des maillots de football (notamment pour le tournoi interser-

vices de football de l'administration municipale). Cette ligne peut être à nouveau diminuée à 1000 francs.

Le montant total des quatre postes indiqués ci-dessous reste identique (143 000 francs), mais il est réparti différemment compte tenu des frais réels imputés sous chaque rubrique.

317051 – Débours des autorités

Ce poste concerne uniquement les collations des commissions. M[me] Cabussat signale que 3030 repas ont été pris en 2008 et que ceux-ci vont certainement être en augmentation en 2009 vu les séances fixées à midi.

317070 – Frais déplacement et repas de travail du personnel

Ce poste concerne essentiellement le voyage du bureau du Conseil municipal et la sortie du Conseil municipal.

317071 – C-DRH Frais déplacement et repas de travail du personnel

Ce poste concerne les indemnités de repas et les sorties des membres du Conseil municipal (repas et voyages des commissions) qui sont soumises à cotisations.

318510 – Frais de réception par des tiers

Ce poste concerne les frais de repas du bureau du Conseil municipal, les boissons prises lors de collations des commissions, ainsi que les repas pris avec des tiers dont, notamment, la presse et les anciens présidents du Conseil municipal.

318050 – Affranchissements, courrier exprès

La ligne 318250, «Transports effectués par des tiers», a été supprimée et la cyclomessagerie a été intégrée dans la rubrique 318050. Compte tenu des frais réels, cette ligne s'inscrit en diminution au budget de 1200 francs.

318400 – Honoraires d'avocats et de notaires

Il a été décidé de ne pas budgétiser le montant de 20 000 francs décidé par l'ancien bureau. En effet, il s'agit uniquement d'une prévision de provision à l'égard de procédures que pourrait avoir le Conseil municipal par rapport aux plans d'utilisation du sol (PUS). Cette ligne concerne également des avis de droit que des commissions pourraient demander. Compte tenu des deux dernières

années, il est décidé de ne pas provisionner de montant. Le cas échéant, les frais éventuels seront portés aux comptes 2010 et expliqués en temps utile.

318500 – Honoraires pour établissement de projets

Etant donné que ce compte n'a jamais été utilisé et qu'aucun projet n'est prévu, ce compte est mis à zéro (– 20 000 francs).

En résumé, le Conseil municipal diminue son projet de budget 2010 de 35 700 francs par rapport au budget 2009, montant qui doit diminuer d'autant les charges du département Autorités.

Nous espérons que les économies réalisées par le Secrétariat du Conseil municipal seront répercutées sur le budget total de l'Administration centrale et que celles réalisées par le Conseil municipal le seront sur la rubrique Conseil municipal. En effet, il est impossible de voir si les économies réalisées par le Secrétariat du Conseil municipal et le Conseil municipal sont bien répercutées sur les rubriques concernées.

Nous constatons encore que la nomenclature comptable de certaines lignes budgétaires prête à confusion et que certaines écritures ne semblent pas toujours être imputées sous les bonnes rubriques. Cela rend l'analyse et le travail plus difficiles.

Enfin, nous profitons de réitérer la demande de l'ancien bureau du Conseil municipal, à savoir qu'il convient de trouver une solution par rapport au fonctionnement du Secrétariat du Conseil municipal, alourdi par la présence d'un administrateur, entre autres chargé de l'Administration centrale, service ne regroupant plus que le Secrétariat du Conseil municipal, les Archives et l'information-communication. En effet, le Secrétariat du Conseil municipal ne devrait plus dépendre hiérarchiquement de l'Administration centrale. Il en va de la séparation des pouvoirs et, conséquemment, du bon fonctionnement démocratique de nos instances exécutives et consultatives.

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
A0020001	Secrétariat CM	361'952.00	30'052.00	178'057.00	2'232'298.57	1'885'743.11		1'958'069.97
301180	C-DRH Salaires fonctionnaires				1'047'192.12	978'610.00	-7%	899'051.20
301190	C-DRH Salaires personnel temporaire	50'000.00		30'000.00	80'000.00	37'949.80	-53%	54'057.70
301270	C-DRH Heures supplémentaires	7'800.00		12'200.00	20'000.00	7'800.00	-61%	8'831.85
301300	C-DRH Prime de fidélité				96'313.14	88'268.50	-8%	91'998.60
301310	C-DRH Prime de mise à la retraite				8'164.65		-100%	7'073.40
301350	C-DRH Indemnités de nuisance					490.95	-	
301380	C-DRH Heures complémentaires						-	10'040.30
301400	C-DRH Salaires réguliers	140'000.00	30'000.00		110'000.00	117'002.90	6%	90'497.80
303350	C-DRH Assurance maternité part ADM				273.47	242.30	-11%	226.70
303360	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG				68'849.62	61'300.35	-11%	57'056.40
303380	C-DRH Cotisations assurance chômage				13'634.25	11'732.05	-14%	10'465.05
303390	C-DRH Part aux frais administratifs AVS				1'994.93	1'771.85	-11%	1'649.25
303400	C-DRH Cotisations allocations famillíales				19'087.39	16'994.65	-11%	15'817.30
304410	C-DRH Cotisat. caisse assurance du personnel (CAP)				153'491.50	124'730.90	-19%	122'738.55
305530	C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels				33'334.00	4'866.35	-85%	4'106.55
305540	C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession.					14'902.49	-	15'200.57
305580	C-DRH Particip. caisse maladie pers. fixe et temp.				1'680.00	4'800.00	186%	150.00
306640	C-DRH Indemnités de repas	900.00			900.00	900.00	0%	300.00
306650	C-DRH Indemnités de vêtements	500.00			500.00	360.00	-28%	120.00
306660	Frais de repas de service	7'000.00			7'000.00	7'413.70	6%	5'608.50
306670	C-DRH frais de lunettes					350.00	-	
306910	Frais de vêtements professionnels	1'000.00			1'000.00	2'637.62	164%	993.21
309810	C-DRH Cours formation, instructions, perfectionn.					2'331.40	-	1'940.20
309900	C-DRH Fonds de décès				576.00	528.00	-8%	496.00
310010	Achats de fournitures de bureau	3'000.00			3'000.00	1'068.56	-64%	1'451.04
310011	C-CMAI Achats de fournitures de bureau				3'047.00	1'036.03	-66%	2'662.53
310030	Achats de fournitures informatiques	1'000.00		5'557.00	6'557.00	736.29	-89%	1'184.77
310031	C-CMAI Achats de fournitures informatiques					415.40	-	698.15
310032	C-DSIC Achats de fournitures informatiques					148.00	-	588.00
310510	Impressions diverses					328.00	-	572.80
310511	C-CMAI Impressions diverses				6'036.00	52.55	-99%	5'963.97
310520	Abonnements de journaux	1'052.00	52.00		1'000.00	1'032.00	3%	998.00
310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod.	0.00		2'000.00	2'000.00		-100%	1'999.99
310560	Frais de publications et informations officielles	120'000.00		100'000.00	220'000.00	107'889.50	-51%	211'387.37
310570	Frais de reliure et restauration de livres	5'000.00			5'000.00		-100%	
310590	Achats livres,revues,périod,etc.pr collections	100.00			100.00		-100%	
311010	C-CMAI Achats de mobilier et machines de bureau						-	6'518.38

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
311030	C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques					3'897.77	-	445.00
311041	C-DSIC Achats de matériel de communication					2'893.00	-	3'175.00
311050	Achats de matériel audio-visuel	0.00		10'000.00	10'000.00		-100%	
311160	Achats d'autre matériel et équipement	-				18.90	-	79.00
312030	C-ENE Electricité				43'267.00	42'321.35	-2%	36'922.90
312040	C-ENE Eau				6'233.00	4'751.80	-24%	6'096.10
312060	C-ENE Chauffage						-	21'216.35
312061	C-GIM Chauffage				26'987.00	29'892.00	11%	
313110	Achats de fournitures pour le nettoyage	-					-	7.20
313160	Achats d'autres fournitures	-					-	124.60
313201	C-CMAI Achats de fournitures pour ateliers					71.50	-	7'019.00
314192	C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub					4'448.00	-	8'345.00
314261	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.					5'204.00	-	2'163.00
314270	C-CMAI Contrats conciergerie nettoy. bât.admin.					5'896.20	-	6'944.02
315010	Entretien du mobilier et machines de bureau	-				710.60	-	
315011	C-CMAI Entretien du mobilier et machines de bureau					382.41	-	
315031	C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers				91'300.00	63'654.64	-30%	66'728.00
315041	C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers				25'700.00	9'134.00	-64%	17'316.00
315160	Entretien d'autre matériel par des tiers	-					-	548.78
316031	C-DSIC location appareils multifonctions					10'809.55	-	30'370.24
316042	C-DSIC Location matériel de télécom.et transmiss.					494.20	-	246.40
316510	Location de bât. à usage administratifs	-				961.03	-	
317051	Débours des autorités	-					-	
317060	C-DRH Indemnités de fonction	600.00			600.00	600.00	0%	600.00
317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	3'000.00			3'000.00	450.25	-85%	1'217.48
318020	Frais bancaires et de CCP	-				86.75	-	
318050	Affranchissements, courrier exprès	13'000.00		2'000.00	15'000.00	8'602.85	-43%	10'804.05
318200	Travaux photographiques effectués par des tiers	-				200.00	-	820.00
318271	C-DSIC Travaux informatiques par des tiers					1'521.00	-	16'337.80
318431	C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,Internet					7'069.00	-	10'737.60
318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,Internet du CM					1'617.00	-	
318450	C-DSIC Téléphones	5'000.00		16'300.00	21'300.00	4'922.47	-77%	7'913.72
318451	C-DRH Téléphones					82.80	-	
318520	Frais de votation	-					-	476.00
319020	Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel)					479.65	-	500.00
319060	Autres frais	3'000.00			3'000.00	192.97	-94%	
331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA				712.50		-100%	
334020	Pertes sur débiteurs	-				1'180.00	-	

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
334040	C-CGE Variation provision pour pertes sur débiteu					-1'250.00	-	
391010	C-CGE Loyers internes(GIM)				74'468.00	72'972.00	-2%	72'520.00
392520	C-CGE Imputations internes : SAPP					2'539.03	-	
392540	C-CGE Imputations internes: SEVE					246.25	-	
431010	Attestations diverses, émoluments	-					-	14.13
436250	C-DRH Remboursement perte de salaire - accident						-	-4'052.00
439350	Autres contributions	-					-	-9.53

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
A7000100	Conseil municipal	2'500'450.00	70'500.00	106'200.00	2'862'321.32	2'621'540.26		2'482'614.15
300160	Jetons de présence du Conseil Municipal					308'541.50	-	-300.00
300161	C-DRH Jetons de présence CM (compétence DRH)	2'100'000.00			2'100'000.00	1'688'174.90	-20%	1'674'896.90
300200	Indemnités du CM pour charges de familles	10'000.00		30'000.00	40'000.00	-439.40	-101%	6'236.00
303350	C-DRH Assurance maternité part ADM				324.75	114.15	-65%	201.85
303360	C-DRH Cotisations AVS, AI, APG				81'999.38	29'056.90	-65%	50'853.25
303380	C-DRH Cotisations assurance chômage				16'237.50	5'782.90	-64%	9'959.15
303390	C-DRH Part aux frais administratifs AVS				2'370.68	832.75	-65%	1'470.40
303400	C-DRH Cotisations allocations familliales				22'732.50	7'991.40	-65%	14'098.05
305530	C-DRH Cotisat.assurance accidents professionnels				6'154.01	2'406.00	-61%	4'146.10
305540	C-DRH Cotisat.assurance accidents non profession.					-243.61	-	4.53
309810	C-DRH Cours formation, instructions, perfectionn.						-	3'000.00
310010	Achats de fournitures de bureau	-					-	108.14
310030	Achats de fournitures informatiques (toner)	10'000.00	10'000.00				-	
310032	C-DSIC Achats de fournitures informatiques					254.00	-	918.00
310510	Impressions diverses	-				984.00	-	381.85
310520	Abonnements de journaux	14'000.00			14'000.00	12'420.00	-11%	13'860.00
310540	Annuaires, catalogues, brochures, revues, périod.	500.00	500.00				-100%	
310560	Frais de publications et informations officielles	65'000.00	15'000.00		50'000.00	60'780.56	22%	44'530.37
310590	Achats livres,revues,périod,etc.pr collections	200.00			200.00		-100%	
311030	C-DSIC Achats matériel et logiciels informatiques					2'402.80	-	433.70
311041	C-DSIC Achats de matériel de communication					5'609.80	-	3'120.00
312060	C-ENE Chauffage						-	1'280.30
312061	C-GIM Chauffage				2'230.00	1'279.35	-43%	
313160	Achats d'autres fournitures	1'000.00		5'000.00	6'000.00	387.75	-94%	821.15
314192	C-DSIC Entretien,réseaux fibre optique hors immeub					7'648.00	-	13'039.00
314261	C-DSIC Entretien informat. et télécomm. bât.admin.					8'918.00	-	3'231.00
314271	Contrats conciergerie et nettoyage bât.admin.	-					-	900.00
314870	Contrat conciergerie et nettoyage locaux de tiers	-				900.00	-	
315031	C-DSIC Entr.matériel inform.et logiciels par tiers				83'200.00	72'505.00	-13%	70'994.32
315041	C-DSIC Entret.matériel de communicat.par des tiers				13'500.00	7'671.00	-43%	12'809.00
317030	Frais de participation à un congrès	-					-	50.00
317051	Débours des autorités	91'000.00	21'000.00		70'000.00	90'342.17	29%	70'149.47
317070	Frais déplacement et repas de travail du personnel	22'000.00	22'000.00			21'671.25	-	24'898.75
317071	C-DRH Frais dépl. et repas de travail du personnel	20'000.00		45'000.00	65'000.00	17'385.30	-73%	26'849.00
318020	Frais bancaires et de CCP	-				50.00	-	
318050	Affranchissements, courrier exprès	10'000.00		1'200.00	11'200.00	5'707.18	-49%	200.00
318200	Travaux photographiques effectués par des tiers	-				35.90	-	

PB 2010

Centre	Service/Unité	Projet de Budget 2010	Augmentation	Diminution	Budget 2009	Comptes 2008	Ratio (Cpts08-B09)/ B09	Comptes 2007
318220	Frais de surveillance et de vestiaire	-					-	550.37
318250	Transports effectués par des tiers	-					-	10'372.00
318271	C-DSIC Travaux informatiques par des tiers					2'557.00	-	3'167.00
318400	Honoraires d'avocats et de notaires	0.00		5'000.00	5'000.00	22'029.15	341%	
318431	C-DSIC Liaisons inform.,radio,TV,Internet					22'623.60	-	44'035.98
318432	C-DRH Liaisons inform.,radio,TV,Internet du CM					29'400.00	-	
318450	C-DSIC Téléphones				100.00	83.00	-17%	89.00
318500	Honoraires pour établissement de projets	0.00		20'000.00	20'000.00		-100%	
318510	Frais de réception par des tiers	10'000.00	2'000.00		8'000.00	8'809.86	10%	7'949.40
318540	Participation aux frais des partis politiques	140'000.00			140'000.00	140'000.00	0%	140'000.00
318560	Enlèvement des autres résidus	-				-9'658.20	-	
319020	Cadeaux protocolaires à des tiers (sans personnel)	-				323.00	-	
319030	Dons d'honneur	3'000.00			3'000.00	1'055.00	-65%	3'174.12
319060	Autres frais	2'000.00			2'000.00	53.83	-97%	17.94
319061	C-DRH Autres frais					117.60	-	
319070	Cotisations à divers groupements	250.00			250.00	50.00	-90%	250.00
331010	C-CGE Amortissements ordinaires du PA				93'243.50	44'396.10	-52%	138'278.88
365000	Subventions accordées institutions privées	1'500.00			1'500.00	1'000.00	-33%	1'000.00
390400	C-CGE Intérêts répartis				3'329.00		-100%	68'146.27
391010	C-CGE Loyers internes(GIM)						-	35'684.00
391530	C-CGE Loyers internes (Museum)					339.00	-	2'699.00
392110	C-CGE Imputations internes : LOM				750.00	803.60	7%	1'164.00
392520	C-CGE Imputations internes : SAPP					708.17	-	895.91
435141	C-DRH Vente appareils, install.mat.véhicules						-	-28'000.00
435170	Ventes de publications de la collectivité	-				-2'140.00	-	
436230	Frais de téléphone, remboursement	-				-180.00	-	

PB 2010 décidé par le Bureau du CM les 14 et 26 octobre 2009.

9. **Annexes de la commission des finances (incluses aux chapitres respectifs)**

Point 5.2 *Projet de budget 2010 – Perspectives économiques*
Courrier présentant les perspectives économiques conjoncturelles et structurelles *(19 mai 2009).*

Point 5.3 *Projet de budget 2010 – Présentation générale (2 septembre 2009)*
Présentation PowerPoint.

Point 5.11 *Audition de M. David Hiler, conseiller d'Etat chargé du Département cantonal des finances (3 novembre 2009)*
Présentation PowerPoint.

Point 5.12 *Audition de MM. Bernard Lambert et Jean-Luc Lederrey (4 novembre 2009)*
Graphiques.

Point 5.13 *Modifications apportées au projet de budget 2010 par le Conseil administratif (4 novembre 2009)*
Mise à jour des évaluations fiscales.
Présentation PowerPoint.

10. **Réponses données à la commission des finances**

Département Autorités

Réponse N° 1: Organigramme des départements

Réponse N° 2: Ligne A001000/391 – Mise à disposition de locaux
Justification de l'augmentation

Réponse N° 3: Ligne A002000/301 – Traitement du personnel
Transfert

Réponse N° 4: Ligne A002000/317 – Dédommagements
Raison d'un doublement du budget par rapport aux comptes 2008

Réponse N° 5: Ligne A002000/317 – Dédommagements
Niveau des dépenses au 30 septembre 2009

Réponse N° 6: Revenus
Evaluation complète de l'opération «cartes CFF»

Réponse N° 7: Ligne A002000/318 – Honoraires et prestations de service
Quelles prestations supplémentaires?

Réponse N° 8: Ligne A800010/311 – Mobiliers, machines, véhicules et matériel Travaux à la mairie: entretien ou investissement?

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Réponse N° 9: Correspondance entre les différents transferts du Service des sports (cellules 5009030, 5009040 et 5009050) et éléments concernés par l'augmentation de 150 000 francs (5009090/318)

CONSEIL ADMINISTRATIF
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique Perler-Isaaz
Présidente
Commission des finances

Genève, le 6 octobre 2009

Projet de budget 2010 – organigrammes des départements de l'administration municipale

Madame la Présidente,

Le Conseil administratif a pris connaissance de votre courrier du 25 septembre courant relatif à l'objet cité en titre et m'a chargé de vous répondre.

Je vous prie de trouver en annexe cinq des six organigrammes des départements. Je joins également l'organigramme de l'Administration municipale, approuvé par le Conseil administratif le 27 avril 2005.

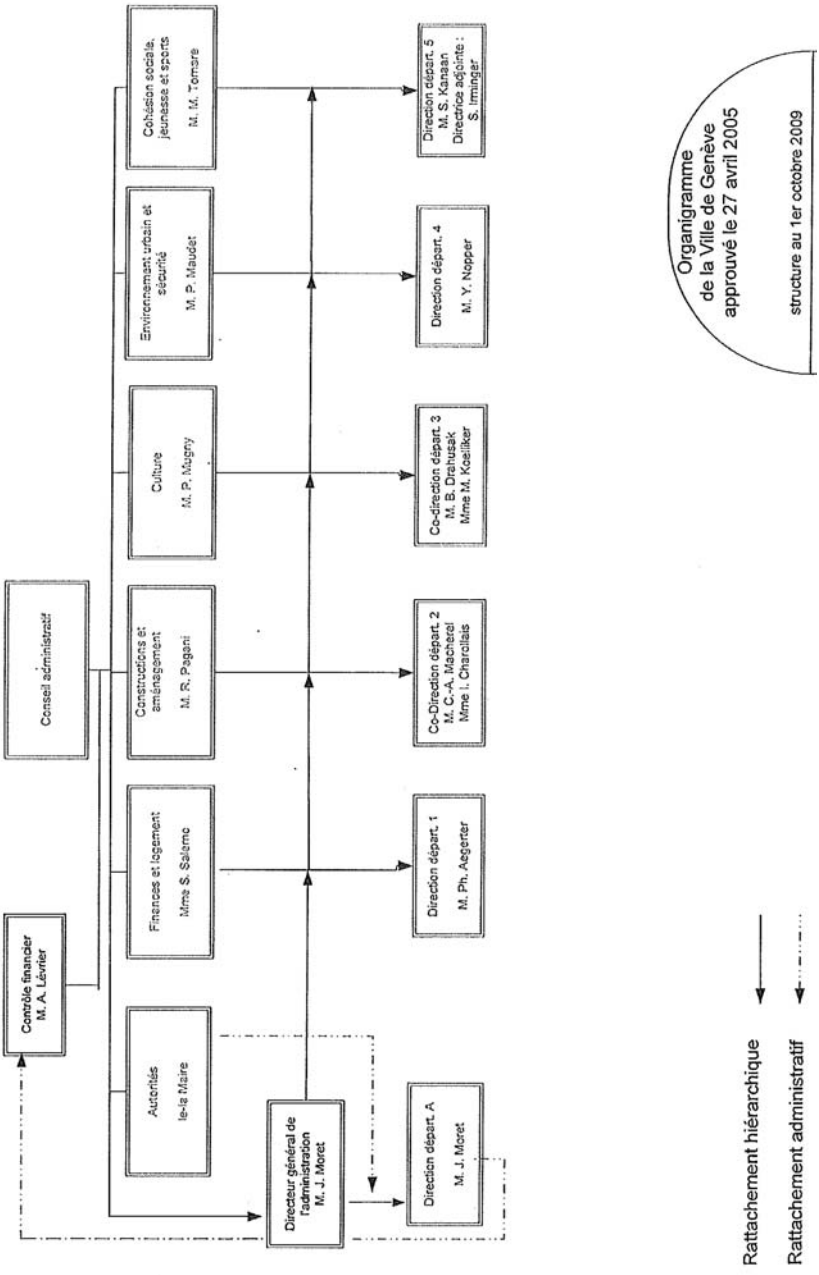
Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

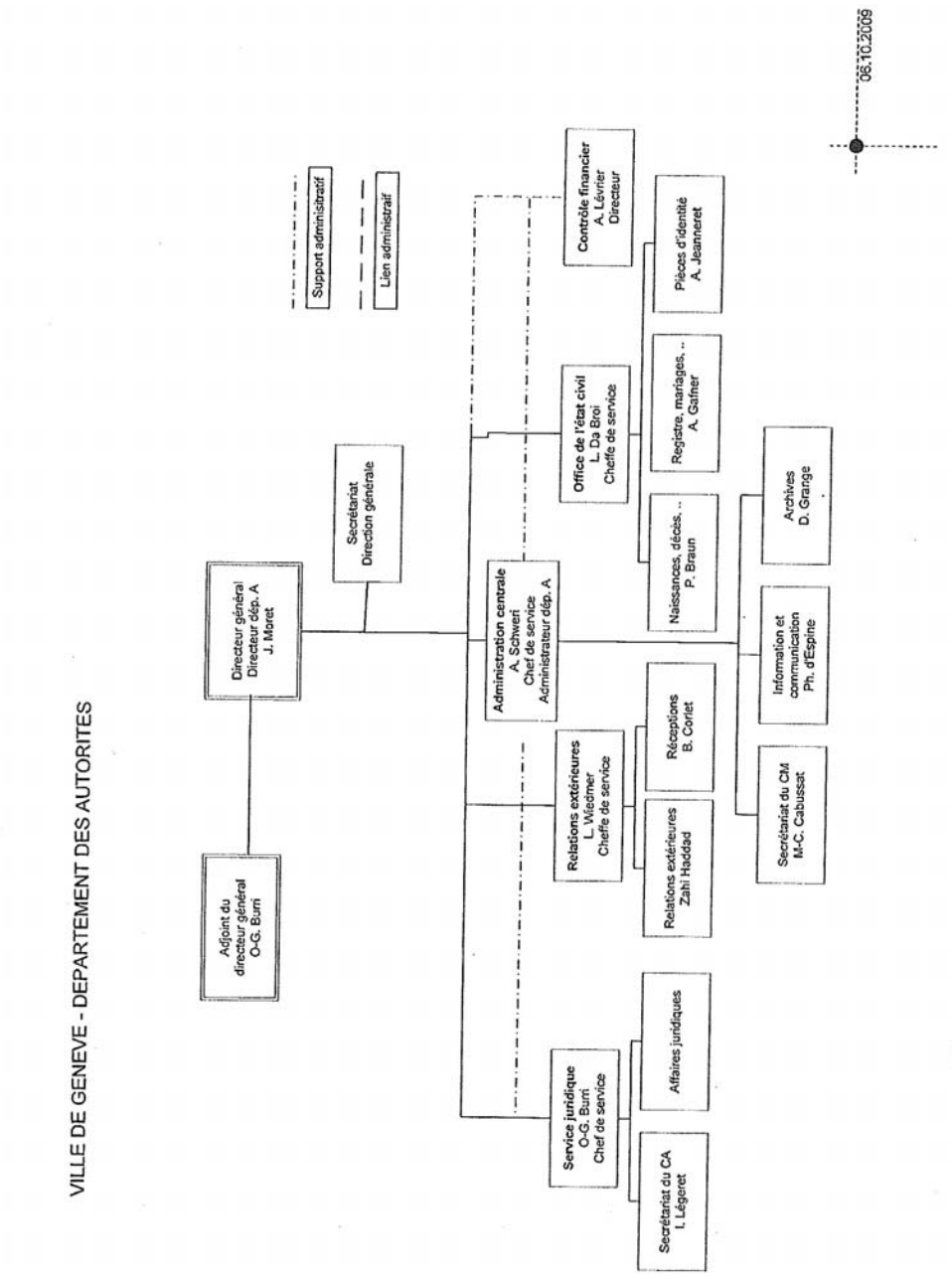
Jacques Moret

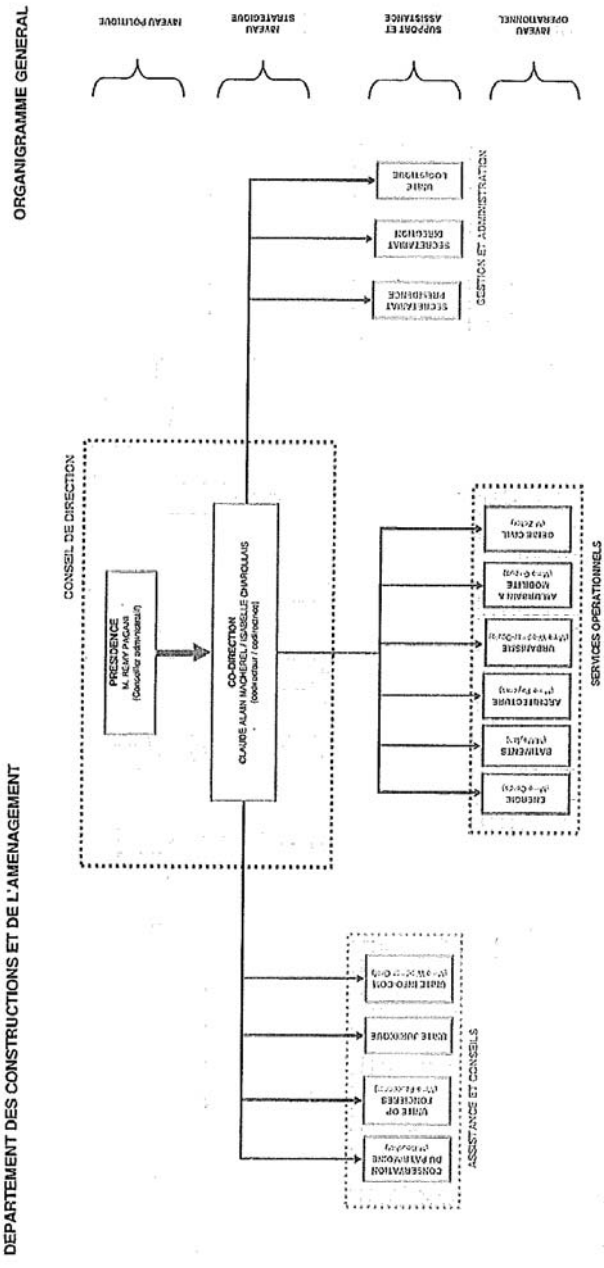
Annexes mentionnées

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)


Organigramme
de la Ville de Genève
approuvé le 27 avril 2005
structure au 1er octobre 2009
Contrôle financier
M. A. Lévrier
Conseil administratif
Autorités
le-la Maire
Finances et logement
Mme S. Salerno
Constructions et aménagement
M. R. Pagani
Culture
M. P. Mugny
Environnement urbain et sécurité
M. P. Maudet
Cohésion sociale, jeunesse et sports
M. M. Tornare
Directeur général de l'administration
M. J. Moret
Direction départ. A
M. J. Moret
Direction départ. 1
M. Ph. Aegerter
Co-Direction départ. 2
M. C.-A. Macherel
Mme I. Charollais
Co-direction départ. 3
M. B. Drahusak
Mme M. Koelliker
Direction départ. 4
M. Y. Nopper
Direction départ. 5
M. S. Kanaan
Directrice adjointe :
S. Iminger
Rattachement hiérarchique
Rattachement administratif


VILLE DE GENEVE - DEPARTEMENT DES AUTORITES
Directeur général
Directeur dép. A
J. Moret
Adjoint du
directeur général
O-G. Burri
Secrétariat
Direction générale
Support administratif
Lien administratif
Administration centrale
A. Schweri
Chef de service
Administrateur dép. A
Contrôle financier
A. Lévrier
Directeur
Office de l'état civil
L. Da Broi
Cheffe de service
Pièces d'identité
A. Jeanneret
Registre, mariages, ..
A. Gafner
Naissances, décès, ..
P. Braun
Archives
D. Grange
Information et
communication
Ph. d'Espine
Secrétariat du CM
M-C. Cabussat
Relations extérieures
L. Wiedmer
Cheffe de service
Réceptions
B. Corlet
Relations extérieures
Zahi Haddad
Service juridique
O-G. Burri
Chef de service
Affaires juridiques
Secrétariat du CA
I. Légeret
06.10.2009


DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMÉNAGEMENT
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL
NIVEAU POLITIQUE
NIVEAU STRATÉGIQUE
SOUTIEN ET ASSISTANCE
NIVEAU OPÉRATIONNEL
CONSEIL DE DIRECTION
PRÉSIDENCE
M. REMY PAGANI
(Conseiller administratif)
CO-DIRECTION
CLAUDE ALAIN MACHEREL / ISABELLE CHARPILLAIS
(coordinateur / coordinatrice)
GESTION ET ADMINISTRATION
SECRÉTARIAT PRÉSIDENCE
SECRÉTARIAT DIRECTION
UNITÉ LOGISTIQUE
SERVICES OPÉRATIONNELS
GÉRANCE CIMIL
AMÉNAGEMENT & MOBILITÉ
URBANISME
ARCHITECTURE
BÂTIMENTS
GÉRANCE
ASSISTANCE ET CONSEILS
CONSERVATION DU PATRIMOINE
UNITÉ OP FONCIÈRES
UNITÉ JURIDIQUE
UNITÉ INFO-COM
LIENS FONCTIONNELS
LIENS HIÉRARCHIQUES
Claude-Alain Macherel / Isabelle Charpillais / le 14 octobre 2008

DC / NCI / 1.10.09

Ville de Genève - Département de la culture

Direction
Boris Drahusak, *Co-directeur*
Martine Koelliker, *Co-directrice*

Domaine art et culture

Service culturel
Virginie Keller,
Cheffe de service

Service de la promotion culturelle
Véronique Lombard,
Cheffe de service

Service administratif et technique
Christian Tschannen,
Chef de service

Domaine des musées

Musée d'art et d'histoire
Jean-Yves Marin, *Directeur*
Nathalie Chaix, *Directrice adjointe*
Isabelle Naef Galuba, *Responsable RH et infrastructures*

Muséum d'histoire naturelle
Danièle Decrouez, *Directrice*
Pierre-Henri Heizmann, *Administrateur*

Musée d'ethnographie
Boris Wastiau, *Directeur*
André Walther, *Administrateur*

Conservatoire et jardin botaniques
Pierre-André Loizeau, *Directeur*
Danièle Fischer-Huelin, *Administratrice*

Domaine des bibliothèques

Bibliothèques municipales
Isabelle Ruepp, *Directrice*
Olivier Goy, *Sous-directeur*

Bibliothèque de Genève
Jean-Charles Giroud, *Directeur*
Justin-Delile Benoit, *Administrateur*

Cet organigramme et les organigrammes détaillés des services se trouvent sur le site Internet du DC : http://www.ville-ge.ch/culture/administration/organisation.html

Présidence et direction du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)
Président
Pierre Maudet
Directeur
Yves Noppen
Cabinet
Chef de cabinet
Raoul Schrumpf
Kim Mounier, conseillère de direction
Franziska Pilly Schlueps, conseillère de direction
Caroline Widmer, conseillère de direction et porte-parole du département
Conseiller juridique
François Buensod
Administration
Administratrice
Marilyne Borrello-Méndrey
Véronique van Gool, assistante de direction
Huguette Bronet, secrétaire de direction
Véronique Lambert, secrétaire de direction
Marie Radek, secrétaire de direction
Service d'incendie et de secours (SIS)
Chef de service
Lieutenant-colonel Raymond Wicky
262,5 postes
Sécurité et espace publics (SEEP)
Chef de service
Antonio Pizzoferrato
209 postes
Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)
Directeur
Eric Favre
67,8 postes
Logistique et manifestations (LOM)
Chef de service
Jean-Baptiste Saucy
72,3 postes
Voirie — Ville propre (VVP)
309 postes

Ville de Genève
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Organigramme
(état au 22 juillet 2009)
* = Conseil de direction du magistrat
+ = Conseil de direction Dir Dpt5
** = Conférence de direction du Dpt5
Manuel Tornare
Conseiller administratif
(*/**)
Sami Kanaan
Directeur (*/+/**)
Simone Irminger
Directrice adj. (*/+/**)
Isabelle Roch-Pentucci
Administratrice (*/+/**)
Coordination administrative / subventions / DGVS
Equipe de support « communication, projets et juridique » de la direction du Dpt 5
Marie-Françoise Lücker-Babel, Juriste (+)
Thomas Wenger, Conseiller de direction (*/+/**)
Manuelle Pasquali, Déléguée inform. et communication (+)
Virginie Rouiller, Coordinatrice chargée de projets (+)
Brigitte Chapuis, Chargée de missions (+)
Equipe de support administratif et comptable de la direction du Dpt 5
Danielle Chiavaroli, Secrétaire de magistrat
Suzanne Porret, Secrétaire de direction
Magali Schonbachler, Secrétaire
Lydia Brown, Collaboratrice administrative
Gabrielle Zocastello, comptable
Services du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
(avec les chefs-fes de service)
Délégation à la petite enfance
Marie-Françoise de Tassigny **
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Isabelle Widmer Bisevac **
Service des espaces verts
Daniel Oertli **
Pompes funèbres, cimetières et crématoire
Roland Dumoulin **
Service social
Véronique Purro **
Délégation à la jeunesse
Claudio Deuel **
Service des sports
Philippe Voirol **

CONSEIL administratif

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
- 6 NOV. 2009
Autre(s) pce:
Copies:

Madame Frédérique Perler-Isaaz
Présidente
Commission des finances

Genève, le 5 novembre 2009

Projet de budget 2010 – organigrammes des départements de l'administration municipale complétés

Madame la Présidente,

Je fais suite à votre demande complémentaire concernant l'objet cité en titre vous prie de trouver en annexe les six organigrammes complétés avec le nombre de postes.

Tout en vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

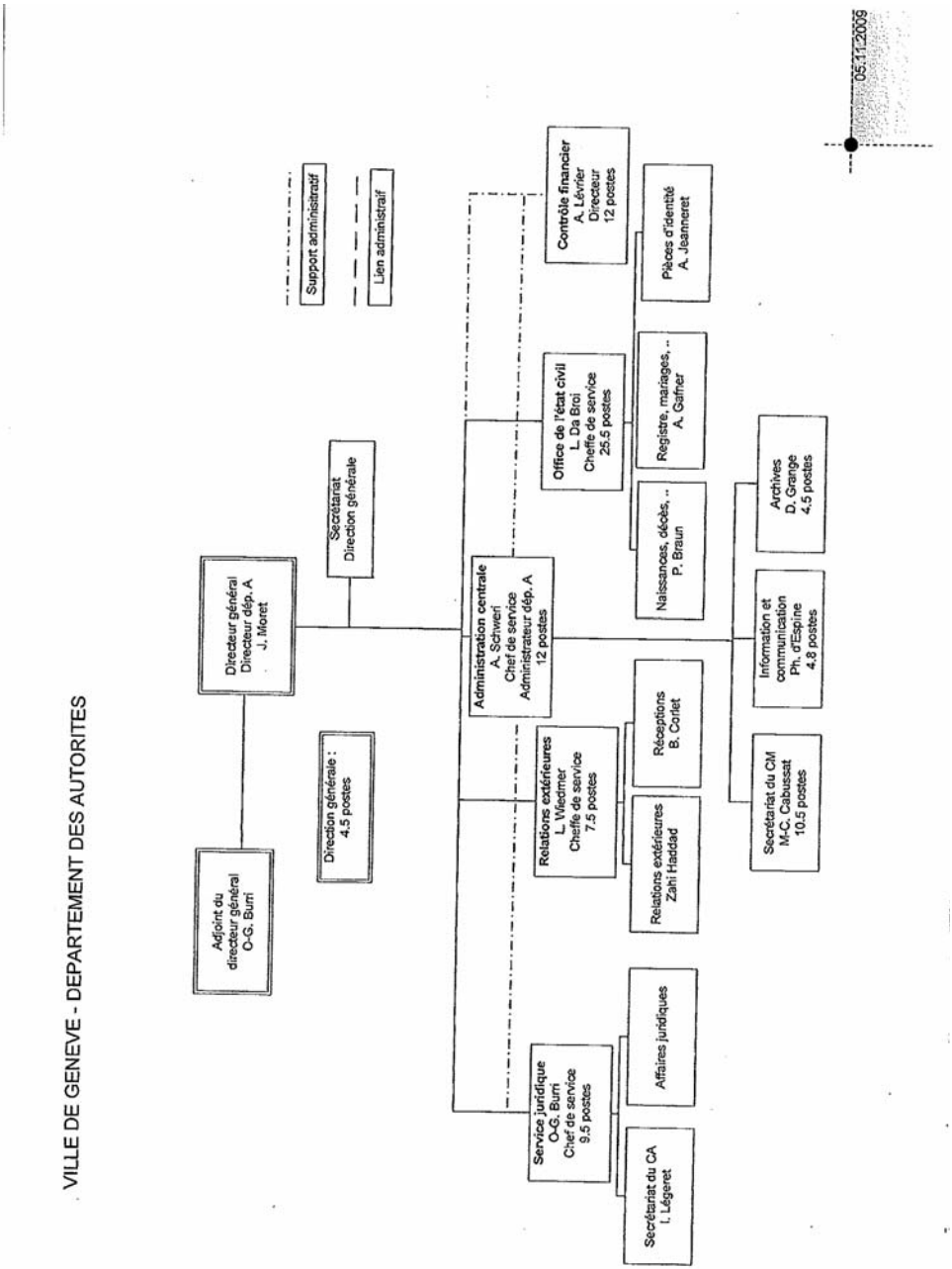
Jacques Moret

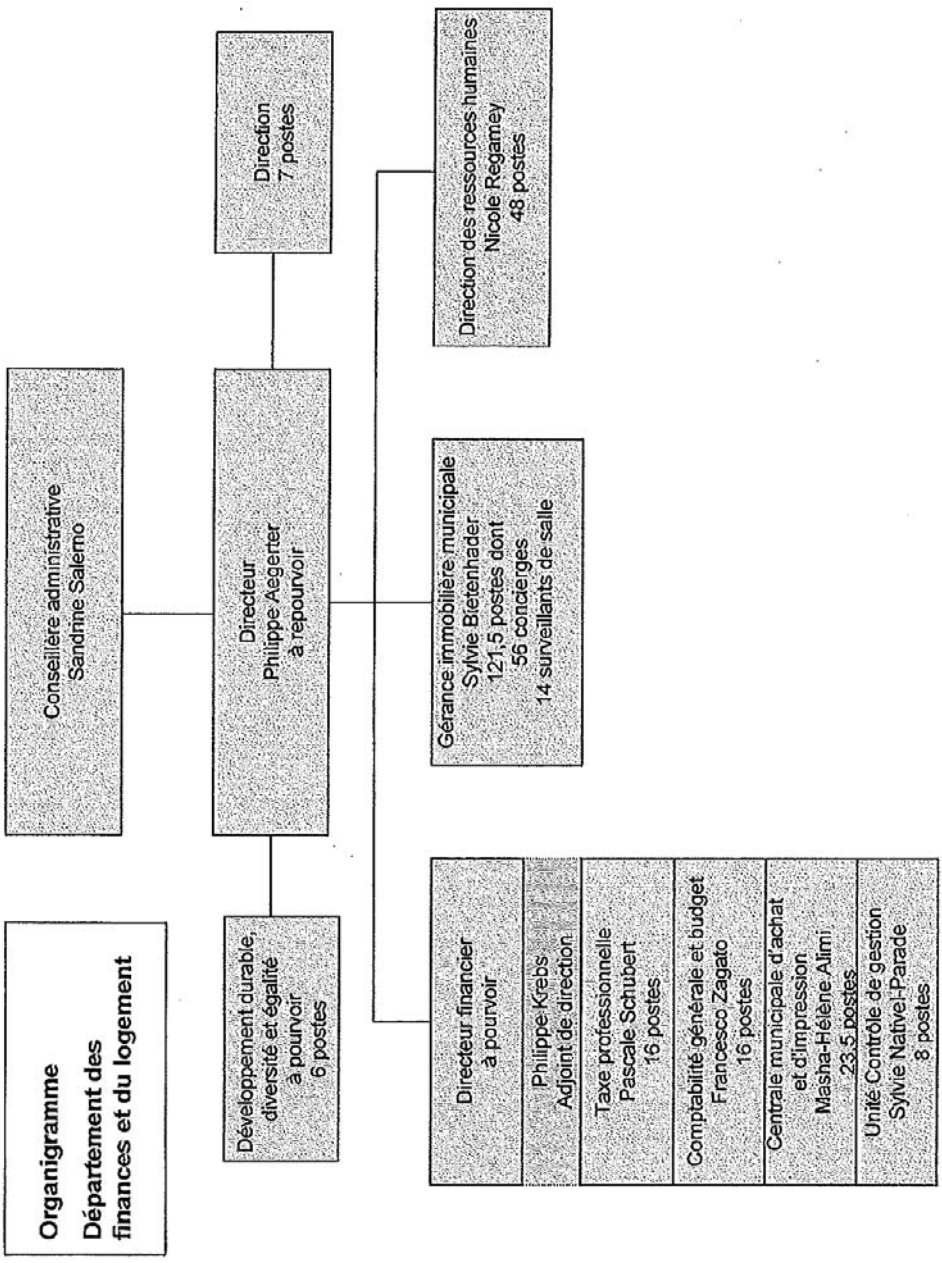
Annexes mentionnées

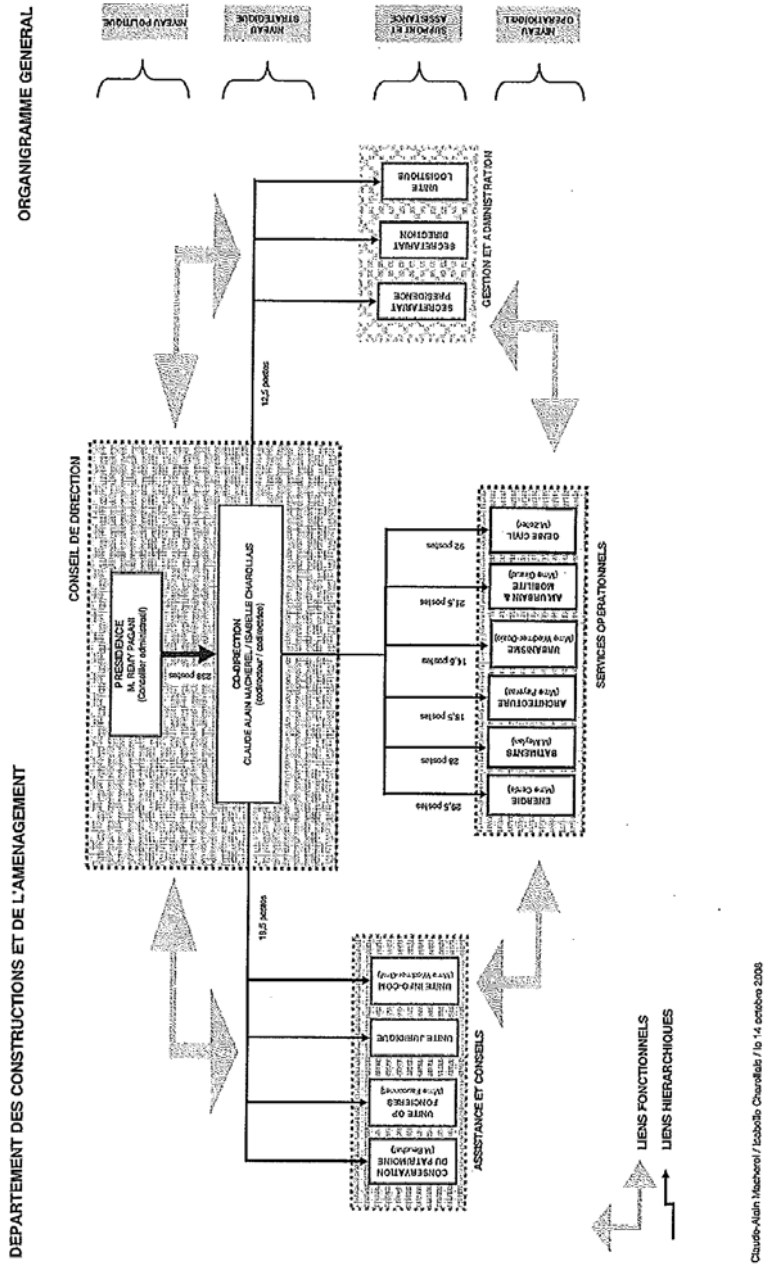
PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER 2CO - DOSSIER - 100% RECYCLÉ


VILLE DE GENEVE - DEPARTEMENT DES AUTORITES
Adjoint du directeur général O-G. Burri
Directeur général Directeur dép. A J. Moret
Direction générale : 4.5 postes
Secrétariat Direction générale
Support administratif
Lien administratif
Service juridique O-G. Burri Chef de service 9.5 postes
Affaires juridiques
Secrétariat du CA I. Légeret
Administration centrale A. Schweri Chef de service Administrateur dép. A 12 postes
Relations extérieures L. Wiedmer Cheffe de service 7.5 postes
Réceptions B. Corlet
Relations extérieures Zahi Haddad
Secrétariat du CM M-C. Cabussat 10.5 postes
Information et communication Ph. d'Espine 4.8 postes
Archives D. Grange 4.5 postes
Office de l'état civil L. Da Broi Cheffe de service 25.5 postes
Naissances, décès, .. P. Braun
Registre, mariages, .. A. Gafner
Pièces d'identité A. Jeanneret
Contrôle financier A. Lévrier Directeur 12 postes
05.11.2009


Organigramme
Département des
finances et du logement
Conseillère administrative
Sandrine Salerno
Directeur
Philippe Aegerter
à repourvoir
Direction
7 postes
Développement durable,
diversité et égalité
à pourvoir
6 postes
Directeur financier
à pourvoir
Philippe Krebs
Adjoint de direction
Taxe professionnelle
Pascale Schubert
16 postes
Comptabilité générale et budget
Francesco Zagato
16 postes
Centrale municipale d'achat
et d'impression
Masha-Hélène Alimi
23,5 postes
Unité Contrôle de gestion
Sylvie Nativel-Parade
8 postes
Gérance immobilière municipale
Sylvie Bietenhader
121,5 postes dont
56 concierges
14 surveillants de salle
Direction des ressources humaines
Nicole Regamey
48 postes


DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET DE L'AMENAGEMENT
ORGANIGRAMME GENERAL
NIVEAU POLITIQUE
NIVEAU STRATEGIQUE
NIVEAU SUPPORT ET ASSISTANCE
NIVEAU OPERATIONNEL
CONSEIL DE DIRECTION
PRESIDENCE
M. REMY PAGANI
(Conseiller administratif)
238 postes
CO-DIRECTION
CLAUDE ALAIN MACHEREL / ISABELLE CHARRILLAS
(coordinateur / coordinatrice)
12,5 postes
SECRETARIAT PRESIDENCE
SECRETARIAT DIRECTION
UNITE LOGISTIQUE
GESTION ET ADMINISTRATION
18,5 postes
CONSERVATION DU PATRIMOINE
UNITE OP FONCIERES
UNITE JURIDIQUE
UNITE INFO-COM
ASSISTANCE ET CONSEILS
28,5 postes
ENERGIE
BATIMENTS
ARCHITECTURE
URBANISME
AMENAGISTE MOBILITE
GENIE CIVIL
SERVICES OPERATIONNELS
LIENS FONCTIONNELS
LIENS HIERARCHIQUES
Claude-Alain Macherel / Isabelle Charrillas / le 14 octobre 2009

DC / NCI / 2.11.09

Ville de Genève - Département de la culture (776 postes en 2009)

Direction
Boris Drahusak, *Co-directeur*
Martine Koelliker, *Co-directrice*
(13,5 postes)

Domaine art et culture

Service culturel
Virginie Keller,
Cheffe de service
(16 postes)

Service de la promotion culturelle
Véronique Lombard,
Cheffe de service
(7,5 postes)

Service administratif et technique
Christian Tschannen,
Chef de service
(59 postes)

+ Grand Théâtre
(128,5 postes)

Domaine des musées

Musée d'art et d'histoire
Jean-Yves Marin, *Directeur*
Nathalie Chaix, *Directrice adjointe*
Isabelle Naef Galuba, *Responsable RH et infrastructures*
(161 postes)

Muséum d'histoire naturelle
Danièle Decrouez, *Directrice*
Pierre-Henri Heizmann, *Administrateur*
(95 postes)

Musée d'ethnographie
Boris Wastiau, *Directeur*
André Walther, *Administrateur*
(32,5 postes)

Conservatoire et jardin botaniques
Pierre-André Loizeau, *Directeur*
Danièle Fischer-Huelin, *Administratrice*
(86 postes)

Domaine des bibliothèques

Bibliothèques municipales
Isabelle Ruepp, *Directrice*
Olivier Goy, *Sous-directeur*
(105 postes)

Bibliothèque de Genève
Jean-Charles Giroud, *Directeur*
Justin-Delile Benoit, *Administrateur*
(72 postes)

Présidence et direction du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS)

Service d'incendie et de secours (SIS)
Effectif budgétaire 262,5
(postes ou « équivalents temps plein »)
• Direction 4
• Administration 5
• Comptabilité 4
• Logistique stratégique 31,5
• CECOFOR 15
• Sapeurs-pompiers professionnels 148
• Transports sanitaires 21
• Sapeurs-pompiers volontaires 1
• Protection civile 13
• Logistique 20
Chef de service / Cdt
Lt-col Raymond Wicky
Sous-chef de service / Cdt adjoint
Maj Jacques Magnin
Adjoint de direction technique
Alexandre Toppo
Sous-chef de service / Adj PCi
Yves Clerc
CECOFOR
Chef CECOFOR
Jean-Pierre Oetiker
15 postes
Administration
Adjointe administrative
Jocelyne Nissim-Clerc
5 postes
Comptabilité
Adjointe de direction
Valentine Parningle
4 postes
Logistique stratégique
Chef logistique stratégique
Cap Roland Bodmer
Gestionnaire RH
Alexandre Künzi
31,5 postes
Sapeurs-pompiers professionnels
Chef op pro
Cap Michel Bernard
148 postes
Transports sanitaires
Chef san
Adj Raphaël Tissot
21 postes
Sapeurs-pompiers volontaires
Chef op SPV
Cap Nicolas Schumacher
Protection civile
Chef op PCi
Jean-Pierre Schmetz
13 postes
Logistique
Chef logistique
Patrick Caillat
20 postes
SIS, DIDS/Ville de Genève, 1er septembre 2009

Sécurité et espace publics (SEEP)
Effectif budgétaire 209
(postes ou « équivalents temps plein »)
• Direction 2
• Administration 27
• Police municipale 116
• Gestion des empiètements 13
• Emprises ponctuelles 25
• Foires et marchés 26
Chef de service
Antonio Pizzoferrato
Adjoint de direction juridique
Benoît Frey
Administration
Adjoint de direction administratif
Angelo di Stefano
Comptabilité
Cheffe comptable
Laure Maillard
2 postes
Secrétariat
Assistante de direction
Christine Costa
6 postes
Ressources humaines
Gestionnaire RH
(Vacant)
Contestations
Responsable
Evelyne Strubin
6 postes
Logistique
Responsable
Sébastien Jornot
4 postes
Informatique - géomatique
Responsable en informatique
Murielle Zbinden Chassot
7 postes
Police municipale (UPM)
Chef d'unité et cdt du corps des agents
Maj Jacques Dimier
Engagement
2 postes
Formation
3 postes
Manifestations
1 poste
Transmissions
4 postes
Postes de quartier (5)
105 postes
Gestion des empiètements (UGE)
Cheffe d'unité
Isabelle Eberhard-Chavan
Installations saisonnières
Terrasses
Procédés de réclame et affichage
13 postes
Emprises ponctuelles (UEP)
Chef d'unité
Fabrice Fortin
Manifestations
Adjointe de direction
Catherine Deschenaux
4 postes
Chantiers
Chef de section et architecte
Juan José Sanchez
4 postes
Contrôleurs du domaine public
Chef de section et enquêteur
Pascal Rasoul
15 postes
Foires et marchés (UFM)
Cheffe d'unité
Janine Truffer
Responsable terrain
Jean-François Bourdonnie
Responsable terrain
Dominique Liniger
26 postes
SEEP DSJS/Ville de Genève, 1er septembre 2009

Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)
Effectif budgétaire 67,8
(postes ou « équivalents temps plein »)
• Administration 9
• Développement 20,8
• Exploitation 23
• Microinformatique 15
Directeur
Eric Favre
Conseiller de direction sécurité
François Petit
Administration
Adjoint de direction
David Carrillo
Affaires juridiques
Juriste
Hannah Cosanzo
Assistance de direction
4 postes
Centrale Ville 022 418 2000
1 poste
Organisation par projet
Développement
Adjoint de direction
Alain Maréchal
3,6 postes
Centre de compétence SAP
Concepteur de systèmes d'information
Tudor Nicolas
7 postes
Développements spécifiques
Concepteur de systèmes d'information
8,9 postes
Rédaction web
Responsable éditorial
Jean-Marc Sandoz
1,6 postes
Exploitation
Adjoint de direction
Philippe Groebli
Infrastructures
Concepteur systèmes communication
Claude Guetta
6 postes
Systèmes 1
Concepteur systèmes communication
Lionel Rousset
5 postes
Systèmes 2
Concepteur systèmes communication
François Monti
6 postes
Télécommunications
Concepteur systèmes communication
Jean Somsa
5 postes
Organisation par projet
Microinformatique
Adjoint de direction
Saverio Liberto
3 postes
Conception
Ingénieur système
Luc Pelisson
8 postes
Opérations
Ingénieur système
Thierry Grisi
6 postes
DI/DSIC, DIGS/Ville de Genève, 1er septembre 2009

Logistique et manifestations (LOM)

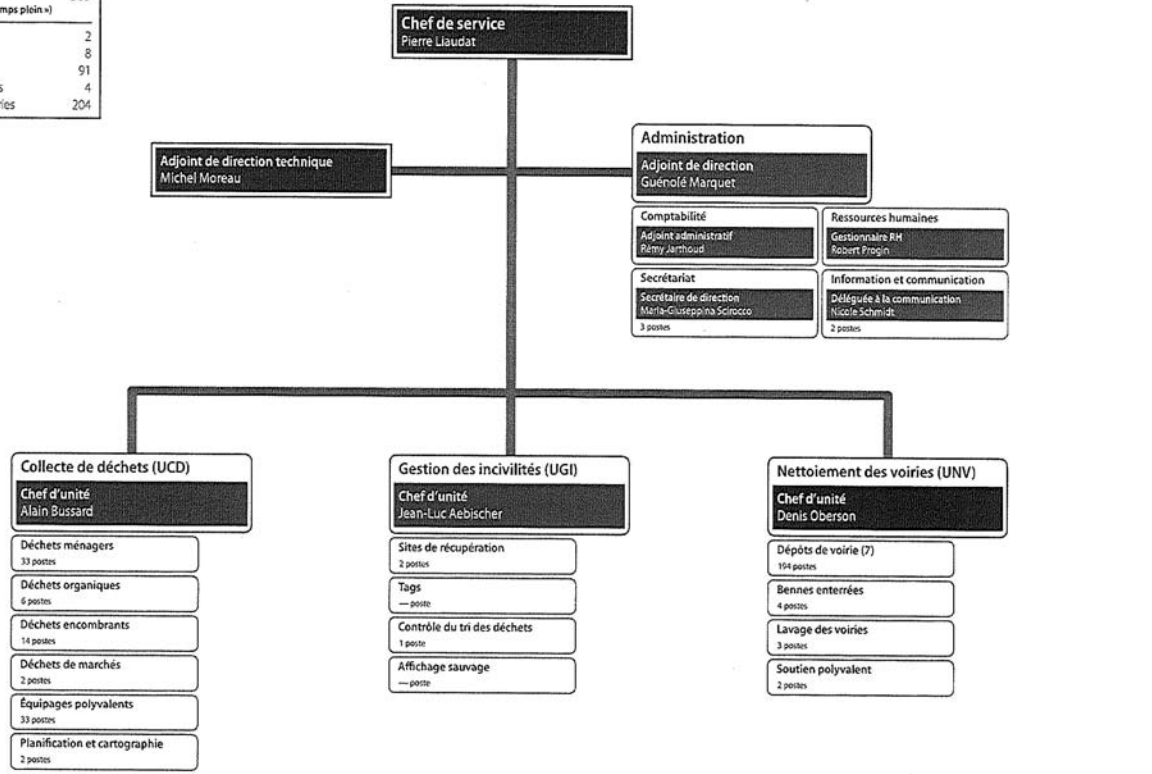
Effectif budgétaire (postes ou « équivalents temps plein ») **72,3**

- Direction 2
- Administration 12,8
- Groupe d'intervention 4
- Ateliers généraux 12
- Gestion des véhicules 18
- Matériel de fêtes 23,5

LOM, DGUS/Ville de Genève, 1er septembre 2009

Voirie — Ville propre (VVP)

Effectif budgétaire (postes ou « équivalents temps plein »)	309
• Direction	2
• Administration	8
• Collecte de déchets	91
• Gestion des incivilités	4
• Nettoiement des voiries	204



VPP, DEUS/Ville de Genève, 1er septembre 2009

Ville de Genève
Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
Organigramme
(état au 22 juillet 2009)
* = Conseil de direction du magistrat
+ = Conseil de direction Dir Dpt5
** = Conférence de direction du Dpt5
Manuel Tornare
Conseiller administratif
(*/**)
Equipe de support « communication, projets et juridique » de la direction du Dpt 5
Marie-Françoise Lücker-Babel, Juriste (+)
Thomas Wenger, Conseiller de direction (*/+/**)
Manuelle Pasquali, Déléguée inform. et communication (+)
Virginie Rouiller, Coordinatrice chargée de projets (+)
Brigitte Chapuis, Chargée de missions (+)
Sami Kanaan
Directeur (*/+/**)
Simone Iminger
Directrice adj. (*/+/**)
Isabelle Roch-Pentucci
Administratrice (*/+/**)
Coordination administrative / subventions / DGVS
Equipe de support administratif et comptable de la direction du Dpt 5
Danielle Chiavaroli, Secrétaire de magistrat
Suzanne Porret, Secrétaire de direction
Magali Schonbachler, Secrétaire
Lydia Brown, Collaboratrice administrative
Gabrielle Zocastello, comptable
Services du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
(avec les chefs-fes de service)
Délégation à la petite enfance
Marie-Françoise de Tassigny **
32.5 postes
Service des écoles et institutions pour l'enfance
Isabelle Widmer **
105.5 postes
Service des espaces verts
Daniel Oertli **
196 postes
Pompes funèbres, cimetières et crématoire
Roland Dumoulin **
94.5 postes
Service social
Véronique Pürro **
78 postes
Délégation à la jeunesse
Claudio Deuel **
16.5 postes
Service des sports
Philippe Voirol **
176 postes

CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Ville de Genève
Secrétariat du Conseil municipal
R - 6 NOV. 2009
Atraiter par:
Copies:

Madame Frédérique Perler-Isaaz
Présidente
Commission des finances

Genève, le 5 novembre 2009

Réponses aux questions de la Commission des finances sur le projet de budget 2010

Madame la Présidente,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 22 septembre et vous prie de trouver ci-dessous les explications relatives aux demandes suivantes :

1) Service juridique, page II-21

Mme Olivier demandait quel était le nombre de collaborateurs-trices au sein du Service juridique.

En réponse, je vous informe que le service précité compte 9.5 postes selon le tableau détaillé que vous trouverez en annexe.

2) Service des relations extérieures, page II-28

Mme Olivier remarquait une augmentation des charges relatives aux réceptions et manifestations organisées par la Ville de Genève et se demandait si cela était très opportun étant donné la conjoncture économique actuelle.

En réponse, je peux vous informer qu'il n'y a pas eu d'augmentation budgétaire, mais deux ajustements comptables effectués par le Contrôle de gestion qui expliquent chacun environ la moitié de la différence observée par rapport au budget 2009. Il s'agit d'ajustements de la répartition du temps de travail des collaborateurs-trices et des imputations internes effectuées par la Centrale municipale d'achat et d'impression (impressions des cartons d'invitation aux réceptions du Conseil administratif).

Concernant les questions formulées lors de l'audition du 27 octobre dernier, je ne manquerai pas de vous transmettre les réponses dans les meilleurs délais.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Morel

Annexe ment.

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE 100% RECYCLÉ

Postes du Service juridique

Nom	Prénom	Poste	Dés. Poste	%
LEX				
Dayen	Bénédicte	50004725	Juriste	100%
Lutz	Nadège	50009055	Juriste	80%
Michallet-Ferrier	Isabelle	50021723	Secrétaire	80%
Schweizer	Régine	50004728	Secrétaire	100%
LEX-SCA				
Bellard	Lilas	50004727	Secrétaire	80%
Giuliano	Giovanna	50004726	Secrétaire	50%
Légeret Coulibaly	Inès	50000196	Adjointe de direction	100%
Mazzarella	Carmela	50000825	Secrétaire	60%
Salvador Rodriguez	Caridad	50004729	Secrétaire	100%
Rodzinska	Caroline	50000826	Secrétaire	100%
DG				
Burri	Olivier G.	50000200	Adjoint du Directeur général	100%
TOTAL		**11 postes**	**Equivlent plein-temps: 9.5 postes**	**950%**

2.11.2009

CONSEIL ADMINISTRATIF
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique Perler-Isaaz
Présidente
Commission des finances

Genève, le 12 novembre 2009

Réponses aux questions de la Commission des finances sur le projet de budget 2010

Madame la Présidente,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités, du 27 octobre dernier, et vous prie de trouver en annexe une note de Monsieur Alain Schweri, Administrateur, en réponse à vos différentes questions.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques Moret

Annexe ment.

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

DÉPARTEMENT DES AUTORITÉS
ADMINISTRATION CENTRALE

VILLE DE GENÈVE

Note à :
Monsieur Jacques Moret
Directeur général

Genève, le 11 novembre 2009

Projet de budget 2010 – Questions de la commission des finances

Monsieur le Directeur général, Cher Monsieur,

Suite à l'examen du projet de budget 2010 de la Direction générale, de l'Administration centrale, du Service juridique, du Conseil municipal et du Conseil administratif par la Commission des finances, lors de sa réunion du 28 octobre dernier, je vous adresse les réponses écrites demandées.

PROJET DE BUDGET 2010
PAGE 33 DIRECTION GENERALE
PAGE 35 SERVICE JURIDIQUE
RUBRIQUE 391 MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La différence sur la rubrique 391 *Mise à disposition de locaux* de CHF 0.- aux comptes 2008 ainsi qu'au budget 2009 et les montants de CHF 29'884.- (pour la Direction générale) et de CHF 39'664.- (pour le Service juridique) au projet de budget 2010 est due au transfert de la charge des loyers.

Dans le projet de budget 2010 cette attribution est faite en diminution du compte 391010 « Loyer interne-GIM » de l'Administration centrale. L'opération est donc neutre et ne représente pas une augmentation réelle.

Cette répartition des charges des loyers du Palais Eynard s'effectue au prorata des mètres carrés occupés par les services concernés.

PAGE 34 ADMINISTRATION CENTRALE
RUBRIQUE 301 TRAITEMENTS DU PERSONNEL

La différence sur la rubrique 301 *Traitements du personnel de l'Administration centrale* de CHF 81'274.- entre le budget 2009 et le projet de budget 2010 correspond au transfert du poste de polygraphe (occupé par M. Jeantet Jean-Claude) de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) au Secrétariat du Conseil municipal.

Cette augmentation a dû être compensée par une diminution correspondante des charges du personnel de la CMAI effectuée par la DRH, service compétent en la matière.

PALAIS EYNARD – RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3983, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

WWW.VILLE-GE.CH
WWW.GENEVA-CITY.CH
TPG BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE 100% RECYCLÉ

PAGE 34 ADMINISTRATION CENTRALE
RUBRIQUE 317 DEDOMMAGEMENTS

La différence sur la rubrique 317 *Dédommagements* entre le montant de CHF 46'190.- au budget 2009 et le montant de CHF 50'240.- au projet de budget 2010 est due à la planification des charges d'organisation du séminaire annuel du Département des autorités qui n'étaient pas budgétées en 2008, ni en 2009.

La rubrique 317 *Dédommagements* comptabilise les frais de déplacement et de repas de travail du personnel. Ces dépenses incluent une part des frais liés à l'activité du Conseil municipal.

En 2008 ces dépenses s'élevaient à CHF 23'416.37. Au 10 novembre 2009, ces frais totalisent déjà CHF 27 292.- (soit en projection au 31 décembre 2009 un montant annuel de CHF 31 800.-). Cette différence de 26 % d'une année sur l'autre démontre le caractère aléatoire de ce type de dépenses et explique la marge prévue pour éviter tout dépassement.

Une correction dans le projet de budget 2010 est en cours pour transférer une partie de ce type de charge de l'Administration centrale au Service juridique.

PAGE 34 ADMINISTRATION CENTRALE
RUBRIQUE 313 ACHATS DE FOURNITURES ET AUTRES MARCHANDISES
COMPTE 313660 ACHATS CARTES CFF

L'augmentation sur la rubrique 313 entre le montant de CHF 622'249.- au projet de budget 2010 et le montant de CHF 502'899.- au budget 2009 est due essentiellement à l'acquisition de 60 abonnements des cartes CFF pour toute l'année 2010.
En effet, dès le 01 juillet 2009 la Ville de Genève propose 60 cartes communes journalières, mais en 2009 cette augmentation n'a porté que sur la moitié de l'année.

La statistique des ventes

Mois	Nombre des cartes CFF proposées	Nombre des cartes CCF vendues/invendues
Septembre 2009	1800	1784/16
Octobre 2009	1860	1819/41

La statistique financière par mois
(calcul théorique)

Revenus :

Vente des 60 cartes*CHF 35* 30 jours	**= 63'000.-**

Dépenses :

TVA 4.6 %	= - 2'900.-
Achat des 60 abonnements/12mois	= -48'875.-
Sécurité	= - 2'670.-
Frais bancaires	= - 200.-
Loyer (80%)	= - 6'350.-
Publicité (80%)	= - 3'000.-
Personnel et charges sociales (80%)	= -25'800.-

Déficit : **-26'795.-**

Cette estimation repose sur la prise en compte de 80% des dépenses globales de l'Arcade. Cette proportion représente la part réelle qu'occupe la vente des cartes CFF dans l'activité de l'Arcade d'information municipale.

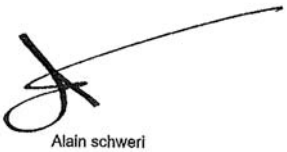
PAGE 34 ADMINISTRATION CENTRALE
RUBRIQUE 318 HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICE

La différence sur la rubrique 318 Honoraires et prestations de service entre le montant de CHF 946'332.- au projet de budget 2010 et le montant de CHF 516'546.- aux comptes 2008 représente une réserve pour assumer les charges concernant les frais des votations communales et les expertises effectuées par des tiers.

PAGE 38 CONSEIL ADMINISTRATIF
RUBRIQUE 311 MOBILIER, MACHINES, VEHICULES ET MATERIEL

Le montant de CHF 30'000.- figurant au titre de charge d'achats d'autres matériels est prévu par le Service des bâtiments pour rénover le mobilier de la salle du Conseil administratif. Il ne s'agit donc pas d'un nouvel investissement.
Dès 2011, le 1/5ème du montant prévu pour le mobilier des magistrats sera imputé sur chaque direction de département.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur général, Cher Monsieur, mes salutations les meilleures.



Alain schweri

DÉPARTEMENT DES FINANCES
ET DU LOGEMENT

LA CONSEILLÈRE ADMINISTRATIVE

VILLE DE GENÈVE

Madame Frédérique Perler Isaaz
Présidente de la commission des finances
Mesdames, Messieurs les membres de la commission des finances

Genève, le 9 novembre 2009

Objet **Questions posées lors de l'audition du CA du 4 novembre 2009**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les réponses posées par la Commission le 4 novembre, ainsi que les réponses transmises par les différents départements.

Détails de la hausse de revenus de 91'000 francs liée à la vente des tickets CFF

Cette hausse de revenus est consécutive à la décision du Conseil administratif de porter le prix des billets CFF journalier à 35 francs TTC, s'alignant ainsi sur le prix de revente pratiqué par les communes voisines.

Le détail du calcul est le suivant :

60 abonnements à CHF 35.- TTC multiplié par 365 jours	CHF 766'500
Perte de 3 %	CHF 22'995
Net TTC	CHF 743'505
TVA 7.6% (743'505*7.6/107.6)	CHF 52'515
Nouveau revenu net HT	CHF 690'990
arrondi à	CHF 691'000
Montant figurant au PB2010	CHF 600'000

Contrat concernant le Parc des Eaux-Vives

Ce document vous est transmis à titre confidentiel en annexe de la présente (annexe 1).

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 5
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 22 33
F +41(0)22 418 22 51

www.ville-ge.ch
www.geneva-city.ch
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

Détails et justifications des modifications sans impact sur le résultat liées à la formation d'auto-école au CECOFOR

Dans le cadre du rattachement du SAPP au SIS, le centre de Richelien est devenu un véritable centre de compétences de formation (CECOFOR).
Le 4 mars 2009, le Conseil administratif décidait "que les formations liées à l'obtention des permis de conduire et répondant aux nouvelles exigences légales ainsi qu'à la formation continue obligatoire des chauffeurs de la Ville de Genève soient regroupées au Centre de formation de Richelien et soient gérées et organisées à l'interne par un moniteur d'auto-école et/ou formateur agréé."
Au départ à la retraite du moniteur auto-école du SIS, aucun moniteur diplômé n'a pu être engagé en raison du changement de législation et de la difficulté de recruter sur ce marché.
Les coûts de formation ne pouvant être pris en charge par la direction des ressources humaines, il fallut se résoudre à envisager l'externalisation de la prestation dans l'attente de l'engagement d'un moniteur auto-école diplômé.
C'est pour cette raison qu'une somme de 40'000 francs, selon estimation du service, est intégrée dans les modifications du projet de budget au titre de "création de la formation d'auto-école au CECOFOR".
Le SIS n'étant pas en mesure de compenser cette charge indispensable sur son budget, une solution a été trouvée, avec l'accord du magistrat, au service logistique et manifestations pour un montant équivalent.

Détails et justifications des modifications sans impact sur le résultat des transferts intervenus au service des sports, et en particulier l'augmentation de 150'000 francs des charges du groupe 318

La réponse vous a été envoyée directement par le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

Liste actualisée des postes vacants et synthèse des créations de postes du PB2010 par compensation

Ces éléments vous seront transmis ultérieurement.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Sandrine Salerno

Annexe mentionnée

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

Réponses aux questions posées par la Commission des finances lors de l'audition du magistrat, de la direction et des services du département, le mercredi 28 octobre 2009

Questions générales

1. **Organigramme du département mentionnant le nombre de postes de chaque service :**



2. **Quels sont les demandes d'informations, voire les contrôles, que font les services sur les charges imputées par les services compétents :**

   Les services contrôlent les charges imputées par les services compétents au moment du bouclement de l'exercice.

   Pour certains comptes, les services ne disposent pas de justificatifs permettant un contrôle (DRH, BAT, ENE). Ils sont donc attentifs aux écarts importants et, cas échéant, interpellent les « compétents ».

   En revanche, les imputations internes de la CMAI, du LOM et de la DSIC (pour ce qui concerne les téléphones fixes et portables) sont examinées en détail. Les comptes CGE pour les imputations internes, gratuités, etc. sont aussi systématiquement comparés avec les pièces justificatives.

3. **Quels sont les transferts de postes au PB 2010 ? :**



Direction du département

1. **La subvention en nature (loyer locaux) accordée à l'Association des Femmes Africaines a été ramenée à 0 dans le projet de budget 2010. Quels locaux ont-ils été libérés et au profit de qui ? :**

   Les locaux de la rue du Clos 20 sont maintenant occupés par la Société des associations italiennes de Genève (S.A.I.G.) qui est au bénéfice d'une gratuité imputée au Service social. L'Association Solidarité Femmes Africaines de Genève, quant à elle, dispose de locaux à la rue Soubeyran 12-14, locaux dont le loyer est imputé à la direction du département (PB 2010 = Frs 38.980,--). L'Association des Femmes Africaines, mentionnée dans le libellé de la question figurait à tort au nombre des bénéficiaires de locaux. En réalité, il n'y a qu'une association qui se nomme « Association Solidarité Femmes Africaines ».

2. **Etat des lieux des postes vacants au 28.10.09 :**

   Aucun poste vacant à la direction du département au 28.10.09.

Délégation à la petite enfance (DPE)

1. **Combien de structures d'accueil pour la petite enfance ont-elles été créées dans le canton hors ville de Genève ? :**

   La DPE attend une réponse du service compétent du Canton de Genève à ce sujet. Elle fera suivre l'information à la commission des finances dès réception. La DPE regrette que l'observatoire de la petite enfance, prévu par le Canton, n'ait pas été mis en place à ce jour.

2. **Combien de familles utilisent-elles les structures d'accueil de la ville alors qu'elles n'habitent pas en ville mais y travaillent ? :**

   Sur la base des statistiques de fréquentation pour l'année civile 2008, au total **5'310 enfants** ont fréquenté une institution de la petite enfance (crèches, espaces de vie enfantine et jardins d'enfants).

   Parmi ces enfants:

   490 habitent une commune genevoise autre que la ville de Genève et au moins un des deux parents travaille sur le territoire de la ville ;
   159 habitent hors du canton (France voisine ou canton de Vaud) et au moins un des deux parents travaille sur le territoire de la ville ;
   118 ne répondent pas aux critères précités en raison d'un changement de situation familiale.

3. **Brochure sur les indicateurs et les besoins par quartier à remettre à la commission :**

   La DPE déposera auprès du secrétariat du Conseil municipal les exemplaires de la publication "La petite enfance en Ville de Genève : Contexte et indicateurs par quartier", édition 2007, pour distribution aux commissaires de la commission des finances.

4. **Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :**

   La DPE n'a, au 28.10.2009, aucun poste vacant et, par conséquent, aucune procédure de recrutement en cours.

<u>Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)</u>

1. **Rapport EVALUANDA sur les ludothèques à remettre à la commission des finances :**


Adobe Acrobat Document

2. **Nouvelle affectation de la Maison des sourds de Montbrillant :**

   Le Centre des Sourds et Malentendants (CRAL) au chemin De-Vincy 2bis existe toujours mais a été absorbé par la Fédération Suisse des Sourds, dont le siège est à Lausanne, en date du 1er janvier 2007. La subvention de la Ville de Genève a été annulée car la Fédération Suisse est financée par des subventions fédérales et cantonales. La maison est donc toujours occupée par le CRAL.

3. **Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :**

   Le service dispose d'un poste vacant. La procédure de recrutement est terminée. Le poste est repourvu depuis le 1er novembre 2009 (architecte).

<u>Service des espaces verts (SEVE)</u>

1. **Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :**

Libellé fonction	Taux d'activité	Commentaires
Arboriste grimpeur	100%	En cours de recrutement
Architecte-paysagiste	100%	En cours, entrée en fonction le 01.01.2010
Architecte-paysagiste	100%	En cours, entrée en fonction le 01.11.2009
Chauffeur/aide-horticulteur	100%	En cours, poste destiné au service social - PB 2010
Chef de culture	100%	Poste bloqué suite à un licenciement (procédure de recours)
Collaborateur administratif	100%	Nomination en cours
Contremaître	100%	Poste bloqué pour constituer un poste de chargé d'entretien
Contremaître	100%	Poste bloqué pour constituer un poste de chargé d'entretien
Contremaître	100%	En cours (contremaître chauffeur)
Contremaître	100%	En cours (contremaître floriculteur)
Géomaticien	100%	En cours, entrée en fonction le 01.11.2009
Horticulteur	100%	En cours, horticulteur / floriculteur
Sous-chef de culture	100%	Poste bloqué suite à un licenciement (procédure de recours)

Postes vacants

Aide-horticulteur	50%	Vacant (en attente de réorganisation du secteur)
Horticulteur	50%	Vacant (en attente de réorganisation du secteur)
Contremaître	50%	Vacant (en attente de réorganisation du secteur)

Service des pompes funèbres et cimetières (FUN)

1. **Combien de demandes enregistrées pour des inhumations dans les « carrés » confessionnels ? :**

Le FUN a enregistré 18 demandes depuis l'ouverture des "carrés" de regroupement confessionnels au cimetière de Saint-Georges, le 30 juillet 2007 soit :

3 pour le quartier confessionnel israélite,
15 pour le quartier confessionnel musulman.

2. **Malgré les bases réglementaires qui sont connues et qui autorisent le FUN à s'en remettre aux familles pour assurer l'entretien des tombes, peut-on se préoccuper des difficultés pour certaines personnes de gérer des travaux de remise en état, notamment lorsque le terrain s'est affaissé ou que des racines se sont développées au point de disloquer une pierre tombale ou un encadrement ? Quelles solutions peut-on proposer ? :**

La remise en état/niveau des monuments dont les tombes sont à moins de 5 ans de l'échéance n'a pas été demandée aux familles.

Depuis des années, le FUN ne propose plus les emplacements sous les arbres afin d'éviter les inconvénients des racines et des salissures. La plupart des problèmes rencontrés se situent sur d'anciennes sépultures qui ont déjà été prolongées. Toutes ces situations seront examinées cas par cas.

Par ailleurs, lorsque le FUN constate que des personnes souhaitent prolonger le maintien d'une tombe au-delà de l'échéance, mais doivent y renoncer pour des raisons financières, il propose un paiement échelonné des frais de renouvellement.

Le délai pour l'autorisation de la pose d'un monument ayant passé de 6 à 8 mois lors de la dernière révision du Règlement des cimetières, le FUN constate moins de problèmes d'affaissement du terrain, ceci d'autant plus que les marbriers et les collaborateurs du FUN conseillent aux familles, depuis fort longtemps déjà, d'attendre au moins un an avant d'envisager la pose d'une ornementation.

3. **Par rapport à l'objectif relatif au géoréférencement, combien de carrés d'inhumation, au total, seront-ils géoréférencés ?**

Saint-Georges : 99
Châtelaine : 25
Petit-Saconnex : 25
Plainpalais : 9.

Géoréférencement effectué à ce jour :

4. Expliquer la stabilité du coût de la prestation 32 malgré la mise en oeuvre du géoréférencement (Frs 1.648.200.-- en 2010 - Frs 1.600.300.-- en 2009) :

Le géoréférencement des cimetières n'a pas eu d'incidence directe sur la prestation 32 car les frais de lancement du projet ont été pris en charge par la DSIC et la mise en place actuelle s'effectue de manière progressive avec des ressources internes relativement stables.

Le FUN a souhaité faire ressortir ces éléments sur la prestation 32 car ils concernent les cimetières et le columbarium.

5. Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :

Libellé fonction	Taux d'activité	Commentaires
Administrateur	100 %	En cours de nomination
Collaborateur administrateur	100%	Procédure de recrutement en cours
Chef de convois	100%	Procédure de recrutement en cours
Contremaître	100%	Procédure de recrutement en cours
Concierge cimetière	100%	En cours de nomination
Horticulteur	100 %	En attente (lié au projet EVA)

Service social

1. **Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :**

Libellé fonction	Taux d'activité	Commentaires
Secrétaire	100 %	En cours de nomination
Chargé projets « aînés »	80 %	En cours de nomination
Chargé de projets UAC	80 %	En cours de sélection
Téléphoniste	50 %	En cours de nomination
Secrétaire en action communautaire	40 %	En cours de nomination
Conseiller en action communautaire	80 %	En cours de sélection
Conseiller en action communautaire	80 %	En cours de sélection
Conseiller en action communautaire	80 %	En cours de sélection
Collaborateur technique	80 %	Poste en suspens dans l'attente de la publication du règlement d'application de la loi sur l'aide à domicile concernant l'entretien des locaux dans le système CAS
Secrétaires en action communautaire	150 %	Disponible compensant la différence entre les postes budgétés et les taux d'activité définis à l'engagement

Délégation à la jeunesse (DEJ)

1. **Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :**

Libellé fonction	Taux d'activité	Commentaires
Assistant de direction	100 %	Procédure de recrutement prévue
Travailleur social hors murs	100 %	En cours de nomination

Service des sports

1. **Quel est le nombre total des gratuités d'accès aux installations sportives enregistré en 2008 et le "manque à gagner" y relatif ? :**

Les différentes mises à disposition gratuites des installations sportives de la Ville de Genève ont été estimées à environ Frs 1'200'000.-. Il s'agit des mises à disposition des bassins des piscines des Vernets, Varembé et autres bassins de quartier, mais également des centres sportifs, des stades et de la patinoire. Ces installations sont mises à disposition notamment des fédérations, associations, clubs et corps uniformés. A ce stade, le service des sports ne dispose pas de statistiques sur les entrées gratuites offertes aux écoles et autres institutions.

A compter du 1er septembre 2009, l'accès aux centres sportifs des Vernets et de Varembé est payant pour l'ensemble des usagers, y compris pour le personnel du service des sports, de la Ville de Genève et les conseillères et conseillers municipaux, selon les tarifs en vigueur.

Les écoles primaires et cycles d'orientation situés en ville de Genève bénéficient de la gratuité de l'entrée à la patinoire et aux différentes piscines pour autant qu'une demande de réservation totale ou partielle de l'infrastructure soit effectuée.

Les écoles primaires et cycles d'orientation situés hors du territoire de la ville de Genève (Genève, Vaud et France) bénéficient d'entrées à Frs. 1.- par personne à la patinoire et aux différentes piscines pour autant qu'une demande de réservation soit effectuée et que des disponibilités existent.

Il en va de même pour certaines institutions à caractère social, pédagogique, éducatif, etc.

A défaut d'une réservation, les conditions d'accès se font selon les tarifs en vigueur, à savoir Frs. 3.- pour les jeunes jusqu'à 18 ans et Frs. 6.- pour les adultes.

Pour les groupes de personnes devant fréquenter les installations pour des raisons liées à la formation professionnelle (sapeurs-pompiers, policiers, garde-frontières), des lignes d'eau sont dédiées chaque jour le matin et la gratuité offerte sur présentation d'une pièce d'identification. En dehors des plages horaires définies, les personnes paient leur entrée selon les tarifs en vigueur.

Les bénéficiaires de prestations sociales (service social et Hospice général) disposent de la gratuité.

Le Conseil administratif a accordé la gratuité d'accès aux piscines pour les sapeurs-pompiers volontaires des différentes communes genevoises.

ENTREE INDIVIDUELLE	Adultes :	1 entrée	6.00
		10 entrées	50.00
		carte saison	240.00
		1/2 saison	135.00
	Tarif réduit :	1 entrée	3.00
		10 entrées	25.00
		carte saison	90.00
		1/2 saison	55.00
	Famille	1er adulte	5.00
		2ème adulte	4.00
		1er enfant	2.00
		2ème enfant	1.00
		dès le 3ème	gratuit
COLLECTIF (Durant horaire scolaire)	Ecoles primaires, cycles d'orientation, parascolaire, Centre médicaux-pédagogique **(réservation obligatoire).**		gratuit
	Ecoles supérieures genevoises, écoles privées, écoles vaudoises, françaises et institutions à caractère éducatif, social, : par pers. **(réservation obligatoire).**		1.00

Tarifs réduits

Jeunes jusqu'à 18 ans (gratuit jusqu'à 6 ans révolus)
AVS/AI
Militaires
Apprenti-e-s
Etudiant-e-s
Employé-es Ville de Genève y compris le personnel du SDS
Conseiller/ère-s adminsitratif/ve-s
Conseiller/ère-s municipaux/ales

2. Même question pour les gratuités d'accès aux manifestations ? :

Lorsque l'accès gratuit est proposé par l'organisateur ou demandé par le service des sports (en général les jeunes jusqu'à 18 ans), la présidence du département

de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports peut octroyer une subvention. Le service dispose d'un budget prévu à cet effet de Frs 40'000 en 2009 et intitulé « allocation pour faciliter l'accès gratuit aux manifestations ».

Pour le surplus, les manifestations payantes sont gérées par les organisateurs. Seules les personnes du service des sports munies d'accréditation peuvent y accéder (usage professionnel). L'accès aux manifestations se déroulant dans une installation n'est pas gratuit pour le personnel du service des sports.

En ce qui concerne les matches du Genève-Servette Hockey Club, 20 entrées par match sont remises au service des sports pour permettre à son personnel d'y assister. Les entrées sont mises à disposition 1 heure avant le début du match (1 billet par personne selon l'ordre d'arrivée aux caisses).

De plus, 12 billets par match sont remis au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour permettre l'accès des conseillères et conseillers municipaux.

Enfin, 4 billets par match sont remis aux membres du Conseil administratif.

3. **Donner un "arrêt sur image", au 28 octobre 2009, des postes vacants du service. Indiquer si la procédure de recrutement est en cours et, à défaut, expliquer pourquoi :**

Libellé poste	Tx bud	Min	Max
Réceptionniste	50.00	04	05
Employé technique	100.00	09	11
Serrurier	100.00	07	09
Gardien de bains	100.00	05	07
Gardien d'installations sportives	100.00	05	07

Le service des sports dispose au 28.10.2009 de 4.5 postes vacants.

Le poste de réceptionniste va être mis au concours dans le courant du 1er semestre 2010.

L'employé technique et le serrurier ont été choisis par la direction du service des sports. Les dossiers ont été présentés au Conseil administratif en vue de leur nomination. L'entrée en fonction est prévue le 1er novembre 2009.

Les postes de gardien de bains et de gardien d'installations sportives ont fait l'objet d'une mise au concours publique. Le service des sports procède actuellement à l'examen des dossiers de candidatures. Le choix sera soumis au Conseil administratif.

4. **Quel a été le coût des pucks en chocolat remis au GSHC lors de la réception du 29 septembre 2009 ? :**

   Frs 18.25/pièce, pour un total de Frs. 1'367.-.

5. **Rapport Mutter / Pennone / Kleiner / Voirol "les mesures de soutien aux manifestations sportives" à remettre à la commission :**



dd/11/yyyy

B. Rapport de minorité de M. Jacques Hämmerli.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

1. Préambule

Ce rapport représente la position de l'UDC, laquelle n'appartient à aucun des deux systèmes d'alliances au sein du Conseil municipal, soit l'Alternative (gauche) et l'Entente (centre droit), sur les projets de budget déposés successivement le 2 septembre et le 4 novembre 2009 par le Conseil administratif, à l'appui de sa politique pour l'année 2010.

Ce rapport de minorité constitue le socle de l'attitude politique que l'UDC adoptera lors de la discussion budgétaire du samedi 12 décembre 2009, particulièrement face aux amendements que les autres partis représentés au Conseil municipal ne manqueront pas de présenter.

2. Projet de budget initial (2 septembre 2009)

	Fr.
revenus nets	1'028'670'960
charges nettes	1'049'186'354
résultat	- 20'515'394
investissements	95'000'000
amortissements	68'392'622
insuffisance de financement	47'122'772

Ce projet de budget initial présentant un excédent de charges ou déficit de 20 515 394 francs ne tenait pas véritablement compte des prévisions de rentrées fiscales communiquées par le Département cantonal des finances et refusait d'intégrer l'éventualité d'une baisse d'impôts, en fonction d'un résultat positif de la votation du 27 septembre 2009.

C'est la raison pour laquelle l'UDC n'est, alors, pas entrée en matière, se refusant d'examiner un projet dont le Conseil administratif avait fait un instrument de propagande partisane dans la votation sur la diminution de la fiscalité des personnes physiques.

Le Conseil administratif n'hésitait pas à prétendre que l'acceptation de cette loi cantonale entraînerait une diminution des rentrées fiscales estimée à 40 millions en 2010, puis à 46 millions les années suivantes, ajoutant que ces effets n'étaient pas inclus dans son projet de budget 2010.

Le Conseil administratif n'a pas hésité à déclarer que «en cas d'acceptation par le peuple, les rentrées fiscales de la Ville de Genève seront donc durablement diminuées», ajoutant qu'il «sera alors amené à proposer diverses réductions de prestations afin de résorber cette diminution de rentrées fiscales».

Le Conseil administratif, dans sa campagne d'opposition à la loi cantonale 10 199, affirmait:

«MOINS D'IMPÔTS, C'EST MOINS…
Moins de crèches
Moins de soutien aux aîné-e-s
Moins de bibliothèques

Moins d'aide aux clubs sportifs
Moins de sécurité
Moins de logements à prix abordable
Moins de propreté
Moins de soutien aux entreprises
Moins de culture
Plus de précarité
A CE JEU-LÀ, QUI GAGNE QUOI?
Non à la baisse d'impôts le 27 septembre 2009»

Cet engagement, au-delà de l'acceptable, a soulevé une indignation largement partagée, au point que la Justice a dû rappeler à l'ordre le Conseil administratif, affaiblissant ainsi son autorité morale; de plus, le conseiller d'Etat en charge du Département des institutions n'a pas, dans ce contexte, hésité à traiter de fous les membres de l'exécutif de la Ville.

3. Projet de budget rectifié (4 novembre 2009)

Avec l'automne et la chute des feuilles, les vilaines manoeuvres de l'exécutif communal ont été balayées par le souverain, le 27 septembre 2009.

	Fr.
revenus nets	1'046'060'092
charges nettes	1'039'440'466
résultat	+ 6'618'626
investissements	95'000'000
amortissements	67'545'237
insuffisance de financement	20'835'137

La population genevoise, y compris celle de la ville de Genève, ayant approuvé la baisse d'impôts, le Conseil administratif a été contraint de rectifier son projet de budget.

C'est ainsi que nos conseillers administratifs ont dû avouer qu'ils n'avaient pas, ponctuellement, pris en compte les prévisions de rentrées fiscales communiquées par le Département cantonal des finances, les manipulant aux fins de leur prise de position sur le projet de loi 10 199 (diminution de la fiscalité des personnes physiques).

D'un déficit de 20,5 millions, on est ainsi passé, en deux mois, à un bénéfice de 6,6 millions. Quel troublant retournement de situation, puisqu'en dépit d'une diminution d'impôts insupportable, le résultat négatif du projet initial devient positif. Comprenne qui pourra.

4. Position de l'UDC

L'UDC, préoccupée par la situation financière de la Ville de Genève, est de plus en plus inquiète de la manière dont les finances municipales sont aujourd'hui « bricolées » par le Conseil administratif.

A ce propos, la *Tribune de Genève* comparait récemment la vice-présidente du Conseil administratif au magicien David Copperfield – encore que ce dernier réussisse généralement ses tours – à propos du second projet de budget 2010.

L'UDC, dans la séance du Conseil municipal du 21 avril 2009, invitait la responsable des finances à présenter un projet de budget 2010 basé sur les obligations légales incombant aux communes (tâches régaliennes et contractuelles) et obéissant aux principes de réalité et d'objectivité.

Le 2 septembre 2009, lors de la préconsultation sur la proposition PR-720, projet de budget 2010, l'UDC a fait observer que les recettes fiscales inscrites étaient notablement sous-évaluées car elles ne tenaient pas compte de l'évolution très favorable de celles des personnes physiques, que le Département cantonal des finances pouvait observer et avait communiquée aux communes.

La conseillère administrative responsable des finances, engagée plus que de raison dans le cadre de la votation cantonale sur la diminution de la fiscalité des personnes physiques, s'en est tenue alors à ses prévisions, n'hésitant pas à mettre en doute celles de l'Administration fiscale cantonale.

5. Conclusions

Ces faits préoccupants dénotent un problème d'adéquation à la tête de l'administration municipale. C'est pourquoi l'UDC dit non seulement son inquiétude de la situation actuelle, mais sa préoccupation quant à la réelle capacité du Conseil administratif à résoudre les difficultés qu'il rencontre.

De plus, à l'évidence, le Conseil administratif n'a pas été sincère lors du dépôt de son projet de budget 2010, puisqu'il a non seulement manipulé les chiffres, mais s'est livré parallèlement à une campagne mensongère, écartant pour des motifs «politiciens» les chiffres communiqués par l'Etat de Genève.

S'interrogeant sur la réelle capacité du Conseil administratif à communiquer loyalement tant avec le Conseil municipal qu'avec la population, l'UDC condamne la mauvaise foi dont a fait preuve le Conseil administratif. En effet, ce n'est que lorsque la réalité des chiffres l'a contraint à admettre ce qu'il refusait de convenir, que le Conseil administratif a soumis, de mauvaise grâce, à la commission des finances son projet rectifié.

C'est pourquoi, que celles et ceux qui constituent la majorité et, a priori, soutiennent leurs représentants à l'exécutif approuvent leur action, en souscrivant à leurs propositions que la minorité indépendante constituée par l'UDC désapprouve globalement.

Sans illusion sur la portée de sa prise de position, puisque tout ce que peut déclarer cette minorité ruisselle comme l'eau sur la toile cirée de l'indifférence de la majorité, l'UDC refusera la proposition PR-720 / budget 2010 de la Ville de Genève, tant dans sa première version déposée que dans sa version rectifiée.

Pour terminer, l'UDC invite l'Entente à se joindre à son refus, afin de démontrer qu'elle a, elle aussi, véritablement la préoccupation des difficultés de la population, et qu'elle entend opérer un véritable changement des mentalités puis des majorités, lors des prochaines échéances.

C. Rapport de minorité de M. Alexis Barbey et Mme Marie Chappuis, pour les Partis démocrate-chrétien et libéral.

«Budgéter comme un poulet sans tête»

«On ne fait pas de politique avec de la morale, mais on n'en fait pas davantage sans.»
André Malraux, L'Espoir (Gallimard)

Déroulement des travaux budgétaires: la démission du Conseil administratif

Les travaux budgétaires 2010 ont été marqués par un déroulement inhabituel.

Alerté par la votation à venir sur la baisse des impôts pour les personnes physiques et son possible impact sur les finances de la Ville de Genève, le Conseil administratif a adopté une attitude de panique militante en:
– cherchant à nier l'éventualité que le peuple genevois accepte cette baisse, quand bien même cette acceptation était largement prévisible;
– essayant d'influencer les citoyens de la Ville pour qu'ils refusent cette baisse;
– faisant pression sur certains responsables de l'administration de la Ville de Genève pour qu'ils signent une prise de position invitant la population à voter contre la baisse d'impôts;
– faisant un usage déplacé de leur lien d'autorité sur les fonctionnaires pour les inviter, par voie écrite, à refuser et à faire refuser cette baisse.

Cela a amené une ambiance délétère, désordonnée, et peu constructive envers l'approche des conseillers municipaux sur ces travaux.

En ce qui concerne la préparation du budget lui-même, le Conseil administratif a choisi de mettre en pratique une politique affirmée de l'autruche, niant toute éventualité qui pourrait le desservir et
– décidant de ne pas tenir compte de la possible baisse de revenus de 40 millions;
– choisissant de faire un copié-collé du budget 2009, pour s'éviter de faire des choix de coupes sélectives dans les prestations de la Ville en fonction des possibles baisses de recettes;
– adoptant, vis-à-vis des prévisions fiscales de l'Etat et du Groupe de perspectives économiques (GPE), une attitude irrationnelle et autiste qui consistait tour à tour à accepter ou à refuser tout ou partie de leurs scénarios;
– fournissant au Conseil municipal des documents du budget qui, du propre aveu du Conseil administratif, ne contenaient aucune décision nouvelle (à part le rétablissement du *personal stop*);

– prétendant avoir préparé un «plan B» tenant compte de l'acceptation de la baisse d'impôts pour, finalement, admettre pitoyablement qu'il n'en avait pas et qu'il n'en avait jamais eu.

Devant une telle démission collective, une telle impréparation et une telle absence de courage en matière de choix politiques, les groupes de l'Entente ont choisi de ne pas participer à l'étude de la partie chiffrée du débat budgétaire, pour se concentrer sur les descriptions des objectifs par missions et prestations.

2010: crise ou pas crise?

Dire que la prévision économique pour 2010 a été sujette à de fortes variations tient plus de l'euphémisme que de la litote.

La crise économique et financière qu'a subie le monde anglo-saxon (et le reste du monde dans une moindre mesure) en 2007, 2008 et 2009 laissait les meilleurs esprits présager du pire pour 2010. Pourtant, la situation a cessé de s'aggraver au premier trimestre 2009 et les mesures spectaculaires de sauvetage et de relance prises par les gouvernements des pays du G20 ont semblé commencer à enrayer la chute, voire à donner quelques résultats positifs. Les chiffres du chômage en Europe n'ont pas connu la hausse pronostiquée, réduisant (ou différant) d'autant les effets conjoncturels négatifs.

La fin du monde libéral et capitaliste n'étant finalement pas pour demain – à la consternation de certains – les espoirs des économistes se sont fait jour à nouveau et les anticipations ont repris le chemin d'une amélioration progressive.

Traduits en termes de politique budgétaire cantonale, ces espoirs tenaient compte de la résistance meilleure que prévu des entreprises et de l'augmentation regrettable, mais modérée, du chômage pour conclure que les recettes fiscales seraient meilleures que ce que l'on pouvait craindre.

Un autre facteur – technique mais capital – a été mentionné par M. David Hiler devant la commission des finances: le retard prévisible de l'effet de l'évolution économique sur les rentrées fiscales.

Tous ces éléments militent en faveur de rentrées fiscales encore meilleures que celles de 2009. Les dépenses n'ayant pas été touchées, on doit donc s'attendre à un résultat qui sera surprenant et donc bon pour 2010.

Relevons encore que ces conclusions sont celles auxquelles les commissaires aux finances de l'Entente sont parvenus, à l'issue des travaux budgétaires, quand bien même le Conseil administratif aura continué de se comporter en la matière comme un bouchon flottant au gré des vagues.

Un budget illusoire

Que conclure d'une telle dérive? Que, comme toute dérive, elle a finalement échoué sur un rivage auquel elle ne s'attendait pas et qui se présente comme suit:

	Fr.
revenus:	1 046 060 092
charges:	971 895 229
amortissements:	67 545 237
excédent de revenus:	6 619 626
investissements:	95 000 000

Revenus

Nous ne reviendrons pas plus avant sur la validité plus que discutable des chiffres de revenus. Toutefois, il vaut la peine de souligner que les impôts, en Ville de Genève, se répartissent comme suit:

	Fr.
Personnes morales:	145 000 000
Personnes physiques:	552 000 000

En effet, la Ville a adopté le chiffre du Canton pour les personnes physiques, mais elle a été moins optimiste de 20 millions pour les personnes morales.

L'excédent de revenus provient intégralement de la variation des anticipations fiscales. Il vaut la peine de répéter ici qu'aucun travail n'a été accompli par le Conseil administratif pour faire varier les charges.

Comme chaque année – et à la décharge de la Ville – le secret fiscal qui protège les entreprises et les personnes ne lui permet pas d'avoir toute la transparence qu'elle souhaiterait pour faire ses propres prévisions. C'est pourquoi nous pensons que la Ville devrait se contenter d'appliquer les anticipations du GPE, dans lequel elle est d'ailleurs représentée.

Charges

Le Conseil administratif n'ayant effectué aucun changement par rapport au budget 2009, nous renvoyons le lecteur à l'analyse de celui-ci pour en comprendre les grands axes.

La seule exception concerne le rétablissement du *personal stop*. On peut saluer cet acte, mais il convient de rappeler que, à l'issue du budget 2009, l'administration s'est retrouvée avec 100 postes de plus qu'en 2008 (en particulier des agents municipaux), ce qui devrait lui laisser un certain «mou».

En 2010, l'administration comptera 3008 postes, auxquels viendront s'ajouter un budget de 7 millions pour l'engagement de temporaires, et de 4 millions pour les collaborateurs réguliers.

Investissements

2010 sera une année creuse pour les grands investissements. Seulement 95 millions y seront consacrés.

L'Etat a, quant à lui, augmenté de 30% ses investissements dans l'économie locale, cherchant ainsi à jouer pleinement son rôle anticyclique. Aucune mesure de ce type n'a été proposée par le Conseil administratif.

Pour rester dans les litotes, quelques éclairages montrent que 33 millions seront consacrés à l'aménagement des rues, à la suite du développement des TPG, et... moins de 9 millions au logement!

Au titre des développements, la suite des travaux aux Conservatoire et Jardin botaniques est saluée par les rapporteurs. La modernisation de la patinoire des Vernets leur donne plus d'inquiétudes.

Enfin, saluons l'intéressant partenariat public-privé qui permettra la réalisation du pont des Vernets, grâce au généreux financement de la Fondation Wilsdorf.

Budget par missions et prestations

Une fois encore, les commissions ont chacune analysé le budget sur la base de trois documents:
– le projet de budget 2010 (PB 2010) qui établit la répartition comptable par nature de chaque recette et dépense à venir;
– le rapport du Conseil administratif à l'appui du PB 2010 qui établit et commente les dépenses pour chaque mission et prestation assurée par la Ville;
– le budget financier quadriennal et le plan financier d'investissement dodécannal.

L'analyse des missions et prestations est de loin le travail le plus détaillé de la part du Conseil municipal, et il suscite des discussions et controverses passionnantes. On peut regretter toutefois – tout en saluant le travail de l'administration qui améliore chaque année ce document – l'inégalité des efforts qui sont accomplis dans les départements. Certains devraient prendre exemple sur d'autres pour fournir un découpage qui permette une vraie analyse.

D'une manière plus générale, tous les éléments figurant dans le PB 2010 devraient se retrouver attribués dans les missions et prestations pour que nous puissions mesurer l'effort réel de notre cité envers ses citoyens.

Renouvelons ici la demande d'un «budget base zéro» qui permettrait de construire un budget non pas sur les recettes dont la Ville dispose, mais sur les prestations qu'elle s'engage à fournir à ses habitants. Il ressortirait d'un tel exercice non

seulement une plus grande clarté, mais de véritables résultantes de choix politiques clairs et assumés.

Sans même aller jusqu'à cet exercice souhaitable du budget base zéro, notons, année après année, que la Ville s'obstine à baser son budget futur sur la base des montants du budget précédent, et non pas sur ceux des comptes. Cela conduit à une addition de souhaits qui s'affranchit de la réalité des dépenses effectives. On constate ainsi trop souvent que des services reconduisent des prévisions de dépenses systématiquement supérieures à celles qu'ils ont effectivement réalisées. Cet écart laisse à penser que des économies significatives sont possibles dans les charges de fonctionnement de l'administration, sans diminuer les prestations. Notons enfin que, si certains services ne jouent pas encore le jeu, d'autres ont déjà adopté cette manière positive de faire.

Propositions d'amendements

Malgré l'opacité des choix et l'élasticité des points de vue du Conseil administratif ressortant de ce budget, quelques changements sont proposés pour minimiser certains effets négatifs pour Genève.

Le premier point concerne la suppression des lignes TPG 32, 35 et 36 que le Conseil administratif voudrait proposer par pure mesquinerie. L'objectif est d'économiser 400 000 francs en prenant en otage les habitants des quartiers de l'Hôpital, de la Vieille-Ville et de la Jonction. Rappelons ici que ce sont surtout les personnes âgées qui utilisent ces lignes qui ont été demandées et financées par la Ville il y a longtemps. Le Conseil administratif actuel considère que c'est désormais aux TPG de payer ce service et, plutôt que d'entamer des négociations avec les TPG, préfère annuler la subvention et donc supprimer les lignes de bus. Les Genevois jugeront de l'élégance et de la responsabilité d'un tel procédé.

Il faut rétablir cette subvention, comme la quasi-unanimité du Conseil municipal l'a demandé au Conseil administratif lors de la session de novembre.

Dans les choix de l'Entente, une répartition claire des missions entre l'Etat et la Ville est une constante de son combat politique. Or la magistrate en charge des finances a rétabli des doublons, notamment en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes. Pour important qu'il soit, cet objectif est assumé par le Canton. Nous demandons donc la suppression du budget ayant permis cette activité.

Le même raisonnement est à adopter pour ce qui concerne la politique de la mobilité, vaste échec de la magistrature précédente, et qu'il convient de laisser définitivement au Canton qui est le seul à se voir confier quelque pouvoir par la loi en la matière.

Enfin, parmi les nombreuses affaires qui ont entaché cette législature et occupé soit le Contrôle financier de la Ville soit la Cour des comptes de l'Etat, les bains des Pâquis ont été l'épisode phare de 2009.

Dans ce lieu enchanteur, une équipe de volontaires engagés a monté un nombre important d'activités variées, allant de la restauration aux massages, et des visites

des jetées aux activités natatoires. Malheureusement, le succès remporté par l'ensemble de ces thématiques a fait croire à ceux qui dirigeaient les animateurs qu'ils pouvaient se permettre de s'affranchir de tout contrôle. Ils ont donc monté un enchevêtrement juridique et commercial dans lequel ils étaient tous représentés de façon croisée. Accessoirement, cela empêchait quiconque (et en particulier la Ville) de suivre les affaires et les résultats des bains des Pâquis, que ce soit ceux de la buvette ou ceux de l'Association des usagers des bains.

Deux audits plus tard, personne n'est davantage fixé sur ce qui s'y passe. L'opacité est telle qu'il n'a pas été possible, ni aux auditeurs de la Ville ni à la fiduciaire engagée en renfort, de déterminer avec la moindre vraisemblance les flux et résultats financiers de ces activités.

Dans ces conditions, une simple mesure de prudence devrait amener la Ville à suspendre les quelque 400 000 francs annuels de subvention. En allant plus loin, elle pourrait mettre au concours l'exploitation de ce lieu magique et de sa buvette.

Conclusion

Il ne sert à rien de chercher une conclusion globale à un patchwork de non-décisions.

Les rapporteurs s'en remettent aux différents conseillers municipaux pour détailler ce qu'il est possible d'améliorer encore.

Toutefois, au vu de la sous-évaluation des résultats liée à tout ce qui a été évoqué dans ce rapport, les démocrates-chrétiens et les libéraux proposent d'utiliser l'excédent prévisible pour rembourser en partie la dette de la Ville.

En plus, les libéraux demandent une baisse d'un demi-centime de la charge fiscale en Ville, diminuant ainsi d'environ 8 millions les revenus. Selon l'Etat, ceux-ci devraient encore augmenter de quelque 20 millions, laissant la place à un remboursement de la dette de quelque 18 millions.

La présidente. Mesdames et Messieurs, en préambule, nous nous permettons de vous rappeler l'article 74, alinéa 6 de la loi sur l'administration des communes qui stipule: «En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par le maire ou le Conseil administratif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement».

Ensuite, je voudrais rappeler clairement la procédure, sachant que nous décidons certaines choses au sein du bureau et qu'elles sont remises en cause en plénière… Le bureau et les chefs de groupes se sont accordés sur le fait que nous passerions la parole à la présidente de la commission des finances et aux rapporteurs. Puis, en premier débat, les groupes pourront prendre position et enfin le Conseil administratif s'exprimera. C'est en deuxième débat que nous déciderons sur quels documents travailler aujourd'hui.

Je donne donc la parole à la présidente de la commission des finances, M^me^ Perler-Isaaz.

M^me^ Frédérique Perler-Isaaz, présidente de la commission des finances (Ve). Mesdames et Messieurs, en ouverture de ce débat budgétaire, il m'appartient, en qualité de présidente de la commission des finances, d'évoquer en quelques mots nos travaux de commission. J'ai notamment envie de partager avec vous un point portant sur l'organisation des travaux et je ferai ensuite un commentaire un peu plus personnel. Sur le plan de l'organisation, j'avais un rêve… Vous savez que j'ai une marotte: ce sont les horaires de commission. Que ce soit dans ce Conseil municipal ou dans les communes, voire au Grand Conseil, il semblerait souhaitable de travailler différemment pour être un peu plus performants, sachant que nous avons atteint les limites de notre travail de milice. A cet égard, je me suis rappelé ce qui s'était dit abondamment ces dernières années, à savoir qu'il n'était plus possible de travailler avec un pareil timing, avec un emploi du temps aussi serré. Je l'avais souligné comme rapporteuse générale l'an passé: il convient maintenant d'adopter une procédure un peu différente pour avoir plus de confort.

A la veille de l'été, j'ai donc sollicité la magistrate Sandrine Salerno et ses services, qui se sont montrés extrêmement ouverts, et je les en remercie. Nous avons commencé à échanger, à essayer de trouver du temps et de desserrer cette procédure budgétaire pour répondre à nos désirs à tous, chers collègues. Nous avons tenu quelques séances et j'ai donc élaboré pour la commission des finances, avant l'été, un plan A. Evidemment, j'avais prévu un plan B et même un plan C! Le plan A consistait à travailler à d'autres moments, soit l'après-midi. Mesdames et Messieurs et chers concitoyens qui nous écoutez, l'humain est ainsi fait qu'il se plaint en décembre et que, six mois plus tard, il a déjà oublié tous les désagré-

ments que lui cause la procédure telle qu'elle est menée! Certes, je ne m'attendais pas à un grand succès et ma proposition de travailler différemment n'a effectivement pas été acceptée par la commission. Cela dit, elle l'a été un peu plus que la première fois, lors de la législature précédente, où certains groupes avaient déjà proposé un changement d'horaire. Petit à petit, nous avançons et j'ai bon espoir que d'ici cinq à dix ans nous pourrons travailler différemment…

Il a donc fallu que j'actionne mon plan B, qui, grâce aussi aux services financiers, consistait à gagner du temps. Nous avons gagné un certain nombre de jours et, avec le concours de M^me^ de Ciocchis qui assure le secrétariat de la commission des finances, nous avons continué à plancher sur l'organisation des séances. Au début du mois de septembre, l'étude du budget s'amorçait sous les meilleurs auspices, car nous avions gagné du temps sur l'impression des rapports et gagné en efficience. Nous avions même deux jours où rien n'était prévu et qui étaient réservés aux urgences. C'est donc d'une manière assez sereine que je me proposais d'entamer l'étude du budget.

Evidemment, c'était sans compter le contexte social et économique de la crise. L'an passé, le président Zaugg parlait d'un budget «sous tension»: cette année, je dirai que c'était un budget «sous surtension», dont l'étude était assez mal partie à cause des estimations fiscales et du travail qu'aurait fait ou non le Conseil administratif. Mais l'avantage de ces quelques turbulences, c'est que, grâce à ces fameux deux jours dont je parlais, nous avons pu nous offrir le luxe de procéder à des auditions complémentaires. Ainsi, nous avons pu entendre le conseiller d'Etat David Hiler, en charge des finances cantonales, et deux délégués du Groupe de perspectives économiques. Cela a été une sorte de respiration, un temps de réflexion pour les membres de la commission des finances sur la difficulté de faire des prévisions fiscales. En effet, ces prévisions sont tout de même une *black box*, un édifice à étages multiples qui dépend d'énormément de paramètres; mais, au final, l'exercice des prévisions fiscales fait appel à des options politiques plus qu'à la magie ou aux arts occultes.

Nous avons donc pu bénéficier de ces auditions supplémentaires, dont le rapporteur général vous reparlera peut-être. En tout cas, je vous invite à lire la retranscription de nos débats et de nos analyses dans le rapport rédigé par M. Deshusses. Cela vous donnera une idée des difficultés auxquelles chacune et chacun a été confronté, s'agissant de travailler dans un cadre clair du début à la fin de la procédure budgétaire, c'est-à-dire pendant trois mois. Ce d'autant que la commission des finances a dû terminer un travail d'analyse que les commissions spécialisées avaient choisi de ne pas faire, ou qu'elles avaient estimé ne pas pouvoir faire. Voilà pour le contexte.

Il me reste, et c'est très important, à remercier ceux qui nous ont permis de faire ce chemin et d'arriver ce matin avec un rapport général imprimé. Ainsi,

je relève l'agréable collaboration avec le Conseil administratif, la souplesse des secrétariats, des conseillers administratifs et de la conseillère administrative, qui a évidemment joué un rôle tout à fait particulier. Je dois remercier aussi le Secrétariat du Conseil municipal, sans lequel il est quasiment impossible de mener le processus d'étude budgétaire, quand on est une conseillère ou un conseiller municipal de milice. Il est extrêmement précieux d'avoir des personnes de cette qualité pour aider la commission des finances et l'accompagner. De même, les services financiers nous ont beaucoup aidés grâce à leur présence, en nous donnant des indications et en nous rendant attentifs aux difficultés qui pouvaient se présenter. En cela, les services financiers doivent également être remerciés.

Enfin, je terminerai cette intervention sur une curiosité… Chacun l'a vu, le budget 2010 a été refusé en commission des finances. Or, Mesdames et Messieurs, vous aurez remarqué qu'il y a un rapport de majorité mais aussi deux rapports de minorité! C'est une curiosité, dans le sens où les deux minorités qui se sont exprimées refusaient le budget. Il n'y avait donc pas lieu d'imprimer des rapports de minorité, rapport qu'un groupe avait annoncé et l'autre pas. Néanmoins, en tant que présidente de la commission des finances, j'ai accepté, en conscience et avec un sourire intérieur, ces deux rapports de minorité, car le vote du budget est l'acte le plus important pour ce Conseil municipal et il convient que chacun puisse s'exprimer.

Voilà, il me reste à vous souhaiter une excellente journée. J'espère qu'elle se déroulera avec moins de turbulences que ne s'est déroulée la procédure d'étude en commission. Je vous souhaite, Mesdames et Messieurs, ainsi qu'aux services financiers qui travailleront pour nous, une journée passionnante et fructueuse.

M. Gérard Deshusses, rapporteur général (S). Mesdames et Messieurs, vous me permettrez pour une fois d'intervenir en lisant un texte, de façon à m'éviter tout dérapage qui pourrait apporter quelque subjectivité. Je suis le rapporteur général, je suis le rapporteur de la commission, et je me dois à une certaine réserve.

En préambule, je relèverai, non sans quelque ironie, que le vote du budget s'inscrit dans un rituel très précis, un ensemble de règles et de convenances tacites et immuables, qui confine l'acte politique le plus important du Conseil municipal en un cérémonial un rien gourmet, compassé et complaisant, quasi liturgique, en une scénographie figée, foucades convenues et cadrées comprises, et dont l'issue, au terme de débats pléthoriques, est toujours la même, connue, voulue, attendue. Puisqu'en ce 12 décembre 2009 nous allons consacrer cette journée entière à la discussion puis au vote du budget 2010 de notre Ville, selon le mode habituel, le cheminement traditionnel – pauses, inserts divers et Escalade inclus – il convient que le rapporteur général prenne la parole pour présenter son travail.

Je me plierai donc à la coutume, à l'usage, et comme vous toutes et tous, je me soumettrai tout au long de cette longue journée, à un scénario défini, à mes yeux défraîchi et désuet, tout en rêvant à un autre mode de faire, plus dynamique, plus incisif, bref et pertinent, qui nous verrait voter ou non le budget annuel de notre commune en une poignée d'heures, au terme d'interventions courtes, claires et précises, et surtout compréhensibles pour le public qui s'applique à nous écouter encore!

Aussi bien, ce préambule fait, je vais tenter la brièveté. En tout premier lieu, il revient donc au rapporteur général d'adresser une série de remerciements d'usage, et c'est tout à la fois avec plaisir et gratitude que je me livrerai à cet exercice. Je m'appliquerai ensuite à retracer les moments forts qui ont présidé à l'analyse de ce budget 2010 en Ville de Genève, avant de terminer par une touche personnelle.

Je tiens à remercier tout d'abord toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de l'analyse budgétaire en cette année 2009 si particulière, remercier notamment l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration municipale, le Conseil administratif tout entier, la magistrate en charge des finances, Mme Sandrine Salerno, en particulier, qui toutes et tous ont fait preuve d'une grande disponibilité et d'une écoute remarquable. Je tiens à remercier ensuite les rapporteurs et rapporteuses des commissions spécialisées, pour la qualité de leurs travaux et le respect qu'ils et elles ont marqué pour le calendrier démentiel qui a été le nôtre cette année, à l'image des précédentes d'ailleurs. Je tiens à remercier aussi les présidentes et présidents de ces mêmes commissions spécialisées, pour avoir réussi à organiser de leur côté, dans les temps impartis, l'analyse des documents budgétaires qui les concernaient, et d'avoir participé ensuite aux travaux de la commission des finances avec dynamisme et efficacité.

Je tiens également à remercier les fonctionnaires du Service de la comptabilité générale et du budget pour leur immense serviabilité, leur aide indispensable dans l'élaboration du présent rapport, en particulier Mme Sylvie Fontaine ainsi que MM. Philippe Krebs et Francesco Zagato. Je tiens par ailleurs à remercier le Secrétariat du Conseil municipal, Mme Marie-Christine Cabussat et Loredana Gonzalez, pour leur soutien sans faille comme pour leur disponibilité de tous les instants. A ces remerciements, je tiens à joindre l'équipe du *Mémorial*, en particulier M. Jean-Daniel Hercod, qui m'a épaulé et soutenu tout au long de la rédaction de ce pesant rapport général. Si pesant même qu'une partie s'en est égarée: quelques six pages concernant l'audition des magistrats Rémy Pagani et Pierre Maudet, lors de la séance de la commission des finances du 17 novembre, que vous avez reçues ultérieurement par voie électronique. *(Ajoutées au Mémorial.)* J'assume, Mesdames et Messieurs, la pleine responsabilité de cet oubli et je vous prie de m'en excuser.

Je tiens encore à remercier chaleureusement les procès-verbalistes, qui ont œuvré de façon remarquable pour établir dans les meilleurs délais une trace écrite

très précise de l'ensemble des débats dans les différentes commissions. Notamment, concernant la commission des finances, j'adresse les plus vifs remerciements à Mme Paulina Castillo ainsi qu'à Mme Isabelle Vuilleumier, sa remplaçante, qui lui a succédé au pied levé et qui a accompli cette difficile tâche de la plus belle des façons, me permettant d'achever ma rédaction dans les meilleurs conditions possibles.

Enfin, je tiens à remercier les membres de la commission des finances de m'avoir confié la charge de rapporteur général en cette année 2009. Je considère comme un honneur la confiance qui a été ainsi placée en moi et, s'il me faut bien reconnaître que la tâche a été complexe, ardue et lourde, très lourde, je me suis fixé pour but de l'accomplir au mieux de mes capacités, au plus près de ma conscience et dans un esprit d'objectivité aussi rigoureux que possible. Si, sur l'un ou l'autre point, j'ai ici ou là failli, je vous prie de m'en excuser: telle n'était pas ma volonté et, au pire, la plume aura précédé ma pensée. Mon but n'aura été que de retracer très complètement les moments essentiels de nos travaux en commission des finances.

Ces moments, Mesdames et Messieurs, se sont inscrits dans un contexte très particulier, soit celui de la crise qui secoue l'économie mondiale et donc, par ricochets successifs, l'économie de notre canton et de notre ville, apportant moult doutes et inquiétudes fondés. Je relèverai quelques faits marquants. Tout d'abord, en termes de méthodologie budgétaire, il convient de signaler que, pour la première fois depuis cinq ans, le Conseil administratif a renoncé à présenter au Conseil municipal, fin mars-courant avril, les objectifs généraux présidant à l'établissement du nouveau projet, privant de la sorte la commission des finances de la possibilité de participer de son côté à la réflexion en cours dans les différents dicastères.

En revanche, alors même que chacune et chacun s'interrogeait sur une probable réduction de l'assiette fiscale municipale en 2010, la magistrate, Mme Sandrine Salerno, toujours très disponible pour la commission des finances, a choisi pertinemment d'y venir parler, en date du 17 mai dernier, des perspectives économiques pour notre commune. C'est la raison pour laquelle, vu l'importance du propos et son lien direct avec la future analyse du projet de budget 2010, j'ai choisi, de moi-même, d'en insérer le compte rendu dans le présent rapport général.

Un autre événement mérite d'être cité pour bien comprendre la manière dont l'étude de ce budget 2010 a été effectuée. Il s'agit de la décision prise en juin par le Grand Conseil de proposer une baisse d'impôt, soumise au suffrage des Genevoises et Genevois le 27 septembre 2009, et acceptée très largement. Le Conseil administratif, tout en parlant d'un plan B, par ailleurs évoqué dans des documents remis par la suite au Conseil municipal, arrêtait durant l'été un projet de budget 2010 qui ne tenait pas compte de la possibilité d'une baisse de

l'impôt – et donc de recettes pour la Ville de Genève – le vote n'ayant pas eu lieu et ne voulant pas en anticiper le résultat. La présentation de ce projet de budget, le 2 septembre 2009, dans le temps même où le Conseil administratif faisait campagne contre ladite baisse fiscale, soulevait l'ire des partis politiques de droite, qui exigeaient que l'exécutif municipal revoie sa copie, réalise un plan B répondant à une assiette fiscale réduite, en pratiquant diverses coupes et suppressions de prestations dans l'ensemble des départements.

Et la colère de s'inscrire ensuite dans les travaux des commissions spécialisées, certaines refusant de traiter le budget proprement dit et attendant une nouvelle version, basée sur les «vrais» chiffres, avec des guillemets évidemment. Car, Mesdames et Messieurs, s'il est un fait plus marquant que les autres à relever cette année, c'est que le Conseil municipal semble avoir saisi pour la première fois, très clairement, que notre budget ne se fonde pas sur de «vrais» chiffres, que ces derniers n'apparaissent que plusieurs années après, lors des comptes, quand l'ensemble des rentrées fiscales pour l'année visée, ici donc 2010, ont été effectuées. Et l'on sait désormais, toutes et tous, que cette opération prend au Canton deux à trois ans. Ce que chacune et chacun a compris désormais, c'est qu'il est parfaitement vain d'exiger des chiffres sûrs et définitifs, alors même que le département cantonal se livre à des estimations qui évoluent de semaine en semaine.

A ce titre, je vous renvoie à l'audition du magistrat en charge des finances de la République, dont la relation est faite dans le présent rapport et qui illustre parfaitement et le phénomène et sa complexité. Cette audition, révélatrice à plus d'un titre, a permis en outre de justifier les inquiétudes des plus pessimistes des membres de la commission des finances, qui craignent que, globalement, les estimations fournies par les services de M. Hiler étant trop généreuses, cette même générosité ne s'invite négativement aux comptes 2011, voire 2012. Il faut en effet souligner que les recettes fiscales de l'année 2010 seraient, selon ces estimations cantonales, supérieures à celles de 2009, en dépit de la crise qui s'est installée et du chômage qui augmente…

Ces inquiétudes ont également été nourries, pour être complet, par le fait que le département des finances cantonal, qui jusqu'alors ne communiquait que parcimonieusement ses informations en termes d'estimations fiscales, soit deux fois sur l'année en cours, a offert pas moins de quatre estimations successives, globalement ascendantes cette année, apportant plus de trouble que de clarté.

Dernier fait marquant au vu des chiffres finalement fournis et retenus par le Conseil administratif, qui a choisi néanmoins la prudence en réduisant le montant fiscal attendu des personnes morales: tout plan B est apparu, novembre venu, inutile, le Conseil administratif ayant réussi à contenir les charges et à conserver l'ensemble des prestations offertes à la population de notre commune sur la base de son budget initial.

Enfin, je me permettrai deux remarques personnelles, l'une brève. Une assiette fiscale plus large encore est promise en 2010 et un flux financier suffisant attendu en conséquence, mais pour ma part je reste médusé et habité d'un doute lancinant dont je ne parviens pas à me défaire, depuis l'audition de MM. Lambert et Lederrey, membres du Groupe de perspectives économiques, le 4 novembre 2009. Leurs propos pour le moins mesurés, concernant l'évolution de la situation économique genevoise, n'avaient rien de très rassurant. Tous les indices ne sont pas au beau fixe, tant s'en faut, et il se pourrait bien que nos lendemains déchantent très vite!

Ma deuxième remarque porte sur une série de péripéties médiocres et cumulées, qui ont conduit au refus de ce budget en commission des finances. J'imagine que l'excès des passions, l'ivresse des mots l'a emporté sur les principes de la raison, et je suis convaincu qu'en ce 12 décembre chacune et chacun saura prendre ses responsabilités non seulement pour que les débats soient courts et sereins, mais également pour que notre commune soit dotée ce soir – et pourquoi pas en début de soirée déjà? – d'un budget qui lui permette d'aller de l'avant dans les meilleures conditions possibles, toutes réserves ayant été émises. Voilà, Mesdames et Messieurs, j'ai manqué mon but: je n'ai pas été bref! *(Applaudissements.)*

M. Jacques Hämmerli, rapporteur de minorité (UDC). Mesdames et Messieurs, en préambule, selon les usages qui viennent d'être excellemment rappelés par le rapporteur général, mais au nom de la minorité annoncée, et surtout pour satisfaire aux règles du savoir-vivre et de la politesse due à chacun – ce que je dois hélas rappeler – je ne manquerai pas de m'associer aux remerciements de la présidente de la commission des finances et du rapporteur de majorité, dont il convient de souligner le travail accompli dans des circonstances très particulières.

Afin de clarifier ma position et de circonscrire quelque peu la logorrhée qui s'empare des membres de ce Conseil lors du deuxième débat sur le budget, je m'exprimerai tout d'abord comme rapporteur de la première minorité, puis, après avoir regagné ma place au sein de mon groupe, je m'exprimerai au nom de ce dernier.

Sachez que notre parti souhaite vivement pouvoir passer la nuit de samedi à dimanche ailleurs que dans cette salle. C'est pourquoi mes propos n'iront pas au-delà du minimum utile à la compréhension de la position politique de l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève.

Pourquoi un rapport de minorité? Parce que le Conseil administratif, avec la complaisance – et c'est un euphémisme – de certains membres de l'Alternative, s'est moqué des institutions et, en nous mentant, a cherché à tromper la population.

En effet, si la majorité du Conseil municipal est entrée en matière sur le projet de budget déposé par le Conseil administratif le 2 septembre 2009, projet présentant un déficit de plus de 20 millions, je dois déplorer que le Conseil administratif n'ait jamais soumis à ce plénum le projet de budget rectifié daté du 4 novembre 2009 et présentant cette fois un bénéfice de plus de 6 millions. Ce document fut remis directement à la commission des finances et n'a été adressé à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux que le 26 novembre 2009.

A cet égard, je rappelle que cette situation a été créée par le Conseil administratif, lequel non seulement n'a pas été sincère, mais, plus grave, a été déloyal en ne communiquant pas les informations essentielles qu'il tenait de l'administration fiscale cantonale.

En procédant à cette rétention d'information, le Conseil administratif non seulement privait le Conseil municipal d'éléments tangibles devant lui permettre de se déterminer sur les réelles capacités financières de la Ville, mais de surcroît abusait et, plus grave encore, trompait les contribuables.

En effet, le Conseil administratif, outrepassant ses compétences – ce qu'a rappelé la Justice – s'est impliqué, de manière partisane, dans la votation cantonale sur la diminution de la fiscalité des personnes physiques.

Le Conseil administratif n'a alors pas hésité à prétendre que l'acceptation de la loi entraînerait une diminution des rentrées fiscales de 40 millions, portant le déficit budgétaire 2010 à plus de 60 millions!

Au moment où la baisse d'impôts attendue par les classes modestes et moyennes pouvait enfin se concrétiser avec l'accord du peuple souverain, qu'affirmait donc le Conseil administratif? Il affirmait que moins d'impôts, c'est:

Moins de crèches. Mensonge! On sait notamment, par l'adoption du rapport sur la motion M-794, que les crèches sont en plein développement. Par contre, on peut s'inquiéter de la prise en otage d'enfants sans défense face à la propagande politique.

Moins de soutien aux aînés. Mensonge! On retrouve ici la détestable propagande utilisée au moment de la votation sur l'augmentation de la TVA. Cette propagande tentait de faire croire que l'AVS serait, en cas de refus, diminuée.

Moins d'aide aux clubs sportifs. Mensonge! Il fallait sans doute doper l'argumentation trompeuse et, pour ratisser large, on faisait appel aux sportifs, les croyant suffisamment stupides pour courir dans la combine.

Moins de sécurité. Mensonge éhonté, où l'on constate que la gauche n'évoque la sécurité que pour tondre un peu plus les contribuables, alors que c'est plus un manque de volonté qu'un manque d'argent qui contribue, pour partie, à l'insé-

curité, problème ressortissant, d'ailleurs, essentiellement à la responsabilité du Conseil d'Etat.

Et dans cette avalanche de contrevérités manifestes, donnant la juste mesure des réflexions de l'exécutif, le Conseil administratif ajoutait qu'il y aurait également moins de logements à des loyers abordables, moins de propreté, moins de soutien aux entreprises et moins de culture.

La seule chose qui devait être dite ne l'a pas été: c'est que cette campagne était faite aux frais des contribuables! Cette tentative de lavage de cerveaux, c'était donc moins d'argent dans les caisses de la Ville pour des projets utiles.

Aujourd'hui, les frais de cette campagne, condamnée par la Justice ainsi que par l'ancien chef du Département des institutions, et surtout désavouée par la majorité de la population, y compris celle de la Ville de Genève, ces frais s'inscrivent au détriment d'autres dépenses véritablement utiles à la population.

Toujours dans le cadre de sa campagne partisane, le Conseil administratif questionnait: «A ce jeu-là, qui gagne quoi?» Aujourd'hui, on sait surtout qui a perdu. En voulant jouer, mais en trichant contre la population qui peine à acquitter ses impôts, le Conseil administratif à majorité de gauche a perdu non seulement tout crédit mais, plus grave, son autorité morale. Chacun sait désormais qu'il faut se méfier des affirmations de cet exécutif.

Traité de fous par un conseiller d'Etat du même parti que la principale animatrice de cette campagne insensée, ce quarteron dut même être rappelé à l'ordre par la Justice.

Ainsi que nous l'avons souligné dans notre rapport de minorité, ces faits préoccupants dénotent un réel problème d'adéquation à la tête de l'administration municipale.

Aussi, l'Union démocratique du centre de la Ville de Genève dit non seulement sa profonde inquiétude quant à la situation actuelle, mais également et surtout sa grande préoccupation quant à la réelle capacité du Conseil administratif à poursuivre honnêtement sa tâche.

Si je n'accuse pas le Conseil administratif, je constate qu'il a menti au Conseil municipal. Dès lors, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, vous placez le décideur qu'est le Conseil municipal dans une situation inacceptable.

M^me^ Marie Chappuis, rapporteuse de minorité (DC). Mesdames et Messieurs, je prends la parole au nom des groupes démocrate-chrétien et libéral, ce qui ne surprendra sans doute personne.

En préambule, je tiens à m'associer aux remerciements de M. Deshusses et de M. Hämmerli à l'intention des collaborateurs de l'administration municipale, des présidents des commissions spécialisées et surtout de la présidente de la commission des finances, qui a su faire preuve de calme et de maîtrise tout au long de l'étude budgétaire, malgré des conditions particulièrement difficiles et tendues.

Je crois en effet qu'avant de s'attaquer au fond de ce budget il vaut la peine de s'arrêter quelques instants sur la forme, tant le Conseil administratif a navigué à vue pendant toute l'élaboration de ce budget. Démission collective, absence totale de préparation, manque de courage: le budget 2010 de la Ville a mis en lumière l'absence de capitaine à la barre de la plus grande commune du canton.

L'histoire de ce budget 2010, c'est d'abord un manque flagrant de transparence de la part du Conseil administratif. Premier épisode de cette opacité, le Conseil administratif a choisi de mettre en pratique une politique de l'autruche, niant toute éventualité qui pouvait le desservir. Je pense ici bien entendu aux votations du 27 septembre sur les baisses d'impôts. Pour servir sa politique, l'exécutif n'a pas hésité à présenter, début septembre, à la commission des finances un budget avec des prévisions fiscales non actualisées et ne tenant absolument pas compte de la probable baisse d'impôts, pourtant tout à fait prévisible. Le Conseil administratif nous a annoncé avoir un plan B pour finalement admettre pitoyablement qu'il n'en avait pas et qu'il n'en avait jamais eu!

Deuxième épisode de cette opacité, le Conseil administratif a adopté une attitude que l'on pourrait qualifier de «panique militante». Il n'a pas hésité à mener une campagne virulente contre la baisse d'impôt, en annonçant que le budget de la Ville serait largement déficitaire, de l'ordre de plusieurs dizaines de millions, en cas de vote positif des Genevois. Comme l'a rappelé M. Hämmerli, ce Conseil administratif n'a pas hésité à asséner sur les murs de la ville: «Moins de logements, moins de crèches, moins de bibliothèques, moins de sécurité…» J'en passe et je ne parle pas ici de l'ordre de marche qu'il a donné aux employés de la Ville, les menaçant à demi-mot en laissant entendre que leurs revenus personnels pourraient être affectés à la baisse, en cas de vote positif le 27 septembre. Venant d'un employeur de gauche qui a dans ses rangs un maire syndicaliste, franchement, on se pince pour le croire! Et je crois que si la droite, si l'Entente s'était comportée de cette façon, la gauche n'aurait pas manqué de lui tomber dessus.

Or, au final, qu'observe-t-on? Avec la baisse d'impôt et sans aucune coupe dans les prestations, je le souligne, il s'avère que le budget de la Ville n'est pas déficitaire de 40 ou 60 millions comme annoncé, mais excédentaire de 6,6 millions! On est donc vraiment très loin du noir tableau qu'avait dépeint le Conseil administratif il y a deux mois à peine. De là à penser qu'il a voulu influencer l'électeur genevois, c'est un pas que le Parti libéral et le Parti démocrate-chrétien n'hésitent pas à franchir. Nous pouvons donc résumer en deux mots l'attitude du

Conseil administratif, en parlant d'autisme et de mauvaise foi. Cela fait beaucoup pour un exécutif censé représenter l'ensemble des citoyens de la Ville de Genève, un exécutif censé faciliter le travail du Conseil municipal plutôt que le désorienter par ses non-choix, un exécutif censé s'adapter à la réalité, plutôt que chercher à la modeler, comme il l'a fait durant toute l'élaboration de ce budget.

Maintenant que la forme a été commentée, je voudrais passer au fond de ce budget et à son analyse minutieuse. Alors que nous traversons des turbulences économiques qui nécessiteraient un certain courage, de l'audace ou, à tout le moins, un sens des priorités, le Conseil administratif nous présente un budget 2010 qui est, de son propre aveu, le copier-coller du budget 2009. Quasiment aucun arbitrage n'a été opéré, si ce n'est du toilettage. Aucune augmentation des investissements, contrairement à ce qu'a fait le Canton, n'a été proposée pour soutenir l'économie locale et mener une politique anticyclique. Aucune réduction significative de la voilure des charges de fonctionnement n'a été effectuée. Ce budget est un non-budget!

Le devoir d'un gouvernement est de faire des choix, de trouver des solutions, d'avoir une vision politique. Le Conseil administratif a, lui, cherché à esquiver ses responsabilités, en s'enfermant dans une bulle de paresse, et rien, pas même une crise économique, n'a pu le sortir de sa léthargie. Alors, le travail d'arbitrage, c'est l'Entente qui va chercher à le faire aujourd'hui, en proposant tout d'abord une meilleure gestion des postes au sein de l'administration. A l'issue du budget 2008, l'administration s'est retrouvée avec 100 postes supplémentaires, dont près de 60 agents municipaux. Nous estimons donc aujourd'hui que l'administration est largement dotée et qu'il n'est pas nécessaire de repourvoir certains postes vacants, particulièrement lorsque ces postes alimentent des doublons avec l'Etat. Je pense par exemple au service de l'égalité.

Autre exemple de cette meilleure gestion que l'Entente appelle de ses vœux, celle de la mobilité entre les différents services de la Ville, afin de trouver le bon équilibre entre les missions et les effectifs de chaque service. Nous pensons ici au Service des achats qui, pour reprendre les mots de la Cour des comptes, reste surdimensionné, avec un effectif de 20 personnes pour traiter environ 2% des achats et des impressions de la Ville de Genève.

Deuxième axe de la politique proposée par l'Entente: un meilleur suivi des subventions. Nous estimons qu'il serait en effet souhaitable que la Ville entreprenne le même exercice que le Canton, à savoir la mise en place d'un suivi des subventions grâce à des objectifs et des indicateurs. De notre point de vue, il n'est en effet plus envisageable que des politiques publiques, compte tenu des sommes versées, ne soient pas accompagnées d'un suivi transparent et clair. Nous sommes en droit de savoir à quoi l'argent des contribuables est utilisé, et quels sont les résultats obtenus. Cela nous semble la moindre des choses.

Toujours au chapitre des subventions, l'Entente souhaite que les partenariats public-privé soient encouragés à chaque fois que cela est possible.

Enfin, troisième et dernier axe des Partis démocrate-chrétien et libéral, c'est une meilleure collaboration avec les instances cantonales. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, les dossiers litigieux entre le Canton et la Ville sont légion. Nous pensons ici notamment aux questions d'aménagement, de logement, de mobilité. Cette mésentente entre la Ville et le Canton a pour conséquence des blocages, des retards, qui pénalisent le dynamisme de notre cité.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les grands axes que les groupes démocrate-chrétien et libéral tenaient à souligner ce matin. Bien entendu, nous ne nous faisons aucune illusion sur l'issue du vote, puisque c'est bien connu et à chaque fois pareil: les Verts tiennent les socialistes, qui tiennent A gauche toute!, qui tient les Verts… Finalement, la boucle est bouclée et le dindon de la farce dans cette histoire, c'est le contribuable de la Ville de Genève. Le scénario est en effet déjà écrit. Ainsi, quelques commissaires socialistes aimeraient probablement beaucoup s'associer à l'amendement concernant les bains des Pâquis, mais ils ne le feront pas pour éviter les représailles des Verts. Quant aux Verts, ils aimeraient probablement couper dans certaines prestations du département de M. Pagani, mais ils ne le feront pas pour éviter les représailles d'A gauche toute! Le fait est que les partis de gauche se tiennent par la barbichette et une fois encore, je le répète, le perdant est le contribuable. Voilà à quoi se résume la politique en Ville de Genève: un marché aux poissons au sein de l'Alternative!

Et puis, bien sûr, nous ne doutons pas que l'Alternative et le Conseil administratif viendront avec de nouveaux amendements alourdissant davantage les charges de la Ville, comme si cela ne suffisait pas. La gauche estime probablement qu'avec un boni de 6,6 millions de francs la Ville peut encore dépenser plus, sans y regarder. La dette et les générations futures peuvent attendre, les baisses d'impôts également…

Voilà les raisons pour lesquelles le Parti démocrate-chrétien et le Parti libéral disent aujourd'hui non à ce budget. Notre souhait pour notre cité, c'est qu'elle soit au service et à l'écoute des besoins de tous les citoyens, qu'elle sache conjuguer harmonieusement ses besoins avec ceux du Canton et des autres communes, qu'elle sache appuyer les ambitions de ses citoyens, plutôt que de s'y substituer. *(Applaudissements.)*

Premier débat

La présidente. La parole est maintenant aux représentants des groupes, pour donner leur position, faire une déclaration… Madame Wenger, vous avez la parole.

M^me^ Salika Wenger (AGT). Madame la présidente, il semble que personne ne soit bien réveillé, ou que chacun attende que l'autre dégaine… Eh bien, quant à moi, je préfère tirer la première!

Tous les ans, à la même époque, nous nous retrouvons pour discuter le budget. Chacun développe son credo, comme on vient de le remarquer. D'un côté, la droite nous parle de rigueur, d'austérité, de contrôles tous azimuts… De l'autre, la gauche nous parle de solidarité sociale, de centralité de l'Etat, de redistribution… Les Verts, eux, oscillent en général entre les deux, de même que parfois les démocrates-chrétiens. Au bout du compte, le jeu reste le même et la procédure est quelque peu codée, comme l'a relevé le rapporteur général, sauf que cette année, c'est un peu différent.

La particularité, cette année, c'est que le budget est arrivé après une baisse d'impôt votée par le peuple et dont on sait qu'elle sera meurtrière pour le budget de la Ville, certes pas en 2010 – il est encore trop tôt pour en mesurer les effets – mais dans les années à venir sans doute. Toujours dans ce sens, le discours de Saint-Pierre, dans lequel le Conseil d'Etat nous prédit la disparition de la taxe professionnelle et moult interventions de la droite au niveau des impôts, n'a rien de rassurant pour notre groupe en tout cas.

Le fait est que, cette année, nous allons nous affronter sur la qualité des chiffres. Entre plan A, plan B et plan C, chaque groupe réclame des chiffres qui correspondent à la politique qu'il défend, en espérant prouver ainsi qu'il a raison. La gauche attendait évidemment des chiffres négatifs; la droite et les Verts, qui ont voté la baisse des impôts, attendaient des chiffres positifs, ce qui aurait permis d'expliquer que la baisse d'impôts n'a pas d'incidence sur le budget de la Ville. Or, c'est très exactement ce qui s'est passé et, normalement, tout le monde aurait dû être content, en tout cas à droite et chez les Verts! Mais pas du tout! Pendant tout le processus budgétaire, on s'est refusé à travailler sous prétexte d'attendre les véritables chiffres, on attendait, c'était l'Arlésienne: on parlait des nouveaux chiffres, on parlait du plan B, mais on ne les a jamais vus!

Il est regrettable que ce cafouillage ait largement contribué à ralentir nos travaux. Certaines commissions n'ont pas voulu faire leur travail, se sont reposées sur la commission des finances, qui a été obligée de présenter les amendements pour ces commissions… Bref, cela a été l'enfer. L'histoire des chiffres est devenue centrale, au lieu de discuter du budget que nous avions reçu dès le début, mais dont personne ne voulait tenir compte. Nous nous sommes donc retrouvés bloqués et nous avons dû travailler sur le budget rectifié à toute vitesse.

A cet égard, je dois ici saluer le travail du Conseil administratif qui, même lorsqu'il y avait des doutes sur les rentrées fiscales, surtout à ce moment-là, a eu le courage de nous présenter un budget tenant compte des aspirations de la majorité, s'agissant de conserver intactes les prestations à la population au moins à la hau-

teur de celles de 2009, quitte à nous présenter un budget déficitaire. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là: nous avons un excédent de recettes de 6 619 626 francs et nous n'irons pas en déficit. Mais nous, A gauche toute!, nous émettons quand même quelques réserves, car nous pensons que les chiffres ont été gonflés. Je ne suis pas sûre que les chiffres présentés par le conseiller d'Etat en charge des finances correspondent à la réalité et j'espère que le différentiel ne sera pas trop douloureux. Quand le conseiller d'Etat nous a avoué qu'il était très étonné de nous présenter des chiffres aussi positifs, je n'étais moi-même pas étonnée qu'il le soit, puisque nous étions en campagne… Pour nous, il reste donc quand même une interrogation majeure sur les chiffres que le Conseil d'Etat nous a présentés.

Ainsi, nous devons relever que, malgré cette bonne nouvelle, malgré le fait que nous n'irons pas en déficit et qu'on nous annonce une petite reprise financièrement parlant, c'est loin d'être le cas pour le marché du travail. La perspective en la matière reste assez sombre pour l'année qui vient. Je voudrais vous donner quelques comparaisons annuelles: entre octobre 2008 et octobre 2009, l'effectif des chômeurs a progressé de 25,6% dans le canton de Genève. Alors, je veux bien qu'on nous dise que la crise n'a pas eu d'effet, mais ce sont là probablement les banquiers qui parlent! Car, pour ce qui est des travailleurs, on sent très bien la différence: l'augmentation des demandeurs d'emploi est de 21%, et de 44% au plan suisse. Il y a donc quand même une petite crise, c'est le moins qu'on puisse dire et je suis confuse de devoir le rappeler. Le pouvoir d'achat des familles est largement entamé et, comme c'est toujours le cas, ce sont les familles les plus précaires qui vont payer.

Alors, je sais que, pour la droite, ce n'est pas très important et qu'elle a l'impression, lorsque A gauche toute! s'exprime ainsi, que nous parlons de nous-mêmes, que nous nous soucions de nos droits… Non, Mesdames et Messieurs, nous défendons les plus précaires! Certes, les conseillers municipaux sont élus pour défendre tout le monde, mais une partie de cette assemblée se charge visiblement de défendre les nantis et, de ce côté-ci, nous avons vocation à défendre les droits des plus précaires, des plus pauvres, de ceux qui sont aujourd'hui les victimes de la crise. Et je vous garantis que ce ne sont pas les travailleurs qui en sont responsables… *(Remarque.)* Oui, cela a beaucoup à voir, Monsieur Chevalier! Si vous ne faites pas le rapport entre le budget que nous sommes en train de voter et la situation des gens vivant dans cette ville, il vous faut changer de métier! Nous vivons dans la quatrième ville la plus chère au monde: après Oslo, Copenhague et Zurich, Genève est la ville la plus chère. Alors, vous irez expliquer aux 25% de chômeurs supplémentaires que la crise n'a rien à voir avec le chômage, que rien n'a à voir avec rien…

En l'occurrence, il s'agit effectivement de privilégier des choix budgétaires à court, moyen et long terme, et c'est l'option qui a été prise dans ce budget. Il

appartiendra à chacun d'entre nous aujourd'hui de faire en sorte que nos votes ne péjorent en rien la situation des personnes dont je viens de parler. Le budget qui nous est proposé est équilibré et raisonnable; il maintient les investissements à hauteur de ce qu'ils étaient l'année dernière, soit 95 millions de francs, ce qui n'est pas rien. Vous savez que les investissements sont très importants notamment pour le soutien aux PME, qui sont les premières entreprises touchées. Le budget ne présente pas de différentiel notable au niveau du fonctionnement, pas d'excédent de charges. Cela devrait calmer ceux qui imaginent qu'on gère le budget de la Ville comme le carnet du lait…

Je note également que nous commençons à sortir du carcan du *personal stop,* qui a freiné la création des nouveaux postes dont l'administration a besoin pour mener à bien ses tâches auprès de la population, qui est en expansion. Une fois de plus, il faut rappeler que Genève est la deuxième ville la plus peuplée de Suisse et que le slogan cher aux libéraux: «Faire plus avec moins» ne fait plus recette ailleurs. En effet, même les *Tories*, c'est-à-dire les très libéraux conservateurs anglais, l'ont abandonné et, mieux que cela, ils ont même abandonné les baisses d'impôts! Apparemment, cela reste le *trend* uniquement dans la ville de province qui est la nôtre…

Enfin, notre groupe demeure particulièrement préoccupé par les externalisations massives d'un certain nombre de tâches qui incombent à la Ville. Des contrats concernant notamment le nettoyage, les conciergeries, la voirie, sont confiés à des entreprises privées dont nous ne connaissons pas le fonctionnement, mais dont nous sommes à peu près sûrs que ce sont les moins-disants qui ont été choisis. Aussi, nous nous interrogeons sur les conditions de travail et de salaire des personnes qui travaillent dans ces entreprises.

Par ailleurs, quelle est la véritable justification d'une externalisation aussi massive, en dehors du coût? Ne contribue-t-elle pas à la précarisation dans un secteur où les femmes, notamment, sont très nombreuses et où les salaires horaires sont très bas? Est-ce une politique acceptable pour une collectivité publique qui se prétend un employeur socialement responsable? Nos questions restent sans réponses satisfaisantes, je le dis d'autant plus que, dans cette perspective, nous avions déposé plusieurs motions qui sont également restées sans réponse. Nous nous interrogeons donc sur ces privatisations.

Pour conclure, je ne serai pas très optimiste: je dirai que le budget est prudent, sans grande imagination, assez conformiste. Nous le voterons, mais sans enthousiasme.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Nous faisons maintenant une pause jusqu'à 10 h.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 9 h 30.

SOMMAIRE

1. Commmunications du Conseil administratif 3390

2. Communications du bureau du Conseil municipal 3390

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale, en remplacement de M. Christian D'Andrès, démissionnaire (loi générale sur les contributions publiques, collationnée suivant arrêté législatif du 20 octobre 1928, art. 312) (RCM, art. 129, lettre B) . . . 3393

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720 A/B/C). 3399

5. Propositions des conseillers municipaux 3899

6. Interpellations 3899

7. Questions écrites 3899

La mémorialiste:
Marguerite Conus